This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

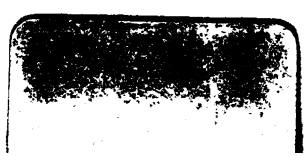

DOE

Contents

DESCRIPTION
HISTORIQUE
ET TOPOGRAPHIQUE
DU DUCHÉ
DE BOURGOGNE.
TOME II.

COMPRENANT Dijon, le Dijonnois, une Notice du Bailliage de Beaune, & l'Hiſtoire de cette Ville.

PAR M. COURTÉPÉE, Prêtre, Sous-Principal-Préfet du Collége de Dijon.

ET PAR M. BÉGUILLET, Avocat, Notaire de la Province, Correſpondant des Académies Royales des Sciences & des Belles-Lettres, Honoraire de l'Inſtitut de Bologne, des Arcades de Rome, &c.

A DIJON,
Chez CAUSSE, Imprimeur du Parlement.
Et ſe vend,
A PARIS, chez DELALAIN, Libraire, rue & à côté la Comédie Françaiſe.
A AUTUN, chez DEJUSSIEU, Imprimeur-Libraire.
A CHALON, chez DELIVANY, Libraire.
A AUXERRE, chez FOURNIER, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXVII.

APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

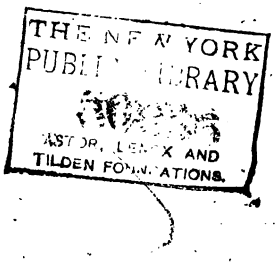
THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

DESCRIPTION PARTICULIÈRE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE.

DESCRIPTION DU DIJONNOIS.

LE DIJONNOIS, l'un des cinq Pays de la Bourgogne, eſt le premier grand Bailliage, ſous lequel ſont compris les *Siéges* de Beaune, Nuits, Auxonne & Saint-Jean-de-Lône, avec les Marquiſats de Chauſſin & la Perriere.

Il étoit autrefois divisé en trois *Pagi* ou Cantons, gouvernés par des Comtes. On voit au septiéme siécle les territoires de Dijon, d'Ouche & des Attoariens ou des Tilles, former trois différens Comtés, qui, dans la suite, furent réunis dans le Dijonnois. V. *la Dissertation sur les* Pagi, *tom. 1.*

Les Baillis ayant succédé aux Comtes dans le treiziéme siécle, la division par Bailliages est celle qui subsiste actuellement. Ainsi le Dijonnois comprend cinq petits Pays ou Bailliages; le *Dijonnois* proprement dit, le *Beaunois*, le *Nuiton*, l'*Auxonnois*, & le Bailliage de *Saint-Jean-de-Lône* : nous ne parlons ici que du premier.

Le Bailliage de Dijon a neuf ou dix lieues de longueur du nord au midi, depuis Marey-sur-Tille, jusqu'auprès de Morey, sur neuf de largeur de l'est à l'oueſt, à prendre depuis Saint-Leger près de Pontailler, au Pont-de-Pany; ce qui peut être évalué à soixante & dix lieues quarrées. Dans cette étendue, on ne comprend point neuf Paroisses qui en dépendent, enclavées, les unes dans le Bassigny, les autres entre le Bassigny, la Lorraine & la Franche-Comté. Il est terminé à l'est par la Franche-Comté, au sud par les Bailliages de Nuits & de Saint-Jean-de-Lône, à l'oueſt par celui d'Arnay-le-Duc, & partie de celui de Châtillon, au nord par ce dernier & la Champagne.

Il comprend deux Villes ; Dijon & Talant ; ſept Bourgs, ſavoir : Is-ſur-Tille, Mirebeau, Saulx-le-Duc, Selongey, Fontaine-Françoiſe, Gemeaux, Fays-Billot, quatre-vingt-dix Paroiſſes, trente-huit Annexes, cent vingt Villages & Hameaux, décrits ci-après : calcul bien différent de celui de M. l'Abbé Expilly, qui met deux cents onze Paroiſſes, & porte les feux à treize mille huit cents neuf. Cette différence vient de ce que cet Auteur a confondu les Bailliages, & placé dans celui de Dijon pluſieurs endroits qui ſont des Bailliages voiſins, tels qu'Atée, Beſſey, Bonnencontre, Champdôtre, Charey, Cheuge, Jancigny, les Maillis, Montot, Tillenai, Saint-Jean-de-Lône, Villers-les-Pots, Vonges, *&c.*

Ce diſtrict eſt arroſé par cinq rivieres, dont aucune n'eſt navigable : l'Ouche, Suzon, la Tille, la Vingeanne & la Beze.

1°. L'Ouche, *Oſcara*, *Oſcra*, *Oſcia*, qui prend ſa ſource au deſſus de Luſigny, n'entre dans le Bailliage de Dijon qu'au Pont-de-Pany ; d'où après avoir coulé à Fleurey, Velars & Plombieres, il vient baigner les murs de la Capitale à l'oueſt, & va ſe jetter dans la Saone près de Saint-Jean-de-Lône, après un cours de quinze lieues. On a remarqué que cette riviere ne gele jamais, parce qu'elle reçoit les eaux de pluſieurs fontaines chaudes : en 1709, 1740, 1776,

les bords ſeuls ont gelé. Elle eſt renommée dans nos annales par la ſanglante bataille qui ſe livra ſur ſes bords près de Fleurey en 500, entre Clovis & Gondebaud, & pour avoir donné le nom au Comté d'Ouche ou de l'Oſcheret, *Pagus Oſcarenſis*. V. 1er. vol. pag. 312.

2°. Suzon, *Sujo*, *Sifunus*, coule entre les montagnes du Val-Suzon, de Sainte-Foy & Meſſigny, traverſe Dijon dans un lit ſouterrein, depuis la tour de la *Tremouille* à celle de *Guiſe*, & ſe réunit à l'Ouche à la ſortie des foſſés.

Dans le ſeptiéme ſiécle il ſéparoit l'ancien Dijon, du Bourg de Saint Benigne. Quelques ſiécles après, on détourna ſon cours pour le faire paſſer en deçà d'une partie du Bourg, c'eſt-à-dire, du territoire des Paroiſſes de Saint Jean & de Saint Philibert, & c'eſt en cet état que nous le voyons aujourd'hui; ſon lit étoit alors découvert & orné de pluſieurs quais : il faiſoit encore tourner des moulins placés près la place du Morimont, en 1574.

Cette petite riviere n'eſt regardée que comme un torrent, ne donnant point d'eau pendant les ſéchereſſes, parce que le terrein ſur lequel elle coule depuis Vantoux, eſt ſablonneux & rempli de fondrieres formées par les eaux qui s'y perdent; enſorte qu'elle n'arrive à Dijon qu'après des pluies

& des fontes de neige. Le 10 Novembre 1522, elle renverſa, par une inondation, un grand pan de mur de la Ville. Elle ſe déborda auſſi en 1658 : elle flottoit le bois en 1630. M. de Villeneuve, Intendant, entreprit en 1767 de rendre le cours de Suzon perenne, comme il l'étoit du temps de Grégoire de Tours, fourniſſant alors à un moulin ſitué à peu près à l'endroit où eſt le Palais des Etats. Il y a même eu des ouvrages de commencés; ils n'ont pas eu le ſuccès qu'on pouvoit en attendre. Il eſt certain que l'exécution de ce projet réuniroit une infinité d'avantages pour la Capitale. Le lit de Suzon eſt preſque comblé par intervalle d'immondices de toutes eſpèces qui y tombent ſans ceſſe : les flaques d'eau qu'il laiſſe dans les inégalités, acquiérent par leur croupiſſement un degré de putréfaction fort nuiſible; outre que les eaux corrompues filtrant à travers des terres poreuſes, vont infecter l'eau des puits, & leur donnent une qualité mal-faiſante, qui peut cauſer des maladies contagieuſes : le puits des priſons en a fourni un fâcheux exemple.

3°. La Tille a pluſieurs branches, qui viennent du Bailliage de Châtillon & de Grancey, & qui ſe réuniſſent à Marey. (V. *ce Village*). Après avoir reçu l'Ignon & la Norge, elle ſe ſépare en pluſieurs lits entre Beyre & Genlis, dans la longueur de

deux lieues, & s'épanche par les terres dans un eſpace de plus de trois quarts de lieue de largeur : elle forme dans tout ce terrein un marais qui incommode au moins vingt Villages, dont les Habitans ne peuvent venir à Dijon pendant ſix mois de l'année. Comme l'Ouche n'en eſt pas fort éloignée, & qu'elle ſe déborde auſſi très-facilement, leurs eaux ſe joignent pour inonder tout le pays qui forme dans cette partie une eſpèce de baſſin ou fond plat, toujours marécageux & mal-ſain.

On projetta, il y a cent ſoixante & dix ans, pour la jonction de ces rivieres, de faire un canal depuis Dijon juſqu'à Saint-Jean-de-Lône, ſuivant le plan ordonné par Louis XII en 1501. On dreſſa par ordre du grand Sully en 1606, un procès verbal de viſite, en préſence d'Edme Joly, Maire, & des Echevins. On voit que la pente & les eaux néceſſaires s'y trouvoient, & que l'on offroit de le faire pour 106000 liv. Quand le prix de ce canal décupleroit aujourd'hui, ce ſeroit toujours un grand avantage de l'entreprendre : il aſſainiroit le meilleur pays du Dijonnois, & empêcheroit une des plus jolies Villes de la France, de tomber dans un dépériſſement, dont il n'eſt que trop aiſé de s'appercevoir.

Sous prétexte des terres ſablonneuſes qui occaſioneroient des filtrations dans la plaine

de Dijon à Saint-Jean-de-Lône, on a proposé de conduire le canal à Verdun, ce qui réuniroit plusieurs avantages. 1°. Il parcourroit, depuis Perrigni à Corjengoux, un terrein plus gras & plus ferme. 2°. On auroit de l'eau en abondance, puisque, outre l'Ouche, la Vouge & le Muzin, on trouveroit les ruisseaux de Vône, de Premeaux, les eaux des étangs de Villey, d'Argilly, &c. Ainsi la navigation de Verdun à Dijon, seroit établie pendant toute l'année : au lieu qu'à Saint-Jean-de-Lône elle seroit interceptée trois ou quatre mois, faute d'eau dans la Saone. 4°. L'embouchure à Verdun étant au confluent du Douz, qui fournit de l'eau abondamment, ce canal rendroit les marchandises de la Comté en un jour à Dijon: les Marchands qui commercent avec la Suisse, l'Alsace & l'Allemagne, jouiroient de l'avantage réel à ne pas remonter la Saone jusqu'à Saint-Jean-de-Lône. V. sur ce sujet *le Mém. de M. du Morey, 1764, & l'excellent Ouvrage de M. Antoine sur la navigation.*

Ce canal peu coûteux dans l'exécution, & si utile dans ses effets, soit qu'on le prît à Saint-Jean-de-Lône ou à Verdun, nous feroit supporter avec moins de peine la privation du grand canal de jonction des deux mers par la Bourgogne. Nous avons lieu d'espérer que sous le Gouvernement d'un Roi aussi sage que bienfaisant, sous l'admi-

niſtration d'Elus ſi connus par leurs lumie-res, leur zèle & le patriotiſme le plus pur, nous verrons bientôt ce premier projet tant de fois commencé, quitté, repris, avoir enfin ſon heureuſe exécution. Nous donnerons nous-mêmes l'hiſtoire détaillée de ce fameux canal & de tous les projets propoſés depuis les Romains juſqu'à nos jours pour la jonction des mers par la Bourgogne.

4°. La Beze, *Bezua*, prend ſa ſource au Bourg de ce nom, & entre dans le Bailliage près le Village de Noiron; après avoir ſervi à quantité *d'uſines*, elle va tomber dans la Saone à Mercey, entre Vonges & la Marche. La chronique de Beze dit que les Normands qui ſaccagerent cette Abbaye au neuviéme ſiécle, étoient en ſi grand nombre, que leurs bêtes de charge tarirent preſque cette abondante fontaine; & M. de la Mare, dans ſes Mémoires manuſcrits, aſſure qu'elle tarit entiérement en 1681.

5°. La Vingeanne, *Vigenna*, *Vinzenna*, qui ſort du Montſaugeonnois, arroſe Saint-Seine, Beaumont, Ozilly, & ſe jette dans la Saone au deſſus de Pontailler. M. Riquet propoſa d'unir par un canal la Vingeanne à l'Aube qui en eſt proche; la chaîne de montagnes qui les ſépare, fit abandonner ce projet. Le même Riquet propoſa pluſieurs

autres plans pour la jonction des mers par la Bourgogne qui eussent été plus avantageux que le canal royal de Languedoc ; mais l'envie de conduire ce canal à Beziers sa Patrie, lui fit préférer ce dernier.

Sept grands chemins principaux aboutissent à quatre portes de Dijon : ceux de Paris par Chanceaux & par Vitteaux viennent finir à la porte *Guillaume ;* celui de Lyon, le plus fréquenté du Royaume, à la porte d'*Ouche ;* celui de la Flandres par Langres, & celui d'Alsace par Mirebeau, à celle de *Saint Nicolas ;* enfin la route de Besançon par Auxonne, & celle de St. Jean-de-Lône & de Seurre, à la porte *St. Pierre.* Ces chemins, ainsi que les ponts sur les rivieres, sont faits & réparés aux frais de la Province par les soins d'une Administration éclairée, convaincue qu'au défaut de canaux, les grandes routes sont les veines qui entretiennent le mouvement & la vie dans un Pays.

Parmi les montagnes qui s'élevent à l'oueſt, & dont la pente à l'eſt forme ce qu'on appelle la *bonne Côte*, on distingue le Mont-Afrique à deux lieues de Dijon. C'eſt proprement un grouppe de montagnes qui s'élevent sur plusieurs autres, & dont le sommet forme une plaine de trois quarts de lieue de longueur. On y voit partie d'un retranchement long de quinze cents pas qui subsiste en

core, ſous le nom de *Camp de Céſar*, ce qui prouve que cet endroit a été deſtiné à cantonner des troupes qui devoient garder un paſſage. On voit en effet les reſtes d'un chemin ferré qui tire de Dijon à la gorge de Flavignerot, & qui alloit de Beligny à Autun. Preſque tout ce retranchement eſt maintenant couvert de bois. M. Lardillon, l'Ecuyer, y trouva en 1753 un corps marin pétrifié, de groſſes aſtroites, des tuyaux vermiculaires, un madrepore tubulaire ſpatifié, de trois pouces & demi de long, ſur un & demi d'épaiſſeur.

Le nom de Mont *Afrique* lui vient, ſelon une ancienne tradition, des *Africains*, qui y ont campé du temps de Céſar ou d'Auguſte. Ce camp, au jugement de M. le Gouz, pouvoit contenir deux Légions. Peut-être ce nom lui vient-il de ſa poſition au ſud-oueſt de la Ville, & du vent *Africus*, ſon ſommet étant ordinairement noir & couvert de nuages, quand le vent qui annonce la pluie & les orages vient de ce côté; c'eſt probablement par une ſemblable analogie que les nuées ſombres qui forment une eſpèce de chapeau ſur le *Pilat*, haute montagne du Lyonnois, lui ont donné le nom de *Mons Pileatus*. Le Mont Afrique eſt fameux parmi les Botaniſtes, par la quantité de plantes alpines & ſubalpines qu'on y trouve, comme ſur le *Mont Pilat*; on en verra le

catalogue dans la Flore de Bourgogne que nous avons annoncée. Les Phyſiciens regardent cette montagne comme l'une des plus hautes du Royaume.

Le Bailliage de Dijon renferme quantité de bois: M. Expilly y compte neuf mille huit cents arpens. Les hautes futaies y deviennent cependant rares; les plus belles ſont à Longchamp, Mirebeau, & dans les environs de Cîteaux: celles du Pays bas, de Fauverney, Crimolois, *&c.* ne ſervent guere qu'à faire du bois à brûler & du charbon, parce qu'elles ſont preſque toutes de bois blanc, dont la qualité n'eſt pas propre à la charpente. Les Particuliers propriétaires mettent en coupe réglée les bois taillis. Ceux qui ſervent de communaux aux Paroiſſes, ſont la plûpart dans un état de dégradation qui les rend de la plus mince utilité, & l'on commence à reſſentir par-tout la diſette de cette denrée, de premiere néceſſité, qui diminue tous les jours, quoique le luxe en augmente ſans ceſſe la conſommation. L'uſage du charbon de terre dont il y a tant de mines en Bourgogne, diminueroit la dépenſe du chauffage en ménageant les bois.

Les bois taillis & les petites rivieres qui ſe trouvent dans le Bailliage, y ont fait établir beaucoup de forges & fourneaux où ſe fabriquent des fers de toute eſpèce, dont les mines ne ſont pas rares en Bourgogne, du

moins pour celles qui ſont en grains. Les forges de Marey, Moloi, Courtivron, le Compaſſeur, Villecomte, Diennay, Til-Châtel, Fontaine-Françoiſe ſont en réputation; le fer en eſt doux : elles ont toutes aſſez d'affouages & de bois. Ces fers ſe débitent à Châlon, à Lyon, pour le Forez, à la foire de Beaucaire, *&c.* ce qui forme une branche de commerce conſidérable.

Il ſort tous les ans de nos forges plus de ſoixante mille quintaux de fer, qui ſont tranſportés dans les différentes parties du Royaume : on en exporteroit davantage, s'il y avoit moins de droits à payer; ſi les frais de voiture & les impôts ne déterminoient les Habitans de nos Provinces maritimes à préférer celui qu'on tire de Suede : les fers de Bourgogne ne peuvent entrer en concurrence, parce que ceux des Suedois jouiſſent du double avantage d'arriver par mer, & d'entrer en franchiſe dans pluſieurs ports de France. Voyez l'article *des Forges* de notre premier volume, page 429.

Nous ne dirons rien des foſſiles qu'on trouve dans le Dijonnois, non plus que des carrieres qui y ſont en quantité : on diſtingue celle de Gemeaux de pierre griſâtre, dont les plus beaux eſcaliers de Dijon & des Châteaux voiſins ſont faits; on en tire des blocs très-conſidérables : celle d'Is-ſur-Tille, qui ſert à faire des auges, des mar-

delles de puits, des aqueducs, & autres ouvrages exposés à la gelée : celle d'Asnieres pour les statues : celles de Chenôve, de Dijon, de Fixin, auxquelles les Architectes donnent la préférence, *&c.* nous en parlerons à l'article de ces différens endroits, & l'on peut voir sur la pierre de Dijon le mémoire du Sieur Taisand, imprimé en 1769.

Mais ce que nous devons pas omettre ici, c'est la découverte qu'a fait M. Antoine des carrieres de tuf à une demi-lieue au-dessus de Messigny, près de la riviere de Suzon. Cette matiere seroit d'un avantage considérable pour Dijon, & épargneroit la dépense de la brique qu'on emploie dans les bâtimens. On feroit avec ce tuf, s'il étoit exploité, toutes sortes de voûtes très-légeres, des tuyaux de cheminées, des tendues de moitié moins cheres que les maçonneries de brique. V. *Projet de navigation, page 154, & le premier volume de cet Ouvrage.*

Les prés qui sont le long de la Vingeanne & du cours de l'Ouche, depuis le Pont-de-Pany à la Chartreuse, & sur-tout la belle prairie des Tarts, où son lit est resserré par un canal fait aux frais de la Province, fourniſſent du foin en abondance : les autres rivieres ont aussi leurs prairies, mais le foin n'y est pas à beaucoup près d'aussi bonne qualité. En général, le fourrage manque

dans le Bailliage ; auſſi le bétail de toute eſpèce y eſt-il chétif & en petite quantité : ce qui doit influer beaucoup ſur l'agriculture. On pourroit remédier à la diſette de fourrages par les prairies artificielles, ou en convertiſſant quelques communaux dégradés en ſain-foin, pour l'uſage des Paroiſſes, qui ſe le partageroient par cantons. Le ſain-foin, qu'on nomme *Bourgogne* dans les autres Pays, procureroit des avantages ſans nombre à la Province qui lui donne ſon nom, ſi l'uſage en étoit plus répandu. On ne le fait guere ſervir qu'à réparer les vignobles uſés ; mais à peine eſt-il connu dans la partie inférieure du Bailliage. V. ſur ſon utilité & ſur le mauvais état des fermes du Dijonnois, faute de fourrage, le Mémoire de M. Vaudrey, un de nos Compatriotes, ſur *les prairies artificielles*. On peut auſſi conſulter l'Ouvrage de M. Deſpomiers, qui a pour titre : *l'Art de s'enrichir par l'Agriculture*. Si l'exemple étoit capable d'exciter l'induſtrie, on pourroit citer pluſieurs Particuliers, qui, dans des terreins ingrats & pierreux, ont ſemé & recueilli le plus beau ſain-foin.

Le Bailliage de Dijon fournit beaucoup de vins ſur une côte qui commence à s'élever au pied de la Capitale. Cette côte, expoſée au levant & au midi, régne juſqu'en Provence. Dans le vignoble de Dijon, on

trouve les *Crays de Pouilly*, les *Pouſſots*, les *Roſes*, les *Perrieres*, vins légers & délicats; Fontaines & Talant donnent des vins communs : ceux du climat des *Violettes* & des *Mardors* ſont excellens à la troiſiéme ou quatriéme feuille, plus roſés que les précédens, & qui peuvent faire commiſſion, ainſi que ceux de Chenôve, premier Village de la bonne côte, où eſt le *clos du Roi*, & quelques climats qui donnent de très-bons vins; s'ils ſont gardés cinq ou ſix ans, ils deviennent comparables à ceux de Nuits. Ceux de Marſannay ſont inférieurs aux précédens.

Les Villages qui ſuivent ſont, Couchey, Fixey, Fixin, où l'on diſtingue les *Perrieres*; ces lieux, ainſi que Brochon, fourniſſent les meilleurs vins d'ordinaire. La côte du Dijonnois ſe termine à Gevrey, où l'on cultive mieux la vigne qu'en tout autre endroit du Bailliage; auſſi en eſt-on récompenſé par des récoltes preſqu'aſſurées : elles donnent un excellent vin d'ordinaire; on y diſtingue les climats de *Chambertin* & de *Beze*, têtes des vins du Dijonnois, qui ſe gardent long-temps & qui ſouffrent le tranſport.

Il y a une grande quantité de vignes à Selongey, Gemeaux, Is-ſur-Tille, Chaignay, Epagny, Pichange, *&c.* mais ces vignobles iſolés, emplantés de tous plans,

& à toute expoſition, produiſent des vins d'une qualité bien inférieure à ceux dont on vient de parler. Les meilleurs de cette arriere-côte ſont ceux de Sèlongey. Remarquons que le Roi, par Lettres Patentes du 8 Février 1485, ordonna d'extirper les vignes à l'entour de Dijon, plantées dans des terres propres au labourage.

Pour la culture des terres on obſerve la diviſion en trois ſolles ou faiſons. La premiere pour les bleds d'hiver; la ſeconde pour les carêmages; la troiſiéme pour les *ſombres* ou jachères. Il n'y a d'exception à cette régle que dans les lieux où l'abondance de fumier met les terres en état de porter tous les ans, & pour ceux où la bonté du ſol, comme dans la plaine de Rouvre, *&c.* permet de ſemer des menus grains ſur les ſombres.

Quant aux qualités particulieres des terres de ce Bailliage, les plaines de St. Julien, de Veronnes, de Spoy, de Beze; celles du cours de la Vingeanne à l'eſt, ſont couvertes d'une terre noire très-fertile, qui contient beaucoup de parties alkalines, abſorbantes, & de matieres huileuſes. Plus bas, au levant & au midi, les plaines de Rouvre, Longecourt, Aizerey, Saulon, Cîteaux, *&c.* ont à peu près les mêmes qualités, quoiqu'elles ſoient plus argilleuſes. Toutes ces terres ſont très-propres à retenir les acides volatils que l'air, l'eau des pluies,

pluies, les roſées & les vapeurs ſouterreines leur apportent pour les convetir en ſels neutres qui deviennent une nourriture fort convenable au regne végétal. C'eſt à cette qualité des terres de la plaine qu'on doit leur fertilité.

Dans la partie du Bailliage qui s'étend à l'oueſt & au nord, le Pays eſt montueux, le terrein léger & aride, à l'exception de quelques plaines labourables d'aſſez petite étendue, telles que celles de Norges, d'Ahuy, le vallon de Plombieres, *&c.* Les territoires de Fleurey, Lantenay, Pâques, Etaules, le deſſus de Plombieres, Corcelles, Flavignerot, & autres Villages voiſins, doivent être compris dans la claſſe des terreins pierreux & ſtériles.

La différence de ces ſols, avec ceux de la plaine, eſt occaſionée par celle des ſables, cailloux, laves briſées, *&c.* qui y prédominent, & par le plus ou le moins de terre végétale qui y eſt reſtée ſuivant la pente. D'ailleurs ces Pays étant plus élevés, ſont plus ſecs, plus froids, plus tardifs & peu propres à la culture du froment, qui demande ordinairement une terre forte.

Ces terres pierreuſes ne retiennent pas l'eau, & manquent par conſéquent de ces ſucs ſavonneux qui fourniſſent la nourriture aux plantes. Les ſels & les acides de l'air ne peuvent s'y fixer, faute de matrices

propres à les retenir : les ſables où les eaux filtrent & ne peuvent ſéjourner, s'échauffent fort aiſément. Auſſi dans les années chaudes & ſéches, les récoltes ſont mauvaiſes dans ces cantons, & rembourſent à peine les frais de culture, parce que la terre y brûle les plantes. Un remede général qui pourroit prévenir les défauts de ces ſortes de terreins, ſeroit d'adopter la méthode facile & peu coûteuſe des Anglois, qui conſiſte à parer de glaiſe ou de marne les champs arides qu'ils convertiſſent par ce moyen en ſables gras & fertiles, propres à retenir les influences de l'air. C'eſt ce que viennent d'éprouver, à leur profit, le Seigneur de Meuilly & M. Machureau du Poiſet.

Mais une des meilleures méthodes de fumer les terres légeres, ſeroit d'y enterrer des veſces, lupins, groſſes fèves & autres plantes graſſes, lorſqu'elles ſont en fleur, & particuliérement le ſarraſin ou bled noir, dont les tiges ſont remplies de beaucoup de ſuc, ou mieux encore les gros navets ou turnips, dont on fait manger le feuillage par les beſtiaux, & les moutons ſur-tout, dont la dent attaque la rave juſques dans le cœur, & la fait promptement pourrir, comme il ſe pratique aux environs de Montluel. C'eſt-là le grand ſecret des Anglois pour engraiſſer les terreins les plus arides ; méthode infiniment préférable à celle du fumier, en ce qu'elle eſt moins coûteuſe,

qu'elle nourrit le bétail ; que loin de multiplier les mauvaises herbes, elle les étouffe ; qu'elle rafraîchit la terre & donne à ces sols arides la liaison qui leur manque.

Les plantes pivotantes & vivaces par leurs racines, comme le trefle, le sainfoin, seroient aussi très-propres à soutenir ces terres, & à leur donner la fertilité, en conservant l'humidité sur leur surface, & en profondant la terre pierreuse ; ce qui facilite l'entrée aux influences de l'air & aux sels volatils qui s'y fixent par ce moyen, sans que l'eau puisse les entraîner en délavant les sables ; le contraire arrive si on laboure souvent ces terres maigres, sans y rien mettre, sur-tout quand on a l'imprudence de les ouvrir avec le soc, & de les sombrer pendant les chaleurs, qui en font évaporer les sels & les huiles. Ce défaut est malheureusement trop général dans la Province.

L'Agriculture est un objet de si grande importance, que nous avons cru devoir y insister. Nous finirons cet article en louant l'attention de plusieurs Cultivateurs de Fleurey & du Pont-de-Pany, qui ramassent avec soin les sables gras & limons que l'Ouche dépose sur ses bords, ou dans les atterrissemens qu'elle forme, & les épanchent dans leurs étables ou sur leur fumier, pour les porter ensuite dans leurs champs. Ces Cultivateurs soigneux sont bien récom-

penſés de cette peine qui rend leur récolte beaucoup plus fructueuſe : ils commencent même à ſemer du froment qui vient très-bien. Il ne leur manqueroit que d'étendre cette pratique, & d'employer en plus grande partie la glaiſe au même uſage, après l'avoir mêlangée avec le fumier de mouton, & l'avoir laiſſée mûrir à l'air.

Faute de riviere navigable dans le Bailliage, le commerce y eſt aſſez languiſſant, à l'exception de celui des grains qu'on conduit ſur la Saone pour Lyon, la Provence, l'Eſpagne & l'Italie. Il n'y a guere que les vins de Chenôve & de Gevrey qui vont chez l'Etranger; le reſte ſe conſomme dans le pays.

Nous avons parlé plus haut du commerce des fers; ajoutons que l'on voit à Velars-ſur-Ouche une Filerie, l'unique qui ſoit en Bourgogne. Il y a pluſieurs Papéteries ſur l'Ouche & ſur la Beze. Dans la Capitale, eſt une Rafinerie de ſucre; cette Manufacture, quoiqu'encouragée, ne peut qu'être inutile au Public & onéreuſe à l'Entrepreneur, à cauſe de ſon éloignement des lieux d'où elle doit tirer ſes matieres premieres. Il y a auſſi une belle Cartonnerie; une Fabrique de cordes à boyaux, la quatriéme qui ſoit en France; une Faïancerie; une vaſte Tuilerie, établie par le Sieur Taiſand en 1772. Pour les Fa-

briques d'étoffes, on peut conſulter Savary, article *commerce*, page 226. Selon cet Auteur, la ſeule Fabrique d'étoffes de laine à Dijon, eſt celle de ſerge de deux tiers de large; elle occupe quelques Facturiers, & deux moulins à foulon : ces ſerges ſe font des laines du Pays, qui ſont bonnes pour la teinture & la foulure. On trouve près de Plombieres une terre qui eſt très-propre à dégraiſſer. On recueille dans ſes environs des ingrédiens pour la teinture : le paſtel & la garance ſur-tout y réuſſiroient à merveille; mais on en a juſqu'ici négligé la culture, quoiqu'elle fût ordonnée par Colbert en 1671 : cinq ou ſix Maîtres Teinturiers ſont plus employés au dehors qu'au dedans.

Il s'y fait auſſi des droguets de fil & laine, rayés & unis, & même quelques draps, façon de Semur. Un Fabricant fait de belles ratines, des ſerges larges & étroites, du drap commun & des couvertures. Un autre fait des draps & des ſerges.

On voit dans l'Iſle formée par deux bras de l'Ouche, à la ſortie du Fauxbourg de ce nom, une Manufacture établie en 1755 ſous la protection des Etats : le Sieur du Foſſé, à qui elle appartient, y emploie plus de cinquante Ouvriers; on y fait de très-beau velours ſur coton, des mouſſelines rayées & quadrillées, & des indiennes de

très-bon goût : cette Manufacture utile ; qui doit beaucoup aux ſoins M. de Villeneuve, Intendant, emploie dans la Province plus de trois cents perſonnes à la filature des cotons.

Les Capucins de Dijon fabriquent chez eux des draps pour la conſommation des Communautés de leur Ordre. Il y a en cette Ville quelques métiers de bas de ſoie, depuis que les plantations de mûriers ſe ſont multipliées. Le magaſin de glaces de la Manufacture de Rouelle eſt à Dijon; on y fait le teint & les ornemens; elles ſe vendent à trente pour cent au deſſous du tarif de Saint-Gobin. Savary dit qu'il y a deux Manufactures à l'Hôpital, l'une de bas, qui en fournit trois mille cinq cents paires, & l'autre de dentelles, façon du *Havre*; mais elles ne ſubſiſtent plus : la premiere a été remplacée par celle du Sieur Jacob, établie au Saint-Eſprit, & entretenue maintenant par le Sieur Bruet.

On avoit établi à l'Hôpital Sainte Anne une Manufacture de dentelles, point d'Alençon, où l'on faiſoit des chefs-d'œuvre en ce genre; mais cet Etabliſſement utile, formé par le S^r. Heſſing, n'a pas eu les ſuites qu'on en eſpéroit : les Manufactures les plus avantageuſes des Villes, ſeroient ſans doute celles qui fourniroient du travail à un ſexe qui a beſoin d'occupations ſédentaires.

Le Dictionnaire du commerce parle d'une Fabrique à Marey-ſur-Tille, où l'on fait des ſerges drapées de deux tiers de large, dont le produit va à deux ou trois mille piéces par an, & dans laquelle plus de cinquante Maîtres Facturiers ſont employés. Il ajoute que ce lieu eſt d'autant plus propre pour une Manufacture, que les eaux y ſont très-bonnes, & la terre propre au dégraiſſage : mais il y a ſans doute erreur dans cet article. Il ſe trouve quelques Fabricans dans cette Paroiſſe, ainſi qu'à Selongey, Mirebeau, Is-ſur-Tille, Villey, Avelange, Avot, Poinſon, Buzerotte. On fait dans tous ces lieux des ſerges d'une aune & de deux tiers de large, des droguets rayés, de trois quarts, en blanc d'une demi-aune de large, qu'on vend aux Marchands de Dijon & de Troyes. Ce qui a occaſioné l'erreur de Savary, c'eſt qu'on a donné le nom de *ſerges de Marey* à toutes celles qui ſe fabriquent dans ces différens endroits du Dijonnois.

Les Chapeliers ne travaillent plus guere que pour les Habitans des campagnes : le reſte de la chapellerie ſe tire de Paris ou de Lyon.

Le commerce de Tannerie étoit autrefois très-conſidérable à Dijon ; mais l'Edit de 1759 & celui de 1772 pour les deux ſols par livre, y ont mis tant d'entraves & des droits ſi onéreux, que les Fabriques ſont

tombées. Sur neuf qui reſtent à Dijon, on n'en peut compter que deux bonnes, & il y en avoit dix-neuf en 1700. De trente à Beaune en 1740, onze en 1759, il n'y en a plus aucune; elles ſont de même anéanties à Châlon, Auxonne, Pontailler, Châteauneuf, *&c.* Cette décadence eſt ſenſible, non ſeulement en Bourgogne, mais dans le Royaume; celles de Dax ſont tombées totalement; la Manufacture Royale de Saint-Hypolite à Paris eſt ruinée, & tout eſt vendu. Cette Capitale qui avoit quarante Maîtres Fabricans en 1750, & deux cents quatre-vingts Ouvriers, n'a plus que huit Maîtres & environ cinquante Ouvriers. A Aix, de dix-ſept Maîtres, il n'en reſte plus que deux, & ſix à Provins, de quatorze avant 1759. Les Fabricans accablés & tourmentés de toutes parts, quittent le métier, & la France a vu porter loin d'elle leur induſtrie. Les Tanneurs découragés qui reſtent, eſpérent de l'équité de M. le Contrôleur Général, qui aime ſa Patrie, que touché du Mémoire détaillé, préſenté par M. de Rubigny de Berteval, Tanneur & Hongroyeur à Paris, il ne verra pas, ſans y remédier, le dépériſſement général d'une Fabrique auſſi utile.

Le commerce de bétail, comme chevaux, bêtes à cornes, *&c.* qui ſe débitoient autrefois en Franche-Comté, à Metz, en

Alſace, eſt tombé dans la même proportion.

Le Reſſort du Bailliage paroît avoir été fort peuplé du temps des Gaulois & des Romains : pluſieurs endroits ont conſervé leur nom celtique ou romain ; tels que Dijon, *Divio*, Aizerey, *Aziriacum*, Gevrey, *Gibriacum*, Crimolois, *Cremolex*, Larey, *Elariacum*, Couchey, *Copiacum*, Morveau, *Merveolum*, Perrigny, *Patriniacum*, &c.

La voie militaire, tracée par Agrippa, traverſoit le Pays du ſud au nord ; on en trouve des veſtiges aſſez bien conſervés dans les bois de Cîteaux, au petit Saint-Bernard, ſur la chauſſée de Sathenay, ouvrage des Romains, d'où elle tiroit au parc, où l'on en voit un morceau de cent pas de long ; paſſoit entre Dijon & Montmuſard, le long du parc de Pouilly à l'eſt, à Bellefont, à Norges par une direction très-droite de Châlon à ce Village, ſelon la déclinaiſon de la bouſſole ; enſuite à Gemeaux, à Til-Châtel, *Tile Caſtrum*, dont les Itinéraires font mention ; à Orville, *Orba Villa*, d'où elle tomboit à Langres. On a trouvé à Norges la baſe d'une colonne miliaire, déterrée en creuſant un foſſé de l'ancienne route, avec des débris de la colonne, ſur l'un deſquels on liſoit N°. VII. Une branche de ce chemin tiroit de Langres à Beſançon par Saquenai, où l'on découvrit en 1703 une belle colonne miliaire, gravée dans le der-

nier Ouvrage de M. le Gouz; delà elle paſſoit ſur le finage de Fontaine-Françoiſe: (voy. ce Bourg ci-après). Une autre branche partant d'Aliſe, traverſoit la forêt d'Eugny, où on la diſtingue encore, le finage de Chevanay, *&c.* & alloit joindre la voie romaine de Langres, ou celle de Fontaine-Françoiſe, pour la Séquanoiſe. On voit les reſtes d'un ancien chemin ferré, qui tendoit de Beligny-ſur-Ouche par Becou, par la rente du Puys-Mathey, à Semeſange, Chambeuf, à la gorge de Flavignerot, à Gouz-Ville, *&c:* cette route, qui abrégeoit de quatre lieues, eſt toute dégradée & changée; elle étoit encore pratiquée il y a cent ans.

Les figures en relief, les ſtatues antiques, conſervées chez M. Baudot, au Fauxbourg d'Ouche, au jardin de Botanique, à Couternon, chez M. de Thorey, à Gevrey dans la maiſon Fiſtet, le tombeau de Chindonax, le petit Dieu *Crepitus*, trouvé au bas de Talant, les médailles du haut Empire, découvertes à Norges, à Bellefont, dans les terres d'Ogne, à Til-Châtel, avec des urnes, des lampes de brique, des débris de colonne, des vieilles armes trouvées à Vantoux, au Mont-Afrique, à Gouz-Ville, à la Maiſon de retraite, *&c.* prouvent le ſéjour des Gaulois & des Romains en ce Pays: on ne s'étendra pas davantage ſur cet objet, dont

on verra le détail dans la Deſcription particuliere.

Le temps dévorant, les peſtes fréquentes, les incendies, les guerres, ont détruit quantité de Villes & de Villages, & l'on peut dire, ſelon l'expreſſion d'un ancien, que nous marchons ſur les débris des Cités. Lans ou Laon-ſur-Leigne, près de Molême, Aliſe, *Mediolanum*, Capitale des Inſubriens, *&c.* ont diſparu depuis bien des ſiécles. Voici les lieux détruits que nous avons pu découvrir dans le Dijonnois.

Artes, *Arteſia*, Village autrefois entre Champagne & Saint-Seine-ſur-Vingeanne, donné à l'Abbaye de Beze en 634 par le Roi Dagobert; il n'y reſte plus que deux maiſons. V. *Champagne*, ci-après.

Antua ou *Atornum*, Capitale des Attoariens, dont on voit les ruines dans la forêt de *Volors* ou Velour, près de Beze.

Buteau, *Buxatellum*, près de Spoy.

Larey, *Elariacum*, gros Village au ſixiéme ſiécle.

Longviot, Hameau de la Paroiſſe de Longvic, qui ſubſiſtoit en 1500, détruit entiérement en 1650.

Mitreuil, gros Village & Paroiſſe, détruit dans les guerres de 1636.

Le Bourg d'Ogne près de Lux, où l'on a découvert tant d'antiquités, détruit probablement au cinquiéme ſiécle.

Ogny, ancienne Paroiſſe, où il n'y a plus que quatre maiſons.

Petra-Fiſta, dont la ſituation eſt inconnue.

Saint-Martin-des-Champs, près de Dijon, Paroiſſe autrefois & Mere Egliſe de Fontaines, réduite en une maiſon & une Chapelle donnée aux Freres des Ecoles Chrétiennes.

Saint-Phal, près de Bretiniere, brûlé par Galas en 1636.

Sathenay-ſous-Gevrey, étoit encore Village au quinziéme ſiécle.

Sully, *Aguilliacum*, Paroiſſe St. Apollinaire, brûlé par les Suiſſes en 1513, & réduit à deux maiſons.

Treges, *Tregiæ*, où il n'y a plus qu'une métairie aux Bernardines, entre Flacey & Spoy.

Trimoloix, *Trimoledum*, ancien Village, Egliſe-Mere de la Paroiſſe de Nôtre-Dame de Dijon, où il ne reſte plus que la Chapelle de Saint Jacques qui eſt en ruine.

Ville-Charles, *Villa Carli*, près d'Is-ſur-Tille, Paroiſſe au dixiéme ſiécle, & où il n'y a plus qu'une maiſon.

Après ce coup d'œil général ſur le Bailliage de Dijon, nous allons paſſer à la Deſcription de chaque Lieu, en commençant par la Capitale.

*

NOTICE HISTORIQUE DE DIJON.

Innumeræ cultæque domûs, facunda virorum Ingenia. Auſ.

DIJON, *Divio, Dibio, Divionenſe caſtrum*; Capitale du Dijonnois & de toute la Bourgogne, Siége principal du Bailliage qu'on vient de décrire. Il eſt étonnant qu'elle ne jouiſſe pas du même avantage que la plûpart des autres Villes de la Province, qui ont leurs Hiſtoriens particuliers. Pour y ſuppléer, nous allons donner une notice hiſtorique, qui ſuffira, quant-à-préſent, pour prendre une légere idée de l'origine, des accroiſſemens, des priviléges, de l'état ancien & moderne de cette Ville. Si le Public paroît content de ce premier Eſſai, nous eſpérons lui donner une Hiſtoire complette de cette Capitale.

ORIGINE DE DIJON.

L'époque de la fondation de cette Ville a été ſouvent diſputée, mais peu éclaircie. De tous les Auteurs qui ont traité de ſon origine, les uns trompés par une certaine reſſemblance de noms, ont cru que cette

Ville avoit été bâtie par les *Divitenſes*, Peuple de Germanie, ou par *Divitiacus*, Général Eduen; les autres par les Empereurs Marc-Aurele, ou Aurelien: quelques-uns tirent ſon nom du Bourg d'*Ogne*, qui ſignifioit *Ville des Dieux*, d'où vient ſon nom actuel *Divio à Divis*, & ont bâti des romans ſur cette étymologie. Mais les ſavans Adrien de Valois & Bullet penſent qu'elle a été nommée *Divio*, des mots celtiques, *Diwlo*, à cauſe de ſa ſituation auprès de *deux rivieres* & de pluſieurs fontaines. Gregoire de Tours, le premier Hiſtorien qui parle de Dijon, dit que l'Ouche baigne ſes murs à l'oueſt, & qu'une autre petite riviere coulant du nord au midi, la traverſoit entiérement, & y faiſoit tourner un moulin pour l'uſage de ſes Habitans. Si l'on en croit les Amateurs d'origines celtiques, c'eſt à ces deux rivieres au confluent deſquelles Dijon eſt ſitué, qu'il doit ſon nom; car *Divion*, dit Saint-Julien de Baleurre, *n'eſt point latin ains du crû de la Province en laquelle eſt aſſiſe cette place y poſée par les Gaulois plus anciens Fondateurs de Villes que ne furent onc les Romains.*

Le ſentiment le plus probable & le mieux fondé, eſt celui qui attribue ſes commencemens à un ſimple camp Romain, établi dans un lieu déja habité par des Gaulois. Ce ſentiment, preſque démontré par M. Baudot dans une curieuſe Diſſertation im-

primée en 1710, eſt encore fortifié de nouvelles preuves dans l'*Eſſai* de M. le Gouz ſur l'origine de Dijon, & le Mémoire de M. l'Abbé Boullemier, inſéré au ſecond volume des Mémoires de l'Académie de Dijon, page 191.

Céſar, après la conquête des Gaules, établit dans la Cité de Langres deux Légions (*B. Gal. liv. VI*). Un paſſage du ſeptiéme livre eſt encore plus formel pour déſigner le *caſtrum Divionenſe* : ce grand Capitaine « ayant rejoint ſa Cavalerie à » Vienne, où étoit indiqué le rendez-vous, » côtoya le finage des Eduens pour paſſer » chez les Lingons, où les Légions hiver- » noient. Il mit C. Fabius à la tête des Lé- » gions deſtinées à former une habitation » ſur les frontieres des Eduens. » En effet, cette famille étoit en grande conſidération à Dijon, comme le montrent les inſcriptions conſacrées aux *Fabius* : peut-être qu'on les regardoit comme les Fondateurs de cette Ville ſituée, comme l'indique Céſar, à l'extrêmité des Lingons & des Eduens.

On ſait que les Romains campoient ſous des tentes de peaux en Eté, & qu'ils faiſoient des barraques en hiver : on les appelloit alors *Caſtra ſtativa*, camps à demeure. Ils étoient entourés de foſſés & de paliſſades, ſoutenues par de gros pieux qu'ils lioient enſemble. Ces camps étoient diſpoſés avec tant d'avantage, que le Gé-

néral voyoit de ſa tente tous les mouvemens du corps qu'il commandoit. Il y avoit quatre portes : la *Prétorienne* étoit au levant, ou tournée du côté de l'ennemi ; elle donnoit entrée à une rue qui ſe rendoit à la tente du Général, auprès de laquelle on mettoit à droite & à gauche les faiſceaux d'armes, la tréſorerie & les magaſins deſtinés à l'uſage du camp. Les rues ſe croiſoient pour la facilité du ſervice dans les alarmes, & pour ſe rendre à la défenſe des retranchemens. Tel étoit alors le camp où s'eſt formé Dijon. On voit encore, dans l'enclos des anciens murs, la figure quarrée, la même diſpoſition & les mêmes aſpects, ſemblables au plan qu'en a tracé Gregoire de Tours. M. Baudot, en renverſant l'une des trente-trois tours dont parle cet ancien Hiſtorien, & ſur laquelle il fit conſtruire ſa maiſon, près le College, trouva pluſieurs figures de la haute antiquité, dont on voit une partie dans ſa cour, & qui ſont gravées dans ſa Diſſertation : elles ſont la baſe de ſes raiſonnemens, pour prouver que Dijon exiſtoit dès ſes premiers Empereurs. On ne citera que cette inſcription :

ANTIDIÆ PATERNÆ SOCRÆ,
RESTITUTUS VET. LEG. XXII. P.

Cette épitaphe, miſe par *Reſtituius*, Vétéran de

de la XXIIe. Légion à la mémoire d'*Antidia*, marque qu'il y avoit des Soldats légionnaires dans le *caſtrum Divionenſe*, où ils faiſoient leur demeure. Cette enceinte de murs n'étoit donc pas la premiere, puiſque l'on trouve dans les démolitions de la ſeconde, des ſculptures & des inſcriptions qui n'y étoient pas miſes pour l'orner, & que l'on a été obligé d'abattre la premiere pour bâtir de ſes débris l'enceinte décrite par Gregoire de Tours.

M. le Préſident Bouhier avoit la même opinion ſur l'origine romaine de ſa Patrie. Il parle dans une Diſſertation imprimée à Aix en 1733, d'une ſtatue, au bas de laquelle ſont ces mots: *JULIUS BIRACATUS, P. P.* Il remarque à cette occaſion que les Gaulois adoptés par quelque Romain illuſtre, en portoient ordinairement le ſurnom, & que celui de JULE ne s'étoit ſi fort multiplié dans nos Pays, que parce que Céſar cherchoit à ſe rendre agréable aux Peuples par ces ſortes d'adoptions. » L'inſcription, ajoute l'illuſtre Préſident, » eſt en beaux caractéres romains, & paroît être du temps » d'Auguſte; ce qui démontre l'ancienneté » de notre Ville, dont quelques-uns ont » voulu douter. »

Lorſqu'on démolit en 1733 une partie des anciens murs pour faire l'eſcalier du Palais des Etats, on découvrit des ſtatues

en relief, qui étoient ſous les murs mêmes, les unes ſur le côté, les autres ſur le dos, des baſes de colonnes, des corniches, des friſes, des draperies & autres ornemens qui paroiſſent avoir fait partie d'un Temple.

Dans les décombres d'une des vieilles tours près du Logis du Roi, on trouva en 1768 pluſieurs figures, reliefs & inſcriptions. M. Legouz, ſi connu par ſon zèle patriotique, retira des mains des Ouvriers quelques-uns de ces monumens qu'on achevoit de mettre en piéces. Il les a fait graver, en y joignant des explications ſavantes, dans ſon *Eſſai ſur l'origine de Dijon*, où il adopte le ſentiment de M. Baudot, comme le mieux prouvé. Il eſt évident en effet que tous ces monumens exiſtoient avant ces murs, & ne peuvent provenir que de la deſtruction de l'ancien Dijon par les Barbares, dans le troiſiéme ou le quatriéme ſiécle.

C'eſt donc au foible commencement du Camp de Céſar, ſitué entre les Lingons & les Eduens, que nous devons la Capitale de Bourgogne; lorſqu'il en eût retiré ſes Légions, cette ſtation fut bientôt occupée par des Marchands & des Ouvriers, que l'avantage du commerce avoit attirés en ces cantons. L'agrément du lieu y fixa leur ſéjour; par les mêmes raiſons, des étrangers s'y établirent avec quelques-uns des

vétérans, comme le prouve l'inſcription de *Reſtitutus*, rapportée ci-devant, & celle découverte en bâtiſſant le Collége Godran, citée par l'Avocat Richard en 1585, qui portoit ces mots, *FERRARII DIBIONENSES*. M. Legouz a fait graver une brique ſur laquelle on voit ceux-ci : *LEG. VIII. AUG.* & il préſume qu'elle vient de quelqu'Autel ou Edifice public, élevé par la Légion auguſtale.

Les progrès de cette Ville naiſſante, allerent toujours en augmentant ſous les Empereurs, qui devoient la regarder comme leur ouvrage. On peut même dire qu'elle n'avoit pas langui dans l'obſcurité, longtemps après ſa fondation. On en a la preuve dans le bas-relief qui repréſente l'alliance d'OCTAVE, de LÉPIDE & d'ANTOINE. Ce morceau, reconnu de la belle antiquité, dépendoit, ſelon les apparences, d'un plus grand ouvrage fait à l'honneur des Triumvirs. Ce relief & ceux qui l'accompagnent dans la façade d'une maiſon du Fauxbourg d'Ouche, ſemblent annoncer, ainſi que la brique de la Légion Auguſtale, que Dijon avoit reçu des bienfaits d'Auguſte, qui paroît avoir rendu *ſtative* la caſtramétation commencée par Céſar.

On voit par les débris gravés à la ſuite de l'*Eſſai* de M. Legouz, que bien longtemps avant qu'on eût élevé les tours ſous

leſquelles ils étoient cachés, il y avoit à Dijon des Sénateurs & pluſieurs perſonnes de marque. Il ſera facile de ſe convaincre, en parcourant ces gravures, de l'état floriſſant de cette Ville ſous les Empereurs, par la quantité de tombeaux de familles très-connues dans l'Empire, comme celles des *FABIUS*, des *ANICES*, &c. On y apperçoit des Guerriers décorés de colliers ou de bulles, des figures coloſſales de Diane, d'Apollon, auxquels ſans doute on avoit élevé des Temples; on y voit des Sacrificateurs, des augures, des oiſeaux, des pateres, enfin, tout ce qui avoit rapport aux ſacrifices des anciens. Jacques-Auguſte de Chevane cite même une médaille d'or de Poſthume, ſur laquelle il liſoit, *HERC. DEUSONIENSI*, pour *Divionenſi*, qui marqueroit qu'Hercule étoit honoré à Dijon.

Les tombeaux des Sénateurs annoncent qu'il y avoit dès-lors un Peuple conſidérable dans la Ville, bâtie ſur l'emplacement du Camp de Céſar, & qu'elle devoit jouir des droits de Bourgeoiſe romaine. Différentes inſcriptions montrent qu'il y exiſtoit pluſieurs Corps de métiers, comme celle de *FERRARII DIBIONENSES*, & un Chef des Nautoniers ſur la Saone pour le commerce des grains : *NAUTA ARARICUS* : nouvelle eſpèce de Magiſtrature formée ſous l'Empereur Commode. Le commerce devoit

y être floriſſant, tant par le voiſinage de la Saone & la fertilité du Pays, remarquée par Grégoire de Tours, que par la commodité des voies romaines : l'un des quatre grands chemins militaires qui traverſoient les Gaules, paſſoit près de Dijon à l'eſt.

Les figures de Druïdes, données par M. Legouz ; le tombeau de Chindonax, Grand Prêtre des Vaccies, découvert par le Médecin Guenebault dans les vignes des Pouſſot en 1598, ſont encore une preuve que du temps des Celtes ou de Céſar, ou au moins d'Auguſte, les Druïdes, Prêtres d'Apollon, adoré ſous le nom de *Mithra*, avoient un Collége près de Djon, puiſque le Grand Prêtre y demeuroit. Ce monument démontre que cette Ville ne peut avoir été bâtie que ſous ces premiers Empereurs, puiſque Claude avoit achevé d'exterminer les Druïdes, & de les chaſſer entiérement des Gaules. En vain a-t-on voulu ſuſpecter ce monument que Henri IV viſita lui-même ; Caſaubon vint exprès de Genève pour le voir : Jacques Guijon & le fameux Critique Claude Saumaiſe, dont le témoignage eſt au deſſus de toute exception, en regardoient l'authenticité comme indubitable. Philibert de la Mare, ce ſavant, ſi exact & ſi connoiſſeur, qui aſſure avoir vu cent fois la pierre où étoit l'inſcription grecque,

blâme ceux qui, ſans l'avoir vue, ont cherché à la rendre ſuſpecte. Cette piéce antique paſſa du fils de Guenebaut au Cardinal de Richelieu en 1635, enſuite à Gaſton d'Orléans : l'Abbé Lebeuf aſſure l'avoir vue en 1738 dans la baſſe-cour d'un Curé près de Verſailles, où elle ſervoit d'abreuvoir.

Ainſi Dijon prenoit ſes accroiſſemens à l'ombre de la protection des Céſars, & continua de s'agrandir & de s'embellir ; puiſque Saint Benigne envoyé au milieu du ſecond ſiécle par Saint Polycarpe dans les Gaules, pour les éclairer des lumieres de la Foi, s'arrêta à Dijon comme dans le lieu le plus conſidérable de ces cantons, & où réſidoit le Comte Térence, Préſident, pour M. Aurele. En vain de prétendus Critiques, tels que Bouilland, ont voulu jetter des nuages ſur la réalité de la Miſſion de Saint Benigne : les actes de ſon Martyre, que Gregoire de Tours dit avoir été portés à Gregoire de Langres ſon biſaïeul, l'invention de ſon Corps par ce Saint Evêque, la Baſilique qu'il fit conſtruire en ſon honneur en 506, les anciens Martyrologes, les actes de Saint Symphorien que D. Ruinart cite comme ſinceres, ſoutenus d'une tradition conſtante, ne permettent pas de révoquer en doute la Miſſion de cet Apôtre de la Bourgogne.

Ses actes rapportés par M. l'Abbé Fyot,

diſent que M. Aurele vint à Dijon, allant chez les Séquanois, pour voir les nouveaux murs & les édifices qu'on y avoit élevés par ſon ordre : il n'eſt pas à préſumer que ces murs ſoient les mêmes que ceux décrits par le pere de notre Hiſtoire, ni que la Ville dont il parle, ſoit la même qui ſubſiſtoit du temps de cet Empereur : la petite étendue qu'il donne à Dijon, (étendue circonſcrite par les limites de la Paroiſſe de Saint Médard), n'annonce point une place auſſi conſidérable que l'atteſtent les débris de nos monumens trouvés ſous les murs de la derniere enceinte, à la vue deſquels on juge aiſément qu'elle devoit avoir été plus étendue & plus peuplée ſous les Empereurs, que celle qu'il décrit.

D'ailleurs, M. Aurele ni Aurelien, qui avoient tous deux un grand zèle pour le culte des Dieux & pour la gloire de l'Empire, n'auroient pas ſouffert qu'en leur préſence on eût profané les images des Idoles qu'ils honoroient. Auroient-ils permis que les débris des Temples & les reſtes précieux de ces tombeaux, ſi reſpectés des anciens, euſſent été employés en matériaux bruts, à faire les fondations des murs & des tours ? On pourroit croire, par l'examen de ces vieux murs, qu'ils ſont un ouvrage des Barbares, qui ont voulu fortifier ce poſte après l'expulſion des Romains ; ou s'ils ſont

des Romains eux-mêmes, ce ne peut être que dans un temps où les Arts en décadence annonçoient la chûte de leur Empire, lorſque le Siége en eût été transféré de Rome à Bizance. Le mauvais goût de la plupart de ces ſtatues, l'écriture dégénérée, des inſcriptions pyramidales qu'on trouve dans le Recueil de M. Legouz, ſemblent prouver que la conſtruction des murs, décrits par Grégoire de Tours, & dans leſquels ces figures ont ſervi de matériaux, eſt bien poſtérieure à M. Aurele & à Aurelien. Les reſtes de Temples & de tombeaux marquent en même temps que les murs où ils furent employés, n'ont pu être conſtruits que dans un temps où la Religion chrétienne a été dominante en cette Ville, & lorſque les Payens ont été dépouillés de toute adminiſtration dans cette Province; temps par conſéquent qu'on ne peut fixer qu'après la converſion du grand Conſtantin au quatriéme ſiécle.

Les fréquentes incurſions que faiſoient en ce temps-là les Germains, les Francs & les Bourguignons dans nos Provinces, obligerent Conſtantin de fortifier les places les plus importantes des Gaules, pour s'oppoſer à leurs courſes continuelles. Dijon où il paſſa en 311 & 319, étoit une de ces places frontieres, renverſées par les Barbares, qu'il falloit abſolument rétablir; & il eſt à croire

que lors de ces nouvelles conſtructions on reſſerra beaucoup l'enceinte de Dijon, détruite par les ennemis, pour en faire une fortereſſe, telle qu'elle ſubſiſtoit encore du temps de Gregoire de Tours.

Avant que la Religion chrétienne fût publiquement autoriſée par les Edits de Conſtantin, le petit troupeau des Fideles convertis par Saint Benigne & ſes Diſciples, ne ceſſa point de s'accroître. Ils s'aſſembloient pour la célébration des Saints Myſteres dans la *Crypte*, ou Chapelle ſouterreine de Saint Etienne. (*Voy. cette Egliſe ci-après*). Saint Urbain, ſixiéme Evêque de Langres, vint à Dijon, où il fit élever deux Baſiliques, l'une ſous le Vocable du premier Martyr, l'autre hors des murs ſous celui de Saint Jean-Baptiſte, près du cimetiere commun, où l'on avoit inhumé le corps de Saint Benigne. Vignier prétend, ſans preuves, que Conſtantin donna le Temporel de Dijon à ce même Evêque : mais cette propriété eſt due à la piété des Rois de France, & vraiſemblablement de Louis le Débonnaire, ou de Charles le Chauve.

Dijon tomba au pouvoir des Bourguignons au cinquiéme ſiécle : Gondebaud en jouiſſoit, lorſque Clotilde, Reine de France, qui tranſmit à Clovis, avec la foi de ſes peres, ſa haine contre ſon oncle, meurtrier de Chilperic, engagea les Evêques à favo-

riſer les projets des François. Apruncule, Evêque de Langres, qui réſidoit à Dijon, tenta de corrompre la fidélité des Habitans: mais ceux-ci dévoués à leur Souverain légitime, chercherent le Prélat pour le lui livrer. Averti du danger, il deſcendit la nuit pardeſſus les murs dans le foſſé, & s'enfuit à Clermont en Auvergne, dont il devint Evêque, & où il eſt honoré comme Saint, ainſi que dans les Diocèſes de Langres & de Dijon.

Clovis, pour profiter de ces troubles, gagna Godegeſile, frere de Gondebaud, & s'avança à la tête de ſon Armée juſqu'à Fleurey-ſur-Ouche, où il lui livra bataille, que le Bourguignon perdit par la trahiſon de ſon frere. On en peut voir les ſuites & les événemens différens qui regardent Dijon, dans notre premier volume, époques III & IV, tels que la révolte de Chramne, auquel cette Ville ferma ſes portes, les Aſſiſes de Dagobert en Bourgogne, la mort de Flaocat, Maire du Palais, les ſiéges & priſes de Dijon ſous les Ducs bénéficiaires, ſous le Roi Robert, *&c.*

Comtes et Vicomtes de Dijon.

On a parlé au long dans l'article des anciens cantons, & ſur-tout dans celui du Dijonnois, de l'adminiſtration de la Juſtice

par les Comtes & les Vicomtes : pour ne pas nous répéter, nous indiquerons ſeulement ici les Comtes de Dijon depuis le neuviéme ſiécle.

I. MANASSÈS, dit le Vieux, SIRE DE VERGY, l'ami & le confident de Richard Ier. Duc bénéficiaire, après lequel il tint le premier rang dans la Province par la Nobleſſe de ſes ſentimens & par le courage qui caractériſe les Héros. Il en donna des preuves contre les Normands, qui, en 888, s'étoient avancés juſqu'à Dijon. Il défendit cette Ville, *qui ne reçut aucun dommage*, dit Ducheſne, *encore que toute la contrée voiſine fût ruinée juſqu'à l'Abbaye de Beze.* Comblé de gloire & chargé d'années, il ſe livra tout entier aux pratiques de la Religion, & fonda, près de ſon Château de Vergy, le Monaſtere de SAINT-VIVANT, où il fut inhumé vers 900.

II. MANASSÈS II ſon fils adminiſtra le Comté ſous la tutelle d'Aymar ou Iſmar, iſſu des anciens Sénateurs, ſelon la chronique de Saint Benigne. Il fit apporter en 901 le corps de Saint Médard à Dijon, pour le ſauver de la fureur des Normands, défit ces brigands, & leur tua dix mille hommes dans la bataille livrée en Charolois en 915.

III. RAOUL DE VERGY en 951 : ſous ce Comte, la Ville fut priſe & ſaccagée en 957 par Robert de Vermandois, qui diſpu-

la Bourgogne au Duc Othon, frere de Hugues Capet. Le Roi Lothaire vint deux fois au ſecours d'Othon, & reprit Dijon.

IV. Ce Comté paſſa de Raoul dans la Maiſon de Beaumont-ſur-Vingeanne, ſans qu'on ſache comment. HUGUES DE BEAUMONT, Comte de Dijon, choiſit ſa ſépulture dans le parvis de Saint Benigne. Son frere Gelbuin fut le quarantiéme Evêque de Châlon-ſur-Marne en 947. Ce fut, ſelon Glaber, un des Evêques les plus diſtingués des Gaules par les vertus & la ſcience.

V. RICHARD DE BEAUMONT, fils de Hugues, ordonna le combat par Champion, dans une conteſtation entre les Abbés de Saint Benigne & de Saint Leger: procédure bien ſimple, mais peu concluante. Il épouſa Adele, dont il eut:

VI. LETHALDE ſon fils unique, qui lui ſuccéda, & mourut en 1007 ſans poſtérité. Cette maiſon de Beaumont ſe fondit dans celle de Vergy par le mariage d'Alix de Beaumont avec Guy de Vergy.

Après la mort de Lethalde, OTHE GUILLAUME, beau-frere de Brunon, Evêque de Langres, fut le dernier qui porta le titre de Comte de Dijon, ce Comté ayant été réuni au Duché de Bourgogne, ainſi qu'on l'expliquera après avoir dit un mot des VICOMTES.

Les Comtes ſe faiſoient remplacer par

des VICOMTES leurs Lieutenans, *Vice-Comites*, & qui étoient amovibles. On en trouve quelques-uns dès le neuviéme ſiécle ; ils étoient établis en ſous-ordre, ſoit par les Comtes, ſoit par les Evêques de Langres, pour rendre la juſtice en leur abſence. Ils devinrent héréditaires comme les Comtes ; ils avoient même obtenu en propriété un quartier de la Ville, avec les droits les plus précieux, ayant un Hôtel conſidérable, une Chapelle où l'on faiſoit l'office public pour eux & leurs *hommes ;* un meix de grande étendue, & pluſieurs bâtimens qui le joignoient. Ce quartier étoit très-peuplé, parce qu'il avoit ſes priviléges, ſes libertés, ſes franchiſes, ſes foires, ſes marchés & ſon cimetiere. Ceux qui l'habitoient n'étoient tenus ni aux charges, ni aux dettes de la Ville : le Vicomte ſeul y exerçoit la Juſtice & les droits ſeigneuriaux, le ban des vins & des vendanges.

GUY, ſurnommé le RICHE, eſt le premier Vicomte héréditaire dont il ſoit fait mention au commencement du onziéme ſiécle. Il poſſédoit trois fiefs à St. Apollinaire, que le Duc Robert Ier. par accord donna à Saint Benigne.

GAUTHIER ſon fils lui ſuccéda en 1043. THIBAUD DE BEAUNE ſon gendre, qui aſſiſta à la conſécration de l'Egliſe de Saint Benigne, faite par le Pape Paſcal II en

1106, & mourut dans ſon voyage de la Terre Sainte en 1145.

JOSBERT Ier. de Châtillon-ſur-Seine, Seigneur de Grancey, qui avoit épouſé la fille de Thibaud.

JOSBERT II ſon fils, mort ſans poſtérité en 1195.

GUILLAUME, fils puîné de Eudes de Champagne, plus connu ſous le nom de *Champlitte*, chef de la branche des Sires de Pontailler, ſuccéda à Josbert II ſon oncle maternel, ſe croiſa en 1202 avec Eudes ſon frere aîné, qui mourut à Conſtantinople. Guillaume conquit la Morée, fut Prince d'Achaïe juſqu'à ſa mort, arrivée en 1210. Il avoit épouſé Eliſabeth de Mont St. Jean, dont il eut:

GUILLAUME II DE CHAMPLITTE, époux d'Eleonore de Grancey, Vicomte juſqu'en 1254; il étoit Baron de Pontailler, où il fonda en 1246 le Prieuré de Sainte Marie, de l'Ordre du Val des Ecoliers. Dans une donation faite en 1254, il s'appelle *Guillaume de Chanlite, Vicoms de Digiun.*

Son fils, GUILLAUME III de Pontailler, mourut en 1274.

GUILLAUME IV, dernier Vicomte, vendit au Duc Robert la Seigneurie de Flamerans, en ſe réſervant le Château, & échangea la Vicomté de Dijon en 1276, comme on le dira plus bas. Les Seigneurs de Pontailler

ſont inhumés en la Chapelle de Saint-Laurent à la Cathédrale : il eſt dit dans les titres qu'Alexandre de Pontailler, vingt-deuxiéme Abbé Régulier de St. Etienne, y fut enterré en 1464, *juxtâ ſepulturam ſuorum progenitorum.*

DIJON SOUS LES DUCS DE LA PREMIERE RACE ROYALE.

Henri le Grand, frere de Hugues Capet, Duc de Bourgogne, étant mort ſans enfans dès 1002, ſon beau-fils Othe Guillaume qu'il avoit adopté, ſe mit en poſſeſſion du Duché. Appuyé de l'Evêque de Langres & des grands Seigneurs du Pays, il ſe défendit vaillamment contre le Roi Robert, qui réclamoit le Duché, comme neveu & héritier de Henri. Ce Prince aſſiégea en vain Dijon, défendue par Humbert de Mailly & le Vicomte Guy le Riche. Enfin, après une guerre de treize ans, ruineuſe pour la Province, le Duché fut cédé par traité en 1015 au Roi Robert, & le titre de *Comte de Dijon* fut réſervé à ſon rival. On peut voir les ſuites de cette guerre & ſa fin dans notre premier volume. *V^e. Epoque.*

Lambert, qui étoit redevable au Roi de l'Evêché de Langres, lui remit en même temps la propriété de Dijon. Le Monarque en fit *la Capitale du Duché*, dont il inveſtit

ſon fils Henri, qui éant devenu Roi de France, le remit à Robert, ſon frere puîné, chef de la premiere race de nos Ducs.

Hugues I, petit-fils & ſucceſſeur de Robert en 1075, donna à l'Abbaye de Saint Benigne la moitié des droits & revenus ſur la monnoie qui ſe fabriquoit à Dijon. C'eſt ſous le Duc Hugues II, ſon neveu, que cette Ville & ſes Fauxbourgs furent entiérement conſumés par le feu du Ciel, le 28 Juin 1137; les archives & tous les titres furent brûlés: événement malheureux qui nous prive de la connoiſſance de ce qui s'y eſt paſſé, de ce qui concerne ſes Magiſtrats, ſon Gouvernement & la façon de vivre de nos peres, avant l'établiſſement de la Commune. On profita de cette circonſtance pour donner à Dijon une enceinte plus conſidérable. Le Bourg, & une grande partie des Fauxbourgs, furent joints à l'ancienne Ville ſans aucune interruption. Cependant cette entrepriſe commencée vers 1137, & continuée dans les ſiécles ſuivans, ne fut terminée qu'au milieu du quatorziéme ſiécle par Jeanne de Boulogne, mere & tutrice de Philippe de Rouvre, qui épouſa le Roi Jean.

Hugues III, Fondateur de la Sainte Chapelle en 1172, contribua aux réparations de la Ville, & établit la Commune, ſelon la forme de celle de Soiſſons, par une chartre de

de l'an 1182, confirmée par Philippe Auguſte en 1183; il en donna une autre en 1187 à titre onéreux, moyennant cinq cents marcs, payables annuellement. Cette derniere eſt rapportée dans Perard, p. 333, mais elle n'eſt pas en tout conforme à l'original conſervé aux archives, avec celle de Philippe Auguſte, viſée dans des Lettres patentes de Charles V en 1369. M. l'Abbé Boullemier, qui a bien voulu nous faire part de ſes recherches, a écrit ſur ces piéces deux mémoires dignes d'un Patriote éclairé. Il fait voir que l'époque honorable de la liberté de Dijon eſt bien antérieure à la charte de Hugues III, & trop remarquable pour être confondue, comme on le fait ordinairement, avec cette derniere charte, qui, ſous un prétexte apparent de liberté, devint réellement le titre de ſa ſujétion.

Quelques Auteurs fixent à l'an 1187, l'établiſſement de la Municipalité actuelle; d'autres en font remonter l'origine plus haut: on voit même, dans le Cartulaire de Saint Benigne, un Citoyen qualifié de *Maïeur* en 1100. Ce qui fait croire qu'avant l'établiſſement de la Commune par Hugues III, Dijon avoit déja des Magiſtrats particuliers, ſous les Comtes & Vicomtes. Peut-être auſſi que lors de la réunion du Comté par le Roi Robert en 1015, ce Prince accorda le droit d'avoir un Maire & des Echevins.

Ce qui eſt d'autant plus probable, qu'avant la charte de Commune, les Habitans jouiſſoient de toute franchiſe & liberté de leurs perſonnes, comme il eſt dit dans le même titre : *Salvâ libertate quam anteà habebant ;* ce qui a été remarqué dans le *Sommaire Recueil de l'état de Dijon*, dreſſé en 1567.

Le Duc veut, par ſon Diplôme, que dans la Ville & la Banlieue on s'aide mutuellement ; que perſonne ne prête ſon argent ou ne faſſe crédit aux ennemis de la Commune. Si quelqu'un des membres commet un forfait contre le Duc, celui-ci en demandera juſtice au Maire, ſelon le jugement des Jurés, & ne pourra traduire le coupable ailleurs qu'à leur Auditoire. Le Maire & les Jurés auront ſeuls le droit de faire arrêter quelqu'un de la Commune, & de le juger, d'avoir la connoiſſance des forfaits ou délits concernant les fruits & les jardins, & de donner le ban de vendange. On y fixe les amendes ; on y diſtingue les délits réſervés au Prévôt ou Bailli Ducal : on y détermine le titre de la monnoie qu'on ne pourra exiger plus forte que de cinq deniers d'aloi. On y parle du droit qu'a le Duc ou ſon Sénéchal, d'aſſembler la Commune pour la mener à l'armée pendant quarante jours ſur les terres de France, & tant qu'il lui plaira s'il aſſiége quelque Château

dans l'étendue de ſon Duché : il fait plus, il céde à la Commune ce qu'il avoit à Marſannay, à Fenay, & lui abandonne toutes ſes ſucceſſions qui doivent lui appartenir, ſelon les anciennes Coutumes de Bourgogne, par droit d'échûte, *&c.*

Enfin, le Prince s'engage de ſuivre & de garder exactement cette Loi, ſous peine de correction du Roi de France, & d'interdit de ſon Duché par l'Archevêque de Lyon, & les Evêques d'Autun, de Langres & de Châlon. Les Habitans, de leur côté, s'obligent de lui payer chaque année *cinq cents marcs d'argent*, tel qu'il ſe donne & ſe reçoit par les Changeurs dans les foires ; au moyen de cette ſomme, les Membres de la Commune ſont déclarés exempts de taille pour toujours, avec reſtriction néanmoins que la charte ne pourra préjudicier aux droits que le Duc, les Nobles, les Egliſes & les Chevaliers pourroient avoir ſur leurs *hommes* de Dijon avant cet établiſſement.

On doit inférer de ces derniers mots, que ces priviléges ne concernoient que les Habitans libres, & ne touchoient en rien aux ſerfs. On peut encore obſerver qu'il falloit que cette Ville, récemment brûlée, ſe fût alors conſidérablement augmentée, & qu'elle fût bien peuplée ; puiſque ſans y comprendre le quartier de la Vicomté, les ſeuls Habitans formant la Commune, ſe ſoumet-

toient à payer annuellement une ſomme auſſi conſidérable que celle de cinq cents marcs d'argent fin (à quarante ſols le marc), & qu'elle devient exorbitante, ſi on la compare avec la foible monnoie du Duc, qui ne pouvoit être contraint à donner cours à une monnoie plus forte de cinq deniers d'aloi, au lieu de onze à douze qu'elle devoit avoir. Un ſol pariſis en valoit deux de Dijon. Ainſi les Sujets du Duc avoient le double à perdre en commerçant avec ceux du Roi, & ils ne virent pas ſans peine que cet acte de bienfaiſance du Prince portoit l'empreinte de ſon avarice.

Cette charte importante fut ſcellée & confirmée par le Duc, par Eudes ſon fils, & ſouſcrite par dix-neuf Barons qui en garantirent l'exécution; tels qu'Anſeric de Montreal, Aimo de Marigny, Gui de Til-Châtel, Valere de Sombernon, Ralo de St. Julien, Othe de Saulx, Guillaume de Fauverney, Othe de Saffres, Amédée d'Arcelot, *&c.* ..... Eudes III étant parvenu au Duché, la confirma de nouveau en 1193, redemanda Fenay, & céda en échange les *Juifs* & le droit d'étalage aux foires de St. Jean & de la Touſſaint.

Il y eut pluſieurs conteſtations ſous Hugues IV, au ſujet des droits de la Mairie, en 1248 : la Ville envoya des Députés à Soiſſons pour avoir l'interprétation de quel-

ques articles de la Commune, ſuivant laquelle celle de Dijon devoit être réglée par le titre de ſon érection en 1187. Perard rapporte celle de Soiſſons, pag. 336. La preſtation des cinq cents marcs étoit ſi accablante, vû le nombre des contribuables, que pluſieurs déſerterent la Ville, & la laiſſerent ſi fort ſurchargée, qu'elle en porta ſes plaintes à Hugues IV en 1262, *le priant que por Diex, por pitié & por li bien d'icelle, il mît conſeil & remede en ceſte choſe.* Ce bon Prince y eut égard; mais le remede qu'on apporta à un ſi grand mal, ne fut qu'un palliatif, peu capable de le déraciner. Auſſi la population de Dijon décrut à un tel point, que le Duc Robert, pour prévenir la déſertion totale des Habitans, renonça, quelques années après, à la preſtation des cinq cents marcs, comme on le verra plus bas.

MAIRES.

Les Habitans ayant le droit par la charte d'élire les Maire & Echevins, nous devrions en avoir la ſuite depuis 1187; mais un nouvel incendie en 1227, & la diſſipation de quelques anciens regiſtres, ſont cauſe que l'on ne peut remonter qu'au commencement du treiziéme ſiécle. Les noms de ces Maires ſont rapportés dans le *Gallia Chriſtiana* de

Robert, article *Divio*, & ailleurs : ainſi on s'abſtiendra d'en donner la ſuite complette, & celle des événemens arrivés ſous leur Magiſtrature, ce qui meneroit trop loin. Il ſuffit de remarquer ici que les Maires étoient ordinairement choiſis parmi les Nobles, ou pris dans le nombre des Citoyens les plus renommés par leurs lumieres & leur probité. On voit trois Sires de Courcelles aux treiziéme & quatorziéme ſiécles. Jean Baudot en 1396, continué quatre ans, qui reçut à Dijon le Roi Charles VI. Guy Poiſſonier en 1409; Renaud-Joly en 1416; Pierre Berbis en 1434; Guy Berbizey en 1438; Philippe Martin en 1485; Benigne de Cirey, ſous lequel les Suiſſes aſſiégerent Dijon en 1513; il l'étoit encore en 1521, quand François Ier. fit ſon entrée ſolemnelle en cette Ville; il fut douze fois Maire, & ennobli par Louis XII en 1509; Pierre Sayve quatre fois; Bernard Desbarres en 1573, depuis Préſident au Parlement. Saint Julien Baleure dit qu'*il a écrit bien & doctement de Dijon.* On voit enſuite pendant le ſeiziéme ſiécle, les Tabourot, Noel, Moiſſon, le Marlet, Jaquot, Godrar, Tiſſerant, Petit, Desbarres, Laverne, Bernard, Fleutelot, Fremiot, Jean Jaquinot, Michel Bichot, Benigne de Frazans, qui étant Maire pour la ſeptiéme fois en 1639, prit pour deviſe, *in ſeptimo non licuit requieſcere.* Enſuite les Boſ-

SIGILLVM · ROBERTI · DEI · GRATIA · REGIS · SCOTTORVM

ſuet, Joly, Arviſet, Venot, Comeau, Baudot qui fut trois fois Maire en onze ans, *&c.* Il y a eu des Lettres patentes enrégiſtrées à la Chambre des Comptes en 1491, qui donnoient la nobleſſe aux Maires & à leur poſtérité.

Le Maire étoit repréſenté ſur le Sceau de la Commune, comme les Princes & les Chevaliers, tantôt ſur un cheval courant à toute bride, le caſque en tête, le ſabre levé en action de frapper; tantôt avec les attributs de la paix, ſur un cheval tranquille, avec la robe, la ceinture & le chaperon, portant le faucon ſur le poing & l'épéron au talon, avec les figures du Soleil & de la Lune, ſymboles aſſez parlans de cette Magiſtrature annuelle : on voyoit autour, les têtes des vingt Echevins & la légende, *Sigillum Communiæ Divionis.* Feu M. Legouz, qui s'intéreſſoit vivement à cet Ouvrage, nous a fait graver à ſes frais le dernier de ces Sceaux qu'on voit ici.

Les droits de Juſtice ne purent être accordés aux Maire & Echevins qu'aux dépens des Vicomtes qui la rendoient en l'abſence des Comtes; mais la charte de Commune n'avoit point touché aux droits des Vicomtes ſur leur quartier où ils exerçoient ſeuls la Juſtice & les droits ſeigneuriaux. De ſi beaux priviléges dans la Capitale où le Prince réſidoit, ne purent man-

quer de fixer l'attention du Duc Robert II, déjà fâché de ce que ſes prédéceſſeurs s'étoient deſſaiſis de la plus grande partie des droits de ſouveraineté ſur ſes Habitans : il rechercha Guillaume IV, Sire de Pontailler, qui jouiſſoit paiſiblement de la Vicomté ; il en traita avec lui en 1276, en lui donnant en contre-échange ſa Maiſonforte & Terre de Magny-ſur-Tille, & lui réſervant l'Hôtel avec la Chapelle de la Vicomté, ſitué dans l'endroit où eſt aujourd'hui la Commanderie de la Magdeleine.

Ce Duc n'étoit pas moins jaloux des priviléges de la Commune ; car ayant eu difficulté au ſujet du paiement des marcs, qui avoit été retardé, il interdit Hugues de Salmaiſe, élu Maire en 1277, & nomma pour le remplacer Pierre d'Antigny, avec de nouveaux Echevins ; mais la crainte d'une révolte l'engagea à ſe déſiſter de cette nomination, par accord fait au mois de Janvier ſuivant.

La Commune alarmée de cette entrepriſe, & plus encore de l'acquiſition de la Vicomté, qui mettoit le Duc à portée d'exercer des droits contraires à ſes priviléges, ſoutint qu'il n'avoit pu en faire l'acquiſition. Robert, de ſon côté, vouloit jouir des droits qu'elle lui donnoit. Delà ces altercations & ces brouilleries qui parvinrent juſqu'au Roi Philippe III, fils de Saint Louis. Ce Prince

dont la politique n'échappoit aucun moyen d'affoiblir le trop grand pouvoir des hauts Barons, écouta favorablement les plaintes de la Commune, & engagea le Duc ſon beau-frere à remettre aux Habitans *la Vicomté avec ſa Juſtice*, & à les décharger de l'impôt trop onéreux des *cinq cents marcs*; ce qu'il fit moyennant certaines ſommes qu'ils s'obligerent de lui payer, les unes à vie, les autres à perpétuité. Cet accord fait en 1282, renouvellé en 1284, fut confirmé par le Roi. Dès-lors on vit renaître la tranquillité & la population : dès-lors l'état des Maire & Echevins fut fixe & ſtable. C'eſt par Guillaume Pelvy, Maire cette année, que commença la VICOMTÉ-MAIRIE, avec le droit de Juſtice ſur toute la Ville & ſa Banlieue, & celui d'impoſer & lever ſur les Habitans les ſommes néceſſaires.

LA PRÉVÔTÉ, réduite depuis la mort du dernier Duc à la ſeule juriſdiction pour l'égandillage des poids & meſures, fut réunie à la Vicomté par acquiſition en 1579, & par la priſe de poſſeſſion ſolemnelle de cette Prévôté, *Clergie* & des trois marchés, qu'en fit le Corps municipal le 3 F^er^. 1580. Les Juſtices des Châtellenies, *Vicomtés*, Vigueries ayant été unies par Edit de 1749 aux Bailliages & Sénéchauſſées, la Vicomté de Dijon fut exceptée de l'Edit par Lettres du Chancelier d'Agueſſeau, du 9 Janvier 1752.

Nos Rois s'étoient ſervis de la force des Communes dont ils avoient favoriſé l'établiſſement, pour réduire les grands Seigneurs : mais quand ceux-ci furent ſoumis, les Rois reprirent peu à peu preſque tous les priviléges qu'ils avoient accordés aux Villes, comme on le voit par la fameuſe Ordonnance de Moulins de 1566, où Charles IX ôte, par l'art. 71, la connoiſſance civile des affaires aux Maires, Conſuls & Capitouls ; ce qui les dépouilloit de leurs plus beaux droits. Mais ſur les remontrances des Etats de Bourgogne, ce Monarque rendit en 1571 la Juſtice civile & criminelle, avec tous les droits actifs & paſſifs qui en dépendent, aux Maires de Dijon, Beaune, Autun, Auxonne, Châtillon-ſur-Seine, &c. comme un droit patrimonial, que ces Villes avoient acquis, à titre onéreux, des anciens Ducs de Bourgogne. Par deux Arrêts rendus contradictoirement au Conſeil en 1692 & 1696, la Juſtice de la Commune, acquiſe à même titre, fut exempte de la création des Offices de Conſeiller-Rapporteur des défauts & d'Enquêteur-Examinateur. L'exercice de la Police lui fut aſſuré par Lettres Patentes de 1572. La Juriſdiction de la petite Voirie, comme Seigneurs Hauts-Juſticiers de la Ville, fut confirmée à nos Magiſtrats Municipaux par Arrêt contradictoire, le 22 Octobre 1693 ; & par

Lettres Patentes de 1668, il leur fut permis de porter la robe violette, avec le chaperon bordé d'hermine; & au Maire une robe longue, de satin plein, de couleur violette, doublée de satin rouge cramoisi, ainsi que la portoit le Prévôt des Marchands de Lyon: par autre Arrêt du Conseil, il fut autorisé à la porter de velours violet, bordée de velours rouge cramoisi, dans toutes les cérémonies publiques, même à l'assemblée des Etats, suivant la délibération de 1712, en faveur du Maire Nicolas Labotte.

L'importance de la Place de Maire s'est toujours soutenue à Dijon jusqu'à la fin du regne de Louis XIII. Plusieurs causes concoururent alors à en diminuer l'autorité: telles furent, par exemple, la mission permanente des Intendans dans les Provinces, la multiplication des Commandemens militaires, & l'augmentation des troupes réglées, dont la discipline perfectionnée & l'état fixe, plaça la Milice Bourgeoise dans le dernier rang des troupes du Royaume. Ces causes, en faisant perdre aux Maires les relations directes avec la Cour & le Ministère, ont diminué pour eux les occasions de se signaler; de sorte qu'avec le même zèle & les mêmes talens que leurs prédécesseurs, ils n'ont plus aujourd'hui les mêmes occasions de se distinguer.

Ils ont cependant conservé d'assez belles

prérogatives ; la Juſtice haute, moyenne & baſſe, avec droit de confiſcation, confirmée par Arrêt en 1774, leur appartient dans la Ville & Banlieue : ils connoiſſent du civil & du criminel : des Huiſſiers ou Sergens portent toujours devant eux des hallebardes, comme les Licteurs portoient les faiſceaux devant les Tribuns. C'eſt au Maire & aux Echevins qu'appartient le droit de régler le taux des vivres, & de tout ce qui concerne le bon ordre, la Police & l'établiſſement de la Ville, dont la garde des clefs eſt confiée au Maire. Il eſt Chef des armes, & n'a pour ce regard au deſſus de lui que le Gouverneur de la Province, ou le Commandant, quand ils ſont à Dijon. Il a le titre & la qualité de Baron d'Antilly, Champſeuil & Locheres, depuis 1581 ; il eſt Elu perpétuel & Préſident né du Tiers-Etat. Mais le plus beau des droits du Maire, eſt qu'à ſa requête nos Rois, lors de leur premiere entrée à Dijon, jurent dans l'Egliſe de Saint Benigne de confirmer & garder ſes priviléges ; le Maire lui prête ſerment de fidélité pour tout le Pays ; & en ſigne d'obéiſſance, il lie une bande de taffetas jaune à la bride de ſon cheval, & conduit le Prince à la Sainte Chapelle. Ainſi en uſa Poiſſenot, Maire, envers Philippe le Hardi en 1364, Benigne Martin envers Charles IX en 1564, *&c.*

(*Voyez ſur la Commune & la Mairie de Dijon*

notre Diſſertation inſérée dans le Journal encyclopédique d'Août 1776).

C'eſt EUDES IV qui, en 1334, s'engagea par une Loi particuliere, pour lui & ſes ſucceſſeurs, de jurer publiquement à leur avénement au Duché, de garder les libertés, franchiſes, immunités, chartes & priviléges de cette Capitale. Lorſque les Ducs, ou les Rois leurs ſucceſſeurs, ſont venus à Dijon pour la premiere fois, ils ont toujours renouvellé le ſerment à Saint Benigne, & en la même forme. Nous avons dans Palliot, *Parlem.* pag. 21, l'acte de ſerment du Roi Jean, le 23 Décembre 1361, & celui de Philippe le Hardi ſon fils, en 1364. Le Duc Jean le prêta de même en 1404, Philippe le Bon en 1421, & Charles, dernier Duc, en 1473. Après ſa mort, Louis XI ayant réuni Dijon & le Duché à la Couronne, fit à Saint Benigne en 1479 le même ſerment, & reçut l'hommage des Habitans. Louis XII & François Ier. confirmerent leurs priviléges, ainſi que Henri II à ſon entrée à Dijon en 1548, Charles IX en 1564; Henri IV en 1595; Louis XIII & Louis XIV en firent autant, *&c.*

Le cheval ſur lequel un Légat en France faiſoit ſon entrée à Dijon, appartenoit au Maire : ainſi celui du Cardinal Cajetan, qui paſſa à Dijon le 11 Décembre 1590, fut donné au Vicomte-Maieur, Jacques Laverne,

ſuivant l'uſage. La coutume étoit de faire don de ſix oies aux Maire, Echevins & Baillis : il eſt dit dans un titre de 1494, que c'eſt ſuivant la forme ancienne : on régla en 1513 qu'à la place ils auroient quatre gros en argent, & 30 ſ. en 1594, *&c.*

Evénemens depuis les derniers Ducs jusqu'a Louis XIV.

Les événemens arrivés à Dijon ſous les quatre derniers Ducs & ſous les Rois leurs ſucceſſeurs juſqu'à Louis XIV, ont été rapportés dans les ſeptiéme & huitiéme époques hiſtoriques de notre premier volume, auquel nous renvoyons. On remarquera ſeulement ici que Philippe le Hardi fit tranſporter à Dijon en 1383, l'horloge de Courtrai & *la tant belle tapiſſerie*, dit de Serres, *qui orne la Maiſon du Roi ;* qu'il y reçut avec pompe Charles VI en 1389, & donna 2000 livres pour paver la Ville en 1391. Il lui permit la même année de porter dans ſes armoiries un chef de ſes armes, *en reconnoiſſance des ſerviees, de la bonne loyauté & parfaite amour des Habitans à ſon égard.* L'étendard ou guidon, fait en ce temps, eſt conſervé à l'Hôtel de Ville, & porté à l'entrée des Souverains, & autres pareilles cérémonies, quand toute la Bourgeoiſie eſt ſous les armes. On en garde un autre plus petit & de même étoffe,

semé de sautoirs, avec un fusil d'or frappant contre des cailloux d'argent, donné par Philippe le Bon, & qui servoit pour la Cavalerie. C'est sous ce Prince que le pavement des rues de Dijon fut fini en 1424. Il permit en 1435 de faire les publications à *son de trompe*, au lieu que jusques-là elles s'étoient faites à *son de cors, qui étoit rude*, & d'attacher à la trompette d'argent de cinq marcs trois onces, *une banniere armoiriée, comme il est d'usage dans les autres bonnes Villes.* Le Trompette avoit 5 liv. de gage. Ce même Prince donna les deux sceaux d'argent, qui sont encore en dépôt entre les mains du Maire, & dont on scelle tous les actes de Justice faits par la Ville, en reconnoissance d'un présent de 40000 liv. qu'elle lui avoit fait, pour avoir *hommes & armes.* Sur le plus grand de ces sceaux, on lit : *Sigillum majus ad causas Curie Majorie Divionis.*

On voit que sous le Duc Charles, il y avoit à Dijon un Inquisiteur de la foi, qui fit le procès au batard de Longvi, condamna au feu, & *prêcha* une femme sorciere, qui fut livrée au Prévôt en 1471. Un vaudois & une jument furent brûlés ensemble aux fourches patibulaires par le *carnacier* (Boureau) : on coupoit alors les oreilles à ceux qu'on bannissoit, *&c.*

Louis XI, à la mort de Charles, fut à

Nancy, réunit la Province à la Couronne; rendit le Parlement ſédentaire à Dijon, où l'on vit encore des mouvemens en faveur de Marie de Bourgogne : le premier Préſident Jean Jouard, de Gray, en fut la victime; il fut aſſaſſiné par Chretienot-Vyonet & ſes complices, en Juillet 1477.

Louis XII étant relevé d'une maladie dangereuſe, envoya par deux Hérauts, le 29 Avril 1505, à la Ste. Chapelle la Couronne royale de ſon Sacre, pour en orner le vaiſſeau de la Sainte Hoſtie. On remarque en cette Egliſe, au deſſus d'un pilier à gauche de la Tribune, ſon écuſſon avec le porc-épi. Ce bon Prince étant à Dijon le 7 Mai 1510, fut ſupplié de pourvoir aux Places vuides du Parlement. Il ordonna d'achever le Château commencé par Louis XI ſur les tours duquel au couchant on voit ſa deviſe & le *porc-épi :* il nomma pour Gouverneur de la Bourgogne, Louis de la Tremouille, le même qui l'avoit vaincu & pris à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en Bretagne. C'eſt au ſujet de ce Général qu'il dit ce mot ſi connu, quand il fut parvenu à la Couronne, qu'*un Roi de France n'étoit point fait pour venger les querelles du Duc d'Orléans.*

La Tremouille témoigna ſa reconnoiſſance à ſon Maître, en ſauvant Dijon aſſiégée par les Suiſſes en 1513. Leur nombreuſe Artillerie

tillerie dreſſée ſur la hauteur des petites Roches au levant & ſur les Perrieres au couchant, ne ceſſa de tonner pendant ſix jours contre cette place ſans défenſe; elle ne fut délivrée que par une eſpèce de miracle attribué aux interceſſions de la Vierge, & par la ſage politique du Gouverneur, qui engagea les Suiſſes, ſur des promeſſes exorbitantes, à lever le Siége. Les Seigneurs d'Arcelot, d'Arc-ſur-Tille & d'Auvillars, furent mis à la tête de la milice bourgeoiſe, ſous les ordres de Jean de Baiſſey, Grand Gruyer, pendant la durée du ſiége. On faiſoit tous les ans, le 13 Septembre, une proceſſion générale où l'on portoit en pompe l'image de la Vierge, les Reliques de St. Benigne, de St. Médard, *&c.* Ce jour étoit fêté par tous les Habitans; & la fête ſe nommoit vulgairement *la Notre-Dame des Suiſſes :* elle dura juſqu'au milieu du dernier ſiécle. On dépoſa les boulets de canon qu'on put trouver, dans une Chapelle de Notre-Dame où l'on en voit encore. La joie que l'on eut du départ des Suiſſes, fut troublée par la détention de ſes plus zèlés Citoyens, emmenés en ôtage à Zurich; ils ne ſortirent de priſon que ſeize mois après, en payant une forte rançon : celle de Réné de Maiziere, neveu du Gouverneur, fut fixée à dix mille écus-ſoleil; celle de Jean de Rochefort, Bailli, à ſix mille; celle du premier Préſident, Humbert

de Villeneuve, à deux mille ; & à mille ; celle des quatre Bourgeois, Benigne Serres, Seigneur de Daix, Philibert Godran, Jean Noel, Echevins : l'hiſtoire ne nomme pas le quatriéme. L'écu-ſoleil valoit alors 36 ſ. 3 deniers ; il y en avoit ſoixante & dix au marc d'or, valant alors 130 liv. 3 ſ. 4 den. & maintenant 720 liv. (V. la *Relation de ce Siége, par M. de Ruffey, au 1er. vol. des Mémoir. de l'Acad. de Dijon.*) Les Etats en 1514 accorderent une indemnité à chacun des Echevins.

François Ier. voulant reconnoître le ſervice que cette Ville avoit rendu à la France, accorda aux Habitans la faculté de poſſéder des fiefs, quoiqu'ils ne fuſſent pas Nobles, ſans payer aucun droit. Pour les dédommager des pertes qu'ils avoient faites lors du ſiége, pendant lequel les Fauxbourgs furent brûlés, les vignes ſaccagées, les maiſons de campagne ruinées, il les déchargea, pendant dix ans, de l'impoſition des marcs, qui revenoient en 1515 à 627 liv. par an, leur donna 2000 liv. ſur ſon Domaine, & 2000 liv. ſur d'autres fonds.

Dijon fut tranquille ſous les regnes de François Ier. & de Henri II ſon fils, au moyen de la neutralité ſignée à Saint-Jean-de-Lône en 1522, ſcrupuleuſement obſervée entre les deux Bourgognes, & renouvellée à chaque déclaration de guerre entre

l'Empire & la France. On a remarqué dans la huitiéme époque, la noble réſiſtance des Etats au Traité de Madrid, par lequel le Roi, pour ſortir de priſon, cédoit la Bourgogne à Charles-Quint. Ils repréſenterent qu'il ne dépendoit pas du Monarque de la céder ainſi; & que ſi le Roi l'abandonnoit, la Nobleſſe prendroit le parti de ſe défendre, & de s'affranchir de toute ſorte de domination, étant réſolue, pour ce généreux deſſein, de verſer juſqu'à la derniere goutte de ſon ſang. (V. *auſſi notre Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes, imprimée à Dijon chez Defay, en 1772.*)

Mais Dijon ſe reſſentit vivement des fléaux de la peſte & de la guerre civile allumée par la diſcorde & le fanatiſme. La contagion ravageoit cette Capitale en 1500 & en 1521, comme on le voit par les regiſtres de la Chambre des Comptes, qui tenoit ſes aſſemblées à Auxonne, enſuite à Barjon dans le château de M. Boueſſeau, Préſident. En 1521 le Parlement fut tranſféré à Arnay-le-Duc pour la même cauſe. La peſte fut ſi violente en 1531, que la Chambre de Ville ſe retira à Saint Apolinaire, & tint ſes ſéances à Montmuſard. La Ville fit un vœu ſolemnel, & ſe mit ſous la protection de Sainte Anne pour la ceſſation de ce fléau, qui l'avoit déjà affligée en 1452 & 1465.

Les guerres de Religion dont on a parlé au long dans le 1er. volume, ne furent pas moins préjudiciables à la Capitale. Le Comte de Tavannes craignant le même traitement que les Calviniſtes avoient fait à la Motte-Gondrin, Gouverneur du Dauphiné, en le pendant aux fenêtres de ſon Hôtel, chaſſa les Huguenots, au nombre de plus de douze cents, qui habitoient la *rue des Forges :* il fit empriſonner en même temps au château les principaux d'entre eux, parmi leſquels ſe trouvoient pluſieurs perſonnes de diſtinction.

Le maſſacre de la St. Barthelemi, exécuté à Paris & dans les autres Villes, où cent mille François furent égorgés par la main de leurs compatriotes, n'eut pas lieu à Dijon, qui fut ſauvé par l'humanité & l'éloquence de l'immortel Pierre Jeannin, alors Avocat & Conſeil de la Ville. Il engagea le Comte de Charni, Commandant, à ſuſpendre des ordres ſi ſanglans, dont le Roi ne tarderoit pas à ſe repentir. C'eſt ainſi que la prudence d'un homme juſte garantit la Province d'un maſſacre, la honte d'une nation douce & bienfaiſante, qui voudroit pouvoir l'effacer de ſes annales. Une telle action eût mérité d'être gravée ſur le bronze pour paſſer à la poſtérité. Henri III, qui vint à Dijon le 3 Juin 1575, loua & approuva la conduite du Comte de Charni,

Six mille Reîtres appellés au ſecours du Prince de Condé, chef des Huguenots, en 1576 camperent huit jours devant Dijon, qu'ils eſpéroient forcer. Mais la Nobleſſe qui s'y étoit renfermée avec les Comtes de Charni & de Tavannes, ſauva la Ville : les Reîtres ſe dédommagerent à Nuits qu'ils pillerent & ſaccagerent pendant trois jours.

Le Duc de Mayenne nommé Gouverneur de la Province, après la mort de ſon frere le Duc d'Aumale, tué à la Rochelle en 1573, ſouffla par-tout le feu de la ligue & mit dans ſon parti Dijon, Beaune, Autun & d'autres Villes. Flavigny, Semur, Saulieu, Bourbon-Lancy, Montcenis, Auxonne, Verdun, Saint-Jean-de-Lône, où l'on battoit monnoie pour le Roi, furent les ſeules Villes fideles à Henri IV. L'infortuné Laverne, Maire de Dijon, d'abord déclaré ligueur & enſuite royaliſte, ayant tenté avec le Capitaine Gault, de faire rentrer leur patrie ſous l'obéiſſance du Roi, porterent tous deux leur tête ſur l'échaffaud. Quantité de familles illuſtres & de bons Citoyens furent empriſonnés, ou chaſſés, & ruinés dans ces temps malheureux. Le Parlement royaliſte, préſidé par Benigne Fremiot, la Chambre des Comptes & les Tréſoriers ſe retirerent à Semur en Auxois. Le Comte de Tavannes & le Préſident Fremiot, ſujets zélés & courageux, ſoutinrent preſque ſeuls

le parti du Roi en Bourgogne, & raſſemblerent au tour d'eux les Nobles & les Citoyens qui ne s'étoient pas laiſſés entraîner par le torrent. Les principaux étoient MM. Baillet de Vaugrenant, de Clugny Baron de Conforgien, de Chantal pere & fils, de Chevigny, de Luſigny, d'Epeuil, Blanchefort l'aîné, les freres Guijon, Chabot Marquis de Mirebeau, Jaucourt, Bouton, Cypierre, Ragny, Fervaque de Grancey, Julien de Requeleine, Chaufour, Bretagne, Quarré d'Aligny, Fyot de Barain, Valon, Heliodore de Thyard de Biſſy tué près de Beaune, qu'il vouloit enlever à la ligue en 1593 (V. *Beaune*), Damas de Saint-Biran, le Compaſſeur, *&c.* Le ſavant Ponthus de Thyard, Evêque de Châlon, reſta ſeul des Evêques de la Province, attaché à ſon Souverain, & éprouva mille traverſes, ſur-tout de la part de certains Religieux, ligueurs déterminés, dont il ſe plaint fort dans ſes lettres.

Ce ne fut qu'après l'arrivée de Henri IV, & la bataille de Fontaine-Françoiſe en Juin 1595, que le Capitaine Franchèſe lui remit le Château de Dijon, & que la Bourgogne fut entiérement ſoumiſe. (V. *Font. Franç. ci-après.*) Le Roi ſe trouva lui-même le 21 Juin à l'élection du Maire, ſans vouloir donner aucune atteinte aux priviléges de la Commune, ſe contentant de remettre

une liſte des Echevins qu'il deſiroit d'être nommés. Le Préſident Fremiot fut élu Vicomte-Maïeur. Le Roi aſſiſta avec toute ſa Cour, & les Chevaliers du St. Eſprit, à la proceſſion générale de la Sainte Hoſtie le 1er. Juillet : ce fut une des plus auguſtes cérémonies que l'on eût jamais vue à Dijon ; il ſe fit même un plaiſir de ſe rendre à l'Arquebuſe pour tirer l'Oiſeau. La préſence d'un ſi bon Roi, long-temps méconnu, dont la clémence & l'affabilité achevoient de gagner tous les cœurs, augmentoit la joie univerſelle, que la ceſſation des guerres civiles & des malheurs publics avoit excitée.

L'hiſtoire ne fournit aucun événement remarquable juſqu'à l'entrée de Louis XIII à Dijon en 1629 : il reçut à Saint Benigne le ſerment des Maire & Echevins, & au lieu de jurer les priviléges, il promit d'en faire donner Lettres de confirmation. La joie qu'inſpiroit la préſence du Roi fut bientôt après changée en larmes par la peſte, la famine & la révolte. Le 28 Février 1630, il y eut une émeute conſidérable à l'occaſion de l'Edit des Elections : on avoit fait entendre au Peuple que le Roi vouloit mettre les *Aides* en Bourgogne. Les Vignerons s'attrouperent, élurent pour chef un Goujat nommé *MACHAS*, & coururent les rues armés de hallebardes & de bâtons, en criant *LANTURLU* ; c'étoit le refrain d'un

fameux vaudeville qui eut grand cours en 1629. L'air en étoit bruſque & militaire. Les Vignerons furent nommés *Lanturlus*, parce qu'ils faiſoient battre cet air ſur le tambour pendant leur marche ; & *cette ſédition*, dit M. de la Monnoye dans ſon Gloſſaire, *eſt encore appellée le Lanturlu de Dijon.* Ils traînerent par les rues une image du Roi, en criant *vive l'Empereur* ; ils forcerent ſept maiſons, & brûlerent ce qu'ils ne purent emporter. Le Marquis de Mirebeau, Commandant, arrêta la ſédition le premier Mai, en faiſant tirer ſur les mutins, dont quatorze furent tués ſur la place de Saint Michel, & le reſte fut diſſipé. Louis XIII inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, ſe rendit de Troyes à Dijon, après avoir défendu qu'on ſonnât les cloches, & qu'on tirât le canon à ſon arrivée ; le Duc de Bellegarde eut ordre de faire ſortir les Vignerons, comme plus particuliérement indignes de voir leur Souverain.

Il fit ſon entrée le 27 Avril, tout le peuple étant dans la conſternation ; le lendemain le Maire (Evrard), les Echevins avec les Capitaines & plus de cent des principaux Bourgeois, furent préſentés au Roi par le Gouverneur, & tous ſe proſternerent au pied de ſon Tribunal. Le célèbre Avocat Charles Fevret plaida leur cauſe à genoux, & demanda pardon pour ſes Concitoyens

avec tant d'éloquence, que le Monarque même ne put retenir ſes pleurs, ni refuſer grace. Le Garde des Sceaux, Michel de Marillac, après avoir expoſé dans ſa réponſe l'énormité de la faute, ajouta » qu'elle » eût porté le Roi à en faire un châtiment » exemplaire, ſi ſa propre bonté & les » prieres inſtantes du Duc de Bellegarde, » n'euſſent flêchi ſa juſte indignation; qu'il » s'eſt auſſi voulu ſouvenir que d'ici le » Chriſtianiſme eſt entré dans la Maiſon » royale; que cette Ville & la Province » ont montré tant d'affection à l'Etat, » qu'elles n'ont pu ſouffrir d'en être ſéparées, » & qu'elles ont fait de grandes réſiſtances » pour y demeurer unies. «

Après ce diſcours, il prononça l'Arrêt du Conſeil qui abolit le crime de ſédition, ordonne le changement de neuf Capitaines & Officiers, régle qu'il n'y aura plus que ſix Echevins, en ſtatuant ſur la forme de leur élection; ordonne en outre à tous Vignerons de ſortir de ſon enceinte, avec défenſe d'y demeurer; que la tour de Saint Nicolas ſera abattue juſqu'à la hauteur néceſſaire ſeulement pour commander les baſtions; que les piéces d'artillerie, à la réſerve de quatre coulevrines bâtardes, ſeront remiſes au Château, *&c.* Le Roi fut ſi ſatisfait du diſcours de Fevret, qu'il le fit imprimer à Lyon. Cette ſédition du *Lanturlu* eſt rapportée au

long dans les *lettres de Barthelemi Moriſot*, & dans le *tom. VI du Merc. Franç. an. 1630, pag. 178.* Il y avoit déjà eu une pareille ſédition en 1522, mais qui n'eut pas de ſuites fâcheuſes.

Henri de Bourbon-Condé, Gouverneur après le Duc de Bellegarde, fut reçu à Dijon le 26 Mars 1631. Il obtint la révocation de l'*Edit des Elections*, le rétabliſſement des priviléges de la Ville, & l'élection des Echevins en la maniere accoutumée. C'eſt par ces bienfaits qu'il ſignala les prémices de ſon Gouvernement. La peſte continuant ſes ravages, les Magiſtrats renouvellerent le vœu fait à Sainte Anne un ſiécle auparavant. Elle fut ſuivie de la guerre civile, excitée par les Grands, contre le Cardinal de Richelieu, en 1632. Gaſton, frere unique du Roi, quitta la Cour, & ſe retira en Comté. Il revint en Bourgogne avec des troupes, ſe préſenta devant Dijon, ravageant tout le plat-pays.

Les Comtois ayant rompu la treve qui ſubſiſtoit depuis 1522 entre les deux Provinces, elles ſe firent une guerre cruelle & ruineuſe. Le ſiége de Dole que Condé fut obligé de lever, attira en Bourgogne le Général Galas, avec une armée de 80000 hommes, qui pilla & brûla preſque tous les Bourgs & Villages le long de la Saone, depuis Pontailler à Verdun. L'activité du Gouver-

neur qui s'enferma dans la Capitale, en empêcha le siége; & cette puissante armée vint échouer devant la petite Ville de Saint-Jean-de-Lône, en 1636. (*Voy. notre Histoire des guerres des deux Bourgognes*).

Le 24 Juin 1643, les drapeaux gagnés à la bataille de Rocroi, qui fut le salut de la France, furent déposés à la Sainte Chapelle, & portés à moitié traînant par les Officiers Municipaux en grande cérémonie. Le Vainqueur de Rocroi, nommé Gouverneur, fit son entrée le 29 Janvier 1647: la Ville lui fit présent d'un plat bassin d'or.

Les premiers troubles de *la fronde* en 1648 & 1649, n'agiterent point Dijon, qui resta fidele au Roi, ainsi que le Grand Condé, Défenseur du Trône contre les Frondeurs. Le Cardinal Mazarin oubliant des services que le Prince mettoit à trop haut prix, le fit arrêter & enfermer à Vincennes en 1650. Pendant cette détention, son Gouvernement fut donné à César de Vendôme, fils légitimé de Henri IV. Cette nouvelle causa beaucoup de rumeur dans la Province où Condé avoit un grand nombre de créatures. Seurre & d'autres Villes se déclarerent pour lui. Mais MARC-ANTOINE MILLOTET, Avocat Général du Parlement, Magistrat ferme & éclairé, conserva la Capitale dans le devoir. Il s'opposa à la réception du Régiment de Persan, que les gens

affectionnés au Prince vouloient introduire, & rompit tous les projets séditieux du Comte de Tavannes & de Lenet; il assura Verdun au Roi, & empêcha la jonction des rebelles avec les troupes que Turenne leur amenoit de Stenai, en plaçant le Régiment de Stef à Gemeaux : sages précautions qui garantirent la Province.

Les Habitans étoient partagés en deux factions, dont les uns, tenant le parti de la Cour, s'appelloient FRONDEURS, & s'assembloient chez Millotet; ceux du parti contraire avoient le nom d'ALBIONS ou de PRINCIPIONS. Comeau, Commandant du Château, quoiqu'assez disposé pour le Prince, rendit pour 10000 liv. la place au Duc de Vendôme, qui, par son crédit, fit nommer Millotet Maire. Celui-ci prit pour devise un rocher, avec ces mots appliqués à Pompée: *Piratarum scopulus*, & ces autres de Lucain, *libertatemque tueri ausus*. Les amis du Prince le firent destituer par Arrêt du Conseil : un Avocat s'opposa à l'enrégistrement de cet Arrêt, & fut interdit de la plaidoierie par le 1er. Président Bouchu, ennemi de Millotet.

La garnison de Seurre qui incommodoit fort tous les environs, obligea le Roi de venir en personne la soumettre. Il entra à Dijon le 16 Mars 1650, offrit le pain bénit à la Sainte Chapelle, y fit la scene, & lava les pieds à douze enfans, qui reçurent cha-

cun un demi-écu. Il comptoit partir deux jours après pour Châlon, ne ſe croyant pas trop en ſûreté à Dijon à cauſe du grand nombre des Serviteurs de Condé. Mais M. de la Vernage, Lieutenant des Gardes, qui logeoit chez Philibert de la Marre, lui ayant fait part de cette réſolution, le Magiſtrat l'en diſſuada, en lui certifiant que perſonne n'oſeroit rien faire contre le ſervice du Roi. Ce Prince raſſuré demeura en cette Ville juſqu'à la reddition de Seurre.

La délivrance de Condé ranima le zèle de ſes partiſans à Dijon : ils firent chanter le *Te Deum* à Saint Etienne, ſans y ajouter l'*Exaudiat*, ſelon la coutume. Des femmes conduites par la nommée *Bourguignon*, mariée à l'Etuviſte du Prince, habillerent groteſquement une figure de paille, qu'elles appellerent la FRONDE, & creuſerent une foſſe devant l'Egliſe, où elles enterrerent leur fantôme, en le chargeant d'imprécations, en le couvrant d'ordures, & forçant les paſſans à les imiter. Les Villes de Châlon & de Seurre ne furent pas plus ſages.

Condé ſorti de ſa priſon du Havre, la vengeance dans le cœur contre Mazarin, échangea ſon Gouvernement de Bourgogne contre celui de Guyenne avec le Duc d'Epernon. Ce dernier, arrivé à Dijon le 29 Novembre 1651, aſſiégea le Château où commandoit la Planchette, qui ſe défendit

vaillamment. Cet Officier fit tirer pendant pluſieurs jours le canon ſur la Ville, & y fit jetter pluſieurs jours de ſuite des bombes, qui répandirent la conſternation. On fit défenſe de ſonner les cloches, pour laiſſer la facilité d'entendre les bombes, & d'en prévenir les effets. Les Egliſes étoient remplies d'un peuple nombreux, qui imploroit le ſecours du Ciel. Une mine que le Duc d'Epernon fit jouer ſous une des tours du Château, détermina les Aſſiégés à capituler le 8 Décembre. La Ville perdit ſoixante hommes, & cinquante furent bleſſés. Le Marquis d'Uxelles ſe diſtingua en cette occaſion. Les Habitans que cet horrible bombardement avoit fait cacher dans les ſouterreins, revenus de leur frayeur, firent une proceſſion générale à Notre-Dame, dont l'image avoit été expoſée, tenant chacun une branche de laurier à la main.

L'année ſuivante fut marquée par une épidémie, qui, depuis Mai en Novembre, emporta plus de deux mille perſonnes, attaquées de fiévres pourprées. La mort du Premier Préſident Bouchu, étouffa toutes les diſſentions que ſon crédit & ſon attachement à Condé avoient entretenues en Bourgogne.

Chriſtine, Reine de Suede, entra à Dijon le 27 Août 1656, marchant depuis la porte d'Ouche ſous le poële juſqu'à la Sainte

Chapelle. Elle fut viſitée par le Parlement en Corps, en robes rouges, par ordre du Roi. Un Préſident & les Conſeillers avoient été députés à Beaune pour la ſaluer. Elle fit briller ſon eſprit dans trois heures d'entretien avec MM. Lantin, Fevret & Moriſot, & ſéjourna deux jours à Dijon. On remarqua ſon habillement ſingulier, ayant un juſte-au-corps d'homme, de ſatin noir, boutonné juſqu'aux genoux, un jupe noire fort courte, un nœud de ruban au lieu de cravate, & portant une perruque.

Malgré l'hiver rigoureux de 1658, pendant lequel Suzon ſe déborda dans la Ville, on ne laiſſa pas d'y tirer le grand prix de l'Arquebuſe. Trente Villes furent invitées, & deux cents Chevaliers s'y rendirent. Le prix en vaiſſelle d'argent fut remporté par Evrard, Boulanger à Dijon.

Le 5 Novembre de la même année, Louis XIV honora la Ville de ſa préſence, & tint ſon Lit de Juſtice au Parlement. Il y vint encore le 8 Février 1668, après avoir couché à Salive, allant à la conquête de la Franche-Comté. Mademoiſelle de Montpenſier, en félicitant le Prince de Condé ſur la priſe de Dole, lui dit *qu'il avoit mieux fait que ſon petit Papa.* Philibert de la Mare dans ſes Mémoires manuſcrits, raconte que le Roi apprenant à Dijon la priſe de Dole & celle de Salins, dans le temps qu'il jouoit

& qu'il étoit en gain, rompit le jeu, en disant : *Un homme qui a pris deux Villes, & gagné cinquante piſtoles, doit être ſatisfait de ſa journée.*

A la ſeconde conquête de la Franche-Comté, ce Monarque ſe rendit à Dijon avec la Reine & le Dauphin le 30 Avril 1674 (*Voy. Plombieres*). Pendant le ſéjour de la Cour, le Parlement envoyoit par jour huit flacons de vin au Chancelier. La Reine fit dire au Préſident Joly, qu'on lui feroit plaiſir de ne point juger en la Tournelle de procès criminels où il y eût peine de mort. Elle témoigna voir avec ſatisfaction les femmes des Officiers du Parlement, & dit à la Premiere Préſidente Brulard, qui n'avoit que des filles : *Madame, il faut faire un garçon, & ne pas laiſſer éteindre un nom auſſi conſidérable.*

Le Maire Jean Joly fit réduire les vingt Echevins à ſix en 1668. Les Lettres Patentes portent que la Magiſtrature demeure réduite pour toujours au Maire, ſix Echevins, un Procureur-Syndic, un Secretaire, un Receveur, un Contrôleur, & deux Prud'hommes. Le Syndic devoit être élu tous les deux ans. On ne pouvoit rentrer à l'Echevinage que quatre ans après en être ſorti, & le Maire devoit, le 10 Juin, remettre les marques de la Magiſtrature entre les mains du plus ancien Echevin, appellé *Garde des Evangiles*,

giles, devant le portail de Saint Philibert. Les Maires furent rendus perpétuels par Edit de 1692, & la réunion aux Etats de la Province des Offices de Maires perpétuels, à la charge de rembourſement, eſt de 1696. La Déclaration du Roi ſur les fonctions, droits & priviléges attribués aux Maires de la Province, fut donnée à la pourſuite des Etats le 12 Mars 1697.

La taille étoit répartie par les Echevins chacun dans ſa Paroiſſe, & les oppoſitions aux rôles étoient portées au Conſeil d'Etat. Ce privilége avoit été reconnu par Arrêt du Parlement en 1592. Mais depuis la réduction des Echevins à ſix, le Roi, par Arrêt du Conſeil, du 20 Avril 1668, régla qu'il ſeroit procédé annuellement à la confection des rôles de taille par un nouveau pied au grand Bureau de la Chambre de Ville dans une aſſemblée des Officiers Municipaux, *&c.* Cet Arrêt revêtu de Lettres Patentes, enrégiſtrées au Parlement, a eu ſa pleine exécution, autoriſée par des Arrêts de la Cour en 1681, 1705, 1721.

L'érection de l'Univerſité, de l'Evêché, de l'Académie, de l'Ecole de Deſſin, *&c.* ſont des événemens de ce ſiécle dont il ſera parlé dans les articles ſuivans, après les Egliſes. On ne dit rien ici des Cours ſouveraines, des Juriſdictions différentes qui décorent Dijon; on en a traité aſſez au long

dans le premier volume qu'on peut conſulter.

Ainſi nous terminons à cette époque l'Hiſtoire abrégée de cette Ville, qu'on ne trouvera peut-être que trop étendue pour une ſimple Notice. Mais on a cru devoir inſiſter ſur quelques objets, pour faire connoître une Capitale qui n'a pas encore d'Hiſtorien, quelque fameuſe qu'elle ſoit par le grand nombre de ſavans & illuſtres Perſonnages en tout genre qu'elle a produits : on ſe contentera d'indiquer les principaux.

ILLUSTRES ET SAVANS DIJONNOIS.

FRANÇOIS BAUDOT, originaire d'Autun, Maître aux Comptes, Maire de Dijon, mort en 1711, a donné une Diſſertation eſtimée, ſur les antiquités de cette Ville, & ſur *Bibracte*, qu'il prouve être Autun, non *Beaune*, comme le prétendoit le Médecin Hugues de Salins.

L'illuſtre Préſident JEAN BEGAT, fils de Nicolas Begat, Avocat du Roi à Châtillon-ſur-Seine, le Réformateur de notre Coutume, inhumé dans l'Egliſe de St. Etienne en 1572. Ses occupations ſérieuſes ne l'empêcherent pas de badiner quelquefois avec les Muſes, & de traduire Anacréon en vers françois.

SAINT BERNARD, né à Fontaines-les-

Dijon en 1091, Moine à Cîteaux en 1113, premier Abbé de Clairvaux, où il mourut en 1153. (*Voy. ſon Eloge, tom. 1er. pag. 160.*)

CLAUDE BERNARD, ſurnommé le *pauvre Prêtre*, fils d'un Conſeiller au Parlement, Mathématicien, Peintre & Poëte; mais plus recommandable encore par ſa piété & ſa charité; mort à Paris en 1641; ſon cœur fut porté aux Minimes de Châlon-ſur-Saone en la Chapelle de ſa famille. Sa vie a été écrite par quatre Auteurs.

JACQUES-BENIGNE BOSSUET, Evêque de Meaux, le plus éloquent de nos Orateurs, né en 1627, mort en 1704. Ses Ouvrages l'ont mis au rang des Peres de l'Egliſe. *C'eſt une lampe ardente & luiſante, dont la lumiere ne s'obſcurcira jamais*, écrivoit Clément XIV. Nous pouvons dire de Boſſuet, ce que Cicéron diſoit d'un des grands Hommes de la République : *Quem eſſe natum & nos gaudemus, & hæc Civitas dùm erit lætabitur.* de amic. l. IV. Sa vie a été donnée par M. de Buri, & le ſera encore mieux dans la nouvelle édition de ſes Œuvres en vingt-quatre volumes *in-4°.* par les Bénédictins des Blancs-Manteaux.

JEAN BOUHIER, Préſident à Mortier, l'un des quarante de l'Académie françoiſe, bon Antiquaire, grand Juriſconſulte, Poëte françois, Littérateur univerſel, mort en 1746, âgé de ſoixante & treize ans. On voit

ſon buſte en la riche bibliothéque de M. le Marquis de Bourbonne, & à l'Académie. Voy. ſon Eloge par M. de Morveau, imprimé en 1774, & par M. de Voltaire qui lui a ſuccédé à l'Académie.

DENIS-XAVIER CLEMENT, de l'Académie de Nancy, Prédicateur du Roi, né en 1706, mort à Paris en 1771 : il avoit des talens diſtingués pour la Chaire, & nous a laiſſé quatre volumes de Sermons eſtimés & pluſieurs Ouvrages de piété.

JEAN DUBOIS, fameux Sculpteur & Architecte, inhumé à Saint Philibert en 1694: il a fait le deſſein de l'obéliſque de Plombieres : on voit ſes chefs-d'œuvre dans nos Egliſes de Dijon, & ſur-tout à l'Abbaye de la Ferté. Le buſte du Chancelier Boucherat, de la main de cet Artiſte, fut admiré à la Cour.

PIERRE DUMAY, fils de Paul Dumay, tous deux ſavans Magiſtrats du Parlement, ont laiſſé des Ouvrages. Pierre, né à Dijon en 1647, y eſt mort en 1711 à quatre-vingt-cinq ans. Les deux premiers livres du *Virgile Virai en Bourguignon* ſont de lui: l'Abbé Petit a continué l'Ouvrage.

PIERRE FEVRET, Conſeiller-Clerc, fils de Charles Fevret, Auteur du *Traité de l'Abus*, Fondateur de la bibliothéque publique du Collége, mort en 1706, ſous-Doyen du Parlement. Les talens & l'érudition pro-

ſonde ſemblent être héréditaires dans la famille de Charles Fevret, né à Semur en Auxois : ſon arriere-petit-fils, Charles-Marie Fevret de Fontette, Conſeiller au Parlement, auquel nous devons la bibliothéque des Hiſtoriens de France en cinq volumes *in-fol.* eſt mort en 1771. Son Eloge, par M. Perret, eſt placé à la tête du troiſiéme volume de ce grand Ouvrage.

SIMON FOUCHER, fils d'un Marchand de Dijon : Baillet l'appelle le Reſtaurateur de la Philoſophie Académicienne ; il finit ſes jours à Paris en 1696.

ANDRÉ FREMIOT, fils de l'illuſtre Préſident Fremiot, Archevêque de Bourges, ſous-Doyen des Conſeillers d'Etat, l'ami de St. François de Sales, eſt Auteur de quelques Ouvrages ſavans. Il mourut à Paris en 1641. Son cœur fut dépoſé à Saint Etienne, dont il avoit été Abbé.

Qu'on juge par cette anecdote de la fermeté du Préſident Fremiot, qui ſoutint ſi courageuſement en Bourgogne le parti de Henri IV. Les Ligueurs ayant fait priſonnier ſon fils André, menacerent de lui envoyer cette tête chérie, s'il ne ſe rangeoit du côte des rebelles : *Je m'eſtime heureux*, dit-il, *de le ſacrifier pour une ſi belle cauſe ; il vaut mieux qu'il périſſe innocent, que le pere vive perfide à ſon Dieu & à ſon Roi.* Le Duc de Mayenne employa tous les moyens pour

gagner à ſon parti ce vertueux Magiſtrat; mais en vain; il dit alors, *voilà une plaiſante écritoire pour le tant rechercher.* Le Préſident Jeannin lui répondit, *que de cette écritoire l'on verroit ſortir des boulets.* La ſuite prouva la vérité de cette prédiction.

JEANNE-FRANÇOISE FREMIOT, BARONNE DE CHANTAL, a fait trop d'honneur à ſa Patrie par l'éclat de ſes vertus, pour être oubliée. Cette Sainte Inſtitutrice des Filles de la Viſitation, naquit le 23 Juin 1572, & mourut à Moulins en 1641; elle a été béatifiée par Benoiſt XIV en 1751, & canoniſée en 1768. Sa vie a été écrite par M. Marſollier en deux volumes *in-12*, & l'Abrégé par le P. Jannart de l'Oratoire, en 1752.

FRANÇOIS FYOT DE LA MARCHE, Baron de Montpont, Conſeiller au Parlement de Paris, Auteur de pluſieurs bons livres, mourut en 1716.

CLAUDE FYOT DE LA MARCHE, Abbé de Saint Etienne, Conſeiller d'Etat, mort en 1721 à l'âge de quatre-vingt-onze ans, a publié *in-fol.* l'Hiſtoire de ſon Egliſe, dont il a été un inſigne Bienfaiteur.

LOUVAN GELYOT, Avocat, Poëte, a donné un indice armorial très-eſtimé; mort en 1641.

CHARLES LE GOUZ DE LA BERCHERE, mort Archevêque de Narbonne en 1719, auquel nous devons la premiere édition des

Mémoires du Clergé en ſix volumes *in-fol.* (*Voy. l'Eloge de ſes ancêtres Premiers Préſidens du Parlement dans notre premier volume, pages 494 & 505.*)

BENIGNE LEGOUZ DE GERLAND, ancien Grand-Bailli du Dijonnois, a mérité, par ſes bienfaits, d'être nommé l'*ami de la Patrie.* Le jardin de Botanique, qu'il a fondé à Dijon, immortaliſera ſon nom, autant que ſes Ouvrages. Nous avons perdu ce ſavant & reſpectable vieillard en 1774. Son Eloge, prononcé à l'Académie par M. le Docteur Maret, eſt imprimé en quarante pages *in-4°.* avec ſon portrait à la tête, gravé par M. de Marcenay, d'Arnay-le-Duc.

D. CLAUDE GUERNIÉ, Bibliothécaire & Curé de Saint Germain-des-Prés, mort en 1722, a travaillé à la belle édition des Œuvres de Saint Auguſtin, & au Gloſſaire de Ducange.

GABRIEL GUILLAUME, originaire d'Arnay-le-Duc, célèbre Avocat, ſurnommé *le beau parleur*, eſt Auteur de pluſieurs piéces imprimées. Il fut cinquante-un ans Conſeil de la Province : Jean & Pierre Guillaume ſe ſont auſſi diſtingués dans le Barreau.

FRANÇOIS-CLAUDE JEHANNIN, Avocat, auquel M. de la Monnoie a donné le titre de *Papinien de la Bourgogne*, reçut la ſépulture à Saint Michel en 1698, âgé de ſoixante-huit ans.

BENIGNE JOLY, Chanoine de St. Etienne, s'eſt diſtingué par une piété éminente, & un zèle ſans bornes pour les pauvres, mort en 1694. Denis-Antoine Beaugendre a donné ſa vie *in-8°.* 1700.

HECTOR JOLY, Maître aux Comptes, Auteur du Traité de la Chambre des Comptes de Dijon, *in-fol.* en 1653, enterré aux Cordeliers en 1660.

PROSPER JOLYOT DE CREBILLON, originaire de Nuits, le Sophocle de notre ſiécle, reçu à l'Académie françoiſe en 1737, mort à Paris en 1762. Louis XV lui a fait ériger un mauſolée.

JEAN-BAPTISTE LANTIN, originaire de Châlon, Conſeiller au Parlement pendant quarante ans, habile dans les Langues anciennes & modernes, dans les Mathématiques, la Muſique & la Botanique, ami des ſavans Huet & Saumaiſe, mort en 1695 à ſoixante & quatorze ans.

PIERRE LENET, Procureur Général du Parlement, Conſeiller d'Etat, Auteur de Mémoires ſur les guerres de la fronde, inhumé à Saint Sulpice en 1671. M^de^. de Sevigné dit *qu'il étoit fort attaché au Prince de Condé, & qu'il avoit de l'eſprit comme douze.* Monſeigneur le Prince de Condé demanda aux Etats de 1766, s'il y avoit encore des deſcendans de Lenet; on lui dit qu'il ne

reſtoit que MM. de Macheco par les femmes.

HILAIRE-BERNARD DE REQUELEYNE DE LONGEPIERRE, Maître aux Comptes, Précepteur de Philippe d'Orléans, depuis Régent de France, Poëte tragique, Traducteur, mort à Paris en 1721, ayant légué ſes livres au Cardinal de Noailles.

JEAN-BENIGNE LUCOTTE DU TILLIOT, Auteur des Mémoires ſur la Fête des Foux, ſavant Antiquaire mort en 1750.

PHILIBERT DE LA MARE, originaire de Beaune, Conſeiller au Parlement, excellent Antiquaire, Littérateur, Hiſtorien, mort en 1687 dans ſa ſoixante & onziéme année. Deux Libraires de Paris acheterent ſa bibliothéque en 1719, & revendirent ſes précieux Manuſcrits 2500 liv. pour la bibliothéque du Roi.

EDME MARIOTTE, Prieur de Baume-la-Roche, bon Phyſicien, de l'Académie des Sciences, mort en 1684 : ſes Ouvrages ſont en deux volumes *in-4°*.

BERNARD DE LA MONNOYE, célèbre Poëte françois, latin, bourguignon, un des plus grands Littérateurs de ſon ſiécle, reçu à l'Académie françoiſe en 1713, mort en 1728. (*Voy. ſon Eloge, 1er. vol. pag. 566*). Ses Œuvres ont été données par M. Rigoley de Juvigny en trois volumes *in-8°*, avec ſa vie, 1770 : on lit au bas de ſon portrait,

que fit graver le Préſident Bouhier ſon ami, ces deux vers :

Divio me genuit, retinet Lutetia, Franco,
Argolico, Latio, Burgundo carmine luſi.

CLAUDE-BARTHELEMI MORISOT, originaire de Vitteaux, Seigneur de Chaudenay, Avocat, Poëte latin, Auteur de l'*Orbis maritimus*, *in*-fol. 1643, & de deux volumes *in*-4°. de Lettres latines, où l'on trouve les Eloges de Jean Godefroy & de Claude Saumaiſe, de Pierre le Gouz, de Jean Bouchu, *&c.*

PIERRR LEMUET, né à Dijon en 1591 d'une bonne famille, Ingénieur, Architecte du Roi, s'eſt diſtingué par ſon habileté pour les fortifications. Il ſervit dignement Louis XIII aux Siéges de pluſieurs places, & fut un des plus ſavans Architectes de ſon temps. La Reine Anne le choiſit pour la ſomptueuſe Egliſe du Val-de-Grace : mort à Paris en 1669.

Son ouvrage des cinq ordres d'architecture des anciens, imprimé pluſieurs fois, & tous ceux qu'il a donnés, ont été reçus avec beaucoup d'approbation en France & dans les Pays étrangers.

CLAUDE NICAISE, Chanoine de la Sainte Chapelle, habile Antiquaire, mort en 1701, âgé de 78 ans. Sa Diſſertation *in*-4°. ſur les *Sirennes*, avec de belles gravures, eſt eſti-

mée. M. Nicaiſe, ſon petit-neveu, Doyen de la Chambre des Comptes, poſſéde quatre ou cinq volumes *in-4°.* de Lettres manuſcrites des Savans de l'Europe, adreſſées à M. ſon oncle.

PIERRE ODEBERT, Préſident au Parlement pendant quarante-deux ans, Fondateur de l'Hôpital Sainte Anne, des Chaires de Théologie au Collége Godran, du Collége & de l'Hôpital d'Avalon, dont il étoit originaire, inhumé à Saint Etienne en 1661, âgé de quatre-vingt-ſept ans. (*Voy. ci-après Collége de Dijon & l'Hôpital Sainte Anne.*)

ALMAQUE PAPILLON, Poëte ſous François Ier. THOMAS & PHILIBERT PAPILLON, de la même famille, ſont eſtimés dans la République des Lettres. Nous devons au dernier *la bibliothéque des Auteurs de Bourgogne*, imprimée *in-fol.* 1742, à laquelle nous renvoyons ſur les Ouvrages donnés par nos ſavans compatriotes cités ici.

ETIENNE PERARD, Doyen de la Chambre des Comptes, a compoſé un Recueil précieux de piéces ſur la Bourgogne, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort arrivée en 1663. (*V. notre 1er. vol. pag. 565.*)

ALEXIS PIRON, fameux Poëte François, mort à Paris en 1773, âgé de 83 ans. M. Perret a compoſé ſon éloge. M. Rigoley de Juvigny ſon ami & ſon compatriote, dont les talens ſont ſi avantageuſement connus

dans la République des Lettres, vient de donner en 7 vol. in 8°. 1776, une nouvelle édition de ſes Œuvres, avec ſa vie très-bien écrite à la tête du premier volume. M. Imbert a célébré la mort de Piron par une bonne élégie.

BERNARD POUFFIER, Doyen du Parlement, animé du plus ardent patriotiſme, eſt Fondateur de l'Académie de Dijon. Ce ſage & généreux Magiſtrat qui a légué ſon Hôtel & ſa Terre d'Aizerey en faveur des Doyens du Parlement, eſt mort en 1736.

GASPARD QUARRÉ D'ALIGNY, Avocat Général du Parlement, Conſeiller d'Etat, inhumé à St. Pierre en 1659, fit imprimer ſes Plaidoyers en 1658 *in*-4°. Ses fils ſe ſont également diſtingués dans la robe & les armes. Ses ancêtres, Conſeillers au Parlement, avoient ſacrifié leurs biens & leur liberté pour Henri III & Henri IV. Son petit-fils, le plus ancien des Officiers de France, penſionné du Roi depuis la bataille de Malplaquet en 1709, vient de mourir à Arnay-le-Duc, âgé de 93 ans.

NICOLAS QUENTIN, fameux Peintre Dijonnois, inhumé à Saint Nicolas en 1646, *ſans monument*, diſent les regiſtres; mais les ouvrages qu'il a laiſſés, ſeront un monument éternel de ſa capacité & de ſon bon goût. Nicolas le Pouſſin paſſant à Dijon, & voyant aux Jacobines le tableau de J. C.

communiant Sainte Catherine, admira la beauté de ce morceau, & dit, en apprenant qu'il reſtoit en cette Ville : *il n'entend pas ſes intérêts ; que ne va-t-il en Italie, il y feroit fortune ?* On voit de lui aux Jacobins une Circonciſion très-eſtimée ; à St. Nicolas & à Saint Michel, une Réſurrection ; à la Magdeleine, des portraits de la famille Bretagne ; en la ſalle d'entrée du Bureau du Collége, quatre grands tableaux dans le goût Lombard. M. Venevaut, Dijonnois, eſt le premier de nos compatriotes qui ait été de l'Académie Royale de Peinture ; & M. Lallemand, excellent Payſagiſte, auſſi né dans cette Ville, le ſecond digne d'en être.

JEAN-BAPTISTE RAMEAU, l'Orphée de notre ſiécle, le créateur de la génération harmonique, l'inventeur de la baſſe fondamentale & du principe ſonore, eſt mort à Paris en 1764. M. Maret Secretaire de l'Académie, & M. Chabanon, ont publié ſon éloge.

Un jeune Poëte lui fit cette épitaphe :

Cy gît le célèbre Rameau ;
Il fut par ſon vaſte génie
De la Muſique le flambeau,
Et l'objet des traits de l'envie :
Muſes, pleurez ſur ſon tombeau
Le créateur de l'Harmonie.

GUILLAUME RAVIOT, Ecuyer, habile Avocat, Conſeil des Etats, Poëte latin, a donné en 2 vol. *in-fol. les Arrêts Notables* : mort le 5 Octobre 1751.

GASPARD DE SAULX-TAVANES, Maréchal de France, mort à Sully en 1573. Son corps fut apporté à Dijon. Le Parlement en Corps de Cour, alla au devant le 7 Septembre juſqu'en l'Egliſe du St. Eſprit, d'où il fut conduit à la Sainte Chapelle, où il eſt inhumé à côté du Grand-Autel, avec un mauſolée. Jean de Saulx ſon fils, Vicomte de Tavanes, a donné ſes *Mémoires* : Guillaume, fils aîné du Maréchal, bon Royaliſte, a de même publié des *Mémoires*. Il eſt à remarquer que les Tavanes ont toujours joint la gloire des lettres à celle des armes.

ETIENNE TABOUROT, Avocat du Roi au Bailliage de Dijon, Poëte françois & latin, Auteur des *Bigarrures*, mort en 1590. Ce fut, dit Bayle, un homme d'eſprit & d'érudition, mais qui donna trop dans les bagatelles. Son frere Jean Tabourot, Chanoine & Official de Langres, mort en 1595, a auſſi publié quelques Ouvrages.

PIERRE TAISAND, d'abord Avocat, enſuite Tréſorier de France, Auteur d'un Commentaire ſur notre Coutume, *in-fol.* 1698, inhumé à Saint Etienne en 1715. Claude Taiſand, Ciſtercien, à compoſé la

vie de ſon pere en 1716, & donné les vies des plus célèbres Juriſconſultes de toutes les nations, *in*-4°. 1721, compoſées par ſon pere.

JACQUES-LOUIS VALON, MARQUIS DE MIMEURE, Lieutenant Général des Armées du Roi, bon Poëte françois & latin, de l'Académie françoiſe, inhumé en 1719 à Auxonne, dont il étoit Gouverneur. M. Valon de Barain ſon aïeul, ſe diſtingua par ſa fidélité envers ſes Rois, durant les troubles de la Ligue, & fut nommé Capitaine de Flavigny par Henri IV, en 1590.

Ce catalogue, qu'on pourroit étendre bien davantage, en y ajoutant ſur-tout les Auteurs vivans, prouve que Dijon eſt la patrie des arts, des ſciences & des talens; & que cette Ville, de l'aveu d'un Journaliſte célèbre, eſt étonnante par ſon heureuſe & ſinguliere fécondité en Savans du premier ordre, en Littérateurs habiles & en hommes de génie.

DESCRIPTION
TOPOGRAPHIQUE
DE DIJON.

SES ANCIENS HÔTELS, SES DIVERS ETABLISSEMENS, &c.

LA Ville de Dijon, Capitale du Duché de Bourgogne, & l'une des mieux bâties du Royaume, eſt ſituée ſur la riviere d'Ouche au confluent de Suzon, dans une plaine qui s'étend du côté de l'orient juſqu'à la Saone, & terminée à l'occident par un rideau de montagnes qui s'étend juſqu'en Provence. Pour connoître Dijon tel qu'il eſt actuellement, il faut ſavoir ce qu'il étoit autrefois.

L'ancien Dijon, décrit par Gregoire de Tours, & qui a ſubſiſté ſous les deux premieres Races de nos Rois, étoit une Ville forte, de forme quarrée, de onze à douze cents pas en longueur & en largeur, ayant quatre portes correſpondantes aux quatre points

points cardinaux. Elle étoit entourée de murs élevés, & flanquée de trente-trois tours. Cette partie étoit proprement la Ville, & portoit le nom de *Caſtrum ;* elle n'avoit d'étendue que celle qu'a aujourd'hui la Paroiſſe de Saint Medard, & l'Egliſe de St. Etienne étoit la ſeule, avec le baptiſtaire de Saint Vincent, qui fût dans cette enceinte. Au dehors étoit le *Bourg Saint Benigne*, ſitué à droite du cours de Suzon ; il comprenoit le territoire de cette Abbaye, & celui des Paroiſſes de Saint Jean & de Saint Philibert; le *Fauxbourg* compoſé des Paroiſſes de Notre-Dame, Saint Michel & Saint Nicolas, enfin, le quartier de la Vicomté qui étoit dans l'étendue de la Paroiſſe Saint Pierre, furent bâtis ſucceſſivement.

Après le fameux incendie, arrivé en 1137, les Ducs qui contribuerent au rétabliſſement de leur Capitale, commencerent à faire élever des murs autour des Fauxbourgs, & à les renfermer dans la Ville. Cet ouvrage fut continué par Jeanne de Boulogne, mere du Duc Philippe de Rouvre, qui comprit dans la clôture le Bourg de Saint Benigne ; de ſorte que ces quatre parties ne compoſerent plus qu'une ſeule & même Ville, qui a encore aujourd'hui la même étendue ; mais la forme en eſt plus agréable, tant à cauſe des bâtimens que l'on a fait élever dans tous les quartiers, & des

places que l'on y a pratiquées, que parce que les Ducs de la ſeconde Race qui continuerent à embellir Dijon, y ajouterent des fortifications, & firent rétablir les murs en entier avec la plus grande partie des tours qui s'y voient encore. On releva même de fond en comble la tour de la porte au Comte, ou de Saint Nicolas, & cette réconſtruction faite en 1439 & 1443, coûta 2800 liv. Il y avoit alors huit portes dans cette enceinte de murs. 1°. La *porte Guillaume*, qui prit ſon nom de Guillaume, Abbé de Saint Benigne, parce qu'elle fut conſtruite ſur le terrein de ſon Abbaye. 2°. La *porte d'Ouche*, ainſi nommée à cauſe de la riviere. 3°. La *tour Fondoire*, ou *porte Nanxion*, qui ne ſubſiſte plus aujourd'hui, & qui étoit au bout de la rue des Crays. 4°. La *porte Saint Pierre*, du nom de l'Egliſe Paroiſſiale de ce quartier. 5°. La *porte Neuve ou de Bourbon*, qu'on appelloit auparavant la *porte des Chanoines*, parce que l'Abbaye de Saint Etienne avoit un Monaſtere dans cette rue, à l'endroit qu'on nomme encore le *vieux Couvent*, où logeoient les Chanoines qui deſſervoient l'Egliſe de Saint Michel. 6°. La *porte au Comte de Saulx*, qui prit enſuite le nom de Saint Nicolas, de celui de l'Egliſe Paroiſſiale de ce quartier. 7°. La *porte Bouchefol* ou *Fermerot*, anciennement *Fourmorot*, qui eſt aujourd'hui

murée. 8°. La *porte ou tour aux Anes*, qui conduiſoit aux moulins de Suzon, en place de laquelle M. de la Trimouille fit conſtruire en 1513 la tour qui porte encore ſon nom : ainſi il ne reſte plus aujourd'hui que cinq portes.

La plupart des rues de l'ancien Dijon, tiroient leur nom des profeſſions que l'on y exerçoit, ſelon la coutume ancienne d'obliger tous les gens d'une même profeſſion, à ſe raſſembler dans le même quartier. Telles étoient les rues de l'Archerie, de la Charbonnerie, de la Draperie, de la Verrerie, la rue des Changeurs, ou au Change, la rue des Forges & de la Boucherie, dans la Paroiſſe Notre-Dame : celles de la Poulaillerie & de la Poiſſonnerie, dans la Paroiſſe Saint Jean ; les rues Vannerie, Serrurerie, celles de la Tonnellerie & de la Chaudronnerie, dans la Paroiſſe Saint Michel, *&c.* Les places & marchés portoient auſſi le nom des denrées qu'on y vendoit. Le placement des anciennes rues que nous avons nommées, prouve que les arts méchaniques ne s'exerçoient que dans les Fauxbourgs hors des murs de l'ancien Dijon.

Après la mort de Charles le Téméraire, la Bourgogne qui ſe donna à Louis XI, n'en eut pas moins à craindre des puiſſances voiſines, & des efforts qu'elles firent pour l'envahir : c'eſt à ces circonſtances critiques

50936

que Dijon dut la conſtruction de ſon Château & de nouvelles fortifications. Les guerres de Louis XII, de François Ier & de leurs ſucceſſeurs, en occaſionerent d'autres : on comptoit dès l'an 1510, trois ans avant le ſiége des Suiſſes, dix-huit tours ſur les remparts de la Ville; ſavoir, à la porte Guillaume, les tours de *Renne*, St. *Georges*, *Charlieu* & St. *Philibert;* à la porte d'Ouche, la tour *Quarrée*, la tour *Nancion*, celles de St. *André* & de *Fondoire;* à la porte S. Pierre, les tours Saint *Pierre* & de la *Buſſiere;* à la porte neuve ou des Chanoines, les tours de *St. Antoine* & de St. *Michel*, la tour *Rouge* & la tour *Quarteau;* à la porte S. Nicolas, la tour St. *Nicolas*, la tour *au Fermerot*, la tour *aux Anes* ou *la Trimouille*, & la tour *Poinſard Bourgeoiſe.*

A l'égard des boulevarts pour leſquels on détruiſit quelques-unes de ces tours, celui de la porte S. Pierre fut conſtruit en 1515, & coûta 4000 livres; celui de la porte d'Ouche fut élevé en 1547 dans la place de la vieille tuerie; on y voit les armoiries du Roi Henri II avec une inſcription, & celles des Gouverneurs. Le boulevart de la porte St. Nicolas fut conſtruit par les ordres du même Roi en 1552, & en 1558 on travailla au boulevart de Saulx; il n'y avoit alors aucuns baſtions ni chemins couverts autour de Dijon; mais les guerres qui ſurvinrent ſous

Louis XIII en 1632, & celle des deux Bourgognes en 1636, juſqu'à la paix de Munſter, mirent les Magiſtrats dans le cas de conſtruire des baſtions & des chemins couverts. On abattit pour cela un grand nombre de maiſons & d'édifices qui avoient été relevés depuis 1513, enſuite du Siége des Suiſſes, & on répara les anciennes fortifications. Ce fut à cette occaſion que le Clergé & les Cours ſouveraines firent faire à leurs frais le baſtion de la porte d'Ouche près l'Hôpital général, que l'on nomme encore aujourd'hui le *baſtion des Privilégiés.*

ANCIENS HOTELS.

Comme Dijon étoit le ſéjour principal des Ducs de Bourgogne, & la Capitale de leurs Etats, les grands Seigneurs qui venoient leur faire la cour, y avoient des Hôtels. Voici ceux que nous avons pu découvrir, rangés par ordre alphabétique : on y joindra quelques anecdotes pour rendre ce catalogue moins aride.

HÔTEL D'AGEY, *rue St. Philibert.* Il étoit occupé par les anciens Seigneurs d'Agey. Garnier d'Agey ſigna la charte de fondation de l'Abbaye de la Buſſiere en 1113, & celle du Duc Eudes II, en faveur de St. Benigne, en 1160. On voit un Jean d'Agey, dixiéme Commandeur de l'Hôpital du St.

Eſprit, en 1411. Jacques d'Agey étoit Capitaine-Châtelain de Saulx-le-Duc, en 1580. La derniere Dame de la maiſon d'Agey, étoit Abbeſſe de Praſlon en 1649. (*Voy. Agey, Bailliage d'Arnay-le-Duc.*)

HÔTEL D'ANGLETERRE. Les alliances des trois derniers Ducs avec les Rois d'Angleterre, les obligeoient d'avoir ſouvent près d'eux des Ambaſſadeurs Anglois. C'étoit-là qu'on les logeoit. Jean, Duc de Béfort, troiſiéme fils de Henri IV, Roi d'Angleterre, qui épouſa Anne de Bourgogne, ſœur de Philippe le Bon, en 1423, fut reçu en cet Hôtel; & en 1424, quand il aſſiſta aux noces de la Ducheſſe de Bretagne, ſa belle-ſœur, célébrées à Dijon.

Cet Hôtel, qui a encore de l'apparence & des ornemens de ſculpture, eſt proche le Bailliage, du côté de la rue des Forges.

HÔTEL AUBRIOT. Hugues Aubriot, Ecuyer, né à Dijon, Bailli de cette Ville depuis 1360 à 1367, avoit fait conſtruire cet Hôtel dans la rue du *Change*. C'eſt aujourd'hui la Juriſdiction du Bailliage. Les voûtes de la ſalle d'entrée, qui ſervent de petites boutiques, s'appelloient déja & de toute ancienneté, *les voûtes du Change*. C'étoit un lieu privilégié où ſe tenoient les Changeurs de monnoie. Dès le douziéme ſiécle, la grand'rue Notre-Dame étoit nommée *via Cambiorum*.

Aubriot, devenu Prévôt de Paris par ſon mérite & la recommandation du Duc d'Anjou, fut à la tête des finances. Il poſa en 1369 la premiere pierre de la Baſtille, où il fut enfermé le premier, ſous le regne de Charles VI.

La Capitale eſt redevable à cet illuſtre Magiſtrat, du pont Saint Michel, de pluſieurs quais ſur la Seine, des canaux ſouterreins, qui ont le plus contribué à la ſalubrité de l'air & à la propreté des rues, du petit Châtelet, réparé pour contenir les Ecoliers de l'Univerſité. Il fut la victime de ſon zèle pour l'ordre public : ayant fait mettre en priſon des Ecoliers inſolens, l'Univerſité jura ſa perte en 1381; voilà la cauſe de ſa diſgrace, & non pas pour s'être fait *juif* & *renégat*, comme l'avance ſans preuves Piganiol, & le laiſſe entendre M. Crevier. Il s'échappa des mains des Maillotins, & s'enfuit en Bourgogne, où il mourut tranquille & oublié. Son frere Jean Aubriot, Chancelier de Bourgogne en 1332, ſe démit en 1348, & fut un des bons Evêques de Châlon, mort en 1350. Leur ſœur, Marie Aubriot, épouſa Jean de Saulx, Sire de Courtivron & Grand-Gruyer de Bourgogne. Nicolas Aubriot, Chanoine de la Chapelle du Duc, mort en 1373.

HÔTEL DE BRION, ou DE MIREBEAU, auparavant DE CHARNI. Cet Hôtel appar-

tenoit à l'Amiral Philippe Chabot-Brion, Comte de Charni, Marquis de Mirebeau, Gouverneur de Bourgogne en 1526, & paroît avoir été occupé par les anciens Comtes de Charni puînés, de la Maiſon de Mont-Saint-Jean, alliée à nos Ducs. Guillemette de Charni, héritiere de ſa Maiſon, porta cette Terre à Philippe de Jonvelle. Leur fille Agnès la fit entrer dans celle de Vergy, par ſon mariage avec Guillaume de Vergy. Jeanne, héritiere de ſa Branche, donna les Seigneuries de Charni & de Mirebeau à ſon mari Henri de Beaufremont, dont le troiſiéme fils, Pierre, Sénéchal de Bourgogne, eut en partage Charni, qui fut érigé en Comté en 1456. Il ne laiſſa de Marie de Bourgogne que trois filles : Antoinette l'aînée, eut le Comté de Charni, & s'allia avec Antoine de Luxembourg : leur fille Philiberte de Luxembourg, fit en 1534 donation entre-vifs du Comté de Charni à ſon petit-neveu Philippe Chabot, fils de Magdeleine de Luxembourg, d'une des plus anciennes & des plus illuſtres Maiſons du Poitou.

Philippe Chabot, quoiqu'aimé de François 1er, fut livré au Chancelier Poyet ſon ennemi, pour lui faire ſon procès; ce Juge inique lui trouva vingt-cinq crimes capitaux. *Eh bien!* lui dit le Roi, *homme irréprochable, ſoutiendrez-vous encore votre innocence? Ma*

priſon, répondit Chabot avec modeſtie & fineſſe, *m'a appris que nul ne ſe pouvoit dire innocent devant ſon Dieu & ſon Roi.* François fut touché, mais diſſimula. On n'eut pas honte de condamner l'Amiral à 15000 liv. d'amende & au banniſſement; c'étoit le ruiner & le déshonorer. *Du moins*, dit alors Chabot au Roi, *la rage de mes ennemis n'a pu me convaincre d'aucune félonie envers V. M.* Le Prince alors n'écouta plus que ſon cœur, & Chabot fut pleinement juſtifié par Arrêt du Parlement en 1542.

Mais le coup étoit porté : Chabot trop ſenſible avoit ſuccombé ſous le poids de l'humiliation; il ne fit plus que languir juſqu'au premier Juin 1543, qu'il mourut, laiſſant au Roi le regret de ſa perte & le remords de l'avoir cauſée : on voit ſon ſuperbe mauſolée aux Céleſtins dans la Chapelle d'Orléans.

Son fils Eléonor Chabot, Grand-Ecuyer de France, quitta cet Hôtel pour celui de la *Sénéchauſſée*, que ſon pere avoit acquis. (*Voy. cet Hôtel ci-après*). Celui de *Brion* a été depuis occupé par les Préſidens Giroud, & en dernier lieu, par MM. de Clermont-Tonnerre : Marie-Françoiſe, ſœur du Maréchal de Tonnerre, le porta en mariage à Jean le Compaſſeur, Marquis de Courtivron. C'eſt de MM. de Courtivron que M. le Chevalier Bouhier de Pouilly l'acheta

pour y conſtruire le magnifique Hôtel où loge M. Bouhier, Marquis de Lantenay : une partie eſt bâtie ſur l'emplacement de l'Hôtel Fremiot, occupé par l'illuſtre Préſident de ce nom, & où naquit ſa fille, Sainte Jeanne-Françoiſe de Chantal.

HÔTEL CHAMBELLAN. Cet Hôtel, grand-rue Notre-Dame, & en partie devant le portail de cette Egliſe, étoit à la famille des Chambellan, qui a donné pluſieurs Conſeillers à nos Ducs, des Maires à Dijon, & deux Abbés de Saint Etienne au quinziéme ſiécle. Marie Chambellan épouſa Guy de Rochefort de Pluvaut, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, & enſuite Chancelier de France. La Chapelle *de la Croix* à Notre-Dame fut fondée en 1409 par Jean Chambellan, pour un Mépartiſte.

Cet Hôtel acquis par M. Maillard, a été donné à l'Hôpital Sainte Anne, qui le poſſéde aujourd'hui. Il y a des choſes anciennes & curieuſes à voir dans cette Maiſon.

HÔTEL DE LA COUSTE-D'ARCELOT. Il eſt ſitué en la rue Vannerie, & appartient à M. de Macheco de Premeaux. C'étoit la Maiſon des anciens Seigneurs d'Arcelot. On voit un Aimoin d'Arcelot en 1158, Guillaume d'Arcelot en 1253. Cette Terre paſſa aux Mailli qui l'ont poſſédée trois ſiécles, enſuite aux de la Couſte, dont le dernier

Charles de la Couſte étoit Baron d'Arcelot au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle. Michelle de la Couſte, ſon unique héritiere, épouſa Nicolas de l'Eſtrade, Gentilhomme du Périgord, qui prit ſon nom & ſes armes, & s'établit en Bourgogne, où il a laiſſé poſtérité. Un de ſes deſcendans, M. le Marquis de l'Eſtrade, demeure à Boux en Auxois. (*Voy. Arceau*).

HÔTEL DE COUCHEY. Les anciens Seigneurs de Couchey ont donné le nom à cet Hôtel : Hubert le Pitois, Chevalier, en étoit Seigneur en 1252. On voit un Guillaume de Couchey en 1292, Jean d'Aumont en 1498, l'Amiral Chabot en 1570. L'Hôtel à M^de^. Eſpiard eſt dans la rue Saint Philibert, entre celui de Venarey & celui de Cuſſigni ou d'Agey.

HÔTEL DE CROY ou CROUY. Cet Hôtel étoit la demeure des Seigneurs de Croy en Picardie, Officiers de nos Ducs, & tout-puiſſans à la Cour de Philippe le Bon. Jean de Croy fut Comte de Chimay. C'eſt lui qui répondit avec fermeté à Louis XI, lorſqu'il lui fut envoyé par le Duc : *Eſt-ce que votre Maître*, lui dit le Roi en colere, *eſt d'un autre métail que les autres Princes ? .... Oui, Sire, il faut qu'il le ſoit, pour vous avoir reçu chez lui, lorſque perſonne ne vouloit vous donner retraite.* Chimay fut érigé en Principauté par l'Empereur Maximilien en 1486, & Croy en

Duché par Henri IV en 1598; ce Duché eſt éteint, & la Terre eſt poſſédée par le Duc d'Havré.

Cet Hôtel fut vendu pour placer la monnoie en 1711; il eſt ſitué ſur la Paroiſſe & place Saint Michel.

HÔTEL DE CRUX. La Maiſon de Crux en Nivernois, entre Corbigny & Nevers, a donné pluſieurs Officiers ſous nos Ducs. Erard de Crux, Chevalier, étoit Chambellan du Duc Philippe le Hardi. Philiberte de Crux ſa fille épouſa en 1372 Hugues Damas, Baron de Marcilly. Dans les montres de la Nobleſſe ſous le même Prince, ſe trouve Jean de Crux. Cette Maiſon a été fondue dans une Branche de celle de Damas, qui en porte le nom. Jean de Crux, Sire de Trouhans, & Marguerite de Vienne ſa femme, vendirent cet Hôtel au Chancelier Rolin, la tour de la Poterne y joignant, & l'éminage, en 1441. Odinet Godran acquit en 1464 de Guillaume Rolin, fils du Chancelier, cet Hôtel, qui devoit au Duc une livre de cire, un chapon & un oiſon. MM. de Chaſans, Ricard & Champrenaut y ont demeuré. Cet Hôtel avoit donné à la rue le nom de *rue de Crux :* il appartient à M. de Martenay, Conſeiller du Parlement.

HÔTEL D'ESGUILLI. Nous ne connoiſſons pas l'emplacement de cet Hôtel, conſtruit par les Seigneurs d'Eſguilli en Auxois. Un

Jean d'Eſguilli accorda à l'Abbaye de la Buſſiere, l'uſage dans ſes bois en 1219. Guillaume d'Eſguilly ſe trouva au combat de Brion en 1358. Cette Terre paſſa en 1578 dans la Maiſon de Choiſeul de Chevigny, par le mariage de François de Choiſeul avec Françoiſe d'Eſguilli, héritiere de Jacques d'Eſguilli & de Claude de Chaſtellux. Elle eſt aujourd'hui aux héritiers de M. de Macmahon, qui la fit ériger en Marquiſat en 1765.

HÔTEL DE GISSEY. Cet Hôtel, en la rue Poulaillerie, a été conſtruit par les anciens Seigneurs de *Giſſey-le-Vieux* en Auxois, qui étoient riches & puiſſans. Renaud de Giſſey ſigna l'acte de fondation de Cîteaux en 1098, avec Mille de Frolois & Hugues de Mont-Saint-Jean. On croit que Guillaume de Giſſey, Bienfaiteur de l'Abbaye de la Buſſiere, bâtit cet Hôtel vers 1330. (*Voyez Giſſey-le-Vieux, Bailliage d'Arnay*).

Les Sires de Drées vendirent Giſſey à André de Colombet, fils d'un Conſeiller au Parlement de Grenoble, il y a environ deux cents ans. Un de ſes deſcendans acquit par ſes belles actions le ſurnom de *brave de Giſſey*. Le cinquiéme & dernier de cette famille, a laiſſé en 1758 cette Terre à Armand-Edme de Riollet, ſon parent, deſcendant du fameux Antoine de Riollet, qui ſe battit en duel avec le Baron de Lux.

contre le Chevalier de Guiſe, en 1613.

HÔTEL GODRAN. Cet Hôtel très-ſimple, rue des Godrans, fut conſtruit par Odinet Godran, qui a fait pluſieurs fondations aux Jacobins & à Saint Jean, où il fut inhumé en 1470. Jacques Godran ſon frere fut nommé Conſeiller au Parlement par Charles VIII, en 1484, & fut enſuite Chef du Conſeil de Maximilien d'Autriche, en 1496, & Préſident au Parlement de Dôle en 1498. Ses deſcendans furent Préſidens au Parlement de Dijon, inhumés en leur Chapelle aux Jacobins. Le plus célèbre fut Odinet Godran, qui donna ſa maiſon & ſes biens pour fonder le Collége en 1581 (*V. Collége*).

Philibert Godran, Echevin de Dijon, fut un des ôtages donnés aux Suiſſes en 1513. Sa rançon fut de mille écus au ſoleil en 1515. François Ier. lui fit une penſion de 50 liv. Ce bon Citoyen fut inhumé à Sainte-Foy en 1518. Charles Godran, Chanoine de la Sainte Chapelle & Doyen de Saint Jean, ſe diſtingua par pluſieurs Tragédies latines, dédiées à Charles IX & à la Reine Iſabelle, imprimées à Dijon en 1565 & 1572.

HÔTEL DE GRANCEY. Il paroît, par un ancien titre, que cet Hôtel étoit dans la *rue du Chaſtel*, depuis nommée *rue S. Fiacre*, à cauſe de l'Hôpital de ce nom, fondé au quatorziéme ſiécle. Il tire ſon nom du Châ-

teau de Grancey autrefois en Bourgogne, entre Châtillon & Dijon, poſſédé par d'anciens & illuſtres Seigneurs. Cet Hôtel fut bâti par Ponce de Grancey, Connétable de Bourgogne en 1193. Eudes de Grancey & Mahaut de Noyers ſa femme, qui y demeuroient, fonderent en 1361 une Collégiale dans leur Château. Cette Maiſon très-puiſſante, qui a eu ſous nos Ducs les premieres Dignités, poſſédoit ving-quatre Terres en Bourgogne; entr'autres, Gemeaux, Selongey, Meurſeault, dont Robert de Grancey avoit conſtruit le château en 1280. Grancey paſſa par mariage dans la Maiſon de la Baume-Montrevel.

Joachim de la Baume fit ériger Grancey en Comté par Henri II, & Anne de la Baume porta cette Terre à Jean de Hautemer de Fervaque, dont le fils Guillaume fut Maréchal de France en 1613. Son petit-fils Jacques-Leonor Rouxel, Comte de Medavi, fut auſſi Maréchal de France en 1680. Sa fille unique Elizabeth-Victoire fut mariée en 1713 à François Marquis de Grancey, ſon oncle, mort en 1729, le dernier de ſa Maiſon. Le Comté de Grancey fut vendu & cédé à Marie Aubert de Tourni, veuve en 1728 de Louis-François Rouxel, Marquis de Grancey, Chef d'Eſcadre.

HÔTEL DE HOCHBERT, *rue Chapelotte.* Il appartenoit aux Seigneurs de ce nom, Sou-

verains de Neuchâtel. Hochbert eſt un Château avec titre de Marquiſat, enclavé dans le Briſgaw, confinant à la Seigneurie d'Uſemberg. C'eſt l'ancien patrimoine de la Maiſon de Bade : ces Seigneurs ſervirent utilement dans les armées de nos Ducs, & l'un d'eux éleva cet Hôtel. Philippe, qui fut le dernier de la branche d'Hochbert, & Maréchal de Bourgogne, fit en 1490 un concordat de ſucceſſion avec Chriſtophe Marquis de Bade ſon couſin, confirmé par l'Empereur Maximilien en 1499. Philippe étant mort ſans enfans mâles, le Marquis de Bade ſe mit en poſſeſſion de ſes Etats, malgré les prétentions de Louis d'Orléans, Duc de Longueville, qui avoit épouſé Jeanne, fille unique de Philippe, & qui obtint ſeulement le Comté de Neuchâtel & deux cents cinquante mille florins d'or. Hochbert fut érigé en Marquiſat par Charles-Quint. On voit aux Jacobins de Dijon la tombe figurée de Marie de Savoie, femme de Philippe de Hochbert de Rothelin, en 1500.

Cet Hôtel, où ont demeuré le Préſident de Souvert & MM. Bouis, a été embelli par M. le Préſident Richard de Ruffey, dont le beau ſallon eſt enrichi d'une bibliothéque nombreuſe.

HÔTEL DE JAUCOURT. Il eſt ſitué au coin de la rue qui conduit à St. Benigne, preſqu'en face du Séminaire : on appelle encore une

une partie de cet emplacement, *la cour de Jaucourt.* Les Seigneurs de ce nom, originaires de Champagne, ſortent de *Jaucourt* près de Bar-ſur-Aube. On voit un Pierre de Jaucourt *Pannetier* de Champagne au XIIe. ſiécle. Thomas, ſon petit-fils, vendit en 1252 au Comte Thibaut le four bannal de Bar-ſur-Aube. La Châtellenie de Jaucourt fut vendue en 1367 à Philippe-le-Hardi par Jeanne de Jaucourt, héritiere de la branche aînée, pour trois mille florins *de bon or & de haut poids :* elle fait partie du Duché de Luxembourg à la Maiſon de Montmorenci.

Evrard de Jaucourt eſt le premier qui vint s'établir en Bourgogne, où il épouſa Marie, fille unique de Guy de Villarnoux, en 1333, & a été le chef de la Branche de Jaucourt-Villarnoux, dont le dernier Philippe, Marquis de Villarnoux, eſt mort à la Haye ſans enfans, étant Colonel en 1738.

Philippe, fils d'Evrard, portoit la banniere du Duc Philippe, en 1379, & fut Gouverneur du Nivernois : il bâtit cet Hôtel à Dijon, & fut inhumé en 1390 dans l'Egliſe d'Avalon, à laquelle il donna la Terre de Chaſſigney.

Guyot de Jaucourt ſon fils, Conſeiller, Chambellan des Ducs, Gouverneur de Rhetel & du Nivernois, poſſédoit quatorze Terres en Auxois, & mourut en ſon Château de Maraut en 1462. Le premier Elu

de la Nobleſſe, marqué dans les regiſtres des Etats qui commencent en 1548, eſt Hardi de Jaucourt, Seigneur du Vaux, dont la poſtérité s'eſt éteinte en 1770.

Cette Maiſon diſtinguée par ſes ſervices & ſes alliances, eſt aujourd'hui partagée en quatre Branches, qui ſortent de Louis de Jaucourt & d'Eliſabeth de la Tremouille, morte en 1589: ſavoir, Jaucourt d'*Epeuilles*, dont eſt M. Louis-Pierre de Jaucourt, Elu de la Nobleſſe en 1772; de la *Vaiſerie* ou *Cernoy*, dont M. le Comte de Jaucourt d'Arconcey; des *Favras*, dont M. le Chevalier de Jaucourt, qui a enrichi l'Encyclopédie de tant d'articles curieux; & de *Chaſtelles*, dont eſt M. de Jaucourt, Gouverneur de Bergues, Brigadier des Armées du Roi.

HÔTEL DE LANGRES. Les Evêques de Langres, qui préféroient leſéjour de Dijon à celui de leur Ville épiſcopale, logeoient ordinairement à la Maiſon Abbatiale de St. Etienne, ou à celle de St. Benigne: mais Charles Poitiers, quatre-vingt-uniéme Evêque de Langres, ayant célébré dans la Chapelle Ducale le mariage de Marguerite, ſœur de Philippe le Bon, avec Artus, Connétable de France, depuis Duc de Bretagne, en préſence du Duc de Béfort & d'autres Seigneurs Anglois, reçut en reconnoiſſance cet Hôtel, le 4 Novembre 1424. Il eſt appellé

dans le *Gallia Chriſtiana*, tom. IV, *Palatium Lingonenſe*; il devoit chaque année un *épervier* au Premier Préſident de la Chambre des Comptes, à cauſe, dit le titre, *de ſa maiſon ſiſe près le Logis du Roi.* Jean d'Amboiſe le préſenta en 1497. Le comptable fut déchargé de l'épervier pour onze ans en 1510.

Henri IV étant à Dijon, fut ſupplié par Charles d'Eſcars, de le décharger de ce droit; ce qui lui fut accordé par ce bon Prince en 1595. Ce Prélat vendit ſon Hôtel à Denis Brulard, Premier Préſident. Les Jacobines établies d'abord par Jeanne Chevrier en 1612 en ſa maiſon de la rue Charbonnerie, acquirent en 1615 de Nicolas Brulard, auſſi Premier Préſident, l'Hôtel de Langres, ſitué ſur la Paroiſſe de Saint Médard. Leur Egliſe fut conſacrée le 24 Août 1642, ſous le titre de Sainte Catherine de Sienne, par Jean de Paſſelaigue, Evêque de Belley; elles ont été ſupprimées en 1768, & la Maiſon eſt vacante.

HÔTEL DE LANTENAY ou DE MONTGOMERI. Les anciens Seigneurs de Lantenay avoient conſtruit cet Hôtel, place Saint Jean. On voit un Henri de Lantenay en 1197, un Hugues de Lantenay Chevalier en 1407. Philippe de Courcelles, Seigneur de Pourlans, Chevalier d'Honneur des deux Parlemens de Bourgogne, avoit reçu Lantenay de Philippe le Bon en 1439: en ma-

riant Huguette de Courcelles ſa fille, qu'il avoit eue de Huguette Bouton de Corberon, avec Robert de Montgomeri, il lui aſſigna en dot la Terre de Lantenay. Robert de Montgomeri, Chevalier qui accompagna Charles VIII en la conquête de Naples, mort en 1497, comme Seigneur de Lantenay occupoit cet Hôtel, & lui donna le nom d'*Hôtel de Montgomeri*. Louis de Montgomeri, Chevalier, Seigneur de Lantenay & de Pâques, épouſa en 1532 Jeanne Lemaillot, fille de Louis Lemaillot, Chevalier, Seigneur de Chevigny, Capitaine de Talant. Leur fille unique Guillemette de Montgomeri, épouſa Claude de Thyard de Biſſy, & fut mere de Cyrus de Thyard, Evêque de Châlon.

Antoine de Blaiſy, Conſeiller au Parlement de Paris, dont les ancêtres avoient acquis cet Hôtel, le vendit aux Oratoriens, pour en faire un Séminaire en 1682. Il étoit alors occupé par la Préſidente le Gouz de la Berchere (*Voy. Séminaire*).

LOGIS DU ROI. Il eſt très-ancien, puiſqu'il en eſt parlé dans un diplôme du Roi Lothaire en 960, en faveur du Prieuré de Nantua : *Actum Divionenſi in Palatio* (*Gallia Chriſtiana, tome IV, page 5, pr.*) Il fut habité par les Ducs de la premiere Race, par Robert Ier. en 1054, ſelon un titre rapporté par Ducheſne, tom. II, pag. 110, *in domo meâ propriâ*. Hugues III, Fondateur de

la Sainte Chapelle en 1172, y logeoit, puiſqu'il prit une partie de ſa cour pour y faire conſtruire cette Egliſe. Philippe le Hardi le fit réparer; la grande tour, appellée *la terraſſe*, fut commencée par ce Prince en 1367, continuée par le Duc Jean (on y voit ſon rabot), & fut finie par Philippe le Bon. Ce dernier fit auſſi conſtruire la tour où Réné d'Anjou, Duc de Lorraine, depuis Roi de Sicile, fut détenu trois ans priſonnier. Le feu prit à la grande tour en 1417. Un incendie conſidérable, occaſioné par un Laquais du Comte de Nevers, qui avoit mis le feu à la cheminée le 17 Février 1502, fit de grands dégâts au Logis du Roi. Les galetas, la chambre des joyaux, la ſalle des Gardes, *&c.* furent conſumés. Le feu dura vingt-huit heures. Gollut dit que comme on étoit occupé à l'éteindre, des gens inconnus crioient: *Laiſſez, laiſſez faire, il n'y a pas grande perte, le Roi n'y perdra pas beaucoup.* On ſait par tradition à Dijon, dit M. de la Mare dans ſes Mémoires manuſcrits, que Louis XI, afin d'étouffer l'affection des Bourguignons pour la mémoire de leurs Ducs, fit brûler le corps de Logis proche la Sainte Chapelle, où eſt la gallerie: on voit encore en une fenêtre au deſſus, des veſtiges de l'incendie qui épargna le corps de logis & la terraſſe. Mais l'incendie dont nous venons de parler, arriva ſous Louis

XII, & non pas Louis XI. Les Rois Louis XII, François Ier. Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, ont logé dans ce Palais. Les regiſtres de la Ville remarquent qu'il y avoit un nid de cigogne ſur une cheminée du Logis du Duc en 1388, & qu'on fit en 1418 un trépied de fer au deſſus de la cheminée de la tour dite de *Brancion*, pour empêcher les cigognes d'y nicher. Il y avoit en 1435 une tour appellée la *Librairie*, comme au Louvre à Paris, où le Duc plaçoit ſes livres.

HÔTEL DE LUX, *place Saint Jean.* Cet Hôtel a appartenu aux anciens Seigneurs de Lux, de la Maiſon de Malain : Jacques de de Malain, époux de Louiſe de Savoyſi, l'avoit conſtruit à la fin du quatorziéme ſiécle. Edme de Malain, Baron de Lux, & ſon fils, Lieutenans Généraux en Bourgogne, Chevaliers de l'Ordre du Saint Eſprit, périrent tous les deux dans un duel à Paris par la main du Chevalier de Guiſe, en 1613. Leur Hôtel, qui a paſſé à MM. Fyot de Bosjan, appartient maintenant à M. Fyot de la Marche, Comte de Dracy. (*Voy. Lux ci-après*).

HÔTEL DE MALAIN : *rue du petit Potet*, occupé par M. le Marquis d'Auvillars. Il tiroit ſon nom des Sires de Montaigu, Barons de Malain, de la Branche cadette des Ducs de Bourgogne. Cette Terre

leur étoit venue par le mariage de Jacquette de Sombernon, unique héritiere des anciens Seigneurs de Sombernon, avec Guillaume Ier. de Montaigu, en 1250. Ducheſne nous apprend que le cri de guerre des Sires de Montaigu & de Couches, étoit *Maulain*. Ils la poſſéderent juſqu'en 1423, que Pernette de Montaigu la porta par mariage dans la Maiſon de Beaufremont; elle paſſa enſuite en 1569 à Joachim de Malain, Baron de Lux : celui-ci deſcendoit de Jean Lemaire, dit *Maulain*, Bourgeois à Dijon, ennobli par le Duc en 1420, *pour être iſſu de bonnes gens*. Gurri de Malain étoit Receveur des Comptes ſous le Duc Charles en 1469. Voy. ci-deſſus (*Hôtel de Lux*), la mort des deux derniers Barons de Lux. Leurs armes ſont encore ſur la porte de cet Hôtel.

HÔTEL DE MAILLY ou D'ARC-SUR-TILLE. Cet Hôtel eſt *rue Vertbois*. Robert de Mailly, Chevalier, Conſeiller, Chambellan de Philippe le Hardi & de Jean ſans Peur, Grand Pannetier de France, le fit conſtruire au commencement du quinziéme ſiécle. Il étoit très-vaſte, & avoit un jeu de paume à la place où ſont maintenant les écuries.

Cette illuſtre Maiſon de Picardie remonte à Anſelme de Mailly en 1050 : il commandoit alors les armées de Richilde, Com-

teſſe de Flandres. Colard de Mailly fut l'un des deux Seigneurs chargés des affaires pendant la maladie de Charles VII; il fut tué avec ſon fils à la bataille d'Azincourt, en 1414.

Cette Maiſon a produit treize branches, dont quatre ſubſiſtent encore. Les Mailly étoient établis dès le onziéme ſiécle en Bourgogne, où ils ont poſſédé beaucoup de Terres. On voit leurs tombes à Arceau. (*Voy. ce Village*). Humbert de Mailly défendit Dijon contre le Roi Robert, qui l'aſſiégea inutilement en 1003. Africain de Mailly, Baron d'Eſpots, & Helgon de Mailly, Seigneur d'*Arc-ſur-Tille*, Floigni, Savigni, ... ont été Chevaliers d'Honneur du Parlement.

Cette Maiſon n'exiſte plus en Bourgogne. L'Hôtel fut vendu par François Chabot, Chevalier des Ordres, Seigneur de Mirebeau, en 1577, à Pierre Legouz, Maître aux Comptes, Seigneur de Vellepeſles, & eſt actuellement occupé par un de ſes deſcendans, M. Legouz de Saint Seine, Préſident à Mortier.

HÔTEL DE MONTREVEL. Cet Hôtel, derriere l'Egliſe de Saint Nicolas, étoit appellé à Dijon l'Hôtel de *Maurevert*, à cauſe de la prononciation vicieuſe de ce nom, qu'on voit ainſi défiguré dans l'Etoile, d'Aubigné, & même Guy-Patin.

La Terre de Montrevel en Breſſe, poſſédée par la Maiſon de Châtillon de Dombes, paſſa au quatorziéme ſiécle à Etienne de la Baume, Grand Maître des Arbalêtriers de France en 1338, par ſon mariage avec Alix, fille de Renaud de Châtillon. De cette illuſtre Maiſon de la Baume-Montrevel, ſont ſortis deux Cardinaux, Archevêques de Beſançon, deux Maréchaux de France, un Maréchal & Amiral de Savoie, un Vice-Roi de Naples, dix-ſept Gouverneurs & Lieutenans Généraux de Provinces, quatre Chevaliers des Ordres du Roi, quatre de celui de la Toiſon d'Or, & autant de celui de l'Annonciade. Florent-Alexandre de la Baume, né en 1736, eſt le quatorziéme Comte de Montrevel.

HÔTEL DE MUSSIGNY. Muſſigny proche Arnay-le-Duc, où M. le Comte de Rouſſillon a bâti un beau Château, a donné le nom à d'anciens Seigneurs.

Guillaume de Muſſigny, Chevalier, Chambellan, Conſeiller du Duç, inhumé aux Cordeliers de Dijon en 1304, auſſi bien que Marguerite de Menans, femme de Jean de Muſſigny, Chevalier en 1313, & Jeanne de Muſſigny, femme de Guy de Paillé, en 1300. Etienne de Muſſigny, Maître d'Hôtel du Duc, Bailli de Dijon, donna ſa Maiſon en la grand'rue Saint Jean en 1363, aux Religieux du Val-des-Choux, établis à

l'Abayote, Paroiſſe de Magny-ſur-Tille, en 1224 : c'eſt aujourd'hui la Maiſon de l'*Oratoire*. On voit ſur la porte d'entrée la ſtatue d'Etienne de Muſſigny à genoux d'un côté, & celle de ſa femme de l'autre. Jean de Muſſigny leur fils, premier Chambellan du Duc, l'accompagna en Picardie en 1377. Son fils Jean mourut jeune en 1381 ; ſa fille Huguette, enterrée aux Cordeliers en 1455. Gauthier de Muſſigny, Chanoine d'Autun, dernier héritier de cette Maiſon, vendit le Chambellage à Guy de la Tremouille. Muſſigny eſt à M. Thibaut.

HÔTEL DE NOIDENT : fut conſtruit par Jean de Noident de Langres, Conſeiller des Ducs Jean & Philippe, Tréſorier & Gouverneur Général des Finances, en 1420, Châtelain de Saint-Seine-ſur-Vingeanne, Bailli de Dijon. Il fit bâtir en 1418, avec Anne de la Perouſe ſa femme, dans la rue du *Chanet*, près de ſa maiſon, une Chapelle pour ſervir de ſecours à Saint Nicolas, ſitué alors au Fauxbourg hors des murs. C'eſt aujourd'hui l'Egliſe Paroiſſiale de St. Nicolas. (*Voy. cette Egliſe*). Laurent Pinon bénit cette Chapelle avec le cimetiere en 1433. Jean de Noident fut inhumé en la Sainte Chapelle derriere le grand Autel, où l'on fait pour lui un Anniverſaire. La Colombiere ſur l'Ouche eſt appellée dans les anciens titres, *la Colombiere de Jean Noident.*

HÔTEL D'ORANGE, *place Saint Jean.* Le ſort de cette Maiſon fut tout-à-fait ſingulier : elle appartint d'abord à Philippe Joſſequin, Armurier & Valet de Chambre de Philippe le Hardi, en 1377. On l'appelloit alors la *Maiſon du Cheval.* Son fils, du même nom, favori du Duc Jean & Garde de ſes joyaux, gagné par l'argent des Armagnacs, fut complice du meurtre de ce Prince à Montreau en 1419; il mourut fugitif & miſérable en Dauphiné. De ſes biens confiſqués, la Ducheſſe, Douairiere, acheta la Châtellenie de Noyers. Les Dijonnois, en haine de ſa perfidie, raſerent ſa maiſon, dite le *petit Hôtel-Neuf*, & qui étoit *Moult Notable*, dit Olivier de la Marche.

Philippe le Bon en donna l'emplacement à Louis, Prince d'Orange, fils de Jean de Châlon, Sire d'Arlay, qui la rétablit, & lui donna ſon nom. Son fils Jean de Châlon ayant quitté le parti de Louis XI, & fait ſoulever pluſieurs Villes du Duché & tout le Comté, en faveur de Marie de Bourgogne, ſon effigie fut pendue dans toutes les Villes de la Province, & ſa Maiſon fut raſée : il avoit encore le jeu de paume de la Poulaillerie & des maiſons que la Princeſſe d'Orange donna en 1549 pour y établir les filles pénitentes.

Le Traité de paix entre Charles VIII & Maximilien, rendit aux Princes d'Orange

leurs biens confiſqués & leur Hôtel, qui fut rebâti dans la ſuite. Philibert, Prince d'Orange, ayant été tué au ſiége de Florence en 1530, ſans poſtérité, Réné de Naſſau, ſon neveu & ſon héritier, tué au ſiége de Saint-Didier en 1544, laiſſa ſes biens à Guillaume, ſon couſin.

Julienne de Naſſau, fille de ce dernier, en épouſant Frédéric IV, Comte Palatin, eut en dot l'*Hôtel d'Orange* & pluſieurs Terres en Bourgogne, entr'autres, Montfort près Montbard. Jacques Fevret, Conſeiller au Parlement, chargé des affaires de cette Princeſſe, obtint d'elle ſon logement dans cet Hôtel, ruiné pendant la ligue. Le ſavant Charles Fevret ſon fils l'acquit en 1628. M. Fevret de Saint Meſmin, Conſeiller à Metz, le fit rebâtir tel qu'il eſt, en 1697. C'eſt une des belles maiſons de Dijon, où M. de Fontette, que les Lettres & le Palais viennent de perdre, avoit raſſemblé la plus riche collection en hiſtoires, en manuſcrits & en eſtampes, qu'il y eût dans la Province. Heureuſement ſes manuſcrits ont été acquis par M. Eſmonin de Dampierre, qui s'eſt fait un plaiſir de nous en laiſſer prendre communication.

HÔTEL PATARINS, *rue Charrue.* Le célèbre Premier Préſident Claude Patarins, Lyonnois, le fit bâtir en 1525. Il aſſiſta au Lit de Juſtice tenu en 1527, pour examiner la

validité du Traité de Madrid : c'étoit un homme profond dans le droit civil & canonique. Ses belles qualités lui mériterent le ſurnom glorieux de *pere du Peuple*, juſqu'à ſa mort arrivée en 1551 : il fut inhumé aux Cordeliers avec grande Pompe, décrite par Palliot, pag. 53. Il n'eut qu'une fille nommée *Deniſe*, qui épouſa Nicolas de Beaufremont, Chevalier de l'Ordre, Baron de Senecey, Grand-Prévôt de France. (*Voy. l'Eloge de ce grand Magiſtrat dans notre premier volume, pag. 302*). Cet Hôtel fut acheté par les ancêtres de M. Perard, Procureur Général du Parlement. Etienne Perard, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & Conſeiller d'Etat en 1663, Auteur du Recueil de piéces ſur la Bourgogne, *in-folio*, y demeuroit.

HÔTEL DE PLAINES, *rue Chapelotte :* fut bâti par Pierre de Plaines, Conſeiller d'Apeaux à Beaune, en 1388. Jean de Plaines fut annobli par Philippe le Bon en 1429 : ſes deſcendans ont poſſédé des Charges dans la robe & dans l'épée. Humbert de Plaines, *Conſeiller général* des monnoies en 1446; Gerard de Plaines, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Duc, & Préſident de ſes Parlemens, aux gages de 500 liv. en 1454 il avoit épouſé Jeanne Baſtien, Dame de Magny-ſur-Tille. Le dernier qu'on connoiſſe de cette famille en Bourgogne, eſt Thomas

de Plaines, Seigneur de Magny, Tart, Marlien, ... qui fut ſecond Préſident du Parlement en 1483; il abandonna la France en 1492, pour s'attacher à l'Empereur Maximilien & à ſon fils Philippe le Beau, Roi de Caſtille, dont il fut grand Chancelier; inhumé aux Carmes de Malines. Cependant M. Dunod, tom. 3, pag. 631, nomme un Jean de Plaines, premier Chevalier d'Honneur du Parlement de Comté en 1500. Il paroît que cette famille étoit originaire de Poligny.

Cet Hôtel étoit à MM. le Compaſſeur de Courtivron, qui l'ont vendu à M. le Préſident Bernard de Saſſenay, qui l'occupe actuellement.

HÔTEL DE POT, *place Charbonnerie.* Il fut conſtruit par Regnier Pot, Chambellan des trois premiers Ducs de la ſeconde Race, Seigneur de la Roche-Nolay, Meloiſey..... Il s'étoit trouvé à la bataille de Nicopolis en 1396, reçut du Duc une penſion de 500 livres en 1401, ſecond Chevalier de la Toiſon d'Or en 1431, & inhumé en 1455 dans l'Egliſe de la Roche-Pot.

Philippe Pot ſon fils, filleul & favori de Philippe le Bon, ſe diſtingua par ſon mérite, ſes emplois & ſon zèle pour ſa Patrie. (*Voy. ſon Eloge, premier volume, page 231*). il fut inhumé en 1494 à Cîteaux, où les Religieux, qu'il avoit fait ſes héritiers, lui

érigerent un beau mauſolée. Il fit peindre en 1453 le troiſiéme grand vitrail du chœur des Cordeliers, du côté de l'Evangile, où il eſt repréſenté à genoux devant la Vierge, avec ſa deviſe : *Tant L vaut.*

Le dernier rejetton de cette illuſtre Maiſon de Pot, étoit Chriſtine Charlotte Pot de Rochechouart, mere de Henri-Anne de Fuligny-Damas, Comte de Rochechouart, Baron de Marigni, d'Aubigni, Seigneur d'Agey, mort en 1745. La Terre de la Roche-Pot paſſa aux Montmorenci par le mariage d'Anne Pot, avec le pere du Connétable, enſuite aux Legouz de la Berchere, & à M. Blancheton de Beaune, qui l'a fait ériger en Comté.

HÔTEL DE POURLANS. C'eſt aujourd'hui le logis de l'Arbre d'Or ſur la Paroiſſe Saint Nicolas. Il étoit aux Sires de Pourlans, branche de l'ancienne Maiſon de Courcelle. Arnou de Courcelle reconnut en 1259 que ſa maiſon *forte de Corcelle* étoit jurable & rendable au Duc Henri IV. Guillaume de Courcelle, Maire en 1271. Jean de Courcelles fut Maréchal de Bourgogne ſur la fin du treiziéme ſiécle. Monins de Courcelle inhumé aux Cordeliers de Dijon en 1349. Dans les montres de 1358, on voit trois Nobles du nom de *Corcelle*, employés au ſervice du Duc Philippe de Rouvre.

Philippe de Courcelle, Chevalier, Bailli

de Dijon, Chambellan du Duc & ſon Ecuyer-Tranchant, en 1440. Son fils Philippe, Seigneur de Pourlans & d'Auvillars, Chambellan du Duc, fonda en 1479 la Chapelle de la Vierge, qu'il conſtruiſit à ſes frais en la Sainte Chapelle. La mere Jeanne de Courcelle-Pourlans, qui en deſcendoit, mit la réforme en l'Abbaye de Tart, qu'elle avoit transférée à Dijon, & dont elle fut Abbeſſe; ſa vie a été écrite par le Pere Bourée de l'Oratoire, en 1699. Alexandre de Moyria, Marquis de Châtillon, a épouſé Eliſabeth de Courcelle, la derniere héritiere de ſa Maiſon, éteinte par la mort de ſon pere Gaſpard de Courcelle, Baron de Saint-Julien.

La Terre de Pourlans ſur le Douz, près de Seurre, a été acquiſe de MM. de Courcelle par les Jéſuites en 1650, & appartient au Collége Godran.

HÔTEL DE POUSANGES. Les Seigneurs de Pouſanges près Vitteaux, dont quelques-uns ont été Conſeillers de nos Ducs, avoient un Hôtel à Dijon. Le teſtament de Jean de Novailles, Chevalier, Seigneur de ce lieu, du 10 Juin 1479, reçu par Jean Courtet, Notaire à Dijon, eſt daté de *l'Hôtel de Pouſanges*, dont on ne connoît pas l'emplacement.

HÔTEL DE ROCHEFORT. Cet Hôtel eſt dans la rue de la Poiſſonnerie, vis-à-vis la maiſon

maiſon de M. de Theſut de Verrey : c'eſt un vieux bâtiment avec une porte quarrée, au deſſus de laquelle on voit les armes de Rochefort d'azur, ſemées de billettes d'or, au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

Cette Maiſon illuſtre dans l'épée & dans la robe, a donné un Connétable de France, deux Chevaliers, & des Préſidens au Parlement : elle eſt éteinte.

Louis XII envoya en 1499 Guy de Rochefort à Arras, pour recevoir la foi & hommage de Philippe, Archiduc d'Autriche, pour les Comtés de Flandres, d'Artois & de Charolois. Ce Prince ſans éperons, ni épée, ni ceinture, à genoux, tête nue, rendit hommage, & fit ſerment entre les mains du Chancelier, aſſis & couvert. Il eſt enterré à Cîteaux, où l'on voit ſon mauſolée gâté pendant les guerres de Religion. Il étoit Seigneur de Pluvaut & des quatre Rochefort.

Son petit-fils, Jean de Rochefort, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Conſeiller d'Etat, Baron de Pluvaut, fut propoſé par Henri III pour recevoir le Cordon Bleu : quelques Chevaliers dirent alors qu'il étoit très-ſuſceptible de cet honneur par ſa valeur & ſes actions, mais qu'ils le croyoient de nobleſſe de robe. Rochefort produiſit ſes titres, & prouva que les ancêtres de

ſon aïeul le Chancelier, étoient Gentilshommes de nom & d'armes & d'ancienne extraction militaire, & même que quelques-uns avoient été Maréchaux de Bourgogne du temps des Ducs. Sur ces preuves, il fut reçu Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit. (*Voy. Sainte-Foix, tom. 2, pag. 161, édit. 1771, & notre premier volume, pag. 501*).

HÔTEL ROLIN ou DE BEAUCHAMP. Il appartenoit à Nicolas Rolin, Seigneur d'Autume & de Beauchamp, né à Autun, Chancelier de Bourgogne ſous Philippe le Bon, en 1422. Monſtrelet dit *qu'il fit ſi bien ſes affaires, qu'il avoit acquis 40000 liv. de rente & pluſieurs Seigneuries, fit ſes fils riches & grands Seigneurs, & ſes filles maria moult noblement.* Auſſi le Chancelier de l'Hôpital déclaroit en plein Parlement à Rouen, devant Charles IX, qu'il aimeroit mieux la pauvreté du Préſident de la Vaquerie, que les richeſſes de ce Chancelier, à qui ſon Maître fut obligé de dire un jour : *Rolin, c'eſt trop.*

On lit dans les Mémoires manuſcrits de M. de la Mare, une anecdote qui mérite d'être rapportée. Rolin, pour fermer la bouche à ſes envieux, parut un jour à Genap devant le Duc, vêtu d'une ſoutane courte, *deſtannée*, telle que les ſimples Avocats la portoient : *d'où vient mon compere*, lui dit le Prince, *que je vous vois en un habit ſi peu convenable à un homme de votre état ?* » Mon-

» ſeigneur, reprit Rolin, je vous remets » tous les biens dont vous m'avez comblés, » & vous prie de trouver bon que je re- » tourne à ma premiere fortune d'Avocat, » en demeurant dans vos bonnes graces. » En même temps il lui préſenta une feuille à moitié écrite, dans laquelle étoient rapportés tous les bienfaits qu'il avoit reçus. Le Duc la prit, & dit : » Je ſuis bien aiſe, » mon compere, qu'il y ait de la marge » pour écrire le bien que je veux vous faire, » & je remplirai la feuille à la confuſion » de vos ennemis ; continuez à me bien » ſervir. »

Rolin fut le Fondateur du bel Hôpital de Beaune & de la Collégiale de Notre-Dame d'Autun, où il fut inhumé en 1461, revêtu d'une robe de velours noir, fourrée de martres, ſon chaperon en gorge, le chapeau ſur la tête, ſes houſſeaux chauſſés avec ſes éperons dorés, l'épée ceinte au côté, & ſa dague de l'autre, ainſi qu'il avoit été mis ſur le lit de parade au jour de ſon décès.

Les Officiers Municipaux acheterent 3300 livres cet Hôtel en 1490, de Marguerite Rolin, héritiere de ſa maiſon : c'eſt à préſent l'Hôtel de Ville. La Chambre y tint ſes premieres ſéances le 3 Avril 1500, & la premiere Meſſe fut célébrée en la Chapelle le 17 Mars 1522. Les Echevins l'offrirent en 1506 au Parlement pour y tenir ſes

ſéances. Les Ambaſſadeurs Suiſſes allant à Paris jurer l'alliance renouvellée pour vingt-neuf ans, paſſerent par Dijon, où ils furent régalés en la Maiſon de Ville le 11 Novembre 1582: c'eſt le premier banquet public que la Ville ait fait aux étrangers.

HÔTEL DE ROTHELIN. Une branche de la Maiſon de Hochberg-Neuchatel, dont on a parlé ci-devant, portoit le ſurnom de *Rothelin*. Louis d'Orléans, Marquis de Rothelin, étoit Comte de Noyers en 1508; ſon fils, François de Rothelin, le fut auſſi. C'étoit un bon Prince, digne des éloges de l'Hiſtoire. Sa veuve Jacquette d'Abhan en étoit Dame en 1561. Les Seigneurs de cette branche bâtirent cet Hôtel, qui fut acquis & reconſtruit par Jean Dubois, fameux Sculpteur du dernier ſiécle. Il en orna la façade de buſtes & de ſculptures; on admire ſur-tout la tête de Minerve. Il appartient maintenant à M. Guyard de Changey, Commandant du Château.

HÔTEL DE SAILLANT, *rue Charrue*. C'étoit la demeure de Guillaume Hugonet, Chevalier, Seigneur de Saillant en Charolois & d'Epoiſſes en Auxois, Chancelier de Bourgogne en 1471, à 8 liv. par jour, & 2000 liv. de penſion. On a vu au commencement de la huitiéme époque, pag. 257, quelle fut la fin tragique de cet illuſtre Magiſtrat, le fidele Miniſtre du Duc Charles & de Marie ſa fille. Il paroît, par une lettre

écrite de Gand à ſa femme le jour de ſa mort en 1477, qu'il ſouffrit le ſupplice avec un courage héroïque & chrétien. Son frere Philibert Hugonet, Evêque de Mâcon, mourut Cardinal à Rome en 1484. Il étoit ſavant & le Mécéne des gens de lettres. Antoine Lullius fit ſon Oraiſon funèbre devant le Sacré Collége. Il avoit fait ſes études à Dijon, il fut reçu Docteur à Pavie, & ſuccéda à ſon oncle Etienne Hugonet dans l'Evêché de Mâcon. Saint Julien dit de cette famille :

Il ne doit chaloir où bon vin creuſt,
Ni auſſi d'où homme de bien fuſt.

L'Hôtel de Saillant a paſſé de M. Joly de Chintré à M. Joly de Bevy, ſon neveu, Conſeiller au Parlement.

HÔTEL DE SAINT GEORGES. Il a donné le nom à la place Saint Georges, dite autrefois du *Bourg*. Guillaume de Vienne, Sire de Saint Georges & de Sainte-Croix, Chef d'une branche de l'ancienne Maiſon de Vienne, le fit bâtir en 1430 : il eſt fort vaſte, & a trois iſſues. On voit ſur la principale porte un *Saint George* à cheval, qui eſt du temps de la bâtiſſe : il eſt occupé par des Marchands.

Ce Guillaume de Vienne étoit un puiſſant Seigneur, ſurnommé *le Sage* ; il fut Ambaſſadeur du Duc au Concile de Conſtance, avec Simon de Saulx, Abbé de Moutier-

Saint-Jean; il fut le premier Chevalier de la Toiſon d'Or en 1430, & Fondateur des Clairiſtes d'Auxonne; il mourut en 1435 : ſa deviſe étoit : *Tôt ou tard Vienne*, ou celle-ci : *A bien Vienne tout;* le cri de guerre de ſa Maiſon étoit : *Saint Georges au puiſſant Duc.*

HÔTEL DE SAULX. Cet Hôtel a appartenu aux anciens Comtes de Saulx : c'eſt Jean de Saulx, Sire de Courtivron, Conſeiller au Parlement de Paris, Chancelier du Duc, qui le rebâtit vers 1412. Il fut inhumé en 1420 au Prieuré du Quartier. (Voy. ſur cette illuſtre Maiſon de Bourgogne, l'article *Saulx-le-Duc* ci-après.) Il fut vendu par M. le Marquis Tavanes-Mirebel, à M. Perrenot d'Eſcrots, Préſident de la Chambre des Comptes, qui l'a revendu à M. de Clugny, Contrôleur Général des Finances : il appartient aujourd'hui à M. d'Ozilly.

Cet Hôtel, ſur la Paroiſſe Saint Nicolas, avoit donné le nom à la rue appellée en 1273, *vicus portæ Comitis*, & l'on diſoit la porte au Comte de Saulx en 1257. Peut-être les Comtes de Saulx avoient-ils contribué à ſa conſtruction : on l'appella au quinziéme ſiécle *la porte Saint Nicolas*, parce qu'à ſa ſortie elle conduiſoit à l'Egliſe Paroiſſiale ſituée au Fauxbourg de ce nom.

HÔTEL DE LA SÉNÉCHAUSSÉE. C'étoit l'habitation des anciens Sires de Vergy,

qui poſſéderent trois cents ans la Charge de Sénéchal de Bourgogne. Hugues de Vergy, beau-pere du Duc Eudes III, le conſtruiſit à la fin du douziéme ſiécle. Il fut depuis appellé l'Hôtel *Chabot*, du nom de Philippe, pere d'Eléonor Chabot-Brion, Comte de Charni, Amiral de France, Commandant en Bourgogne. Les murs de clôture qu'il avoit fait relever, ſont encore chargés d'ancres & de trophées maritimes.

C'eſt-là que ce Seigneur en 1572 décida, par le conſeil de Pierre Jeannin, qu'on ne devoit point exécuter les ordres de Charles IX, apportés par le Comte de Comarin, pour le maſſacre de la Saint Barthelemi; ce qui fit beaucoup d'honneur à Chabot, & le plaça parmi quelques Gouverneurs, amis de l'humanité, qui épargnerent le ſang de leurs Concitoyens. Cette conſidération auroit dû faire appeller cette rue, la *rue Chabot*, comme un monument de la reconnoiſſance des Dijonnois envers ce grand homme. Le dernier mâle du nom & du ſang de Philippe Chabot, fut Jacques Chabot, Comte de Charni, mort, le 30 Avril 1645, au ſiége de Lerida, dont le cœur eſt à un pilier de la Chapelle du Prince en la Sainte Chapelle.

Cet Hôtel qu'il avoit occupé, fut auſſi le logement du Duc de Mayenne, Gouverneur de Bourgogne, & le foyer d'où partirent

les feux de la ligue, qui embraſerent la Province. Il fut enſuite appellé l'Hôtel d'*Elbeuf*, ayant été occupé par un Seigneur de ce nom, de la Maiſon de Lorraine.

Agnès de Rouville, Abbeſſe de Rougemont, après la réunion du Prieuré de St. Julien-ſur-Dehune, acquit cet Hôtel de Louis d'Armagnac, Comte de Charni, en 1676, & s'y établit avec ſa Communauté.

On voit ſur la ſeconde porte de Saint Julien, les armoiries du Cardinal de Givry, Claude de Longvic, ſixiéme Abbé Commendataire de Saint Benigne, en 1529, Abbé de Saint Benigne & de Poitiers, mort Evêque de Langres à Muſſy, en 1561. C'étoit apparemment l'Hôtel des Seigneurs de *Longvic*. Le Cardinal étoit, par ſa mere Jeanne de Beaufremont, petit-fils de Pierre de Beaufremont, Comte de Charni, & neveu de Philippe Chabot, Amiral de France.

HÔTEL DE SENNECEY. Il appartenoit à la branche de l'illuſtre Maiſon de Beaufremont, du nom de *Sennecey* en Châlonnois, dont la deviſe étoit : *In virtute & honore Seneſce*. Il fut conſtruit par Guillaume de Sennecey, fils de Guillaume & de Marguerite de Frolois. S'étant rendu caution de Philippe de Rouvre pour le Traité de Guillon, il alla en ôtage à Londres en 1359; revenu en France, il s'engagea, par acte du 27 Février 1361, en qualité de Procureur ſpé-

cial des quinze autres Nobles Bourguignons, de payer au Roi d'Angleterre cinquante-ſept mille *moutons d'or*, qui étoient encore dus ſur 200000 liv.

Un de ſes deſcendans, qui habitoit cette maiſon, porta la parole aux Etats de Blois devant Henri III, au nom de la Nobleſſe : il y parla avec la liberté d'un Gaulois & la dignité d'un grand Seigneur, dit le Nobiliaire de Bourgogne. D'Aubigné, dans le ſecond volume de ſa grande hiſtoire, nous a conſervé la ſubſtance de ce beau diſcours.

Son fils Henri de Beaufremont, Baron de Sennecey, rendit à la Bourgogne, étant Elu en 1605, un ſervice ſignalé, dont on a fait le récit à l'article *des Etats*, tom. 1er. pag. 464.

Le nom de Sennecey s'éteignit dans Henri de Beaufremont, Marquis de Sennecey, tué à la bataille de Sedan en 1641. Son Hôtel fut vendu à Nicolas Brulard, Premier Préſident, qui, au retour de ſon exil, répondit au Prince de Condé, touchant l'enrégiſtrement d'Edits ruineux : *Je vois encore d'ici la tour de Perpignan.* Cet Hôtel appartient maintenant à M. Cortois de Quincey, Conſeiller au Parlement, frere de M. l'Evêque de Belley, & pere de M l'Evêque d'Alais.

HÔTEL DE TAVANNES. Cet Hôtel eſt près de l'Egliſe Saint Nicolas, bâti ou réparé

par le Maréchal Gaſpard de Saulx-Tavannes, & où ont demeuré ſes fils Guillaume & Jean, & leurs deſcendans. M. Cœurderoy, ancien Préſident des Requêtes du Palais, pere du Premier Préſident du Parlement de Nancy, à qui cet Hôtel magnifique appartient, y a fait beaucoup de réparations & d'embelliſſemens.

HÔTEL DE THIANGES. Cet Hôtel, ſur la place des Cordeliers, étoit celui des Damas, grands Seigneurs de Bourgogne, attachés à la Cour de nos Ducs. Hugues Damas, Seigneur de Couſan, Vicomte de Châlon, eut l'ancienne Baronnie de Marcilly en Charolois, par ſon mariage avec Jeanne de Bourgogne en 1208. Il eſt le chef des différentes branches de Damas. Hugues Damas de Marcilly, Vicomte de Châlon, épouſa Philiberte de Crux en 1430, & fut la tige des Damas de *Crux*. Son fils Erard le fut de celle d'*Anlezy* en Nivernois, par ſon mariage avec Iſabeau d'Avenieres, Dame d'Anlezy, & dont le dernier eſt mort Commandant à Dijon, en 1763. Jean de Damas de Marcilly le fut de celle de *Thianges*, en épouſant Anne de Digoine de Thianges en 1472, dont le fils George Damas, décédé en 1552, eut Claude Damas de Thianges, Chevalier de l'Ordre, Pannetier de la Reine Eléonore d'Autriche, en 1554. *Thianges* eſt un Village du Nivernois à deux lieues de Dezize, remarquable

par ſon château & ſes mines de charbon de terre.

La Terre d'Antigny, ancienne Baronnie en Auxois, fut le premier patrimoine & le nom d'une illuſtre Maiſon; le nom d'Antigny fut ſubſtitué vers 1250, à celui de Vienne en Hugues IV, fils aîné de Hugues III, Sire d'Antigny & de Pagny, & de Beatrix de Vienne. Alexandrine de Vienne porta Antigny en dot en 1651 à Claude de Damas, Seigneur de Breuil & de Buiſſon en Dombes, en faveur duquel la Baronnie d'Antigny fut érigée en Marquiſat en 1654. De Claude Damas deſcend François-Jacques Damas, Marquis d'Antigny, Elu actuel de la Nobleſſe, fils de Joſeph-François d'Antigny, Brigadier des armées du Roi, mort en 1736, & de Judith de Vienne, Comteſſe de Comarin.

Cet Hôtel des Damas a long-temps appartenu à MM. Quarré d'Aligny, diſtingués dans la robe & dans l'épée.

HÔTEL DE LA TREMOUILLE, *rue du Collége.* Guy de la Tremouille, favori du Duc Philippe le Hardi & ſon premier Chambellan, frere de Guillaume de la Tremouille, Maréchal de Bourgogne, conſtruiſit cet Hôtel. Ce Seigneur, entre les mains duquel Charles VI avoit mis l'oriflamme à la bataille de Roſebecq en 1382, mourut à Rhodes en 1396; ſon corps fut apporté aux

Chartreux de Dijon, & inhumé auprès du tombeau du Duc. Guy de la Tremouille étoit Seigneur de Sully, Craon, Corcelles-les-Semur, Montigny, *&c.*

Louis de la Tremouille, un de ſes deſcendans, gagna à vingt-ſix ans la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, & fit priſonnier le Duc d'Orléans, depuis le Roi Louis XII, en 1488. Il fut premier Chambellan de Charles VIII, contribua au gain de la bataille de Fornoue en 1495, & fut nommé Gouverneur de Bourgogne en 1502. Cet illuſtre Capitaine, honoré du beau nom de *Chevalier ſans reproche*, habitoit cet Hôtel, lorſqu'il ſoutint le ſiégé de Dijon contre les Suiſſes en 1513, & qu'il les engagea à ſe retirer par un traité qui ſauva la France. Après avoir fait lever le ſiége de Marſeille au Connétable de Bourbon en 1523, il périt glorieuſement ſous les yeux de ſon Roi à la bataille de Pavie, en 1525, à l'âge de ſoixante-cinq ans.

Jacques Godran, Préſident au Parlement, acquit cette maiſon de Claudine Gouffier, veuve de Louis de la Tremouille, en 1536. Le Préſident Odinet Godran ſon fils, Fondateur du Collége en 1581, remit cette maiſon avec tous ſes biens, aux Jéſuites.

Les belles caves voûtées, dont une eſt creuſée dans le roc, & le puits, ſont les ſeuls reſtes de cet ancien Hôtel. (*Voy. Col-*

lége Godran). La chaux devoit ſe vendre devant cette maiſon en 1529, & un tombereau de chaux étoit dû par les chaufourniers au Maire pour ſon *droit de viſitation* en 1557. *Reg. de l'Hôt. de Ville.*

Devant l'Hôtel de la Tremouille étoit celui de *Biron*, occupé par Charles de Gontault, Duc de Biron, favori de Henri IV, Maréchal de France, Gouverneur de Bourgogne en 1595 : on y voit encore ſes armes & ſa deviſe.

HÔTEL DE VENAREY : tire ſon nom des anciens Seigneurs de Venarey en Auxois, au bas d'Aliſe, appellé dans les vieux titres, *Veneris Ara.* On voit un Guy de Venarey ſigner une charte de Mahaud, Comteſſe de Nevers, en faveur de l'Abbaye d'Ogny, en 1146. Cette Maiſon eſt éteinte depuis longtemps; la Terre a été poſſédée par les Saulx-Tavannes, Montſaulnin Comte du Montal, le Marquis de la Riviere, & vendue depuis à M. de Bataille, Gouverneur de Flavigny. Le Préſident Odebert voulant fonder l'Hôpital Sainte Anne pour l'éducation des pauvres filles, acheta l'Hôtel de Venarey, & le fit mettre en 1625 en l'état où il eſt à préſent, rue Sainte Anne, Paroiſſe Saint Philibert.

HÔTEL DE VERGY. Cet Hôtel eſt ſitué en la place Charbonnerie, & occupé maintenant par M. l'Avocat Bazard, qui l'a embelli. Antoine de Vergy, Comte de Dam-

martin, Seigneur de Champlite, de Fouvens, de Frolois, ... Gouverneur de Bourgogne, Chevalier de la Toiſon d'Or, en 1430, le fit bâtir en 1439 : il fut inhumé à Champlite en Comté, Diocèſe de Dijon, où il avoit fondé le Chapitre de Saint Chriſtophe. N'ayant point eu d'enfans de Guillemette de Vienne, cet Hôtel paſſa à ſon frere, dont les deſcendans l'ont poſſédé long-temps. M. Legouz, Doyen de Châlon, Conſeiller-Clerc au Parlement, pieux & ſavant Eccléſiaſtique, y demeuroit, & depuis M. de Champrenault.

HÔTEL DE LA VICOMTÉ, ou DE PONTAILLER. Les Vicomtes de Dijon avoient, dès le onziéme ſiécle, un Hôtel conſidérable, avec Chapelle & un meix de grande étendue, dans un quartier très-peuplé. Robert II acquit de Guillaume de Champlite, Sire de Pontailler, la Vicomté, en 1276; mais celui-ci ſe réſerva ſa maiſon & ſa Chapelle, qui paſſerent en 1429 à Jean Bonnot, pour 520 liv. Bonnot les remit en 1430 aux Religieux de la Magdeleine ; c'eſt aujourd'hui la Commanderie de ce nom. La figure de Jean Bonnot & de ſa femme, ſont au deſſus de la ſeconde porte, qui conduit à la tour de Saint Benigne.

HÔTEL DE TALMAY. Les puiſſans Seigneurs de Pontailler, Vicomtes de Dijon, étoient auſſi Seigneurs de Talmay, *Talma-*

tum ; outre l'Hôtel de la Vicomté, ils poſſédoient encore au treiziéme ſiécle l'Hôtel de Talmay, avec un meix, cour & jardin qui en dépendent. Le Roi Henri III acquit une partie du meix & de l'Hôtel en 1588, pour achever le bâtiment des Requêtes du Palais qu'il avoit nouvellement élevé.

HÔTEL DE VIENNE, *rue Saint Etienne.* Cet Hôtel fut conſtruit par Guillaume de Vienne, neveu d'Etienne, Comte de Bourgogne. Il fit hommage du Comté de Mâcon au Duc Eudes III, de qui ce Comté relevoit en arriere-Fief, en 1217, & fut inhumé en 1224 à Tournus, où l'on voit encore ſa ſtatue de marbre, mais mutilée par les Calviniſtes.

On connoît la grandeur & l'illuſtration de cette Maiſon, & *le Dicton de Preux de Vergy & de Nobles de Vienne :* elle étoit ſi puiſſante, qu'elle poſſédoit plus de ſoixante Terres dans les deux Bourgognes. La ſépulture des différens Comtes de Vienne, eſt à l'Abbaye de Tournus, aux Cordeliers de Lons-le-Saulnier, en l'Abbaye du Miroir, à Cîteaux, à Saint-Seine, à Saint Etienne de Beſançon, à la Sainte Chapelle de Dijon, & aux Jacobins.

Il ſuffit de remarquer que cette Maiſon a donné des Archevêques de Beſançon, de Rouen, des Evêques d'Autun, de Langres, de Châlon; des Gouverneurs des deux Bour-

gognes, du Bourbonnois & de Calais; des Sénéchaux & Maréchaux de Bourgogne; des Chambellans des Rois de France, des Empereurs & de nos Ducs; des Chevaliers de la Toiſon d'Or & des Ordres du Roi; des Elus des Etats, dont M. le Comte de Vienne, Baron de Château-Neuf, a été Elu en 1763.

Jean de Vienne, Gouverneur de Calais, ſe diſtingua tellement par ſa bravoure & ſes hautes qualités, qu'on mit ſeulement pour épitaphe ſur le tombeau de ſon pere: *Ci gît le pere de Jean de Vienne.* Girard de Vienne, Baron d'Antigny, Chevalier d'Honneur de la Reine & du Parlement, demeuroit en cet Hôtel; il fut inhumé en 1521 dans la Chapelle dite de *Vienne*, qu'il avoit fait conſtruire en la Sainte Chapelle.

Cet Hôtel, occupé par ces grands Seigneurs, l'a été depuis par M. le Préſident Joly, Marquis de Blaiſy.

HOTELS DES ABBÉS.

Preſque tous les Abbés de la Province avoient leurs Hôtels à Dijon, où ils venoient faire leur cour aux Ducs, & où ils ſe retiroient en temps de guerre.

AUBERIVE. Abbaye en Champagne, Diocèſe de Langres, ſur l'Aube, *Alba-Ripa*, de l'Ordre de Cîteaux, fut fondée en 1135 par Guillaume de Montaigu, Evêque de Langres.

gres. L'Abbé avoit un Hôtel en la rue dite d'*Auberive*, depuis rue *Saint Pierre*, proche les Cordeliers; il en eſt parlé dans leur Nécrologe en 1259, *juxtà Domum Albæ-Ripæ.* Les Moines d'Auberive l'habitoient encore en 1567, puiſqu'il fut décidé par les Magiſtrats qu'ils feroient guet & garde, ainſi que ceux de Cîteaux & de Clairvaux, avec les Habitans, non avec le Clergé. (*Reg. Hôt. de Ville*). Elle fut vendue pour les beſoins de l'Etat en 1577, à un Particulier. Les Cordeliers l'acquirent en 1686, & l'ont rebâtie; elle continuoit par le jardin juſqu'aux murs de la Ville; on en prit une partie pour faire le rempart, lors de l'agrandiſſement de Dijon.

BEZE. Cette Abbaye fondée au commencement du ſeptiéme ſiécle par le Duc Amalgaire, dans le canton des Attoariens au Royaume de Bourgogne, fut ſouvent le lieu d'aſſemblée des Grands, du temps des premiers Ducs. L'Abbé avoit un Hôtel dans le Fauxbourg Saint Nicolas. Il eſt ſouvent parlé dans les titres des douze & treiziéme ſiécles du *four de Beze :* une rue même avoit le nom de *Beze;* mais il faut convenir que les plus verſés dans nos antiquités, prétendent que ce *four* & cette *rue de Beze* tirent leur nom d'une famille ancienne, dont on voit un Maire, Pierre de Beze, en

1206, & que les Moines de Beze logeoient à Saint Benigne.

LA BUSSIERE. Eudes IV, pour acquitter des legs faits à cette Abbaye en 1297 par Robert II & Agnès ſon épouſe en 1323, qui montoient à 58 liv. de rente, céda à l'Abbé Guy de Château-Neuf, une partie du cimetiere des Juifs, rue du grand Potet, près de la maiſon que ces Religieux avoient en cette Ville; l'Abbé y fit conſtruire ſon Hôtel. La ruelle fermée qui conduit aux remiſes, s'appelle encore *la Buſſiere*. Il fut vendu au Conſeiller Bourrée de Chorey, paſſa à M. le Préſident de Migieux, & aujourd'hui il appartient à M. le Chevalier de la Loge de Chatellenot.

CISTEAUX. Le Duc Hugues II, mort en 1112, & la Ducheſſe Mathilde, donnerent à Ciſteaux une maiſon hors des murs de Dijon, appellée *la maiſon de la Ducheſſe*, avec vignes, prés, terres, qu'ils tenoient de l'Abbaye de Saint Benigne. Le Duc Eudes II, mort en 1162, aſſura cette donation à Ciſteaux; c'eſt ce qui forme aujourd'hui *le petit Ciſteaux* ſur la Paroiſſe Saint Philibert. Alexandre, dixiéme Abbé, y conſtruiſit cet Hôtel en 1171, & ſe fit décharger des redevances dues à Saint Benigne, moyennant un cens de 40 ſols.

Jean de Cirey, Dijonnois, ſurnommé le *bon Abbé*, qui défendit ſi courageuſement la

prééminence de la Province aux Etats de Tours en 1484, le fit réparer; il eſt mort en 1503. Les Abbés Nicolas Boucherat & Edme de la Croix s'y retirerent pendant les troubles de la Ligue. Cette maiſon avoit donné à une rue le nom de *rue de Ciſteaux*, qui joignoit la porte *Nancion* ou *Fondoire*, en 1382.

CLAIRVAUX. On connoît encore aujourd'hui l'Hôtel de l'Abbé de Clairvaux ſur Suzon, près du rempart. Pierre Barbotte, Abbé de Saint Etienne, à la priere de l'Evêque de Porto, Cardinal, Légat en France, permit à l'Abbé de Clairvaux en 1223 de dire la Meſſe dans la nouvelle Chapelle de ſa maiſon, ſituée ſur la Paroiſſe de Notre-Dame, à condition que nul autre que les Religieux de Clairvaux n'y pourroit célébrer.

On avoit dépoſé dans un des ſouterreins plus de cent cinquante tonneaux de poudre, pris à la déroute de Galas en 1636; pendant que Louis XIV étoit à Dijon en Avril 1650, pour appaiſer les troubles de la fronde, des inconnus pouſſés par l'eſprit de parti, y mirent le feu: heureuſement que Suzon débordé avoit rempli la cave d'eau; la mêche ne s'attacha qu'à un barril de poudre détrempée, qui ne cauſa que de la fumée. Si ce projet avoit réuſſi, la Ville & le Logis du Roi auroient couru le plus grand danger.

CLUNI. L'Hôtel de l'Abbé de Cluni étoit attenant le cimetiere de Saint Philibert; on y voyoit, il y a cent ans, de belles caves; on appelle ce lieu *le Serpent.*

EPOISSES. Ce Prieuré, de l'Ordre de Grandmont, fondé en 1185 par Hugues III, & enrichi par Eudes ſon fils en 1214, avoit un hoſpice conſidérable ſur la Paroiſſe de Saint Pierre, dont l'emplacement s'appelle encore la *cour d'Epoiſſes.* Elle étoit fermée de portes des deux côtés en 1577. (*Voy. Bretiniere ci-après*).

LE MIROIR. Cet Hôtel appartenoit à l'Abbaye du *Miroir* en Breſſe, de l'Ordre de Ciſteaux, fondée au douziéme ſiécle par les Comtes de Vienne, près de Cuiſeaux. Il eſt appellé dans les vieux titres, l'Hôtel du *Mireur* ou *Mireuſt*, *au chief de la rue S. Jean.* Le Duc Robert en acquit la troiſiéme partie pour 20 liv. tournois en 1279. Philippe le Hardi donna cette portion aux Chartreux. On y repréſenta des Myſteres à l'entrée publique du Duc Charles, en 1473. Les Moines du Miroir le vendirent aux Chartreux, il y a près de trois ſiécles. Ceux-ci viennent de le faire rebâtir en 1769. On appelle encore les maiſons voiſines le *Coin du Miroir.*

MORIMONT. L'Hôtel de l'Abbé de Morimont avoit ſa principale porte dans la rue Saint Jean, & les derrieres ſur la place à laquelle il a donné ſon nom, & où ſe font

les exécutions. Les héritiers de M. Pariſot de Crugey, Procureur Général, qui l'avoit acheté, l'ont revendu à M. Bernard de Marcilly. La Croix du Morimont fut élevée en 1535 par Jean de la Haye, ſelon les dernieres volontés de Benigne de la Haye ſon fils, Gouverneur de la Chancellerie. Jean Verne, Procureur du Roi au Bailliage, fit refaire l'échelle & l'échafaud du Morimont en 1520, & le Maire Jacques Laverne y eut la tête tranchée en 1594. Le marché des porcs qui ſe tenoit devant la priſon, fut transféré en la place du Morimont en 1446: aujourd'hui il ſert de halle au vin.

NORGES. Le Commandeur de l'Hôpital de Saint Antoine de Norges, avoit dès 1224 un hoſpice au Fauxbourg de Saint Michel, qui communiquoit à la porte des *Chanoines*, ou porte *Neuve*; il joignoit celui de l'Abbé de Theuley, & fut brûlé en 1513.

OGNY. Abbaye de Chanoines Réguliers, fondée en 1106 par des Seigneurs de Dueſme & de Frolois, ſur la Seine, Diocèſe d'Autun, Bailliage de Châtillon: l'Abbé avoit ſon Hôtel à Dijon dans l'emplacement des Carmelites.

PONTIGNI. Cette Abbaye, ſeconde Fille de Ciſteaux, fondée en 1114 ſur le Serain, dans le Diocèſe d'Auxerre, avoit une maiſon près de Saint Benigne. Perard, pag. 459, en fait mention à l'an 1244 : *Juxtà Domum*

Pontigneii ; elle étoit auprès de l'*étang de Saint Benigne*, ſuivant ce titre.

SAINT-SEINE. Cette Abbaye fondée au ſixiéme ſiécle, avoit un hoſpice à la porte Guillaume. Pierre de Beze, Maire de Dijon, reconnoît en 1206 tenir de cette Abbaye, un champ hors des murs, appellé depuis long-temps le *champ de St. Seine*, & s'oblige de lui payer un cens annuel d'un ſetier d'huile. Un titre de 1260 parle d'un meix & d'un preſſoir vendus aux Moines 220 livres, *in vico portæ Guillelmi.* Le Duc ordonna les lices entre deux champions le 19 Septembre 1391, au *champ de Saint-Seine*, entre la porte Guillaume & le Fauxbourg Saint Nicolas : la dépenſe monta à *492 francs.*

THEULEY. *Theolocus*, *Tulleium.* Cette Abbaye en Comté, Diocèſe de Langres, doit ſa fondation en 1130 aux Sires de Vergy, qui y ont leur ſépulture. L'Abbé avoit ſa maiſon au Fauxbourg de Saint Michel, auquel elle donna même le nom de *Fauxbourg de Theuley.* Elle étoit proche celle de Norges ; il la vendit avec les vignes, prés, terres, qui en dépendoient, à Pierre Barbotte, Abbé de Saint Etienne, 600 liv. Eſtevenans, en 1224. Cette Maiſon & le Fauxbourg furent brûlés par ordre de Louis de la Tremouille le 6 Septembre 1513, lors de l'irruption des Suiſſes en Bourgogne.

SAINT-VIVANT. Le Prieuré de Saint-Vi-

vant, fondé vers 900, par Manaſſès de Vergy, avoit ſous nos Ducs un Hôtel à Dijon, rue du *Cloître* ou des *Chanoines*, donné par Aſſelin de Vergy en 1220. Hugues Bouton, Grand-Prieur de Saint-Vivant, l'avoit encore en 1426, & une autre maiſon rue Saint Philibert, appellée la *voulte de Cluni*, vendue en 1488 pour 450 liv.

L'Abbaye de Fontenay près de Montbard, fondée en 1131; celle de Charlieu en Mâconnois, établie dès le neuviéme ſiécle avant Cluni, par les libéralités du Roi Bozon, maintenant riche Prieuré dépendant de Cluni, & la Commanderie de Mormont, fondée en 1168, au Bailliage de Châtillon, Diocèſe de Langres, avoient des hoſpices & des fonds à Dijon. Fontenai avoit une maiſon auprès du petit Clairvaux; Charlieu auprès du petit Cîteaux; le treige qui joint, s'appelle encore rue *Charlieu*, &c.

DIJON MODERNE.

IL eſt peu de Villes dont la poſition ſoit auſſi avantageuſe que celle de Dijon. Placée au pied d'un côte, dans une vaſte plaine, elle a autour d'elle l'utile & l'agréable; une riviere poiſſonneuſe qui baigne ſes murs; un torrent qui la nétoie; pluſieurs fontaines

qui arroſent ſes environs; un terroir fertile qui fournit des grains de toutes eſpèces; des côteaux qui lui ſervent, pour ainſi dire, de *chevet* au couchant, & qui donnent des vins, que le plus ancien de nos Hiſtoriens mettoit au deſſus du Falerne (1); un air pur; de belles rues larges & bien percées; des promenades dont le nombre & la variété ſurprennent; un Siége Epiſcopal; de belles Egliſes; un Palais; une nobleſſe diſtinguée; des Cours ſupérieures; une Univerſité; une Académie, & des Etabliſſemens de toutes eſpèces; un génie vif & enjoué dans ſes Habitans, quoiqu'un peu cauſtique; un goût décidé pour les ſciences & les beaux arts, *&c.* Tel eſt, en général, l'état actuel de la Capitale de la Bourgogne. Pour jeter plus d'ordre dans notre Deſcription, nous la ſubdiviſerons en pluſieurs articles.

§. Ier.

SITUATION DE DIJON : *Rivieres, Fontaines, Places publiques, Edifices, Promenades, Jeux d'exercice*, &c.

La Ville de Dijon eſt au quarante-ſep-

(1) Voyez la Deſcription de Dijon par Grégoire de Tours, inſérée dans notre Deſcription latine de la Bourgogne, partie IIIe. de notre Diſſertation, *de principiis vegetationis & agriculturæ in Burgundiâ*, imprimée à Dijon chez Frantin, 1769.

tiéme degré dix-neuf minutes vingt-deux ſecondes de latitude, & au vingt-deuxiéme degré quarante-deux minutes vingt-trois ſecondes de longitude, à ſoixante & dix lieues ſud-eſt de Paris, trente-cinq nord de Lyon, dix-huit oueſt de Beſançon, cent vingt de Dunkerque & de Marſeille; elle eſt aſſiſe au confluent des rivieres d'Ouche & de Suzon, dans une plaine qui s'étend du côté de midi à plus de cinq ou ſix lieues, terminée à l'occident d'un rideau de montagnes qui régnent preſque juſqu'en Provence, ſans diſcontinuation. Le bas de ces montagnes aux environs de Dijon, même juſqu'à Beaune, eſt rempli de gros Villages peu éloignés les uns des autres, & dont les territoires, cultivés comme des jardins, produiſent ces excellens vins, ſi fort recherchés des étrangers. L'élévation du ſol à Dijon eſt d'environ cent trois toiſes au deſſus du niveau de la mer. La figure de la Ville forme un ovale preſque parfait, qui a treize cents cinquante toiſes de circuit. On y entre par cinq portes; la *porte Guillaume* au nord-oueſt, à laquelle aboutiſſent les deux routes de Paris par Auxerre; la *porte d'Ouche* au ſud-oueſt, route de Lyon; la *porte Saint Pierre* au ſud-eſt, qui conduit du côté de Beſançon & de la Suiſſe; la *porte de Bourbon* au nord-eſt, & la *porte de Saint Nicolas* au nord, où ſe terminent les routes de Lorraine & d'Alſace par

dance de ſes eaux fût alors conſidérable ; pour avoir donné lieu au proverbe : *Divio Suzone peribit.* Indépendamment de ces deux rivieres, Dijon poſſéde encore dans ſa banlieue pluſieurs fontaines, dont quelques-unes, par la bonté de leurs eaux, ſoutiennent la réputation qu'elles avoient du temps de Gregoire de Tours, & bien auparavant, ſi l'on en croit M. de Valois, qui leur attribue l'étymologie du nom de cette Ville, *Dive-Onna* (*fontaine ſacrée*). Les plus connues ſont celles de *Sainte Anne*, de *Champ-Maillot* ou *des Suiſſes*, *de la Motte-Saint-Medard*, *de Reine & des Chartreux.*

Celles des Chartreux ſont au nombre de ſept, dont les eaux, après avoir ſervi de lavoir aux gens de la Ville, forment bientôt l'*étang Labbé* ou *des Chartreux*, dans lequel les Habitans ont droit d'abreuver leur bétail, par Arrêt du . . . . . La fontaine de Reine, voiſine de celles-ci, s'approchant des murs de la Ville au pied d'une tour qui en porte le nom, ſe communique aux quartiers de Saint Philibert & de Saint Jean, pour ſe jeter enſuite dans le lit de Suzon, ſous le Pont-Arnault : les eaux de cette fontaine, que les plus anciennes chartres appellent, *fons Reginæ*, & d'autres, *fons Ranarum*, paſſoient autrefois par le Monaſtere de Saint Benigne qu'elles arroſoient ; & lorſqu'on en détourna le cours en 1358,

pour leur donner celui qu'elles ont à préſent, l'Abbaye de Saint Benigne en fit un de ſes griefs contre les Maire & Echevins, dans le procès qui fut terminé par une tranſaction homologuée au Parlement de Paris, le 14 Juillet 1386. (*Voy. Perard, fol. 368*). La fontaine de Champ-Maillot ou des Suiſſes au pied des petites roches au levant, près l'enclos de Montmuſard, eſt bien revêtue, & forme une jolie promenade.

Les eaux de ces ſources & de quelques autres qui ſe trouvent autour de Dijon, formoient ces belles fontaines ornées de baſſins & de figures en relief, qu'on voyoit autrefois dans les places de Saint Etienne, de Saint Michel & des Cordeliers. Les temps de peſte & de calamités qu'on éprouva dans le cours de l'autre ſiécle, les firent négliger, & dès-lors elles ceſſerent. On a voulu les rétablir; mais les dépenſes qu'il auroit fallu faire pour en venir à bout, ont forcé les Magiſtrats de les ſupprimer & de détruire ces précieux monumens qui faiſoient l'éloge de nos peres : les Habitans ſont aujourd'hui réduits à l'eau ſélétineuſe & mal-ſaine des puits. On voyoit auſſi dans la Ville pluſieurs beaux quais le long du cours de Suzon; on a permis de temps à autre aux Habitans de les couvrir pour leur utilité particuliere; il eſt à préſent peu d'endroits où on le voie à découvert.

Il faut ſuppoſer que la population de Dijon étoit déja conſidérable, lors de l'érection de ſa Commune en 1187, puiſque la Ville, ſans y comprendre le quartier de la Vicomté, ni le Bourg de Saint Benigne, étoit chargée tous les ans de cinquante marcs d'argent fin, livrables au Duc. Dans les quatorziéme & quinziéme ſiécles, on comptoit cinq rues au Fauxbourg Saint Pierre, ſept à celui de Saint Michel, qui communiquoit à la porte Neuve, ou des Chanoines, murée en 1558; trois rues au Fauxbourg d'Ouche, & onze à celui de St. Nicolas, dont quatre ſe nommoient les rues du *Four de Beze*, des *Prêtres*, des *Coquins*, & des *trois Pucelles*. On prétend qu'avant les guerres de Religion, ſous Charles IX, il y avoit plus de trente mille ames à Dijon; Philibert de la Mare y comptoit cinq mille feux en 1674; aujourd'hui on eſtime qu'il y a environ vingt-deux mille ames; d'autres diminuent ce nombre de beaucoup. (*Voy. notre premier volume, pag.* 394). Les regiſtres des baptêmes les portent à environ huit cents par année commune.

On compte à Dijon environ cent rues, quinze places & deux mille deux cents ſoixante-ſix maiſons; ſavoir, dix-neuf cents ſoixante dans la Ville, ſoixante & quatorze au Fauxbourg d'Ouche, quatre-vingt-ſept à celui de Saint Pierre, cent dix au Faux-

bourg Saint Nicolas, y compris celui de la porte Bourbon, & vingt-neuf dans les Hameaux. La plupart des rues ſont fort larges, & ornées de beaux bâtimens ; le ſoin que l'on a de faire renouveller le pavé & de l'entretenir en bon état de *pavés d'équerre*, fait regarder Dijon comme l'une des Villes les mieux pavées du Royaume. Les principales rues & les plus belles, ſont celles de Condé, qui eſt réguliérement bâtie & alignée, de Saint Etienne, du grand Potet, de Saint Pierre, de Saint Jean, de la Charbonnerie, de Saint Nicolas, *&c.* Les places les plus vaſtes, ſont celles de Saint Etienne, de Saint Michel, de Saint Jean, de la Charbonnerie, & principalement la Place Royale qui mérite une deſcription particuliere.

La *Place Royale*, bâtie en 1686 en hemicycle dans le genre ruſtique, eſt ouverte en arcades, couronnées d'une baluſtrade, à l'exception de l'entrée de la rue St. Fiacre, dont on a retranché depuis quelques années les deux arcades, pour y ſubſtituer deux pilaſtres, ſurmontés de trophées. Cette place eſt ornée d'une belle Statue équeſtre de bronze, repréſentant LOUIS LE GRAND, habillé à la Romaine, ſans étrier ; cette Statue élevée de plus de vingt-cinq pieds de haut, compris le piedeſtal qu'on trouve trop maſſif, n'a été érigée qu'en 1725, quoiqu'il y eût plus de trente ans qu'elle eût été con-

duite de Paris à Auxerre. Pierre Morin, Entrepreneur, né à Beaune, plus hardi ou plus adroit qûe les autres dont les tentatives avoient échoué, vint à bout de la conduire d'Auxerre à Dijon, & de la mettre en place, ſous l'élection de MM. François Madot, Evêque de Châlon, Roger de Langheac, Marquis de Coligny, & Pierre Bretagne, Maire de Seurre. Le cheval fondu en 1690, peſe trente-ſix milliers, & la Statue ſeize milliers; elle a coûté 52000 livres; la façon de l'Ouvrier 30000 livres : Pierre Morin eut 15000 liv. pour l'amener d'Auxerre à Dijon, & 11000 liv. pour l'ériger en 1725; elle a coûté en tout 108000 livres : on a employé pour le piedeſtal de cette Statue douze cents quatre-vingt-quatorze pieds de marbre blanc & gris pommelé, qui a coûté brut 32 liv. le pied quarré rendu à Dijon, ce qui revient à 31408 liv. ſans la façon, les fondations & les liens de cuivre dont chaque pierre eſt enliée de fond en comble. Sous le pied du cheval hors du montoir, ſont gravés ces mots : *Le Hongre me fecit.* La baluſtrade de fer qui l'entoure & la garniture de marbre du piedeſtal ont été faites dans les derniers temps par Spingola, Marbrier, ſur les deſſins de Boffrand, célèbre Ingénieur Pariſien mort en 1754, qui avoit auſſi donné les plans & les deſſins du Palais des Etats. Les inſcriptions compoſées par M. de Boze

ſont

ſont trop longues pour être rapportées ici. Elles nous apprennent que tout l'ouvrage a été fini en 1747, ſous l'élection de MM. Andoche Pernot, Abbé de Cîteaux, de Thyard, Marquis de Biſſy, & de Jean-Baptiſte Voiſenet, Maire de Semur.

Le Logis du Roi, qui étoit le Château des Ducs où logent les Rois de France & les Gouverneurs de la Province, lorſqu'ils viennent à Dijon; a ſa principale façade ſur la Place Royale. C'eſt un vaſte bâtiment, compoſé d'un grand corps de logis & de deux aîles, dont l'une n'eſt point achevée. Au levant de ce bâtiment, on voit encore une partie de l'ancien Palais des Ducs de Bourgogne du côté où ſont la ſalle des Gardes & la gallerie, qui ſert aujourd'hui à l'Ecole de Deſſin, en attendant qu'on ait diſpoſé ailleurs un logement plus commode pour cet établiſſement utile, dont nous parlerons plus bas. On a vu ci-devant à l'article des anciens Hôtels, pag. 117, que la grande tour fut commencée par Philippe le Hardi, & continuée par ſon fils Jean, qui la fit prodigieuſement exhauſſer dans le commencement de ſes démêlés avec la Maiſon d'Orléans, pour découvrir le plat pays, & éviter les ſurpriſes des partis ennemis. On voit à la clef de la voûte de cette tour, le *rabot* que ce Prince mettoit au deſſous de ſes armoiries, & qu'il portoit par-tout, depuis

que le Duc d'Orléans avoit fait figurer *un bâton noueux* dans ſes enſeignes. Il eſt inutile de rappeller les ſuites de ces funeſtes démêlés, qui ébranlerent la Monarchie juſques dans ſes fondemens, & qui porterent pour quelque temps la Couronne de France ſur la tête d'un Roi d'Angleterre. La grande cour du Logis du Roi eſt un quarré long au devant du bâtiment; elle eſt ſéparée de la Place Royale par une longue grille, au milieu de laquelle eſt la porte d'entrée. A gauche, on voit une autre porte d'ordre Toſcan & d'une belle architecture. A droite, dans l'appartement du haut de la grande aîle, eſt la ſalle d'aſſemblée des Etats Généraux, qui eſt vaſte, bien éclairée, diſpoſée avec intelligence, & richement décorée: le ſallon ſpacieux qui ſert d'entrée, & dont les balcons donnent ſur la place, eſt orné de deux Statues colloſſales, de la Juſtice & de la Vigilance. On y monte par un grand eſcalier de marbre du pays, d'un fort beau poli; il a été conſtruit ſur les deſſins de M. Gabriel, de même que la porte du Palais des Etats & le frontiſpice, qui ſont très-riches en ſculpture; la façade de cette partie du bâtiment eſt ornée d'un périſtile d'architecture d'ordre Toſcan. On admire dans la Chapelle de MM. les Elus, qui eſt d'un très-bon goût, une deſcente de Croix du fameux Jouvenet,

Le Palais du Parlement où se rend la Justice, est un grand bâtiment à l'antique. L'entrée est un porche, soutenu sur quatre colonnes, & élevé sur un perron de plusieurs marches. Charles IX y fit construire la grand'salle achevée sous Henri III, dont on voit la Statue au dehors. La salle des Audiences publiques est l'ouvrage du bon Roi Louis XII, qui la fit bâtir avec luxe : plafond, dorures & peintures, rien n'y est épargné. Le Palais de la Chambre des Comptes a un portail d'ordre corinthien, très-proprement exécuté. Le Bureau des Finances, l'Hôtel de Ville, le Palais Epiſcopal, l'Intendance, & un grand nombre d'Hôtels particuliers, concourent également à décorer la Ville de Dijon ; mais son plus bel ornement sont les Egliſes dont nous traiterons dans les articles suivans. L'embelliſſement de Dijon commencé depuis environ un siécle, par ordre de Louis XIV, se continue, presque sans interruption, par les soins d'une Magiſtrature vigilante ; aussi peut-on assurer que cette Ville est une des plus agréables de toutes celles du second ordre, & qu'elle est en même temps une de celles où la bonne compagnie prédomine, & où l'on vit avec le plus d'agrément & de sûreté, à l'abri d'une Police exacte & toujours active.

En général, on voit, tant au dedans

qu'au dehors de la Ville, pluſieurs maiſons bien bâties & ornées avec goût; mais rien n'égale la beauté des promenades publiques : les étrangers conviennent qu'il y a peu de Villes en France dont les dehors ſoient plus rians, & les promenades plus agréables & plus variées. Les remparts préſentent aux Citoyens l'avantage de reſpirer le frais à l'ombre des tilleuls qui forment le berceau; ils ont été plantés par les ſoins de MM. Labotte & Baudinet, Maires. Le baſtion de Guiſe, garni de grands arbres, plantés en forme d'étoile en 1716, mérite d'être diſtingué : on y a conſtruit depuis quelques années un Wauxhall au milieu de l'étoile. Le parapet de ce baſtion & celui du rempart à hauteur d'appui, permettent à la vue de s'étendre dans la plaine, ſur la riviere, le long de la côte, & même dans la Ville & ſur les Fauxbourgs. Cette belle promenade a trois cents cinquante toiſes de long, depuis la porte Saint Pierre.

Le *Cours Fleury*, planté depuis vingt ans le long de Suzon, attire beaucoup de monde par ſa ſituation & ſes agrémens; mais la plus belle piéce en ce genre eſt le *Cours*, commencé ſous le gouvernement du Grand Condé, & fini ſous celui du Duc d'Enghuien ſon fils; il eſt formé de trois allées d'arbres en ligne droite, depuis la porte Saint Pierre au Parc, ſur une étendue d'un grand quart de lieue. Ces allées

ſont interrompues au milieu par un rond ſpacieux, bordé par un double rang d'arbres: c'eſt l'endroit que les troupes choiſiſſent pour faire l'exercice. Quatre Anglois s'y diſputerent le prix de la courſe à cheval en 1769 : celui qui le remporta, ne mit pas trois minutes à parcourir tout cet eſpace.

Il ſe termine à un grand Parc, deſſiné par le célèbre *Le Nôtre*, & bien entretenu : il appartient au Prince de Condé, de même que la maiſon de la Colombiere, qui eſt tenue en Fief.

On aſſure que la premiere fois que Louis XIV vit le Cours & le Parc en 1683, il en parut frappé, & dit que c'étoit la plus belle plantation de ſon Royaume.

La porte d'entrée du Cours eſt regardée par les connoiſſeurs comme un chef-d'œuvre d'une noble ſimplicité. On devoit y graver cette inſcription compoſée par le ſavant Philibert de la Mare : elle n'a été imprimée nulle part, & mérite de l'être.

Henrico Julio Borbonio Anghiano
Burgundiæ Proregi
Heroi fortiſſimo.
Quod ſopito per univerſum orbem chriſt. bello
Ad pacis artes & ornamenta converſus,
Arcus-ductus aquarum diſturbatos aperuerit,
Vias ſuperiorum temporum negligentiâ corruptas munîverit,
Suburbanum hunc locum à Ludovico parente

Victrici manu extrui cœptum
Ampliaverit, ornaverit,
Ac publico ornamento consecraverit.
S. P. Q. Divionensis
Optimo Principi
Memoriæ causâ
P.
Kal. Jan. M. D C. LXXII.

Il y a un second Cours sur le chemin de Beaune, dont les arbres furent abattus en 1724. Un autre commence au Fauxbourg d'Ouche, qui va jusqu'aux Chartreux. L'Esplanade d'où l'on jouit d'un bon air & d'un coup d'œil varié & étendu, sert aux exercices du Régiment Provincial de Dijon & à la promenade du soir.

La magnifique plantation d'ormes, de tilleuls, de mûriers, qui forme une longue & large promenade au nord-est, est due à M. de la Marche pere, Premier Président; il laissoit l'entrée libre de ses superbes jardins de *Montmusard*, qui ont passé en d'autres mains, ainsi que le Castel sur l'Ouche.

Le jardin de Botanique, où l'on a rassemblé un grand nombre de plantes indigenes & exotiques, est l'ouvrage d'un zèlé & généreux Compatriote, qui a orné les murs de la cour d'entrée, de morceaux antiques de sculpture, dont il a donné la gravure & l'explication. (*Voy. ci-devant Legouz de Gerland*).

On peut encore mettre au rang des promenades publiques, les lieux où s'assemblent les trois Compagnies d'Exercices.

La plus ancienne est celle du Jeu de l'*Arc*, établie en 1393 par Lettres Patentes de Philippe le Hardi, approuvée par Philippe le Bon en 1427, & confirmée par Henri IV en 1603.

Celle de l'Arbalête est à peu près du même temps : son emplacement en la rue du *Prévôt-Guillaume*, fut acheté par la Ville, de Huguenin Barbiseau, en 1496.

Celle de l'Arquebuse n'a été formée en régle qu'en 1525, & autorisée par les successeurs de François Ier. Son emplacement s'appelloit *la Colombiere;* on y fit planter une saussaie en 1558 : la Ville donna 100 livres pour bâtir un pavillon en 1608; ce pavillon fait face à deux allées d'arbres élevés en berceau, & séparés par un canal revêtu; ce qui procure le plus bel ombrage. Cette Compagnie donna un grand prix en 1617, un autre en 1658; il s'y trouva deux cents Chevaliers. Evrard, Boulanger, Dijonnois, remporta le prix, consistant en vaisselle d'argent, de la valeur de 8300 liv.

Pendant les Etats de 1715, au mois de Mai, on tira encore le grand prix à l'Arquebuse. Beaune qui le remporta, le rendit en 1717, & l'on se souvient encore combien Piron s'égaya sur les vainqueurs, en

célébrant leurs exploits dans un Ode burleſque & ſatyrique qui penſa lui coûter cher (1).

C'eſt un Arquebuſier de Dijon qui aida à dreſſer les batteries de Louis XIV contre la citadelle de Beſançon, & qui occaſiona la priſe de cette Place en 1674.

Il y avoit autrefois à Dijon une autre ſociété d'amuſement ſous le titre d'*Infanterie Dijonnoiſe*, dont il étoit reſté quelques uſages dans les aſſemblées du Jeu de l'Arquebuſe, lors de la délivrance de la *Prévôté :* nous en parlerons dans notre diſſertation ſur la Mere folle.

---

(1) Nous nous contenterons de rapporter à ce ſujet l'Epigramme que fit M. de Caux contre Piron, & la réponſe ingénieuſe de cet aimable Poëte :

Quand Timandre à Paris entonna la trompette,
Des rimeurs tels que toi, le foible eſſaim trembla :
Dijon au bruit de ſa muſette,
D'applaudiſſemens le combla,
Et Beaune en fut ſi ſatisfaite,
Qu'elle vint entre ſes mains remettre une houlette
Faite du bois qui t'étrilla.

RÉPONSE DE PIRON.

Foin de votre trompette & de mon flageolet,
Je donnerois pour rien mon paiement & le vôtre.
J'eus des coups de bâton, vous des coups de ſifflet ;
Le premier aux rimeurs fait plus d'honneur que l'autre.

§. II.

ÉGLISES PRIVILÉGIÉES: CATHÉDRALE, ABBAYE DE SAINT BENIGNE, LA SAINTE CHAPELLE.

SAINT ETIENNE, CATHÉDRALE.

CETTE Egliſe ne fut d'abord qu'une Crypte (*Chapelle ſouterreine*) où les premiers Chrétiens ſe retiroient pour célébrer les Saints Myſteres, & ſur laquelle ils éleverent, vers l'an 343, une Baſilique ſous le vocable de Saint Etienne.

Elle eſt appellée par Gregoire de Tours, *Eccleſia intrà muranea*, & par un Auteur du onziéme ſiécle, *Oppidana*. C'étoit l'unique qui fût alors à Dijon; elle étoit deſſervie par des Clercs, envoyés par les Evêques de Langres, & qui vivoient en communauté. Ces Evêques étant devenus Seigneurs temporels de Dijon, les gouvernerent eux-mêmes juſqu'en 1016, qu'ayant cédé au Roi Robert leurs droits ſur cette Ville, ils en remirent la conduite immédiate à des Prévôts

ou Abbés : mais au commencement du douzième siécle, cette Eglise embrassa la régle de Saint Augustin sous l'Abbé Garnier de Blaisy.

Elle eut successivement vingt-six Abbés Réguliers. En 1510 elle fut mise en Commende ; sécularisée & érigée en Collégiale par Paul V en 1613 ; enfin Cathédrale en 1731 par Clement XII. La Bulle d'érection supprime le titre d'Abbé de St. Etienne & celui de Beze, pour en doter le nouvel Evêché. Jean & Claude Bouhier ont été les deux premiers Evêques ; Marc-Antoine d'Apchon le troisiéme en 1755, transféré sur le Siége d'Auch en Mars 1776 ; ses vertus & sa bienfaisance lui ont acquis le surnom de pere du peuple : M. Jacques-Joseph-François de Vogué, Abbé de Fontenay, lui a succédé.

Charles le Chauve permit en 874, à la priere d'Isaac, Evêque de Langres, l'usage d'une monnoie particuliere, qui, selon Ad. de Valois & Le Blanc, prit son nom de livre Estevenant, *nummus Stephanienſis*, de l'Eglise de Saint Etienne : Aubert Le Mire l'appelle en 1354, *ſols Eſtevenons*, de huit niquets. La livre estevenant valoit 12 liv. 2 s. 2 den. ou un neuviéme au dessus du tournois.

Nos Ducs lui accorderent successivement de grands priviléges. Robert Ier. lui donna

ſon droit ſur la Monnoie de Dijon, & Eudes III le rétablit dans celui de faire tenir des foires & marchés ſur ſon territoire. Hugues III lui remit en 1172 celui de Juſtice ſur les *hommes* qui habitoient dans la cour, le cloître de l'Abbaye & dans les maiſons de ſa dépendance : on les appelloit Saints-Vaſſaux, & par corruption *Saints-Vaux*, ou *Sant-Vaux*. Ce même Prince lui céda encore pour mille ſols la *porte des Chanoines*, & les émolumens d'entrée, avec la permiſſion de percer les murs entre la maiſon des *Templiers* & le pont de l'Ouche, & d'y faire une petite porte, nommée depuis la *portelle*. L'Abbé avoit Juriſdiction *quaſi-épiſcopale* ſur cinq Paroiſſes de la Ville & ſur pluſieurs autres de la campagne, dont les Cures étoient à ſa collation.

Garnier de Mailly commença en 1045 à rebâtir l'Egliſe qui tomboit de vétuſté. Garnier le Riche, ſon ſucceſſeur, l'acheva, & la fit conſacrer le 30 Juin 1077 par Garmond, Archevêque de Vienne. Herbert la fit rebâtir & conſacrer de nouveau en 1141 par Geoffroy, Evêque de Langres, quatre ans après l'incendie général qui conſuma toute la Ville. On trouva alors ſous l'Autel principal une fiole du ſang de St. Etiennne, recueilli lorſque Celidoine, Evêque de Beſançon en 443, voulut diviſer les Reliques de ce premier Martyr, pour les diſtribuer

à d'autres Egliſes : ce qui prouve l'ancienneté de celle de Dijon, & on eſt étonné que les Auteurs du *Gallia Chriſtiana*, *tom. IV*, ne la faſſent remonter qu'au onziéme ſiécle.

L'Abbé Richard Chambellan la répara ; elle le fut encore en 1665, & conſacrée en 1685, le 5 Août, par Etienne Le Camus, Evêque de Grenoble. Le feu du Ciel l'ayant beaucoup endommagée, & ayant fondu les cloches en 1686, elle fut réparée aux frais de l'Abbé Fyot & de la Fabrique de Saint Médard, à laquelle Jean Vallot, Tréſorier, avoit légué 10000 livres. Mais le portail, tel qu'on le voit, ne fut achevé qu'en 1721. C'eſt un aſſez bon morceau d'architecture, du deſſin de Noinville, Eleve de Manſard, & premier Voyer de la Ville ; mais on ne ſuivit pas exactement ſon plan : il eſt orné d'un bas-relief du martyre de St. Etienne, de la main d'Edme Bouchardon : les Statues de ce Saint Patron & de Saint Medard, ſont dues au ciſeau de Dubois, de même que les douze médaillons des piliers, eſtimés des connoiſſeurs.

L'Image de Saint Jean-Baptiſte dans la Chapelle des Fonts, eſt l'ouvrage de Claux-ſluter, fameux Sculpteur, qui fit le tombeau de Philippe le Hardi, & qui en 1404 ſe fit donné de Saint Etienne.

Louis de Breſchard, Abbé de la Ferté,

qui prit les marques de la Confrairie de St. Étienne, érigée par le Cardinal de Givry en 1545, donna en 1751 à cette occaſion l'aigle de cuivre qui ſe voit au milieu du chœur.

Le Chapitre auquel fut réuni le Prieuré de Paluau en 1734, & l'Abbaye de Praſlon en 1755, eſt compoſé d'un Doyen élective, de deux Archidiacres, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Tréſorier-Curé de Saint Médard, de treize Chanoines, ſix Chapelains, un Sacriſtain, un Maître de muſique, ſix Enfans de chœur & quatre Maſſiers.

On y a érigé quelques Chapelles en titre de Bénéfice. Pierre Sechaut fonda un cierge à l'Autel de Notre-Dame durant la Meſſe du *poulet chantant*, la veille de Noël, en 1720. Voy. *Palliot*, *manuſcrits*, *tom. IX.*

Le tréſor renferme une Sainte Epine avec un morceau de la vraie Croix, richement enchaſſés, & les ornemens ſacerdotaux de Saint Bernard qui étoient à Praſlon, Abbaye de Bénédictines, ſupprimée en 1748. L'Egliſe a cent quatre-vingt-douze pieds de longueur, cinquante-ſept de large, quarante-huit de hauteur ſous voûte.

Pluſieurs perſonnages illuſtres ſont inhumés dans cette Egliſe : nous allons en citer quelques-uns. Joſſerand, 54e. Evêque de Langres, en 1130; Charles de Poitiers,

un de ſes ſucceſſeurs, en 1433; P. de Bar *Dejens* (Doyen) *de la Chapelle le Duc*, au cloître, en 1275. Claude Fyot, Hiſtorien de cette Egliſe, dont M. de la Monnoie a fait un bel Eloge, gravé ſur le marbre de ſon mauſolée. Jean & Claude Bouhier, premiers Evêques de Dijon, le ſavant Préſident Bouhier, y ont leur ſépulture; ainſi que les Conſeillers Jean-Baptiſte Lantin, Antoine & Nicolas Morizot de Taniot, Philibert & Jean Bernard, Philibert Jannon, Joſeph de Bretagne, Baron de Grignon; Auguſte Eſpiard de Vernot; Pierre Odebert, Préſident, mort en 1661: ſon monument ſculpté par Dubois, eſt adoſſé au mur de la nef; de l'autre côté, eſt celui de Louis Odebert ſon pere. *Ces deux Magiſtrats ont ſervi fidélement le Roi & le Public pendant un ſiécle*, dit Palliot, pag. 270.

Sur une plaque adoſſée au premier pilier à droite en entrant, on voit l'épitaphe de Pierre Thomas, nommé Préſident du Parlement par François Ier, mort en 1554, ſon aieul Pierre Thomas, Capitaine de cent hommes d'armes, fut tué au combat de Montlheri en 1465. Pierre Taiſand, bon Juriſconſulte, mort en 1715, eſt inhumé au bas de l'avant-chœur; & Jean Valot, digne & généreux Paſteur, ſous la chaire.

Jean-Baptiſte Santeuil, mort pendant les Etats, le 9 Août 1697, y fut inhumé; mais,

par ordre du Prince de Condé, son corps fut transporté à Saint Victor de Paris. Pour éviter les frais de cette translation, on l'emballa, & on écrivit sur la caisse, *marchandises mêlées*, selon M. de la Monnoie son ami. Cependant on lit dans les registres de l'Eglise Cathédrale, que M. le Prince donna 500 liv. pour les frais du transport, & que le Pere Sonning, Chanoine Régulier, vint à Dijon pour demander au Chapitre le corps de son Confrere, & le faire conduire à Paris le 10 Octobre suivant. La reconnoissance des Chanoines de St. Victor, les engagea de proposer à ceux de Saint Etienne une association de prieres entre les deux Eglises, qui fut acceptée le 29 Novembre 1697, & s'exécute encore au décès de chaque Chanoine de l'une ou l'autre Eglise.

Dans la Chapelle de la Croix est le mausolée en marbre blanc, de M. Germain-Anne Loppin de Montmort, Président au Parlement, mort en 1767 : ce monument est pittoresque.

Parmi les Abbés qui ont gouverné cette Eglise, on distingue Garnier de Mailly, mort en 1050; Garnier le Riche en 1080; Garnier de Blaisy, Gilbert & Milon de Grancey, Jean de Marigny, Alexandre de Pontailler; Claude de Longwy, Cardinal de Givry; André Fremiot, depuis Archevêque de Bourges, dont le cœur fut

porté au caveau des Abbés ; & Claude Fyot, inſigne bienfaiteur & reſtaurateur de ſon Egliſe, mort en 1721. (*Voy. leurs vies dans l'Hiſtoire que ce ſavant Abbé a compoſée avec le Pere* André, *Carme, natif de Remiremont, & mort à Beſançon en 1713, imprimée* in-folio *1696.*

Benigne Joly, Docteur de Sorbonne, Chanoine de Saint Etienne, mort en odeur de ſainteté en 1694, a donné pluſieurs ouvrages de piété. Sa vie a été écrite par le Pere Beaugendre, *in-8°.* 1600, & par M. Soyrot. (*Voy. pour les Tréſoriers-Curés la fin de l'article de* Saint Medard *ci-après*).

SAINT VINCENT.

On ne peut fixer l'année de l'érection de cette Chapelle, ſituée à côté de St. Etienne, dont elle étoit le cimetiere. On croit qu'elle fut le premier baptiſtere de Dijon, & que l'Evêque Aprunçule demeuroit auprès, puiſqu'on le deſcendit des anciens murs, d'où il s'enfuit en Auvergne. La maiſon de Saint Gregoire de Langres étoit attachée au baptiſtere de Saint Vincent, où il alloit ſouvent faire ſa priere, comme il eſt écrit dans la vie de Garnier de Mailly, en 1151. Elle ne fut érigée en titre d'Egliſe, & dédiée à Saint Vincent, que lorſque les reliques de ce Saint Martyr furent apportées

en France, ou peut-être plus anciennement sous le nom de Saint Vincent, Archidiacre de Langres, Martyr sous Crocus. Geilon, Evêque de Langres, la donna aux Moines de Saint Benigne, qui s'y retirerent avec le corps de leur Saint Patron, pour le dérober aux ravages des Normands : ces Religieux l'ayant abandonnée, elle fut réunie à l'Abbaye de Saint Etienne, dont le Clergé l'a toujours desservie comme Membre dépendant de cette Abbaye.

Cette Eglise qui, dans l'espace de plusieurs siécles, éprouva divers changemens, n'étoit plus en 1361 qu'une Chapelle, & dans le dernier siécle, qu'une espèce d'Oratoire, sans dotation, où l'on célébroit quelquefois la Messe. Le clocher de St. Etienne ayant été incendié en 1686, on y retira le Saint Sacrement, la chasse de St. Médard, & on y fit l'Office. Enfin, cette Chapelle a été totalement détruite : l'emplacement s'appelle encore la *cour de Saint Vincent.*

ABBAYE DE SAINT BENIGNE.

Elle fut établie par Saint Gregoire, seiziéme Evêque de Langres ; l'Eglise où il transféra les reliques de St. Benigne, fut consacrée en 535. Les premiers Religieux furent tirés de Saint Jean de Reome, sous la régle de Saint Macaire.

Le Roi Gontran qui paroît avoir été leur vrai Fondateur, les enrichit de plusieurs Terres de son Domaine, de croix, de couronnes d'or & de vases précieux, qui furent vendus au onziéme siécle, & dont le prix fut distribué aux pauvres par l'Abbé Guillaume, pendant une famine générale.

L'Evêque Isaac, aidé des libéralités de Charles le Chauve en 870, rétablit l'Eglise qui tomboit en ruine.

Le Saint Abbé Guillaume, célèbre Réformateur de Monasteres, refit tout l'édifice en quinze ans, & la nouvelle Eglise finie par l'Abbé Jarenton, fut consacrée par le Pape Paschal II en 1106. Un ancien Historien dit qu'on y comptoit trois cents soixante & onze colonnes, cent vingt fenêtres de verre, huit tours, trois grandes portes & vingt-quatre entrées.

M. Le Beuf croit que la rotonde est l'ouvrage de l'Abbé Guillaume; il remarque que s'il embellit son Monastere d'un bâtiment si délicat & si opposé au goût qui regnoit alors en France, ce fut à la faveur des colonnes de pierre & de marbre que l'Evêque Brunon fit venir d'ailleurs toutes taillées : il y en a cent quatre.

Dom Plancher prétend qu'une partie de la rotonde, où l'on voit un St. Symphorien baptisé par immersion & par asperſion, est du temps de St. Gregoire.

Cette Basilique ne dura en cet état de magnificence qu'environ deux cents cinquante-six ans, c'est-à-dire jusqu'en 1271, qu'elle fut écrasée par la chûte d'une tour fort haute qui s'élevoit au milieu. L'Abbé Hugues d'Arc-sur-Tille fit construire celle que nous voyons aujourd'hui, & qui fut finie en 1288; elle a deux cents treize pieds de longueur, quatre-vingt-sept de largeur dans les deux nefs, quatre-vingt-quatre de hauteur.

On remarque au portail qui est du Xe. siécle, & gravé dans le 1er. vol. de Dom Plancher, huit figures, dont deux ont partagé les Savans. Les uns ont cru que celle du Roi qui porte le sceptre & la couronne, étoit Clovis, & que la Reine ornée d'un manteau royal, & dont les cheveux sont nattés en forme de guirlandes, étoit Clotilde. D'autres suivis avec Misson par le docte Bullet, pensent que c'est Robert le Pieux, Souverain de Bourgogne, qui étoit à Dijon du temps de la bâtisse du portail, & Berthe ou Constance son épouse; ce qui embarrasse, c'est qu'elle est représentée avec un pied d'oie, d'où on l'a appellée la REINE PEDAUQUE, *pes aucæ*. D. Mabillon, le premier qui paroisse avoir fait attention à cette singularité, présume que cet emblême a été employé par le Sculpteur pour marquer la prudence de Clotilde. Le P. Monfaucon a

ſenti l'inſuffiſance de cette conjecture, & n'a pas levé la difficulté. L'Abbé Le Beuf a imaginé que c'étoit la Reine de Saba, & dit avoir vu en France quatre anciennes Egliſes faites du même temps, où il y a une pareille figure à pied d'oie; ſavoir, à Saint Pourçaint en Bourbonnois, à Neſle Abbaye transférée à Villenoce en Champagne, à Saint Pierre de Nevers & à Saint Benigne.

M. Bullet, en rejettant ces opinions, croit qu'un événément arrivé au Roi Robert, a pu donner lieu de repréſenter une Reine avec un pied d'oie. Ce Prince avoit épouſé Berthe ſa parente. Gregoire V, dans un Concile tenu à Rome, les excommunia l'un & l'autre. Robert ne tint aucun compte de cette déciſion, & fut inſenſible aux remontrances, juſqu'à ce que la Reine accouchât, dit-on, d'une eſpèce de monſtre. Frappé de ce prodige, il ſe ſépara de Berthe, qui néanmoins conſerva toujours le titre de Reine. Le Cardinal Pierre d'Amiens dit que l'enfant étoit un garçon, ayant le col & la tête d'une *oie*. On jugea à propos de perpétuer la mémoire de cette fable, afin d'inſpirer la terreur des cenſures eccléſiaſtiques. Pour cela, dit M. Bullet, on repréſente la Reine Berthe avec un pied d'oie, ſymbole qui rappelle le ſouvenir de ſes couches monſtrueuſes : on multiplie ce monument;

on l'érige en pluſieurs endroits du Royaume, afin que toutes les Provinces aient part à l'effrayante leçon qu'il donne; on le place de ſorte qu'on ne puiſſe point entrer dans l'Egliſe ſans le voir. (*Voy. Diſſertation de M. Bullet, ſur la mythologie françaiſe, in-12, 1771.*

Les autres figures de ce portail repréſentent Saint Pierre, Saint Paul, Moyſe, Saint Gregoire, Fondateur, qui donne la régle de Saint Macaire à ſes Religieux, deux Rois avec des rouleaux, bienfaiteurs du Monaſtere, qu'on croit être Gontran & Robert le Pieux.

Cette Abbaye devint ſi diſtinguée par ſa régularité, ſes priviléges, le nombre des Moines, & la réputation de ſes Abbés Guillaume & Jarenton, qu'elle fut regardée comme un Chef d'Ordre, d'où dépendoient d'autres Abbayes & quantité de Prieurés. Saint Bernard écrivant au Pape Honorius, l'appelle ſimplement *l'Egliſe de Dijon.* Le Pape lui accorda en 1184 l'exemption de l'interdit, qu'on lançoit alors trop ſouvent, à la charge de ne célébrer l'Office Divin qu'à huis clos, ſans ſonner les cloches.

Elle a eu quatre-vingt-quinze Abbés : Saint Guillaume qui y rétablit la diſcipline, fut le trente-neuviéme. Alexandre de Montagu fit dédier l'Egliſe, l'orna de vaſes d'argent, fit refondre la groſſe cloche, appellée *Benigne*, entretint la régle dans le Monaſ-

tere, & mourut en 1417. Odet de Coligny, Cardinal de Châtillon, le quatre-vingt-huitiéme; Jule Mazarin, le quatre-vingt-douziéme, qui eut pour ſucceſſeur Charles-Maurice Le Tellier, depuis Archevêque de Reims. La Manſe abbatiale a été réunie à l'Evêché de Dijon en 1775, M. Mathias Poncet de la Riviere, ancien Evêque de Troyes, étant alors le dernier Abbé.

Le premier Abbé Commendataire fut Fréderic Fregoſe, noble Gênois, mort Evêque d'Eugube & Cardinal, en 1541. Il vivoit à Dijon comme un ſimple Religieux, faiſant des conférences ſur l'Ecriture Sainte, & tâchant de rappeller l'ancienne diſcipline. Il fit faire en 1532 par les meilleurs Ouvriers, des ſiéges ou formes de menuiſerie, les plus beaux qu'on vit alors en France, avec un bas relief qui repréſentoit ſa deviſe: c'étoit l'image d'une jeune fille qui tenoit des roſes dans ſes mains teintes de ſang, & ces mots, *l'épine eſt près de la roſe.*

En quittant ſon Abbaye pour retourner en Italie, il laiſſa pour Vicaire le Prieur de Larey, qui voulut réduire les pintes des Moines à l'hémine de Saint Benoit: ceux-ci s'y oppoſerent, & obtinrent, dit-on, par Arrêt, peu après la mort de Fregoſe, le rétabliſſement des pintes. Pour éterniſer une déciſion ſi utile, l'un d'eux s'aviſa de faire la figure de cet Abbé, la mitre en tête, ſur

laquelle s'élevent deux oreilles d'âne ; à ſes pieds ſont de petits & de grands brocs ; à ſes côtés deux Moines, dont l'un lui montre les petits brocs avec indignation, & l'autre ſe rit de lui en regardant les grands brocs avec une face toute joyeuſe, & au bas le diſtique ſi connu :

Auriculas aſini meritò fert improbus Abbas,
Qui Monachis pintas juſſerit eſſe breves.

» Je me ſouviens, dit M. le Préſident Bouhier en ſes Mémoires manuſcrits, » d'a» voir vu dans ma jeuneſſe cette repréſen» tation au cloître : elle avoit été d'abord » placée au réfectoire, enſuite au cloître » en 1690, incruſtée dans le mur du jardin » quelques années après, & enfin elle a diſ» paru. » M. l'Abbé Nicaiſe en fit tirer le deſſin qu'il envoya avec une diſſertation à ſon ami Bellori, fameux antiquaire de Rome. On a eu communication de cette piéce, d'où ſont tirés ces faits arrivés cent ans avant la Réforme. On peut voir l'Hiſtoire des ouvrages des Savans par Baſnage, Août 1688, pag. 445, où ce trait eſt rapporté, à l'occaſion du livre de M. Lancelot ſur l'hémine de vin de Saint Benoît.

Halinard, Archevêque de Lyon en 1047, & qui eût été Pape, s'il avoit voulu donner de l'argent à l'Empereur Henri III, avoit été Religieux & Abbé de St. Benigne,

Le Comte Milon en tira Dodon, premier Abbé de St. Michel de Tonnerre au neuviéme ſiécle. Le Cardinal de Givry, mort Evêque de Metz, âgé de ſoixante-huit ans, en 1612, avoit été élevé en cette Maiſon, il y avoit fait Profeſſion, & en fut Abbé: il ne quitta jamais l'habit de Bénédictin.

C'eſt à Saint Benigne que les Ducs & les Rois Jean, Louis XI, Charles VIII, prêterent le ſerment de conſerver les priviléges de la Province. On y gardoit l'anneau ducal acheté 15000 liv. par Philippe le Hardi.

Nous avons parlé plus haut de la fontaine de Reine, qui paſſoit autrefois par le Monaſtere de Saint Benigne. L'Abbé levoit en 1398 un droit de maille ſur les vendeurs de pains au marché, pour *allumer le Corps ſaint*, c'eſt-à-dire entretenir une lampe ardente devant les Reliques de St. Benigne; mais ce droit fut conteſté en 1412, & enſuite ſupprimé.

La peſte fut ſi violente à Dijon, en 1505, que tous les Religieux de Saint Benigne ſe retirerent à Marſannay-la-Côte, ainſi qu'en 1585; la maladie s'étant communiquée à Marſannay, ils ſe refugierent à Haute-Velle.

On voit, en 1588, parmi les Echevins, ſous la Mairie de Jacques Laverne, un Fremiot, Religieux de St. Benigne; Berat,

Chanoine de la Sainte Chapelle ; Robert, Doyen de la Chapelle aux Riches.

Le 24 Février 1626, à ſept heures du ſoir, un éclair ſans tonnerre s'attacha au pied de la Croix de la pointe de l'aiguille, brûla la fleche & fondit les cloches. Le jour de Saint Jean 1659, le tonnerre tomba ſur le clocher, & l'endommagea beaucoup. *Un conducteur*, placé comme celui de l'Académie, pourroit garantir cette belle flêche de ces accidens trop fréquens.

Pluſieurs Saints & illuſtres Perſonnages ſont inhumés à Saint Benigne. Trois Evêques de Langres, Argrinus en 912, Garnier en 921, Brunon, fils de Hugues, Comte de Bourgogne, en 1027. Le premier unit l'Egliſe de Saint Jean à celle de Saint Benigne, lui donna les Egliſes & les dîmes d'Aizerey, de Longvic, de Prenois, quitta la croſſe, & mourut Moine. Saint Hilaire, Sénateur de Dijon, pere de Saint Jean de Reome ; Alette de Montbard, mere de Saint Bernard, tranſférée vingt ans après ſa mort à Clairvaux ; le Comte Othe-Guillaume qui enrichit l'Abbaye des Terres de Veuvey & d'Anteuil au onziéme ſiécle ; Uladiſlas, Moine à Saint Benigne, en 1370, & par diſpenſe du Pape, Duc de Pologne, *Dux Albus Poloniæ*, mort à Strasbourg en 1388, voulut être inhumé en cette Abbaye : la chronique dit qu'il lui donna deux mille cinq cents florins pour deux anniverſaires.

Pluſieurs Seigneurs de Bourgogne ont leur ſépulture dans le cloître ; tels que trois Chevaliers de la Maiſon de Saulx, Sires de Courtivron, au treiziéme ſiécle ; un Othe, Sire de Bere, en 1271 ; Guillaume d'Arc-ſur-Tille, en 1274 ; Hugenin de Villecomte, en 1298 ; Claude Le Fevre, Premier Préſident, grand Perſonnage, qui logeoit en l'Abbaye, fut enterré au milieu de la nef aux dépens des Procureurs, en 1566 ; Etienne Tabourot, connu ſous le nom de Seigneur des Accords, Procureur du Roi au Bailliage, Auteur des *Bigarrures*, mort en 1590 : ſon épitaphe fut gravée par ſes fils en 1606, & ſa vie écrite par le Poëte Colletet.

Il a été ſouvent queſtion au ſeiziéme ſiécle, d'ériger en Cathédrale cette Abbaye d'où dépendoient vingt-ſept Prieurés. La Réforme de Saint Maur y fut établie en 1651. De pieux & ſavans Bénédictins ont fait honneur à cette Maiſon ; entr'autres, Dom Auberey, Dom Plancher, Dom Salazar, auxquels nous devons des Mémoires *in-4°.* ſur nos quatre derniers Ducs, & la grande Hiſtoire de Bourgogne qui va être continuée par Dom Merle, de Moutier-Saint-Jean.

Avant la Réforme, Dom Leger Bontems, habile dans les Langues, mort en 1565 ; Hugues, Abbé de Flavigny, perſécuté par Norgaud Evêque d'Autun qui l'interdit,

il renonça à la croſſe, & ſe retira à Saint-Benigne, où il compoſa une chronique eſtimée. (*Voy. le dixiéme volume de l'Hiſtoire littéraire de France. Dom Luc d'Acheri a fait imprimer cette Chronique, ainſi que celle de Saint Benigne, compoſée au onziéme ſiécle*).

La bibliothéque riche autrefois en manuſcrits, conſerve deux Bulles des Papes Sergius I & Jean V, qu'on dit écrites en papier d'Egypte. Sous le Roi Robert en 1005, on y poſſédoit un *Priſcien* & un *Horace*, qui furent portés aux Chanoines de Langres. Elle fut pillée au ſeiziéme ſiécle. Il n'y reſtoit plus en 1620 que trois cents manuſcrits aſſez peu conſidérables, dont Paul Dumay dreſſa le catalogue, intitulé *bibliotheca Janiniana*, parce que Nicolas Jeannin de Caſtille en étoit Abbé. Le Pere Jacob, Palliot, Colomiès & Menage en font mention.

L'Egliſe, le buffet d'orgue, le portail, la rotonde, le nouveau corps de logis, l'eſcalier du dortoir, le réfectoire à deux rangs de colonnes, méritent l'attention des curieux.

La tour quarrée, occupée par quatre cloches, de vingt-deux pieds de large dans œuvre, cent quarante-cinq de hauteur, non compris la fleche, fut choiſie en Janvier 1775 par les Commiſſaires de l'Académie pour répéter les expériences du Pere Berthier, ſavant Oratorien, & pour découvrir

les cauſes qui peuvent faire varier accidentellement les effets apparens de la peſanteur des corps à des hauteurs inégales : ce que l'on attribue au plus ou moins de denſité des vapeurs qui s'élevent.

Sainte Chapelle.

Egliſe Collégiale ſous le Vocable de la Vierge & de Saint Jean l'Evangéliſte, fondée en 1172 par le Duc Hugues III, pour dix Clercs. Ce Prince la choiſit pour Paroiſſe de ſa maiſon, & établit le Doyen Curé des Ducs, Ducheſſes & Enfans de Bourgogne. Il eſt électif par le Chapitre, & confirmatif par l'Abbé de Ciſteaux, comme Délégué-né du Saint Siége; il précéde aux Etats de la Province les Doyens des Cathédrales : Eudes IV lui accorda en 1214 une robe fourrée, évaluée en 1373 à quarante-deux florins, à trente-deux en 1409, & pour laquelle le Roi lui donne tous les ans 25 liv. ſomme fixée par le Duc Jean, mais qui étoit alors conſidérable; le marc étant à 8 livres, elle valoit 132 livres.

Eudes III établit en 1211 les Perſonnats de Tréſorier, Chantre, Prévôt & Chancelier, qui ne peuvent être conférés qu'aux Chanoines, dont il augmenta le nombre juſqu'à vingt. Philippe le Bon fonda en 1431 quatre autres Prébendes pour quatre

Chanoines *experts en muſique*. Il enrichit ſa Chapelle d'une Hoſtie miraculeuſe qui lui avoit été envoyée par le Pape Eugene III en 1433. Cette Hoſtie ſe conſerve dans un coffre d'or, préſent du Duc d'Epernon en 1659. Antoinette de Bourbon, Ducheſſe de Guiſe, avoit déja fait préſent en 1547 d'un coffret précieux deſtiné au même uſage : le vaiſſeau dans lequel on l'expoſe à la vénération des Fideles, fut offert en 1454 par la Ducheſſe Iſabelle : il eſt d'or fin du poids de cinquante-un marcs, enrichi de pluſieurs pierreries, & ſurmonté de la couronne que Louis XII porta à ſon ſacre. Ce pieux Roi l'envoya le 29 Avril 1505 par deux Hérauts d'armes. On voit ſa deviſe du porc-épic au deſſus d'un pilier du chœur. (*V. tom. 1, VIIIe. époque*).

La Confrairie *du Corps de Dieu* fut érigée en 1484 de l'avis du Chapitre, des Cours ſupérieures & des Magiſtrats de la Ville. Le Roi Louis XII en prit le *Bâton* en 1505, & le fit rendre l'année ſuivante par MM. de la Chambre des Comptes, qui offrirent un cierge de quarante livres, parſemé de fleurs-de-lys, & diſtribuerent 70 liv. aux pauvres. Ce bon Prince vint lui-même honorer la Sainte Hoſtie en 1510 à Dijon, où il ſéjourna quatre jours, *& où tous ceux-là*, dit Saint Gelais, *ſe réputoient heureux qui le pouvoient voir.*

Le 2 Juillet 1595, Henri IV aſſiſta, avec toute ſa Cour, à la Proceſſion générale de la Sainte Hoſtie: cette Proceſſion n'a commencé pour la premiere fois qu'en 1486, & la premiere ſtation ſe fit à St. Médard. La Reine, Marie-Thereſe, reçut le *Bâton*, qui lui fut préſenté par tous les Chanoines en habit long, au logis du Roi le 22 Mai 1674, elle le rendit l'année ſuivante par le Préſident Dujai.

La baluſtrade maſſive qui offuſque la Chapelle de la Sainte Hoſtie, a été faite en 1538. Cette Chapelle eſt ornée d'un beau retable en bronze qui repréſente la manne tombant du Ciel : on y voyoit autrefois le grand écuſſon fait pour l'entrée de Henri II le premier Juillet 1554, donné aux Chanoines, à la charge de le rendre quand ils en ſeroient requis. Il fut peint à neuf aux frais de la Ville en 1619. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*).

La Sainte Chapelle dépend immédiatement du Pape : elle a reçu pluſieurs priviléges des ſouverains Pontifes, notamment d'Alexandre III en 1180, d'Innocent III en 1212, de Clement VI en 1345 : celui-ci accorde aux Chanoines le pouvoir de poſſéder des Bénéfices dans d'autres Egliſes, mêmes des Cures, pourvû qu'ils *faſſent perſonnelle réſidence en la Chapelle du Duc.* Leur Egliſe, en aucun cas, ne peut être inter-

dite. (*Voy. ſur ces priviléges le* Traité de l'abus *de Charles Fevret, tom. 2, liv. VII, pag. 42, 241, 279*). Le Chapitre eſt compoſé d'un Doyen, de quatre Perſonnats qui reprennent à la Chambre des Comptes, & de vingt-quatre Chanoines à la nomination du Roi, de quatre Maſſiers, de pluſieurs Chapelains, d'un Maître de Muſique, avec ſix Enfans de chœur.

On remarque dans cette Egliſe, d'une architecture gothique, nouvellement embellie aux frais des Chanoines, les écuſſons de trente-un Chevaliers de la Toiſon d'or, peints au deſſus des ſtales en 1433, après la tenue du troiſiéme Chapitre de l'Ordre inſtitué par Philippe le Bon en 1430. Ce Prince, dans ce même Chapitre, fit diſtribuer à tous les Chevaliers l'habit de l'Ordre, qui étoit, dit Hector Joly, une robe d'écarlate vermeille, avec le chaperon, fourrée de gris, bordée tout au tour de fuſils & de pierres jetant feu; & pour grand collier, une chaîne d'or richement ornée & émaillée. Il y fonda une meſſe haute pour les Chevaliers, & voulut que cette Egliſe fût *le lieu, Collége & Chapitre de ſon Ordre.* Cette fondation s'exécute fidélement, & la Meſſe s'appelle encore *la meſſe de l'Ordre.*

Les Statues de Saint André & de Saint Yves ſortent du ciſeau de Dubois; celle de Saint Jean l'Evangéliſte & le nouveau

groupe de l'Assomption, de celui de Mr. Attiret. On y voit encore le mausolée du Maréchal Gaspard de Saulx-Tavannes, mort à Sully en 1573, & la figure de Dine Raponde, Marchand Lombard, Maître d'Hôtel du Duc Jean, mort à Gand en 1415 : les cœurs de Jacques Chabot, dernier de ce nom, tué à Lerida en 1641, & de Françoise-Bernard de Montessus sa mere, sont sous une plaque de cuivre dans un pilier de la Chapelle du Prince.

Les trois derniers Ducs ont été baptisés à la Sainte Chapelle. M. de la Mare, dans ses Mémoires manuscrits, dit avoir souvent oui raconter à sa mere, » que Henri IV » entrant à Dijon, avoit un pourpoint de » futaine blanche, qui étoit percé aux deux » coudes, & que le matin du jour de la ba- » taille de Fontaine-Françoise, elle le vit » au *siége des Chanoines*, où il étoit venu » seul de son logis, priant Dieu avec » une ardeur qui n'est pas concevable. » Louis XIV y fit ses Pâques, & la cène en Avril 1650. Il lava les pieds à douze pauvres vêtus de robes rouges, qui reçurent chacun un écu, deux aunes de toile, & furent servis à table par les Ducs d'Anjou, de Joyeuse, de Lesdiguieres, *&c.* Le jour de Pâques, les Chanoines eurent leur dîné de la table du Roi, comme *Commensaux* de sa Maison.

Quand

Quand le Prince avoit reçu l'anneau Ducal à Saint Benigne, il venoit à ſa Chapelle *baiſer les reliques & jurer les priviléges : le Doyen & les Chanoines lui juroient auſſi fidélité, leſquels il recevoit en hommage, les baiſant l'un après l'autre, & ceux-ci baiſoient la Ducheſſe à la joue.* (*Voy. Robert*, Gallia Chriſtiana, *art.* Divio, *pag. 82*).

Lorſque Philippe le Bon fit ſon entrée à Dijon le 19 Février 1422, il donna vingt écus pour ſon offerte à ſa Chapelle, & deux francs aux *Choriaux* pour le rachat de ſes éperons.

On voit par le teſtament du Duc Eudes IV, qu'on *exploitoit 300 liv. chacun an* pour les bâtimens de la Sainte Chapelle, *juſqu'à ce qu'elle fût aſſouvie & parfaite.* L'Egliſe fut réparée & dédiée le 26 Avril 1500, par Jean de Genève, Grand-Vicaire de Jean d'Amboiſe, Evêque de Langres. Le vaiſſeau de l'Egliſe a cent quatre-vingt-ſept pieds de longueur, ſoixante de largeur dans les deux nefs, & ſoixante-quatre de hauteur.

Il y avoit autrefois plus de cinquante Chapelles fondées, qui ont été réunies au Chapitre de l'autorité de Louis XIII. Voici celles qui ſubſiſtent en titre.

Geoffroy de Blaiſy, Sire de Mauvilly, fonda celle de Notre-Dame & de St. Georges, qu'il réédifia en 1366.

Pierre Berbis, Maître des Requêtes, Maire

de Dijon en 1433, fonda celle de St. Michel en 1452. Philippe & Jacques Berbis, ſes deſcendans ont été Doyens de cette Egliſe.

Philippe de Courcelles de Pourlans, Chambellan du Duc, fonda en 1479 celle de la Vierge, qu'il fit conſtruire à ſes frais pour deux Chapelains.

Celle de St. Michel fut rebâtie & dotée par Michaut de Chaugy, Chambellan du Roi, en 1478. L'ancienne Chapelle avoit été fondée en 1275 par Jean de Monceau, Chanoine & Tréſorier.

Celle de l'Annonciation fondée en 1521 par Girard de Vienne, Baron d'Antigni, ſous le nom de *Chapelle de Vienne.*

Celle de la Croix en 1646 par Antoine Nicaiſe. Eudes de Macheco, Doyen, fit élever en 1505 l'Autel de la Croix, au pied duquel il fut inhumé en 1515.

Celle de Saint Benigne & de St. Charles par Benigne Valot, Correcteur, en 1663.

Celle de St. Antoine en 1664 par Elizabeth Rapin, veuve de l'Avocat Guillier.

Celle de St. André par André Fleutelot de Beneuvre, Conſeiller au Parlement, & Anne Siredey ſa femme en 1668.

Celle de l'Immaculée Conception par Jacques de Mucie, Préſident à Mortier, & Benigne de la Mare ſon épouſe, en 1702, décorée avec goût par feu M. le Comte de Neuilly.

Celle de St. Pierre par Eliſabeth Thorel, épouſe de Jacques Berbis, ancien Conſeiller au Parlement, en 1704.

Parmi quelques Chanoines qui ont cultivé les Lettres, on diſtingue, 1°. Charles Godran, Doyen de St. Jean en 1527. 2°. Nicolas Pepin, Chanoine Muſical, qui nous a laiſſé en Mss. un récit naïf de ce qui s'eſt paſſé en Bourgogne du temps de la ligue. 3°. Le docte Claude Nicaiſe qui étoit en relation avec tous les Savans de ſon temps, mort en 1702. M. Nicaiſe ſon petit neveu, Doyen de la Chambre des Comptes, poſſéde un Recueil curieux en 5 volumes *in*-4°. de toutes les lettres que des Cardinaux, des Evêques & tous les Savans de l'Europe adreſſoient à notre illuſtre Compatriote : celles du célèbre Abbé de Rancé feroient ſeules un gros volume. Un Chanoine reſpectable de cette même Egliſe en a compoſé l'hiſtoire en deux volumes *in*-4°. avec les preuves : le public verroit avec plaiſir, un Ouvrage venant d'une auſſi bonne main.

LA CHAPELLE-AUX-RICHES ou CHAPELOTTE, COLLÉGIALE.

Dominique le Riche, Chevalier, deſcendant de Guy le Riche, Vicomte de Dijon ſous le Roi Robert, fit bâtir cette Chapelle auprès d'un Hôpital qu'il avoit fondé

avec Girard ſon frere en 1182. Il y établit d'abord un Doyen & ſix Chanoines pour le deſſervir, du conſentement de l'Abbé de St. Benigne; cette Chapelle étant de ſa dépendance, ſur le territoire de Saint Jean. Garnier, Evêque de Langres, fit la conſécration de l'Egliſe en 1195. On voit la figure du Fondateur au deſſus des ſtalles à droite, avec ces mots : *Dives Fundator.*

Cette Collégiale eſt compoſée d'un Doyen qui a le droit d'entrée aux Etats, & de neuf Chanoines à la nomination de l'Abbé de S. Benigne, mais depuis 1775 à celle du Roi.

Parmi les Chanoines on diſtingue Claude Robert, habile dans les langues ſavantes, Auteur du premier *Gallia Chriſtiana*, publié *in-fol.* en 1626, dont l'idée lui fut inſpirée à Rome par le Cardinal Baronius. Il éleva deux Diſciples qui lui firent honneur; André Frémiot, Archevêque de Bourges; & Jacques de Neucheze, Evêque de Châlon: celui-ci le fit Archidiacre de ſa Cathédrale & ſon Grand-Vicaire. Robert mourut à Châlon en 1637.

Edme Robert ſon frere, Doyen & Bienfaiteur de la même Collégiale, avoit été Principal de l'ancien Collége; mort en 1597.

Barthelemi Quarré, Chanoine & en même temps Curé de St. Michel, mort en 1643. On peut voir la liſte de ſes livres dans le ſecond volume de la Bibliothéque des Au-

teurs de Bourgogne. Nous ſommes redevables de ce dernier Ouvrage à Philibert Papillon, qui après avoir été quarante-huit ans Chanoine de la Chapelle aux Riches, mourut en 1738. M. l'Abbé Joly, ſon Confrere, lui a conſacré un éloge bien mérité.

Claude Robert nous a conſervé les noms de quelques Doyens, parmi leſquels Guy Gardelet, bienfaiteur inſigne de ſon Egliſe, fut inhumé dans la nef en 1490. On y voit auſſi la tombe de Humbert Simon, Chanoine de *céans*, Curé d'Orgeul & de Norges-la-Ville, mort en 1582.

L'Egliſe a 81 pieds de longueur, 23 de largeur, 28 de hauteur.

L'Autel avec le retable & le baldaquin, refaits à neuf, ſont très-propres. Les tableaux de Sainte Anne & de la deſcente de Croix qui décorent les Chapelles, ſont de Parrocel.

La Chapelotte a donné ſon nom à la rue qui s'appelloit autrefois la rue de la *Parcheminerie* : c'eſt-là où ſe préparoient les parchemins faits de peaux de mouton, dont l'uſage dura juſqu'au ſeiziéme ſiécle pour tous les actes & manuſcrits.

*

§. III.

PAROISSES.

I. NOTRE-DAME.

CETTE Egliſe, premiere Paroiſſe de Dijon dès 1178, fut reconſtruite au XIIIe. ſiécle dans l'emplacement de la Chapelle de N. D. *du Marché*, qui ſubſiſtoit au XIe. ſiécle, & qui ſervoit de Succurſale à St. Jacques de *Trimolois*, Village détruit.

Elle eſt regardée par les connoiſſeurs comme un chef-d'œuvre d'architecture gothique. L'art n'offre rien de plus délicat que les galleries qui regnent autour de la nef & du chœur : elles ſont doubles & ſouvent triples, ſoutenues ſur des colonnes de ſix pouces de diametre, taillées en forme cylindrique de quinze pieds de haut, & quelquefois de trente, quoique d'une ſeule pierre. Un ſi bel ouvrage a fait croire au docte Spond qu'on avoit alors le ſecret de fondre la pierre & de la jeter en moule. La voûte eſt une merveille de l'art; elle frappa ſi fort M. de Vauban par la hardieſſe de l'entrepriſe, qu'il aſſuroit n'avoir rien vu de ſi beau, & qu'il diſoit ingénieuſement

qu'il ne manquoit à ce Temple auguſte qu'*une boîte pour le conſerver*. M. Soufflot, Architecte du Roi, chargé de conſtruire la Baſilique de Sainte Geneviève, en a été ſi ſatisfait, qu'après avoir vu en grand le plan de cette Egliſe deſſinée par M. Lejolivet pere, il l'a fait exécuter en bois avec toutes ſes proportions & ſes colonnes. On admire auſſi le portail orné de figures gothiques de l'ancien & du nouveau teſtament. Hugues de Tabarie, Suffragant de Langres, conſacra cette Egliſe le 8 Mai 1334. Elle a cent quarante-deux pieds de longueur, cinquante-trois de largeur, cinquante-ſix de hauteur.

C'eſt dans la Chapelle de Notre-Dame, dite de l'*Aport*, enſuite du *Bon Eſpoir*, honorée de tout temps à Dijon, que Pierre de Beaufremont & les douze Chevaliers Bourguignons qui avoient tenu le pas d'armes à Marçannay en 1443, offrirent leurs écus & leurs lances. Philippe Pot y plaça un tableau votif avec ſa deviſe, *Tant L. Vaut*. Ce tableau précieux eſt actuellement au château d'Agey. Philippe le Bon y fonda un Salut en 1462. Il y a encore cinq boulets de canons, monument du Siége de Dijon par les Suiſſes : ce Siége eſt repréſenté ſur une tapiſſerie large de huit aunes. On y voit la Ville telle qu'elle étoit alors, le camp des Suiſſes, leurs tentes, leurs batteries, les Députés qui ſont en conférence

avec les Généraux ennemis, la proceſſion du Clergé portant ſur le rempart l'image de la Vierge, & le Gouverneur Louis de la Tremoille à ſes pieds. Le deſſin de cette tapiſſerie eſt dans la bibliothéque du Roi. Cet événement mémorable donna lieu en 1573 au rétabliſſement d'une Confrairie érigée en l'honneur de la Vierge en 1361, & qui a été confirmée par Benoît XIII en 1726. Les Habitans de Flavigny, durant une grande ſéchereſſe en 1603, vinrent en proceſſion à Notre-Dame de Dijon : ceux de Saint-Seine les imiterent huit jours après.

Le Clergé de cette Egliſe eſt compoſé du Recteur de l'Hôpital de Notre-Dame, des quatre anciens Prébendés, de ſeize Mépartiſtes, & du Curé qui tient le premier rang ſur ceux des autres Paroiſſes. Jacques de la Vieſville, Bailli de Dijon, mit ſous ſa protection les Chapelains de Notre-Dame en 1424.

L'Hôpital de Notre-Dame, connu par les chartes dès le douziéme ſiécle, avoit ſa Chapelle, un Recteur, quatre Religieux de Saint Etienne qui vivoient en commun, & aſſiſtoient les pauvres, les pélerins & les malades. On y comptoit dix-huit lits en 1526. Les biens en furent réunis à l'Hôpital général en 1696. La principale entrée étoit dans la place de la Charbonnerie ; on y lit encore ſur la porte ces mots : *C'eſt ici l'Hoſpitail de Notre-Dame.*

Huit Chapelles érigées en titre de Bénéfices, dont les noms & ceux des Fondateurs ſont rapportés dans l'Hiſtoire de l'Egliſe de Saint Etienne, & dans l'almanach de Dijon 1774. En 1644 on y comptoit vingt-deux Autels où l'on acquittoit des fondations particulieres. La Chapelle Saint Antoine fut faite par les Bouchers en 1434.

Le jour de l'inſtallation du Maire, il ſe rend à Notre Dame pour y prêter, devant le Saint Sacrement, le ſerment de remplir exactement ſes devoirs. On y acquitte annuellement le vœu de la Ville fait en 1531, renouvellé en 1631 pour la délivrance de la peſte; celui qui fut fait en 1595 pour la réduction de Dijon, ſous l'obéiſſance de Henri IV, & celui de Louis XIII en 1638.

Un vieux regiſtre apprend qu'il y avoit jadis ſix cloches, dont la premiere s'appelloit la *Charbonniere* : on la ſonnoit pour ouvrir le marché du charbon dans la rue dite *Charbonnerie*, où le Maire fit placer en 1496 un étalon en pierre pour la meſure du ſac du charbon. La groſſe cloche fut raccommodée avec la charpente aux frais de la Ville en 1408. La *Guette* devoit mettre un drapeau pour avertir de quel côté venoient les gens d'armes en 1418. Les deux *glorioles* qu'avoit donné le Seigneur *Gregoire*, diſent les Mémoires de Breunot, furent rompues par le canon du Château en Juin 1595.

Philippe le Hardi fit tranſporter à Dijon en 1383, après le ſac de Courtrai, l'horloge qui décore une des tours de Notre-Dame; *ouvrage le plus beau*, dit Froiſſart, *qu'on put trouver deçà ni delà la mer.* Les archives de la Ville ſont en dépôt dans une autre tour.

L'Avocat Jacques de Chevanes rapporte qu'un fameux uſurier fut écraſé par la Statue de Saint Mathieu, qui ſe détacha du portail de Notre-Dame, lorſqu'il alloit ſe marier. On voit dans cette Egliſe le mauſolée du Préſident Fremiot, mort en 1670: il étoit neveu de Sainte Jeanne de Chantal, qui a été baptiſée à Notre-Dame. Le Préſident Bernard des Barres, fut inhumé dans ſa Chapelle en 1599. Pierre le Gouz, Tréſorier de France, mort en 1522, a ſon épitaphe ſur une table de marbre dans une des galleries du ſanctuaire. La ſépulture de MM. le Gouz eſt au chœur dans un caveau, celle de MM. Baillet dans un autre ſous l'Autel de la Vierge: MM. Berbis, de Macheco & Maillard ont été inhumés en cette Egliſe juſqu'au ſiécle dernier.

Le Maître-Autel & le Sanctuaire en marbre, avec l'image de la Vierge en pierre blanche, ſont du fameux *Dubois*; il y a quelques tableaux de *Revel*; celui de la Tranſfiguration eſt d'après le fameux tableau de Raphaël, qu'on admire à Rome. La mé-

moire de *Thomas Chaudot*, Curé, mort en 1684, eſt en vénération dans cette Paroiſſe. *Jacques Genreau*, Curé pendant trente-cinq ans, mort en 1737, a donné pluſieurs ouvrages au public. M. *Louis Carrelet*, ſon ſucceſſeur, a fait imprimer ſix volumes de ſermons, qui ſont eſtimés. *Joſeph Gaudrillet*, Mépartiſte de cette Egliſe, s'eſt diſtingué dans la Chaire & la Littérature ; mort en 1738 : il a donné l'Hiſtoire de Notre-Dame de Bon Eſpoir *in-8°.* 1733.

La rue dite à préſent de Notre-Dame, s'appelloit dans le douziéme ſiécle la rue du Change ou des Changeurs, *vicus Cambii* ou *Cambiorum*. Dans la rue tirant de Notre-Dame aux Jacobins ſur Suzon, étoient les latrines publiques en 1437.

II. SAINT JEAN, *Egliſe Collégiale & Paroiſſiale.*

Cette Egliſe eſt fort ancienne : ce fut d'abord une Chapelle baptiſmale & ſépulchrale. Le P. Vignier croit que Saint Urbain, ſixiéme Evêque de Langres, éleva & agrandit cet édifice au cinquiéme ſiécle ; ce qui eſt certain, c'eſt que cet Evêque & deux de ſes ſucceſſeurs Grégoire & Tétric y choiſirent leur ſépulture, apparemment à cauſe du voiſinage du tombeau de Saint Benigne.

Il eſt probable, d'après le récit de Grégoire de Tours, que Saint Jean étoit la Baſilique hors des murs, *Baſilica extrà muranea*, où Saint Tétric avec ſon Clergé reçut Chramne, fils rebelle de Clotaire, & où il conſulta le *ſort des Saints*, à la priere de ce Prince, en 555. (*Voy. quatriéme époque du premier volume*).

Cet endroit nommé le *quartier de la Chrétienté*, étoit l'ancien cimetiere du Dijonnois. Au neuviéme ſiécle cette Egliſe eut le titre d'Abbaye, *Abbatiola*. On connoît même un de ſes Abbés nommés Fulbert. Elle dépendit des Evêques de Langres juſqu'à la fin du neuviéme ſiécle, temps auquel on préſume qu'Argrinus la réunit à St. Benigne ſous Charles le Simple : ou plutôt elle ne l'a été véritablement qu'en 1125, union confirmée par l'Evêque Manaſſès en 1182.

Dès le dixiéme ſiécle, cette Egliſe étoit Paroiſſiale : Siginus en étoit Curé en 903. Au quinziéme ſiécle, le Doyenné rural de la *Chrétienté* fut réuni à la Cure par les ſoins de Jacques Bertaud, Curé de cette Egliſe & Chanoine de Langres. Son tombeau eſt devant l'aigle, où ſa mort eſt marquée en 1449. François d'Inteville étoit en 1484 Doyen de Saint Jean, & en même temps Curé de Saint Philibert, Abbé de Notre-Dame de Châtillon, Chanoine de Châlon & Protonotaire apoſtolique.

Au lieu de Chapelains amovibles qui étoient à Saint Jean, Guy Bernard, Evêque Diocésain, y établit une Collégiale en 1455, avec l'approbation du Chapitre de Langres. Ainsi cette Eglise est desservie par un Doyen-Curé à la nomination de l'Abbé de Saint Benigne, & onze Chanoines, dont huit sont nommés par les Marguilliers d'honneur & les Bâtonniers de la Paroisse, deux par la famille des anciens Seigneurs de Barjon, ayant été fondés en 1470 par Jean Martin, Seigneur de Barjon, représentés aujourd'hui par M. Martin de Choisey en Comté; & un par M. Fevret de St. Mesmin. Cette derniere Prébende fut cédée en 1649 à l'illustre Charles Fevret, cinquiéme aïeul de M. de St. Mesmin, en considération de ses bienfaits envers cette Eglise, où il est inhumé dans la Chapelle de son nom, & où l'on voit son mausolée. Les deux Enfans de chœur sont de 1574. Tous les ans le Clergé alloit en Procession à Notre-Dame d'Etang, & chaque Chapelain avoit 17 sols, ou étoit nourri : on y alloit encore en 1624. Les Châsses du grand Autel furent descendues & portées à Saint Michel, à cause d'une grande sécheresse, le 9 Juin 1603.

L'Eglise fut rebâtie au quinziéme siécle des libéralités de Philippe le Bon, & achevée par celles d'Odinet Godran, de Marguerite Dubled, veuve de Jean Pioche, Chevalier,

de Nicolas Dumay, des Echevins qui donnerent 150 liv. & ſur-tout de Philippe Machefoin, Maire de Dijon, inhumé devant le Maître-Autel. Son épitaphe lui donne le titre de *Fondeur* de cette Egliſe. Il a fondé la Meſſe canoniale. On fit le timbre ou cloche de l'horloge en 1607 : la Ville donna une petite piéce de canon *éventée* & inutile, du poids de 700 liv. Il fut décidé en 1600, au Bureau de la Fabrique, qu'on ne feroit plus de feu au clocher à la Saint Jean, à cauſe qu'il en *étoit arrivé inconvénient.* L'Orgue fut faite par Dupré en 1591 pour environ trois cents écus.

Les quatre derniers Ducs & les Ducheſſes ſont repréſentés avec leurs armoiries ſur les vitraux, dont la peinture eſt bien conſervée ; ils coûterent au Duc environ 360 livres en 1459. Cette Egliſe bâtie en forme de croix ſans collatéraux ni voûtes, eſt ornée de neuf tableaux de Revel, l'un des meilleurs Eleves de Lebrun, & de pluſieurs morceaux de ſculpture du fils du fameux Dubois. Elle a 168 pieds de long, 73 de largeur & de hauteur. Le ceintre de la charpente en bois de châtaigniers, revêtu de lambris, & le réchaut de la fleche, ſont d'une conſtruction ſavante, ſimple & d'une exécution digne de la curioſité des connoiſſeurs. Le 29 Janvier 1645, un violent orage renverſa l'aiguille du clocher, une des plus belles de

la Province : il en coûta 10000 liv. pour la rétablir avec la tour, en 1647.

Il eſt ſi ſouvent parlé dans les chartes du *Doyen de la Chrétienté* à St. Jean, qu'il eſt bon d'en dire un mot ici. Cette qualité ſignifie le Curé de l'unique Paroiſſe de Dijon & du Dijonnois où l'on baptiſoit. Car pendant les premiers ſiécles de l'Egliſe, il n'y avoit dans une Ville, quelque grande qu'elle fût, & même pour toute la contrée, qu'un ſeul baptiſtere conſtruit auprès de la principale Egliſe. D'où l'on conjecture que celle de St. Vincent a dû ſervir, pendant quelque temps, de Baptiſtere. C'étoit ordinairement un lieu fort vaſte pour adminiſtrer le Baptême, qui ſe donnoit alors par triple immerſion, les veilles de Pâques & de Pentecôte ſeulement. Le Baptiſtere étoit aſſez ſouvent conſacré à Dieu ſous l'invocation de Saint Jean-Baptiſte. Tous les Chrétiens qui y avoient été baptiſés étoient obligés de venir au commencement du Carême ſe préſenter devant *le Doyen de la Chrétienté*, pour rendre témoignage de leur foi & renouveller les promeſſes de leur Baptême. C'eſt apparemment pour conſerver l'uſage de cette pratique, que l'on a vu les Habitans des campagnes voiſines venir ce jour-là recevoir les cendres dans l'Egliſe Saint-Jean. C'étoit en leur faveur que le Prédicateur du Carême y faiſoit ſon premier ſermon, appellé le ſermon

des *Aubrez*, mot corrompu qui vouloit dire Aubain, *quasi Alibi nati*, ce qui a duré jusqu'à l'érection de la Cathédrale en 1731. Le Doyen de la Chrétienté étoit si considéré, qu'il signoit les chartes les plus distinguées des Ducs & des grands Seigneurs : on en trouve même plusieurs sous son nom seul, & qui commencent par ces mots : *Ego . . . Decanus Christianitatis.*

Il y a neuf ou dix Chapelles fondées. Dans celle des *Barjons* on voit un bas-relief doré qui représente, par une allégorie ingénieuse, la tradition de la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie. Dans celle du St. Sépulchre, fondée par Mamez Billocard en 1549, sont sept grandes figures en pierre d'assez bon goût pour le temps, faites par les soins de Claude Paillart, Chanoine de St. Jean. Le morceau de la vraie Croix qu'on y vient honorer les Vendredis de Carême, est un don de ce Chanoine, petit-fils du Chancelier de Bourgogne.

On voit par les registres de la Fabrique, que la *Fouilliere* de la St. Jean se faisoit par les Chanoines & les *Associés*, avec bois & fagots. N. Briet, Prêtre, en fit les frais pour 10 liv. en 1580. Il fut délibéré en 1609 de faire des flambeaux de trois quarterons aux *Associés* pour mettre le feu à la *Fouilliere*. En 1619, la Ville leur accorda sur requête 60 liv. Le Maire fut prié, en 1624, de venir mettre le feu ; chaque Associé marchoit à

côté

côté d'un Echevin, selon qu'il fut réglé par Arrêt de 1635. La Ville leur accorda 100 l. pour le feu de la Saint Jean en 1661, & 160 liv. en 1670, à condition de donner un flambeau aux Echevins: actuellement c'eſt la Ville qui fait les frais & les honneurs de cette cérémonie. Henri IV alluma le feu le 23 Juin 1595, à huit heures *après ſouper.*

Il fut décidé, en 1591, que chaque Aſſocié ou Bâtonnier auroit un *meix* devant ſa porte le jour de la Saint Jean, planté au ſon du tambour & *Fiffre allemand* (*Regiſt. de la Fabrique Saint Jean*). La foire de la St. Jean fut établie en 1109 par le Duc Hugues II.

François Juret, Dijonnois, mort en 1626, avoit été Chanoine de Saint Jean. Joſeph Scaliger l'appelle, *optimum & doctiſſimum.* Reineſius le range *inter Europæ lumina.* M. de la Monnoie en parle ſouvent dans le *Menagiana.* Le célèbre Jacques-Benigne Boſſuet fut baptiſé en cette Egliſe le 27 Septembre 1627.

III. SAINT MICHEL.

C'eſt la troiſiéme Paroiſſe; elle étoit encore hors des murs de la Ville dans le neuviéme ſiécle, & dépendoit de l'Abbaye de Saint Etienne, qui la faiſoit deſſervir par trois ou quatre Chanoines Réguliers vivant en Communauté; d'où lui vint en 1015 le

nom de *Monaſtere*, & à la rue *des Ribotes*, celui de *rue Chanoine* ou du *vieux Couvent*.

L'Abbé Garnier de Mailly fit rebâtir cette Egliſe, & Lambert, Evêque de Langres, en fit la dédicace vers 1030. Mais comme elle menaçoit ruine en 1497, les Paroiſſiens la firent réparer & agrandir dans la forme qu'elle a aujourd'hui, à l'exception des tours & de leurs dômes commencés en 1557, & achevés en 1661. Henri Chambellan, Général des Monnoies, & le Préſident Philippe Fyot de la Marche, pere de M. l'Abbé Fyot, fournirent pour les réparations des ſommes conſidérables. Les anciens murs de Dijon avec la tour Portelle, oſſuſquant le portail, furent démolis en 1571. Benigne Laverne, Préſident du Parlement, dont les armes ſont à pluſieurs clefs de la voûte, fit don de deux cents écus pour *la blanchiſſure* de l'Egliſe en 1583. Elle fut conſacrée le 8 Décembre 1529, par Philibert de Beaujeu, Evêque de Betlhéem. Elle eſt deſſervie par un Curé & onze Chapelains-Mépartiſtes, dont quatre, réduits à trois, furent fondés en 1698 par M. le Préſident Jacob, & ſont à la nomination de ſes héritiers; les autres ſont à celle de M. l'Evêque & des Fabriciens.

Le vaiſſeau eſt beau & bien décoré: il a cent quatre-vingt-huit pieds de long, ſoixante de large, ſoixante-quatre de hauteur,

Vers la croisée du midi on voit un bas-relief représentant la chûte des Anges, qui a effrayé plus d'une femme. Vis-à-vis est un tableau de *Nanini*, d'une grande correction de dessin, représentant Saint Jacques conduit au martyre. Près l'autre croisée au nord, est la Statue du Sauveur après la flagellation, dans le goût antique. Le portail, d'assez bon goût, est composé de trois arcades gothiques, sur lesquelles on a disposé différens ordres d'architecture, couronnés de chaque côté de petits dômes, d'après les dessins de Hugues Sambin, qui, dans son livre de la diversité des temps, prend la qualité d'*Architecteur de Dijon.* Sur la grosse cloche est écrit que Catherine Mignot a légué pour la façon cent écus d'or en 1572. Cette Eglise possède plusieurs Chapelles fondées. La Statue de St. Philippe, dans celle de MM. Fyot où ils ont leur sépulture, est de Dubois.

En 1660 les Chapelains de cette Eglise se rendirent en procession à Saint Claude, accompagnés de deux cents Paroissiens, avec la permission des Fabriciens & de Pierre Lomeau, Maire, qui leur avoit d'abord fait fermer les portes de la Ville, pour avoir manqué de l'avertir. Ils ne restèrent que treize jours dans leur pélerinage. Il y avoit une horloge autrefois, & il fut décidé qu'elle seroit *mise à point* & entretenue aux frais de la Ville en 1520.

On dit tous les Dimanches à huit heures une Meſſe où l'Epître & l'Evangile ſe liſent en français; elle fut fondée par Guillaume Cupillard, Prêtre, en 1726.

Quelques hommes illuſtres ſont inhumés en cette Egliſe. L'Abbé Garnier de Mailly en 1050, les Martin, Bernard, Laverne, Fyot, le Compaſſeur de Courtivron : Jacques de Vintimille, Conſeiller au Parlement, Doyen de Châlon, Auteur de pluſieurs Ouvrages, en 1582 : René Fleutelot, Ecuyer, Maire de Dijon, pourvu par le Roi d'une Charge de Préſident en la Chambre des Comptes, pour ſervices rendus à Henri IV lors de la réduction de la Ville en 1595 : Barthelemy Gagne, Autunois, Procureur Général du Parlement en 1516, & ſon fils, héritier de ſa Charge & de ſes vertus : Nicolas Gagne, Tréſorier, fit graver leur épitaphe au chœur de l'Egliſe en 1595 (*Voy. Paillot pag. 236*). François-Claude Jehannin, célèbre Avocat. Jean-François Joly, zélé Curé de Saint Michel, inhumé au cimetiere en 1685, a fondé les Sœurs & l'Ecole de Charité, réunie aux Freres de la Doctrine Chrétienne.

Champ-Maillot, ou Chamaillot, qui tire ſon nom d'une famille diſtinguée, & où fut ſigné le traité avec les Suiſſes le 12 Septembre 1513; les Argentieres; Mirande Hameau d'environ vingt feux; Lichey, maiſon de campagne du Collége; Cromoy; la

Fief de Morveau, autrefois rendez-vous de chaſſe ; partie du Baſſin, & la Rente de Bray, à trois quarts de lieue à l'eſt, dépendent de la Paroiſſe. Il eſt fait mention de Cromoy, *Cromeum*, dans la Chronique Saint Benigne, au neuviéme ſiécle, & de Morveau, *Martellum*. Richard Juif, Seigneur de la *Grange de Morveau* en 1442, y prétendoit la Juſtice contre la Ville. Chrétien Godran en étoit Seigneur en 1551; il fut vendu par Charles de la Couſſe, Baron d'Arcelot, à Philibert Languet, Secretaire du Roi, en 1667 : il appartient aujourd'hui à M. Guyton, Avocat Général du Parlement. La Rente de Bray, appartenante alors à M. le Conſeiller Morin, fut brûlée en 1668 par un incendiaire.

Il y avoit autrefois en la place Saint Michel une belle fontaine ornée de figures : elle ſubſiſtoit encore en 1669. Les étuves établies ſous le Duc Jean en 1410, entretenues par les fontaines de Chamaillot & de Montmuſard, étoient ſur la Paroiſſe St. Michel, rue Chanoine : elles furent ſupprimées ſous Charles IX en 1569. Il y avoit encore en 1500 une autre fontaine au Champ de Mars, appellé le *Champ Damas*.

IV. SAINT MÉDARD.

Cette Paroiſſe, à la collation de l'Evêque, n'eſt que la quatriéme, quoiqu'elle exiſte

depuis le dixiéme siécle. Phillippe le Bon, dans son Ordonnance pour les processions, ne la nomme que la septiéme en 1422. Aimard, Comte de Dijon, ayant retiré des mains de quelques fugitifs, après le pillage de Soissons par les Normands, les Reliques de Saint Médard, les déposa dans l'Eglise de Saint Etienne en 901; & en 921 on transféra dans une autre Eglise, élevée près de cette Abbaye, les Reliques du Saint Evêque de Noyon, avec les fonctions curiales attachées au *Secretain* ou Sacristain de ce Monastere; qu'on a nommé *Trésorier* depuis la Bulle de sécularisation; mais cette Eglise tombant de vétusté, & les guerres civiles ayant empêché qu'on ne la rebâtît, les Paroissiens, par traité de 1571, obtinrent que les fonctions se feroient dans celle de St. Etienne, où la Messe conventuelle leur servit de Messe paroissiale jusqu'en 1676, qu'ils firent construire, au fond de la croisée du côté de l'Evangile, un Autel dédié à St. Médard, & qui, depuis ce temps, a été employé aux services particuliers de la Paroisse. La Châsse du St. Patron y fut placée le 7 Juin de la même année, avec grande solemnité. En 1530 le Parlement ordonna qu'on fêteroit Saint Médard, comme Patron de la Paroisse où est situé le Palais. En 1647 on porta la Châsse en procession à l'occasion d'une sécheresse qui duroit depuis cinq

mois. Il y avoit cent ans qu'elle n'avoit été descendue : on la porta encore pour le même objet en 1669 & en 1718. Elle étoit d'argent dès 1396 & en 1650 : celle d'aujourd'hui est un présent de N. Arviset, Trésorier-Chanoine en 1676.

Louis XIV ayant donné des ordres en 1678 pour l'élargissement des rues & l'embellissement de la Ville, l'ancienne Eglise de St. Médard fut entiérement démolie, & on érigea en 1705 une table de marbre surmontée d'une croix dans l'emplacement qu'elle occupoit, avec une inscription latine composée par M. de la Monnoie.

Il est assez étonnant que le savant Edmond Martenne (*Voyage Litt.* in-4°. *page 143, 1re. part.*) si exact d'ailleurs, traite de *fable* la possession des Reliques de Saint Médard à Dijon, en insinuant qu'elles sont plutôt en l'Abbaye de St. Médard de Soissons; tandis que Jacques de Vitri, Cardinal & Légat, fit en 1238 l'ouverture de la vieille châsse où étoit le corps de ce Saint, le remit dans une autre reportée à S. Etienne; tandis que Claude Dormais, Chanoine Régulier de Saint Jean-des-Vignes à Soissons, convient que ce saint Corps est resté à Dijon; tandis qu'André du Saussay dans son Martyrologe certifie la même chose : enfin le Doyen & les Chanoines de Noyon per-

ſuadés de cette vérité, députerent, en 1650, non à Soiſſons, mais à Dijon, un d'entre eux pour obtenir un oſſement de ce premier Evêque de Noyon; d'où ſe renouvella une ſociété de ſuffrages, contractée dès l'an 1050, entre ces deux Egliſes.

Les Habitans de Salency, Village fameux par la naiſſance de Saint Médard & par l'établiſſement qu'il y fit vers l'an 535, de la *fête de la Roſiere*, (à l'imitation de laquelle pluſieurs Seigneurs ſe ſont fait gloire de fonder de nos jours, des prix pour la vertu) ont député ſept d'entr'eux à Dijon pour obtenir des Reliques de leur St. Patron, qui leur ont été gracieuſement accordées le 9 Décembre 1773.

Jean Vallot & Zacharie Manin, deux Tréſoriers-Curés, ont fait à cette Paroiſſe des dons conſidérables. Pierre Leauté, ſucceſſeur de M. Manin, s'eſt diſtingué dans cette place, par ſa ſcience, ſes talens pour la Chaire, & ſa charité envers les pauvres : il eſt mort en 1769. On cite tous les jours la juſteſſe & la vivacité de ſes réparties; il étoit ſavant dans les langues orientales, l'Ecriture & les Peres, & il ſeroit à ſouhaiter que ſes manuſcrits viſſent le jour.

La premiere proceſſion générale de la Ste. Hoſtie fit ſa ſtation à St. Médard en 1486. Sur une vitre de cette Egliſe démolie en 1680, on

liſoit cette épitaphe bouffonne du ſavant Ménetrier, mort en 1634.

Cy gît Jean le Meneſtrier;
Il mit le pied dans l'étrier,
L'an de ſa vie ſoixante-dix,
Pour s'en aller en Paradis.

V. SAINT NICOLAS.

Cette Egliſe étoit anciennement au fauxbourg de ce nom, dans la rue dite du *Four de Beze*, depuis la *rue aux Coquins*. On croit qu'elle fut bâtie au douziéme ſiécle : elle fut unie à l'Abbaye de St. Etienne en 1178 par Gautier, Evêque de Langres. Jean de Noident, Bailli de Dijon, Maître-d'Hôtel du Duc, & Guiote de la Peroufe ſa femme, firent conſtruire près de leur maiſon, & celle de Jean de Terrant rue de la Vannerie, une Chapelle pour lui ſervir de ſecours, & la firent conſacrer le 21 Décembre 1433 par Laurent Pinon, Jacobin, Evêque d'Auxerre; elle forme à préſent le chœur de l'Egliſe paroiſſiale. Jean de Noident fut inhumé en la Sainte Chapelle derriere le grand Autel. Sa figure eſt aux vitraux qu'il fit faire.

Jean de Saulx, Seigneur d'Orain, Gruïer & Louvetier de Bourgogne, & Marguerite de Tavanes ſon épouſe, y fonderent en 1517 ſix Chanoines Prêtres, pour 240 l. de

rente ; mais cette fondation n'eut pas lieu après leur mort, on ſubſiſta peu de temps.

La Ville étant menacée d'un ſiége après la bataille de Saint-Quentin en 1557, le Maire Benigne Martin fut obligé de détruire le Fauxbourg Saint Nicolas, & ſon Egliſe qui commandoit le rempart. Dans la ſuite on rétablit ſur ſes ruines une Chapelle qui fut encore démolie en 1636 aux approches du Général Galas. On agrandit alors celle qui étoit dans la Ville, & elle devint paroiſſiale. Charles d'Eſcars la conſacra en 1610, le 10 Juin. La nef fut voûtée en 1688. Elle a cent vingt pieds de longueur, quarante-cinq de hauteur, quarante-quatre de largeur.

Elle eſt deſſervie par un Curé à la collation de l'Evêque, & par ſept Chapelains-Mépartiſtes qui ſont en poſſeſſion de ſe nommer conjointement avec les Fabriciens depuis 1429. Il y en avoit douze lorſque Jean de Noident y fonda une Meſſe quotidienne pour 30 liv. de rente en 1418. Il y a deux Chapelles fondées ; la premiere, de Saint Pierre, dite d'*Auvillars*, le fut au quatorziéme ſiécle pour deux Chapelains réduits à un ; la ſeconde, de S. Jean l'Evangéliſte, fondée au quinziéme ſiécle par Gui Gelinier & Oudette Thibaudet ſa femme. On y voit le beau tableau de la Réſurrection peint par Quentin, célèbre Peintre Dijonnois, in-

humé en cette Eglise en 1646. On doit au zèle du Curé actuel (M. Mercerer) l'établissement des Sœurs de la Charité en 1753. Made. la Présidente de Siry en est la principale bienfaitrice.

Le Fauxbourg Saint Nicolas, avant l'invasion des Suisses, étoit le plus considérable de tous, puisqu'on y comptoit onze rues. La porte St. Nicolas s'appelloit, dès 1257, la porte *du Comte de Saulx*; la rue qui y conduisoit en portoit le nom en 1273, *in vico portæ Comitis*. Les registres de la Ville disent que la tour de la *porte au Comte* fut refaite depuis les fondemens en 1455. Ce n'est qu'à la fin du quinziéme siécle qu'on lui a donné le nom de porte Saint Nicolas, parce qu'à sa sortie elle conduisoit à l'Eglise paroissiale du Fauxbourg, sous le vocable de ce Saint Evêque de Myrre.

La rente d'Epirey, celle de la Boudrenée, Montmusard (*Mons Musarum*), la Motte Saint-Médard, dépendent de la Paroisse, ainsi que la Maladerie, ou *Maladiere*, qui étoit la Léproserie établie au douziéme siécle, à un demi-quart de lieue nord-est de la Ville. On y voyoit, avant les nouvelles réparations, la tombe d'un *Etienne*, trépassé en 1312; celle de Guillaume Baumé en 1400; de J. Belin en 1462; de Thierri, Sergent, en 1583, & de Philippe Tifferand en 1634, morts de contagion. Il n'y a plus que celle de Jean Laverne, Ecuyer, 1586.

On lit dans les regiſtres de la Ville le ſerment que chaque lépreux étoit obligé de faire à ſon entrée dans cette maiſon, en 1480.

« 1°. D'obéir au Maître de la *Maladiere*.

» 2°. De pourchaſſer le bien, l'honneur, » profit des Maieur, Echevins & de toute » la Commune.

» 3°. En allant à la Ville querir les aumônes, ils auront une *cliquette*, chemineront par le milieu de la charriere, & au » *deſſus du vent* & des gens ſains, afin que » aucun ne puiſſe pis valoir.

» 4°. De partager les aumônes entre les » freres & ſœurs malades, ſans fraude.

» 5°. De ne laver mains, pieds, robes, » draps, linges à puits ou fontaines communes.

» 6°. D'avertir les Magiſtrats s'ils ſavent » que certaines gens veulent *empoiſonner* les » eaux, les vivres, ou autres choſes qui » puiſſent grever le corps humain. «

Le Maître devoit donner à chaque malade, par quartier, 10 ſous, trois aunes de *camelin* à la Touſſaint; aux quatre Fêtes *annaux* à tous enſemble un quartier de veau ou de porc & un ſetier de vin; à Noël, une fouaſſe blanche peſant ſoixante onces, *&c.* Par un bail de 1376, les Bouchers devoient au Maître de la Léproſerie les langues de bœuf & les ongles de porcs durant la foire de la Touſſaint.

Cette Maiſon a été réunie à l'Hôpital, qui y a fait conſtruire une Chapelle très-propre, où l'on dit quelquefois la Meſſe. Il y a ſept feux dans l'enclos qui eſt vaſte.

VI. SAINT PIERRE.

Il n'eſt fait mention de cette Égliſe qu'au XIe. ſiécle. Gautier de Bourgogne, Evêque de Langres, l'unit à l'Abbaye de S. Etienne en 1078. Bâtie d'abord dans le Fauxbourg de ſon nom, elle fut renfermée dans la Ville lors de la conſtruction de ſes nouveaux murs : deux Chanoines Réguliers y réſidoient en 1441. Elle eſt deſſervie par un Curé à la collation de l'Evêque, & par huit Chapelains-Mépartiſtes, dont ſix fondés dès les premiers temps de ſon érection; le ſeptiéme en 1381, doté de nouveau en 1664 par l'Abbé de S. Etienne & les Fabriciens; le huitiéme, en 1685 par les Paroiſſiens; le neuviéme, par M. Gontier d'Auvillars. Un de ces Méparts a été réuni à la Cure. Le huitiéme eſt à la nomination des Fabriciens; les autres alternativement à celle de l'Evêque & des Fabriciens, par tranſaction de 1581.

On prétend conſerver à Saint Pierre un oſſement d'un doigt de Saint Antoine, qui donna lieu, dans le quatorziéme ſiécle, à une Confrairie devenue célèbre par le nom-

bre & la qualité des Aſſociés, parmi leſquels on voyoit des Ducs & Ducheſſes de Bourgogne, des Princes & des Perſonnes de la premiere diſtinction. Le vitrail du chœur bien conſervé, a été peint en 1475. L'Egliſe a cent quatorze pieds de longueur, ſoixante de largeur, cinquante-deux de hauteur.

Dans la Chapelle de la Croix ſont inhumés les ancêtres du docte Etienne Saumaiſe, & Gaſpard Quarré d'Aligny, fameux Avocat Général du Parlement, mort en 1659. On y voit le monument de François Chartraire de Montigny, Tréſorier général des Etats, mort en 1728. Pluſieurs ſavans Magiſtrats y ont leur ſépulture : Benigne de Cirey de Gerland, Conſeiller, en 1698; Pierre Rigoley de Chevigny, Conſeiller, en 1708; Denis Rigoley ſon fils, auſſi Conſeiller, en 1726; Edme Gontier d'Auvillars, Conſeiller, 1709; & Pierre Richard, Ecuyer, Seigneur de Grandmont, né à Beaune en 1630, mort à Dijon en 1701; ce dernier eſt Auteur de pluſieurs Ouvrages, dont on voit la liſte dans la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne : ſa traduction de Lucrece en vers françois étoit entre les mains de Pierre Gillet ſon gendre, Maire de Beaune, mort en 1740.

Jean Nardot, Curé, fit l'oraiſon funèbre d'André Fremiot, Archevêque de Bourges, imprimée en 1644. Ce zèlé Paſteur, quoi-

qu'aveugle les dix dernieres années de ſa vie, faiſoit toujours preſque toutes ſes fonctions : il mourut en 1682.

Le moulin Bernard, celui de St. Etienne donné à l'Abbaye de ce nom en 907 par l'Evêque Argrinus, les Blancheries en deçà la riviere, & les Tanneries en deçà de l'Ouche depuis le Pont-aux-Chevres, dépendent de la Paroiſſe, auſſi bien que la Maiſon de Retraite ou des Lazariſtes, & la Chapelle de la *Belle-Croix*, bâtie par Richard de Chambelland, Abbé de St. Etienne en 1482.

VII. Saint Philibert.

Cette Paroiſſe exiſtoit dès le onziéme ſiécle. Robert, Evêque de Langres, en confirma la poſſeſſion à l'Abbaye de Saint Benigne, ſur le territoire de laquelle elle étoit. Les Religieux qui la deſſervoient autrefois, en nomment encore le Curé, à cauſe de l'office clauſtral de *Chambrier*, réuni à la menſe conventuelle. Par Arrêt de 1693, le titre de Curé lui fut conſervé. Cette Egliſe eſt deſſervie par huit Chapelains-Mépartiſtes, dont quatre ſont à la nomination du Curé & des Fabriciens, ce qui fut confirmé par Sentence du Bailliage le 20 Février 1478; & deux fondés par M. Larme Duchailloux, à celle du Curé ſeulement. Hugonin Serin, Bourgeois, donna

en 1489 ſix vieilles maiſons pour les loger près l'Egliſe, laquelle a cent vingt-trois pieds de long, cinquante de large, & vingt-trois de haut dans la nef: la tour & l'aiguille du clocher ont été élevés en 1513 aux frais des Paroiſſiens. Anciennement la Paroiſſe ſe rendoit chaque année en proceſſion à Notre-Dame d'Etang le jour de St. Marc. On ſe rappelle avec attendriſſement celle qui ſe fit pendant huit jours à Notre-Dame en 1709, année malheureuſe, où tous les fléaux deſtructeurs de l'humanité ſe trouverent réunis : deux cents enfans précédoient la proceſſion pieds nus, les mains jointes, chantant le *Miſerere*, &c.

En creuſant les fondations d'une Chapelle en 1758, on trouva, à quinze pieds de profondeur, pluſieurs tombeaux d'un grès grisâtre, un cercueil de plomb, un calice de cire & des médailles; & en 1770 un tombeau couvert que l'on voit dans la cour de M. le Prieur Violet : cet emplacement étoit jadis l'ancien cimetiere de Dijon. M. Arnaud de la Briffe, Intendant, y fut enterré en 1740. La Chapelle Saint Antoine a été bâtie aux dépens de M. le Préſident Bouchin de Grandmont, qui y fut inhumé en 1772. C'eſt ſous le portail de St. Philibert que ſe fait la cérémonie de la réception du Maire nouvellement élu, de celle du Procureur-Syndic, & celle de l'élection

l'élection des Vigniers la veille de Saint Laurent.

La Paroiſſe a pour dépendances les Blancheries, la Noue au ſud, la Rente de Saint Antibes, celle de Giron, celle de Saint Joſeph ſur la montagne à l'oueſt, celle de Chadenai, la Motte de Giron à trois quarts de lieue à l'oueſt, le Foulon de la Daubiere, le Moulin de Chévre-Morte, l'Arquebuſe, la Pepiniere Bacot & Larrey. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Sainte Anne, celui du Saint Eſprit, le petit Ciſteaux ſont ſur cette Paroiſſe.

Larrey, *Elariacum*, autrefois Bourg bien peuplé, réduit aujourd'hui à quelques maiſons, fut donné, avec ſes dépendances, en 586 à l'Abbaye de Saint Benigne par le Roi Gontran. Il y avoit en 1078 une Abbaye de Filles ſous le vocable de St. Germain, dirigée par le Prieur d'un Monaſtere bâti dans le même lieu. Aramburge, fille de Hugues II, y prit le voile en préſence des Sts. Abbés Etienne & Bernard en 1126. Pierre, Abbé de St. Benigne, fit un Décret en 1255, portant qu'à l'avenir il n'y auroit à Larrey que vingt-cinq Monïales.

Jeanne d'Arc, veuve de Eudes de Saulx-Vantoux, légue, par ſon teſtament de 1383, à ſes trois filles, *Nonains du Couvent de Larrey, ſa grande robe de Bruxelles de trois garnemens, enſemble les pennes & fourrures di-*

celles, pour elles vêtir, avec ſon courſot de tanné tout fourré. (D. Pl. 2. 2. p. 282. pr.)

Cette Abbaye ne ſubſiſta que juſqu'à la fin du quatorziéme ſiécle, qu'elle fut détruite. Les Moines, ſubſtitués aux Filles, continuerent d'y vivre ſous la conduite d'un Prieur régulier, enſuite commandataire. La Conventualité s'étant inſenſiblement éteinte, le Prieuré fut réuni à l'Abbaye de Saint Benigne en 1709. N. de Henriot, Prieur Commandataire, Vicaire-Général de l'Abbé Frégoſe, le même qui voulut diminuer les pintes des Moines, y fut inhumé en 1565. (*Voy. Saint Benigne*).

La partie de la Seigneurie de Larrey, à gauche, dépend de la Juſtice de la Ville; la partie à droite, de celle de St. Benigne.

§. IV.

MONASTERES D'HOMMES.

COMMANDERIE.

LA MAGDELEINE, Ordre de Malthe.

LA Commanderie des Religieux Hoſpitaliers de S. Jean-de-Jeruſalem a été fondée par

le Duc Hugues III, vers 1190, en reconnoissance des services qu'ils lui avoient rendus en son premier voyage de la Terre Sainte. Il l'établit entre les mains de Me. Ogier, Prieur de Saint Gilles, en donnant des fonds à Thorey, Fénay, Marçannay....

Leur Maison étoit d'abord au Fauxbourg Saint Pierre, au sud de l'Eglise paroissiale. Louis de la Tremoille la fit démolir pour en faire un boulevart en 1515. François Ier. leur fit rebâtir pour mille écus-soleil en 1516, l'Eglise telle qu'elle subsiste aujourd'hui, longue de soixante & dix-huit pieds, large de vingt-neuf, haute de trente-six, sur un terrein qui appartenoit anciennement aux Vicomtes, appellé le *Meix Magny*. (Voy. ci-devant *Vicomtes de Dijon*). Guy & Jean de Pontailler le vendirent 520 liv. à Jean Bonnot, Maître aux Comptes, qui en fit donation aux Hospitaliers en 1430.

Près de la tour nommée la Chapelle de la *chartre de Saint Benigne*, étoit, selon d'anciens titres, une Maison de Templiers, appellée le *Meix du Temple*: elle fut unie au Grand Prieuré de Champagne, & la Commanderie de Fauverney à celle de la Magdeleine, lors de l'extinction de cet Ordre au Concile de Vienne en 1311: ce qui fait qu'on a souvent appellé cette dernière

Commanderie, le *petit Temple* de Dijon. Les Templiers avoient encore une Maiſon dans la rue de la porte *Fondeure*, ou *Fondoire*, dite, en 1276, la porte *Nancion*, & au quatorziéme ſiécle, rue *des Crais*.

Richard Bonnot, Conſeiller au Parlement de Beaune en 1370, a fondé la Chapelle dite le *petit Saint Benigne* : d'un côté de la porte d'entrée, ſur la rue, eſt ſon effigie à genoux, repréſentée en relief avec ſes armes (un chevron accompagné de trois moineaux); & de l'autre côté, celle de ſa femme. (*Voy. Palliot, hiſt. du Parl. p. 9*).

Il s'éleva, en 1517, une grande conteſtation ſur les offrandes faites à la nouvelle Egliſe de la Magdeleine, entre le Commandeur & le Curé de St. Médard. Elle fut terminée par Jugement arbitral, qui condamna les Freres Hoſpitaliers à payer au Curé la redevance annuelle de ſix *petits blancs*, à raiſon chacun de 5 den. tournois, pour toutes les oblations qui ſe feroient dorénavant dans leur Egliſe.

Elle eſt deſſervie par trois Chapelains & un Sacriſtain: on y voit pluſieurs tombes des anciens Commandeurs, & les monumens de Claude Bretagne, Premier Préſident; de Gabriel Guillaume & ſa famille; de Conſtance de Cirey, épouſe de Charles Legouz-Morin, morte à vingt-cinq ans en

1696. Son fils Benigne Legouz de Gerland, ancien Grand Bailli du Dijonnois, a été inhumé près d'elle, le 18 Mars 1774.

Multis ille bonis flebilis occidit.

DOMINICAINS.

Ils furent établis en 1237 par la Ducheſſe Alix de Vergy. L'Egliſe eſt vaſte & digne de la généroſité de la pieuſe Fondatrice, qui fit préſent d'une riche couronne, vendue durant les guerres civiles. Cette Egliſe a cent ſoixante-quinze pieds de long, cinquante-un de haut, ſoixante-ſix de large.

Les ſtalles du chœur ſont ornées de quatorze buſtes & d'autant de bas-reliefs, ſortis du ciſeau de Dubois le fils, ſur les deſſins de ſon pere, qui a fait la Statue de Saint Thomas & celle de la Vierge dans la Chapelle de la Compaſſion. A l'Autel de celle du Nom de Jéſus, eſt un bon tableau de la Circonciſion de Pierre Quentin.

Il y a beaucoup de tombes anciennes dans cette Egliſe, entr'autres celles de deux Evêques; de Guy de la Palu, Archidiacre de Lyon en 1255; de Marguerite de Saulx, fille de Hugues, Comte de Vienne, 1290; d'Alix de Frolois, 1354; de N. Aubriot, Chantre de la Chapelle du Duc, 1373. Dans l'ancienne Chapelle du Roſaire fut

déposé le cœur de Charlotte d'Orléans, Ducheſſe de Nemours, veuve de Philippe de Savoie, morte à Dijon, 1549. Tabourot cite une large tombe, ſur laquelle eſt gravée une paire de lunettes avec ces mots : *Dieu y voye.* Les le Compaſſeur de Courtivron y ont leur caveau : les Godran ont le leur dans la belle Chapelle de la Compaſſion, avec leurs armes (un cadran) & cette deviſe : *J'attends mon heure.*

Sur une tombe, dans la nef devant la chaire, on voit l'épitaphe ſinguliere de François Robert de St. Jean, Dominicain, mort en 1399, qui obtint en Cour de Rome un Bref *qui lui permettoit d'hériter de ſes parens.*

La Maiſon a été incendiée & pillée en 1358 & en 1630 par des *boutes-feux.* En 1333 on y tint le Chapitre général, où fut élu Général Hugues de Vanſeman, Champenois. Les Dominicains, Confeſſeurs de nos Ducs, y avoient leur appartement. Martin Porée l'étoit du Duc Jean, qui lui donnoit tous les ans, le jour de la fête de Saint Thomas d'Aquin, une lamproie, ou 45 ſ.

Les Etats de 1596 accorderent 400 liv. à ces Religieux pour réparer les dégâts faits chez eux, pendant le ſiége du Château.

Ils ont eu quelques Prédicateurs & Auteurs, tels que le P. Adrien Nardot, Dijonnois, qui fit imprimer un volume de Ser-

mons en 1625 : Antoine Godin, de Montbard, mort Prieur en odeur de ſainteté, en 1665 : Philippe Joly, Dijonnois, grand Prédicateur, mort Prieur en 1734. Il avoit un talent ſingulier pour la poéſie Bourguignonne. (*Voy. la liſte de ſes piéces dans la Bibl. des Aut. Bourg. p.* 347).

La Bibliothéque, compoſée de plus de ſept mille volumes, doit une partie de ſes livres au P. Jean Odo de Théſut, Religieux reſpectable à tous égards, mort en 1771. On y voit un précieux manuſcrit des homélies de Saint Grégoire, qui a plus de ſept cents ans : il vient de Negrepont, & fut acheté à Rome par le P. Martin Eſpiard en 1471.

C'eſt dans cette Maiſon que s'aſſemblent les Habitans pour l'élection du Maire. En 1342, & long-temps après, les Maires & Echevins s'aſſembloient en hiver au cloître des Jacobins, & en été au verger de l'Abbé de St. Benigne, l'Hôtel de Ville n'ayant été bâti qu'à la fin du quinziéme ſiécle. L'Univerſité tient ſes écoles & ſes aſſemblées en cette Maiſon. L'Académie y tenoit ſes ſéances publiques avant l'acquiſition de la belle maiſon qu'elle a achetée des héritiers de M. le Préſident de Grandmont.

CORDELIERS.

Ils furent fondés en 1243, peu d'années après le décès de leur Saint Inſtituteur, par les aumônes des Fideles. Leur Egliſe ne fut conſacrée qu'en 1371, & le clocher achevé en 1379, par Beatrix de Bourbon, Reine de Boheme, remariée à Eudes de Grancey, & inhumée aux Jacobins de Paris en 1383. Avant l'érection de leur Egliſe, ils faiſoient l'office dans une petite Chapelle, aujourd'hui celle de Notre-Dame, fort antérieure à leur établiſſement, puiſqu'on y trouva une tombe de 1077. La voûte étant tombée, & ayant entraîné la chûte des murs, elle fut rebâtie en 1651, & l'Egliſe conſacrée de nouveau en 1680, ſous le titre de la Vierge, par Henri Felix, Evêque de Châlon. Philippe Bouton, Chanoine de la Sainte Chapelle, leur donna 1000 liv. L'Egliſe a cent cinquante pieds de longueur, vingt-ſept de largeur dans la principale nef, & cinquante-ſept pieds de hauteur. Les tableaux des Chapelles St. Martin & St. Joachim ſont de Revel.

La réforme fut miſe en cette Maiſon en 1503, par le Cardinal d'Amboiſe, & ſoutenue en 1518 par le P. Nicolas Rochard : *ſous ſon Gardiennat commença un Cours d'étude*, dit Perri, pag. 151. Les Etats s'y ſont tenus juſqu'en 1710.

L'Egliſe & le cloître contiennent pluſieurs mauſolées & tombes avec épitaphes; telles que celles de Guillaume de Courcelles, Maire, en 1271; de Bertrand Pelerin, Maire, qui acheta une maiſon & une vigne aux Cordeliers pour 60 liv. en 1252; de ſa fille Lore, dite *trez-ſaige aumoniere et poures Freres*, parce qu'elle fit faire le cloître, 1309; d'un Cordelier du même nom, dont voici l'épitaphe ſinguliere.

Pelerin gaude, qui vixiſti ſine fraude,
Ordine re que minor, ſanè conſors ut opinor;
Corporis uranici caro cujus conditur ici.

On voit au cloître la tombe figurée de Nicolas, *Curiés de Longvic* au XIIIe. ſiécle, ayant le manipule au bras droit. Pluſieurs Seigneurs de Fontaines aux XIIe. & XIIIe. ſiécles, Pierre de Vergy Seigneur de Fouvans en 1323, Jeanne de Savoie Ducheſſe de Bretagne fille de Blanche de Bourgogne & petite-fille du Duc Robert II, morte en 1344, avoient leur ſépulture dans cette Egliſe: le mauſolée de la Ducheſſe de Bretagne étoit remarquable par le coſtumé ſingulier des habits. Guichenon & D. Lobineau ſe ſont trompés en écrivant que les Cordeliers ont enlevé ce beau monument; il fut écraſé par la chûte de la voûte, occaſionée par une bombe tirée du Château en 1650.

Au chœur eſt la tombe d'airain de Philippe de Vienne, quatre-vingt-troiſiéme Evêque de Langres, mort en 1456, & celle de Jean d'Amboiſe, Lieutenant Général en Bourgogne, mort à Dijon en 1498. Il mérita les titres de pere de la patrie, de protecteur de l'Egliſe, d'amateur de la juſtice, de nourricier des pauvres, & d'excellent Orateur : il étoit frere du Cardinal d'Amboiſe, qui ſervira toujours d'exemple aux bons Miniſtres.

Auguſtin de Mazol de Caſal, Médecin célèbre, donna tous ſes meubles au Couvent, pour y être inhumé *en l'habit de St. François*, en 1504. Hugues Fournier, premier Préſident, mort en 1525 ; Claude Patarin ſon ſucceſſeur, en 1551 ; les Conſeillers J. Tiſſerand en 1551, & Michel Ocquidam en 1560 ; Hector Joly, Maître aux Comptes, en 1660 ; le cœur de J. Agneau Begat, Préſident, ſont inhumés en cette Egliſe.

Dans la Chapelle des *Brulart* eſt la ſépulture des premiers Préſidens de ce nom ; on voit dans celle des Legoux de la Berchere un beau monument en marbre, & celui de Georges Joly dans la Chapelle de la Réſurrection. MM. de Théſut de Verrey ont auſſi leur ſépulture dans leur Chapelle. On voit encore au bas de la nef l'épitaphe ſinguliere citée dans le Menagiana, tom. 1, de la femme de Joſeph Griguette, Secre-

taire du Parlement, où il eſt marqué qu'elle ſe maria *avec ſon ſainct pucelage qu'elle garda en ſes jours verdiſſans, morte en 1589, vieille de mérite & jeune d'ans & de vie, l'an 9e. de ſon hymen.*

Philippe le Hardi fit un don aux Freres Mineurs pour avoir rendu *chevaux, harnois* & *drap d'or* qu'il avoit fait offrir à l'obſéque du Maréchal de Boucicaut en leur Egliſe, le 23 Mars 1367.

Quelques Cordeliers ont fait honneur à cette Maiſon par leur mérite & leurs talens; tels que Claude Beſſon qui la releva de ſes ruines, mort en 1632; J. Petit en 1718; Louis Duval, trente-ſept ans Provincial, envoyé à Rome, à Madrid, mort en 1737, âgé de quatre-vingt-cinq ans: Philippe Griſot, Provincial, qui rétablit le Couvent; Jacques Guillot: P. Reine; la ſacriſtie & le chœur lui doivent leur décoration. François Lachere, Gardien a compoſé les Vies de St. Jacques de la Marche & de Saint François Sorano Cordelier, imprimées à Dijon, 1728; & le Nécrologe de la Maiſon en 1723, petit *in*-fol. manuſcrit, où l'on remarque du goût & de l'érudition: il ſeroit bien à ſouhaiter que chaque Communauté religieuſe eût un pareil ouvrage.

Il y avoit autrefois en la place des Cordeliers une fontaine publique, qui ayant été négligée, formoit une mare très-nuiſible,

CARMES.

Ils furent établis d'abord en 1351 dans la rue St. Jean, devant le Prieuré du Val-des-Choux ; enſuite transférés en 1362 ſur la Paroiſſe de St. Nicolas, dans la rue de la *Courroyererie*, près la porte du *Four-Morot*, aujourd'hui *Fermerot*, où ils dreſſerent une Chapelle dans la maiſon qui leur fut donnée par Etienne de Muſſigny, Chevalier. Urbain III leur permit d'y bâtir un Couvent; mais Thibaut de Nant, Abbé de S. Etienne, s'y étant oppoſé, ils quitterent ce quartier pour ſe retirer ſur la Paroiſſe Saint Philibert, *rue Gauche*, dans un emplacement cédé en 1371 par Jean Chambellan, Bourgeois, en échange de celui qu'ils venoient d'abandonner. Philippe le Hardi amortit ces fonds nouvellement acquis, & honora les Carmes de ſa protection.

Leur Egliſe conſtruite en grande partie par les libéralités de Jacques Germain, Bourgeois de Cluny, qui y fut inhumé en 1401, & par celles de J. Germain ſon fils, Evêque de Châlon, ne fut conſacrée qu'en 1478, le 31 Mai, par Guy Bernard, Evêque de Langres.

La premiere pierre du clocher fut poſée le 23 Octobre 1507 par les Magiſtrats municipaux, qui donnerent aux Carmes 10 l.

en aumône, les Elus 15 liv. en 1512, afin d'elargir leur Egliſe, *trop petite*, diſent les regiſtres, *pour la prédication & l'oraiſon.* La Ville qui ſe diſoit leur fondatrice en 1522, délibéra le 17 Juin 1532, » qu'attendu l'é-» norme pitié & pauvreté de ces Religieux, » le calice qu'ils lui ont mis en gage pour » certaine quantité de bled, leur ſeroit » rendu, à la charge de faire ſervices & » prieres pour le Roi & la Ville. « (*Regiſt. de l'Hôt. de Ville.*)

On y remarque le mauſolée de Claude Bouchu, Intendant, exécuté par Dubois ; & celui en marbre blanc du Préſident Jean de Berbiſey, mort en 1697, élevé par ſon fils du même nom, premier Préſident, qui y eſt inhumé.

Cette Maiſon a produit des Religieux diſtingués par leurs vertus & leur ſcience ; entr'autres, les PP. André Vinot & Didier Buffet, Docteurs en Théologie : mais le plus recommandable a été Laurent Bureau, né à Liernois près Saulieu, qui après avoir occupé les principales Charges de ſon Ordre, fut Confeſſeur des Rois Charles VIII & Louis XII, Evêque de Siſtéron, & mourut à Blois le 5 Juillet 1504. Son cœur fut apporté à Dijon, & placé ſous une tombe au chœur devant le baluſtre. Il laiſſa ſes livres & des manuſcrits précieux à la bibliothéque des Carmes, qui conſervent

son portrait. A côté est peint un bourdon d'où pend une besace, avec cette devise : *je suis content ;* & de sa bouche sort un rouleau avec deux vers, dont voici le dernier :

Contento parvis quàm meliora manent !

An. pict. 1483. Ses armes sont d'azur à trois larmes d'or.

Il s'étoit proposé de rebâtir l'Eglise ; mais la mort l'ayant prévenu, lorsqu'il avoit à peine achevé le sanctuaire, elle fut continuée ensuite dans l'état où on la voit aujourd'hui.

MINIMES.

Ils furent reçus à Dijon par les Echevins, qui leur donnerent l'emplacement du *Collége-Martin* en 1599. Ils obtinrent en 1609 des Lettres patentes de Henri IV, confirmées par Louis XIII en 1614. Anne de Beuil, veuve du Duc de Bellegarde, Benigne de Frazans & Michelle Desbarres, sont regardés par les Minimes comme leurs Fondateurs.

La Chapelle du vieux collége faisoit partie de leur Eglise, consacrée sous le titre de *Notre-Dame de Liesse* par Philippe Patornay, Minime, Evêque Suffragant de Besançon. On voit dans cette Eglise très-propre, longue de cent quatre pieds, le beau monument de Marguerite Valon, épouse de Jac-

ques de Mucie, de la main de Dubois. Au fond du chœur eſt le tableau de la Nativité par P. Quentin. La Chapelle Ste. Anne fut élevée par Magdeleine Giroud, femme d'Etienne Bouhier, Conſeiller au Parlement. Dans la Chapelle de la Trinité eſt l'épitaphe de Jacques-Vincent Languet de Rochefort, Préſident à Mortier, mort en 1768. Son éloge bien mérité, eſt renfermé dans ces quatre mots : *dilectus Deo & hominibus.*

Julien Martin, Curé de Diancey, Fondateur de l'ancien Collége, mort en 1546, eſt inhumé au milieu de la nef : ſa tombe a été enlevée quand on a pavé l'Egliſe.

Cette Maiſon a donné quelques hommes diſtingués. Le P. René Leclere, premier Provincial en 1623, nommé à l'Evêché de Glandève par Louis XIII en 1627. Louis Doni d'Attichi, Provincial en 1626, Evêque de Riez en 1628 & d'Autun en 1652, inhumé aux Minimes de Beaune en 1668. Il a compoſé l'hiſtoire de ſon Ordre, & *Flores hiſtoriæ Cardinalium :* c'étoit un Prélat ſage, éclairé & zélé pour les intérêts de la Province. Le Cardinal de Richelieu demandant s'il y avoit encore quelqu'un de la famille des *Marillac* qu'il avoit perſécutée, on lui dit qu'il ne reſtoit plus que Doni d'Attichi qui s'étoit jeté chez les Minimes ; *ſi cela eſt*, dit-il, *il fera-là aſſez pénitence.* Auſſi dans ſes *Flores* l'Auteur dit peu de choſe de

ce Cardinal; de quoi le Roi s'étonnant, il répondit: *Sire, ſi j'en avois voulu dire davantage, je l'aurois peint de couleurs trop noires.* Jacques Salier, né à Saulieu en 1619, Provincial de ſon Ordre, Auteur de pluſieurs Ouvrages, mort à Dijon en 1707: il étoit oncle de l'illuſtre Claude Salier, de l'Académie Françoiſe, mort en 1762.

Ces Religieux ont deux bibliothéques: la petite renferme de bons livres & de précieux manuſcrits.

CAPUCINS.

Ils ont été fondés en 1602 par Joachim de Damas, Seigneur du Rouſſet & de Fontaines, au Fauxbourg St. Nicolas. Leur Egliſe fut conſacrée le 29 Juin 1610 par Charles Deſcars, Evêque de Langres. Leur Fondateur y fut inhumé en 1624. Le Couvent fut rebâti en 1677, & achevé par les libéralités du Public en 1682. Leurs jardins ſont beaux, ſpacieux & bien entretenus.

On admire dans leur réfectoire les tableaux du meurtre d'Abel & de Moyſe frappant le rocher. Dans l'Egliſe on remarque ceux du Lazare; de St. Antoine viſité par Saint Paul; de l'incrédulité de Saint Thomas, & ſur-tout celui de la Décollation de Saint Jean, envoyé de Malthe par J. Délande en 1740: c'eſt une copie du

Carle

Carle Maratte, dont l'original eſt à Rome. On y voit auſſi deux Statues du célèbre Dubois, l'une repréſentant la Vierge & l'autre Saint Felix : cette derniere paſſe pour un chef-d'œuvre.

Dans leur bibliothéque, il y a un globe terreſtre de ſept pieds de diametre, que les curieux ne manquent pas d'aller voir : il a été fait par le P. Legrand, habile Géographe, qui en a fait deux autres à peu près de même diametre pour Châlon, ſa Patrie. Le cabinet d'hiſtoire naturelle formé par les PP. Delachaiſe & Delahaye, renferme beaucoup de curioſités, malgré ſon peu d'étendue : nous regrettons que des circonſtances nous aient privé d'avoir ces deux ſavans Religieux pour collaborateurs de cette deſcription.

Le P. Nicolas, de Dijon, trois fois Provincial de ſa Province, & Définiteur général de ſon Ordre, a laiſſé pluſieurs Ouvrages. Le P. Zacharie, célèbre Miſſionnaire, connu par la ſainteté de ſa vie, par les ſouffrances qu'il a eſſuyées chez les Infideles, par les prodiges de converſion qu'il a opérés dans le cours de ſes miſſions, par le zèle qu'il a fait paroître lors de la peſte de Marſeille, zèle qui lui mérita la protection particuliere du Régent, eſt mort hydropique dans cette Maiſon en 1746.

ORATORIENS.

Ils ont été établis rue Saint Jean en 1621, dans l'emplacement qu'occupoient anciennement les Religieux du Val-des-Choux, fondés en 1224 par Jean de Montreal, Seigneur de Tart, ſur la Paroiſſe de Magny-ſur-Tille (*voy. ce Village*), & transférés à Dijon en 1363, par Etienne de Muſſigny : on voit encore ſur la porte d'entrée les ſtatues de ce bienfaicteur & de ſa femme.

Dans l'Egliſe, près le benitier, ſont les tombes de Guillaume de Clugny, Bailli de Dijon & du Conſeil étroit du Duc, mort en 1387, & de Jean de Clugny, Seigneur de Conforgien, *&c.* Ces tombes ſont gravées dans le ſecond volume de Dom Plancher, pag. 353. Ferry de Clugny, Chef du Conſeil du Duc Charles, Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'or, Evêque de Tournay & Cardinal, mort à Rome le 7 Octobre 1483, Guillaume de Clugny ſon frere, Evêque de Poitiers, employé dans pluſieurs ambaſſades par le Duc Charles & par le Roi Louis XI, & le célèbre Pere de Clugny, Prêtre de l'Oratoire, mort le 29 Octobre 1694, étoient de cette famille illuſtre dans l'Egliſe comme dans les armes & dans la Magiſtrature. M. de Clugny, Baron de Nuits-ſur-Armançon, Conſeiller au Parlement de Dijon, ſa patrie,

Intendant de la Marine à Breſt, & aujourd'hui Contrôleur Général des Finances, deſcend de Guillaume & Jean de Clugny, Conſeillers de nos Ducs. La protection que ce Miniſtre éclairé accorde aux Lettres, lui fera autant d'honneur que la ſageſſe & l'économie de ſon adminiſtration. (*Voy. l'excellent Mémoire ſur la généalogie de la famille de Clugny, imprimé à Dijon* in-4°. *chez Defay.*

On voit auſſi dans la même Egliſe, les ſépultures de Richard de Chancey, Préſident au Parlement de Paris en 1438; de Jean Malyon, Abbé de Buillon, Prieur des *Grands Vaux-des-Choux*, Chef dudit Ordre, mort en 1547, *&c.*

Par délibération de l'Hôtel de Ville, il fut permis aux Oratoriens, en 1624, de faire une voûte ſur le cours de Suzon.

Les Peres Richard de Ruffey, Saumaiſe, Bourée, de Clugny, Dutreuil & Pacaud, ſe ſont diſtingués par leur ſcience, leurs ouvrages & leur piété.

Alexandre de Duretal, mort en 1775, âgé de quatre-vingt-neuf ans, a laiſſé à cette Maiſon une nombreuſe collection de livres.

LAZARISTES.

Les Prêtres de la Congrégation de la

Miſſion, dite *de Saint Lazare*, établis à Paris par Saint Vincent de Paule, furent appellés à Dijon en 1682. Ils furent placés au Fauxbourg Saint Pierre, où ils ſont reſtés juſqu'en 1769, qu'ils ont été transférés dans la Maiſon de Retraite des ci-devant Jéſuites. C'eſt un vaſte bâtiment, conſtruit en partie des deniers de Madame de Clugny, & auquel M. l'Abbé Chartraire de Givry réunit un domaine en faveur des Jéſuites qui tenoient le Collége.

En y travaillant en 1727, on découvrit pluſieurs morceaux d'antiquité; tels que fragmens de tombeaux, de corniches, d'urnes & quelques médailles. C'eſt dans une vigne, près de cette Maiſon, que le Vigneron du Docteur Guenebault trouva l'urne du Grand-Prêtre des Druides, avec cette inſcription ſculptée en lettres grecques autour de la pierre qui renfermoit l'urne: *Dans le bocage de Mitra, ce tombeau couvre le corps de Chindonax, Grand-Prêtre; arriere-impie, les Dieux Sauveurs gardent mes cendres.* (Voy. ce que nous avons dit plus haut ſur cette antiquité, pag. 37).

Les principaux bienfaiteurs des Lazariſtes ont été Claude-Charles Rochechouart de Chandenier, Abbé de Moutier-Saint-Jean; Pierre Gaillard, Doyen de Langres; l'Abbé Fyot, & Benigne Joly, Chanoine de St. Etienne.

Les Lazariſtes ſont établis pour faire des miſſions dans le Diocèſe, & pour l'inſtruction des Peuples de la campagne; ce qu'ils ont fait juſqu'ici avec autant de zèle que de ſuccès.

CHARTREUX.

La Chartreuſe eſt un monument de la piété & de la généroſité du Duc Philippe le Hardi. Il commença le 12 Juin 1383 à faire travailler à ce vaſte bâtiment, dans un enclos appellé *Champ-Mol*, près de l'Etang-l'Abbé, au deſſous de Talant, à un quart de lieue oueſt de Dijon.

Dronchet de Damartin fut choiſi pour *Maître général des œuvres de maçonnerie*, aux gages de 8 ſols par jour. Il eut inſpection ſur les Maçons, Charpentiers, & autres Ouvriers tirés du Bailliage d'Auxois.

Les carrieres d'Aſnieres, d'Is-ſur-Tille & de Chenôve fournirent la pierre. Après pluſieurs fouilles, on découvrit de l'ardoiſe à Bouilland près de Sainte-Marguerite, à Saint-Maurice vers Beaune; mais comme elle étoit blanchâtre & friable, on l'abandonna.

Six cents planches de bois d'Irlande, achetées à Paris, ſervirent au lambris de la Chapelle du Duc, nommée *la Chapelle des Anges*. Pour animer les Ouvriers, le Prince leur fit

distribuer cent douzaines de gants. En 1386 Joseph Colard, son Canonier, fondit la cloche, la croix & les colonnes de cuivre qui embellissent le Maître-Autel. L'auguste Fondateur fit présent de livres précieux pour l'Office Divin & l'instruction des Religieux; de plusieurs tableaux pour la Chapelle *de la Tremoille*, & d'ornemens somptueux achetés à Lyon de Dine Raponde. Il fit venir d'Ypres deux tables d'Autel ornées d'images, & engagea Henri Glusomack à travailler à Malines aux vitres de l'Eglise, peintes en grisaille, & d'une grande beauté pour le temps.

Outre les sommes immenses qu'il donna aux Chartreux pour les loger & meubler, il acheta pour eux, de la Comtesse de Neuchâtel, la moitié de la Terre de Longchamp, dont ils ont acquis l'autre moitié en 1670; ensuite celle de Marnay près Châlon pour 4000 livres; celle de Brochon, & plusieurs fonds à Izeure, à Aignay, à Comblanchien, à Pouilly en Auxois. Il leur accorda encore en 1389 le droit de quarante charges par an de sel-rosiere de Salins, le franc-usage dans ses forêts de Champ-Moron & de Haute-Serve, & 1500 livres de rente perpétuelle. L'Eglise fut dédiée le 24 Mai 1388 par J. Evêque de Troyes, sous le titre de la Ste. Trinité; le Fondateur n'ayant pas voulu qu'elle portât le nom de son Patron, comme

il avoit été décidé au chapitre général de l'Ordre en 1384.

Cette Maiſon fut fondée pour vingt-quatre *Cloîtriers*, cinq Freres lais & un Prieur. Le premier fut Girard Boüin, Dijonnois; le ſecond, Nicolas le Saintier, auquel ſuccéda Jean de Vaux, diſtingué par un mérite éminent, & ſouvent employé par le Prince auprès des Souverains & des Papes.

Parmi les morceaux précieux qui ſe voient dans ce Monaſtere, le vaſte puits creuſé en 1396 au milieu du grand cloître, mérite l'attention des curieux : d'un piedeſtal orné des ſtatues de quelques Prophêtes, s'éleve une croix de pierre de Tonnerre, taillée par Claux-Sluter : ces figures ſont d'un goût & d'une correction peu commune au quatorziéme ſiécle.

La chaiſe de bois qui étoit à main droite du grand Autel, quoique trop chargée d'ornemens, eſt regardée comme un des plus beaux reſtes de l'architecture gothique : elle fut faite par Jean Duliege, Charpentier, pour 250 liv. Elle a été transférée en la Chapelle Saint Pierre, depuis la nouvelle boiſerie du chœur. Dans cette Chapelle ſont trois oratoires des Ducheſſes en os blanc de *cheval marin* (diſent les mémoires du temps), ſculptés très-délicatement, & bien conſervés. La nouvelle menuiſerie des

ſtalles, & ſur-tout celle du Chapitre, paſſe pour un chef-d'œuvre dans ſa noble ſimplicité. La ſtatue de St. Jean qui ſoutient un pupitre, mérite l'attention des curieux, non-ſeulement en raiſon du travail, mais en ce qu'elle reſſembloit beaucoup au feu Roi Louis XV. Dans le chœur des Freres, on admire deux tableaux de Carle-Vanloo, l'un repréſentant St. Denis, & l'autre St. Georges terraſſant le dragon. Le Chapitre eſt orné de pluſieurs beaux tableaux de *Crauts*, Peintre Allemand : au réfectoire, très-beau tableau de J. C. chez Simon le Phariſien, par le même Artiſte. Un autre appellé le *Magnificat*, plein de fraîcheur & de coloris, eſt ſorti du pinceau de D. *Réné*, Elève de Vanloo. Au Chapitre, l'Autel portatif des Ducs en bois doré, mérite par la délicateſſe de l'ouvrage, le coup d'œil des curieux. Dans la Chapelle Saint Antoine eſt encore l'oratoire des Ducheſſes, où elles entendoient la Meſſe & communioient : cette Chapelle dorée eſt voûtée & lambriſſée ſans clous.

Cette Egliſe tire ſon principal luſtre des tombeaux de nos Ducs, qui ont toujours fait l'admiration des étrangers & des connoiſſeurs. Celui de Philippe le Hardi eſt dû au ciſeau de l'habile *Claux-Sluter*, de *Claux de Vouzonne* ſon neveu, & de Jacques de la *Barſe*, pour le prix de 3612 liv. La pierre

d'albâtre (1), dont la figure du Prince eſt compoſée, fut achetée 300 liv. à Paris en 1402 : elle eſt couchée ſur une grande piéce de marbre noir de douze pieds de long ſur huit de large, tirée de Dinant. Ce monument eſt orné à ſa baſe, d'un grand nombre de petites figures de marbre blanc, iſolées, repréſentant le deuil & la douleur par différentes attitudes, & travaillées avec un ſoin infini ; elles étoient ſi eſtimées, qu'on en enlevoit de temps en temps quelques-unes ; de ſorte que pour conſerver tous ces rares morceaux, les Chartreux ont été obligés de poſer un grillage autour des tombeaux.

Le mauſolée de Jean ſans Peur & de la Ducheſſe ſon épouſe, eſt preſque auſſi eſtimé que celui de ſon pere pour la beauté & la délicateſſe de l'ouvrage ; il fut entrepris par Jean *de la Verſa*, dit *Dacora*, Arragonois, ſecondé par J. de *Brogues* & Antoine *Lemouturier*, pour la ſomme de 4000 livres. J. Humbelot, Orfèvre à Dijon, fondit quatre cents vingt-neuf lettres de cuivre doré de

(1) On lit dans les regiſtres de la Chambre des Comptes, qu'on trouva en 1384 une grande pierre d'albâtre, cachée en terre proche Autun, achetée 40 livres, & menée à Dijon pour l'employer à la ſépulture du Duc.

fin or, & ſoixante-deux pieds de bandes de même métal, pour graver l'épitaphe du Prince. *Laverſa*, à l'imitation du premier tombeau, plaça deux anges à la tête du Duc pour tenir ſon caſque, & deux aux pieds de la Duchèſſe pour porter ſon écu armorié de ſes armes. Il tailla des chapiteaux en pyramides, pour ſervir de niches aux pleureurs & aux petits anges qui entourent le mauſolée; ce qui ne ſe trouve point dans celui de Philippe le Hardi. Les marbres noirs furent amenés de Dinant & de Maizieres en 1450. Les pierres d'albâtre, pour les deux ſtatues & les ornemens, furent tirées en 1461 des carrieres de Salins, de Foulme & de Saint-Lothain ou Lauthein près de Poligny, dans une contrée dite *les Tables*, du propre fonds du Duc. M. Antoine a donné le plan de ces tombeaux, & il joint des notes aux gravures. (*V. la vie, la mort & les funérailles de ces deux Princes au premier volume, VIIe. époque*).

Le compte de Guy Guillebaud en 1421, nous apprend « que M^re. *Furando de Sarabia*, » habillé en Chartreux, couvert de deux » peliſſes, en bottes faites de deux paires » de feutre, chargé de pots, écuelles & » autres uſtenſiles d'hôtel, du prix de 20 » livres, fut envoyé par le Duc en pélerinage à Jéruſalem & à Saint-Jacques, » pour le repos de l'ame de Jean ſans Peur. «

Les Chartreux ont encore le collier de coquillage que ce Pélerin rapporta de Saint-Jacques en Galice.

On a remarqué, dans la VIIe. époque hiſtorique, que Philippe le Bon avoit mis de l'argent en dépôt & amaſſé du marbre pour ſon mauſolée, & que Charles, toujours occupé de guerres malheureuſes, diſſipa tout, & oublia les devoirs d'un bon fils; il fit ſeulement tranſporter le corps de ſon pere de Bruges à Dijon, & le fit placer dans un caveau près de celui du Duc Jean. On dépenſa en luminaire quatorze mille livres de cire. » J'ai vu fort long-temps (dit M. de la Mare dans ſes Mémoires manuſcrits) » un grand drap d'or qui couvroit la ſépul» ture de ce bon Duc, & duquel les Char» treux ont fait des paremens d'Autel. » Ce ſavant Magiſtrat aſſure avoir oui dire à Dom Roch, ancien Chartreux, qu'on tenoit par tradition que Charles le Téméraire avoit réſolu de détruire la Chartreuſe de Dijon. Il donna cependant, à l'occaſion des obſéques de ſon pere, quatre cents écus à ces Religieux, dont le Couvent avoit été brûlé.

Iſabelle de Portugal leur fit beaucoup de bien. Elle leur avoit donné deux grands tapis pour le Maître-Autel, une chaſuble de drap d'or à ſes armes, qu'on voit encore à la ſacriſtie: elle fit faire pour 900 liv. une

cellule où elle venoit se retirer quelquefois ; & fonda douze Chartreux en six Maisons de l'Ordre, afin de prier Dieu pour elle.

La tradition nous apprend que cette Princesse venoit les Jeudis des Quatre-Temps à la Chartreuse, dans sa cellule marquée d'un V, qui a été brûlée & rebâtie ; elle pétrissoit des pains au lait & faisoit des pâtés de poisson qu'elle distribuoit aux Religieux. Comme elle a voulu les faire jouir de ce petit avantage, elle a légué des fonds pour qu'à pareil jour, on donnât un pâté qu'on nomme *le pâté de la Ducheſſe*, & un pain au lait : ce qui s'exécute fort réguliérement.

Plusieurs Princesses & grands Seigneurs ont aussi leur sépulture aux Chartreux ; savoir, Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe le Bon, morte en 1425. Sa premiere femme, Michelle de France, fut inhumée à Gand en 1422. En la Chapelle Ste. Anne, Madame de Tréchâtel. Guy de Tremoille, favori de Philippe le Hardi, Fondateur de la Chapelle Saint Pierre ; Guyot de la Tremoille, mort à la bataille que le Duc Jean livra aux Liégeois, inhumé dans la Chapelle Notre-Dame. Archambaut de Foix, Chevalier, Seigneur de Novailles, tué à Montreau en défendant son Maître, inhumé au côté droit du chœur, où la place est marquée d'un A. Catherine de Bourgogne, Ducheſſe d'Autriche, morte à Gray en 1425 ; elle

donna aux Chartreux, disent les Mémoires du temps, une *chasuble garnie d'orfroi fait en perles chierement & noblement, & autres joyaux, perdus par faute de bonne poursuite.* Près d'elle sont Madame de Penthievre sa sœur, & Catherine, morte au berceau, toutes trois filles du Fondateur.

Philippe le Bon, à sa premiere entrée aux Chartreux le 20 Février 1422, leur fit présent d'une caque de harengs, & fit sa priere au tombeau de ses peres.

François Ier. passant à Dijon en 1521, eut la curiosité de visiter les tombeaux des Ducs : il entra dans le second caveau, & voulut voir la tête de Jean sans Peur ; comme il paroissoit étonné de la large plaie faite au crâne par la hache de Tannegui du Châtel : *Sire*, lui dit le Prieur, *c'est par ce trou que les Anglois sont entrés en France.*

La Reine Anne d'Autriche, mere de Louis XIV, voulut aussi considérer de près la tête des Ducs ses ancêtres, en 1650. Ayant remarqué qu'ils avoient de grosses levres & le menton fort long : *Voilà*, dit-elle, *d'où les Princes de la Maison d'Autriche ont hérité le même menton.* Joly, dans ses Mémoires sur la Chambre des Comptes, pag. 46, ajoute « que cette Princesse avoit été très-satisfaite d'avoir eu cette pieuse & dévote » curiosité ». Avant de s'engager dans la dépense qu'elle a faite au *Val-de-Grace*,

elle propoſa aux Chartreux de Dijon de bâtir & doter une Chartreuſe de Filles en leur voiſinage, & qu'elle choiſiroit leur Egliſe pour ſa ſépulture, auprès des Ducs ſes aïeux. Cette propoſition, portée au Chapitre général, ne fut pas acceptée, à cauſe de la peine qu'ont les Chartreux à conduire des Filles de leur Ordre. (*Mém. manuſc. de la Mare*).

Le 22 Juillet 1766, Monſeigneur le Prince de Condé deſcendit aux trois caveaux, & fit ouvrir le cercueil de plomb de Philippe le Bon, à un des angles vers la tête : le crâne étoit ſcié pour en tirer la cervelle ; la partie inférieure de la tête ne tenoit point au cou ; on diſtinguoit très-bien les dents de la mâchoire ſupérieure, l'occiput étoit encore garni de cheveux ; les chairs parurent très-bien conſervées & peu deſſéchées ; la matiere de l'embaumement, d'un rouge foncé, n'avoit plus, ou très-peu d'odeur ; les os rougis pouvoient à peine ſe diſtinguer des chairs.

Ce Couvent ſouffrit beaucoup de l'invaſion des Suiſſes en Bourgogne. Pendant le ſiége de Dijon, en 1513, ils logerent dans cette Maiſon, la pillerent, & couperent les vignes par le pied ; enſorte qu'on fut obligé d'envoyer la plupart des Religieux dans d'autres Maiſons. Cependant ils furent taxés à 2000 liv. pour payer les Suiſſes ; ſomme

qui, ſur leur requête, fut réduite à 1200 l. par Louis de la Tremoille, Gouverneur, dont quelques-uns des ancêtres étoient inhumés en leur Egliſe.

En 1414 ils obtinrent permiſſion d'élire un *Sergent* pour leurs affaires : défenſes leur furent faites en 1425 de vendre plus de 50 queues de vin de leur crû en leur maiſon du *Myreur* (coin du Miroir). On fit une loge de bois ſur le mur des Chartreux pour la Ducheſſe de Bourgogne, Catherine d'Autriche, & Mlles. Marie, Catherine, Agnès, qui deſiroient voir prêcher Frere Vincent (St. Vincent Ferrier, Jacobin), le 18 Juillet 1417. Un Légat accorda, en paſſant à Dijon, la permiſſion à une Dame d'entrer dans leur Egliſe en 1532. Henri IV ſoupa chez les Chartreux le 13 Juin 1595 : les Ligueurs du Château de Talant oſerent tirer le canon pendant ce temps, ſur le Monaſtere.

Richard Arviſet, Chanoine de la Sainte Chapelle, donna aux Chartreux, par ſon teſtament du 12 Septembre 1643, ſa bibliothéque & une belle lampe d'argent (volée en 1710), pour être enterré dans leur grand cloître. Il pria les Chanoines, quand ils iroient en proceſſion le jour de St. Marc, de dire ſur ſa tombe un *De profundis en faux-bourdon*, & chargea le Receveur des Pauvres de donner 4 liv. au Radiateur pour être diſtribuées à ceux qui auroient aſſiſté

à cette ſtation. La deviſe des livres de ce Chanoine, mort en 1644, étoit, *lætari & rectè vivere.*

Cette Maiſon a donné à l'Ordre & à l'Egliſe des ſujets diſtingués. Outre Jean *Devaux*, dont on a parlé, on remarque Dom Louis *Gaudet*, Angevin, habile dans les langues ſavantes, au rapport de Poſſevin : il harangua Henri IV en 1595 avec tant de délicateſſe, que ce Prince dit : *Voilà un diſcours digne de l'Epiſcopat.* En effet, il le nomma à l'Evêché de Mâcon, dont il jouit peu de jours, & auquel ſuccéda Gaſpard Dinet, Minime. Robert, dans ſon *Gallia Chriſtiana*, pag. 397, fait un grand éloge de ce Prieur.

Jacques du Tillet, Conſeiller Clerc du Parlement de Paris, Abbé de St. Benigne, fut ſeize ans Prieur de la Chartreuſe de Dijon, au commencement du ſeiziéme ſiécle.

Trois Généraux de l'Ordre ont été choiſis parmi les Prieurs de Dijon : Antoine de Charnot en 1481 ; Leon Tixier en 1616 ; & Jean Pegon, Auvergnat, qui fut Général vingt-ſept ans, mort en 1675, fort regretté de tous ſes Religieux pour ſes excellentes qualités. Goſwin de Bergh, Maurice Gaudais, & Dom Anthelme, ont donné des Ouvrages. Ce dernier, bon Aſtronome & Géometre ſous Louis XIV, a fait imprimer

une

une ſupputation exacte de l'heure du lever & du coucher du Soleil. . . . . On y voit que le plus long jour à Dijon, eſt de quinze heures quarante-quatre minutes. Dom Humbert, de Dijon, a fait la relation en latin de l'Ambaſſade de Pierre de la Palu, Patriarche de Jeruſalem, & de Guillaume Durand, Evêque de Mende, tous deux Dominicains, vers le Soudan d'Egypte de la part du Roi Philippe le Bel. (*Mém. manuſc. de la Mare*).

Les Chartreux viennent de faire dans leur Egliſe une voûte d'arrête en lunette, ſurbaiſſée avec arcs-doubleaux, finie en 1773: ils font rebâtir à neuf, & avec goût, toute leur Maiſon, qui ſera l'une des plus belles de l'Ordre.

Il a été reconnu, par des expériences chymiques faites au Laboratoire de l'Académie le 23 Mai 1776, que l'eau de la fontaine du P. Procureur, eſt la plus pure des eaux de Dijon & des environs.

§. V.

ABBAYES, MONASTERES DE FILLES.

Les Bernardines, ou Dames de Tart.

Elles furent fondées à Tart, dit l'*Abbaye*, Village à quatre lieues de Dijon, par Hugues II en 1131. Jocerand, Evêque de Langres, pluſieurs Gentilshommes du voiſinage, & un Chevalier appellé Arnoul Cornu, contribuerent par leurs largeſſes à cet établiſſement : Eliſabeth de Vergy, qui en fut la premiere Abbeſſe, fit conſtruire l'Egliſe. Pluſieurs Bénédictines de Juilli, près de Bar-ſur-Seine, s'y rendirent & embraſſerent les Conſtitutions de Ciſteaux, ſous la conduite de Saint Etienne, troiſiéme Abbé de cet Ordre. Leur réputation de piété y attira des perſonnes de la premiere diſtinction. Alix de Saxe, ſœur de l'Empereur Lothaire II, Alix de Lorraine, & pluſieurs autres s'y retirerent & vécurent avec tant d'édification, qu'elles donnerent naiſ-

sance à d'autres Monaſteres dans les Provinces même les plus éloignées. On en comptoit déja dix-huit en 1200, qui dépendoient immédiatement de l'Abbeſſe de Tart, telles que *Beaumont*, *Poulangy*, *Colonge*, *Molaiſe*, *Lieu-Dieu*, &c. Elle exerçoit ſur ces Abbayes tout droit de viſite & de correction. Chaque Abbeſſe ſe rendoit annuellement, le 29 Septembre, au Chapitre général à Tart, qui étoit préſidé par l'Abbé de Ciſteaux, ou par un Commiſſaire de ſa part: ces Chapitres & cette Juriſdiction de l'Abbeſſe de Tart furent ſupprimées par Boniface VIII, qui obligea toutes les Religieuſes à garder la clôture.

Cette Abbaye étant expoſée au pillage & aux inſultes des Soldats, & preſque ruinée par les guerres, fut transférée à Dijon le 24 Mai 1623, par l'Abbeſſe Jeanne de Courcelles-Pourlans, morte ſaintement le 16 Mai 1651. Leur Maiſon de Tart fut entiérement ſaccagée par l'armée du Général Galas en 1636. (*Voyez notre Hiſtoire des guerres des deux Bourgognes*). Jeanne de Courcelles introduiſit la réforme dans ſon Abbaye; elle fut aidée dans cette pieuſe entrepriſe par Sebaſtien Zamet, Evêque de Langres. Cette réforme, qui ſe ſoutient avec édification, fut autoriſée par Urbain VIII, ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire. Louis XIII, ſe départit en 1626 du droit de nommer l'Ab-

beſſe en titre perpétuel : depuis cette époque elle eſt élective & triennale. Les Religieuſes furent maintenues dans ce privilége par Arrêt du Grand-Conſeil du 6 Août 1683, & du Conſeil Privé du 28 Janvier 1685. La vie de l'illuſtre Réformatrice a été écrite par le P. Bourée, Oratorien, imprimée *in-8°.* 1699. Une Religieuſe (N. le Belin) a donné *in-12* les Saints de l'Ordre de Ciſteaux, 1706. Agnès Arnaud d'Andilly, dite *de Saint Paul*, en a été Abbeſſe en 1632. Les Conſtitutions de cette Abbaye ont été publiées par Pierre Magnien *in-12*, 1695.

L'Egliſe, en forme de rotonde avec un dôme, achevée en 1708, ſur les deſſins du Frere *Louis* de l'Oratoire, mérite d'être vue. Elle a ſoixante & dix-neuf pieds de longueur & quarante-huit de largeur. La premiere pierre en fut poſée par le Préſident Jean de Berbiſey en 1699, Anne de Jeſus, Amée de la Michaudiere, deſcendante de la famille de St. Bernard, étant Abbeſſe.

Le tableau du Maître-Autel eſt de Jean-Baptiſte Corneille, & peut-être le plus beau de tous ceux qui ſont à Dijon.

SAINT JULIEN.

Cette Abbaye de Bénédictines mitigées, ſous la Juriſdiction de l'Ordinaire, fut fondée

à la fin du onziéme siécle au Bourg de Rougemont, sur un fonds dépendant de l'Abbaye de Moutier-Saint-Jean, dans le Comté de Tonnerre, Diocèse de Langres.

Les guerres civiles ayant ruiné cette Maison, Louis XIV y réunit le Prieuré de St. Julien-sur-Deheune, Diocèse d'Autun, Bailliage de Montcenis. Agnès de Rouville, Abbesse de Rougemont, sollicita la translation de ses Religieuses à Dijon, & l'obtint par Lettres patentes de 1673, enrégistrées au Parlement en 1675. Elle acquit de Louis de Lorraine, Comte d'Armagnac, l'*hôtel d'Elbeuf*, sur la Paroisse St. Pierre, & y fit bâtir le Monastere tel qu'il est à présent. (Voy. cidevant *hôtel de la Sénéchaussée*, & la Dissertation de Dom Plancher, tom. 1.)

CARMELITES.

Elles furent établies en 1605 par Anne de Jesus de la Lobere, Compagne de Ste. Therèse : c'est le premier Monastere de Filles qui ait été fondé à Dijon, & le troisiéme de la réforme établie en France.

Elles furent d'abord placées en la rue de la Charbonnerie, dans la maison de Jeanne Chevrier, où Anne de Jesus fit dresser un Oratoire, & reçut les quatre premieres Novices le 28 Octobre 1605. Peu de temps après elles furent transférées sur la Paroisse

Saint Jean, dans l'emplacement de l'hôtel de l'Abbé d'Ogny. La premiere pierre de leur Egliſe fut poſée par André Fremiot, Abbé de S. Etienne, en 1609, & conſacrée en 1643 par Jean de Paſſelaigue, Evêque de Belley, ſous le vocable de St. Joſeph.

URSULINES.

Elles doivent leur établiſſement à Françoiſe de Xaintonge, fille de Jean, Conſeiller au Parlement. Cette pieuſe Dame aſſocia à ſon deſſein de ſe conſacrer à Dieu & au ſervice du prochain, Héléne Guelaud : elles louerent d'abord près S. Pierre une maiſon où elles recevoient des jeunes filles qu'elles formoient à la vertu, en même temps qu'elles leur apprenoient à lire & écrire. Elles continuerent l'année ſuivante leurs exercices ſur la paroiſſe St. Médard, avec l'approbation de l'Evêque diocéſain, qui leur permit de vivre en communauté & de tenir école. Les Magiſtrats applaudirent à un établiſſement auſſi utile ; & Louis XIII l'autoriſa par Lettres patentes en 1611. Trois ans après, elles ſe retirerent ſur la Paroiſſe S. Michel, dans une maiſon plus commode. Catherine de Montholon, fille de l'illuſtre François de Montholon, Garde des Sceaux, veuve de Réné Lebeau, Maître des Requêtes, s'y retira, & fit l'acquiſition du terrein

néceſſaire pour y bâtir un Couvent & une Egliſe : Paul V approuva leur inſtitut en 1619, ſous la régle de Saint Auguſtin, ordonna qu'elles feroient des vœux & vivroient en clôture.

Leur Monaſtere fut achevé en 1636, & l'Egliſe conſacrée en 1643 par Jean de Paſſelaigue, Evêque de Belley. Elle a quatre-vingt-neuf pieds de longueur, vingt-cinq de largeur, quarante-deux de hauteur. Elle eſt ornée de belles peintures. Revel, Quentin, Taſſet (bon élève du Guerchin), Lebelle, Reſtout, y ont déployé leurs talens. La Flagellation, Jéſus au Calvaire & la Décollation de St. Jean, ſont de beaux morceaux de Quentin.

L'Egliſe eſt d'un bon goût & fort riche. On y voit les ſtatues de Saint Joſeph & de Saint Auguſtin, exécutées par Bouchardon. Cette Maiſon étoit autrefois Congrégation d'où dépendoient trente-ſix Monaſteres d'Urſulines : neuf s'étant unis à celui de Paris, il n'en reſta plus que vingt-ſept, dont étoient ceux de Sens, de Melun, de Ligny en Barrois, *&c.* La Maiſon de Dijon eſt la troiſiéme de l'Ordre en France. Elle publia *in-8°.* en 1719, la relation de la fête de l'année ſéculaire de ſon établiſſement.

Catherine de Montholon, cenſée leur Fondatrice, mourut le 29 Avril 1650. Sa

vie a été publiée *in-4°.* 1653, par François Senault, Prêtre de l'Oratoire.

Marguerite de St. Xavier, de la famille des Coutier de Souhey, née à Mont-Saint-Jean en 1603, Urſuline à vingt-quatre ans, morte en 1647, ſe diſtingua par ſes vertus & ſa piété : ſa vie a été écrite par ordre de la Reine Anne, qui avoit une ſinguliere vénération pour cette ſainte Fille.

VISITATION.

Cette Maiſon (la dixiéme de cet Inſtitut) a été établie en 1622 par Jeanne-Françoiſe Fremiot de Chantal, Fondatrice de l'Ordre, & approuvée par Louis XIII en 1630. L'Egliſe rebâtie par Françoiſe Brulard, Supérieure, ayant ſoixante & dix-neuf pieds de long ſur quarante-huit de large, fut bénite par Bernard Gonthier, Prévôt de la Ste. Chapelle, Grand-Vicaire de Langres, le 15 Mars 1678, ſous le titre de la Viſitation de Notre-Dame & de Saint François de Sales. Les Maiſons de Beaune, de Semur, de Châlon, de Beſançon, ſont des filiations de celle de Dijon.

Le retable du Maître-Autel, compoſé de ſix colonnes d'ordre corinthien, ſurmonté d'un baldaquin orné d'une groupe d'Anges, eſt de la compoſition de Dubois. Dans la Chapelle du Saint Cœur eſt le tombeau de

MM. Rigoley de Puligny, premiers Préſidens de la Chambre des Comptes, avec une inſcription latine compoſée par M. Rigoley de Juvigny, ſavant Dijonnois, leur parent. Ce beau monument, de l'expreſſion la plus vraie, eſt de Mr. Goy, fameux Sculpteur de Paris. Dans la même Egliſe fut inhumé en 1772 Louis de Rochefort d'Ailly, Evêque de Châlon-ſur-Saone, alors Elu du Clergé.

REFUGE.

Cet aſyle pour des filles pénitentes, eſt dû à la généroſité de Jean Gonthier, Chanoine de la Sainte Chapelle, qui fit venir d'Avignon des Religieuſes appellées de *N. D. du Refuge*, en 1653. Il bénit leur Chapelle en 1655 : ce qui fut approuvé par Lettres patentes de la même année.

BON PASTEUR.

Maiſon de force pour les filles *de mauvaiſe vie*, établie en 1681 ſur la Paroiſſe St. Michel, & autoriſée par Lettres patentes de 1687. Elle eſt ſous l'autorité des Supérieurs, & gouvernée par ſix filles pieuſes qui portent l'habit religieux, & ne font que des vœux ſimples. La premiere Directrice fut Anne Palliot, fille du ſavant & laborieux

Pierre Palliot, qui obtint les Lettres patentes. Benigne Joly, Chanoine de Saint Etienne, a le plus contribué à cet établiſſement : il fut aidé par François Joly, Curé de S. Michel, & Etienne Duchaillou, Curé de St. Philibert, animés du même zèle.

§. VI.

ÉTABLISSEMENS

PIEUX ET UTILES.

Hôpitaux du St. Esprit & de Notre-Dame de la Charité.

L'Hôpital de la Charité qui a donné naiſſance à celui de Notre-Dame de la Charité, fut fondé en 1204 par le Duc Eudes III en faveur des pélerins, des pauvres & des enfans expoſés ; l'adminiſtration en fut d'abord confiée aux Religieux Hoſpitaliers de l'Ordre du Saint Eſprit, inſtitué à Montpellier vers 1180 par Guy, Comte de cette Ville, & approuvé par Innocent III en 1198. Dans la ſuite on leur aſſocia, pour le ſervice des enfans & des malades, des Sœurs du même Inſtitut. Le

Supérieur avoit le titre de *Maître, Recteur*... Mais le Pape Alexandre IV, par ſa Bulle de 1256, y joignit celui de *Commandeur*. Eugene IV, en les mettant ſous la régle de Saint Auguſtin, ajouta en 1446 à leurs fonctions de charité, l'obligation de faire l'Office canonial, d'où leur vint le titre de *Chanoines réguliers*. Leur habit clérical, dans ſon origine, étoit d'un bleu céleſte, & leur manteau noir étoit orné d'une croix blanche à double croiſon. Ils ont conſervé la couleur bleue pour leur habit de chœur, & ſe conforment pour l'habit ordinaire à celui des Eccléſiaſtiques, ſur lequel ils mettent une croix blanche : le Commandeur la porte en or émaillée de blanc.

La Maiſon de Dijon eut dès les commencemens de grandes prérogatives ſur d'autres Maiſons de l'Ordre, dont elle fut la mere. Cette Juriſdiction s'étendoit en 1450 ſur celles de Tonnerre, Bar-ſur-Aube, Fouvens, Angers, Saint-Severe en Berry, &c. ce qui la fit appeller *Maiſon magiſtrale*.

Les Moines de Saint Benigne ayant donné en 1304 aux Hoſpitaliers une partie de l'emplacement de leur cimetiere, Fr. Simon Alboſſet y fit bâtir en 1459 la Chapelle qui ſubſiſte encore, ſous le vocable de Sainte Croix de Jéruſalem : elle fut conſacrée par Guy Bernard, Evêque de Langres. La belle croix de pierre qui y fut tranſ-

portée en 1703, avoit été érigée en 1508 par Guillaume Sacquenier, Dijonnois, dix-huitiéme Commandeur : c'eſt lui qui ajouta en 1504 aux bâtimens de l'Hôpital, la longue ſalle qu'on voit à l'orient de la Chapelle, & il en poſa *pontificalement* la premiere pierre, comme le marque l'inſcription.

Cette Maiſon ayant beaucoup ſouffert dans ſon temporel à cauſe de l'armée des Suiſſes en 1513, François Ier. ordonna en 1522 qu'on veillât à la régie de ſes biens, & le Parlement y commit, par Arrêt de 1528, les Officiers municipaux de la Ville. Dans la ſuite le Bureau d'adminiſtration s'accrut de nouveaux Députés, & ſe trouva compoſé d'un Préſident, de deux Conſeillers du Parlement, de deux Officiers de la Chambre des Comptes, du Maire & des Echevins, d'un Officier du Bureau des Finances, & a été préſidé quelquefois par les trois premiers Evêques.

La nouvelle ſalle conſtruite en 1504 ne ſuffiſant pas encore, elle fut augmentée par les ſoins du Bureau, de pluſieurs corps de logis du côté de l'orient, & dès 1640 toutes ces conſtructions prirent le nom de *Notre-Dame de la Charité*, quoique les Hoſpitaliers du Saint Eſprit y fuſſent toujours employés pour les ſecours ſpirituels, & les Religieuſes de l'Ordre pour le ſervice des malades. Mais

en 1675, par Arrêt du Conseil d'Etat, ces Religieux, restreints dans leurs fonctions, furent remplacés par des Prêtres séculiers, & en 1684 les Religieuses firent place à une Communauté de Filles instituées par Benigne Joly, Chanoine de Saint Etienne.

L'Hôpital de Notre-Dame de la Charité est devenu depuis ce temps un des plus beaux de la Province par les nouvelles constructions qu'y ajouta Jean de Berbisey, Premier Président : il y fit élever en 1730 une magnifique terrasse, & construire d'autres ouvrages qui contribuent autant à la commodité des malades, qu'à l'embellissement de la Maison : elle nourrit plus de cinq cents pauvres.

Quant à celle des Chanoines Hospitaliers du Saint Esprit, elle vient d'être réunie à l'Ordre Militaire de Saint Lazare. M. Calmelet, Commandeur actuel, s'est vu forcé de donner les mains à cette réunion en 1769, après avoir employé inutilement tout ce que la religion & l'honneur de son Ordre lui avoient inspiré pour la conservation d'une Maison qu'il avoit lui-même rédifiée presqu'en entier, & qui depuis 1204 s'étoit distinguée sous trente-sept Commandeurs, par son zèle pour les pauvres & sa régularité. Les Lettres Patentes de 1769, en le conservant dans sa place avec la jouissance de tous les revenus, décident qu'après son

décès une partie des biens passera à l'Ordre de Saint Lazare, & l'autre, avec les bâtimens au nouvel Hôpital.

Ceux qui desireront un plus grand détail, pourront consulter l'Histoire manuscrite de cette Maison, ornée de figures, composée par M. Calmelet, & déposée dans la riche bibliothéque de M. le Marquis de Bourbonne, & dans celle des Capucins. On y verra avec plaisir le plan des anciens & nouveaux bâtimens des deux Hôpitaux, & le dessin du portail détruit en 1765, sur lequel étoient peints à fresque les armoiries des douze Chevaliers qui tinrent le pas d'armes dans la Charme de Marcenay en 1443. Philippe Boulier a publié, en 1649, *in-4°.* la *fondation* & les *réglemens* des deux Hôpitaux de Dijon. Anselme le Belin fit imprimier en 1734 l'*Abrégé historique* de la fondation & administration de la Charité. Au dessus de la seconde porte d'entrée, sont gravés ces mots en lettres d'or : *Nullos fundatores ostento, quia plures, quia humiles, quorum nomina tabella non caperet, cœlum recepit : potes & illis inseri, si mensam præbes 1639.*

L'Hôpital Saint Jacques y fut transféré en 1645, du consentement de MM. Morelet, descendans du Fondateur Jean Tallenet, qui en 1680 donna sa maison du petit Potet pour le placer : il transporta le droit de pa-

tronage à la Ducheſſe de Bourgogne, ſe réſervant la tréſorerie. On lit encore ſur la porte d'entrée : *Dominus cuſtodiat introitum tuum.* . . . Jean Receur fit à Marſeille un pélerinage à M. *Saint-Loys* pour Madame la Ducheſſe & Charles Monſieur en 1390. La Reine Anne de Bretagne nomma Recteur J. Machecot. Jean Morelet, Procureur au Bailliage de Dijon, fut pourvu du Rectorat en 1569 par Catherine de Medicis. Après la réunion à l'Hôtel-Dieu, la maiſon & le pourpris de Saint Jacques furent vendus à l'Avocat Belin en 1650.

SAINT FIACRE.

Cet Hôpital fut fondé en 1340 près l'hôtel de Grancey, dans la *rue du Châtel*, par les Doyen & Chanoines de la Ste. Chapelle, pour y recevoir les Pélerins dévots à Saint Fiacre, dont on conſervoit les reliques. Il n'y a plus aujourd'hui qu'une Sœur & quelques vieilles filles qui y ſont reçues de l'agrément du Chapitre.

HÔPITAL SAINTE ANNE.

Fut fondé en 1645 par le Préſident Pierre Odebert & Odette Maillard ſa femme, pour des orphelines ; d'abord au Fauxbourg d'Ou-

che, enſuite dans l'emplacement actuel ſur la Paroiſſe Saint Philibett. On y inſtruit les filles à broder, à travailler en tapiſſerie, en linge, &c. On y a établi depuis peu une manufacture de dentelles à point d'Alençon. (*Voy. ce qui en a été dit ci-devant, pag.* 22).

Cette grande & belle Maiſon eſt adminiſtrée par le Doyen du Parlement & M. le Préſident Legouz de Saint-Seine, comme deſcendant des Fondateurs.

Sainte Marthe.

Communauté de femmes veuves & de filles pieuſes établies par Jacques de Neuchèze, Evêque de Châlon en 1678, ſur la Paroiſſe Saint Jean, pour le ſoulagement des priſonniers & des pauvres malades; ce qu'elles exécutent avec une charité bien louable.

Sœurs de la Charité.

Ces Sœurs, encore remplies de l'eſprit de leur Saint Inſtituteur, Vincent de Paule, ſont répandues ſur les différentes Paroiſſes de la Ville pour le ſervice des pauvres malades; & l'on ſait avec quel zèle elles s'acquittent de ces fonctions pénibles.

Société

SOCIÉTÉ DE LA MISÉRICORDE.

Cette Société, qui honore le Chriſtianiſme, établie en 1658 pour le ſoulagement des malheureux, leur diſtribue chaque année trois cents moules de bois & neuf cents tonneaux de charbon, des ſirops, confitures, onguens, eaux vulnéraires, &c. & ſur-tout le baume du Commandeur, dont elle poſſéde la véritable recette. Les pauvres honteux, & même des perſonnes de famille dans le beſoin, ſont aſſiſtées avec autant de charité que de prudence.

Les Sociétaires ont, depuis les premiers jours de leur établiſſement, un ſecret particulier qui guérit radicalement la mauvaiſe gale, appellée vulgairement *la rache*: le jour du panſement eſt le Vendredi entre midi & une heure. Souvent il faut fournir aux malades, linges, habits, nourriture & logemens; ce qui conſtitue la Société dans des dépenſes d'autant plus conſidérables, que ces panſemens durent pluſieurs mois.

Les priſonniers reçoivent des ſecours de cette Société, qui députe tous les mois deux Confreres à cet effet. Les criminels ſuppliciés ſont auſſi l'objet de ſa charité: elle fait des prieres pour obtenir au patient une bonne mort; & après le ſupplice les Confreres transferent le corps dans une

Chapelle qu'ils ont fait bâtir dans la place du Morimont, l'enſeveliſſent, font des prieres, & le portent eux-mêmes en terre. Ils font célébrer, les deux jours ſuivans, des Meſſes dans leur Chapelle pour le repos de l'ame du ſupplicié. Leur charité ne ſe borne pas à ces miſérables, ils ſe font un devoir d'enſevelir toutes les perſonnes de la Ville.

M. le Prieur Violet, Chanoine de Saint Jean, eſt le Directeur de cette utile Société, depuis la mort de M. l'Abbé Gagne, Doyen de Saint Etienne.

Seminaire du Diocèse.

Il a été établi en 1569 par Jean-Baptiſte-Bernard Gonthier, Vicaire Général de l'Evêque de Langres, d'abord dans la Commanderie de la Magdeleine, confirmé par Lettres Patentes de 1665. M. Gordes de Semiane le transféra à Langres, & le rétablit à Dijon en 1680 ſous la direction de MM. de l'Oratoire, qui, de leurs propres deniers, acquirent & rebâtirent la maiſon qu'ils occupent aujourd'hui, place Saint Jean. Elle appartenoit à Antoine Joly, Baron de Blaiſy, Conſeiller au Parlement de Paris, de qui le P. Amat, Vicaire Général de Langres, l'acheta en 1682. Elle étoit alors occupée par la Préſidente Legouz de la Berchere : c'étoit ſous nos Ducs l'Hôtel de

Lantenay, & depuis de *Montgomeri*. (*Voyez cet Hôtel.*)

La Chapelle fut dédiée au Myſtere de l'Epiphanie, & la Confrairie des agoniſans y fut établie par un Bref d'Innocent XI, en 1683 : le Séminaire commença ſes exercices l'année ſuivante.

Il y a douze bourſes fondées pour de jeunes Clers par Pierre Odebert, Préſident; J. Chretiennet, Receveur des tailles; Jacob de Charmelieu; N. Jannon (d'Auxone), Obéencier de Saint Juſt à Lyon; le Pere Charles de l'Oratoire, Dijonnois; Pierrette Gautier, veuve de Clugny; par une Dame de Theſut de Rugi, *&c.* . . . . . M. le Supérieur du Séminaire nomme à trois de ces bourſes, les héritiers des Fondateurs aux autres.

Par Lettres Patentes de 1689, le Prieuré de *Saint-Helier* en Auxois, Paroiſſe de Chevanai; anciennement *Saint-Hilaire*, démembré de l'Abbaye de Saint-Seine, fut uni au Séminaire, aux frais des Oratoriens. Le domaine de Larrey a été acquis de leurs deniers en 1701.

Cette Maiſon a eu pluſieurs Profeſſeurs de mérite, tels que les PP. Jean-Baptiſte Molinier, dont on a quatorze volumes de ſermons; Gaſpard Jerenin de Varambon en Breſſe, très-connu par ſa Théologie imprimée; Edme-Bernard Bourée, Dijonnois,

Auteur de pluſieurs Ouvrages de piété & de ſermons ; Pierre Tiſſard, Pariſien, qui a donné au public trente-ſix fables de la Fontaine, traduites en latin, & pluſieurs piéces de vers latin & françois, mort en 1740 : le Frere Louis, Architecte, a conſtruit l'Egliſe des Bernardines du Tart & celle du Collége de Beaune.

SÉMINAIRE DE SAINT ÉTIENNE.

Il fut fondé en 1693 par l'Abbé Claude Fyot, pour de pauvres Clers qui y vivoient en communauté dans le cloître de ſon Abbaye. Il fit revêtir de Lettres Patentes ce nouvel Etabliſſement.

Quelques perſonnes de piété y fonderent des places. Bernard Calon, Dijonnois, Profeſſeur d'éloquence au Collége de la Marche, & Chanoine de Saint Benoît à Paris, en fonda quatre pour quatre Clercs de Dijon & d'Avalon. Il mourut à Paris en 1709. Ce Seminaire eſt maintenant ſans exercice.

LES FRERES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Inſtitués en 1681 par M. de la Salle ; Chanoine de Rheims, pour l'inſtruction des pauvres enfans ; ont été reçus en 1705 à Dijon, où ils ont trois Ecoles : leur Inſtitut a été approuvé du Saint Siége en 1724.

§. VII.

COLLÉGE, UNIVERSITÉ, ACADÉMIE, COURS PUBLICS, *&c.*

COLLÉGE-GODRAN.

DIJON avoit des Ecoles publiques dès le quatorziéme ſiécle. Jean Aubriot, Chancelier de Bourgogne en 1332, ſavant Evêque de Châlon, mort en 1350, y avoit fait ſes études, ainſi que Philibert Hugonet, frere de Guillaume Hugonet, Chancelier de Bourgogne, ſoixante-deuxiéme Evêque de Mâcon, le Mécéne des Gens de lettres de ſon temps, mort à Rome en 1484. On voit par les regiſtres de l'Hôtel de Ville, qu'elles étoient dans la *rue du Châtel*, aujourd'hui place Saint Fiacre; vis-à-vis étoit le *logis des Fillettes communes*, qu'on força en 1425 de quitter ce quartier, & d'aller s'établir dans la rue des Champs, parce que *les Ecoliers s'y affoloient.* Dans la ſuite les écoles furent transférées dans la rue qui en porte le nom, près la *tour aux Anes*, appellée depuis 1513 la tour de la *Trimouille*,

Ce n'eſt qu'au commencement du ſeiziéme ſiécle qu'il y eut un Collége en régle. Le fameux Turrel en étoit Principal en 1520. Mais en 1531 Julien Martin, Dijonnois, Curé de Diancey, plein de zèle pour l'éducation de la jeuneſſe, augmenta cet établiſſement utile. Il y fonda pour 4000 liv. deux Régens, deux Chapelains & trois Bourſiers ; enſorte qu'il eſt regardé comme le Fondateur de l'ancien Collége. M. Piſſond l'aîné, Tréſorier de France, deſcendant d'une ſœur de Julien Martin, a encore la nomination d'une bourſe de 25 livres pour un pauvre écolier & celle d'un Chapelain à Saint Michel.

J. Martin fut ſecondé par les Magiſtrats qui lui procurerent en 1532 un logement plus commode près de ſa maiſon ſur la Paroiſſe Saint Michel, dans la rue qui retient le nom de *vieux Collége*. Ce Citoyen bienfaiſant mourut en 1546 entre les bras de ſes diſciples dont il étoit chéri, & fut inhumé dans la Chapelle qu'il avoit conſtruite. (*Voy. Minimes ci-devant*).

Ce Collége appellé des *Martinots* fut longtemps gouverné par Pierre Turrel, Autunois; il prend le titre de *Principal* dans ſon *Computus novus*, imprimé en 1525 à Paris : dans ſon *Période du monde*, publié en 1531, & dédié à Girard de Vienne, Comte de Comarin, il ſe qualifie, *Recteur des écoles*, *Phi-*

loſophe & Aſtrologue, *Dijonnois*. Beze, dans ſon Hiſt. eccléſ. dit que Turrel (qu'il appelle *Turreau*) étoit eſtimé *des principaux devineurs de ſon ſiécle*. Lacroix du Maine aſſure qu'il *étoit fort uſager en aſtrologie*, & *un des plus grands Mathématiciens de ſon temps*.

Turrel joignit à l'étude des hautes ſciences, le goût de la poéſie & de l'éloquence. Il fit en vers latins l'éloge des Villes de Dijon & d'Autun, que Chaſſeneuz nous a conſervé. Ces vers ne juſtifieront guere les louanges outrées que ce Magiſtrat fait de ſon Compatriote, dont il dit que la France n'a pas ſon pareil : *Majorem imò nec parem recipit Gallia*. Sa réputation rendit célèbre le Collége de Dijon, & y attira un grand nombre d'écoliers ; mais elle ne mit pas Turrel à couvert des outrages de l'ignominie. Sa qualité d'*Aſtrologue* penſa lui être fatale : accuſé d'impiété pour s'être mêlé de prédire l'avenir, il fut traduit en Juſtice en 1528, & il eût ſuccombé ſous le poids de la prévention, ſans l'éloquence victorieuſe du jeune Duchatel, qui oſa publiquement défendre ſon maître, & l'arracher à une condamnation préméditée. Pierre Galand ſon Hiſtorien, compare ce triomphe à celui de Cicéron ſur Céſar, en faveur de Ligarius. Michel Boudet, ſavant Evêque de Langres, un des Juges, fut ſi charmé des talens du jeune Orateur, qu'il

le loua en plein Parlement, & le récompenſa.

Saint Julien de Baleure, Contemporain & ami de Turrel, qu'il appelle *homme de grand & véhément eſprit*, nous apprend qu'il avoit projeté, & peut-être même exécuté, une deſcription topographique de la Bourgogne : » nous en jouirions, dit cet Auteur, » pag. 218, ſi la malice de quelques hom» mes ne nous eût fait perdre, ou du moins » céler cet ouvrage. » C'eſt à nous qui courons cette carriere épineuſe, à regretter la perte des Manuſcrits de ce Savant, qui nous eût conſervé tant de monumens engloutis dans l'abyme des temps, ou dérobés à notre connoiſſance par la négligence de nos peres.

Le mérite diſtingué de pluſieurs Elèves ſortis de ce Collége, fait l'éloge des premiers Maîtres qui en eurent la direction. On trouve parmi ces diſciples, Jean Begat, Etienne Tabourot, Benigne Perard, Philippe de Villers, Claude Robert : mais le plus illuſtre fut Pierre Duchatel ou Caſtellan, né à Arc en Barois, & non pas à Archi, comme le dit l'Abbé Lavocat : après avoir achevé ſes études ſous Turrel, dont il défendit la cauſe, il devint Profeſſeur dans ce même Collége : ſon érudition, ſa ſageſſe & ſon eſprit lui concilierent les bonnes graces de François Ier, qui le fit ſon Bibliothécaire après la mort de Budée, enſuite Evêque de Tulle en 1539, Evêque de

Mâcon en 1544, grand Aumônier de France en 1548, & enfin Evêque d'Orléans en 1551; c'eſt le ſeul Savant dont les queſtions avides de ce Prince, ſi juſtement nommé le *pere des Lettres*, ne purent épuiſer la ſcience en deux jours; le ſeul auſſi dont les malheureux ne purent épuiſer la bienfaiſance.

Ce grand homme entendant un jour le Chancelier Poyet trahir le Roi par une lâche adulation, lui dit : *de quel front oſez-vous hazarder devant S. M. des flatteries qui feroient baiſſer les yeux aux Neron & aux Caligula?* Les courtiſans ſe liguerent contre Duchatel : il fut averti que la liberté de ſes diſcours pourroit bleſſer l'oreille du Maître. *Et moi*, lui dit le Roi, *je vous ordonne de déployer en toute occaſion cette liberté généreuſe dont j'ai beſoin : ma protection, mon amitié ſont à ce prix.* Il en jouit conſtamment juſqu'à la mort de ce Monarque, dont il prononça l'oraiſon funèbre publiée par M. Baluze en 1674, avec la vie de Duchatel écrite en latin très-pur, par le Profeſſeur Galland. Ce digne Prélat, que le Chancelier de Lhopital appelloit l'*ornement des muſes*, mourut d'apoplexie, en prêchant dans ſa Cathédrale d'Orléans, en 1552. Il étoit ſavant dans le grec & les langues orientales, & prêchoit avec beaucoup d'éloquence : on a de lui pluſieurs ouvrages.

Le Collége de Dijon, où l'on enſeignoit le grec & les Belles-lettres, & où le fameux

Guillaume Poſtel profeſſoit les Mathématiques en 1552, obtint de quelques Citoyens zélés de nouveaux bienfaits. En 1560, un Chartreux lui légua, avant ſa Profeſſion, cinquante écus en conſidération de l'éducation qu'il y avoit reçue; le Préſident Jaqueron, Seigneur de Creſſi-le-Châtel, donna deux cents écus pour la nourriture des Régens en 1584.

Un Arrêt du Parlement de 1563, ſaiſit les revenus d'une Prébende vacante à la Sainte Chapelle pour le ſalaire du Principal & des Régens, à charge d'enſeigner gratuitement: il fut rendu à la pourſuite du Maire Benigne Martin. Ce Collége fleurit juſqu'en 1599, qu'il fut éclipſé par celui des Jéſuites.

Le patriotiſme éclairé du Préſident Odinet Godran vint encore favoriſer legoût naturel des Dijonnois pour les ſciences. Ce Magiſtrat inſtitua, par ſon teſtament du 9 Février 1581, les Jéſuites ſes héritiers, conjointement avec la *Commune* de Dijon, pour fonder un Collége où l'on donneroit des leçons d'*Agriculture*, d'*Arithmétique*, & d'*Ecriture*. « Il veut qu'il y ait chaque jour » une leçon publique de grec & de langue » latine; qu'on enſeigne les Belles-lettres » Françoiſes, Italiennes & la Philoſophie » morale, traitée par Ariſtote en ſes livres » étiques & politiques; & au cās que les » Echevins & les Jéſuites ne veuillent accep-

» ter & exécuter ſes volontés, il leur ſubſti-
» tue le Chapitre de St. Ladre & la Com-
» mune d'Autun, à condition de fonder &
» dreſſer un Collége ».

Ce généreux Magiſtrat mourut peu de jours après la date de ſon teſtament, & fut inhumé aux Jacobins en la Chapelle des Godran : ſon deuil fut porté par J. Lemarlet, Maire, le chaperon en tête, comme principal héritier.

Les Jéſuites commencerent à s'établir à Dijon le 29 Juillet 1587. Le Chanoine Pepin dit que la premiere pierre de leur Maiſon fut poſée le 7 Mars 1581, avec grande réjouiſſance, & que Louis Richéome fut le premier Recteur. Les autres legs faits par M. Godran, ſes dettes, celles qu'il fallut contracter pour la conſtruction & les meubles du Collége, les droits d'amortiſſement épuiſerent la ſucceſſion du Fondateur au point qu'il ne reſta que 1000 liv. de revenu pour l'entretien de la Maiſon & des Régens. La Ville aſſigna en 1592 une penſion de 1200 liv. & promit de payer les 80 liv. fixées par M. Godran pour le ſalaire d'une Maîtreſſe d'Ecole. Les Etats accorderent deux gratifications, l'une de 6000 liv. pour rembourſer les dettes, & l'autre de 3600 liv. pour conſtruire le chœur de la Chapelle. Depuis l'an 1584 à 1614, ils donnerent 26400 liv.

En 1615 la Ville fit auſſi don de 4000 liv. afin que les Jéſuites fourniſſent un Régent de la ſixiéme claſſe : elle ajouta, trois ans après, 400 liv. de penſion pour un ſecond Profeſſeur de Philoſophie. En exécution d'un Arrêt du Parlement du 14 Août 1582, ils furent tenus, au lieu des leçons d'Agriculture, d'établir un cours de Philoſophie : ils reçurent 100 liv. des Magiſtrats pour des prix en 1624. Ils acheterent en 1618 le Fief de Marſannay ; en 1628 le Domaine de Lichey ; une ſeconde portion de l'éminage en 1640, & la Terre de Pourlans en 1650.

Le Préſident Pierre Odebert, originaire d'Avalon, où il a fondé le Collége & l'Hôpital, augmenta la fondation des Godran en 1649, par l'établiſſement d'une claſſe de Mathématiques & de trois Profeſſeurs de Théologie : mais il mit cette clauſe à ſa fondation : « Que ſi par la ſuite on croyoit » retirer plus d'avantages de l'enſeignement » de quelqu'autres ſciences, le Premier Pré» ſident ſeroit libre d'employer les fonds » qu'il donnoit à payer des Profeſſeurs d'un » autre genre ». Ce que le Fondateur avoit prévu eſt arrivé. Deux Profeſſeurs de Langues grecque & allemande ont été ſubſtitués en 1764 à deux Profeſſeurs de Théologie. Le P. Leſcalopier prononça l'oraiſon funèbre de Pierre Odebert, mort en 1661. On conſerve ſon portrait, celui de M. Go-

ran, & d'autres Bienfaiteurs, dans la salle du Bureau, & dans une grand'salle près du réfectoire.

Pierre Fevret, Conseiller Clerc, petit-fils du grand Jurisconsulte Charles Fevret, fit présent au Collége de sa bibliothéque en 1707 : le catalogue *in-4°.* en fut imprimé en 1708 : on voit à la tête une piéce de vers du P. Oudin, qui célébre ce bienfait. Elle n'étoit guere composée que de six mille volumes ; elle l'est à présent de douze à treize. Chaque année elle est augmentée par les soins des Administrateurs éclairés qui ont nommé un Bibliothécaire chargé d'ouvrir ce tréfor littéraire quatre fois la semaine à tous les curieux. On y trouve le Recueil complet des mémoires & des actes de presque toutes les Académies savantes de l'Europe.

Bernard Martin, Avocat, & N. Bouhier son épouse, donnerent au Collége 3000 liv. dont 150 liv. de rente étoient destinées en achat de livres, sur la couverture desquels l'écusson de leurs armes devoit être mis. C'est ce que le Bureau a exécuté en 1773.

Jean de Berbisey, Premier Président, dans la vue d'exciter l'émulation, établit en 1737, des prix à distribuer tous les trois ans. Cent pistoles sont employées à l'achat de bons livres & aux frais d'un théatre, où, après un exercice littéraire, ces livres sont

adjugés ſolemnellement avec des couronnes à ceux qui ſe ſont le plus diſtingués dans le concours.

MM. les Adminiſtrateurs ont fondé des prix pour toutes les claſſes d'Humanité, diſtribués publiquement à la fin de chaque année : ils ont pareillement fondé des prix conſidérables pour les claſſes de Philoſophie : ils ont formé un cabinet de phyſique, à l'entretien duquel ils conſacrent une ſomme tous les ans ; enfin, une bibliothéque à l'uſage des Ecoliers, remplie des meilleurs livres d'hiſtoire, de morale & de littérature.

Pierrette Gautier, veuve de Chugny, & M. l'Abbé Chartraire de Givry, ont contribué à la décoration de cette Egliſe & à l'établiſſement d'une Maiſon de Retraite, occupée depuis 1769 par les Lazariſtes. La ſalle de Théologie, qui eſt en même temps celle des exercices publics, eſt décorée de beaux tableaux de Revel & de Corneille. Le connoiſſeur s'arrête ſur ceux de l'*ombre de Samuel* & du *ſerpent d'airain*.

Nous avons remarqué que la maiſon de M. Godran, où les Jéſuites bâtirent le Collége, avoit été l'hôtel de la *Trémouille*. En 1626 ils agrandirent leur Maiſon, en achetant 14000 liv. l'hôtel de Nicolas Brulard, Premier Préſident. La Chapelle, ſous le vocable de la Vierge & de Saint Bernard,

fut consacrée par Sébastien Qamet, Evêque de Langres, le 15 Août 1617 : elle a quatre-vingt-seize pieds de long, vingt-cinq de large, quarante-six de hauteur.

Roger de Bellegarde, Gouverneur de la Province, mort sans enfans en 1646, âgé de quatre-vingt-trois ans, fit élever à ses dépens le sanctuaire & l'Autel qu'il orna de marbre, & d'un riche Tabernacle d'argent, en 1614. Son corps transféré de Paris à Dijon, le 19 Mai 1647, fut inhumé dans le caveau du Collége auprès de son frere César-Auguste de Saint-Lari, Baron de Thermes, Grand-Ecuyer de France, mort au siége de Clerac en 1621, & auprès de ses neveux & de sa niéce. Le Pere Jésuite Grisel fit son oraison funèbre, imprimée chez Palliot, avec la relation de ses obséques.

Les Jésuites qui ont été obligés de quitter ce Collége, par Arrêt du 11 Juillet 1763, ont eu plusieurs Professeurs habiles, tels que les PP. Balthus, Ducheſne, Vignier, Courtois, Bichot, Royer ou Roveriers, Auteur de *Reomaus* in-4°. Le P. le Compasseur, Précepteur du Prince des Asturies, fils de Philippe V, Roi d'Espagne, y est mort en 1734. Il avoit donné la chaire du Prédicateur, qui est maintenant à Saint Michel. Le plus distingué a été certainement le P. François Oudin, né à Vignori en 1673, & mort en 1752 à Dijon, où il

réſidoit depuis près de cinquante ans : il a célébré en vers latins preſque tous les événemens de ſon temps. Il débuta à l'âge de vingt-deux ans par les Songes, *ſomnia*, piéce qu'on lira, dit l'Abbé Gouget, tant qu'il reſtera du goût dans le monde. Feu M. Michaut a donné une liſte de ſes ouvrages imprimés & manuſcrits dans le ſecond volume de ſes Mêlanges, auquel nous renvoyons.

Cette Maiſon ſe glorifiera toujours d'avoir eu parmi tant d'Eleves (dont quinze ont été Evêques) les Nicaiſe, les Boſſuet, les la Monnoye, les Crebillon, les Bouhier, les Piron, les Buffon, qui feront à jamais la gloire, non ſeulement de la Bourgogne, mais de la France entiere : *Buffon, cet homme de génie*, diſoit Piron, *appartient à l'Univers.* Mais ſa Patrie ſemble devoir partager ſa gloire. Le grand Boſſuet étant Ecolier, avoit déjà un goût ſi vif pour le travail & les lettres, que ſon Profeſſeur de Quatriéme le ſurnomma, *bos ſuetus aratro.* Il ſeroit à ſouhaiter que les niches vuides de la cour entre les claſſes, fuſſent ornées des buſtes de ces grands Hommes : ils inſpireroient ce qu'ils ont été, & il ſortiroit de leurs images des traits de lumiere plus perſuaſifs que les leçons du portique.

Ce Collége un des plus beaux & des mieux rentés du Royaume, mériteroit d'être décoré

décoré d'une Faculté des Arts, comme l'a été celui d'Aix; il eſt compoſé d'un Principal, d'un ſous-Principal-Préfet, de deux Profeſſeurs de Théologie, deux de Langues, deux de Philoſophie, un de Mathématiques, deux de Rhétorique, cinq Profeſſeurs d'Humanités & de Grammaire, & d'un Suppléant.

Le Bureau d'adminiſtration nomme à toutes ces places, gére les biens, & s'aſſemble tous les mois : il a établi un Penſionnat, où la jeuneſſe de la Province reçoit une éducation convenable.

UNIVERSITÉ.

Le Roi, ſur la ſupplication des Etats, conſentit à l'établiſſement d'une Univerſité à Dijon, le 6 Juillet 1722. Celles de Paris, de Beſançon & d'autres Villes s'y oppoſerent; & par Arrêt du Conſeil d'Etat rendu le 27 Septembre ſuivant, il fut ordonné que l'Univerſité de Dijon n'auroit lieu que *pour la Faculté de Droit ſeulement* : en conſéquence elle fut créée par Edit de Décembre 1722. Quoiqu'elle ſoit reſtreinte à la Faculté des Droits, elle eſt toujours nommée *Univerſité* par le Roi dans les Lettres Patentes de 1723, & ailleurs.

Le Pape Innocent XIII approuva cette érection par une Bulle du 16 Avril 1723. Le Roi donna ſes Lettres d'attache ſur cette

Bulle le premier Juin ſuivant : ſon Edit & la Bulle furent vérifiés au Parlement le 21 Juillet de la même année.

Les Lettres patentes concernant l'établiſſement de tous les Officiers de cette Univerſité, données à Verſailles le 20 Septembre 1723, furent enrégiſtrées au Parlement le 19 Octobre ſuivant.

M. le Duc de Bourbon en fut déclaré Protecteur, & après ce Prince, ſes ſucceſſeurs au gouvernement de la Bourgogne.

M. Jean Bouhier, alors Doyen de la Sainte Chapelle, & depuis premier Evêque de Dijon, fut nommé Chancelier. Les Chanceliers ſont actuellement nommés par le Roi ſur la préſentation de M. l'Evêque de Dijon, & choiſis parmi trois Eccléſiaſtiques ſéculiers, conſtitués en dignité dans cette Ville.

Il y a quatre Directeurs, dont deux *Directeurs nés*, le Premier Préſident du Parlement & le Maire de Dijon, & deux en *titre* pourvus par S. M.

Les Chaires des quatre Profeſſeurs en Droits civil & canonique, & les places des quatre Docteurs Agrégés, ſe donnent au concours. L'Univerſité préſente trois des Compétiteurs au Roi, qui nomme l'un d'entre eux, & lui fait expédier des proviſions qui ſont enrégiſtrées au Parlement.

Le Profeſſeur du Droit françois eſt également à la nomination du Roi, mais ſur la

préſentation des Procureur & Avocats Généraux du Parlement.

Joſeph Bret, Ecuyer, Seigneur de Romette, ancien Recteur & Profeſſeur en Droit de l'Univerſité de Beſançon, fut choiſi pour Doyen des Profeſſeurs dans celle de Dijon, par Lettres patentes du 20 Septembre 1723.

MM. Davot, Bannelier & Fromageot ont fait honneur à cette Univerſité. Les Inſtituts de M. Davot, commentés par Me. Bannelier, ſont regardés comme le manuel du Palais : on en prépare une nouvelle édition *in*-4°. On peut voir l'Eloge & les Ouvrages de M. Fromageot dans le premier volume des Mémoires de l'Académie de Dijon dont il avoit été Secrétaire. L'Univerſité tient ſes écoles & ſéances dans des ſalles conſtruites à cet effet au Monaſtere des Jacobins.

Sa bibliothéque ouverte au public tous les jeudis de deux à quatre heures en hiver, & juſqu'à cinq en été, eſt compoſée d'un aſſez grand nombre de livres, bien choiſis, ſur-tout pour la Juriſprudence. Il y a des manuſcrits de Droit qui ſont précieux, entr'autres ceux de M. Menelet, Avocat du premier ordre, & une bonne collection de Mémoires ou Factums ſur des queſtions intéreſſantes, jugées au Parlement de Dijon,

ACADÉMIE.

Une Ville où l'eſprit ſemble être l'apanage des Habitans, & qui eſt la Patrie d'un grand nombre de Savans en tout genre, devoit avoir une Académie. Son établiſſement eſt dû au zèle patriotique d'HECTOR-BERNARD POUFFIER, Doyen du Parlement. Par ſon teſtament du premier Octobre 1725, il en régla la préſidence, lui aſſura des fonds, & forma un Bureau pour ſon adminiſtration. Il nomma le Doyen du Parlement pour Directeur, avec deux autres Conſeillers, le plus ancien des Procureur ou Avocats Généraux, & le Vicomte-Maïeur. Selon ſes diſpoſitions, elle devoit être compoſée de douze Penſionnaires, de ſix Aſſociés & de ſix Honoraires, qui partageroient leurs études entre la Morale, la Phyſique & la Médecine.

Après la mort du Fondateur, on obtint, en exécution de ſon teſtament, des Lettres patentes qui furent enrégiſtrées au Parlement en 1740, & la premiere ſéance publique fut tenue le 13 Janvier 1741. Le premier Prix, qui avoit pour objet un problême de phyſique, fut diſtribué dans la ſéance du mois d'Août 1743 : & depuis cette époque, il y a eu alternativement chaque année, un Prix de Morale, de Médecine & de Phyſique.

La médaille porte d'un côté le nom du Fondateur, ſur le revers eſt une Minerve appuyée ſur ſon bouclier, aux armes de la Ville, tenant de la main droite trois couronnes, l'une d'olivier, l'autre de chêne, & la troiſiéme de laurier; aux pieds de Minerve, ſont un ſablier, un miroir ardent, & le bâton d'Eſculape entouré de ſerpens: l'ame de cet emblême eſt ce vers d'Horace: *Certat tergeminis tollere honoribus;* dans l'exergue on lit ces mots: *Academia Divionenſis.*

La Société littéraire formée en 1752, & qui tenoit ſes ſéances dans la Bibliothéque de M. le Préſident Richard de Ruffey, ſe réunit à l'Académie en 1759. Cette réunion augmenta l'émulation : les Belles-Lettres furent aſſociées aux objets dont le Fondateur avoit voulu qu'on s'occupât : on y joignit les Arts, & on ſe fit un devoir de s'attacher à ce qui pouvoit intéreſſer plus particuliérement la Province.

Des Réglemens utiles furent ajoutés aux Statuts dictés par M. Pouffier, & on en fit un corps de Loix imprimées en 1762, réformées & autoriſées en 1767; enfin on établit un Chancelier, un Vice-Chancelier & un Secrétaire perpétuel. Cette derniere place eſt remplie par M. le Docteur Maret depuis 1764, à la ſatisfaction du Public.

Les Bourguignons, diſtingués par leurs talens & leur amour pour les Lettres, &

pluſieurs ſavans Etrangers, ayant témoigné d'être Aſſociés à l'Académie, alors elle fut obligée de créer quatre nouvelles claſſes d'Académiciens, deux pour les réſidens, ſous le titre d'Aſſociés libres, & deux pour les Etrangers, l'une d'Honoraires, l'autre de non réſidens.

Les ſéances publiques ſe tinrent d'abord à l'Hôtel de Ville, enſuite dans la Salle de l'Univerſité, depuis 1763 juſqu'en 1774, que l'Académie acquit l'hôtel du Préſident Bouchin de Grandmont près les Carmes: elle y tient ſes ſéances dans un magnifique ſallon que l'on croit avoir été bâti par MM. Depringles, ſur les deſſins du Cavalier Bernin, lors de ſon paſſage à Dijon, où il reſta quelque temps malade. Les Mémoires de l'Académie, tom. 2, pag. 6, le diſent élevé ſur les deſſins de Manſard: c'eſt plutôt, ſelon le ſentiment des Gens de l'Art, ſur ceux de Noinville, ſon Elève, qui fit auſſi conſtruire les ſallons de Vantoux & de Couternon, dans leſquels on reconnoît le même génie qui préſida à leur conſtruction. Madame de Chintré a beaucoup contribué à réparer & embellir cet Hôtel.

En 1763, Monſeigneur le Prince de Condé, Gouverneur de la Province, voulut bien ſe déclarer le Protecteur de l'Académie. Parmi ceux qui l'ont enrichie, on diſtingue M. Benigne Legouz de Gerland: il a donné un

cabinet d'Hiſtoire naturelle, remarquable par une belle ſuite de poiſſons de la Méditerranée, très-bien conſervés. Son zèle pour l'honneur de la Patrie lui a inſpiré de placer, dans le ſallon, les buſtes de pluſieurs grands hommes de Bourgogne, ſortis du ciſeau de M. Attiret. Il a encore remis à la même Compagnie le Jardin de Botanique qu'il avoit formé à grands frais. Un autre Bienfaiteur de l'Académie a fait conſtruire une ſerre dans ce Jardin, qui devient tous les jours plus digne de l'attention du Public, par les ſoins de l'habile Profeſſeur chargé d'y démontrer les plantes & leurs propriétés. On verra l'hiſtoire de cet établiſſement dans la *Flore de Bourgogne*, que nous avons annoncée. M. le Préſident de Ruffey a auſſi fait préſent d'un médailler qui a été augmenté ſucceſſivement par quelques perſonnes, & ſinguliérement par Madame la Comteſſe de Rochechouart, Dame d'Agey.

M. de Clugny, Contrôleur Général, étant Intendant à Breſt, envoya pluſieurs poiſſons & reptiles proprement empaillés & très-curieux. Mgr. le Prince de Condé vient d'enrichir le Cabinet d'hiſtoire naturelle d'une grande quantité de morceaux précieux de mines & de foſſiles, tirés de ſon Cabinet de Chantilly. M. Paſumot a fait don de pluſieurs productions naturelles du même genre.

Il eſt peu d'Académiciens & de bons Citoyens qui ne ſe faſſent un plaiſir d'augmenter la Collection de l'Académie, qu'ils regardent comme un fonds uniquement deſtiné à l'inſtruction publique.

M. Durey, Marquis du Terrail, s'eſt aſſocié à la gloire de M. Pouffier, en fondant un prix de 400 liv. pour chaque année. Enfin, MM. les Elus Généraux, en Janvier 1776, ont accordé 1800 liv. pour être employées à l'établiſſement d'un Cours annuel, public & gratuit de Chymie, dans l'Académie, ſous la direction de M. Guyton de Morveau, qui depuis long-temps a conſacré à l'étude de cette Science les momens de loiſir que lui laiſſent les fonctions de ſa place. L'ouverture s'en eſt faite le 28 Avril ſuivant, dans un Laboratoire magnifique, où rien n'eſt à deſirer de tout ce qui eſt néceſſaire pour les opérations ſi multipliées de cette belle Science. Dans la vue de rendre ce Cours plus généralement utile, l'Académie a voulu qu'on expoſât en même temps les propriétés des drogues ſimples & des produits chymiques. MM. Maret & Durande ſe ſont chargés de ce nouveau Cours de matiere médicale. Quel fruit ne doit-on pas attendre de ces leçons publiques, ſous des Profeſſeurs auſſi habiles qu'éloquens, & dont le zèle égale les talens!

On peut voir tout ce qui regarde l'origine, les progrès & les ouvrages de l'Aca-

démie dans le premier volume de ſes Mémoires, publié en 1769 *in-8°.* chez Cauſſe, & dans le ſecond volume publié en 1774; on peut auſſi conſulter les affiches de la Province ſur les travaux journaliers des Académiciens les plus laborieux. Voyez celles des 4 Juin & 24 Septembre 1776, au ſujet du conducteur ou garde-tonnerre élevé le 28 Mai de la même année ſur le grand pavillon de l'Hôtel de l'Académie, par les ſoins de M. de Morveau, & aux frais de M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Province & Chancelier de l'Académie. C'eſt à la bienfaiſance éclairée de ce Magiſtrat qu'on devra l'exemple d'armer de conducteur les maiſons qu'on veut garantir des effets de la foudre.

COLLEGE DE MÉDECINE.

Les Médecins de cette Ville s'étoient réunis & formoient un Collége dès le commencement du dix-ſeptiéme ſiécle; mais ce ne fut qu'en 1654 qu'il fut établi par Lettres patentes; ces Lettres lui accordent les mêmes honneurs, franchiſes & priviléges dont jouiſſent les Colléges du même genre dans les autres Villes du Royaume, & autoriſent les Statuts & Réglemens préſentés par les Médecins, & inſérés dans un Arrêt d'expédient rendu par le Parlement.

Aucun Médecin ne peut pratiquer à Dijon, à moins qu'il ne ſoit agrégé à ce Collége; & pour y être admis, il faut qu'il ſoit Regnicole & Docteur d'une des Univerſités de France, qu'il ſubiſſe deux examens de trois heures, & ſoutienne une thèſe thérapeutique publiquement, en préſence des Officiers municipaux. Le nouvel Agrégé prête ſerment entre les mains du Maire, ou de l'Echevin qui le remplace.

Le Collége eſt le ſeul Juge de la capacité des Empyriques, auxquels les Officiers municipaux ne peuvent permettre aucune diſtribution de remedes, que du conſentement du Collége qui faiſoit autrefois des leçons aux ſages-femmes ſur les accouchemens, & de botanique & des herboriſations. La donation d'un jardin des plantes, faite à l'Académie par M. Legouz, avec ſubſtitution au profit du Collége, a rétabli le Cours de Botanique.

Dix Docteurs ſont agrégés à ce Collége, dont huit ſont réſidans à Dijon.

CHIRURGIE ET PHARMACIE.

La Chirurgie eſt en réputation depuis long-temps à Dijon. Les Maîtres ont ouvert dès 1733 une chambre où les pauvres malades de la Ville & des Villages voiſins n'ont pas diſcontinué de trouver chaque jour,

depuis dix heures juſqu'à midi, des Chirurgiens qui les traitent & leur fourniſſent gratuitement les linges & les médicamens externes dont ils ont beſoin.

Ils ont ſouvent des conférences utiles où ils ſe communiquent les obſervations, les réflexions & les mémoires faits ſur les cas chirurgicaux qui ſe ſont préſentés dans le Cours de leur pratique, & ils conſervent un retenu de chacune de leurs conférences. Feu M. Hoin, de l'Académie de Dijon, *&c.* s'eſt diſtingué par pluſieurs ouvrages & obſervations chirurgicales.

Les Récipiendaires ſont ſoumis à de nombreuſes épreuves, à pluſieurs examens, & à des démonſtrations anatomiques. La ſalle d'aſſemblée des Maîtres au nombre de onze, la chambre où ils panſent, & l'amphithéatre où l'on démontre l'Anatomie, ſont ſitués à la porte Guillaume.

Il y a ſix Marchands Apothicaires à Dijon. Aime Piron, pere du célèbre Poëte, & grand Poëte lui-même, & M. de Vandeneſſe, ont fait honneur au Corps des Apothicaires. Le Jardin de plantes fondé par M. Legouz, & les Cours publics de Chymie & de matiere médicale, procurent de nouvelles facilités pour l'étude de la Pharmacie.

COURS GRATUIT D'ACCOUCHEMENS.

Ce Cours établi en 1773 par MM. les Elus

Généraux a été continué depuis ce temps avec tout le fruit qu'on devoit attendre d'un établiſſement auſſi utile pour les campagnes. M. Enaux, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, nommé à la place de Démonſtrateur, a fait chaque année deux Cours d'accouchement auxquels ont aſſiſté plus de cinquante ſages-femmes tous les ans. Comme le déplacement de ces Elèves & leur ſéjour à Dijon, entraînoit des dépenſes au deſſus des moyens de la plupart d'entre elles, MM. les Elus ont délibéré qu'il leur ſeroit donné à chacune une ſomme de 24 livres.

Pour faire partager les avantages des Cours ſucceſſivement à toute la Province, on y appellera toujours de nouvelles femmes par des lettres circulaires, & celles qui auront donné des preuves de leur zèle & de leur intelligence, y ſeront rappellées pour ſe perfectionner.

L'habile Démonſtrateur les a fait opérer ſur différens mannequins à reſſort, à l'aide deſquels il leur a montré l'accouchement naturel & contre nature, & leur a indiqué les manœuvres dans les accouchemens difficiles : il n'oublie rien pour que cet établiſſement ſi néceſſaire, rempliſſe les vues patriotiques des Adminiſtrateurs de la Province.

COURS PUBLIC & GRATUIT D'ANATOMIE.

Ce Cours a été ouvert le 14 Décembre 1775 par M. Chauſſier, Maître en Chirurgie, de l'Académie de Dijon, & Correſpondant de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, qui a couronné pluſieurs fois ſes travaux. Les démonſtrations ſont continuées chaque jour à une heure & demie de relevée, dans ſa maiſon *rue Chanoine.*

Ces Cours utiles pour les Etudians en Chirurgie & les Elèves de l'Ecole du Deſſin, ſont auſſi très-intéreſſans pour le Phyſicien. On ne peut qu'applaudir au zèle déſintéreſſé de ce bon Citoyen, qui fait ſeul, & à ſes frais, les dépenſes de cette inſtruction publique.

ÉCOLE DE DESSIN.

Le Deſſin, cette maniere de parler aux yeux, & de repréſenter les idées, bien antérieure à l'invention des lettres, eſt une de ces études élémentaires, qui étend ſes influences ſur tous les Arts de néceſſité & d'agrément; c'eſt par le Deſſin que ſouvent on ſe rend compte des choſes bien plus promptement, bien plus efficacement quelquefois que ne peut faire la parole; le beſoin de rendre ſes idées ſenſibles, de tracer

un plan, de développer une machine, de conſtater la forme d'un inſtrument néceſſaire, *&c.* rend l'étude du Deſſin indiſpenſable à la plupart des Profeſſions, même de celles auxquelles le Deſſin paroît ne pas préſider immédiatement. Quant aux Arts de décoration & d'agrément, l'étude des formes & l'habitude de les rendre au naturel, en ſont la baſe ; c'eſt par le Deſſin qu'on commence à s'initier dans les myſteres de la peinture, & ceux qui s'y dévouent, conſacrent, pour en acquérir la connoiſſance, l'âge dans lequel la main docile ſe prête plus aiſément à la ſoupleſſe qu'exige ce genre de travail. M. le Gouz dont nous avons ſouvent eu occaſion de rappeller les vertus patriotiques, cet admirateur zèlé de tous les beaux Arts, qui ſe plaiſoit à encourager tous ceux dans leſquels il appercevoit la moindre étincelle de génie, avoit ſongé le premier aux moyens de fonder une Ecole gratuite de Deſſin dans cette Ville, pour y former des jeunes Artiſtes : il s'occupa long-temps de ce projet avec l'habile Peintre qui en eſt aujourd'hui chargé, & qu'il avoit attiré dans cette vue. Il commença cet établiſſement ſous la protection d'un Prince auguſte, qui ne pouvoit donner une marque plus éclatante de ſa bienveillance pour la Capitale de ſon gouvernement. M. le Gouz fit même graver les coins qui devoient ſervir

à frapper les médailles des Prix dont il vouloit faire les fonds; mais MM. les Elus, toujours prêts à saisir les occasions de faire le bien, penserent, avec raison, que c'étoit à la Province à faire les frais d'un établissement aussi noble, & à fournir l'assignal des fonds qui devoient en assurer la durée.

Cette Ecole gratuite, établie en 1766, est une époque bien honorable au zèle de MM. les Elus, puisqu'elle concourt de date avec celle de Paris, qui est la premiere du Royaume : elle n'a été ouverte qu'en 1767, sous la direction de M. de Vosges, de l'Académie de Dijon, dont les talens & l'assiduité ont attiré une foule d'Elèves qui ont donné, dès les premieres années, les plus grandes espérances. Plusieurs d'entre eux ont déja remporté des Prix à Rome, à Marseille & à Paris. Les Citoyens sont aussi étonnés de l'ordre & de la discipline qu'on voit regner également parmi cent cinquante Elèves qui forment les huit classes de son Ecole, que des progrès rapides que font tous les Arts de Dessin sous cet habile Professeur. Les Elèves assistent réguliérement aux leçons qui se donnent tous les jours, excepté les Dimanches & Fêtes. Aux études d'après le nu, pour lesquelles MM. les Elus entretiennent un modèle vivant, succédent des lectures faites par M. de Vosges de quelques ouvrages relatifs à l'Art dont il expli-

que & commente les principes aux Ecoliers des premieres classes, pendant les intervalles de repos du modèle.

Dans la vue d'exciter l'émulation, la Province avoit fondé en 1769 trois Prix annuels, consistant en trois médailles, dont deux en or destinées pour les Peintres & Sculpteurs, & la troisiéme en argent pour les Sculpteurs d'ornement. Les succès rapides & soutenus de cette Ecole, ont déterminé MM. les Elus, non seulement à augmenter le nombre des Prix annuels, mais encore à fonder deux Prix extraordinaires, destinés à entretenir, pendant quatre années aux études à Rome, ceux des Peintres & des Sculpteurs qui auront été couronnés dans un concours ouvert à cet effet. Il est dit, par leur délibération du 4 Janvier 1775, que les Prix annuels consisteroient en trois médailles d'or pour les premiers Prix de peinture, sculpture & ornement, & qu'on ajouteroit un second Prix d'une médaille d'argent pour chacune de ces trois classes; ces médailles représentent d'un côté S. A. S. Mgr. le Prince de Condé; elles portent au revers les armes de la Province, avec ces mots pour exergue: *Prix de l'Ecole gratuite de Dessin.* Le Prince, Protecteur de cette Ecole, & qui avoit choisi l'habile Professeur, seul capable de la former, ne dédaigna de présider à la séance publique du 16 Mai

1775,

1775, & de faire lui-même la distribution des Prix annuels.

A l'égard des Prix extraordinaires, la même délibération du 4 Janvier 1775, porte que tous les quatre ans il sera distribué *deux Prix particuliers*, l'un pour la classe de peinture, l'autre pour celle de sculpture, lesquels consisteront dans une pension annuelle de 600 livres, pour entretenir pendant quatre ans aux études à Rome, ceux qui auront été couronnés au concours. Les Pensionnaires, pendant leur séjour à Rome, doivent envoyer chaque année quelques-unes de leurs meilleures études en peinture, dessin ou modèle, afin qu'on puisse juger de leurs progrès; & dans le cours de la troisiéme, le Peintre doit copier dans les proportions qu'on lui désignera, un tableau qui lui sera indiqué, de même que le Sculpteur d'après les statues ou bustes antiques qui lui seront pareillement indiqués, doit faire en marbre ou en pierre une statue ou deux bustes, dont la Province paiera la matiere, *&c.* La distribution de ces Prix extraordinaires s'est faite, pour la premiere fois, le 15 Septembre 1776. Le Prix de peinture, dont le sujet étoit *M. Curius Dentatus refusant les présens des Samnites*, a été remporté par Benigne Gagnerot de Dijon, qui avoit déja remporté un Prix à Marseille, & celui de sculpture dont le sujet étoit tiré de la Parabole du

Samaritain, fut adjugé à Claude Renaud de Spoy, qui, l'année précédente, avoit déja reçu le premier Prix de ſculpture des mains de M. le Prince de Condé. Pendant la ſemaine qui ſuit la diſtribution des Prix, on expoſe aux regards du public les meilleurs ouvrages des Elèves faits pendant l'année. On peut voir dans les almanachs & les affiches de la Province, les noms & les ouvrages des Elèves couronnés dans les années précédentes. On doit lire ſur-tout dans les Mémoires de l'Académie, tom. 2, pag. 130, l'éloquent diſcours de M. Picardet l'aîné ſur cette Ecole & ſon utilité, dont l'effet ſera tel, dit-il, par une eſpèce d'augure aſſez flatteur, que cette Ville, qui eſt déja le berceau de pluſieurs Hommes illuſtres, pourra ſe vanter un jour qu'il n'eſt aucun genre auquel elle n'ait donné un homme digne d'être nommé au premier rang.

PAROISSES DU BAILLIAGE DE DIJON.

LES Paroiſſes, dont on va donner la deſcription, ſont du Diocèſe, Doyenné, Bailliage, Subdélégation, Contrôle, Bureau de la poſte de Dijon, & ont les mêmes poids & meſures, à l'exception de quelques-unes dont on aſſignera le Diocèſe, Doyenné, *&c.*

AHUY.

Aquæductus, *Aquodium*, anciennement *Aqueduc*, *Aqueux*, *Aheux*, Paroiſſe, vocable de St. Agnan, à la collation de l'Evêque de Dijon; ſon Chapitre eſt Seigneur & Décimateur.

Un Concile tenu à St. Marcel-les-Châlon en 887, confirma la poſſeſſion de cette Egliſe à l'Abbaye de St. Etienne en 1098; Robert, Evêque de Langres, lui en céda tous les revenus & les droits de Cathédrale & de viſite.

Hugues de Vergy, dit Bovins, fit don à l'Abbé Robert du patrimoine utile & des dîmes d'Ahuy en 1130; il avoit ſa maiſon,

qui ſubſiſte encore, au deſſus du Village ; ſur la porte ſont les trois roſes de Vergy, avec cette date 1533.

Les Chanoines réguliers de St. Etienne ont long-temps deſſervi ce Bénéfice ; le Curé, qui leur a ſuccédé, a le titre de Prieur.

Dans l'Egliſe ſont trois Statues ſorties du ciſeau de Dubois en 1709 & 1712. Au bas de celle de St. Bernard, on lit ces mots : *Tu honorificentia populi noſtri.* Apport le 17 Nov. à l'occaſion d'une relique de St. Agnan qu'on y conſerve.

Au cimetiere, Chapelle de la Croix, élevée par Jacques Cornu, Prêtre en 1511. Perard, pag. 99, parle d'un Etienne, Maire d'Ahuy en 1128. Le Duc Eudes permit à l'Abbé Bernard de Vaux-Buſin d'y élever des ſignes patibulaires en 1345. Les Habitans, en 1332, ſe reconnoiſſent ſujets aux charges & réparations de Dijon, auxquelles ſont tenus ceux de la Banlieue.

Un Prieur de Pontailler, nommé *Jacobus de Aquæductu*, mourut en 1379. J. B. Charlet, Prieur-Curé d'Ahuy, eſt Auteur de la *Langres ſavante*, laquelle ayant été communiquée en manuſcrit à M. l'Abbé Papillon, a donné lieu à la Bibliothéque des Auteurs de Bourgogne. Ce Prieur étoit en relation avec le le Nain de Tillemont, & on lui doit les tables de 14 vol. mſſ. de Palliot ; il eſt mort en

1720. (*Voy. Mél. hiſt. de M. Michault, tom. 2, pag. 45*).

Ahuy, à une lieue nord de Dijon, à un quart de lieue de la gr. route de Dijon à Iſur-Tille. Lat. 47, 22' 26" long. 2, 41'.

AIZEREY.

Aziriacum, Alziriaca, Ayſiacum, Azireium, in Pago Oſcarenſi, Par. vocable de St. Aubin, Patron. de MM. de St. Benigne dès le IXe. ſiécle.

Amalgaire y donna des fonds à ſon Abbaye de Beze au VIIe. ſiécle; l'Abbé les échangea avec celui de St. Benigne ſous Charles le Chauve. Ce Prince fit rendre à St. Benigne la Chapelle d'Aizerey, avec des fonds en 869 (*Per. 151*). Il s'y tint en 876 des Aſſiſes dans la plaine de *Liſcuria* (*Per. p. 150*). Sur une tombe de l'Egliſe on lit: *An. 1299, obiit Odo de Bacceio Miles;* c'eſt un Seigneur de Baiſſey. On voit un Odo Prévôt d'Aizerey en 1054.

Le clocher & partie du Village ſont du Bailliage de St. Jean-de-Lône & de la Châtellenie de Brazey; le reſte forme deux Seigneuries, dont l'une appartient aux héritiers de feu M. Bouillet, Procureur Général à la Chambre des Comptes; l'autre, qui eſt la plus conſidérable, a été donnée en 1736 au Doyen du Parlement par M. le Conſeiller Pouffier. Le Château du Doyen du Parle-

ment eſt agréable, & les jardins ſont bien entretenus. Le grand Boſſuet, dont le pere étoit en partie Seigneur d'Aizerey, y a été nourri & élevé dans ſon enfance. Le Village, ſitué en plaine ſur la gr. route de Dijon à St. Jean-de-Lône, eſt traverſé par un ruiſſeau : il y a environ cent feux. Dans le finage, de plus d'une lieue de circuit, on recueille du millet, réputé le meilleur de la baſſe Bourgogne. En 1636 il y eut une bataille près d'Aizerey, entre Rantzau & trois Régimens allemands de Galas, qui furent défaits.

C'eſt la Patrie d'Aymo d'Aizerey, Maire de Dijon en 1230; d'André d'Aizerey, Procureur du Duc au Bailliage d'Auxois en 1366; de Blaiſe Larget, 45e. Abbé de Ciſteaux, élu en 1516 & mort en 1517, inhumé à Paris devant l'Autel de l'Egliſe des Bernardins, ſous une tombe gravée.

A un quart de lieue au nord, eſt le Hameau de Potangey, *Poſthumiacum*, *Poſtengeium*, de 15 feux. Il y avoit autrefois une Chapelle de St. Blaiſe; le ſervice en fut transféré à la Paroiſſe après un incendie qui conſuma preſque tout ce Village en 1745. Seigneur, M. de Longecourt, à trois lieues de Dijon, deux de Saint-Jean-de-Lône, quatre de Seurre.

Lat. 47, 9' 51" long. 2, 49' 53".

ANCEY.

Anciacum, *Anceium*, *Anceia*, Annexe de Fleurey, anciennement de Mâlain, vocable de la Vierge 8 Septembre. L'Hôpital de Dijon Seigneur depuis 1752. Ancey relève de l'Abbaye de St. Seine, à qui il appartenoit autrefois, ayant été acquis par les Moines. On voit dans le *Reomaus*, pag. 194, un Royer *de Anceio* en 1149, & dans l'Hist. de Vergy, pag. 166, un Guillaume d'Ancey en 1180. Zacharie Chapelain en étoit Seigneur par sa femme, fille d'Anthelme Gros, Greffier au Parlement en 1529.

Ce Village, situé à mi-côte, entre Fleurey, Lantenay, Mâlain, Savigny, a 67 feux & 220 communians au milieu est une fontaine, la ressource des Habitans : à 300 pas à l'ouest, fontaine *Colongotte* ou *Clongeote*. Le finage est coupé par des rochers & des montagnes où il croît de mauvais bois, contigus à ceux de Pâques & du Val-Suzon ; petit vignoble, terrein pierreux : les prés y sont presque tous artificiels. A quatre lieues de Dijon, une demie de Sombernon, prochain Bureau de la poste.

Lat. 47, 19' 41" long. 2, 29' 27".

ARC-SUR-TILLE.

Arcus ad Tiliam, le Peuple dit *Astille*, Par. du Diocèse de Châlon, Doyenné de Rouvre, Archidiacre de l'Oscheret, vocable St. Martin 4 Juillet, à la collation de l'Evêque

de Dijon, le patronage & partie des dîmes furent accordés à Vallon, Abbé de Saint Etienne en 1117. Dans l'Egliſe, Chapelle de la Vierge, fondée par MM. de Tavannes.

Henri de Vergy déclare, en 1260, qu'il tient en Fief lige du Duc de Bourgogne, *les Fié de Bere, d'Arc-ſur-Tille & de Janle.* (*Per. p.* 560). Ce Village a donné le nom à une ancienne famille. Maifroi *de Archo* rendit à l'Abbé de Saint Etienne les terres enclavées dans la Seigneurie d'Arc, & lui donna le droit de chauffage dans ſes bois en 1115. Henri d'Arc, Doyen de la Sainte Chapelle, mort en 1238. Guillaume d'Arc Damoiſeau, inhumé à St. Benigne, au cloître, en 1274; & Marguerite d'Arc en 1360. Otto, *de Arcu*, Prieur en 1294. Hugues d'Arc, 64e. Abbé de St. Benigne, en rétablit l'Egliſe en 1284, & acheta en 1287 la moitié de la Terre de Ville-Comte, mort en 1300. Henri d'Arc, ſon neveu, fut élu Doyen de la Ste. Chapelle en 1325, mort en 1337. Hugues d'Arc fut Abbé de la Chaiſe de Dieu en 1305. On voit dans l'Egliſe d'Arc les épitaphes de deux *Jehan Chevaliers Sires d'Arc* en 1314 & 1329; d'Alix de Nus, femme de Guy d'Arc, en 1331; d'Humbert, Chevalier d'Arc, en 1380. La derniere héritiere de cette Maiſon fut Jeanne d'Arc, mariée à Eudes de Saulx au XIVe. ſiécle, d'où cette Terre a paſſé à la Maiſon de Saulx-Tavannes, qui la poſſéde encore.

Cette Terre, en titre de Marquiſat, eſt ſituée en plaine marécageuſe, ſur la grande route de Dijon à Gray, traverſée par la Tille, qui y fait tourner un moulin. Le terroir, qu'elle endommage ſouvent par ſes débordemens, produit du froment. La levée a coûté aux Etats 45000 liv. en 1614.

Cent quatre-vingt-dix feux, quatre foires par an, les 4 Janvier, Mars, Mai, Septemb. Arc fut brûlé par Galas en 1636, le Château pillé & détruit. Près d'Arc ſe paſſa, le 9 Février 1650, une action aſſez vive entre les troupes du Roi, conduites par le Marquis de Tavannes, & celles du Comte ſon neveu, qui commandoit celles du Prince de Condé, alors priſonnier au Havre. Le premier fut défait & perdit tous ſes équipages. Louis XIV y coucha le 19 Juin 1674, après la conquête de la Franche-Comté.

Courbeton & la Rente du Foſſé dépendent de la Par. Brucey ou Brecey en étoit auſſi dès 1156; mais il en fut ſéparé en 1680, & érigé en Cure. Courbeton, *Cors Bettonis*, *Bettonis-Curtis*, eſt ancien; il en eſt parlé à l'an 602 dans la Chronique de St. Benigne, p. 376, ſous le nom de *Curte Biunciana*. Ponce de Courbeton fut le XIIe. Abbé régulier de St. Etienne de Dijon depuis 1316 à 1341; c'eſt un Fief dont l'Evêque de Dijon eſt Seigneur; près delà eſt une carriere de marbre; beaucoup de bois dans le finage d'Arc-ſur-

Ville, dont une partie appartient aux Habitans : à deux lieues de Dijon, deux de Mirebeau.

Lat. 47, 20' 45" long. 2, 51' 22".

ARCEAU.

Acciæ, *Arceæ* dans les vieux titres ; dans le patois on prononce *Aicea*, Par. vocable de St. Pierre, Doyenné de Beze, patronage au Seigneur. Il fut accordé en 1215, par l'Evêque de Langres à N. de Mailli, Seigneur d'Arcelot, pour avoir cédé à Claude de Mailli son frere, Curé d'Arceau, l'Hôpital qu'il avoit fondé en 1207 dans les bois. Cet Hôpital fut réuni à la Cure en 1244. Il fut long-temps desservi par des Freres Hospitaliers, dont le Curé étoit Recteur : il ne consiste plus qu'en une Chapelle & une chambre à trois lits pour les madades : le Curé leur distribue chaque mois des aumônes, ainsi qu'aux pauvres de la Par. les 25 Mars & 15 Août, conformément à l'Arrêt contradictoire du Conseil Privé, rendu le 20 Nov. 1699, qui le maintient *dans la possession* & jouissance *de la Cure & Rectorat de l'Hôpital y annexé*. Il jouit aussi du droit de pêche accordé en 1215 à l'Hôpital par Hugues, Seigneur d'Arcelot, *de Gurja in Gurjam*, selon la charte rapportée par Ducange, au mot *Piscositas*.

A l'Hôpital est une fontaine excellente

qui ne tarit jamais. L'Egliſe d'Arceau, qui doit ſon embelliſſement, en 1770, au zèle du Curé actuel (M. Arnault Dijonnois), eſt fort ancienne. On y voit pluſieurs épitaphes des Seigneurs avec leurs armoiries, telles que celles de *Hoguenin d'Acceaux*, mort en 1296; d'Amyet d'*Aſceaux* en 1297; de Simone d'*Arceau* en 1325; d'*Agnès de Perrigny*, femme de Claude de Mailli en 1468; de *Jeanne* de *Crux*, fille de Louis de Crux, Seigneur de Trouhans en 1555; de Michelle *de la Couſſe*, fille de Charles de la Couſſe, Baron d'Arcelot en 1653. Dans le cimetiere on lit ſur une tombe: » Cy gît Claude Ber-» taud, Docteur en ſainte Théologie de la » Faculté de Paris, Curé de céans, lieu de » ſa nativité, lequel atteint à Dijon, fut » prins & tué à cauſe de ſes prédications, le » 1er. Mai 1563. »

La fondation de l'Hôpital & les épitaphes annoncent que cette Terre a été long-temps poſſédée par la maiſon de Mailli. Humbert de Mailli, un des grands Seigneurs de Bourgogne, étoit Gouverneur de Dijon ſous le Roi Robert, & Seigneur d'Arceau en 1015; ſon fils, Garnier de Mailli, fut le dixiéme Abbé de Saint Etienne, mort en 1050; elle a paſſé ſucceſſivement à la maiſon de la Couſte, enſuite à Alphonſe Gueribout de Eavery, qui la fit ériger en Marquiſat en 1674, & à MM. Yerchere, Conſeillers au

Parlement, qui ont obtenu de nouvelles Lettres d'érection. Le Village de 40 feux, eſt en plaine ſur la grand'route de Dijon à Beze.

Arcelot, Fouchanges, Dromont & la rente du Creuſot, dépendent de la Paroiſſe.

Arcelot, *Acellum*, *Acellæ*, *Acellutæ*, Seigneurie qui comprend Arcelot, Arceau, partie de Fouchanges & d'Orgeux.

Le beau château qui fait face à la grand-route de Dijon à Beze, fut bâti en 1761; les avenues, les jardins, la façade, l'intérieur, tout y reſpire le bon goût & la magnificence. Le ſallon en ſtuc eſt, avec celui de Longecourt, la plus belle piéce que l'on connoiſſe en Bourgogne. Dans une des aîles du château eſt une très-jolie Chapelle, fondée en 1217 par les Seigneurs.

Perard fait mention d'anciens Seigneurs du nom d'Arcelot, tels que Aimoin de *Acels* en 1158, Virricus de *Acellis* en 1147, Humbert de *Acellulis*, Guillaume de *Arcelles* en 1253. Au milieu du Village, qui a environ trente feux, eſt une belle croix élevée en 1484 par le Seigneur Claude de Mailli. L'on tenoit anciennement une foire ſous les halles le jour de Saint Pierre, & des marchés tous les lundis. La Tille paſſe ſous un beau pont conſtruit à neuf; grand chemin de Dijon à Beze, fait en 1750; il parvient depuis Orgeux juſqu'à Arcelot en ligne droite de

l'oueſt à l'eſt, entre des bois qui appartiennent au Seigneur. On y a trouvé du marbre à fond rouge, ſemé de veines jaunes, & rempli de végétaux; de la breche aſſez belle, mais aigre : fontaine qui, après un cours de cinquante pas, ſe perd ſous terre.

Fouchanges, dont MM. de la Sainte Chapelle & M. d'Arcelot ſont Coſeigneurs, & y font exercer la Juſtice alternativement par leurs Officiers, fut donné en partie aux premiers par Philippe le Bon en 1424, pour quatre Enfans de chœur. La maiſon forte de Fouchanges étoit au Duc en 1317; elle fut enſuite aliénée & rachetée en 1420: tuilerie, moulin ſur la Tille.

La métairie de Dromont à trois quarts de lieue au ſud-eſt ſur une petite éminence, fut donnée par les Mailli en 1207 pour la dotation de la Maiſon-Dieu d'Arceau, & paſſa au Curé-Recteur; elle fut cédée par un Curé à cens emphytéotique en 1527, & acquiſe depuis par Benigne Martin, Avocat, qui s'étant fait Carme en 1626, en dota ſa Communauté chargée de payer un cens en grains. Fontaine qui forme un étang, au deſſous duquel l'eau ſe perd dans un gouffre. Carriere, dont on a tiré du marbre, qui imite le *giallo antico*, ou jaune antique.

La Tille traverſe le territoire de ces Villages à l'oueſt, & cauſe ſouvent bien des dommages par ſes débordemens; ſon cours eſt du nord au ſud.

A deux lieues un quart de Dijon.
Lat. 47, 22' 11" long. 2, 51' 12".

ARGILLIERE.

Argillariæ, Annexe de Fouvens-la-Ville, Diocèse de Langres, Doyenné de Fouvens-le-Château, Voc. Saint Martin, d'environ 50 feux, sur une petite riviere, & à peu de distance du chemin de traverse d'Auxonne à Langres. Il fut pillé & brûlé par Galas en 1636, & resta désert pendant quinze ans. Simon Marmier l'affranchit en 1579; ce traité fut homologué en 1580 par le Lieutenant d'Amont au Siége de Gray, le Village en dépendant alors.

Ce pays confinant à la Franche-Comté & à la Champagne, est en montagne; l'eau y est très-rare; petit vignoble; les métairies de Val-Guibert & Dialosse en dépendent. (*Voy. Fouvens*).

A douze lieues de Dijon, six de Langres, & deux & demie du Fays-Billot.
Lat. 47, 42' 17" long. 3, 16' 25".

ASNIERES ou *ANIERES.*

Asneriæ, *Asinariæ*, Annexe d'Ahuy, n'étoit qu'une Chapelle en 1150, voc. de la Vierge; le Chapitre de Saint Etienne de Dijon, est Seigneur & Décimateur. Ebles de Grancey, Comte de Saulx, accorda à Herbert, premier Abbé régulier, le droit d'usage

dans ſes bois d'Ahuy & d'Aſnieres en 1141.

Gerard Libos étoit Seigneur d'Aſnieres en 1266. Hugues IV en vendit la Seigneurie en 1323 à P. Barbotte, Abbé de St. Etienne, pour 1300 liv. Eſtevenans.

Terrein pierreux & aride, vin très-médiocre à peu de prés; le bois entourré de murs preſque démolis, étoit un parc où les Chanoines réguliers, réſidant à Ahuy, venoient ſe promener.

Belles carrieres de pierres blanches, dont la Sainte Chapelle eſt bâtie en grande partie, ainſi que la rotonde ou crypte de Saint Benigne. Les blocs anciens, tirés des démolitions d'une tour au logis du Roi, étoient d'Aſnieres. Les belles Statues autour de la croix près du puits des Chartreux, faites par Claux-Sluter en 1396, en ont été tirées. Dubois ſe ſervoit de cette pierre pour ſes ſtatues; la ſeule pierre de Tonnerre eſt au deſſus de celle d'Aſnieres; mais il faut la laiſſer ſuer un an avant de l'employer. Elle peſe 168 livres le pied-cube ſortant de la carriere, & ſéche 160 livres: elle a peu de lits horiſontaux, mais ſeulement des joints perpendiculaires: on en peut tirer des blocs de vingt pieds en tout ſens.

Jean-Baptiſte Brouard, connu ſous le nom du *Bouſſet*, excellent Muſicien ſous Louis XIV, Maître de Muſique de la Chapelle du Louvre, naquit en 1662 à Aſnieres, non à

Dijon, comme le dit M. du Tillet au Parnaſſe français. Il a dédié 14 livres de ſes airs à Madame la Ducheſſe de Bourgogne: mort à Paris en 1725, laiſſant un fils héritier de ſes talens.

A une lieue & demie de Dijon, une demi-lieue d'Ahuy, ſur la gr. route de Langres. Lat. 47, 23' 21" long. 2, 42' 29".

AVOT, anciennement *AVOUL*.

Avalenſe, Annexe de Barjon, Doyen. de Minot, voc. St. Frodulphe, vulgairement Saint Frou, Solitaire bourguignon au huitiéme ſiécle. L'Egliſe a été reconſtruite depuis peu.

M. le Marquis de Courtivron en eſt Seigneur Engagiſte pour ce qui eſt du Domaine du Roi, & Coſeigneur pour une autre partie, qui a appartenu à M. Bouſſeau, Préſident en la Chambre des Comptes, il y a plus de deux cents ans; enſuite à M. Martin de Choiſey, & à M. Baillyat; le Duc Philippe le Hardi acheta en 1401 *la maiſon forte d'Avoul, ſiſe en ſa Châtellenie de Saulx*. Le Château fut démoli en 1433, & on n'en voit plus de veſtiges. Quelques-uns croient que St. Gengoul, avoué de Beze, y eſt né au huitiéme ſiécle.

Le Village de cinquante feux eſt ſitué entre deux montagnes dans un vallon fort reſſerré, & expoſé aux inondations, dans les fontes

fontes de neige & les orages. Terroir assez maigre; prés de bonne nature, arrosés par la Tille, qui y fait tourner deux moulins.

Deux fiefs, l'un au Seigneur, l'autre à M. Quillardet. La métairie de Charmoy à un quart de lieue à l'est, dépend d'Avot, distant de six lieues de Dijon, à une demi-lieue du chemin de cette Ville à Arc-en-Barrois, près d'une forêt d'environ quinze cents arpens communaux.

Contrôle & Châtellenie de Saulx-le-Duc à une lieue & demie : Subdélégation d'Is-sur-Tille, le plus prochain Bureau de la Poste.

Lat. 47, 38' 4" long. 2, 39' 50".

BARGES.

Bargæ, Santo-Colonica, sive Bargas, anciennement Berges, vocable la Vierge (15 Août), Patron l'Abbé de Cluny, derniere Paroisse du Diocèse de Dijon au sud, fait partie du Comté de Perrigny depuis 1768. M. Expilly en fait un Hameau.

Barges est ancien. Ansegaudus y donne à St. Benigne ses fonds en prés & *vignes* en 775 (*Perard, p. 10*). Le Curé Vitigaire légue en 820 à cette Abbaye son patrimoine à Barges (*Ib. p. 11*).

Ce Village est placé dans le canton des *Attoariens*, ou dans celui de *l'Oscheret*. Par des actes du neuviéme siécle, Hugues IV remet ses droits sur Barges & Saulon-la-Chapelle

à J. *de Solon*, qui lui avoit cédé Daix en 1250. Pierre Belrient, Conſeiller au Parlement, en étoit Seigneur en 1523, inhumé à la Sainte Chapelle en 1538. Jean le Merle, Gouverneur de la Chancellerie en 1560. Philippe Buatier en 1630, inhumé à Barges; Benigne le Grand, Premier Préſident de la Chambre des Comptes, en 1645.

L'Egliſe étoit autrefois au milieu de ce Village, dont toute la partie occidentale a été ruinée; il n'y a plus que vingt-cinq feux & quatre-vingts Communians. Un canton nommé le *Champ de la Vigne*, dénote qu'il y a eu des vignes autrefois: terre à froment; pays aquatique; entre Saulon & Barges coule le *Ru-Cheron* qui a ſa ſource à Sathenay, paſſe ſous la riviere de Sansfond au moyen d'un pont aqueduc, tombe à Izeure, & delà dans la Saone à deux lieues & demie de Dijon, une de Gevrey.

Lat. 47, 11' 51" long. 2, 44' 3".

BASSONCOURT.

Baſſoncuria, Annexe de Choiſeul en Champagne & de Meuvy alternativement; Diocèſe de Langres, Doyenné d'Is en Baſſigny, vocable St. Barthelemy. L'Egliſe a appartenu aux Moines de Morimont. Simonette de Marey-ſur-Tille vendit Baſſoncourt au Duc 40 francs d'or en 1393.

J. de Chateauvilain, puiſſant Seigneur de Bourgogne, Conſeiller intime de Philippe le Bon, ayant quitté ſa Cour pour paſſer

à celle de Charles VII, vit ſes Places priſes & raſées ; Baſſoncourt, dit Paradin, page 734, eût le même ſort. M. d'Aſſonville de Vaubecour en eſt Seigneur.

Ce Village enclavé dans la Champagne, peu éloigné de la Meuſe, & des forêts de la Lorraine, eſt ſitué au bas d'une coline ; environ 50 feux, & 200 Communians. Le terroir produit du froment ; pluſieurs étangs, moulin des quatre Tours ; petit côteau de vignes ; la voie de Langres à Bourmont paſſe près de Baſſoncourt ; Subdélégation de Fays-Billot & à ſept lieues, dix-huit de Dijon au nord, deux lieues de Morimont, meſure de Choiſeul.

Lat. 48, 6' 56" long. 3, 10' 14".

BEAUMONT-SUR-VINGEANNE.

Belli-Mons, *Bellus-Mons*, *Bellomontaneum ad Vigennam*, ſans doute à cauſe de ſa ſituation ſur une éminence, Paroiſſe du Doyenné de Beze, vocable St. Martin, à la collation de l'Evêque de Dijon, Abbé de Beze. L'Egliſe étoit autrefois un Prieuré dépendant de cette Abbaye. Paſcal II confirma en 1105 la donation qui lui en avoit été faite par Villencus, Evêque de Langres. Gerard, Archidiacre en augmenta les revenus en 1110, & Hugues de Beaumont accorda au Prieur en 1134, le droit d'uſage dans ſes bois, & celui de pêche dans la riviere. Cette Egliſe ſituée à Heuilley en Comté, étant

tombée en ruine en 1720, les Habitans obtinrent du Seigneur la Chapelle du château, pour en faire leur Egliſe Paroiſſiale. Elle fut érigée en cette qualité par l'Evêque de Langres, ſous le voc. de Saint Barthelemi, & reconſtruite à neuf en 1755 : les Curés continuent néanmoins de faire leur priſe de poſſeſſion ſur les ruines de l'Egliſe d'Heuilley, à laquelle eſt attaché un Prieuré de nomination royale.

Le Seigneur nomme à la Chapelle Sainte Catherine érigée au château, & à celle de *Plantenet*, ſituée ſur un rocher à un quart de lieue au ſud de la Paroiſſe ; elle appartenoit autrefois aux Chevaliers de S. Jean-de-Jéruſalem : deux Hermites en prennent ſoin.

De Beaumont, dépend Dampierre, Champagne, Blagny, la moyenne & baſſe Juſtice de Renêve ; ce Comté a paſſé, des Maiſons de Beaumont & de Vergy, à celle de la Palu. François de la Palu de Varembon, Chambellan de Philippe le Bon, en étoit Seigneur en 1433. Il le vendit en 1445 à Jean Batard de Vergy, Seigneur de Cuſey. Guillaume d'Anglure & Jeanne de Vergy ſa femme, vendirent la troiſiéme partie de Beaumont en 1497. Il appartient maintenant à M. le Comte de Tavannes.

On voit encore les ruines d'un château fort, bâti ſur la pointe d'un rocher par les Sires de Vergy : il fut pillé & détruit par

Démandre, Franc-Comtois, durant le ſiége de Dole en 1636; de deſſus la plate-forme on jouit de la vue la plus variée & la plus agréable.

Quatre-vingt-dix feux & trois cents quatre-vingt communians; le territoire produit du froment & du vin commun; le bois, dit les *Courteaux*, a trois lieues de tour.

Près la Chapelle *Plantenet* eſt une carriere fort bonne; tout le voiſinage en tire la taille & le moëlon.

Beaumont eſt ſur la Vingeanne, qui la ſépare de la Comté, à laquelle il communique par un beau pont, dit le *pont de la Ramiſſe*, conſtruit depuis peu par la Province. La Vingeanne arroſe une vaſte prairie; on trouve ſur le territoire de la Paroiſſe des veſtiges bien conſervés d'une voie romaine. La meſure eſt de 27 à 28 liv. Subdélégation d'Iſſurtille, contrôle de Fontaine-Françoiſe, à cinq quarts de lieue, à cinq lieues de Dijon.

Lat. 47, 28' 55" long. 3, 1' 0".

BERE ou *BEYRE.*

Beria, *Bera*, Paroiſſe, Doyenné de Beze, voc. de St. Laurent, à la collation de l'Evêque de Dijon. L'Egliſe fut donnée à l'Abbaye de Beze en 830 par Alberic, Evêque de Langres. Guillaume, Abbé de Beze, céda en 1098 à Milon, Chevalier, le tiers des

dîmes pendant ſa vie, à la charge de demeurer Feudataire de ſon Abbaye, qui les poſſéde encore.

Dans l'Egliſe, épitaphes de Guy de Proigny, Sire de Bere, 1316; de Jehan de Proigny, 1330; d'Aglantine de Courtivron, Dame de Bere, 1352; de Richard de Cromary, 1336; de Pierrette d'Ache, femme de Guillaume de Villers, Seigneur de Boncourt-le-Bois, 1525; d'Anne de Saulx, femme de Philibert de Drée, 1537. Au cloître de Saint Benigne eſt la tombe de Othes, Sire de Bere, mort en 1272; ſon fils Robert y eſt auſſi inhumé : par ſon teſtament de 1279, il veut que *ſon palefroi, ſon armure avec ſon lit tout garni*, ſoient donnés à ce Monaſtere. Il fait des legs pieux à tous les Hôpitaux, aux Egliſes du Pays & à ſes huit filles Religieuſes. (*Voy. D. Plancher, tom. 2, pag. 71*).

Perard cite en 1038 un *Adreinus Beroenſis*, & en 1158 un *Aimo de Berâ*, qui fait des dons à Saint Benigne, *pag. 99 & 181.*

Bere eſt très-ancien, puiſqu'il en eſt parlé dès le temps de la fondation de l'Abbaye de Beze. Il a été poſſédé par des Seigneurs de ce nom, par les Vergy & les Grancey. Marguerite de Dampierre-ſur-Salon, inhumée à Theuley, étoit Dame de Bere en 1308. La *forte maiſon* de Bere fut confiſquée par le Duc ſur Jacques de Baudoncour, exé-

cuté à mort à Semur *pour ſes démérites* en en 1359. Philippe de Rouvre la vendit en 1360 à Eudes de Grancey, 900 florins d'or, ſe réſervant le pouvoir d'y rentrer. Ce Village fut affranchi en 1442 par Philippe le Bon. On voit un P. de Beyre, Chevalier, Conſeiller du Duc Charles, en 1472.

Bere étoit en 1361 de la Juriſdiction de la Prévôté de Dijon; le château eſt ancien, les foſſés larges & profonds; les jardins qui forment une eſpèce d'iſle au milieu des tilles, ſont agréables & bien entretenus. On diſtingue Bere-l'Egliſe de Bere-le-Château. Ces deux Villages à 600 pas de diſtance l'un de l'autre, forment une même Seigneurie, relevant du Marquiſat de Mirebeau, à Mlle. Malpoy qui eſt Dame en entier du petit Bere où eſt l'Egliſe, & à M. de Saſſenay, en toute Juſtice.

A Bere-la-Ville 26 feux, & 50 à Bere-le-Château; moulin ſur la Tille : ces Villages ont eſſuyé un incendie conſidérable en 1765.

La Chaume, *Chalma, Villa de Calmis*, Terre à M. de Saſſenay. Gerard de la Chaume étoit Seigneur en partie de Bere en 1393. Veſvrotte, à M. Richard de Ruffey, dépend de la Paroiſſe. C'eſt un ancien démembrement de la Terre de Bere, relevant de l'Abbé de Saint Benigne, a appartenu aux Villers-la-Faye, aux Sayve, d'où elle paſſa dans la

famille Richard par Marie Sayve, aïeule de M. le Préſident de Ruffey.

Au milieu de Veſvrotte, Hameau de 7 feux, eſt une fontaine, unique reſſource des Habitans; elle entretient en tout temps une piéce d'eau qui ajoute aux agrémens des beaux jardins du Seigneur; petit vignoble; ancien chemin des Romains de Dijon à Mirebeau; d'où l'on croit que Veſvrotte a pris ſon nom, *via rupta* ou *vetus via.*

Bere en plaine ſur la gr. route de Dijon à Beze, peut en tout avoir 100 feux. Les Habitans furent condamnés par Sentence à donner 70 liv. pour les *épingles* de la fille du Seigneur qui ſe marioit en 1540: bon terroir.

A trois lieues de Dijon, une & demie de Beze, Subdélégation d'Iſſurtille, contrôle d'Arc-ſur-Tille.

Lat. 47, 25' 3" long. 2, 51' 41.

BELLEFONT.

Bellus-Fons, Par. voc. St. Sebaſtien, à la collation de l'Evêque de Dijon. Ce Village, de 30 feux, dépendoit ci-devant d'Echirey pour le ſpirituel. Le Cardinal Duprat, Légat en France, permit en 1533 aux *Manans* de Bellefont, d'y ériger une Egliſe; on y mit des fonts baptiſmaux en 1538, & elle fut conſacrée en 1541. Le Curé d'Echirey, par traité de 1538, ſe chargea de la deſſerte; ce qu'il a fait juſqu'en 1750, que Claude

Bouhier, Evêque de Dijon, l'érigea en Cure; Marie Rey, veuve de Claude Gilbert, Avocat, ayant donné des fonds pour sa dotation. L'Eglise de Bellefont doit par an une livre de cire à celle d'Echirey.

Les Bénédictins de St. Benigne sont Seigneurs & Décimateurs de cette Terre; elle étoit attachée au Sacristain. On voit Leonor Bataille, *Secretain* de St. Benigne, Seigneur en 1577.

Au sud-oueſt, belle fontaine qui a donné le nom à ce Village. Ses eaux légeres & saines, qui faisoient tourner un moulin, détruit il y a 40 ans, appellé *Ecoute s'il pleut*, vont tomber dans la Norges.

Le terroir inégal; les vignes y sont d'un médiocre rapport; pépinieres d'arbres à noyaux; les noix & les abricots font le commerce du Pays.

Au milieu du Village passe la levée d'Agrippa, sur laquelle le Curé actuel a trouvé, en 1771, plusieurs médailles de Claude, de Vespasien & de Domitien, *&c.* & deux monumens figurés en pierre fort dégradés qu'on voit dans sa cour.

Feu M. Bullier avoit une jolie maison, embellie par un canal, où couloit l'eau de la fontaine. Les Habitans racontent, avec reconnoissance, les services que cet illustre Avocat leur rendoit.

A cinq quarts de lieue de Dijon.

Lat. 47, 23' 8" long. 2, 43' 55".

BELLENEUVE.

Bellanova, *Bellineva*, *Ballenavum*, Paroc. de St. Etienne, patronage de l'Abbaye de Beze, deſſervie autrefois par un Bénédictin réſidant à Arçon. Ce Bénéfice étoit attaché au Célérier de Beze en 1402; le Curé actuel n'eſt que le ſixiéme Prêtre ſéculier. Les cloches ſont de 1508; l'Egliſe & les dîmes furent cédées à Beze en 830 par Alberic, Evêque de Langres; ce qui fut confirmé par l'Empereur Louis le Débonnaire, & depuis par le Pape Paſcal II en 1105.

Henri de Vergy comprit en 1260 Belleneuve dans le dénombrement de ce qu'il tenoit en Fief du Duc Hugues IV.

La Haute-Juſtice dépend du Marquiſat de Mirebeau, en ce qui n'appartient pas à M. Seguin, qui a la moyenne & baſſe, & qui eſt Seigneur en toute Juſtice du Fief de la *Motte de Belleneuve* & de ſes dépendances. Le château a été bâti en 1762 ſur les fondations de l'ancien, conſtruit en 1572 par Thomas Berbiſey.

Le Village à une demi-lieue de la route de Dijon à Gray, compoſé de 35 feux, eſt ſitué au bas d'une montagne, appellé *le Mont*. L'Albane qui prend ſa ſource près la rente dite le *chef de l'Albane*, Paroiſſe de Magny-St.-Medard, traverſe du nord au ſud

une petite prairie, & fait tourner les moulins de Belleneuve & d'Arçon.

Savole, Arçon, la rente du Magny & celle de la Motte d'Ahuy, dépendent de la Paroiſſe. Savole a huit maiſons. Le Marquis de Mirebeau y a la Haute-Juſtice. M. Seguin de la Motte a la moyenne & baſſe.

Arçon a 12 maiſons; MM. de Beze ſont Seigneurs. Les Habitans furent affranchis le 12 Juillet 1674, par acte reçu Aubert, Notaire à Champagne. Ce lieu eſt ancien; il en eſt parlé dans la Chronique de Beze, dès le ſeptiéme ſiécle, ſous le nom d'*Arcum, in pago Attuariorum.*

La rente du Magny dépend du Prieuré de Saint-Leger; celle de la Motte d'Ahuy-le-Déſert, *Motta aquæductus in deſerto*, eſt un Fief en toute Juſtice à M. Seguin, qui y a une très-jolie maiſon. Ben. le Compaſſeur le poſſédoit en 1577. Dans un enclos planté d'arbres, eſt la Chapelle de Saint Barthelemi, reconſtruite en 1749 par le Seigneur actuel. La fontaine forme un canal d'où ſort un ruiſſeau qui arroſe les prairies de la Motte d'Ahuy & de Belleneuve. Ces Villages furent brûlés en 1636 par Galas; le château de Belleneuve où s'étoient réfugiés les Habitans & ceux d'Arçon, fut épargné; il leur ſervit encore d'aſyle en 1643, lors du paſſage de Maſſiette.

Le terroir eſt partie de terres herbues,

partie pierreuſes & légeres; contrôle de Mirebeau, à cinq quarts de lieue à l'eſt, trois de Dijon.

Lat. 47, 22' 8" long. 2, 55' 32"

BEZEUOTTE, BESUOTE.

Beſueta, Beſoeta, Beſuncula, tire ſon nom de la riviere de Beze, *Beſua*, Par. Doyenné de Mirebeau, voc. Saint Martin, Patronage du Prieur de Saint-Leger. L'Egliſe eſt ancienne, comme le prouve la réunion de Cuſerey, dépendant autrefois de Belleneuve, à la Cure de Beze en 1008, par Brūnon, Evêque de Langres. La belle aiguille du clocher fut démolie vers 1715. M. le Prince de Beaufremont, Marquis de Mirebeau, en eſt Seigneur & Décimateur.

Ce Village d'environ 25 feux, bâti ſur un fond de roche un peu exhauſſé, à trois quarts de lieue du chemin de Dijon à Mirebeau, eſt arroſé par la Beze, qui fait aller une forge & un fourneau; la mine ainſi que le bois, ſe tirent ſur le finage : terres à froment.

Charme & Cuſerey dépendent de la Paroiſſe; à Charme d'environ vingt-deux feux, étoient deux châteaux, dont l'un fut détruit il y a quinze ans; il ne reſtoit de l'autre que quatre tours, qui ont été en partie démolies : mine griſe pour le fourneau de Bezuotte : même Seigneur.

Cuſerey, *Cuzeriacum*, d'environ trente-deux feux, dont le Prieur de Saint-Leger eſt Seigneur; contrôle de Mirebeau, plus prochain Bureau de la poſte depuis 1774. Subdélégation d'Auxonne & à quatre lieues, deux de Beze, quatre de Dijon.

Lat. 47, 23' 50" long. 2, 59'.

BINGE.

Paroiſſe du Doyenné de Mirebeau, voc. Saint Denis, Patronage du Prieur de Saint-Leger, Seigneur en toute Juſtice & Décimateur. Le Village de 50 feux, dans une belle expoſition en plaine, traverſé par la route de Dijon à Pontailler, eſt environné de bois au ſud & à l'oueſt; il y vient du froment & menus grains : Mitreuil, Cirey, Lambelin & Etevaux en dépendent.

Mitreuil ou Mitreux où étoit autrefois la mere-Egliſe de Binge, comprenoit plus de 200 feux; mais détruit par la peſte en 1530, & brûlé par Galas en 1636, il n'a plus que quatre à cinq feux de la Juſtice du Prieuré de Saint-Leger.

Lambelin étoit jadis de la Paroiſſe de Belleneuve. Le Marquis de Mirebeau y a la Haute-Juſtice, & M. Seguin de la Motte la moyenne & baſſe.

Cirey & Etevaux en dépendent. (*Voyez Etevaux ci-après*).

Cirey, *Cyriacum*, Annexe de Binge, d'en-

viron trente feux ſur le penchant d'une monticule, dépend de la Juſtice de Saint-Leger ; contrôle d'Iſſurtille, à une lieue, trois de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 27' 14" long. 31, 20' 28".

BLAGNY.

Blaniacum, Annexe d'Oſilly, Doyenné de Mirebeau, voc. la Vierge (15 Août). L'Egliſe fut agrandie en 1757. Ce Village ſitué dans un bas ſur la Vingeanne, peu éloigné du chemin de Pontailler à Langres, dépend du Comté de Beaumont, a 35 feux; terres à froment; côteaux de vignes entre Blagny & Oſilly, & quelques petits enclos; vaſte & belle prairie & petit bois : à une demie lieue de Beaumont, cinq de Dijon.

Lat. 47, 27' 14" long. 31, 28'.

BOUSSENOIS.

Paroiſſe du Diocèſe de Langres, Doyen. de Gemeaux, voc. Saint Martin, à la collation de l'Evêque de Dijon. M. de Malrot, Seigneur. Ce Village ſitué en un vallon a environ ſoixante & dix feux, compris la grange du Mont qui en dépend ; terres à bon froment, du vin paſſable : à une lieue de Selongey, Bureau de la poſte, ſept de Dijon, cinq de Langres, une & demie de Montſaugeon.

Lat. 47, 39' 20" long. 2, 51' 29".

BRETENIERE.

Bretiniacæ Curtis, *Bretiniacum*, *Brittineria*; *Breteneria*, anciennement Bretegnieres, Par. du Diocèse de Châlon, Doyenné de Rouvre, voc. Saint Phal, Faulle ou Fidol, *Fidolus*, 16 Mai, Patr. du Chapitre de Beaune. L'Eglise & le Presbytere sont situés sur un petit terrein appartenant à *Saint-Phal*, où il y avoit un Village assez considérable, comme il paroît par un terrier de 1500, où il est dit : *Le Roi notre Sire a toute Justice dans la bonne Ville de Saint-Faule.* Il fut entiérement détruit par l'armée de Galas en 1636.

Il y avoit un Prieuré dépendant de Saint-Seine en 1176, dont Milon étoit Prieur en 1184 (*Voy. Per. p. 254, 258*). Par accord, la Chapelle ou *maison de Breteniere* fut laissée à l'Evêque de Châlon, & le droit de présentation de la Cure de Prenieres, cédé aux Chanoines réguliers de Saint Etienne de Dijon en 1313. (*Gallia Christiana, tom. IV, pag. 916*).

A un quart de lieue sur le grand chemin, Chapelle de Sainte Vierge. J. Comte de Châlon fait hommage au Duc Hugues du Fief de *Sancto Fidolio* & *Bretineria* en 1237. J. Pioche de Posange, Chevalier, vend ce qu'il possède à Breteniere au Duc Hugues pour 60 liv. en 1272. Le Fief de Saint-Phal fut acquis par la Duchesse Agnès 200 liv.

en 1298; il appartient aujourd'hui à M. de Nogent, Conſeiller au Parlement. Charles Martin, Ecuyer du Duc d'Alençon, frere de Louis XI, étoit Seigneur de Breteniere. On voit dans la Chapelle de la Vierge ſes armes & ſon tombeau dans l'ancien ſanctuaire qui ſert de Sacriſtie. Philippe Martin, Maire de Dijon, Seigneur en 1485; il fut inhumé à St. Jean aux frais de la Ville en 1489. C'eſt aujourd'hui M. Ranfer, célèbre Avocat, qui y a fait bâtir la maiſon ſeigneuriale, agréable par ſa ſituation, ſes jardins & ſes boſquets. Helie de Breteniere étoit Maire de Dijon en 1357.

Le Village ancien de vingt feux, eſt en plaine ſur la route de Dijon à Saint-Jean-de-Lône, à deux lieues de la premiere Ville, & trois de la ſeconde : terres à froment.

Le Prieuré d'Epoiſſes, *Spiſſia*, *Eſpeſſa*, de l'Ordre de Grandmont, au milieu du bois, dépendant de la Paroiſſe, fut fondé en 1189 par Hugues III. Les Religieux ont été diſperſés en 1771, & la manſe conventuelle unie au Séminaire de Châlon : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 13' 46" long. 2, 47' 14".

BRESSEY ou *BRECEY*, anciennement *BRUCEY*.

Bruceium, Par. du Diocèſe de Châlon; Doyenné de Rouvre, voc. Saint Martin, à la

la collation de l'Evêque de Dijon. Cette Eglise n'étoit autrefois qu'une Chapelle, comme il paroît par la Bulle d'Adrien IV en 1156, dépendante d'Arc-sur-Tille, dont le Curé l'a desservie jusqu'en 1673. J. de Maupeou, Evêque Diocésain, l'érigea en Cure en 1680. Claude Fyot, Abbé de St. Etienne, s'opposa à cette érection; mais de son consentement, elle le fut de nouveau par l'Evêque Henri Felix en 1695, & le Patronage réservé à l'Abbaye de St. Etienne.

La Chronique de Saint Benigne, dit, pag. 360, que Saint Grégoire, Fondateur de cette Abbaye, lui donna des fonds *in Bruciali*, qu'on croit être Brecey. Marguerite de Noyers, veuve de J. de Vergy, légua en 1310 à Saint Etienne de Dijon, 100 f. de rente pour son obit sur la dîme de Brecey. (*Voy. maison de Vergy, pag. 163*). M. Lemulier, Conseiller au Parlement, Seigneur actuel, qui a un beau château : il y a environ trente-cinq feux.

On trouva en 1769, dans un marais de cette Paroisse, une pierre sur laquelle sont sculptées les *Déesses Maires*, avec trois médailles frustes, dont une paroît être d'Adrien. Au bruit de cette découverte, les femmes du Village accoururent dans le dessein d'emporter cette pierre à l'Eglise, comme la figure de quelque Sainte; mais le Seigneur, Philosophe aussi éclairé que savant Magis-

trat, la fit enlever de peur de plus grands abus. Elle eſt gravée dans les *antiquités de Dijon*, par M. Legouz, avec l'explication, pag. 158. Ce monument prouve que Brecey ſubſiſtoit du temps du Paganiſme, & qu'il y avoit peut-être un Temple : à deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 18' 50" long. 2, 50' 56".

BRETIGNI.

Britiniacum, Annexe de Saint-Julien, voc. Saint George & Saint Firmin, anciennement Chapelle bâtie aux frais des Habitans, où le Vicaire d'Ogny diſoit une Meſſe par ſemaine ; mais depuis 1771 elle a été agrandie & érigée en Succurſale, deſſervie par un Vicaire qui réſide à Clenay. M. Baillet, Baron de Saint-Julien, Seigneur en toute Juſtice. Le Village de 32 feux, ſitué ſur la Norges, eſt en plaine, à un quart de lieue du chemin de Dijon à Langres. Le terroir produit du froment & d'aſſez mauvais vin. Le Duc Robert acquit en 1290 la *maiſon-forte* de Bretigni, & pluſieurs meix au *Vaulx-Saint-Julien*.

Ogny & partie de Norges-le-Bas dépendent de la Paroiſſe.

Ogny, *Ugneium*, *Ongeium*, étoit autrefois Par. ſous le voc. de Saint Georges, comme il paroît par la donation qu'en fit Geoffroi, Evêque de Langres, en 1147, à l'Abbaye de St. Etienne. Elle devint enſuite

Annexe de Saint-Julien, desservie par un Vicaire; mais étant réduite à quatre maisons, l'Eglise en fut démolie en 1771, & le Service transféré à Bretigni.

Ogny, arriere-Fief de la Baronnie de Saint-Julien, est situé dans une plaine marécageuse, à un quart de lieue de la Norges.

Il se tint à Bretigni, en présence du Duc Hugues, un *placité* en 1130, pour décider un différend entre les Moines de Saint Benigne & les Habitans de Marsannay. (*Per. pag.* 221). A deux lieues & demie de Dijon. Lat. 47, 24' 11" long. 2, 45' 33".

BROCHON.

Brisco, *villa Brisconis*; *Broco*, autrefois Broichons, Par. voc. Saint Symphorien, Patron. de la Cathédrale de Langres. L'Eglise n'étoit anciennement qu'une Chapelle, comme il paroît par la donation qu'en fit Betto, Evêque de Langres en 801, à l'Abbaye de Saint Etienne, & par la Bulle confirmative d'Alexandre II en 1172; mais elle étoit Paroisse en 1276.

Ancien Hôpital fondé, selon MM. de Ste. Marthe, par Charlemagne, pour dix Prêtres Hospitaliers & vingt Hospitalieres. Girard en étoit Recteur en 1200. J. de Rochefort, Evêque de Langres, unit en 1300 cet Hôpital à l'Abbaye de Saint Etienne de Dijon. L'acte de cette union porte qu'il y

avoit une Communauté de trois Prêtres avec douze Convers, & une de ſeize Hoſpitalieres, ſous la conduite d'une Prieure. Les Sœurs logeoient près de l'Egliſe dédiée à la Sainte Trinité; elles en étoient ſéparées par une grande cour, à l'extrêmité de laquelle étoit leur maiſon ſous le nom de *Nonerie*, avec une petite Chapelle de Saint Eloy. Les bâtimens étant tombés en ruine, l'Evêque Zamet l'unit au grand Hôpital de Dijon. L'Abbé Claude Fyot ratifia cette union en 1681, à condition qu'il y préſenteroit chaque année un pauvre; ce qui fut accepté par le Bureau le 7 Juillet 1681. (*Egliſe Saint Etienne, pag.* 300).

Les Chartreux, l'Hôpital, MM. de Cîteaux, ſont Seigneurs de Brochon; les premiers ont la Haute-Juſtice. En 1390 il y avoit déja trois Seigneurs. La Dame de Pernes avoit 38 feux; les Chartreux 1; Hugenin de Charmes 2: il y en a actuellement 90 & 300 communians.

Par Sentence rendue en la Juſtice des Chartreux, un pourceau qui avoit dévoré un enfant *au bers*, fut pendu en 1540.

Carriere de pierre rougeâtre qui imite le porphyre, dont on fait des tables.

Brochon eſt ſitué au pied d'une Côte, dont le vin eſt au deſſus du commun entre Fixin ſon Annexe & Gevrey; à un quart de lieue de la gr. route de Dijon à Châlon.

Sur le finage eſt le climat de *Crais-Billon* ou *Crebillon*, qui a donné le nom à Proſper Jolyot de Crebillon, Dijonnois, célèbre Poëte tragique, mort en 1762.

Lat. 47, 13' 20" long. 2, 38' 45".

BROGNON.

Brognio, Par. voc. Saint Martin, Doyen. de Beze, à la nomination des Bernardines de Dole. Agnès de Blaiſy, veuve de Robert de Florigni, Seigneur de Brognon, y fonda en 1423 trois Meſſes par ſemaine. Odette de Fontaines, femme de Thibaut de Brognon, y fut inhumée en 1392. On voit dans un acte de 1200 un Garnier de Brognon, Etienne de *Brognium*, Bénédictin, inhumé à Saint Benigne en 1294.

Ce Village eſt de 36 feux entre la Tille & la Norges. Made. de Courteille, Dame & Décimatrice : la dîme au Curé ſur tout ce qui ne ſe lie pas, par Sentence contradictoire de 1696, confirmée en 1744 ; beaucoup de bois ; la grange du Seigneur & la Rente de Maſſe en dépendent ; Subdélégation d'Is-ſur-Tille ; contrôle de Gemeaux, à cinq quarts de lieue : deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 24' 46" long. 2, 49' 21".

BROINDON.

Dans les vieux titres *Brondum*, *Brondon*,

de Brondone, Annexe d'Epernay, Diocèſe de Châlon, Doyenné de Rouvre : l'Egliſe ſous le voc. de Saint-Leger, étoit la Chapelle du château.

Le château ſur une motte, bâti à la moderne avec de belles terraſſes, jouit d'une vue agréable ſur la Côte.

Cette Terre en toute Juſtice releve de la Sainte Chapelle de Dijon, à qui elle fut donnée par Marguerite de Flandres, Ducheſſe de Bourgogne, qui l'avoit achetée de J. le Gueſpet, d'Arc-ſur-Tille, en 1381. Elle fut vendue en partie en 1620 pour les beſoins de l'Etat, à M. Gaillard de Montigny, Préſident en la Chambre des Comptes, dont le fils bâtit le château orné de vaſes & de ſtatues ſculptées par J. Dubois, d'où elle paſſa à MM. de la Loge. M. Baillyat, Ecuyer, l'a acquiſe en 1760. On voit par les titres que J. d'Eguilly en a été Seigneur en partie en 1571, inhumé à Saint Benigne en 1581. MM. de Choiſeul de Chevigny, Loyſe, Brancion, Rougemont, Oquidem, poſſédoient auſſi une partie de cette Seigneurie au ſeizième ſiécle : M. Gaillard réunit les ſix portions en 1620.

Le Village franc a 22 feux, (34 ſelon M. Expilly) & 70 communians; le ruiſſeau qui ſort de la fontaine *Baillyat* à Morey, paſſe à Noiron, enſuite ſous le pont des Arvaux, delà à Beſſey, & va tomber dans la Saone.

Les puits dans la saison pluvieuse, débordent assez souvent. L'hortolage & les fruits y sont bien nourris & de bon goût; les pommes de la meilleure qualité.

Le territoire, qui a de bons prés & des bois, est aquatique. Un chemin de communication de Saulon à Nuys, assainiroit le pays marécageux, qui n'a ni pierre ni sable, faciliteroit l'exportation des grains & surtout des bois, dont l'espèce devient si rare, & vivifieroit un canton inabordable pendant sept mois de l'année.

On voit entre Broindon & Saint Philibert des vestiges bien marqués d'un ancien chemin de Dijon à Châlon.

Les terres noires en des endroits, jaunes en d'autres, produisent du froment; mais les *courtilleres*, ou *taupe-grillons*, nommés *Barbons*, privent souvent le Laboureur de ses espérances. Ces insectes s'y multiplient à cause de l'humidité. On trouve à un pied de profondeur une boule solide, grosse comme un œuf, creuse en dedans, qui contient jusqu'à deux cents œufs ronds, transparens, de couleur jaunâtre. C'est en les cherchant qu'on peut sauver un champ des ravages de ces insectes.

Broindon est entre St. Philibert, Epernay, Noiron & Barges: à deux lieues & demie de Dijon, deux de Nuys, deux de Rouvre, une de Gevrey.

Lat. 47, 10' 0" long. 2, 43' 2".

C E S S E Y.

Siciacus, *Saciacum*, Par. voc. St. Chriſtophe, Patronage de l'Abbaye de Saint Benigne, Seigneur en toute Juſtice & Décimateur. La Terre & l'Egliſe furent données à cette Abbaye par les premiers Fondateurs au ſixiéme ſiécle. Le Roi Rodolphe la lui fit reſtituer en 927; ayant été uſurpée de nouveau, elle lui fut encore rendue en 990 par les ſoins de Brunon, Evêque de Langres.

L'Egliſe fut long-temps deſſervie par des Religieux; elle l'étoit encore par D. Gabriël Meni en 1572 : on croit que ce fut le dernier Curé régulier.

Le Village en plaine, ſujet aux inondations de la Tille & marécageux en beaucoup d'endroits. Les bois abondent en gros gibier. Les Habitans pauvres ont ſeulement quelques arpens de communaux : il y a environ 20 feux.

Chambeire, Izier, l'Abergement, Remilly, Tellecey, Longchamp & Vaux, dépendent de la Paroiſſe; ce qui forme en tout 500 communians.

Chambeire ou Chambers, *Camberia*, à l'eſt, 20 feux. Il fut donné à St. Benigne par Saint Gregoire au ſixiéme ſiécle. (*Voyez les autres Villages comme autant d'Annexes*).

L'Abergement-Foigni 16 feux; Décimateur & Seigneur l'Abbé de Saint Benigne : Henri de Vergy en avoit la garde en 1270.

Contrôle d'Iſſurtille, à deux lieues & demie : de Dijon trois lieues entre cette Ville & Auxone; trois quarts de lieue d'Arc-ſur-Tille & autant de Genlis.

Lat. 47, 16' 50" long. 2, 53' 19".

CHAIGNAI.

Caſnedum, *Chanetum*, *Chaſnetum*, *Chaſniacum*, Par. voc. Saint Pierre, Doyenné d'Iſſur-Tille, Patronage de l'Evêque de Dijon, Abbé de Saint Benigne, Seigneur & Décimateur.

Ce Village ancien fut détruit au dixiéme ſiécle; il commença à être rebâti & habité au onziéme ſiécle ſous l'Abbé Jarenton, par l'induſtrie des Moines, ainſi que Marcenai, Varois, Meſſigny. L'Abbé donna à Saint Benigne Chaignai & Marcenai pour ſon anniverſaire.

Robert de Bourgogne, Evêque de Langres, unit à Saint Benigne les Egliſes de Chaignai, d'Eſpagni & de Varois, à la fin du onziéme ſiécle.

Le Duc Eudes accorde aux Habitans de Chaignai exemption de péage, & donne à Saint Benigne pluſieurs familles à lui en 1101, en préſence de Vautier ſon Connétable, & Hugues ſon Maître-d'Hôtel. C'eſt

la premiere fois qu'il ſoit fait mention de ces deux grands Officiers. On voit un Arnaud, Doyen, *Decanus de Chaſne*, en 1189, témoin d'une charte, rapportée par *Dom Plancher*, *tom. 1er. pag. 63*, *pr.* Robert de Chaignai étoit Lieutenant de Philippe Geliot, Maire de Dijon, 1373.

Ce Village ſitué à mi-côte à trois cents pas de la route de Dijon à Iſſurtille, eſt d'environ 120 feux. Les terres hautes ſéches & arides, ne produiſent que du mauvais ſeigle, les baſſes du froment & méteil. Trois petits cantons de vignes. On trouve de la mine de fer aſſez riche dans différens endroits du finage à quelques pieds de profondeur, & des teſtacées terreſtres minéraliſées; Contrôle, Subdélégation, Bureau de la poſte d'Iſſurtille, à une lieue un quart, & trois de Dijon.

Lat. 47, 29' 19" long. 2, 43' 32.

CHAMPAGNE-SUR-VINGEANNE.

Campaniacus, *Campania*, Par. voc. Saint Julien, Doyenné de Mirebeau, à la collation de l'Evêque de Dijon. L'Egliſe a été long-temps deſſervie par des Religieux de Beze. Godefroy, Evêque de Langres, confirma en 1034 la donation qui lui en avoit été faite, ainſi que de celle de Saint Hilaire, par Villencus, un de ſes prédéceſſeurs. L'Egliſe de Saint Hilaire a été dé-

truite il y a trente-deux ans; une Croix de miſſion eſt érigée ſur ſon emplacement. En l'Egliſe de Saint Julien, on voit l'épitaphe de F. Cul, femme d'Etienne Dubois, Seigneur de la Rochette, en 1572.

Ce Village dépendant du Comté de Beaumont, quoique ſitué dans un fond, eſt un des plus beaux de ceux de la Vingeanne par la régularité de ſes bâtimens & de ſes rues. Bureau de Traites-Foraines. On s'y ſert de ſel blanc. Une fontaine forme un réſervoir pour abreuver le bétail. Fief de *Pradines* dépend. du Comté d'Autrey. Un moulin ſur la riviere.

Entre Champagne & Saint-Seine étoit autrefois la Par. d'Artes, *Arteſia*, donnée à Beze en 634 par le Roi Dagobert : il n'y reſte que 2 maiſons. (*Voy. Saint-Seine-ſur-Vingeanne*).

Le terroir à froment; belles prairies; quelques clos de vignes & des bois communaux joignant la forêt d'Autrey & celle de Collonge : à cinq lieues de Dijon, une de Mirebeau, trois de Gray.

Lat. 47, 27' 50" long. 3, 2' 41".

CHENOVE.

Canapæ, *Canabum*, *Canavis Villa*, *Canavæ*, *Chenevæ*, *Chenave*, Par. voc. Saint. Nazaire & Saint Celſe, Patronage du Chapitre d'Autun, Diocèſe de Châlon, Archiprêtré de Rouvre; belle Egliſe voûtée; ce n'étoit

anciennement qu'une Chapelle donnée par SaintLeger avec Chenove à ſa Cathédrale, vers 660; à condition que le Prévôt de cette Egliſe donneroit tous les jours la ſubſiſtance à quarante pauvres qui prieront pour les Princes. (*Voy. l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Autun, pag.* 49).

Ce Village eſt très-ancien. M. Legouz croit que *Titus Veter* y avoit une maiſon au premier ſiécle. (*Voy. Antiquités de Dijon, pag.* 167). Adalgaire y donna des fonds à l'Abbaye de Beze en 612.

Trois Seigneurs; le Chapitre d'Autun pour le clocher & la rue haute, les Bénédictins de St. Benigne pour la rue baſſe, & le Roi pour ſon clos. C'étoit le clos de nos Ducs avec un très-beau preſſoir & une grande cuverie. Le preſſoir fut conſtruit en 1238 par Alix de Vergy, veuve d'Eudes III, qui aſſigna en 1338 ſur ſon *treuil* de Chenove, un muid de vin aux Religieux de Saint Benigne, au lieu de 5 ſols que leur devoient les Jacobins: elle laiſſa le preſſoir à ſon fils Hugues IV. Le clos fut cédé par Eudes IV à Jean, Duc de Normandie, fils aîné du Roi, en 1348. L'Intendant du clos s'appelloit *Cloutier* ou *Clouſier*. J. Major, Clouſier du Roi Jean, fonda la Chapelle de Saint Claude en 1361, à trois Meſſes par ſemaine à l'aube du jour. J. de Toiſy étoit Châtelain & Foreſtier des bois de Chenove en 1395. Odo

Racine, Clouſier en 1419. Guillemot, Chambellan du Duc, Châtelain en 1454. Guyot, Maire de Chenove, en 1389.

Gontran donna à Saint Benigne des fonds à Chenove en 584. La Dame Goyla fit auſſi des dons en 672. Eudes Ier. y céda quatre ſerfs en 1201. Hugues III, avant ſon voyage d'outre-mer, donna à la même Abbaye ce qu'il avoit à Chenove, excepté la Juſtice rurale, le chemin ferré, *excepto chemini ferè facto.* Il fut jugé par Arrêt du Parlement de Paris en 1286, que la Juſtice de la Baronnie de Chenove appartenoit au Duc, non au Chapitre de *Saint Ladre.* Auſſi chaque année le Prévôt alloit à Chenove égandiller les meſures le jour de Saint Nazaire : il y alloit encore en 1447.

La Cathédrale a au deſſus du Village une eſpèce de maiſon ſeigneuriale, dite le *Chapitre*, dans laquelle eſt un petit oratoire de SaintLeger, & qu'on préſume avoir été la maiſon de ce Saint Evêque.

Ce beau Village de 80 feux, 300 communians & de 500 ames, a un très-bon vignoble; les fruits y ſont excellens; on n'y recueille pas du bled pour nourrir la moitié des Habitans; il eſt orné de jolies maiſons bourgeoiſes; environ 30 Forains. Les plus anciennes familles ſont les *Galois*, les *Changenet*, dont parle M. de la Monnoie dans ſes *Noëls* & ſon *Gloſſaire.*

Chenove ſitué à 300 pas de la grand'route ſur un côteau, n'a que 2 puits publics.

Belle carriere de pierre blanche d'un grain fin, facile à couper, d'où furent tirées les anciennes figures trouvées ſous les murs de Dijon, & gravées dans les antiquités de cette Ville, par M. Legouz. Les plus anciens édifices de Dijon ont été bâtis de pierres tirées de Chenove. Entre Chenove & Longvic eſt l'ancien chemin des Romains, qui tire en droite ligne des bois de Perrigny à la Colombiere : à trois quarts de lieue de Dijon au ſud ſud-oueſt.

Lat. 47, 17' 23" long. 2, 40' 17".

CHEUGE.

Paroiſſe, voc. la Vierge (15 Août) Patron l'Evêque de Dijon, comme Abbé de Beze; Doyenné & Marquiſat de Mirebeau, Diocèſe de Dijon.

Milon de *Chuges* en 1262 eſt appellé par Henri de Vergy, ſon féal, *Serviens meus*. Ce Village, ſur la rive occidentale de la Vingeanne, fut ſaccagé par un parti de l'armée de Galas en 1636, & pillé par la garniſon de Befort en 1650.

M. de Beaufremont, Seigneur; 35 feux, (21 en 1666) 150 communians; compris 10 ou 12 barraques de Coupeurs de bois; pays aquatique; carriere de moëlons blancs, tout troués & très-durs : à cinq lieues &

demie de Dijon, quatre & demie d'Auxonne, un quart de Renève.

Lat. 47, 24' 20" long. 3, 3' 15".

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR.

Chevigniacum, appellé Saint-Sauveur, parce que l'Egliſe eſt dédiée à la Sainte Trinité, Par. à la collation de l'Evêque de Dijon; la préſentation en avoit été accordée à Milon de Grancey, Abbé de Saint Etienne, par Gautier, Evêque de Langres, en 1178. Un Chanoine de Langres en 1176 lui en céda les dîmes. Leon X accorda en 1515 des Indulgences à ceux qui contribueroient aux réparations de l'Egliſe en ruine.

Magdeleine de Beaumont, Dame de Chevigny, par ſon teſtament en 1494, ordonna l'érection d'une Chapelle qui fut conſtruite à gauche du chœur, & dédiée à la Vierge; elle ſert de Sacriſtie. En 1642, Simon de Villers-la-Faye en érigea une autre ſous le voc. de Sainte Geneviève.

On voit en 1399 Guy de Lincons, Seigneur de Chevigny: Pierre Rigoley, Conſeiller au Parlement, Magiſtrat diſtingué par ſes lumières & ſa probité, acquit cette Terre en 1678 de M. de Dortans, Baron de Bonas; il y fit bâtir un beau pavillon, & planter les allées d'arbres qui en rendent les avenues très-agréables.

Les eaux de la Norges abreuvent les foſſés du château ; elles y ſont amenées par un canal de plus d'un quart de lieue de longueur.

On trouva en 1768 dans ces foſſés un ſac de médailles du bas Empire, preſque toutes fruſtes.

Madame Odette Rigoley, relicte de M. le Preſident de Rochefort, Magiſtrat, dont la mémoire ſera toujours chere à ſes Compatriotes & à ſes vaſſaux, en eſt Dame en toute Juſtice, & y répand ſes bienfaits.

Philippe le Hardi tint à Chevigny, ſur les fonts baptiſmaux, le fils de J. de Vienne, Amiral de France, le 25 Novembre 1376.

Le terroir eſt gras & difficile à labourer; beaucoup de bois : à cinq quarts de lieue de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 18' 9" long. 2, 48' 0".

CLENAY:

Cleſſeium, *Cleneium*, *Clini-Campus*, Annexe de Saint Julien, dont le Vicaire deſſert également Bretigny, ſous le voc. de la Vierge, 8 Septembre.

Cette Terre dépend de la Baronnie de Saint-Julien, à M. Baillet. Belle maiſon aux Dlles. Malteſte, qui a appartenu à MM. de Saulx & Saumaiſe. Fief de la *Roche* ou *Ventoux* à M. Nicaiſe, Doyen de la Chambre des Comptes, avec jardins vaſtes & ornés

ornés de belles plantations. Le Duc Robert acquit les fonds de Robert de Tanlai à Clenay & au *Vaulx-Saint-Julien*, pour 600 liv. en 1289.

Le Village en plaine de 28 feux, eſt arroſé par la Norges, qui fournit de l'eau à 5 moulins dans l'eſpace d'une demi-lieue. On trouve dans les terres fortes à froment, des morceaux de mine de fer ; le canton des *Varennes* produit du méteil.

Belle tuilerie de la Par. de Clenay, mais ſur le territoire de Saint-Julien ; près delà un vaſte étang nourri par la fontaine *Lyon*, maintenant en prés & terres labourables ; l'eau ſe réunit à la *Flacere*, & ſe jette dans la Norges.

Au lieu dit *Pic en Poix*, au nord de la forêt, eſt un puits qui étoit très-profond, maintenant preſque tout comblé. Aux environs il y a des monceaux de pierre qui annoncent d'anciennes habitations : à cinq quarts de lieue de Gemeaux, deux de Dijon. Lat. 47, 24' 45" long. 2, 46' 42".

CORCELLES-LES-CISTEAUX, autrefois *CORCELLES-AU-BOIS*.

Corcellæ in Boſco, Par. voc. Sainte Vierge (8 Septembre), Doyenné d'Esbarres, Diocèſe de Châlon, à la collation de l'Evêque. Cette Egliſe reconſtruite a été deſſervie par des Ciſterciens, & enſuite par des Prê-

tres ſéculiers depuis deux ſiécles. Ce Vil-lage fut donné à Ciſteaux par le Duc Eudes, en ſe réſervant la Haute-Juſtice que ſon fils Hugues céda aux Moines, par acte paſſé au château de Lantenay en 1222.

Corcelles a 40 feux; le finage eſt arroſé à l'eſt par le ruiſſeau *Sansfond*, & traverſé par la gr. route de Dijon à Ciſteaux; terroir inégal & fangeux; tuilerie qui conſume beaucoup de bois : à deux lieues de Nuys, trois de Dijon, une de Ciſteaux.

Lat. 47, 17' 32" long. 2, 36' 19".

CORCELLES LES-MONT ou *AU MONT.*

Curticellæ, *Corcellæ ſuperiores*, Par. du Diocèſe de Châlon, Doyenné de Rouvre, voc. Saint Pierre, Patron jadis l'Abbé de Saint Benigne, Seigneur & Décimateur, aujourd'hui l'Evêque Diocéſain. L'Egliſe eſt iſolée à l'eſt ſur le penchant d'un des côteaux du Mont-Afrique : environ 50 feux.

Le terroir maigre ne produit que du méteil; pluſieurs fours à chaux, dont les Habitans font un débit conſidérable; ils ont environ 300 arpens de bois communaux : Corcelles avoit été donné à Praſlon par Barthelemi de Fontaines en 1154.

La grange du Pré, ou le Fief *Gouville*, à un quart de lieue à l'eſt, dépend de la Par. Chretien de Macheco le poſſédoit en 1590; il appartient en toute Juſtice à Madame de

Chintré, qui y a une jolie maiſon & un parc d'une lieue de circonférence. Ce château a été conſtruit par M. Legouz de Gerland; le lieu en a pris le nom de *Gouville*. En creuſant un canal pour ramaſſer les eaux d'une fontaine, on trouva un morceau de poutre de quatre pieds de large, pétrifié, que les Ouvriers caſſerent; & près les ſignes patibulaires, des tombeaux de pierre, avec des reſtes d'oſſemens, des pommeaux d'épée & du fer rouillé.

En fouillant la terre à 3 pieds de profondeur, on découvrit auſſi des coquillages de toute eſpèce, mêlés dans une marne friable, où les arbres viennent très-bien. En 1389, le jour de Saint Laurent, le Maire y tint les jours, & y rendit trois Sentences: il y avoit alors 2 feux.

Le pays ſeroit inhabitable par ſa ſéchereſſe, ſi on n'eût raſſemblé, en perçant ce côteau, les ſourcilles dans des gargouilles, d'où, par un aqueduc de 5 à 6 pouces de hauteur ſur 300 de longueur, on a conduit l'eau dans les enclos : à une lieue & demie de Dijon.

Lat. 47, 17' 22" long. 2, 43' 2".

COUCHEY.

Copiacum, Coathiacum, Colchiacum, Cothæiacum, Cuſpiacus, Coichetum, Coche in Pago Oſtarenſi, Par. vac. Saint Germain, Annexe

de Marcenay. Betto, Evêque de Langres, réunit cette Egliſe à celle de Saint Etienne en 801. C'étoit alors une Paroiſſe, comme on le voit par un titre de 1051, & par deux Bulles des Papes Innocent II en 1139 & d'Urbain IV en 1156, qui ne donnent que le nom de Chapelle à Marcenay & à Perrigny; auſſi l'Egliſe de Couchey a-t-elle toujours eu ſon baptiſtere & ſon cimetiere, qui ſont les marques de ſa premiere qualité. (*Voy. comme elle l'a perdue au douziéme ſiécle*, art. *Marcenay*).

La Chronique de Beze fait mention des vignes de Couchey, données par Amalgaire en 630, & l'appelle *Cochoiacum*.

Il ſe tint au onziéme ſiécle un malle public ſous l'orme de Couchey, pour décider une conteſtation entre les Chanoines de St. Etienne & quelques Particuliers, ſous l'arbitrage de Foulque de Mailli, Juge. (*Voy. Per. pag. 81*). On voit un Guillaume de Couchey dès 1282. Les Habitans reçurent quelques priviléges de Hubert le Pitois, Chevalier, Seigneur du lieu & de Perrigny, en 1253. Il leur permit d'établir une Commune, de choiſir deux Prud'hommes & un Maire; ce qui fut approuvé par le Duc Hugues (*Per. pag. 477*). La maiſon des *Pitois* ſubſiſte encore près du Presbytere.

Il faut que cette Terre ait été depuis diviſée; car en 1390, 6 feux de la partie de

Pitois payoient au Duc chacun 6 gros. J. d'Aumont en étoit Seigneur en 1498, M. le Conſeiller Sayve en 1527, l'Amiral Chabot en 1570 : feu M. Remond pere avoit réuni les trois parties de la Seigneurie.

C'eſt une Baronnie avec un château flanqué de quatre groſſes tours, & entouré de foſſés profonds.

A Couchey étoit un des pavillons de P. de Beaufremont, pendant le pas d'armes donné en 1443. Il y eut une treve conclue entre les Ligueurs & le Comte de Tavannes pour trois mois, le 7 Septembre 1539.

Ce Village de 85 feux & de 350 communians, a été affranchi en 1733 par Claude-Henri Remond, Seigneur.

Situé au bas de la Côte, à 300 pas de la gr. route, a un vignoble qui donne du bon vin d'ordinaire ; à cinq quarts de lieue de Dijon, & trois quarts de Gevrey.

Lat. 47, 15' 3" long. 2, 39' 5".

COURTIVRON.

Anciennement Cortyvron, *Cortivio*, *Corzevronda*, Par. voc. la Vierge (8 Septembre) Doyenné d'Is-ſur-Tille ; ce n'étoit autrefois que l'Annexe de Tarſul, deſſervie par les Chanoines de Saulx-le-Duc.

Mais en 1618, le Seigneur & les Habitans firent conſtruire dans la place appellée *l'arche de Courtivron*, une Egliſe érigée en

Cure en 1636, & Tarsul devint son Annexe : la nomination en est au Seigneur par une suite non interrompue de neuf présentations.

La Chapelle fondée par J. de Saulx en 1379 à Saulx-le-Duc, & depuis transférée au château de Courtivron, sous le voc. de la Trinité & de Sainte Anne, est du même Patronage.

Le plus ancien Seigneur qu'on connoisse, est Odo de Saulx en 1118. Dans l'Eglise de Bere est la tombe d'Aglantine de Courtivron, Dame de Bere, morte en 1352. On voit un Pierre, Maire de Courtivron, en 1236. (*Dom Pl. tom. 1er. pag. CV, pr.*).

Thomas Malraige en étoit Maire & Gouverneur en 1429.

J. de Saulx, Seigneur de Courtivron, Conseiller au Parlement de Paris, Chancelier du Duc, concourut en 1413 pour être Chancelier de France, avec Henri de Marle, & eut six voix. Quand il quittoit sa maison pour les affaires du Duc, il avoit 8 liv. par jour : mort en 1420, & inhumé au Prieuré du Quartier.

Cette Terre passa ensuite aux maisons de Beaufremont en 1429, de Mailly en 1470, de Vienne en 1525, & de Malain en 1570. Françoise de Malain la porta en dot à Claude le Compasseur de Vitrey, tué au service du Roi en 1592. Elle fut érigée en Baronnie

en faveur de ſon neveu de même nom, par Henri IV en 1595 pour avoir contribué à la réduction des Villes & Châteaux de Troyes, Sens & Auxone, & depuis en Marquiſat en 1698 pour J. le Compaſſeur, aïeul du Seigneur actuel; celui-ci Meſtre de Camp, Chevalier de Saint Louis, de l'Académie Royale des Sciences, eſt le ſeptiéme des le Compaſſeur qui ont poſſédé cette Terre. Thereſe Fyot de la Marche, ſon aïeule, a légué, par acte de 1701, 21 liv. 10 ſols de rente, pour faire apprendre à lire aux pauvres enfans du Village. Les le Compaſſeur ont leur ſépulture à Saint Michel & aux Jacobins de Dijon dans leur Chapelle.

Les Habitans obtinrent du Duc Jean des Lettres d'affranchiſſement, moyennant 120 livres d'or, deſtinées aux réparations de la fortereſſe. On y voit encore une ancienne tour quarrée, reſte du vieux château dont releve la tour d'Avelange.

Le grand ſallon eſt décoré des ſtatues de Diane & d'Apollon, de ſix pieds, ſorties du ciſeau du fameux Dubois.

Courtivron ſitué dans un fond, de 34 feux & 130 communians, eſt arroſé par Lignon, *Angio Fluvius*, nommé dans des titres du quatorziéme ſiécle, *Tille-Verron*. Il fait aller à Courtivron un moulin, une huilerie & une forge au Seigneur.

Le terroir ne produit que du méteil,

orge & avoine; le pays eſt preſque tout couvert de bois & broſſailles, qui s'emploient pour les forges voiſines. On y trouve beaucoup de truffes; les Habitans ſont preſque les ſeuls, dans un arrondiſſement de ſix à ſept lieues, qui aient le talent de les chercher utilement. L'inſpection du ſol, celle de l'herbe qui ſe trouve ordinairement flétrie ſur les truffieres, leur ſert d'indice; ils ſe ſervent de chiens dreſſés à cet uſage, qui les trouvent à l'odeur qu'elles répandent en automne.

La rente de Jument de 3 feux, appellée *grange de Jements* dans un titre de 1239, eſt ſitué à trois quarts de lieue du Village ſur le plateau d'une montagne très-élevée; on y tire de la mine de fer; dans la combe de Champvaux eſt une carriere de bonne pierre de taille, & à l'eſt, près des bois de Salives dans la combe Merle, un trou d'où ſort quelquefois un volume d'eau en jailliſſant, qui inonde la combe juſqu'à Courtivron.

Remarquons, après les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1745, que le petit canton de Tarſul, Courtivron, Moloi, ne fut point attaqué de la maladie contagieuſe qui enleva en 1714 & 1746 preſque tout le bétail de la Province, & que, ſelon les expériences réitérées de M. le Marquis de Courtivron, rapportées au même volume, les cuirs des bêtes mortes ne

communiquoient point la maladie, mais seulement la fréquentation du bétail malade avec celui qui étoit sain, & qu'ainsi la défense de vendre les peaux fit un préjudice de cent mille écus à la Province. Subdélégation d'Is-sur-Tille, le plus proche Bureau de la poste; Contrôle & Grenier à Sel de Saulx-le-Duc : à sept lieues nord de Dijon, en passant par la grand'route d'Is-sur-Tille, cinq & demie par la montagne, deux & demie d'Is-sur-Tille, trois quarts de Saulx-le-Duc, trois de Grancey, dix de Châtillon.

Lat. 47, 33' 12" long. 2, 36' 21".

COUTERNON.

Curtanoium, Curtis-Arnulphi, Cors-Anulphi, par contraction *Coterno, Cortarno*, Par. voc. Saint Barthelemi, autrefois Saint Germain, unie par Betto, Evêque de Langres, à l'Eglise Saint Etienne en 801, à la nomination de l'Abbé de Saint Benigne, Seigneur en toute Justice.

F. Perard de la Vaivre, Doyen du Parlement, y fut inhumé en 1737 : *Viveret*, dit son épitaphe, *si charitas Patriæ, fides, probitas, virtus, morum comitas, lethum arcerent.* Algaudus, avoué de Saint Benigne, cita Hildebernus aux Assises tenues à Couternon par Isaac, Evêque de Langres, & le Comte Odo, Commissaire du Roi, la trentiéme année du regne de Charles le Chauve : il y eut un autre malle public en 896.

MM. de Blancey & de Thorey y ont de belles maiſons de campagne; le ſavant Philibert de la Mare s'étoit plu à raſſembler dans la ſienne, qui eſt un Fief, pluſieurs monumens anciens, découverts à Dijon, à Autun, *&c.* On en voit encore dans l'entrée du jardin avec leur inſcription romaine; ſur une pierre de ſes bâtimens, on lit : *ſpe & metu.*

Le domaine de M. Chervau appartenoit à la mere du grand Boſſuet, qui, dans ſa jeuneſſe, y paſſoit les vacances.

Dans le terrein de l'iſle, veſtiges d'un ancien château.

Le Village aboutit à une gr. route depuis Dijon, ſitué en plaine, arroſé par la Norges, qui fait tourner un moulin; 45 feux & 160 communians; bons prés : à une lieue trois quarts de Dijon.

Lat. 47, 20' 28" long. 2, 49' 18".

CRECEY ou CRESSEY.

Criciacum, *Cruceyum*, Par. voc. Saint Sulpice, Doyenné d'Is-ſur-Tille, Patronage du Chapitre de Langres. Cette Terre, de la mouvance de Saulx-le-Duc, devint au douziéme ſiécle l'apanage d'un cadet de l'ancienne maiſon de Saulx, qui forma une branche ſous le nom de *Creſſey*. Henri de Neuchâtel, Sire de Grancey, donna pour récompenſe de ſervices, à Philibert Baudot,

Conſeiller au Parlement de Paris, Seigneur de Crecey, la portion de cette Seigneurie, dite *Boulemont*, en 1486. Le Préſident Baillet en étoit Seigneur en 1630, & actuellement M. de Paulmi, par ſon mariage avec Marguerite Fyot de la Marche. Le château eſt ancien; les foſſés ſont abreuvés par la Tille, qui forme un canal au milieu du jardin.

Chaque Habitant, Propriétaire, qui ſe marie, eſt obligé de ſe rendre au Château le jour de ſon mariage, & de payer dix ſols & une pinte de vin: il ne pouvoit en 1400 ſe marier, ni coucher le ſoir des noces hors du lieu, ſans permiſſion du Seigneur, & ſans encourir la confiſcation de ſes fonds. Les ſignes patibulaires élevés en 1491 entre Til-Châtel & Echevanes, furent relevés en 1632.

Croſſey, ſitué en bon air, au deſſus d'un petit vallon arroſé par la Tille, qui fait tourner un moulin & un foulon; environ quarante feux. La Rente de Grenan & le Fief de Foſſey dépendent de la Par. pour le ſpirituel. Ce Fief eſt de la Juſtice de Marcilly, comme ſitué en Champagne: Villers & Echevane en dépendent auſſi.

Terroir aſſez mauvais; vaſte prairie qui fait la richeſſe du Pays. A l'eſt, bois taillis au Seigneur; quelques brouſſailles en commun ſervent de pâturage au bétail. Ce Village eſt entre Selongey, Til-Châtel, Villey

& Is-ſur-Tille. Meſure de Selongey pour le grain, pinte de Montſaugeon; Subdélégation, Contrôle d'Is-ſur-Tille, prochain Bureau de la Poſte. A cinq lieues de Dijon, une de Selongey.

Lat. 47, 34' 34" long. 2, 46' 47".

CRIMOLOIS.

Cremolex, *Cromolex*, *Crimuliacum*, Annexe de Neuilly, voc. la Vierge (15 Août) deſſervie par le Prieur de Neuilly. Cette Egliſe fut donnée aux Chanoines de St. Etienne, par Betto, Evêque de Langres, en 801.

Ce Village, de 25 feux, qui appartient aux Templiers, paſſa à l'Ordre de Malthe; le Commandeur de la Magdeleine en eſt Seigneur en toute Juſtice. Il eſt ſitué en plaine, & arroſé à l'oueſt par l'Ouche, ſur la grand-route de Dijon à Auxone. A une lieue un quart de Dijon, quatre lieues & trois quarts d'Auxone, un quart de Rouvre & une demie de Fauverney.

Lat. 47, 16' 12" long. 2, 47' 15".

CURTIL.

Curtile, *Curtilis*, doit ſa fondation à un Duc de la premiere Race, qui y avoit conſtruit une maiſon de chaſſe & un jardin. Par. voc. St. Jacques & St. Philippe, Doyenné de Saint-Seine, à la nomination de l'Abbé, auquel Gautier de Bourgogne, Evêque de Lan-

gres, en céda la dîme en 1168; c'eſt le Curé qui en jouit actuellement.

Les Templiers y avoient anciennement une Maiſon & une Chapelle qui a ſervi long-temps d'Egliſe Paroiſſiale; mais elle a été démolie il y a 15 ans; celle qui ſubſiſte a été bâtie aux frais des Habitans, & leur appartient. Le Duc Robert permit à Hugues de Perrault, Commandeur du Temple en France, d'élever la *Juſtice* au finage de Curtil en 1295.

Ce Village, de 36 feux & cent communians, eſt ſitué en plaine ſur le replat d'une haute montagne, & environné de bois taillis, au Grand-Prieur de Champagne, Sgr. du lieu. On y tiroit autrefois de la mine de fer: le commerce en bois; charbon qu'on débite à Dij. le terroir ſec & pierreux; le gr. chemin de St. Seine à Dij. y paſſoit avant la nouvelle route.

A 2 l. d'Iſſur. où eſt le Contr. Gren. à Sel, Bur. de la Poſte, 2 de St. Seine, 4 pet. de Dij. Lat. 47, 27' 25" long. 2, 35' 14".

DAIX, anciennement *DEX*, *DIST*, *DIZ*.

Diſtum, *Diſtiacum*, appellé ainſi dans des titres de 783, 869, cités par Per. pag. 12, 149, Ann. d'Haute-Velle, voc. St. Laurent; en l'Egliſe, épitaphe de Louis Serre, Sgr. de Bermon, Capitaine pour le Roi en la Ville de Talant, 1576; de J. Heugo, Homme d'ar-

mes de la Compagnie du Comte de Charni, 1581. Robert II acheta cette Terre en 1200 de Odo de Fontſerina; Odo de Marigny, Sgr. en 1232; J. Salon céde ce qu'il a à Daix au Duc Hugues en 1252; J. Deſerres, Baron d'Esbarres, Sgr. de Daix, déſigné dans des actes, *Bourgeois de Dijon, vivant noblement*, fut une des victimes honorables ſacrifiées pour la Patrie, en ôtage aux Suiſſes en 1513. Il ſigna le traité de neutralité à St. Jean-de-Lône en 1522; fut Greffier du Parlement en 1525, & Préſident en la Chambre des Comptes en 1535. Le terrier de la Seig. de Daix, fait 1492, eſt en la Chambre des Comptes; 116 feux; la maiſon des Sieurs Jaquot à Daix fut érigée en Fief en. . . . .

M. Fevret, Prévôt Général, vendit cette Terre à M. le Préſident Fardel, qui reprit à la Chambre des Comptes en 1741; elle appartient aujourd'hui à M. ſon fils, Préſident aux Requêtes du Palais, qui y a un très-joli château à la moderne.

Le Village, en plaine inégale au bas d'une monticule, a environ 30 feux, terroir ſec & pierreux, vin commun; il y avoit un Maire en 1127.

La Rente de Changey dépend de la Par. ainſi que le Prieuré de Bonvaux, *de bona Valle*. Ce Prieuré, ſous le voc. de la Vierge, a été fondé au XIIe. ſiécle. Il eſt appellé dans le teſtament des Ducs de la 1ere. Race;

Vaux de N. D. ſous Talant. Hugues V légue en 1314, 20 liv. pour ſon anniverſaire. Eudes IV, en 1346, lui donne 25 liv. Il fut le 1er. de la dépendance de la Congr. du *Val-des-Ecoliers*, fondée en 1201, près de Chanmont-en-Baſſigny, par trois Profeſſeurs de Théologie de Paris. Il demeura en régle juſqu'à la fin du XVIe. ſiécle; au XVIIIe. ſiécle le Roi y a pourvu. M. l'Ab. Genreau, Conſr. Clerc au Parl. en eſt Titulaire.

Ce lieu, fort ſolitaire, eſt ſitué dans une gorge, couvert de bois, au nord de Plombieres à 5 q. de l. de Dij. Il n'y reſte plus de l'ancien Monaſt. que l'Egliſe, où ſont pluſieurs tombes des Sgrs. de la Maiſon de Saulx & de Fontaines. D. Pl. dans le 2e. vol. de ſon Hiſt. a gravé ces tombes. A côté de l'Egliſe, ſont deux Rentes de la Par. de Daix & de la Juſtice de Talant, payant taille à Plombieres. Excellente fontaine creuſée par les Moines dans une chambre baſſe. Le ſeigle, l'avoine, & ſur-tout les groſſes raves, viennent très-bien dans les terres du Prieuré.

Daix, à 3 quarts de lieue de Dijon.
Lat. 47, 21' 29" long. 2, 40' 0".

DAMPIERRE-SUR-VINGEANNE.

Damni ou *Domni-Petra*, Par. voc. Saint Pierre, Doy. de Beze, à la col. de l'Ev. de Dij. Les Relig. de Beze l'ont deſſervie autrefois; Godefroy leur en confirma en 1139

la donation faite par Villencus, un de ſes prédéceſſeurs.

Dampierre, ſitué dans un fond ſur la Vingeanne près le chemin de Dole à Langres, dépend du Comté de Beaumont; terres à froment, bons pâturages, vin médiocre, les eaux bourbeuſes & malſaines.

Liſſey, Village de 25 f. à 1 q. de l. à l'eſt; Flé de 15 f. ſur une éminence; Apricourt, *Elpericicurtis*, de 20 f. Le moulin du Pré & le Hameau de Het de 4 f. dépendent de cette Paroiſſe, ainſi que le moulin & la métairie de Beſſé: ce dernier lieu étoit autrefois conſidérable, & avoit une Chapelle de Sainte Catherine, dont le ſervice a été transféré dans celle du Château de Beaumont.

Contrôle de Fontaine-Françoiſe, à une lieue, quatre de Dijon.

Lat. 47, 29' 30" long. 3, 1' 20".

DAROY.

Darilla, de *Dareis*, anciennement Daurois en 1245 (*Per. p.* 429) Ann. d'Etaules, Doy. de St. Seine, voc. St. Martin, en 1139 ſous celui de St. Genet, a été long-temps Egl. matrice. Betto, Evêque de Langres, la donna à l'Ab. de St. Et. en 801. Hardouin, un de ſes ſucceſſeurs, en confirma la donation en 1059. Innocent II, dans ſa Bulle de 1139, la qualifie ainſi, & ne donne à l'Egliſe d'Etaule que le titre de Chapelle.

Celle

Celle de Daroy eſt très-ancienne, puiſqu'elle ſubſiſtoit du temps de St. Germain d'Auxerre, mort en 438; elle fut rebâtie en 1677 aux frais de M. Gault, Tréſ. de Fr. dont le petit-fils y a une belle maiſon. Les Ab. de St. Et. & de St. Seine ſe diſputerent long-temps les droits utiles & honorifiques de la Cure de Daroy; mais par Jugement rendu d'autorité apoſtolique par St. Et. Ab. de Ciſteaux, & par St. Bernard en 1130, il fut décidé qu'ils y nommeroient alternativement.

Daroy & Etaules ne ſont qu'une même Sgrie. appartenante à MM. de la Ste. Chapelle, qui en firent l'acquiſition en 1575.

Daroy, ſur la gr. route de Dijon à Montbard, eſt ſéparé d'Etaule par une petite monticule: environ 10 f. entre les deux Villages: carrieres de bonne pierre mureuſe. Le finage, entouré de bois preſque tout en montagne, ne produit que du méteil & menus grains: mines de fer abondantes: à 2 lieues de Dijon, de Val-Suzon.

Lat. 47, 23' 35" long. 2, 36' 15".

DIENAY.

Dianetum, *Dinetum*, *Diemaium*, *Dianorum*, Ann. de Ville-Comte, Doy. d'Iſſ. voc. St. Pierre. L'Ab. de St. Ben. Sgr. & Décim. Chap. de la Vierge fondée par Pierre du Laurent, 1er. Grenetier au Grenier à Sel

d'Iſſ. en 1678 : belle Chap. St. Louis au milieu du Village, fondée par Louis Nugez, Curé de Ville-Comte en 1735, pour des Prêtres de ſa famille, & à leur défaut, à la nomination de ſes plus proches parens.

Ce Village eſt très-ancien. Le ſavant Abbé Nicaiſe croyoit qu'il tiroit ſon nom d'un Temple de *Diane*. Le Roi Robert exempta Dienay, Epagny, Ville-Comte, du droit de gîte en 1015. L'Ab. de St. Ben. accorda en 1182 à Othon de Saulx la garde de Dienay, pour laquelle il lui donne 6 den. ſur chaque feu des Vignerons : *Focis foxſoranorum.* (V. *Gal. Chr. tom. IV, pag. 191, pr.*) Philippe le Bon permit en 1425 à l'Abbé de relever le *gibet* à Dienay.

Dienay de 40 feux & 140 com. ſitué près d'un côteau ſec & pierreux, dans un vallon ouvert au bas de l'Ignon, qui y fait aller une forge, un fourneau & un moulin, a de belles maiſons, ſur-tout celles de M. Vaillant de Meixmoron & de M. de Salive en Fief; la montagne eſt couverte de bois taillis contigus à d'autres, d'env. 7 l. de tour; Subd. d'Iſſ. à 1 ½ l. 4 ½ de Dij.

Lat. 47, 32' 14" long. 2, 43' 26".

ECHIGEY.

Aſchegeium, *Heſchegeium*, *Iſigeium*, Annexe de Tart-le-Haut, voc. de la Vierge (8 Septembre). Ce n'étoit autrefois qu'une Chap.

que Geoffroi, Ev. de Langres, donna en 1141 à l'Abbaye de St. Et. Ayant été démolie à cauſe de ſa petiteſſe, elle fut rebâtie en un lieu plus commode & plus ſain en 1686. On voit un Guil^e. d'Echigey, Chev. en 1290. Le chât. fut bâti par Et. Sayve, Conſr. en 1520, & brûlé par les Reîtres. Nicolas de Recourt en étoit Sgr. en 1534, Jacq. Sayve, Préſid. au Parl. en 1615, & J. Baillet, Baron de St.-Julien, Pr. Préſid. en la Ch. des C. en 1693 : actuellement M. Poulletier, Seigneur; il a une jolie maiſon ſeigneuriale dans le Vil. même.

Env. 26 f. & 80 com. le finage peu étendu : à l'eſt un grand bois au Sgr. une tuilerie au ſud & un moulin ſur un ruiſ. qui a ſa ſource à Marlien ; terres à froment & avoine : à 2 l. de St.-Jean-de-Lône, 3 ½ de Dij. ½ de Rouvre.

Lat. 47, 10' 31" long. 2, 32' 6".

ECHIREY.

Scoridcum, *Eſchiriacum*, *Aſchiriacum*, *Iſchiriacum*, Par. voc. St. Greg. Patr. de l'Ab. de St. Ben. Le Comte Ademar donna au VIe. ſiécle à cette Ab. l'Egl. d'Echirey, ſa Chap. portative, des reliques & des ornemens précieux (*Per. pag. 161*). Elle fut donnée enſuite par l'Ev. Betto à St. Et. de Dij. en 801. On voit en 1140 un Odo d'Echirey, (*Per. pag. 81*).

P. d'Esbarres, Sgr. de Ruffey, Préſid. au Parl. pendant 30 ans, mort en 1649, a ſon mauſolée avec fig. Son fils Bern. d'Esbarres, Préſid. y fut auſſi inhumé en 1665. On y voit ſur un marbre l'éloge de J. d'Esbarres, Chev. de Malthe, qui ſe ſignala ſur terre & ſur mer, *mémement à Chavagne en Breſſe qu'il emporta par pétard & eſcalade* en 1637.

Ce Vil. de 25 f. fut preſqu'entiérement incendié en 1712.

Ruffey, *Ruſiacum*, *Ruphiacum*, *Ruſſeium*, n'eſt ſéparé d'Echirey que par un ruiſſeau; env. 70 f. Il eſt parlé de Ruffey dès 738, (*Per. pag.* 9).

Henri Petit étoit Sgr. de Ruffey en 1589. Henri IV lui confirma les Lettres d'anobliſſement, données par Philippe le Bon en 1459 à Jean Petit ſon biſaïeul, *pour l'avoir ſervi de ſon bras & de ſa bourſe.* On voit un Simon Petit, Maître de l'Artillerie du Roi, à Dijon, en 1478. Cette famille a ſa Chap. & ſa ſépult. aux Jacobins. Des Petit cette Terre paſſa à MM. d'Esbarres, Beaufremont, Berbiſey, auj. M. le Marquis de Lantenay. Il y a eu des Sgrs. du nom de *Ruffey*, dont l'Hôtel, du temps des Ducs, étoit à Dij. rue Saint Philibert; 2 maiſons ſeigneuriales qui ont de belles eaux, quelques jolies maiſ. bourg, anc. maiſ. appellée *le petit Temple de Saint Philibert*, aux Templiers, maint. à Malthe, dépend. du gr. Prieuré de Champe. Les Ha-

bitans de Ruffey avoient droit d'être transportés à la Maladiere de Dij. en 1415, étant contribuables aux fortifications de la Ville. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*).

Il y arriva vers 1760 un trait d'amour conjugal qui a été célébré dans les Journ. M. le Docteur Maret, envoyé par une Dame charitable en ce Vil. où regnoit une fiévre putride maligne, fut conduit chez une femme de 30 ans, qui venoit de perdre son mari; le Médecin s'approche de la malade qui gardoit un profond silence, & qui ne l'interrompit que pour lui dire d'un ton propre à déchirer l'ame : *Je vous suis bien obligée, ainsi qu'à Mad^e. je ne prendrai point de remede; mon mari est mort; nous étions pauvres, mais nous nous aimions bien.* Dès ce moment elle ne parla plus, & mourut le lendemain, 6 jours après son mari.

Terres à froment, pet. vign. beauc. de noyers qui doivent être préjudiciables à l'agriculture. On voit sur le fin. des vestiges bien conservés de la voie Rom. de Chalon à Langres : entre Orgeux, Bellefont, Ahuy, & Dijon, à 1 l. $\frac{1}{2}$.

Lat. 47, 22' 42" long. 2, 45' 2".

EPAGNY.

Spaniacum, *Espanum*, Par. voc. St. Benigne, Doy. d'Iss. Patr. des Bénédictins de Dij. Sg^rs. & Décim. env. 30 f. Le terroir

maigre ne produit que du ſeigle & menus grains & de mauv. vin. La partie ſeptentrionale eſt couverte de bois aux Seigneurs; pluſieurs mines de fer; fontaine où on lave; pays en plaine ſur la route de Dij. à Is-ſur-Tille.

Ce Vil. eſt anc. puiſque St. Ben. s'y retira pour fuir la perſécution; il y fut pris & martyriſé à Dij. vers 177; Subd. d'Iſſ. à 1 l. $\frac{1}{2}$ 2 l. $\frac{1}{2}$ de Dij. Contr. de Gem. 1 l. $\frac{1}{2}$.

Lat. 47, 28' 23" long. 2, 43' 3.

EPERNAY.

Eſperniacum, Par. du Diocèſe de Chalon, Doy. d'Esbarres, voc. St. Didier, Ev. de Langres, à la coll. de l'Ev. Diocéſ. qui confére également la Chap. de Ste. Catherine. MM. de la Ste. Chap. Sgrs. en toute Juſtice depuis 1291. Pluſieurs fonds à Epern. furent donnés à St. Benigne par Garnier au dixiéme ſiécle.

Le Village ſitué en plaine a env. 27 f. terres à froment & menus grains; les prés arroſés par pluſ. pet. ſources, même dans les temps de ſéchereſſe, ſont d'une bonne nature : Broindon eſt l'Annexe.

A l'extrêmité du Vil. on voit les veſtiges de la voie Rom. de Chalon à Dij. qui ſépare la Parie. de celle de Gilly : à 2 l. de Nuys, Bur. de la poſte, 3 de Dijon.

Lat. 47, 10' 5", long. 2, 42' 28".

ESTEVAUX, ou *ESTIVAUX*, ou *ETEVAUX*, anciennement *ESTOVAUX*.

Stavellæ, Ann. de Binge, Doy. de Mirebeau, voc. la Magdeleine; le Prieur de St. Legeor Sgr. & Décim.

Ce Vil. en plaine marécageuse, d'env. 50 feux; terres à froment & menus grains. Le finage arrosé par l'Albane contient beauc. de bois à l'est, dont partie est aux Habitans.

Un payſan d'Estevaux entendant prêcher le P. Christophe, Jésuite, à la Ste. Chapelle, le 20 Mars 1593, contre Henri IV, qu'il appelloit *relaps & hérétique*, dit tout haut, *qu'il feroit mieux de prêcher son Evangile, sans parler contre son Roi* : il fut mis en prison durant la Ligue.

C'est la patrie de J. Patouillet, mort en 1585, âgé de 60 ans. On voit à l'Egl. d'Estev. son éloge. Remi Belleau dit qu'il étoit homme de grand jugement, de grande lecture, savant dans les Langues & l'Histoire. M. de la Mare avoit composé sa vie.

Poids & mes. de Maxilli, pinte de Dij. Subd. d'Auxone : Bur. de la poste, Contr. d'Ifs. à 1 l. $\frac{1}{2}$ 4 l. à l'est de Dijon.

Lat. 47, 14' 51" long. 2, 58' 47".

ETAULE.

Stabula, *de Stallis*, appellé d'Estaville; d'Estabulles en 1245, Par. voc. St. Barthel.

Doyen. de St.-Seine. (*Voy. Daroy ſur la Patr. de cette Egl.*). Celle de St. Et. de Dij. qui poſſéda au 13e. la dîme de ces Villages, les échangea pour ceux d'Anieres en 1525; Sg^rs. MM. de la St^e. Chapelle depuis 1575.

Ce Vil. anc. puiſqu'il en eſt parlé à l'an 852 ſous le nom de *Stabulenſe* (*Egliſe St. Et. pag. 146*), paroît avoir été formé des débris de Daroy. Les Habitans de ce dern. Vil. voyant leur pays ravagé par les Norm. chercherent à mettre leurs effets à couvert, & s'établirent à Etaule, où ils mirent leur bétail en ſûreté ſous les rochers, comme dans des *étables*. On voit à Bonvaux l'épit. de Renauz *de Eſtaules*, Ecuyer, mort en 1314; tombe fig.

Env. 50 f. 220 com. terrein ſec; la pierre mureuſe & tégulaire y eſt abondante; une ſorte de terre glaiſe y ſert de mortier; les bois ſont remplis de ſources agréables & de ſimples aſſez rares, & environnés de mont. à $\frac{1}{4}$ de l. de Daroy, 2 & $\frac{1}{4}$ de Dijon.

Lat. 47, 24' 40" long. 2, 36' 27".

FAUVERNEY, Prieuré-Cure.

Fauverneium, *Fauverniacum*, *Faberniacum*, Par. voc. St. Georges, à la col. de l'Ev. de Dij. C'étoit autrefois un Doy. réuni depuis quelques années à celui de St. Jean de Dij. Garnier de Mailly, Abbé de St. Et. fonda cette Egliſe en 1045: Etienne, Sg^r. de Fau-

verney, l'acheva en 1188. Manaſſès, Ev. de Langres, la réunit à l'Ab. de St. Et. Une petite Communauté de Chan. rég. y fut établie en 1191 par le Duc Eudes, dans un emplacement près des foſſés de ſon Chât. dont il affranchit le terrein en 1200. Un Chan. étoit Coadjuteur du Prieur-Curé pour le ſpirituel & le temporel en 1447. A l'oueſt, eſt une petite Chapelle de N. D. appellée *le Temple*; elle a appartenu aux Templiers, & a été réunie à la Commanderie de la Magdeleine de Dijon.

Le Village, en plaine ſur la route de Dij. à Auxone, a 45 f. Le clocher & grande partie du Village ſont de la Juſtice des Chartreux de Dijon pendant trois ans, & de la Juſtice de Rouvre dans la 4e. le reſte du Village dépend de la Commande. de la Magdeleine, cédée par le Duc Robert en 1293, en échange de ce que les Templiers poſſédoient à Semarey; mais le Châtelain de Rouvre a la haute Juſt. ſur cette portion.

Terre à froment, arroſée par l'Ouche. Deux moulins, une huilerie. Magny-ſur-Tille en dépend. (*Voy. Magny*). Ce Village a donné le nom à une ancienne famille. Humbert & Théodoric de Fauverney, Chev. en 1130; Hervé, fils d'Humbert de Fauv. & d'Eliſabeth de Vergy, fut le 6e. Ab. de la Ferté en 1125. Guillaume de Fauv. fut témoin de la charte du Duc Eudes en faveur

de Dijon 1187. Le Duc Eudes V, par ſon teſt. de 1314, donne à Guyot de Fauv. ſon *Uſſier* 600 liv. Wlfe Patrice de Bourg^e. fut tué par ordre de Brunehaut à Fauv. en 607, pour venger la mort de ſon favori Protade : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 14' 54" long. 2, 6' 43".

FAYS-BILLOT, Bourg.

Par. du Dioc. de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. la Vierge (8 Septembre) Patr. l'Ab. de Montierramey, également Collateur d'un Prieuré ſimple de l'Ordre de St. Benoît; M. de Montrevel, Sg^r. en toute Juſtice : belle ſonnerie.

Fays-Billot, ancienne Baronnie enclavée dans la Champagne, a long-temps appartenu aux Maiſons de Châtillon & de la Baume-Montrevel, qui ont accordé pluſieurs priviléges aux Habitans.

Guy de Châtillon diminua leurs tailles en 1324. Philippe le Bon leur permit, ainſi qu'à ceux de Meuvy & Baſſoncourt, par Lettres de 1420, d'uſer de tel ſel qu'ils voudroient, ſans autre ſubſide que celui de 12 livres par an : privilége que tous nos Rois ont confirmé juſqu'à Louis XV.

Veſtiges d'un ancien Château devant les halles, où pluſieurs Villages avoient droit de retraite, détruit au XIVe. ſiécle, & les redevances abolies

Ce Bourg, ſur la riviere de Salon, ſur la gr. route de Beſançon par Veſoul à Langres, eſt compoſé d'environ 250 f. Maiſon de charité fondée en 1726, & autoriſée par Let. pat. Les malades y ſont ſoignés par trois Religieuſes. Commerce en bled, pois, toile, chaiſes, & ouvrages de vannerie.

Subd. Bur. de Contr. de Traites-For. ſous la direction de celui de Langres; 4 foires par an & marchés tous les Jeudis. La Poſte pour Strasbourg par Béfort y paſſe. Au nord, Chapelle Ste. Anne. Terres à froment. La papeterie, les granges du Corbetot, des Tillots, de la Louvére, en dépendent. Sur le finage, pierre de grais tendre, qui ſe durcit à l'air. Les Laboureurs ſe ſervent utilement de la marne pour fertiliſer leurs terres froides, en la mêlangeant avec du fumier: à 12 l. de Dij. & 4 de Langres, 7 de Gray.

Lat. 47, 49' 24" long. 3, 13' 44".

FENAY.

Fedenacus, *Fœnaum*, *Fedeniacus in Pago Attoariorum*, Par. voc. St. Martin, Patr. des Bénéd. de St. Ben. Décim. Dans l'Egliſe, tombe d'Erard de Saulx, Chev. Sgr. d'Orrain, mort en 1477, & celle de ſa fem. Antoinette d'Inteville, morte en 1516.

Ce Village, oublié dans Garreau, eſt ancien; il en eſt parlé dans Per. p. 8, à l'an 684; il eſt ſitué à cent pas à l'eſt de la route de Dij-

ſur une petite élévation; environ 25 feux.

Hugues III le donna en 1187 à la Commune de Dij. qui le céda en 1196 à Eudes III, *en échange du ban des Juifs, avec leur attrait, & partie de l'étalage aux foires de St. Jean & de la Touſſaint.* M. Gagne de Perrigny en eſt Sgr. en toute Juſt. Andrien *de Faunay*, Notaire pour le Duc à Dijon en 1381 : belle tuilerie.

Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle, Layer-le-Franc, Chevigny, Domois, la Rente de Sans-Fond en dépendent.

Saulon-la-Rue, *de Salone*, d'environ 45 f. étoit un Comté, réuni à celui de Perrigny en 1768. Chât. avec un canal & de belles avenues d'arbres; moulin ſur la riviere de Sans-Fond. Ce Village eſt appellé, dans un titre du Xe. ſiéc. *Salaon* & *Saloon*, (*Per. p. 18*).

Pierre Gromet de *Salone*, étoit Doyen de la Sainte Chapelle en 1311. Hugues de Pont en étoit Seigneur en 1372.

Domois, *Diſmus*, *Dulmuſus*, *Dumea*, *Villa Dumes.* (*Per. pag. 77*) Ham. de 5 f. fort anc. Apport le 25 Mars & 8 Septembre, à cauſe d'une Chap. de la Vierge qu'on dit y avoir été fondée par nos Ducs. Domois, appellé dans le terrier de Rouvre 1537, *Grange de Demois, Fief dont les maiſons ſont démolies, devant une livre de cire au Chât. de Rouvre.* On voit à Bonvaux l'épit. de Eudes, *Sire de Demois*, Chevalier, & d'Alix ſa femme, Dame de Brecey, au XIVe. ſiécle.

Chevigny, au nord, de 30 f. MM. de la Sainte Chapelle Seigneurs.

La Rente Sans-Fond, dit *Cenfons* au IXe. ſiécle, à ¾ de l. à l'oueſt. Là ſort une ſource, dont les eaux belles & abondantes coulent à Saulon-la-Rue & Saulon-la-Chapelle, traverſent un autre ruiſſeau ſous un aqueduc, auquel aboutit une levée faite par les Ducs de la 1ere. race, ſous Arnaud, Ab. de Ciſt. en 1212, vont à Noiron, forment 3 étangs. Cette fontaine croît dans la féchereſſe, dit M. de la Mare dans ſes Mém. mſſ. (*V. Saulon-la-Chapelle & Layer comme Annexes*).

Le finage de Benay produit du froment en partie, du méteil & menus grains : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 13' 25" long. 2, 44' 6".

FIXEY ou *FISSEY*.

Ficeium, *Ficiacum*, Par. voc. St. Antoine, Patr. de MM. de St. Ben. Sgrs. Cette Egliſe eſt anc. puiſque le Duc Richard lui donna un meix à Rouvre en 907. (*V. M. de Vergy, p.* 27). La Dame Goyla céde à St. Ben. en 902 des fonds à Fiſſey.

Ce Village, de 22 f. & de 70 Com. eſt ſitué au bas de la côte, toute couverte de vignes, à 200 pas de la gr. route de Dij. à Chalon. Le Fief de Trouhans en dépend; deux jolies maiſ. bourg. La fontaine de *Vaux*, entre deux montagnes, eſt ferrugineuſe;

XVIIe. siéc. qu'ils l'ont abandonnée au Desservant; elle ne montoit en 1739 qu'à 180 liv.

Flavignerot fut donné à St. Ben. avec Corcelles par Gontran en 581. Jacques de Chasans, Chev. reprend de Fief en 1372 de la forte Maison de Flavignerot. Jeanne de Blaisy, femme de Geoffroy du Mex, Ecuyer, donna à MM. de la Ste. Chapelle sa Terre de Flav. pour une Messe quotidienne en 1382; comme on le lit sur sa tombe. Ils la vendirent en 1436 à J. de Noiden, d'où elle passa en 1507 à Louis de Mazile, & en 1514 à Pierre Sayve, Maire de Dij, dont on voit les armoiries à l'Eglise. Le Sgr. actuel est M. Perret, Maître aux Comptes. Cette Terre releve de la Sainte Chapelle.

Le Village, situé entre deux montagnes couvertes de bois, a un sol peu fertile & fort froid. La Rente de la Motte, nouvellement bâtie dans l'emplacement de la Rente du moulin à vent, en dépend; à 2 l. ouest de Dij. Lat. 47, 16' 20" long. 2, 35' 11".

FLEUREY-SUR-OUCHE.

Floriacum, *Flureium*, Par. voc. S. Jean-Bapt. Doy. de Sombernon, Patr. du Prieur Commandataire de St. Marcel-lès-Chalon, Sgr. & Décimateur.

Le Roi Gontran donna en 586 Fleurey & ses dépendances, à l'Ab. de St. Marcel, qui y établit un Prieuré. On ne sait en quel temps

temps préciſément; il étoit du nombre des Bénéf. de l'Ab. de Clugny, à laquelle Louis VI donna en 1119 des Lettres de ſauvegarde, confirmées par Philippe de Valois en 1339. (*Voy. Ordonn. du Louvre* in-fol. *tom. 3, pag. 546*).

La Ducheſſe Agnès, qui bâtit l'Egl. Par. céda au Prieur tout ce qu'elle poſſédoit à Fleurey, à condition d'une Meſſe quotidienne réduite à deux Meſſes par ſemaine. Il y avoit encore des Religieux en 1318, temps auquel le Duc permit au Prieur d'établir un marché tous les Jeudis & 4 foires par an, en lui payant pour droits 60 florins, réduits à 42 en 1415, à cauſe de la mortalité en cette *Ville*, & des grands & exceſſifs dommages qui lui ont été faits par les Gens d'armes & les Compagnies qui ſe ſont tenus au Pays. Le Curé fait trois proceſſions dans l'Egl. Priorale; le Prieur lui doit à dîner, à ſes Clercs & Chantres; & le jour de St. Marcel, il y ajoute une *cymaiſe de vin d'honneur.*

Fleurey étoit ancienn. un endroit conſidérable; il étoit encore fermé de murs, avec 4 portes, au XVIe. ſiéc. Comme il avoit pris le parti du Roi, il fut forcé & pillé par Guignonville, Capitaine des Soldats ligueurs du Duc de Nemours, qui enleverent les vaſes ſacrés & les ornemens de l'Egliſe en Sept. 1589. Mais peu de temps après, Mon-

tigny, Gouverneur de Dij. pour la Ligue, fut battu à Fleurey, bleſſé & pris par Saint-Mathieu, Capit. du Château de Montcenis.

C'eſt dans la plaine (1) que ſe donna en 500 la grande bataille qui a retenu le nom de *Fleruey*, entre Gondebaud & Clovis: celui-ci y défit le Roi Bourguignon, trahi par ſon frere Godegeſile. (*Voy. le 1er. vol. p. 64*). Sirivat, courtiſan du Roi Thierry, avoit à Fleurey une maiſon où il fut aſſaſſiné en 534 par Siagre, neveu de St. Deſiré, IXe. Ev. de Verdun. Le Duc Robert Ier. y mourut en 1073. Après les ravages des Hongres, *la Terre de Florey-ſur-Oiche*, dit St. Julien de Baleure, pag. 453, *fut ſaiſie par pluſieurs, qui, à l'envi, en prindrent chacun ſa piéce*; mais tout fut reſtitué à Saint Marcel par le Duc Hugues Ier. en 1075. Ce Prince, qui en aimoit le ſéjour, affranchit les Habitans en 1104 des ſervitudes & taxes impoſées par ſon pere. Le Duc Eudes céda en 1226 la garde de Fleurey, *gardam Fleureii*, à Hugues de Vergy. On voit en 1148 un Vernaire, fils du Maire de Fleurey. Le Duc Hugues, par ſon codicille de 1315, laiſſe à Martin de Fleurey,

(1) L'endroit où ſe donna la bataille doit être placé entre Velars & Fleurey, en tirant au nord du côté de Lantenay. Dans un endroit défriché en 1765, on a trouvé des oſſemens d'hommes, de chevaux, des crânes & de vieilles armes.

ſon Phyſicien (Médecin) *pour ſes poines, labours & viſites, 50 liv. dijonnoiſes.* (D. Pl. tom. 2, pag. 157).

Ce Village dont une partie ſe nomme la *Velle*, & l'autre la *Velotte*, d'env. 140 feux, eſt remarq. par ſa ſituation dans un vallon borné par 2 chaînes de mont. au ſud & au nord; il eſt partagé par l'Ouche & à 100 pas de la gr. route; le ſéjour en eſt agréable. On y voit pluſ. maiſ. de campagne, embellies par des jardins délicieux; ceux de MM. de la Fontenelle & Virely, ſur-tout ceux de M. Mollerat, plantés par feu M. Bouhin, méritent le coup d'œil des curieux.

Le terrein ſec & pierreux ne produiſoit que du ſeigle & menus grains, & depuis 4 ans on ſeme du froment qui vient très-bien; bons prés arroſés par l'Ouche; pet. canton de vignes; le finage a près de 5 l. de tour; il renferme le moulin de *Morqueil*, ancien. Marceuil, à $\frac{1}{4}$ de l. à l'oueſt; la rente de *Colonge* à $\frac{1}{2}$ l. au ſud; celle de la *Colombiere*, près de laquelle ſont de belles fontaines; des tuyaux de plomb découverts vers 1740, font conjecturer qu'on en conduiſoit les eaux au Prieuré; les maiſ. & la Chap. en deçà le Pont-de-Pany, dépendent de la Par. ainſi qu'Ancey, ſon Annexe. (*V. Ancey ci-devant*). A 3 l. de Dij. 2 de Sombernon. Lat. 47, 18' 35" long. 2, 31' 26".

FONCEGRIVE.

Tire ſon nom d'une belle fontaine qui nourrit la Venelle, & des *grives* qui viennent s'y abreuver. Ann. de Selongey, voc. St. Remi, Sgr. M. de Paulmi. Il y avoit 4 Sgrs. en 1393. Les Sires de Grancey réunirent ces portions. Bois de grande étendue, contigus à ceux de Grancey, qu'on traverſe pour aller à Châtillon par la montagne.

Ce Vil ſitué ſur un côteau, au bas duquel coule la Venelle, eſt d'env. 40 f. Les Hab. s'obligerent à prendre du ſel au grenier de Saulx-le-Duc en 1427. Le terroir aſſez ſec produit du méteil & menus grains; Subd. d'Iſſ. à 2 l. $\frac{1}{2}$ Contr. de Selongey à $\frac{3}{4}$ de l. 6 $\frac{1}{2}$ de Dijon.

Lat. 47, 37' 58" long. 2, 48' 13".

FONTAINE-LES-DIJON.

Fontanæ, Par. voc. St. Martin, à la coll. de l'Ev. Ce n'étoit anciennement qu'une Chap. dédiée à St. Ambroſinien, dépend. de l'Egl. Par. de St.-Martin-des-Champs, comme il paroît par des titres de 1120, 1134, 1245, 1451, rapportés dans l'Hiſt. de l'Egl. de St. Et. Betto, Ev. de Langres, donna cette Egl. de St. Martin & les dîmes en 801 à l'Ab. de St. Et. Dans un acte de 934, elle eſt appellée *Abbatiola Sancti Martini.* Fontaine, dont on croit que la Chap. fut fondée

par la B. Alethe, mere de Saint Bernard, paroît avoir été érigée en Cure en 1451.

Ce Village ſitué ſur une éminence d'env. 70 f. en avoit 44 en 1389. Prieuré de Feuillans, bâti ſur l'emplacement du château de Teſſelin le Roux, pere de Saint Bernard, acquis de Joachim Damas, Sgr. du Rouſſet & de Fontaine, en 1614. Louis XIII s'en déclara le Fondateur, & accorda 1000 liv. de penſion avec les priviléges de Maiſon Royale. Le 6 Janv. 1614, Royer de Bellegarde en poſa la 1re. pierre au nom de la Reine Anne d'Autriche. Le peuple des environs y accoure chaque année pendant l'Oct. de St. Bernard, & ſatisfait ſa dévotion en l'invoquant dans la chambre où il eſt né en 1091. (*V. ſon Eloge, tom. 1er.*). C'eſt encore la Patrie de P. Brecard, créé Cardinal en 1119 par Calixte II, ſous le titre de St. Marcel, Légat en France, qui excommunia Pons, Abbé de Cluny, mort vers 1140.

Fontaine a eu des Sgrs. diſtingués de la maiſon de Saulx, inhumés à Bonvaux; leurs tombeaux ſont gravés dans *Dom Plancher, tom. 2, pag. 1431.* Cette Terre paſſa à cette maiſon par le mariage de *Belote de Fontaine*, niéce de St. Bernard, avec Guile. de Saulx, à la fin du XIIe. ſiécle; ce qui forma la 1re. branche de la maiſ. de Saulx, dite de *Fontaine*, qui finit par Nic. de Saulx-Fontaine, épouſe de Guille. de Marey, Sgr. de Gippi

en Nivernois : elle mourut en 1429, laiſſant des enfans,

Bernard de Morey, par dévotion à Saint Bernard, donne à Ciſteaux la 4e. partie du *Chaſtel & forte Maiſon* de Font. en 1462. Une repriſe de Fief de Richard, Sgr. de Font. fait mention de la *Fortereſſe* de ce lieu en 1366. Il eſt parlé de la *petite Fortereſſe* de Font. où il y avoit 37 f. abonnés, dans un titre de 1393.

Au bas du Village, pillé deux fois pendant la Ligue, Chap. St. Denis, ſans fondation. Le côteau forme un vignoble conſidérable, qui donne d'aſſez bon vin ; les Crays de Pouilly ſont renommés : jolies maiſons bourg, les jardins de M. Seguin ont été tracés par le célèbre le Nôtre.

A l'eſt, beau château & parc de Pouilly, *Poliacum*, à M. Bouhier, Marquis de Lantenay ; a appartenu aux *le Riche*, Vicomtes de Dij. Un de leurs deſcendans le vendit en 1253 ; une portion de la dîme fut en même temps inféodée au Duc Hugues IV. Ce Fief, fort ancien, qui avoit une tour au XVe. ſiéc, releve de Magny-ſur-Tille depuis plus de 500 ans ; il a été poſſédé par J. de Biais en 1336, par N. de St. Belin 1499, par Thomas de Plaines à moitié en 1505. Marguerite de Cirey-ponta en dot la *Maiſon-Forte de Pouilly* à J. Bouhier ſon mari ; leur petit-fils, Benoît Bouhier, réunit le tout en 1655.

Dès 922 on voit des vignes à Pouilly,

Polliaco in Comitatu Oſcarenſi : A une demi-lieue de Dijon.

Lat. 47, 20' 41" long. 2, 41' 16".

FONTAINE-FRANÇOISE, Bourg.

Fons-Gallicus, *Fonti-Gallicum*, Bourg du Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Sulpice, Patr. de l'Ab. de Flavigny. Les Bénéd. qui y avoient un anc. Prieuré, ont deſſervi l'Egliſe juſqu'en 1611. On y voit l'épit. de Philiberte de Vergy, fille de Henri de Vergy, *Sénéchaux* de Bourg^e. 1318.

Cette Terre a été long-temps dans la Maiſon de Vergy : Jean & Jacques de Vergy freres partagerent cette Seig^e. en 1371. Jac. vendit la rue Berthaut & le four comme franc-aleu, 300 francs d'or à Henri de Longvy en 1379 : d'où cette Terre paſſa à la Maiſon de Longvy. Olivier de Longvy, Chambellan de Philippe le Bon, en étoit Sg^r. en 1433. Elle entra dans celle de Chabot par le mariage de Françoiſe de Longvy avec Philibert Chabot, Amiral de France. C'eſt auj. M. de St. Julien, Receveur Général du Clergé, qui en eſt Sg^r. Le château, bâti depuis env. 22 ans, annonce la magnificence du Sg^r. les appartemens, la terraſſe, les jardins, le parc, tout reſpire le goût, l'élégance & la nobleſſe.

Ce Bourg, ſitué en plaine, a été fut aſſiégé par le S^r. de Mirebel en 1373 ; mais

il eut ordre de ne méfaire, ni lui, ni ſes gens, aux Pays du Duc. Les Habitans jouiſſoient autrefois de gr. priviléges, & en ont conſervé pluſieurs. Philippe le Bon leur accorda celui de n'être ſujets à aucune gabelle, ni impoſitions ſur leurs denrées, de négocier par-tout ſans payer aucuns ſubſides. Ces priviléges furent confirmés par Let. pat. en 1458, maintenus par Arrêt du Conſeil & du Parl. de Dijon en 1613, par Let. pat. de Louis XV en 1716 & 1755.

Un titre de la Ch. des Compt. porte qu'en 1430, un J. Bonvalin, Laboureur, mourut à Font. Fr. à l'âge de 120 ans.

Mairie pour les affaires écon. Bur. de Contr. 4 foires par an : terres à froment; mines de fer abondantes & de la meilleure qualité. La Vingeanne arroſe la prairie, des fontaines abondantes forment une belle nappe d'eau au bas du château, enſuite un vaſte étang, dont les eaux font aller un fourneau.

Le Fief Bertaut, Chaume, la Métairie de la Borde ſont de la Par. Fontenelle; ſon Ann. eſt en Comté. A $\frac{1}{4}$ de l. de Font. A l'eſt eſt le pré *Morot*, où ſe donna la bataille que gagna Henri IV à la tête de 500 chevaux, contre 15000 hom. qu'il mit en fuite, le 5 Juin 1595. Il y courut de grands dangers; c'eſt delà qu'il écrivit à ſa ſœur : *Ventre ſaint gris, vous avez penſé être mon héritiere.* Le Roi

voyant fuir un de ſes eſcadrons, dit à Roquelaure de courir après : *Vous m'excuſerez, Sire*, répondit-il, *on croiroit que je fuirois comme eux ; je combattrai à vos côtés ; l'action va être chaude, & ſi ſerai bien aiſe d'écrire à ma belle amie que j'y étois.* . . . . . La veille de l'action, le Roi écrivit un billet à Guillaume de Hautemer de Fervaque, Sgr. de Grancey : *Fervaque à cheval, l'ennemi approche, j'ai beſoin de ton bras ; je ſuis Henri.* P. Mathieu rapporte que le Roi à cette action, prenant par le bras le Marq. de Mirebeau (Jacques Chabot), lui dit : *Marche-là, Mirebeau ;* qu'il vola, terraſſa, ou mit en fuite tout ce qu'il rencontra. Ce combat porta le dernier coup à la Ligue, & força Mayenne & ſon frere, le Duc de Nemours, à recourir à la clémence du Prince. Les Elus, en faiſant réparer le pont, y ont fait graver ces mots : *Hìc Henricus Magnus debellavit hoſtes.*

A ½ l. à l'eſt on trouve les veſtiges d'une voie Rom. de Langres à Auxone. La colonne mil. découverte en 1703 près de Saquenay, gravée dans les Antiq. de Dij. par M. Legouz, p. 167, fait préſumer qu'elle fut faite ſous l'Emp. Claude. M. de St. Julien a fait réparer la partie de ce chemin, qui paſſe ſur ſes terres. Fontaine eſt la patrie du P. Fourcaut, Minime, habile pour empailler les oiſeaux, mort en 1775 : Subd. d'Iſſ. à 3 l. 6 de Dij, 1 ½ de Beze, 3 de Gray.

Lat. 47, 32' 39" long. 3, 1' 26".

FOUVENS-LA-VILLE ou *LE BAS.*

Fonſvenna, *Fonventis*, Par. Dioc. de Lang. Doy. de Fouvens-le-Châtel en Champagne, voc. St. Martin, à la col. de l'Ev. de Lang. autrefois de l'Abbaye de Beze.

Ce Village de cent feux, dans un fond, eſt une dépendance de la Baronnie de Fouvens-le-Châtel, dont M. le Marquis de la Tour-du-Pin, Command. en Bourg^e. eſt Sg^r. du chef de M^de. ſa mere, fille unique de M. de Choiſeul, Marquis de Lanques.

Au nord, ſource qui forme une petite riviere, groſſie par une autre dite *Champ-Haut.* Elle fait aller, dans l'eſpace d'une lieue, cinq moulins, un fourneau & une forge.

Les eaux de cette ſource ſe troublent lorſqu'on lave les mines de fer à Salincourt, Village de Fr. Comté, à 1 l. au revers de la mont. Terres à froment, prairie, carriere de belle pierre qui ſe polit.

Fief de Dialoſſe de 4 f. donné aux Hoſpitaliers du St. Eſprit de Dij. par Gerard, Chev. Sg^r. d'Achey en 1215, avec Chapelle de St. Eloy, réparée en 1756. Le Parl. de Dijon prit ce Fief ſous ſa *ſauve-garde* par Arrêt de 1536. Grange d'Auvillars : A 3 l. de Fays-Billot & de la Subd. Prochain Bur. de la Poſte, à 10 l. de Dij. 7 de Langres.

Lat. 47, 41' 30", long. 2, 19' 32".

GEMEAUX, anc. *JUMEAUX*, Bourg.

Gemelli, *de Gemellis*, ſans doute à cauſe des reliques des *Freres jumeaux*, Martyrs de Langres, qu'on y révere : Par. Doy. d'Iſſ. voc. de la Vierge (15 Août), à la col. de l'Ev. de Dij. Joſſerand, Ev. de Langres, en accorda le Patr. à l'Ab. de St. Et. en 1120. Le Curé y ayant ſuccédé aux Chan. Rég. a le titre de Prieur. Charles de Poitiers, Ev. de Langres, conſacra cette Egl. le 3e. Dimanche d'Oct. 1429, & plaça deſſous l'Autel des reliques qu'on a trouvées dans une petite boîte de plomb, en 1766 : la nef paroît très-ancienne, & peut être du Xe. ſiécle.

L'Autel, qui eſt très-propre, le même qui étoit au Collége de Dij. en la ſalle de Théologie, a été placé le 17 Mars 1769 : dans la Chapelle ſeigneuriale, monument de Magdeleine Begon, morte en 1761, épouſe de Meſſire Jean-Claude Loppin.

Chapelle St. Michel au milieu des vignes, unie à la collation de Grancey.

Ancien. Léproſerie au nord entre les vignes, dont le canton s'appelle encore *la Laidros*, ou Maladiere ; il n'y a plus qu'une Croix ſur l'emplacement. Il ſe fait tous les mois, le 3e. Dimanche, une *aumône*, des libéralités du Seigr. & des bons Paroiſſiens, pour les malades.

Ce Bourg fort anc. eſt qualifié de *Ville de*

Gemelx & *Gemeaux* dans les titres des XII & XIIIe. ſiécles, de *Châtellenie* & de *Baronnie* dans le XVIe. ſiécle.

Cette Terre a été poſſédée par la maiſon de Grancey depuis 1281 juſqu'en 1475; par Georges de la Tremouille, 1479; par J. de Boiſſey, Chambellan du Roi, en 1507; par Marc de la Baume, Comte de Montrevel, en 1520; par J. le Marlet, 1530; par Joach. de la Baume, 1534; depuis par Antoine & Joach. de Vienne; Jacques Chabot, 1613; Jean & Jacq. Mochot; J. Cl. Loppin, Conſ^r. au Parl., en 1711; enfin, M. Charles Loppin, anc. Avoc. Gén. au Parl. Sg^r. act.

On voit proche l'Egl. les reſtes d'un vieux chât. fort; auſſi eſt-il dit que la Châtellenie eſt aſſiſe au Bourg de Gemeaux, lieu dit le *fort pays de Bourgoigne*. Le Duc Robert II permit en 1305 à Guil^e. de Grancey, Sg^r. de Gem. d'y avoir une fortereſſe.

Pendant les guerres, il étoit gardé par les Habitans & les Sg^rs. avoient droit d'en nommer les Officiers : droit confirmé par Arrêt en 1588. Simon de Martinecourt en étoit Capit^e. en 1576. Henri IV le fit Maréchal des Logis en la Cornette-Blanche en 1595, après le combat de Fontaine-Françoiſe, où il fut bleſſé. Honoré de Martinecourt l'étoit en 1651. Ils deſcendoient de Cl. de Martinecourt, Bailli d'Amont, en 1400. Les anc. familles ſont les Renaudot & les Corneaux,

établis à Gem. en 1290; les Juret, Clercs, Cireſſe, Gauthier, *&c.*

Cette fortereſſe fut priſe & en partie démolie en 1433, lors de la guerre des Vergy contre Guille. de Chateauvilain, Seigr. de Grancey & de Gem. Les Ecorcheurs, au nombre de 700, s'étoient cantonnés à Gem. & Pichanges, & ravageoient le pays en 1437. Le Duc fit aſſembler la Nobleſſe de 3 Bailliages pour les chaſſer.

Le nouv. chât. dans une ſituation agréable, eſt bâti à la moderne avec beauc. de goût, & les jardins en ſont bien diſtribués. Chap. de la Vierge à la nomin. du Sgr. Le jeudi 18 Mai 1564, Charles IX coucha en ce Bourg; il avoit dîné à Til-Châtel.

Gemeaux eſt ſitué au bas d'une éminence ſur un terrein aſſez inégal, à 100 pas de la route de Dij. à Langres. Cette route eſt faite ſur la levée des Rom. dont on voit encore quelques veſtiges dans les endroits où la nouvelle a ceſſé de prendre le même alignement que l'anc. L'air y eſt fort ſain; belle fontaine qui ſort de la roche: on deſcend dix à douze degrés pour puiſer l'eau. 240 f. 750 Com. Les halles grandes & bien bâties; marché le Mardi & le Vendredi; une foire par an: Bureau de Contrôle.

Le finage a près de 4 l. de circonférence; à $\frac{1}{4}$ de l. au nord eſt une abondante fontaine qui fait aller le moulin de *Venarde*. Le pont

de *Geux*, appellé en 1160 *plancha de Gûrs*, étoit près de la voie Romaine.

Le Fief dit le *pré Duclos* à M. de Tavannes ; celui appellé *le Clos*, à M. Barbis de Longecourt.

Le Fief *Humbert*, érigé en 1628 par Cath. Chabot, D^e. de Gemeaux, veuve du Duc de Bellegarde, réuni à la Seigneurie en 1776.

Celui de la *rue Baſſe*.... à M. Danthès, Sg^r. de Ville-Comte. A la Terre de Gem. eſt réunie, depuis 1690, la Terre de Preigny, à une demi-lieue. Il n'y a plus de Village, mais ſeulement une mét. conſid. qui portoit autrefois le nom du *Tronchois*, & depuis celui de *Neumaiſon*. Cette mét. au Sg^r. fait le chef-lieu de la Terre de Preigny. Les Chan. de Grancey poſſédent dans ce territoire pluſieurs fonds qui portent le nom de *Gaignage de Preigny*, dont la haute-Juſt. eſt au Sg^r. L'affranchiſſement de Gem. paroît être de 1400.

Entre Lux & Til-Châtel, ſur le finage de Gem. étoit un hoſpice aux Templiers, détruit ; leurs biens ont ſervi à la dotation de l'Hôpital de Til-Châtel, & d'un membre ou petite Commanderie de Malthe, dépend. du Grand Prieuré de Champ. appellée *Fontenotte*, Par. de Til-Châtel.

Le terroir produit du froment, de bons fruits, du vin commun, parmi lequel on diſtingue celui des *Violettes* & des *Aiteroles* ; peu de prés ; les bois au Sg^r.

On trouve en quelques endroits du fin de la mine de fer, l'énula campana, la véronique, la centaurée, l'enfraiſe : il eſt parlé des carrieres de Gem. dans une charte de Manaſſès, Ev. de Langres, vers 1158, *perreriis apud Gemellos* (Egl. St. Et. p. 121, pr.). On en tire des blocs conſidérables. Les eſcaliers de pluſ. chât. & de quelques Hôtels à Dijon en ſont conſtruits.

La borne qui fait la ſéparation de la Bourg^e. & de la Champ^e. eſt à un demi-quart de l. de Gem. au nord, au coin du bois de la Charme.

Henri de Martinecourt a le r^er. apporté dans le pays en 1675, la *navette d'Allemag^e.* qui ſe ſeme au printemps, & qui produit beauc. Gren. à ſel, Subd. d'Iſſ. proch. Bur. de la poſte & à 1 l. 4 pet. de Dij. 1 de Til-Châtel.

Lat. 47, 29' 29" long. 2, 47' 34".

GENLIS ou *JANLY*, anciennement *GENLEY*, *JANLEY* & *JANLE*.

Genleium, *Genlaium*, Par. Dioc. de Chal. Doy. d'Arc-ſur-Tille, voc. St. Martin, Patr. du Prieuré de St.-Vivant, auquel la dîme en fut accordée par Maurice de Genlis, Chevalier, en 1197, avec approbation de Robert, Evêque de Chalon, & du Duc de Bourg^e. En l'Egl. 2 Chap. de St. Claude & St. Antoine, fondées par MM. Valon, à la nomin. du Sg^r. Dans le chœur,

on lit les épith. de Jehan de Prenieres, en 1458, de Pierre de Priſſey, Ecuyer, en 1460; dans la Chap. de St. Antoine, celle de J. Valon, le plus anc. Chan. de la Ste. Chap. en 1652 : c'étoit un Prêtre très-édifiant.

Cette Terre relevant du Marquiſat de Mirebeau, a été poſſ. par des Sgrs. du nom de Genlis : on voit Theodoric de Genlis en 1147, & ſon fils Guy : elle paſſa à P. de Mailli en 1289, qui la donna à Richard de Montmoret, Bailli de Dij. elle étoit alors qualifiée de *maiſon forte de Genley ;* à J. de Tenare en 1386; à Cl. Faulquier en 1562; à Fr. de Nagu, Marq. de Varenne, en 1630; à Nic. Valon en 1680. M. Fyot, Marq. de Mimeure, anc. Conſr. au Parl. ſon petit-fils, en eſt Sgr. en toute Juſtice. Beau chât. à la moderne, orné de jardins très-agréables. Athée & Magny près d'Auxone relevent de Genlis.

Ce Village, de 80 f. & 400 com. compris *Uchey* qui en dépend, eſt en plaine ſur la route de Dij. à Beſançon; la Tille y paſſe, l'inonde ſouvent; marché le jeudi & 4 foires par an. Il eſt parlé de la prairie de *Lampone* en 602 (*Chr. St. Ben. p. 376*), & en 990 (*Per. pag. 128*).

Patrie de J. & Philib. de *Genley*, Doyens de Chalon, en 1372 & 1474. J. de Janley étoit Conſr. au Parl. en 1484. Le traité fait à Luxeul entre le Duc de Bourge. & Leopold,

Duc

Duc d'Autriche, fut ratifié à Janly le 14 Septembre 1387.

Terroir sablonneux, mais fertile; bonne prairie; passage de la poste & du carrosse de Dijon en Comté : à 3 l. de Dijon, 3 d'Auxone.

Lat. 47, 14' 16" long. 2, 53' 22".

GEVREY.

Gibriacum, *Giureium*, *Gyvræium-Montanum*, Par. voc. St. Aignan : Patr. du Chap^e. de Langres. L'Egl. autr. desservie par 7 Mépartistes, dont le 1er. prenoit la qualité de *Doyen*, ne l'est plus que par le Curé & un Chap. nommé par les Habit. Chap. de N. D. dite la *Blanche*, fondée en 1363 par N. de Dongon, à la nomination des héritiers, & à leur défaut, à celle du Curé.

A 300 pas du Vil. au sud entre les vignes, Chap. de N. D. de Beze, élevée par les Relig. de cette Ab. en 1155; elle est sans Titul^e. à côté anc. Hermitage.

Ce beau Village est anc. On a remarqué dans les *Pagi*, 1er. vol. qu'il est placé par plus. chartes dans le *Beaunois*, par d'autres dans l'*Oscheret*, & dans le *Dijonnois*. Le Duc Amalgaire, Fondateur de l'Abbaye de Bezé, l'enrichit de plus. fonds à Chenove & à Gevrey. Voilà l'origine du fameux *clos de Beze*, défriché par les Moines. L'Abbé Hugues le vendit au Chap^e. de Langres pour

600 liv. Eſtevenans en 1219 ; il a depuis été acenſé à différens Particuliers. Richard, Duc Bénéfic. de Bourg^e. remit en 895 à l'Ab. de St. Ben. des biens à Gevrey ; c'eſt le fond de la maiſ. dite l'*Aumônerie* aux Bénédictins, au ſud-oueſt.

Gevrey, avant les guerres civiles & la contagion de 1626, étoit un Bourg de plus de 350 f. On n'en compte plus que 240 & 800 com. Hôpital fondé pour 4 ou 5 lits, dont il ne reſte plus que la Chap. St. Antoine : les revenus en ont été unis au grand Hôpital de Dijon.

L'Ab. de Cluni en eſt Sg^r. La moitié de cette Terre fut donnée à cette Ab. par Hugues de Chalon, Ev. d'Auxerre, en 1019 ; le reſte par Hugues de Vergy en 1187, & par le Duc Eudes en 1209, avec *la maiſon de Veaune* (Vône), s'en réſervant la garde & le gîte.

Le châ. fut bâti par Yves de Poiſey, Ab. de Cluni, en 1257, & achevé par Yves de Chaſans, ſon neveu & ſucceſſeur, mort en 1289. Il avoit 4 tours ; celle appellée *Mierlin*, tomba en 1578 ; le reſte eſt en ruine. Des Let. pat. de Charles V, en 1364, portent que Gevrey en mont^e. & Monthelye reſſortiront au Baill^e. de Mâcon, à la priere des Cluniſtes. (*Voy. Ordon. du Louvre, tom. 4, pag. 450*).

Gevrey eſt diviſé en 3 parties : *la rue haute*,

où eſt le chât. l'Egl. & la font. La *rue baſſe*, où il n'y a qu'un large puits ; & les *Barraques* de 16 à 17 maiſ. neuves. Le Fondateur de cette partie eſt Cl. Delmace, Pâtiſſier, qui le 1er. établit ſur le gr. chemin une loge ou maiſonnette pour recevoir les paſſans : il y eſt mort en 1768.

La *Léproſerie* ou Maladiere étoit aux Barraques à la maiſ. *Fiſtet*, où l'on a trouvé, en creuſant la cave, une pierre ſculptée, avec fig. reſte d'un tomb. rom. d'un *Emetuncus*, Ouvrier en fer; fig. que le peuple prenoit pour un St. Eloy.

A 200 pas delà, dans un clos de vigne formé par M. Joly, on a déterré en 1772 17 anc. tomb. fig. de pierre blanche, avec des oſſemens réduits en pouſſiere à l'air, ſans méd. ni inſcription. A 100 pas des Barraques étoit un moulin à vent, détruit il y a cent ans. Près delà étoit le cimetiere des Juifs ; ceux qui paſſent, vont encore faire leurs prieres ſur ce terrein. Poſte royale.

En 1539 on réſolut de conduire l'eau de la fontaine dans la *rue baſſe* ; mais la miſere arrêta ce projet : enfin, la diſette d'eau, le danger fréquent des incendies, ont déterminé, en 1774, de tirer les eaux d'une petite fontaine ſortant du foſſé du Chât. qui donnera un pouce & demi d'eau en 3 diff. endroits, formera un lavoir & un abreuvoir ;

ce qui s'exécute aux frais des Hab. par M. Jul. Chapus de Volvic, très-intelligent dans cette partie, & ce qui a été fini en 1776.

Trois foires & un marché pour le grain le Mardi : Côte qui produit de bons vins. On diſtingue les climats de *Chambertin* & de *Beze*, tête des vins de Bourgogne. Les autres cantons renommés ſont le *St. Jacques*, les *Mazy*, les *Tamiſot*, la *Chapelle*. Le terrein de la plaine, ſec & pierreux, ne produit que du méteil & un 12e. de froment ; ce qui ſuffit à peine pour la nourriture de la moitié des Hab. Pluſieurs jolies maiſ. bourg. Celle de M. Mangin a une belle cuverie, compoſée de 40 cuves & de 2 preſſoirs. Les anc. fam. ſont les Mangin, Amiot, Joly, *&c.*

Les dépendances de Gevrey ſont les *Barraques*, la Rente *Potel*, bâtie en 1764, la Rente *Sathenay*, reſte des ruines d'un anc. Village qui ſubſiſtoit encore au 15e ſ. Le Duc Robert céde en 1282 la Juſt. ſur Sath. en ſe réſervant 20 liv. dij. au Prieur de Cluni, qui lui remet *la Ville de Gratour* en Charolois. Un Arrêt de 1462 déclare le Village de Sath. appartenir à l'Ab. de Cluni. On voit un Henri de Sath. Tabellion du Duc en 1393. Il n'y a plus que *l'étang du Roi*, dont M. de Perrigny eſt Seigneur. Les Hab. de Gev. ont droit d'y abreuver leur nombreux bétail ; la levée de cet étang eſt un ouvrage rom. La gr. voie militaire de Chalon à Langres y paſ-

ſoit. La Rente *Potel*, Par. de Fixin, eſt de la Juſt. de Gev. La mét. de l'Epois, autr. *Epais*, & Velle-St.-Philibert, paient taille à Gev.

Ce Vil. eſt la patrie de J. Vion, 40e. Ab. de Ciſteaux en 1445, mort en 1458; de Germain de Gevrey, Ecuyer, Garde de l'Artillerie du Duc en 1336; d'Othenin de Gevrey, Tréſorier de Eudes IV en 1343: pinte de Monſaugeon: à 2 l. & poſte & demie de Dij, 2 de Nuys, entre Morey & Brochon.

Lat. 47, 12' 40" long. 2, 38' 21".

HAUTE-VILLE ou *VELLE.*

Alta-Villa, Par. voc. St. Pierre, Patr. de l'Ab. de St. Seine. L'Ab. de St. Et. qui en avoit la préſentation, acquit en 1234 de J. de Beire, tout ce qu'il y poſſédoit pour 760 liv. Eſtevenans; le clocher & partie de la Par. ſont de la Baronnie de Vantoux; l'autre partie de la Juſt. de l'Ab. de Saint-Seine. Dans la partie haute il n'y a ni puits ni fontaine. Dans la partie baſſe eſt un grand puits qui déborde dans le temps des pluies, & qui ſouvent eſt à ſec l'été. L'eau eſt froide comme la glace en été. On n'en peut boire que quelque temps après qu'elle a été tirée. L'Egl. anc. de la même bâtiſſe que celle de St. Vorle à Châtillon: les pierres ſont poſées de champ un peu obliquement, alternativement; auſſi les Payſans diſent que c'eſt l'ouvrage des Fées.

Ce Village a pris ſon nom de ſa ſituation ſur une montagne; env. 38 f. La mét. de *Champ-Moron*, *Campus-Moriæ*, appellée *Calmus-Retundus* dans un titre de 1178, avec Chapelle, en dépendent.

La *Mere-Folle* aſſignoit ſur ce lieu les revenus & les gages de ſes Officiers. Guille. du Foſſé baille à titre de gagiers au Duc la Maiſon-Forte, Ville & appartenances de *Chammoron*, mouv. de ſon Fief, pour 600 liv. en 1313. Le Duc Hugues remet la grange & Fief de Cham. à Matthieu de Montmartin, Chevalier, en 1314. Philippe le Bon donne à Gillet Peraile, à vie ſeulement, ſa maiſon de Cham. & ſes dépendances pour 6 liv. payables au Châtel de Talant, 1431. Les Bénéd. de St. Ben. ſe retirent à Haute-V. pendant la peſte de 1585. Thibaut Moiſſon, Curé, a laiſſé ſes biens à la Fabrique, à la charge de donner, le jour de Pâques, aux Hab. & à ceux de Daix, une pinte de vin & un pain: ce qui s'exécute après matines.

Le terroir, ſec & pierreux, produit des raves qui ſont renommées; le vin médiocre: à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 21' 58" long. 2, 39' 36".

JANSIGNY.

Genſiniacum, Par. voc. St. Leger, à la col. de l'Ev. de Dij. Doy. de Mirebeau. Sgr. M. le Préſid. Legouz de St. Seine: Chât. bâti par

Nic. & Ant. Moriſot ; rebâti à la moderne par M. Legouz de Gerlans. Ce Vil. anc. dont il eſt parlé au VIIe. ſiéc. dans la Chron. de Bèze, eſt ſur la Vingeanne : 38 f. 140 com. un moulin. Au nord eſt un terre ou motte oblongue, qui marque un monument anc. à une demi-lieue de Talmay, 5 de Dij. 4 d'Auxone.

ISEURE ou *IZEURE.*

Yſorra, Yſurra, Yſioricus, Iſtodunum, Iſizodunum, Par. Dioc. de Chalon, Doy. d'Eſbarres, voc. St. Martin, Patr. de la Collégiale de Beaune. MM. de Ciſteaux, Sg^rs. pour un 5e. & les Chartreux de Dij. qui y ont une jolie maiſon, pour le reſte. Tous les 5 ans les Officiers de la Juſt. de Ciſt. la font exercer ſur le tout par des jours extraordinaires, nommés *les grands Jours de Ciſt.* Terres à froment, auquel on donne la préférence dans les marchés ; moulin ſur un petit ruiſſeau qui vient de Noiron ; tuilerie à l'oueſt ; Rente de Tarſul au nord. On voit un Guy de *Iſorra*, témoin d'une charte de Guy de Vergy en 1179. Le Duc Hugues acquit de Guillemette d'*Hiſeure* tout ce qu'elle poſſédoit à Aizerey & Potangey, mouvant de ſon Fief en 1264. Guillaume d'Eſcutigny, Sg^r. d'Iſeure, en 1366, par ſa femme Marie d'Iſeure. Il reprit de Fief de la *Maiſon-Forte* d'Iſeure. A 3 lieues de Dijon.

Lat. 9, 9' 40" long. 2, 28' 38".

Is-sur-Tille.

Cette petite Ville eſt appellée *Is*, *ſelon Trichaſtel*, en 1254 (*Per. p.* 479), & dans les anciens titres des VII, VIII & XIIe. ſiéc. *Hicium*, *Icium*, *Hiſium ad Tilam*, *Hocium*, *Izium*, *Iz Villa*. Waré, par ſon teſt. de 721, fait don à l'Ab. de Flavigny, entr'autres terres, de celle de Flacey & d'Is-ſur-Tille, *Flexum & Hicium*. Hugues de Breteuil, Ev. de Langres, donne à St. Benigne l'Egliſe St. Leger d'Iſſ. en 1038. C'eſt depuis ce temps que l'Ab. St. Ben. eſt Patr. du Bénéfice.

Iſſ. étoit deſſervie autrefois par un Curé, un Vic. & 5 Prêtres, qui avoient part aux fondations; il ne l'eſt plus auj. que par un Curé & un Vic. C'eſt un des 8 Doy. du Dioc. de Dij. L'Egliſe tombant de vétuſté, fut réparée à la fin du XVe. ſiéc. & conſacrée en 1524 par l'Ev. Michel Boudet; la nef, écraſée en 1620 par la chûte de la tour du clocher, qui ſervoit à faire le guet, fut reconſtruite les années ſuivantes.

Trois Chapelles en titre de Bénéfice: celle de St. Eloy, fondée vers 1320, par Guill^e. Chatelain, du Patr. de M. Legouz de Saint-Seine; celles de St. Jean & de St. Nicolas, de celui de l'Ab. de St. Ben. On célebre chaque année une Meſſe à la Par. le jour de St. Marc pour le Roi, fondée par un Duc de Bourgogne.

La Confᵉ. de St. Leger, Patr. du lieu, fut établie 1353 par l'Ev. Guilᵉ. de Poitiers. Selon les actes de cette Aſſociation, chaque Confrere étoit tenu de lui léguer *ſa meilleure robe, corſet & chaperon, ou 40 ſ. pour la valeur.* La Chap. où s'aſſembloient les Confreres, eſt convertie en Grenier à Sel, établi en 1673.

L'Egliſe a été ornée par les ſoins de Fr. Michel, Curé très-charitable, mort en 1754. J. Baillet, Préſid. à Mortier, Sgr. d'Iſſ. y fut inhumé en 1665. P. Durant, Secrét. du Roi, en 1714. La groſſe cloche fut faite en 1469 par des Fondeurs Lorrains.

On voit 2 anc. Sgrs. d'Iſſ. appellés Hugues de *Iſio* en 1180 & 1279.

Duchêne (*dans ſon Hiſt. de Vergy, p. 135*) rend un Hugo de *Hiſio*, qui en 1131 ſigna une charte de Hugues II, par Hugues d'*Hiſi*, lieu inconnu, & qui n'eſt autre que notre Is-ſur-Tille.

Il y avoit en 1185 une maiſon de Templiers; elle étoit ſituée au Fauxbourg *de la Tour*, dans un lieu appellé encore la *Grange du Temple.*

Les Hab. vécurent en toute franchiſe & liberté juſqu'en 1322, qu'ils ſe mirent ſous la protection de Philippe le Bel, pour ſe délivrer des vexations d'un Sgr. de Til-Châtel, qui avoit droit ſur quelques *hommes* du lieu, & lui firent une redevance de 12 den. ſur *chacun hôtel*, excepté *8 ménaiges qui ſont*

de franc-aleu & ont toujours été. Ce Prince y établit un Tabellion royal ; les gens d'Iſſ. furent déclarés en 1373 exempts de guet & de garde au Chât. de Saulx. Cette Ville ayant paſſée aux Ducs de Bourgogne de la ſeconde Race, les Habitans furent maintenus dans leurs droits, biens & propriétés, bois communaux, *&c.* par un traité de 1478, confirmé par Arrêt contradictoire du Conſeil en 1675. François Ier. par Let. pat. de 1517, déclare leurs biens & ceux de la Fabrique exempts de tous droits d'amortiſſement.

Anct. 3 Seigneſ. partic. 1°. Celle de *Til-Châtel*, poſſédée depuis 1257 à 1602, par les Barons de Til-Châtel : ils avoient, ſelon un titre de 1373, 12 *magnies d'hommes* taillables à volonté. Gauthier de Beaufremont, Sire de Til-Châtel, obtint en 1414 des Lettres du Duc Jean, pour élever des fourches patib. afin d'y pendre une truie malfaiſante, que ſes Officiers détenoient en priſon depuis cinq ans.

2°. Celle de *Loches*, de Guy de Gemeaux paſſa à Henriette ſa fille, femme de Robert de Corbeton, qui la vendit en 1438 à Jacques de Venieres, Sgr. de *Loches*, d'où elle eut le nom de *Loches*. Les Lénoncour en ont joui juſqu'en 1597.

3°. Celle de *Gratedos*, ainſi appellée de la Terre de Gratedos, poſſédée par Cl. de Chauvirey, à qui Jeanne de Saulx la porta

en mariage en 1449. Ces trois Seigneuries ont été ſucceſſivement acquiſes par Claude Fremiot.

La Terre d'Iſſ. réunie à la Couronne par Louis XI en 1477, fut acquiſe du Domaine en 1541 par Olivier Lénoncour de Loches, & depuis en 1593 par Cl. Fremiot, Préſid. en la Chambre des Comptes, pour 2500 écus; ſa veuve la ſubſtitua à Jacques de Bretagne, Chev. d'Hon. en la Chambre des Comptes. Jacques-André de Bretagne, anc. Officier de Cavalerie, eſt Seigneur & Gouverneur de la Ville.

Les perſonnes qui ſe marient vont, le jour des noces, en cérémonie lui porter 5 ſ. pour *droit de bourgeoiſie*; ce qui ſe pratique depuis 1312.

La groſſe tour quarrée, reſte de l'ancien Château des Ducs, eſt un Fief qui a Juſtice ſous latte dans ſon enceinte; elle fut confirmée par Arrêt de 1556, à Jac. le Grand d'Aluze, & appartient auj. à M. Legouz de St. Seine, Préſid. à Mortier; elle eſt fameuſe par l'Ordonn. de François Ier. donnée en Octobre 1535, appellée l'*Ordonnance d'Ys*, concernant la police des priſons.

« Ce Prince (*dit Saint-Julien de Baleure, pag. 18*) s'aimoit fort en ce Bourg, ſitué » en belle & plaiſante aſſiette, tant pour le » plaiſir de la chaſſe & de la volerie, qu'aux » commodités favoriſant ſon naturel. »

Cette place, autrefois fortifiée avec trois portes & pont-levis, compoſée de 5 à 600 feux, n'en a plus que 350 & 900 com. Elle a eſſuyé des révolutions qui ont cauſé ſa décadence. En 1373 la Ducheſſe Marguerite manda aux Hab. de faire de bonnes fortifications autour de leur Egliſe, contre les incurſions des *grandes compagnies de Robeurs*. Le Duc Jean ordonna la même choſe en 1408. Ce fut en 1418 le rendez-vous de la Nobleſſe aſſemblée pour la défenſe de la Province. Guillaume, Ev. de Langres, en conformité des Lettres de Philippe le Bon, de 1420, fit fortifier la Ville.

Ces ſages précautions n'empêcherent pas qu'elle ne fut pillée en 1433, pendant la guerre du Sire de Château-Vilain, & en 1440 par les *Ecorcheurs*. Les Lettres de Philippe le Bon apprennent qu'elle fut détruite *de tout en tout*, & que *de plus de neuf vingt feux, il n'en reſta que 40, qui valent peu.*

Les Suiſſes, en Septembre 1513, après avoir ſaccagé Fontaine-Françoiſe, Lux, Til-Châtel, Marey, entrerent dans la *Maiſon-Forte* d'Iſſ. brûlerent devant l'Egliſe les titres cachés dans la maiſon de la Confrairie, emporterent les *coffres & les bons meubles* ſur des chariots, & ruinerent les murs, qui ne furent rétablis qu'en 1588, par permiſſion de Henri III; mais le plus gr. déſaſtre arriva du temps de la Ligue. La

Ville, qui étoit royaliſte, fut priſe en Juin 1589, par le Duc de Nemours, à la tête de 6000 Lorrains, *grands Larrons & Ligueurs*, diſent les Mém. de Tavannes; ils y commirent toutes ſortes d'excès durant 18 jours qu'ils y reſterent. Gaſton, Duc d'Orléans, campa le 21 Juin 1632, durant deux jours, avec 1200 hom. à Iſſ. d'où il vint inſulter Dij, en allant en Languedoc joindre le Duc de Montmorency.

La peſte enleva une partie des Hab. en 1636 & 1637: enfin la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, lui fit perdre beaucoup de ſon commerce & de ſa population.

On comptoit alors 50 bons Marchands dans la ſeule rue *du Préche*, où il n'y en a plus aucun, & dont toutes les maiſons ſont ruinées, ou preſqu'inhabitées. Charles de Saumaiſe, pluſieurs Gentishommes & Négocians ſortirent de cette Ville; cent familles ſe retirerent à Genéve, ou en Suiſſe.

Les Proteſtans en 1600 y avoient élevé un Temple qui eut quelques Miniſtres de réputation. On voit dans la maiſon de M. de Salive le portrait de J. Durand, Miniſtre diſtingué, tiré à l'âge de 71 ans en 1665; ſa tombe, qui étoit au Temple, ſert de degré à une chambre. Graverols, dans la vie de Tannegui Lefevre, pere de M^de^. Dacier, dit que ce Savant fit ſa 1ere. communion proteſtante dans le Temple d'Iſſ. vers 1648.

Les Calviniſtes de Dijon, de Gemeaux, de Marcilly, de Mirebeau, s'aſſembloient dans ce Temple les Dimanches, & ils tinrent un grand Conſiſtoire à Voſne en 1607. Le Curé actuel poſſéde leurs regiſtres de baptêmes, ſépultures, aſſemblées, *&c.* en 2 vol. *in-fol.* intéreſſans pour les familles du Pays. Ce Temple fut démoli en Juin 1685, & les biens du Conſiſtoire furent unis à la Fabrique en 1694. C'eſt depuis ce temps qu'un Curé zèlé mit au deſſus de la porte de l'Egliſe, en lettres d'or : *fit unum ovile & unus Paſtor.*

Jac. de Neucheze, Ev. de Chalon, dédia l'Egliſe des Capucins établis pour des Miſſions, en 1644, par Catherine de Canoville, petite-fille du Maréchal du Pleſſis-Pralin, & femme du Préſid. Jac. le Grand : les archives de ces Religieux donnent des preuves de leur zèle pour la converſion des Hérétiques.

Ancien Hôpital doté en 1439 par N. Milon, Curé du lieu, réuni au nouvel Hôpital fondé pour 5 lits en 1711, par Jacquette Nicolas, veuve Mairetet ; il eſt deſſervi par deux Sœurs, à la nomination de M. de Minot, Conſr. au Parl. & de M. Charpy. Il eſt dirigé par le Curé, le Bailli & le Maire. Il paroît, par la porte de la *Maladiere*, qu'il y avoit dès le XIIIe. ſiéc. une Maladerie ou Léproſerie, ſituée près la croix *Baudot*, ſur le chemin de Villey en allant aux carrieres.

La Maîtreſſe d'Ecole fondée en 1758 par M. Daudiffret, Curé, eſt à la nomination de ſes ſucceſſeurs.

Le Maire a toute la police, la Juſtice des méſus ſur toute l'étendue du finage, & tient les grands Jours annuellement : un titre de 1369 montre que les Hab. choiſiſſoient alors quatre Prud'hommes pour gouverner la Commune. On voit, par une enquête de 1534, qu'ils changeoient ou confirmoient les trois Echevins avec le Syndic, & qu'ils les nommoient tous les trois ans. On va travailler à rétablir & agrandir l'Hôtel de Ville, incendié par les Ligueurs.

Cette Ville a ſix foires par an, dont la premiere fut établie en 1312, la ſeconde en 1412, la 3e. en 1481. Subd. de l'Intendant ; Grenier à Sel depuis 1673, Contr. Entrepôt du tabac, Bur. des Traites & des droits réunis ; Bur. de Poſte ; halle vaſte, conſtruite en 1312 par Philippe le Bel, réparée en 1539 aux frais des Habitans : belle place en forme triangulaire devant les halles ; route nouvelle de Selongey à Dij. pour les troupes. Beau pont fait par la Prov. en 1773.

Iſſ. dans un vallon ouvert, eſt arroſé par l'Ignon, *Angio*, qui, dans ſon cours depuis Pellerey juſqu'à Dienay, ſert à pluſieurs forges, fourneaux, battoirs d'écorce, moulins, & nourrit d'excellentes truites. Il ſe réunit à Tréchâteau dans la Tille, dont il

eſt regardé comme une des branches, puiſqu'on dit Is-ſur-Tille; il s'y partage en trois bras, dont deux traverſent la Ville.

Une partie du terroir produit du froment, l'autre conſiſte dans un vignoble qui donne du vin très-commun; canton de bois de 800 arpens; belle prairie d'une lieue & demie d'étendue, où ſerpente la riviere d'Ignon; le commerce eſt en bled, fer, cuirs tannés, pierres à bâtir. A quelque diſtance au ſud eſt une carriere de pierre blanche, eſtimée & de grand débit; elle réſiſte à l'eau, à la gelée, & ſe coupe aiſément; on en tire des blocs de toute groſſeur; Dijon en eſt bâti en partie, & tous les châteaux des environs.

La riche bibliothéque de M. de Bourbonne conſerve le protocole de P. Bryois, Notaire à Iſſ. & à Dij. depuis 1487 à 1507, gros *in-fol.* mſſ. qui peut intéreſſer pluſieurs familles: les plus anciennes du lieu ſont les Perrenet, Charpy, Lombard, Fuzerot, Guenard, *&c.*

Quelques-uns de nos Rois ont honoré cette Ville de leur préſence: François Ier. y ſéjourna en 1535; Louis XIII en 1639, & lui accorda la foire des Brandons, *pour l'affection qu'il a pour le bien de cette Ville*, eſt-il dit dans les Lettres d'établiſſement. Louis XIV y coucha le 28 Avril 1674, en allant à la conquête de la Franche-Comté.

Le

Le Parlement de Dijon s'y retira en 1564, pendant la peſte; une Sentence rendue en 1572 par Guillaume Milliere, Maire de Dij. déclare les Hab. ſur leurs titres, exempts du péage à Dijon; ce qui fut confirmé par Arrêt du 21 Mai 1637.

La mortalité du bétail y fit de grands ravages en 1714 & 1746; de 192 bêtes à cornes, il en périt 176. (*Voy. ſur cette maladie, ſes ſuites & ſes remedes, un bon Mém. de M. de Courtivron, dans le vol. des Mém. de l'Académie des Sciences, année 1747, pag. 133 & 315; & ce qui en eſt dit à l'article de Courtivron, qui en fut préſervé*). Ce ſavant obſerve que le vin du Pays, quoiqu'acide & tendant à l'aigre, parut plaire généralement aux animaux qui ont guéri, & que ce fut la derniere nourriture qu'ils ont quittée & la premiere qu'ils ont repriſe.

Les dépendances de la Paroiſſe ſont, 1°. le Fief de la *Tour*, dont on a parlé: 2°. le Fief *Battu*, ſans Juſtice, dans l'enceinte de la Ville: 3°. les Rentes du *Seuil*, compoſées de pluſieurs métairies de 7 à 8 feux, à une demi-lieue à l'eſt: 4°. le foulon de *Faite-Rive*, où l'on a depuis conſtruit une forge à gros fer; il fut bâti en 1495 par J. Danef, & acquis par Cl. Fremiot en 1607, pour cent écus au ſoleil. Les Hab. d'Iſſ. avoient droit, dès 1496, d'y fouler les draps de leur Manufacture avant tout étranger. A quelques cents

pas du foulon, près Marcilly, eſt la ſéparation de la Bourgogne avec la Champagne : 5°. le moulin de *Ville-Charles* dépend du Fief de la *Tour*. Il eſt parlé de ce lieu, *Villa-Charli*, dans une charte du Roi Robert, qui en confirme la poſſeſſion à l'Abbaye St. Ben. Il paroît même, par un titre du Xe. ſiéc. cité par Per. p. 77, que cet endroit appellé *Villa-Carla*, étoit une Par. *in eâdem Barrochiâ ;* & dans un titre de 1012, *Villa-Karli :* les Officiers du Sg^r^. d'Iſſ. y vont chaque année, le jour du Carnaval, égandiller la coupe, & le Meûnier leur doit une *tarte ;* ils parcourent enſuite pluſieurs rues avec les Sergens, portant des bâtons qu'ils jettent ſur les poules, & pour peu qu'elles aient été touchées, elles leur appartiennent : c'eſt ce qu'on appelle *le rupt du bâton.* On trouve ce droit ſingulier établi dès 1373, dans l'aveu donné au Duc par J. de Rougemont, Sire de *Til-Châtel.*

6°. *Val-Bertier*, Fief érigé en 1597 par Henri IV, en faveur de J. Baudouin, Syndic des Etats & *Mere-Folle* ou Chef de l'Infanterie Dijonnoiſe, en récompenſe de ſes ſervices, & vérifié en la Ch. des Compt. en 1600. Il appartient à M. Réné de Voyer, Marquis de Paulmy, par ſon épouſe Marguerite-Suzanne Fyot de la Marche.

7°. Le moulin *des Courtines* eſt rappellé dans un titre pour la maiſon *du Temple* en

1185, depuis nommé domaine *de Berbiſey*, ayant appartenu à Claude Berbiſey, Maître aux Comptes, qui en fit foi & hommage au Roi, à cauſe de ſon château de Saulx-le-Duc, en 1564. On l'appelle maintenant le moulin *Jean Norge*. 8°. Le Fief de la *Grange Noire* au Seigneur, à l'eſt.

La meſure eſt moins forte d'un tiers que celle de Dijon : à 4 l. ½ de cette Ville, 2 de Selongey, une de Gemeaux, 4 l. ½ de Grancey, 3 de Beze, ayant Marcilly & Til-Châtel à l'eſt, Villey & Creſſey au nord, Gem. au ſud-eſt, Villecomte & Dienay à l'oueſt.

Lat. 47, 32' 8". long. 2, 46' 9".

IZIER ou *ISIER*.

Iſſiadus, *Itzium*, Ann. de Ceſſey, voc. St. Prudent, Conſe. en bas Poitou. L'Egliſe en fut donnée à St. Ben. par Hugues de Breteuil, Evêque de Langres, en 1038.

Ce Vil. de 48 f. avoit été accordé à cette Ab. par St. Grégoire, ſon Fondateur, au VIe. ſiéc. & l'Abbé en eſt Seigneur : Subd. d'Auxone, Contr. d'Arc-ſur-Tille, à une lieue trois quarts.

Lat. 57, 17' 2". long. 2, 51' 29".

L'ABERGEMENT DE CESSEY ou *DE FOIGNY*.

Abergamentum, *Hebergamentum*, Ann. de Ceſſey, au nord : voc. Ste. Magd. l'Ab. de St. Ben. Sgr. en plaine ſur la Croſne, d'env.

30 f. Subd. d'Auxone & 2 l. ½. Contr. d'Arc-ſur-Tille à 1 l. ¼, à 2 l. ½ de la Saone, près la forêt de la Marche : à 4 l. de Dijon.
Lat. 47, 15' 35". long. 2, 55' 1".

LANTENAY.

Lantiniacum, *Lantenayum*, *Lanteniacum*, *Lantuna*, Par. Doy. de Sombernon, voc. St. Martin, Patron. des Bénéd. de Saint-Seine depuis 1160, que cette Egliſe & celle de Pâques leur furent données par Geoffroy, Ev. de Langres. » Epitaphe de Robert de » Montgomery, Chev. Sgr. de Lantenay, » Gentilhomme des Rois Louis & Charles, » qui fut en la compagnie du Roi Charles en » la conquête du Roi de Naples, Capitaine » Châtelain de Talant, mort en 1497. » On voit un Henri de Lantenay en 1197; Huguenin de Lantenay en 1325; Renaud, Vicomte de Murat, Sgr. en 1417; Philippe de Courcelle, Sgr. de Pourlans & de Lantenay, en 1439; ſa fille Huguette de Courc. eut Lantenay pour dot, en épouſant Robert de Montgomery. Les anc. Sgrs. de Lantenay avoient leur hôtel en la place Saint Jean où eſt le Séminaire.

Cette Terre appartient à M. Bouhier, Marquis de Lantenay.

Le château, ſur un roc eſcarpé bâti par les Ducs & occupé par la Ducheſſe Alix de Vergy, n'étant plus habitable, les ancêtres

du Sgr. actuel le firent conſtruire au milieu de la montagne & ſur des fonds conſid. qu'ils avoient acquis, érigés en Marquiſat ſous le nom de *Beaumanoir*, en 1677, en faveur du Préſid. Bernard Bouhier. Mais en 1709 le nom de *Beaumanoir* fut changé en celui de *Bouhier* par Let. pat. enrégiſtrées au Parlement en 1710. Au milieu des bois, Chap. anc. de St. Louis, à laquelle Eudes IV laiſſa par teſtament 20 liv. en 1343 ; elle eſt connue ſous le nom de *N. D. la Noire*, à la nom. du Seigneur ; à côté une citerne toute de pierre de taille, mais preſqu'entiérement comblée.

Elie de *Lantonâ*, aliàs *Lenthene*, fut Abbé de Beze en 1462. Son épit. au chœur marque ſa mort en 1473. Anſene de Plombieres étoit Prévôt de Lantenay en 1131.

Terroir ſec & pierreux ; petit canton de vignes ; beaucoup de bois.

Le Village, ſitué à mi-côte, a env. 50 feux ; il y en avoit 40 abonnés en 1390 ; les métairies de Roſey & du Moulin à vent en dépendent.

Roſey eſt ancien. Une charte de 1199 parle de la Grange de *Roſée* & d'un Milot, *Magiſter de Roſeriis ;* elle appartient à Ciſteaux. Autre métairie appellée Poiſet, *à Piſis*, bâtie du temps de Saint Bernard, par les Moines, pour avoir des *pois* & des *fèves*, qui faiſoient preſque toute leur nourriture

en ce temps-là : à 3 lieues de Dijon, demi-lieue de Fleurey.

Lat. 47, 20' 36". long. 2, 31' 33".

LAYER-LE-FRANC.

Ann. de Fenay, voc. Ste. Magdeleine. Par Arrêt du 15 Mars 1766, il doit y avoir un Deſſervant. Dès 1560 Layer étoit deſſervi par le Curé de Fenay. M. de Perrigny, qui y a un anc. château bâti par Mrs. de la Tournelle, en eſt Seigneur; env. 20 feux : terre à froment : à 2 lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 12' 38". long. 2, 46' 17".

LONCHAMP.

Longus Campus, Ann. de Ceſſey, au nord, voc. la Ste. Vierge : cette Terre fut acquiſe des Marquis de Chauſſin par les Ducs de Bourgogne. Philippe en acheta la moitié de la Comteſſe de Neuchatel en 1384, pour la donner aux Chartreux, qui acquirent l'autre moitié de M. de Tavannes en 1670. Ils en ſont Seigneurs en toute Juſtice & Décimateurs. Expilly dit qu'ils y ont une forêt de 2500 arpens. On voit un Viard de Longchamp, Chev. bienfaiteur de l'Abbaye de Tart en 1241, & un Gerard de Longchamp, Chev. Bailli de Chalon, Maître des Foires en 1361. Il fut envoyé par le Duc à Avignon vers le Pape en 1365.

Le ruiſſeau d'Aniſon, formé par une

fontaine près de Chambeire, ſe jette dans la Tille, traverſe le Village d'env. 50 feux; l'Egl. & ce qui eſt en deçà de la riviere, du Bailliage de Dijon; l'autre partie en delà de celui d'Auxone. Il y avoit une tuilerie & deux verreries: terre à froment: Subdélégation d'Auxone & à 2 l. Contr. d'Arc-ſur-Tille à 1 l. $\frac{1}{4}$, 3 l. de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 15' 41". long. 2, 57' 13".

LONGECOURT.

Longa-Curtis, *Longa-Curia*, Par. Archipr. Dioc. de Chalon, voc. St. Didier, à la coll. de l'Ev. Dioc. En l'Egliſe, tombe de *Jeanne* de Saulx, fem. de J. de Baiſſey, Sgr. de Longecourt, morte en 1490, & de Jeanne de Lénoncour, fem. d'Ant. de Bois, Chamb. du Roi, Bailli de Dijon en 1522. Sur la grande route, Chap. Ste. Marguerite, à la nom. du Seigneur. Le Duc Robert acquit la *Maiſon-Forte* de Long. de Robert Beaulieu pour 6000 liv. en 1298. Eudes IV la céda en 1323, avec Tart-la-Ville & Potangey, à Marie ſa ſœur, Comteſſe de Bar, pour 11000 liv. qu'il lui devoit. Robert de Bar jouit de ces Terres juſqu'en 1413. Réné d'Anjou les vendit à Jean de Fribourg, Maréchal de Bourgogne, d'où elles paſſerent à N. de Baiſſey en 1459, à MM. de Plaines & Berbis: c'eſt auj. M. Berbis, Chev. de Saint Louis, qui en eſt Seigneur. Il a réparé le

chât. & lui a donné un air de nouveauté qui frappe. Les appartemens en ſont riches & bien diſtribués. On admire le ſallon en ſtuc. Les jardins, vaſtes & bien entretenus, ſont entourés d'un canal d'eau vive. Le Roi Charles IX fut dîner avec toute ſa Cour depuis Dij. à Long. le 27 Mai 1564, & coucher à Pagny chez le Comte de Charni. Le château fut pris le 9 Juin 1593 par les Ligueurs, & les Royaliſtes furent forcés de ſe retirer à Vergy. Il y avoit dès 1298 un Hôpital. Oudot, Prêtre, Recteur de l'Hôpital, céde au Duc ſes droits ſur les bois en 1307. Nic. de Talant, Curé, avoit auſſi cédé les ſiens pour trois ſoitures de prés en 1301. Terres à froment.

Ce Vil. en plaine, d'env. 50 f. eſt 3 l. de Dij. 4 de Seurre, 3 de St. Jean-de-Lône.

Lat. 47, 11' 10". long. 2, 49' 20".

LONGVIC, appellé dans un titre de 1402 *VILLE-COTTE*, & dans d'autres titres *SAINT-PIERRE-SUR-OUCHE*.

Longoviacus, *Villa Longoviana*, *Longovicus*; Par. voc. St. Pierre, Patr. l'Ev. de Dijon, Abbé de St.-Ben. Sgr. & Décim. Cette Egl. fut donnée à cette Ab. par Argrinus, Ev. de Langres à la fin du IXe. ſiéc. La De. Goya donne à S. Ben. ſes fonds à Longvic en 602, & le Duc Hugues II ce qu'il y poſſédoit en 1114. Philippe, Abbé de St. Ben. met ſous

la Commandiſe du Duc Hugues III le Vil. de Longvic & ce qu'il poſſéde à Chenove, pour 100 ſ. à prendre ſur les foires de Dijon en 1169. Aux Cordeliers de Dijon, épit. de *Nicholas*, *Curies de Lonvic* au XIIIe. ſiéc. figure en chaſuble ayant la manipule au bras droit. Milon étoit Maire de Longvic en 1130 (*Per. p.* 222). Le Prince de Condé en 1636 y raſſembla 6000 hom. pour tâcher de ſecourir Saint-Jean-de-Lône, aſſiégé par Galas. Le Comte de Tavannes, du temps de la fronde, pour ſe venger de Comeau, qui n'avoit pas voulu lui livrer le chât. de Dijon, fit mettre le feu à ſa maiſon de Longvic, & une partie du Vil. en fut conſumée le 16 Fév. 1650, avec le Hameau de *Lonviot*, dont il eſt fait mention en 1500, & dont il ne reſte plus de veſtiges, non plus que de Romelée, grange citée par Guenebaut en 1598: la grange de la Chaume & la Colombiere en dépendent, ainſi que le château de Beauregard, bâti par M. d'Apchon, Ev. de Dijon; très-agréable par ſa ſituation & ſes points de vue; à cent pas de la levée d'Agrippa. Ce Village eſt très-ancien, puiſqu'il en eſt fait mention dans la vie mſſ. de Saint Urbain, 6e. Ev. de Langres au IVe. ſiéc. (*Voy. Not. Gal. Ad. de Valois*, *pag.* 654, 2 *col.*) Il a, avec les dépendances, 44 feux & 200 communians; à trois quarts de lieue de Dijon.

Lat. 47, 16' 48". long. 2, 43' 32".

Luce ou *Lux.*

Lucus, *Luſcium*, *Luccium*, Par. Doy. de Beze, voc. la Ste. Vierge (8 Septembre), autrefois St. Martin, à la coll. de l'Ev. de Dijon, comme Abbé de Beze. Cette Egliſe fut donnée à cette Ab. par Iſaac, Evêque de Langres, & lui fut confirmée par le Concile de Chalon en 886, & par Paſcal II en 1105. Il ne reſte plus de veſtiges de la Chap. St. Martin, unie à Beze en 883 par Geilon, Ev. de Langres; il s'y tint un malle public en 868 (on y comptoit encore par nuit à la maniere des Gaulois), & un Concile en 1116, où préſida Guy, Archev. de Vienne, depuis Pape, ſous le nom de Calixte II.

Dans la Chapelle St. Michel, à la nom. du Seigneur, 3 mauſolées avec figures en relief. Le 1er. de Louiſe de Savoiſy, fem. de Jacques de Malain en 1414. Le 2e. de Henri de Malain, Baron de Luce. Le 3e. d'un Chev. portant l'habit de Novice des Chevaliers, avec une femme & un enfant. Au fond de la Chap. eſpèce d'obéliſque en pierre polie... Sur un marbre noir eſt gravé l'épitaphe de Henri-Charles de Saulx, Comte de Tavannes, Commandant en Bourg^e^. né à Lux en 1686, décédé au même lieu en 1761.

La Baronnie de Lux a appartenu aux Ducs de Bourgogne. Guy de Til-Châtel la prit en Fief en 1186 de Hugues III, & fit

fermer de murs le fort. Elle paſſa à la Maiſon de Malain, au Duc de Bellegarde & à la maiſon de Tavannes, qui la poſſéde encore.

Le château vaſte a un air d'antiquité qui le rend reſpectable. Parmi les tableaux qui ornent les ſalles, on admire celui de Gaſpard de Saulx-Tavannes, Maréc. de France, flêchiſſant un genouil devant Henri II, qui ôte de ſon col le cordon de ſes Ordres pour le mettre dans le ſien, à la tête de ſon armée en 1554, après la bataille de Renti, en lui diſant: *Vous êtes un lion qu'il faut enchaîner.*

Lux, avant l'irruption de Galas, avoit plus de 250 f. à peine en a-t-il maintenant 130. Il eſt traverſé par la Tille, qui fait aller un moulin: ſur la gr. route de Dij. à Beze. Le Fief de Damalix à M. Gourdan avec château, en dépend: terroir en plaine à froment; quelques mauvaiſes vignes.

La Venelle, riviere qui vient de Foncegrive & Selongey, ſe perd dans les prés; d'où eſt venu le proverbe, *enfiler la Venelle.* Il y en a qui croient qu'elle forme la belle fontaine de Beze.

A un quart de lieue du Village, & à 200 pas de la Tille, petite contrée appellée le *Val-d'Ogne*, où l'on prétend qu'il y a eu jadis une Ville. En fouillant le terrein, on trouve des reſtes de briques larges & longues, des fragmens de vieilles armes, du marbre, des médailles du haut Empire. M.

Dubois, Contrôleur à Til-Châtel, m'en a montré en 1772 plusieurs tirées des fondations de vieux bâtimens, dont 2 d'Auguste, une de Julie sa fille, une de Claude, une d'Agrippine, une de Faustine & une d'Antonin : trois étoient d'argent. En 1590 un Laboureur de Til-Châtel découvrit au champ d'*Ogne* ou d'*Oygne*, comme écrit St. Julien, qui en fait sortir les Bourguignons, une lampe sépulcrale de marbre jaspé, & plusieurs médailles d'or dans un vase de cuivre, des tuiles creuses, une urne de verre toute pourrie & une momie. M. l'Abbé Nicaise les a vues, & en a laissé le dessin dans un mss. possédé par M. Nicaise, Doyen de la Chambre des Comptes. Une inondation de la Tille, en 1711, découvrit un cercueil de pierre blanche où étoit renfermé un corps. Subd. d'Iss. à 2 l. Contr. à Gemeaux à 1 l, à 4 lieues de Dijon.

Lat. 47, 30' 32". long. 2, 51' 52".

MAGNY-SAINT-MÉDARD.

Magneium, Par. Doy. de Mirebeau, voc. St. Médard, à la nom. du Prieur de Saint-Leger, Décim. La Justice lui appartenoit, mais le Cardinal de Givry, Prieur, la céda à l'Amiral Chabot, Marquis de Mirebeau, d'où elle a passé à M. de Beaufremont. 48 f. mét, dite le *Chef de l'Albane*, où la riviere de ce nom prend sa source. Le terroir,

partie pierreux, partie herbu; carriere de bonne pierre; quelques bois communaux: Subd. d'Auxone, Contr. de Mirebeau à une lieue & $\frac{1}{4}$, 3 lieues de Dijon.

Lat. 47, 23' 18". long. 2, 45' 34".

MAGNY-SUR-TILLE.

Anciennement Maſgné, Megni, *Maigneium*, *Maneium*, de *Manſio*, Ann. de Fauverney, voc. la Vierge. Ce n'étoit d'abord qu'une Chap. à l'oueſt, dite *Notre-Dame des Champs*, bâtie en 1150. Les fonctions curiales furent enſuite transférées à l'eſt dans une Chap. qui ayant été agrandie, a toujours ſervi d'Egliſe paroiſſiale.

A $\frac{1}{4}$ de l. Chap. de la Vierge, dite l'Abbayote, *Abbatiola*, fondée pour des Moines du Val-des-Choux en 1224, par Jean de Montreal, Sgr. de Tart & de Magny, tranſférée à Dijon en 1362, & depuis cédée à MM. de l'Oratoire, qui occupent à Dijon l'ancienne maiſon des Moines. (*Voy. Oratoriens*, *p.* 242).

Robert, Duc de Bourgogne, céda à Guillaume de Pontailler *la Maiſon-Forte de Magny* & dépendances, en échange de la Vicomté de Dijon. Cette Terre a paſſé dans les Maiſons de Villers-la-Faye en 1303, de Plaines de Cirey, & à MM. Legouz en 1687, par le mariage de Charles Legouz avec Conſtance de Cirey, derniere héritiere

de ce nom; leur fils la vendit en 1732 à M. Dagoneau de Marcilly, Conſeiller, dont la veuve l'a vendue en 1766 à M. Poulletier de Perrigny, Receveur des Domaines, Seigneur actuel.

Le terrier porte qu'à la premiere couche de la Dame, les Villageois ſont obligés de battre les foſſés pour empêcher le cri des grenouilles pendant quinze jours.

Ce Village, compoſé d'env. 60 f. ſitué en plaine, eſt ſouvent expoſé aux inondations de la Tille & de la Norge qui le traverſent. La Norge arroſe une prairie de deux lieues, dite *Lampone*. Le Seigneur fit ouvrir en 1736 un canal d'env. une demi-lieue, depuis les bois de Beſſey juſqu'à Genlis, très-avantageux au Pays pour retenir les eaux.

Le bétail eſt le plus beau des environs, & le laitage paſſe pour le meilleur. On a trouvé beaucoup de médailles en fouillant la terre: à deux lieues & demie de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 16' 30". long. 2, 50' 32".

MAREY-SUR-TILLE.

Mariacum, *Marcium*, Par. Doy. de Minot; voc. Saint Loup, Patr. de l'Ev. de Dijon. L'Egliſe, fort ancienne, eſt à trois nefs, ornée de 5 Chap. dont celle de St. Thibaut eſt à la nom. de la famille des Nicolas. Le Marq. de Tourny, Brigadier des Armées du

Roi, en eſt Seigneur. Marey, ſitué dans un fond entouré de montagnes, eſt traverſé par la Tille, qui fait aller deux forges renommées (1). Le terroir eſt très-ingrat ſur la montagne : le vallon eſt plus fertile; on y recueille ſur-tout du beau chanvre; bois pour le charbon des forges; 90 f. pluſieurs filatures de laine & Manufacture de ſerge. *Bonvent*, la Rente de *Layer* & la rue *Brûlée* en dépendent, ainſi que la grange de Rond-Buiſſon. Le Duc Charles amodia la grange de *Rond-Buiſſon* en 1474 aux freres Bourgoin de Villey, pour cinq quarts & demi de conceau & d'avoine : à 6 l. de Dij. Contr. Grenier à Sel de Saulx-le-Duc à 1 l. ½. Subd. d'Iſſ. à 2 l. poids & meſ. de Selongey, pinte de Montſaugeon. Marey eſt de la mouvance de Grancey; ce qui donna lieu aux Medavi, Comtes de Grancey, d'entrer aux Etats.

Lat. 47, 36' 54". long. 2, 43' 44".

MARLIEN.

Anciennement *Marlins*, *Maillens*, Ann. de Tart-le-Haut, voc. la Ste. Vierge, (8 Sept.)

(1) La Tille a quatre ſources, dont la principale qui lui donne le nom, paſſe à Cucey; la ſeconde ſort du pied du chât. de Grancey; la 3e. vient de Courlon; la 4e. d'Auot : elles ſe réuniſſent au deſſus de la forge de Marey. La Tille reçoit à Til-Châtel l'Ignon, qui vient de Courtivron.

Cette Egliſe, très-ancienne, fut donnée à l'Ab. St. Et. en 1141 par Geoffroy, Ev. de Langres. comme une Chap. dépendante de Tart. Elle a été rebâtie & agrandie, & on y a mis des fonts baptiſmaux. On voit un Remond de Marlien, Docteur en Loix, Conſr. du Duc en 1440. Le Préſident Thomas de Plaines en étoit Sgr. en 1490. C'eſt auj. M. Fleutelot, Conſr. au Parl. qui y a un très-joli chât. auprès duquel ſortent 2 fontaines, dont les eaux réunies font aller le moulin d'Eſſigey. Grange de Patouillet & de Brochon.

Ce Village, en plaine & marécageux, a env. 14 f. un peu éloignés les uns des autres; terre à froment. Les prairies y donnent d'excellent foin. L'armée de Galas, après la levée du ſiége de Saint-Jean-de-Lône, fit beaucoup de ravages à Marlien & dans les Tart: trois lieues de Dijon.

Lat. 47, 17' 9". long. 2, 51' 19".

MARSANNAY-LA-CÔTE ou *MARCENAY EN MONTAGNE.*

Marcennayum, *Marceniacum*, *Marcenniacum in Monte*, Par. voc. de la Vierge, (15 Août) à la coll. de l'Ev. de Dijon. Cette Egliſe, qui n'étoit anciennement que la Succurſale de Couchey, dépend. de l'Ab. de St. Et. dès 1051. Manaſſès, Ev. de Langres, confirma cette poſſeſſion en 1182. Les Chan.

Rég.

Rég. formerent un établiſſement à Marſannay ſur un fonds qui leur avoit été cédé en 1158 par Thibaud, Vicaire du lieu. Le Prieur commit à ſes Chan. la conduite des Egliſes de Couchey & de Perrigny. C'eſt delà ſans doute, dès 1185, qu'eſt venue la ſupériorité de l'Egliſe de Marſannay ſur celles de Couchey & de Perrigny, qui en ſont aujourd'hui les Annexes, & delà auſſi le titre de Prieur donné au Curé. Par acte du 27 Nov. 1269, Hugues le Pitois, Sgr. de Couchey, donne en aumône au Prieuré de Marſann. la dîme du canton de Champagny.

Anc. Chap. St. Jacques, qui ſert à préſent de Sacriſtie, les fonds étant perdus. L'Egliſe, nouvellement réparée, eſt très-propre.

Au chât. qui appartient à l'Ab. St. Ben. étoit un Monaſtere de Bénédictines. Dom Plancher, tom. 1, p. 290, croit qu'elles y furent transférées de Saint Jean de Dijon. Eudes II fonda en 1142 une lampe ardente à perpétuité devant l'Autel Saint Urbain à Marſannay (*Dom Plancher, tom. 1, p. 333*). Deux titres de 1255 & 1256 font mention du Monaſtere Saint Urbain & de ſon clos; il a été ſupprimé, les bâtimens ruinés; il ne reſte plus qu'un logement pour le Fermier, & la Chap. St. Urbain, Pape, ſans dotation ni ſervice. Celle St. Martial, fondée par nos Ducs, appellée le *petit Epoiſſes*, parce qu'elle dépendoit du Prieuré d'Epoiſſes, eſt pareil-

lement ruinée. Le Fief, dit le *Clos des portes de Marſannay*, fut donné aux Moines d'Epoiſſes par Hugues III, leur Fondateur, en 1189. Michelle, Dame de Maigny, y ajouta d'autres fonds en 1230. Ce Village, de 80 f. & de 300 comm. a une rue appellée l'*Argilliere*, contenant 20 f. Hugues IV, Duc de Bourgogne, donna par échange, à Pierre, Abbé de St. Ben. ce qu'il poſſédoit à Marſannay & à Corcelles-les-Monts en 1257. Marguerite, veuve de Jocerand de Brancion, Dame de Marſannay, céda à Guyot, Maire du lieu, le four, les corvées & la Mairie, en 1258.

Ce fut près de Marſannay, à l'Arbre de Charlemagne, en un lieu appellé *la Charme*, que P. de Beaufremont, un des grands Sgrs. de Bourgogne, donna en 1443 le célèbre tournoi décrit par Olivier de la Marche dans ſes Mémoires, liv. 1, ch. IX, & rapporté par le P. Menetrier dans ſon Traité des Garouſels *in-4°.* 1664. (*V. 1er. vol. de notre deſcr. VII Ep. p.* 214).

A l'entrée de Philippe le Bon à Dijon, en 1422, les Priſonniers ſoupçonnés d'avoir eu part à la mort du Duc Jean, furent tranſférés à la Tour de Marſannay.

Le Maire & les Echevins de Dijon habillés de rouge, en chaperon noir, les Maîtres des Comptes & MM. du Parlement, allerent au devant de Charles VIII, qui venoit à Dij, juſqu'à la Charme de Maſannay.

Ce Pays vignoble produit d'assez bons vins : dès 658 il y avoit des vignes. (*Voy. Spicil. tom. 1, p. 499*). Aubert donna en 882, au Prieur de St. Et. sept piéces de vignes à Marsannay, dans le canton *d'Oschéret.*

Le Village, dont les Habitans sont presque tous Journaliers, manque souvent d'eau en été. La fontaine *Charles* que P. de Beaufremont avoit ornée, est dégradée : elle est sur le bord du gr. chemin, près la baraque *Millot :* il y a encore deux autres baraques. Carriere estimée.

Plusieurs jolies maisons bourgeoises : les anciennes familles sont les *Chicheret, Nardot, Quillot, Chevillon.* Un Jean Chevillon, depuis Bourgeois de Paris, a fondé, pour 500 liv. en 1714, un service en sa Patrie, après lequel on doit distribuer 10 sols aux Pauvres. La grange de la Champagne & le Fief St. Ignace, au Collége de Dijon, dépendent de la Paroisse : à une lieue & demie de Dijon, un quart du grand chemin.

Lat. 47, 15' 34". long. 2, 34' 40".

MARCENAY ou *MARSANNAY-LE-BOIS.*

Marcenniacum, Marcenaium in Bosco, Ann. d'Epagny, Doy. d'Iff. voc. la Ste. Vierge, (8 Septembre) Chap. St. Nicolas, fondée par les nommés Grand-Compains. En 1354, Guillaume, Ev. de Langres, y érigea une Confrairie de N. D. composée de 40 per-

ſonnes, & confirmée en 1481, & qui ne ſubſiſte plus. L'Abbé de St. Ben. Sgr. & Décim. Le terrein ſec & maigre; vignoble aſſez conſidérable; mauvais vin; beaucoup de mines de fer qu'on lave à la fontaine des *Gueux*. Une autre, dite la *Brûlée*, n'eſt preſque connue que par ſes ravages dans les grandes inondations: *bois du Faye* à la Communauté. Par Réglement de 1537, aucun Habitant ne peut en couper que pour ſon uſage, & après avoir fait marquer les piéces qu'il lui faut, ſous peine de 3 liv. 5 ſ. d'amende, de 30 ſ. au Seigneur, 30 à la Fabrique & 5 au Garde. Les Hab. retrayans à Dijon, ſe reconnoiſſent contribuables pour les fortifications, en préſence de l'Ab. de St. Ben. en 1443: environ cent feux. Le Curé d'Epagny y fait ſa réſidence: à 300 pas de la route de Dijon à Langres, à 2 l. $\frac{1}{2}$ de la premiere Ville. Subd. d'Iſ.

Lat. 47, 27' 0". long. 2, 55' 9".

LE MEIZ ou MEIX.

Manſum, Ann. de Barjon, Doyenné de Minot, à un quart de lieue de Barjon, voc. Sainte Anne. M. Durand de Salive, Chev. de St. Louis, Sgr. & Décim. Le chât. a été anciennement fortifié. Ce Village ſitué ſur le penchant d'une colline, a environ 96 f. Fontaine dont les eaux groſſies par pluſieurs petites ſources, font aller un mou-

fin. Terroir à froment en partie : Subd. d'Iſſ. à ſix lieues de Dijon.

Lat. 47, 36' 54". long. 2, 34' 32".

MERREY ou *MAREY*.

Par. du Dioc. de Langres, Doy. d'Is en Baſſigny, voc. St. Pierre, d'env. 50 f. 160 communians ſituée en plaine, au bas de la montagne Saint Pierre, à deux lieues de la Meuſe, terre à froment; commerce en bled; beaucoup de bois; poids & meſures de Choiſeul; Seigneur, M. de Vaubecourt: à 2 l. de Bourbonne, 6 de Langres, 18 de Dijon: Contr. à Baſſoncourt, Grenier à Sel d'Iſſ. auſſi bien que Meuvi & Baſſoncourt, alternativement de celui de Saulx-le-Duc.

Lat. 48, 6' 14" long. 3, 12' 19".

MESSIGNY.

Miſſiniacum, Par. voc. St. Vallier, Martyr de Langres, Patr. des Bénéd. de St. Benigne, Seigneurs. Ils ont long-temps deſſervi cette Egliſe. Ce n'eſt qu'en 1606 qu'il y a eu des Curés en titre. Le Curé actuel eſt le quatriéme. Dans la Chapelle de Saulx ſont les tombes de Gerard de Saulx, Sgr. de Vantoux en 1437, & de Henri de Saulx en 1489; tombes de Henri de Saulx de Vantoux en 1524, & de Charles Chabot, Chambrier de St. Ben. en cette qualité Sgr. de Meſſigny, en 1624; P. de Saulx fut parrain de la groſſe cloche en 1558.

Le Roi Gontran donna cette Terre à St. Ben. On voit les ruines d'un vieux château & les reſtes d'un Monaſtere, où étoit une Chap. de St. Leger, transférée à l'Egliſe Par. en 1734. Meſſigny, détruit par les Normands au IXe. ſiéc. fut rebâti & peuplé par les ſoins des Moines, ſous l'Abbé Jarenton au XIe. ſiéc. ainſi que Varois & Chaignay.

Village, ſitué ſur la croupe d'une montagne, de 154 f. compris Vantoux & les Métairies, 500 communians : le terroir produit du méteil & vin commun. Moulin à ſcie ſur Suzon, & huilerie faite par François Monnot de Molois, habile Charpentier, qui acheva la filerie de Velars, commencée par des Allemands, & enſuite abandonnée. Le méchaniſme de l'huilerie, caché ſous terre, eſt digne de l'attention des curieux.

Vantoux, ou Ventoux, *ad Ventos*, Baronnie qui a la Juſtice à Sainte-Foy, depuis le ſoleil couché de la veille de la Pentecôte, au ſoleil levé du lendemain; le Sg^r. y entretient pendant ce temps un Caporal, un Sergent, douze Soldats & un Tambour. La Maiſon de Saulx, de la branche de Vantoux, a long-temps poſſédé cette Baronnie, qui a paſſé aux Premiers Préſidens du Parlement, par donation de M. de Berbiſey en 1748. La terraſſe du château eſt embellie par quatre ſtatues, vêtues à la romaine, de quatre

anciens Barons de Vantoux. On a trouvé, il y a 50 ans, 2 anc. colonnes, des tombeaux couverts, avec des ossemens, des ceinturons, épées de fer, vases de terre & plusieurs statues. Chap. au chât. fondée par le Préſid. Fremiot à N.D. de Dijon, transférée par M. de Berbisey à Vantoux, à la nom. du Seigneur. Moulin sur Suzon, qui, plus bas, se perd dans les sables. Il fut ordonné en 1418, qu'une grosse pierre au cours de Suzon, entre Messigny & Sainte-Foy, seroit rompue, afin que l'eau pût venir plus souvent à la Ville. (*Reg. de l'Hôt. de Ville*). Elle subsiste toujours. Près delà est un gouffre où les eaux se perdent. Si toutes les sources qui sont dans le vallon de Messigny étoient assemblées, ou plutôt sans ce gouffre, Suzon pourroit être perenne.

Une des plus belles est celle de Rozoi, à 5000 toises de Dijon & à 1866 au dessus de Vantoux. Elle a au moins 80 pouc. d'eau, la plus légere & la plus saine qu'on puisse boire. M. Chapus, habile Ingénieur, a proposé de la conduire à la Ville par un petit canal d'un pied de profondeur, sur dix de largeur, voûté & couvert en pierres plates bien maçonnées & revêtues. On ne peut lire son mémoire intéressant, imprimé chez Frantin *in-4°.* 1775, sans desirer de voir son projet exécuté. . . . Carriere de tuf à une

demi-lieue de Meſſigny, près de la riviere de Suzon, découverte par M. Antoine.

Métairies ou Rentes. Les deux Métairies de Gras-Champs, la Motte, avec mine de fer, Charmoy-Sainte-Anne, avec ancienne Chapelle interdite en 1736, réparée & bénite en 1774, à M. Chauſſenot de Curtil; Grancey, la Broſſe, avec des mines de fer; la Manſenne, belle maiſon à M. Fourneron de Nancy; la Giulliere, la Bolande, Tilliot en ruine, ainſi que Cheris; Froide-Vaux, dans un fond; la Rente du Chêne, bien bâtie, à M. Poulet; la Pepine; la Billocarde, du nom d'une anc. fam. Bourgeoiſe de Dijon, appellée Billocard. On voit un Hugues Billocard en 1408; Etienne Billocard ſon fils, Licencié en Loix, Conſeiller du Duc Charles en 1474; Guillaume Billocard, Procureur de l'Ab. St. Ben. en 1488; Thierry Billocard, Marchand en 1527.

Le commerce en bois de moule, fagots & échalats; beaucoup de bois; belle fontaine de *Jouvance* ſous la Roche-Château, grotte où, du temps des guerres, les Habitans alloient ſe cacher avec leurs effets. Henri Feuny tua ſix Partiſans qui courroient le Pays, & le délivra de ces Brigands.

La gr. route de Dijon à Paris paſſoit à Meſſigny avant celle ouverte au Val-Suzon; on y conſerve les ſauve-gardes miſes ſur les portes, où l'on apprêta le repas que prit Louis XIV le 14 Juin 1674, accompagné de

la Reine & du Dauphin. Il dîna dans ſon carroſſe, tourné du côté de Dijon, que l'on voit à découvert du milieu du Village; quand il but, le Peuple cria, *le Roi boit:* ce qui fit bien rire Louis XIV. Douze jeunes filles habillées en Bergere, préſenterent à la Reine un pannier de citrons, oranges, fleurs, orné de rubans, & chanterent des vers dont la Princeſſe fut très-contente. Le Roi leur donna deux louis d'or.

Patrie de François *Savole*, mort à Rome; Citoyen Romain. Il envoya de belles chaſubles à l'Egliſe de Meſſigny, & laiſſa, par ſon teſtament de 1649, à l'Hôpital Saint Louis-des-François, une maiſon eſtimée 24000 liv. à la charge de payer annuellement & à perpétuité, 100 livres pour un Maître d'Ecole, & 20 liv. à la Fabrique, qui lui fait un ſervice: à deux lieues de Dij. une de Norge.

Lat. 47, 24' 43". long. 2, 40' 44".

MEUSSIAU ou *MUSSEAU.*

Muſſerium, Paroiſſe du Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Pierre, à la coll. de l'Ev. Diocéſain. L'Egliſe, avec le Presbytere, ſituée en Champagne, ſuivant un Arrêt du Parl. de Paris de 1741, fut rebâtie en 1642 par le Sgr. Pierre du Val, qui y fut inhumé en 1655: M. Dumay, Seigneur en toute Juſtice.

Le Village, ſitué ſur une hauteur, jouit

d'un air fort épuré; a environ 26 f. cent comm. Le Fief de *Blonde-Fontaine* à Mr. Leauté, & celui de la Maiſon-du-Bois au Sgr. en dépendent. Moulleron eſt l'Annexe.

Au deſſus du Village deux petites fontaines, qui ſont une des ſources de la Tille, font aller, par intervalles, un moulin: plus bas, une autre qui ne tarit jamais. Le terrein, aſſez mauvais, produit cependant du froment dans quelques cantons, du méteil dans le reſte du finage; Contr. Bur. de la Poſte à Selongey à 3 l. Subd. d'Iſſ. 7 de Dij. 6 l. de Langres, entre Grancey, Pralay & Chalancey.

Lat. 47, 43' 54". long. 2, 45' 28".

MEUVI.

Moſa, derniere Par. de la Bourgogne, voc. Saint George, Doy. d'Is en Baſſigny, Dioc. de Langres. Chap. Sainte Anne fondée ſur le Haut-Mont. Baronnie à Mde. de Choiſeul. 80 f. 250 comm. J. de Choiſeul en étoit Seigneur en 1326.

Le Vil enclavé dans la Champe. & la Lorraine, ſur la Meuſe, qui ſéparoit le Royaume & l'Empire du Pays de Bar, eſt très-ancien. Il eſt marqué dans l'Itin. d'Antonin, entre Langres & Toul. On y voit encore des veſtiges de la voie Romaine.

Charles VII accorda en 1453 des priviléges à Meuvi, Merrey & Baſſoncourt. La charte eſt à la Ch. des Compt. de Dijon. Chauffouret & le Tevillon-ſur-Meuſe en dé-

pendent : à 1 l. ½ de Bourmont, prochain Bur. de la poſte ; Subd. de Fays-Billot & à 7 l. 18 de Dij. 6 de Langres, 5 de Chaumont.

Lat. 48, 7' 52". long. 3, 9' 30".

Si, ſelon le projet de M. Antoine, on rendoit navigable la Meuſe à Meuvi, ce Village, pays perdu, pourroit devenir une Ville, & le dépôt de tous les vins pour le Nord. Il pourroit recevoir des liaiſons de commerce avec Amſterdam, Londres, la Mer Baltique, & faire, par ſon port, le commerce le plus étendu. (*Voy. Projet de navig. en Bourg^e. p. 176*).

MIREBEAU.

Mirebellum, *Mirabellum*, anciennement voc. St. Pierre, maintenant la Vierge, (8 Sept.) à la coll. de l'Ev. de Dijon, Décim.

Betto, Evêque de Langres, donna en 801 cette Egliſe à l'Ab. St. Et. Gauthier de Bourgogne lui en accorda la pleine collation en 1171. Ce qui fut autoriſé par les Papes Urbain III, Grégoire IX, Innocent IV. Deux Chapelles en titre de Bénéfice, dont l'une eſt dans les vignes, fondées au XVIe. ſ.

Dans la Chapelle des Seigneurs de Beaufremont, eſt un beau mauſolée de Catherine de Beaufremont, Dame de Mirebel, veuve de Pierre de Longvic, en premieres noces, & de Helion de Granſon, Sg^r. de la Marche, décédée en 1507. Il eſt gravé dans le 2e. vol. de Dom Plancher, p. 345.

La Maiſon de Vergy a long-temps poſſédé Mirebeau. Guillaume de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, accorda *pluſieurs libertés & franchiſes & ſes hommes de Mirebeau* en 1223. (*Voy. ces lettres dans la Maiſon de Vergy, pag. 180, pr.*) Il fonda en 1232, pour quatre meſures de bled au profit du Curé, une gr. Meſſe le 3 Février, après laquelle ſe doit donner un repas de *pois* ou d'*andouille* aux Officiers de Juſtice, au Recteur d'Ecole, Chantres & Clercs. Il ordonna, par ſon teſtament de 1240, l'érection d'un Hôpital qui fut bâti par ſon fils Henri de Vergy en 1248. Cet Hôpital, où il y avoit encore des lits en 1736, ne ſubſiſte plus. Ce Guille. donna à St. Etienne de Dijon les tierces de Mirebeau en 1239.

Mirebeau, ſur la Beze, étoit anciennement une Ville aſſez conſidérable. Le Roi Robert l'aſſiégea en 1015, afin d'en chaſſer une partie des Brigands qui s'y étoient fortifiés & pilloient les environs. Galas s'en empara après trois jours de ſiége, brûla le clocher, détruiſit 118 maiſons, & fit périr une partie des Habitans. Les Srs. Villermin, Boudier, Filleul, Giraut, Verniſy, Guillempot, Desbordes, de Bard, Royer, & Viard pere qui commandoit au château, ſe diſtinguerent en cette occaſion.

Louis XIII, en conſidération de ces pertes & de la belle défenſe des Habitans, leur accorda, par Let. pat. enrégiſtrées au Parl.

Séant à Semur, le 6 Juillet 1637, l'exemption de toutes impoſitions pendant vingt ans, & le privilége de percevoir, pendant neuf ans différens droits ; ce qui fut confirmé en 1651 par Louis XIV, qui proroge le droit d'octroi à neuf autres années.

Ce n'eſt plus qu'un Bourg mal bâti d'env. 4 à 500 pas de circuit, aves trois rues, une mauvaiſe porte & le ceintre d'une autre ; on y compte env. 214 feux. Le château, à gauche en entrant près la porte de Beze, paroît encore reſpectable par ſon air d'antiquité. Il étoit *jurable & rendable* au Duc en 1228. Il fut élevé par Philippe Chabot, Amiral de France. Sur les deux tours qui reſtent, on voit une *F* couronnée qui marque le temps de ſa conſtruction ſous François Ier. Les deux autres tours tomberent, il y a 40 ans, par des excavations faites pour des caves. Le point de vue, depuis le château, eſt admirable. Dom Martenne rapporte (*dans ſon Voyage litt. pag. 188*), qu'il lut en 1719, ſur une pierre, dans un creneau, cette inſcription gravée en anciennes lettres romaines :

Attea ſacrata
C. F. proſcanium
Vetuſtate collapſum
De ſuo reſtituit.

Ce qui prouve l'antiquité de Mirebeau, & qu'il étoit décoré d'un théatre du temps des Romains.

Mairie pour les affaires économiques; Contr. des actes; Grenier à Sel, Bur. des Traites-Foraines, la 22e. Communauté qui députe aux Etats, 2 marchés par ſemaine & 4 foires par an : le principal commerce eſt en bétail, ſerge, poterie.

Marquiſat qui comprend Mirebeau, Belleneuve en partie, Bezuotte, Magny-Saint-Médard, Ozilly, Tanay, Lambelin & Savole en toute Juſtice, & la haute à Reneve & Cheuze. M. de Beaufremont, dont la Maiſon eſt ſi connue & ſi diſtingnée, qu'on diſoit ſous nos Ducs : *Bons Barons de Beaufremont*, en eſt Seigneur. Terres à froment ; vignoble aſſez conſidérable : Subd. d'Auxone & à 4 l. 4 de Dijon, 4 de Gray.

Lat. 47, 24' 44". long. 2, 58' 28".

NEUILLY.

Anciennement Nulli, Neulley, *Nobiliacum*, *Nievilum*, *Nulliacum*, *Noviliacum*, *Nulleium*, Prieuré-Cure, voc. St. Victor, Martyr de Marſeille, à la collation de l'Evêque de Dijon, Décimateur.

Cette Egliſe fut donnée à l'Ab. de St. Et. par Betto, Ev. de Langres en 801. Le Chapitre de Langres lui céda au XIIe. ſiéc. tous ſes droits ſur Neuilly, en échange de ceux de Brochon.

L'Egliſe étoit autrefois dans l'enceinte du château ; comme elle tomboit de vétuſté

on en a rebâti à côté une autre. La chaire, dans le goût flamand, eſt en forme de rocher, duquel s'éleve un palmier qui ombrage le Prédicateur.

On voit dans Perard, p. 82, un Odo de Neuilly au XIe. ſ. Jean de Montreal déclare en 1223 que la fortereſſe qu'il a faite ou fera à *Neulley*, *propè Favèrneium*, *eſt jurable & rendable au Duc de Bourgogne à grande & petite force.* (Voy. *Per. pag.* 329). Geoffroy de Blaiſy, Grand Gruyer de Bourgogne, acheta cette Terre d'Anſeault de Salins en 1360. Ses deſcendans l'ont poſſédée juſqu'en 1480, d'où elle paſſa à M^rs. Jaquot, Durand, Sayve, Regnier de Buffieres, de Mucie en 1675, & à ſon arriere-petit-fils, M. Jacques-Philippe Fyot, Comte de Dracy-le-Fort, Marquis de la Marche. Les jardins, vaſtes, agréables & remplis d'arbuſtes étrangers, ont été plantés ſur les deſſins du célèbre *le Notre*, par le Préſident Jacques de Mucie, il y a plus de 90 ans.

En nivelant la cour devant le jardin, ce Sg^r. trouva quelques tombeaux de pierre, dans l'un deſquels étoit renfermé le ſquélette d'un grand corps & celui d'un enfant, avec la lame d'une vieille épée. Un de ces tombeaux ſert d'abreuvoir auprès du puits.

Ce Village, en plaine & près de l'Ouche, eſt ſujet aux inondations de cette riviere; il

en ſouffrit beaucoup il y a quelques années : le Seigneur, en cette occaſion, fit éclater ſa généroſité envers les malheureux. La reconnoiſſance des Habitans les a engagé à élever en 1770 une colonne ornée d'un globe de cuivre doré, ſurmonté d'une croix. On lit, ſur les quatre côtés de la baſe, des inſcriptions. Nous rapporterons celle-ci :

De l'Ouvrier actif qui cultive la terre,
Citoyens eſtimés les ſoins induſtrieux :
Dieu lui-même créa cet Art ſi néceſſaire
Qu'exercent dans nos champs des bras laborieux.

« en mémoire des bienfaits de Dieu, qui a » préſervé cette Paroiſſe de la diſette & des » inondations qui ont déſolé cette Province.

A l'imitation du bel établiſſement de la Roſiere de Salency, fait par Saint Médard vers l'an 530, le pere reſpectable du Sgr. actuel, mort très-regretté en Juillet 1774, donnoit lui-même chaque année un prix d'une médaille d'argent au garçon jugé par les peres de famille le plus ſage & le plus laborieux, & à la fille la plus vertueuſe de Neuilly & de Senecey alternativement. Un jeune homme, nommé Philibeaux, fort eſtimé dans le pays, étant mort en 1769, quelque temps avant la diſtribution de la médaille, celui qui l'obtint, jugeant le défunt plus digne de la recevoir, l'attacha à

un

un rameau orné de rubans, auquel pendoient deux couronnes, l'une d'épis, l'autre de roſes, & fut la placer ſur la tombe de ſon ami, au grand étonnement des aſſiſtans, en diſant : *tu la méritois mieux que moi.* Une mere donnant ſa voix à une fille de la Par. en 1770, répondit au Juge qui lui faiſoit obſerver qu'elle avoit une niece fort eſtimable : *il eſt vrai ; mais l'autre qui m'eſt étrangere, eſt encore un meilleur ſujet, & je la dois nommer.*

Cette fondation unique en Bourgogne, & auſſi honorable au Sgr. qu'utile à ſes Juſticiables, a commencé en 1768. Elle s'exécute avec des cérémonies vraiment attendriſſantes : c'eſt un jour de Fête ſolemnelle dans les deux Villages.

Sur un côté de la méd^e. ſont gravées deux palmes, ſurmontées d'une couronne d'étoiles, avec cette légende, *à la vertu ;* ſur l'exergue, *Neuilly* & *Senecey :* au revers ſont deux cornes d'abondance, au deſſus deſquelles eſt une couronne d'épis, avec ces mots, *au travail ;* & à l'exergue, *Dieu aide aux bons ;* enſorte qu'on peut dire :

Travaux & vertus ont ici
Le même prix qu'à Salency.

Dans le cimetiere eſt la tombe d'Etienne Junon, Fermier de Neuilly, mort en 1718, qu'on croit, par tradition, avoir le premier

introduit dans le Dijonnois la culture du mais ou bled de turquie.

Village de 25 f. & 160 comm. avec Crimolois son Ann. près de la gr. route de Dij. à Auxone : à 1 l. $\frac{1}{4}$ de Dij. 5 pet. d'Auxone, $\frac{3}{4}$ de Rouvre, & $\frac{1}{2}$ de Fauverney.

Lat. 47, 16' 34". long. 2, 46' 45".

NOIRON-SOUS-BEZE.

Neiro, Par. Doy. de Beze, voc. Saint Nicolas, à la coll. de M. de Dijon, Abbé de Beze. Le Village fut donné à cette Abbaye par le Duc Amalgaire au VIIe. siéc. & Innocent IV lui en confirma la donation. Foulques de Mailly, Sg^r^. de Beaumont, & Geoffroy son fils, en ayant usurpé les droits seigneuriaux, furent contraints de les restituer dans une assemblée générale tenue à Beze en 1086, où se trouva le Duc avec plusieurs grands Seigneurs.

Noiron est situé, partie dans un fond & partie sur un tertre, ayant 80 f. La Rente de l'*Isle* au nord, la Rente *aux Gros*, démolie & réunie à celle des *Epinousses basses*, & le petit *Hector*, en dépendent pour le temporel, & sont de la Par. de Beze. Ruisseau qui sort de la fontaine de Viévigne, traverse une petite prairie, & sépare la Bourgogne de la Champagne. Le terroir froid produit du froment, méteil, *&c.* Moulin sur la Beze : Subd. d'Isf. à 3 l. Contr. de Mirebeau à 1 l. 4 de Dijon.

Lat. 47, 27' 8". long. 2, 57' 2".

NOIRON-LES-CISTEAUX, dit *LES-SAULON*, appellé *NEIRON* en 801. (*Per. p.* 47).

Noerium, *Noironas*, Villa *Noeriorum*, de *Nerunte*, Par. voc. la Sainte Vierge (8 Septembre) Patr. du Chapitre de Langres. Cette Eglise fut donnée à St. Et. de Dijon en 801 par Betto, Ev. de Langres. Le Village, en plaine, a env. 30 f. M. le Comte de Perrigny en est Seigneur en toute Justice. Les Dames de Tart, Décim. à l'exception d'un 6e. au Seigneur : terre à froment. Le terrier de 1556 parle d'une redevance d'un *quart de quartrange d'avoine, mesure au Molinot.*

Près de la gr. route de Dijon à Cisteaux, est le pont des *Arvaux*, remarquable par deux rivieres qui y passent: la premiere, qui vient de Sathenay & de Broindon, appellée *ru Cheron*, coulant de l'est à l'oueſt, passe sous le pont: l'autre, appellée *Sans-Fond*, plus considérable, coule du nord au sud, passe sur le pont, en forme d'aqueduc, fait aller le moulin de Forgeot, ensuite ceux de l'Abbaye, & fournit les réservoirs: à 2 l. & demie de Dijon, autant de Cisteaux.

Lat. 47, 47' 11". long. 2, 54' 2".

NORGES-LA-VILLE.

Norgiæ, *Norviæ*; Par. voc. Saint Vallier, Martyr, à la nom. de l'Ev. de Dijon, Abbé

de St. Ben. Doy. d'Iſſ. Il eſt parlé de Norges dans un titre de 887, rapporté par Per. p. 159: *Norga in centena Roringorum cum Capellâ.* Egremare donne à St. Ben. ſon bien à Norges en 741. (*Ch. St. Ben. p. 402*).

M. Blondeau acquit en 1629, du Commandeur de Norges, partie de cette Terre, qui paſſa enſuite à M. Joly de Blaiſy en 1720: elle appartient aujourd'hui à M. de Théſut de Verrey.

Ce Village, de Bef. étoit autrefois fermé de murs, & plus peuplé: il en ſort une des plus belles ſources de la Bourgogne; elle forme une riviere, poiſſonneuſe en brochets ſur-tout, qui va ſe perdre dans la Tille, après un cours de deux lieues.

M. Bouillet, Proc. Gén. à la Ch. des Comptes, a une belle maiſon à Norges, bâtie par M. ſon oncle, auſſi Proc. Gén. mort en 1776, qui fit préſent à l'Académie de Dijon d'une médaille de Marc-Aurele, ſur laquelle on lit: *Imp. M. Antonius.* Au revers: *Primi Decennales, Coſ. III. S. C.* avec une couronne de chêne: elle a été trouvée dans la démolition d'un mur de la Commanderie.

Le terrein ſec & ſablonneux; bonne prairie.

Norges-le-Pont, remarquable par une Commanderie de l'Ordre de St. Antoine, fondée en 1200 par les Seigneurs du Val-Saint-Julien, avec réſerve de la garde noble

ble; & par Girard Damoiſeau, fils de Bernard de Saugey, qui donna le tiers de tout ce qu'il poſſédoit à Norges, à Frere Etienne, Maître dudit Hôpital : ſa donation fut ratifiée par Guillaume de Vergy, Sénéchal de Bourgogne, & par le Doyen de la Chrétienté, le 8 Mai 1200.

Cette maiſon, deſtinée à recevoir les Malades & les Pélerins, fut conſidérable dans le commencement : elle portoit le nom de *Præceptoria Generalis Norgiarum*, & avoit celle d'Etay au Bailliage de Châtillon, dans ſa dépendance.

Elle fut réunie en 1237 aux Hoſpitaliers de Saint Antoine de Vienne, par Robert III, Evêque de Langres, qui s'en réſerva la Juriſdiction, avec promeſſe de leur part d'exercer l'hoſpitalité envers les pauvres paſſans, comme auparavant. Nos Ducs, qui avoient dévotion à St. Antoine, firent pluſieurs dons à cette Commanderie. Philippe le Hardi lui offroit chaque année autant de porcs qu'il y avoit de Princes en ſa Maiſon : il en donna ſept en 1387 & neuf en 1396. Il fit auſſi d'autres préſens à cette Egliſe, pour la guériſon du Prince Philippe ſon fils, mordu au genouil par un chien enragé.

Par une coutume ſinguliere, on préſentoit, le jour de l'Aſcenſion, au Commandeur la plus jolie fille du Village, à laquelle il ôtoit

la jarretiere, & en mettoit une autre de ruban ; enſuite on lui donnoit un bouquet, on l'ornoit de rubans, & chacun lui mettoit une piéce de monnoie dans un plat à côté d'elle : ainſi parée elle ſortoit en triomphe au ſon des inſtrumens, accompagnée de toute la jeuneſſe du lieu, qu'elle étoit obligée de faire danſer à ſes dépens.

Cette fondation faite par Pierre de Beaufremont, Baron de Saint-Julien en 1450, ne s'exécute plus depuis ſix ans.

L'Egliſe & les bâtimens ont été réparés depuis peu ; les jardins ſont vaſtes & bien entretenus ; le Commandeur, qui eſt ſeul dans cette maiſon, eſt Sgr. en toute Juſtice de Norges-le-Bas, qui releve de la Baronnie de Saint-Julien.

Dans les bois ſont de belles carrieres de pierre blanche, qui n'eſt point geliſſe : on voit dans celle de *Maupertuis* un ſouterrein ſpacieux & curieux par ſa forme.

Du même côté ſont d'immenſes ſablieres ; on en tira en 1386 tout le ſable néceſſaire pour les moules où furent jetées les tables de plomb qui ſervirent à la couverture de l'Egliſe des Chartreux. On trouve encore un peu plus loin dans les champs, un autre ſable de grais très-fin & propre à ſcier le marbre.

La voie romaine qui de Châlon tiroit à Langres, paſſoit à Norges-le-Pont. J'y re-

marquai en Octobre 1773 des fragmens d'une colonne miliaire d'une belle pierre blanche, dont la base de 2 pieds de toute face, avec une partie de la colonne, étoit entiere. On lisoit n°. VII sur un morceau conservé dans la maison de M. Ponsenard. Elle fut découverte dans le fossé de la voie romaine, à 100 pas de Norges : à 2 l. de Dij. 3 d'Is-sur-Tille.

Lat. 47, 24' 5". long. 2, 44' 21".

ORAIN-SUR-VINGEANNE.

Annexe de Saint-Maurice en Champagne, Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Benigne. Les Minimes de Dijon, la veuve de M. Dubois de la Rochette-Orrain & les Bernardins de Theuley, en sont Seigneurs.

Ce Village, dans un bas, a env. 80 feux. Fontaine publique qui fait aller un moulin. Une petite partie du terroir produit du froment ; le reste, sec & pierreux, ne donne que du seigle & un peu de vin de médiocre qualité : carrieres de pierres mureuses & régulaires. Grange de Diolle : Contrôle à Fontaine-Françoise & à deux lieues, une de Champlitte, huit de Dijon.

Lat. 47, 38' 11". long. 3, 4' 18".

ORGEUX.

Anciennement Orgeul, Orjul Orgoil ; *Orgeum*, *Orgialum*, *Orgeolum*, de *Orgiis*, *a*

Orgiis, ſelon M. l'Abbé Nicaiſe, où l'on célébroit les Orgies de Bacchus; vocable la Vierge (15 Août), Patr. de l'Ev. de Dijon, Abbé de St. Ben. 40 f. 150 comm. On voit dans Perard un Guillaume d'*Orguil* en 1147 & en 1160. Aimon d'Orgeux met ſon ſceau dans une charte de Eudes III, pour les Chan. de St. Jean de Semur, en 1190, & prête foi & hommage au Duc Hugues III.

Guillaume du Rouſſot vendit ſa Terre d'Orgeux en 1272 à MM. de la Sainte Chapelle, 800 liv. comme mouvant du Fief du Duc de Bourgogne. Dans le titre de vente il eſt parlé de la charière *Louvare*, & d'un chêne au deſſus de la Noue, qui ſépare le bois d'Arceau de celui d'Orgeux; le pré Louvare s'appelle auj. le pré Guignot. Le four bannal a été aliéné au Sr. Guibaudet en 1597, & à M. Vittier. Cette Seigneurie avoit été au lot ou ſous le gouvernement du Prévôt de la Sainte Chapelle: delà le pré du bois au *Proſt* pour *Prévôt*. Ces Meſſieurs, après l'avoir poſſédée plus de IV ſiécles, l'ont revendue 9500 liv. en 1713 à M. Jacques Begin, Secretaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement.

Le bois d'Orgeux fut incendié en grande partie en 1719. Cent journaux de terres communales furent aliénés par les Habitans au Sieur Saintmart en 1597.

Quatre meix anciens, dont il eſt parlé

dans des titres de 1436. Grand chemin de Dijon à Lux & à Beze. Le clocher, partie du lieu & Seigneurie, à M. Begin, Conſeiller au Parlement ; le reſte eſt du Marquiſat d'Arcelot. Chaignot, Hameau de 15 feux, dont l'Abbé de St. Ben. eſt Sgr. & Décim. en dépend. Cette Terre, qui avoit appartenu à Guy & à Gauthier le Riche, fut donnée à cette Ab. par la fille de Gauthier, qui ſe fit Religieuſe à Larrey au XIe. ſiécle : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 22' 9". long. 2, 48' 49".

ORVILLE.

Auri Vella, *Orba Villa*, *Urbana Villa* ; Ann. de Selongey, érigée en 1736, voc. la Vierge (15 Août), Doy. d'Iſſ. Le Village étoit anciennement deſſervi par le Chapelain d'un Hôpital qui fut réuni à celui de Dijon en 1696. Le Marq. de Tavannes, Sgr. en toute Juſtice. Partie de ce Village, avec l'Egliſe, eſt en Comté, & on y uſe du ſel blanc ; treize maiſons en Bourgogne, dont ſix dépendent de Veronnes, & ſept de Selongey. C'eſt le dernier Village de Bourgogne, au nord du côté de Langres. Son territoire s'étend en Champagne, en Fr. Comté & en Bourge. La Venelle, qui vient de Selongey, traverſe Orville, paſſe à Veronnes, & va ſe perdre dans les prés. Le pays en plaine ; vignoble ; bon froment : environ 70 feux.

On croit que ce fut dans ce Village, où paſſoit la voie Rom. que fut arrêtée la Reine Brunehaut, non à *Orbe* en Suiſſe, & conduite à Renève, où elle périt dans les plus horribles ſupplices en 614. Subd. d'Iſſ. Contr. Bur. de la poſte à Selongey à ½ de l. 6 de Dijon, 7 de Langres, ſur la grand'route de ces deux Villes.

Lat. 47, 35' 8". long. 2, 31' 45".

OUGES.

Ulgiæ, *Olgia*, Par. Dioc. de Chalon, voc. St. Pierre, Patr. du Chapitre de la Cathédrale d'Autun. Le Duc Hugues II le confirma dans la poſſeſſion des Egliſes de Tillenay & Ouges, cédée par Gauthier, Ev. de Chalon, en 1132.

L'Ab. de Ciſteaux acquit ce Village en 1226 de Guillaume de Champlitte, Vicomte de Dijon: il en eſt encore Seigneur. MM. de Saint Jean de Dijon y ont quelques terres ſans Juſtice. En l'Egliſe paroiſſiale, inhumé J. Jaquinot, Maire de Dijon, en 1599. On diſtingue le grand & le petit Ouges. Le grand, compoſé de 30 f. n'eſt qu'à 500 pas du petit, où on en compte que huit. L'Egliſe iſolée, près le bois de Ciſteaux, eſt au midi de ce dernier.

Entre les deux Villages eſt la Rente dite *l'Abbaye*, parce qu'elle a été bâtie ſur les ruines d'un ancien Monaſtere de Bernar-

dines, transférées, à ce qu'on croit, à Baume-les-Nonnes. Fief des *Eſſarts* qui appartenoit à la Maiſon d'Epoiſſes. Préville, dite la *Folie* ou la *Grange Fardel*, maiſon de plaiſance à M. l'Avocat Morin, dépend de la Paroiſſe.

Le pays en plaine produit du froment. Fontaine dont l'eau paſſe à Saulon-la-Chapelle & va ſe rendre à la Saone. Le Maire de Dijon en 1383 tenoit ſes Jours à la fontaine d'Ouges : à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 14' 214". long. 2, 45' 17".

Ozilly, anc. *Oizilly*, *Oisiley*.

Oſſileium, *Oſiliacum*, *Auxilidcum in Pago Attuariorum*, Par. voc. St. Leger, Doy. de Mirebeau, à la coll. de l'Ev. de Dij. Abbé de Beze. L'Egliſe, ſituée ſur une éminence avec le Presbytere, fut donnée à cette Ab. par Villencus, Evêque de Langres en 1130. Cette Terre lui avoit déja été accordée par le Duc Amalgaire vers 614. François de la Palu de Varambon vendit à Jean Batard de Vergy tous ſes droits ſur les Seigneuries d'*Oiſilley*, Baiſſé, Dampierre, *&c.* pour 6500 florins d'or en 1445. J. Tiſſerand, Conſr. au Parl. en étoit Sgr. en 1532, & l'Amiral Chabot en 1570, temps où il l'affranchit; elle étoit diviſée en trois Seigneuries, *Chamblan*, *Montarean* & *Ozilly*, avec trois châteaux-forts détruits par Galas. Elles ſont réunies,

& appartiennent à M. Martin de la Motte. Château agréablement ſitué ſur les bords de la Vingeanne : belle Chapelle St. Auguſtin. Le Village, aſſez bien bâti, a 40 f. & cent comm. Terres à froment : petit vignoble.

Le château de la Rochette, de la Paroiſſe d'Ozilly, ſur la pointe d'une roche, avec Chap. de St. Hubert, eſt en Comté, Bailliage de Gray, au même Seigneur : Henri de Vergy le poſſédoit en 1314.

La voie Rom. de Langres à Beſançon paſſoit par Fontaine-Françoiſe, Criſſey, dans les bois de Beaumont, par Ozilly & Pontallier. (*V. Hiſt. de Poligny, tom. 1, p.* LXX). A $\frac{1}{3}$ de l. de Mirebeau, 1 de Beze, 4 $\frac{1}{2}$ de Dij. Lat. 47, 26' 28". long. 3., 1' 3".

PAQUES.

Paſcua, de *Paſcis*, Ann. de Lantenay, voc. St. Leger. Le Marq. de Lantenay, Sgr. Les Bénéd. de St. Seine Décim. depuis 1160.

Le Duc Huges céde à Aimo, 13e. Abbé de St. Seine en 1181, le moulin & le four de *Paſcis*, qu'il n'a plus depuis long-temps. Hugues II donne aux Bénéd. de St. Ben. la Terre de Pâques en 1168 ; ils l'ont perdue ou vendue il y a long-temps. Guillaume de Tavannes s'aboucha à Pâques avec le Préſident Fremiot & les Gentilshommes Roy. pour le ſervice du Roi Henri III, contre les Ligueurs, en 1589. Le Vil. de 30 f. ſitué en

montagne & couvert de bois : le terroir ſec & pierreux.

A un quart de lieue au milieu d'un vallon, abyme aſſez profond de 200 pas de circuit, connu ſous le nom de *Cropercé ;* il s'en éléve, 24 heures avant les orages, des brouillards épais, avant-coureurs du tonnerre : ce phénomene paroît digne de la curioſité des Phyſiciens : l'on entend dans le fond de cet abyme, où l'on croit qu'il y a une ſource qui va ſe jetter dans Suzon, un bourdonnement très-conſidérable.

Dans les bois qui vont de Pâques au moulin de Val-Courbe, à un quart de lieue de l'abyme, ſont trois grottes creuſées dans les rochers, & ſi artiſtement diſtribuées, qu'on a peine à croire que la nature ſeule ait pu les former ; une a cent pieds de profondeur ſur trois & demi de largeur, & ſix de hauteur : elles ſont ſituées ſur le bord d'un précipice de difficile accès. La Métairie de Poiſeul & le moulin du Val-Courbe ſur Suzon à $\frac{3}{4}$ de l. dépendent de la Paroiſſe : à trois lieues de Dijon.

Lat. 47, 21' 52". long. 2, 31' 34".

PERRIGNY-LES-DIJON.

Patreniacum, Parrignietum, Parregniacum ; Ann. de Marſannay-la-Côte, voc. Saint André. L'Ab. de St. Et. eut des droits ſur cette Egliſe en même temps que ſur celles

de Couchey & de Marſannay. Manaſſès, Ev. de Langres, les Papes Urbain III, Innocent IV, lui en confirmerent la poſſeſſion. Ce ne fut d'abord qu'une Chap. On y mit enſuite des fonts baptiſmaux. Elle fut ragrandie & reconſtruite à neuf ſur la fin du dernier ſiécle, aux frais de M. Gagne, Préſid. à Mortier, des Habitans & de M. l'Abbé Fyot, qui en fit la bénédiction le 30 Novemb. 1682. Le Duc Amalgaire, Fondateur de Beze, lui donna à Perrigny un beau domaine, *manſum optimum.* (*Ch. de Beze, p.* 492).

Perrigny, d'environ 40 f. a été érigé en Comté en 1768, en faveur de M. Gagne de Perrigny, qui y fit réunir le Comté de Saulon, d'où dépendent Barge, Fenay, Chevigny-Fenay en partie, Layé, Noiron-les-Ciſteaux & Saulon-la-Rue.

Ce Village, en plaine à 50 pas de la gr. route de Dijon à Lyon, ſe fait remarquer des paſſans par la régularité de ſon chât. bâti à la moderne, il y a environ 25 ans. Les bois, percés en allées couvertes à côté du château, étoient très-agréables : ils viennent d'être vendus.

On trouva en 1761, en fouillant les terres dans le parc, des fragmens de colonnes en marbre blanc d'une aſſez bonne forme, avec des ornemens en bas-relief, qui ſemblent annoncer l'emplacement d'un Temple. Le marbre a ſervi au mauſolée de Mde. la

Préſidente de Broſſes, élevé dans l'Egliſe St. Jean : à une lieue de Dijon.

Lat. 47, 15' 42". long. 2, 40' 3".

PICHANGE ou *PICHANGES.*

Picangiæ, *Picantiæ*, Par. Ann. de Gemeaux, voc. St. Laurent. Joſſerand, Ev. de Langres, donna l'Egliſe de Gemeaux avec la Chap. de Pichange, à l'Abbé de St. Et. de Dij. en 1120. La Chr. de Beze, pag. 549, parle de ce lieu au IXe. ſiéc. Robert, Ev. de Langres, date une charte en faveur de Molême *de Picangiis* en 1109. On voit en 1208 un Hugues de Pichange, qui eſt appellé *Caſertus*, noble Vaſſal & Feudataire de Eudes de Grancey. Guillaume de Château-Vilain, Sire de Grancey, ayant pris le parti de Charles VII contre Philippe le Bon, fut fait priſonnier en 1431. Il engagea ſa Terre de Pichange pour payer ſa rançon, fixée à mille ſaluts d'or. Jean de Pontallier, Sg^r. en 1490; enſuite MM. d'Epinac, Chambellan, Bouëſſeau, Noblet, Carmone, Sayve, Duprat, des héritiers duquel M. Loppin de Gemeaux l'a acquiſe en 1752 en toute Juſtice. Fief de la *Rochette*, au Seigneur.

Eudes de Grancey céda un quart de la groſſe dîme aux Chan. de St. Et. de qui il a paſſé à l'Hôpital N. D. de Dijon, & réuni à l'Hôpital Général, qui vendit cette portion de dîme en 1756 à feu M. Girard de

Propiac, dont les héritiers jouiſſent du Fief de *Saffres ;* il appartenoit au XIIIe. ſiécle à *Gilla de Saffres.*

Edme Ornot de Pichange, Abbé du Miroir en Breſſe, fut élu Abbé de Morimont en 1517, mort en 1551. Son frere Girard Ornot a ſa tombe en l'Egliſe du lieu. C'eſt auſſi la Patrie d'Antoine Moitoret de Blainville, fils d'un Notaire, Architecte diſtingué, mort à Rouen en 1710, âgé de 60 ans. (*V. ſes Ouvrages, Bibl. Aut. B. tom. 2, p. 61*).

70 f. 200 comm. Terroir léger & ſec, produit du froment, pois, lentilles, millet, camomille. . . . . Une ſeule fontaine; vin commun; mine de fer. Habitans laborieux; abeilles au pignon de l'Egliſe, qui y font leur miel de temps immémorial, & entretiennent le luminaire de l'Egliſe, voûtée & propre: Subd. & Bur. de poſte à Iſſ. 1 l. $\frac{1}{2}$, à 3 l. $\frac{1}{4}$ de Dijon, à $\frac{1}{4}$ de la route de cette Ville à Langres.

PLOMBIERES.

Plumbariæ, Plombariæ, Plombarium, Par. voc. St. Baudel, Martyr à Nîmes au IIIe. ſiéc. nommé par le peuple St. Baudeire (1),

(1) On l'appelle St. *Bauſile* en Languedoc, *Boile* en Catalogne, *Bauzeley* dans le Rouergue, *Baudire* dans le Lyonnois, *Bauzire* en Auvergne; en latin *Baudelius.* Grégoire de Tours en parle. (Voy. *Vies des Sts. Martyrs, tom. IV, 1760*).

Patr.

Patr. de l'Ab. de St. Ben. depuis 1182, Sgr. & Décim. aujourd'hui l'Evêque de Dijon.

Plombieres fut donné par le Roi Gontran à l'Ab. St. Benigne au VIe. siécle.

L'Empereur Charles le Gros, par une charte de 886, cédà 12 manses ou meix en ce Village pour le luminaire de St. Benigne. (*Perard, pag. 160*).

Apparemment que dans la confusion des guerres civiles, l'Ab. perdit cette Terre, puisqu'elle lui fut concédée à titre de don en 1170 par Hugues, Duc de Bourgogne, avant son voyage d'Outremer. La charte rapportée par Perard, dit expressément qu'il donne à ce Monastere tout ce qu'il possédoit, *justement ou injustement*, depuis la Fontaine-l'Abbé, à Plombieres, à Prenois, jusqu'à Velars. Eudes III confirma cette charte en 1193, se réservant le droit de garde. On voit un Anseric Prévôt de Plomb. en 1186.

Un titre de 1472 fait connoître qu'il existoit une Léproserie à l'entrée du Village du côté de Dijon.

Sur un poteau est attachée une plaque de sauve-garde accordée par le Prince de Condé en 1626.

Autrefois jeu de l'Arc: en 1601 Jean Chapusot fut Roi & exempt de tailles.

Plombieres de 177 f. (en 1666 110 Hab. Expilly met 191 f.) & 550 comm. est renommé pour ses cerises, ses noix, ses car-

rieres, ſa papeterie & ſes chenevieres; l'Ouche, qui l'arroſe, fait aller deux moulins, un foulon, un fourneau, & paſſe ſous un beau pont conſtruit depuis peu par la Province.

Beau chât. de l'Abbé de St. Ben. bâti à l'Italienne, avec jardins & boſquets, par M. Poncet de la Riviere en 1768. Pluſieurs maiſons bourgeoiſes; celle de M. Billy a une belle grotte en rocailles & des jardins ornés de quatre vaſes admirables, de ſtatues & (1) figures du fameux Dubois, dont deux ſont dignes des Artiſtes grecs.

Le Grand Dauphin ayant logé dans cette belle maiſon en 1674, Jean Gauthier, Maître aux Comptes, érigea un obéliſque en pierre polie, haut de 50 pieds, terminé par un globe. C'eſt le ſeul monument élevé à ce Prince, dont on voit le portrait en marbre blanc encadré au milieu de la colonne. On a gravé au bas cette inſcription:

Fortiſſimus Imperator
Ludovicus XIV,
Dum ſequanos expugnat,
Et mirâ celeritate iterum ſubigit;
Maxima Regni ſpes,

(1) Elles repréſentent en relief les quatre ſaiſons, les quatre parties du monde, les conſtellations.

Delphinus,
Mitioribus studiis indulgens,
Hùc animi gratiâ secedebat,
XIII. Calend. Junii
M. DC. LXXIV.
Joannes Gaultherius
Tanto superbus hospite,
Memoriæ causâ
Titulum posuit.

Quand M. Gauthier présenta au Dauphin le dessin de cet obélisque, le Roi, qui étoit présent, dit qu'on avoit plus fait pour le Dauphin que pour lui, & ajouta : « N'est-il » pas vrai, M. Gauthier, que si je n'avois » été en Bourgogne en ce temps-là, » votre jardin de Plombieres auroit couru » grand risque d'être bien gâté par les Alle- » mands & les Comtois ? »

A la Chap. est attaché le Chapelain qui doit dire la Messe dans l'Eglise paroissiale pour l'utilité des Habitans, quand il ne réside personne à la maison.

Plusieurs fontaines limpides & légéres coulent des deux côtés des montagnes qui environnent Plombieres.

A la Rente de Neuvon étoit autrefois une blanchisserie ; il en sort une source très-fraîche, mais dangereuse à boire en été ; le *Ru* de Neuvon est à sec l'été & très-gros

l'hiver : on l'appelle, dans des titres, le rupt de Prenois ; *ruptus*.

Bruan, remarquable par les ſimples qu'on y trouve, eſt au pied d'une montagne ſur l'Ouche, qui fournit l'eau à un foulon & à une papeterie. On y fabriquoit, ſous nos derniers Ducs, des canons, & c'étoit un Hameau de 12 à 15 f. Il y avoit une ſauvegarde devant la porte de la papeterie.

La Rente de *Craie* ou *la Crau*, a trois maiſons ſur la montagne au ſud-eſt ; elles appartenoient en partie aux Religieuſes de Larrey, qui abandonnerent leur portion aux Bénéd. en 1363 : ceux-ci ont aliéné cette Rente en 1552.

Quoique le Prieuré de Bonvaux ſoit de la Paroiſſe de Haute-Velle, le Rentier & le Jardinier ſont corps avec la Communauté de Plombieres, & ſont compris dans le rôle des tailles.

M. de la Monnoye a immortaliſé ce Vil. dans un de ſes Noëls, en racontant ſi ingénieuſement le prône du Curé de *Pleumeires*.

Les Etrangers, ſur-tout les Anglois, en aiment beaucoup le ſéjour, qui eſt agréable. Jean Brown, Général Anglois, y fut inhumé le 12 Août 1764.

Roger de Florence, Ingénieur du Roi, commandant un bataillon dans le Régiment de Piémont, après avoir fait trois campagnes au ſervice de Louis XIV, s'étoit

retiré en ce Village, & y mourut le 20 Décembre 1683.

Gilles de Plombieres fut 9e. Abbé de la Buſſiere, mort en 1373. Les plus anciennes familles ſont les Chapuſot, Ternan, Boiſſieres, Breton, &c. à 1 l. oueſt de Dijon.

Lat. 47, 20' 29". long. 2, 28' 21".

POINSON ou *POINÇON.*

Paroiſſe du Diocèſe de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. St. Martin. Hermitage St. Peregrin, avec Chapelle taillée dans le roc, auſſi bien que l'Autel, par le Comte de Moret, bâtard de Henri IV, ſelon une tradition populaire. Cet Hermitage eſt ſur trois Paroiſſes. A Poinſon, Chapelle Saint Prix, fondée par M. Griſot, & une belle fontaine. Environ cent feux : Subd. de Fays-Billot, 4 lieues de Langres, 12 de Dijon.

Lat. 47, 47' 38". long. 3, 14' 51".

POISEUIL ou *POISEUX-LES-SAULX.*

Poſciacum, appellé Pouiſeul en 1391 (*Per. p. 466*), *puteoli*, d'un large puits au bas du Village dans une combe, la ſeule reſſource du Village pour l'eau. Il ne tarit jamais.

Ann. de Saulx-le-Duc, voc. la Vierge (8 Septembre), deſſervie autrefois par un Chanoine de Saulx-le-Duc, & aujourd'hui par un Vicaire.

Ce Village, d'environ 25 f. eſt ſitué en

plaine, environné de bois, dont partie au Roi & partie aux Habitans.

Le terrein maigre ne produit que du méteil : de la Châtellenie de Saulx-le-Duc, Contr. de Salives, à ſix lieues de Dijon au nord.

Lat. 47, 35' 21". long. 3, 38' 42".

POTANGEY, voy. ci-devant *Aizerey*.

PRENOIS, appellé *PRUNOIS* en 1230.

Prunidum, *Proviſum*, *Prunetum*, Par. voc. St. Ben. Doy. de Sombernon, l'Ev. de Dijon Patr. & Seigneur. La Chapelle fut deſtinée pour recevoir les malades par Agrinus, Ev. de Langres, du temps des Normands.

La Ducheſſe Alix de Vergy, mere de Hugues IV, faiſoit valoir par ſes mains la Terre de Prenois, qui étoit de ſon douaire ; elle y avoit deux charrues de bœufs & un troupeau de 500 moutons ; elle s'obligea, avec les Moines de St. Ben. à la garde & défenſe de Prenois, ſa vie durant, en 1235. Cette Terre leur fut donnée par Gontran en 587 (*Chr. St. Ben. pag.* 370). Terroir maigre & froid. A trois quarts de lieue, grotte remarquable de cent pieds de profondeur, avec des cryſtalliſations : à deux lieues de Dijon.

Lat. 47, 22' 44". long. 2, 32' 27".

QUETIGNY, anc. *CUTIGNY, CUSIGNI.*

Curtigneium, Quintiniacum, Prieuré-Cure, voc. St. Martin, à la coll. de M. de Dijon, Sgr. & Décim. Betto, Evêque de Langres, donna cette Egliſe aux Abbés de St. Et. en 801. Le Concile de St.-Marcel-les-Chalon leur en confirma la poſſeſſion en 887. Robert, Ev. de Langres, leur céda tous les revenus qui en dépend. même le droit de Cathédrale & de viſite en 1098. Gauthier y ajouta en 1171 l'entière collation.

En 1113, quatre Chanoines de St. Et. ſe retirerent à Quetigny pour y commencer une réforme ſous la régle de St. Auguſtin. Leur vie édifiante ayant attiré des Imitateurs, le Monaſtere ne put les contenir; ils furent obligés de revenir à Dijon en 1120.

En 1171, Hugues III, Duc de Bourg^e. céda à l'Ab. de St. Etienne la Juſtice de Quetigny & ſon droit de gîte.

Le Vil. d'env. 40 f. ſitué dans un fond, eſt arroſé par un ruiſſeau qui tombe dans la Norges; l'approche de ce Pays eſt difficile en hiver. L'Egliſe & le Presbytere ſur une petite élévation.

Le terroir d'un pénible labourage. Les courtillieres y font des ravages à cauſe de l'humidité du ſol. (*Voy. Braindon ſur ces inſectes*). La Mothe avec pavillon & trois avenues de tilleuls. Le Hameau de Quetig

gnerot de 4 f. qui n'étoit autrefois qu'une rue de Quetigny ; le moulin de l'*Imprey* ſur la Norges ; la Rente Carcot, autrefois Carcolle, où coule le ruiſſeau de Blamont, qui vient de Varois ; & la Rente de bois de Pierre, ſituée en bon air ſur une petite éminence, dépendent de la Paroiſſe : diſt. d'une lieue de Dijon au levant.

Lat. 47, 18' 49". long. 24 46' 53".

REMILLY.

Rumiliacum, Ann. de Ceſſey, voc. la Ste. Vierge. L'Egliſe & le Presbytere ſont dans une eſpèce d'iſle formée par la Tille, qui fait aller un moulin, & arroſe une vaſte prairie dont partie eſt marécageuſe, faute de canaux & de tranchées. Grange de Fretoy. 40 feux. L'Evêque de Dijon, comme Abbé de St. Ben. Seigneur : Contr. d'Arc-ſur-Tille à demi-lieue, 2 & demie de Dijon.

Lat. 47, 19' 24". long. 2, 52' 18".

RENÊVE.

Riovara, *Rionova*, Par. voc. St. Martin, Doy. de Mirebeau, Patr. des Bernardines de Dole. Avant l'invaſion de Galas, qui dévaſta le pays en 1636, Renêve étoit diſtingué en *Ville*, *Villette* & *Renevotte*, ſelon un titre de 1460, maintenant en Renêve-l'Egliſe & Renêve-le-Château ; où cinq maiſons dépendent de la Juſtice d'Autrey, ſont du

Bailliage de Gray, & jouiſſent des priviléges du Comté ; le reſte dépend du Marquiſat de Mirebeau pour la haute-Juſtice, & du Comté de Beaumont pour la moyenne & baſſe. Jolie Egliſe réparée en 1772.

Ce Village, [illegible] m. ſur la Vingeanne & ſur la gr. route de Dijon à Gray, fut ſaccagé & pillé par la garniſon de Béfort en 1650. Quelques meix de vignes, un moulin, Bureau de Traites-Foraines. La Reine Brunehaut y périt par d'horribles ſupplices en 614 (*Voy. le 1er. vol. p. 94*). On a trouvé pluſieurs médailles Romaines ; une entr'autres en 1763, dans un cercueil, ſur laquelle on liſoit *Tullia.*

Fief de Colonge, *Colonica Villa*, où étoit autrefois un Monaſtere de Filles, transféré à Dole. L'Ab. de Beze le céda en 1052 à deux Chevaliers de Renêve pour un cens de 2 ſ. pendant leur vie. En 1139, l'Abbé Gerard en remit les dîmes aux Religieuſes, à charge de huit émines de bled & 6 livres de cire. Entre Renêve & Eſſertaine à une demi-lieue, eſt le poteau des limites des deux Bourgognes : Subd. d'Is-ſur-Tille, Contr. de Mirebeau à une lieue un quart, trois de Gray, cinq de Dijon.

Lat. 47, 25' 20". long. 3, 3' 37".

ROUVRE, anciennement *ROUVRE*.

Roura, Rouvra, Rouvera, Roriacum, Ro-

bureæ (1), Par. voc. St. Jean-Baptiſte, Dioc. de Châlon, Doy. d'Arc-ſur-Tille, à la nomination du Chapitre de Beaune.

L'Egliſe étoit jadis deſſervie par un Curé & un Corps de 7 à 8 Mépartiſtes, qui ne ſubſiſte plus depuis 1636. Elle a cent pieds de long ſur 50 de large, & a été rebâtie en 1485. *Michaut de Pluvot*, Sommelier du Duc, y fut inhumé en 1442. Le Sanctuaire eſt orné de ſtalles fort propres & d'un bel Autel à la Rom. On y expoſe un reliquaire d'argent donné par Anne, fille du Duc Jean, mariée au Duc de Betfort en 1423. Chapelle Saint Nicolas, à la nom. du Sgr. de Varanges: dans celle des *Machefoin*, eſt la tombe de Monnot Machefoin, Châtelain de Rouvre, Garde des joyaux du Duc, mort en 1442. Hugues Gautherot, Curé, a fondé en 1737 un Chapelain réſidant, du Patr. des familles Gautherot & Maret. M. François Rouhier eſt le premier Chapelain.

Les Statues de la Vierge & le bas-relief de l'Adoration des Mages, ſont dus au ciſeau de Dubois. Le morceau de la vraie Croix, richement enchâſſé dans un beau reliquaire, vient (en 1771) du Prieuré d'Epoiſſes, où il étoit conſervé depuis 4 ſiéc.

(1) *A Robore*, lieu planté de chênes. Rouvray a la même origine.

Durant les guerres civiles, il fut dépoſé à St. Pierre de Dijon. Il fallut un Arrêt du Parl. en 1583, pour forcer les Fabriciens à le reſtituer aux Grandmontins. Le Duc Robert II, par ſon teſtament fait à Brazey en 1297, ordonna que les cimetieres de Rouvre, Brazey. . . . ſoient clos à ſes propres deniers.

Rouvre étoit anciennement conſidérable. Il paroît, par pluſieurs titres, qu'il y avoit plus de 700 feux en 136[illegible]on en trouvoit encore 575 en 1442; il n'y en a plus que 70 & 260 communians.

Dans une reconnoiſſance de 1457, on voit la *grand'rue*, la rue d'*Amont*, celle d'*Aval*, des *Marterois*, des *Taconeaux*, la rue *Neuve*, la rue du *Châtel*, la rue du *Stux*, de *Bonote*, les *Tanneries*, une *Halle*, un *Hôtel de Ville*, & pluſieurs *bons Hôtels* de Seigneurs qui venoient faire leur cour aux Souverains.

Le château, bâti par les Ducs de la 1ere. Race, eſt qualifié de *Forteresſe* en 1287. Philippe, dernier Duc de cette Race, y reçut le jour, & y mourut triſtement à l'âge de ſeize ans, étant tombé de la fenêtre de ſon appartement.

Le Roi Jean, ſon héritier, y paſſa pluſieurs jours en 1361, & y créa le Parlement de St. Laurent. Philippe le Hardi ſon fils y conduiſit ſa nouvelle épouſe, Marguerite de Flandres, en 1370. Il reçut l'année ſui-

vante le Cardinal d'Angleterre & le Duc de Lorraine en même temps. Le Duc Jean, [illegible], le fit embellir & fortifier en 1414, & y mit garnison. La Ducheſſe de Savoie, ſœur de Louis XI, y fut enfermée avec ſon fils par ordre du Duc Charles en 1467. Iſabelle de Bourg^e. fille du Duc Jean, y mourut en 1412, & fut apparemment inhumée en l'Egliſe.

Ce château, dont il ne reſte plus que des pans de murs très-épais, avoit deux étages, avant ſa deſtruction par Galas; on y comptoit 55 cheminées; le pavillon, avec ſes ailes, avoit 62 toiſes de long. Le poſſeſſeur du meix *Richard Juif*, en la Par. de Fauverney, devoit pour *franche-garde* une livre de cire; étoit *franc Sergent*, & tenu de garder la *porte du Chaſtel de Rouvre, par temps de guerre.* Selon le terrier renouvellé en 1537, ce Richard Juif étoit en 1422 Pourvoyeur des Dll^es. Agnès & Anne de Bourgogne, acquit ce domaine, fut Sg^r. de Morveau, & inhumé aux Cordeliers de Dijon vers 1446.

La Chap. fut d'abord deſſervie par deux Chan. fondés au XIe. ſiéc. Eudes IV en ajouta quatre autres en 1341. Sa femme & ſon fils y fonderent deux Chapelains. Il n'y a plus que deux Chan. non réſidans, à la nomination du Roi.

Eudes III, en 1215, affranchit Rouvre; établit un Maire & deux Sergens; aban-

donna ſes terres & rentes pour mille ſetiers de grains. Son fils Hugues IV accorda un *Majour* & 4 Echevins, un marché le Jeudi & 2 foires par an, en 1259: il promet aux Habitans de ne plus *prendre, ni geliines, ni chapons, oie, porc, ni coutre, cuſſin, charroi, ni eſtrein, s'ils ne veulent les donner, ou prêter, ou vendre.*

Ces priviléges furent autoriſés par le Roi Jean, réſidant à Rouvre en 1361. Le Duc Jean, en 1412, réduiſit les mille émines à 200. Cette redevance, ſi onéreuſe, s'appelloit *Matroce*, parce qu'en l'abſence des Princes, on la livroit aux Ducheſſes ſur leurs greniers: delà le nom de redevance à la *Dame*, à la *Maîtreſſe*, & par corruption, *Maîtroſſe*.

C'eſt ſur cette redevance que les Ducs ont donné à prendre des grains aux Abbés de Ciſteaux, Pontigny, Auberive, Mezieres, & au Chapitre de Beaune. Les *Parties prenantes* devoient recevoir leur bled à la meſure de St. Louis, dont la matrice eſt à l'Hôt. de Ville de Dij. elle eſt en cuivre parſemée de fleurs-de-lys, & aux armoiries des Ducs. A une de ſes anſes, eſt une chaîne qui marque qu'elle étoit attachée & conſervée ſoigneuſement au Palais Ducal ou à l'Hôtel du Chanc. Rolin. Elle fut taillée par Gerard Bonote, un des Officiers de Philippe le Bon. On a ſubrogé aux *matroces* la double dîme en 1701.

Louis XI engagea Rouvre à Jac. Coittier de Poligny, ſon Médecin; d'où elle paſſa au Chanc. Guy de Rochefort, qu'un parti vint enlever à Rouvre & conduiſit à Salins, d'où il échappa après trois mois de priſon; enſuite à l'Amiral Chabot, au Maréchal de Biron, au Duc de Bellegarde & à la Maiſon de Condé; enfin, au Roi depuis 1767.

Galas brûla Rouvre en 1636, & ne reſpecta que la maiſon de M. de la Tournelle. Le clocher, qui avoit une belle flèche couverte d'ardoiſe, fut conſumé & les cloches fondues. Le château fut détruit à coups de canon, à l'exception de deux tours démolies en 1735, pour conſtruire la grange de dîme. Le Général Lamboi fut chargé vigoureuſement dans la plaine de Rouvre, & obligé de fuir avec perte.

Un incendie preſque général, arrivé en 1666, acheva la ruine de ce lieu. Pendant la peſte à Dijon en 1400, la Chambre des Comptes ſe retira à Rouvre. . . . Trois porcs y furent ſuppliciés en 1404, pour avoir tué un enfant au *bers*. Prévôté Royale, dont le reſſort s'étendoit ſur 30 Villages.

Rouvre, Châtellenie Royale, eſt traverſé par un ruiſſeau qui ſort du Fief de Menan, baigne le château de Longecourt, & va ſe perdre dans un autre ruiſſeau au deſſous d'Aizerey. De 14 Fiefs, il ne ſubſiſte plus que ceux de Menan & de Saint-Phal, à M.

de Nogent, Conſr. au Parl. Menan, qui étoit plus conſidérable, a donné le nom à d'anciens Seigneurs, Chevaliers ſous les Ducs Robert & Philippe de Rouvre (*Voy. Dom Pl. tom. 2, pag. 345*). Antoinette de Menan avoit épouſé Hugues de Pomard, fils de Jacques, Bailli de Dijon en 1280: elle étoit veuve 1293.

Bonnes terres à froment; belle prairie; point de bois comm. ni preſque de pâturages. Entre le finage de Rouvre & de Varanges, on reconnoît une voie, dite fauſſement Romaine, qui en 1703 avoit ſix perches de largeur, & n'en a plus que 2 ou 3; elle tiroit droit à Saint-Jean-de-Lône par Tart-le-Haut. Deux foires.

Thorey, Hameau de 15 feux, dont M. de Longecourt eſt Seigneur engagiſte, dépend de la Châtellenie de Rouvre. Chapelle de la Vierge ſur le gr. chemin. La *Grange du Bois*, brûlée il y a 80 ans, à Mrs. de la Ste. Chapelle, où les Ducs avoient droit de gîte, eſt ſur le finage de Thorey. Le 11 Sept. 1447, à midi, après un violent tonnerre, il tomba, dans la Châtellenie de Rouvre, quantité de *pierres ſulfurées*, dont une peſant 3 livres 7 onces, fut dépoſée au *coffre d'azur* en la Ch. des Compt. M. l'Abbé Richard dit, dans le VIIe. vol. de l'Hiſt. Nat. de l'Air, que ce ſont des pyrites ou des cailloux long-temps expoſés à l'action du feu, caché dans le

ſein de la terre, qui ſont enſuite lancés dans les airs par une violente exploſion.

La femme du Bâtonnier de St. Jean à Rouvre, portant le pain bénit le 29 Août, ne faiſoit que ſauter & gambader juſqu'à la baluſtrade du Sanctuaire. Cette danſe ridicule ne fut abolie par le Curé Adrien Gautherot, qu'en obtenant la tranſlation de la Fête patronale au 25 Juin : à 2 l. Subd. de Dij. 4 de Nuys, une & demie de Genlis, 3 de Saint-Jean-de-Lône.

Lat. 47, 13' 39". long. 2, 48' 31".

RUFFEY, voy. ci-devant *Echirey*.

SAINT-APOLLINAIRE.

Anciennement *St. Apolomer*, *St. Apollomey*, & chez les Villageois *St. Epleumay*, *S. Apollinaris*, Par. ſous le voc. du St. Evêque de Ravenne, Martyr, au 11e. ſiéc. à la coll. de l'Abbé de St. Ben. (l'Ev. Dioc.) auquel Manaſſès, Ev. de Langres, unit cette Cure en 1182.

L'Egliſe, fort ancienne, a été long-temps deſſervie par un Bénédictin, ſous le titre de Prieuré. Il eſt probable que les Hab. s'y retirerent dans le temps de guerre : On y voit encore avec étonnement un puits auſſi profond qu'artiſtement travaillé. L'eau en eſt ſi ſalutaire, qu'elle a paſſé long-temps

parmi

parmi les Peuples pour miraculeuſe. On y recouroit ſpécialement pour les coliques.

En 1473, le Dimanche 6 Fév. Adolphe de Cleves, Sgr. de Raveſtein, conduiſant à la Chartreuſe de Dijon, avec une nombreuſe ſuite de la 1ere. Nobleſſe, les corps de Philippe le Bon & d'Iſabelle de Portugal, morts à Bruges, les fit expoſer dans l'Egliſe St. Apoll. juſqu'au Mardi ſuivant, que les différens Corps de la Province vinrent les recevoir au lieu dit *les vieux Terreaux*.

Ce Village étoit autrefois beaucoup plus conſidérable. Il fut preſqu'entiérement détruit en 1513 par les Suiſſes qui aſſiégeoient Dijon. Un détachement de l'Armée du Duc d'Orléans, qui alloit joindre en Languedoc celle du Duc de Montmorency, logea dans ce Village en 1632, brûla le plus grand nombre des maiſons qui avoient échappées à l'incendie de 1513, il n'en reſta que deux à Juilly.

En 1645, le 29 Janvier, l'orage qui renverſa le clocher de St. Jean de Dijon, n'épargna pas celui de St. Apollinaire; ſa chûte entraîna en partie celle du vaiſſeau de l'Egl. & la plus groſſe cloche fut caſſée. Enfin, en 1701, le 23 Mai, un incendie violent, en moins de deux heures, réduiſit en cendres l'Egliſe & 14 maiſons; les cloches furent fondues, les marbres deſſéchés & le

Village réduit à cinq maiſons : il y en a 16 actuellement aſſez bien bâties ; en tout 35 feux & cent communians.

Le chât. appellé anciennement la *Tour* ou la *Motte* de St. Apollinaire, échappa aux flammes. C'eſt une belle tour quarrée, environné de foſſés & d'un enclos vaſte & précieux par la nature du terrein. En 1529 les Magiſtrats de Dijon s'y retirerent pour éviter la peſte ; ils venoient rendre la juſtice à Montmuſard. Cette tour fut fortifiée du temps de la Ligue, & appartenoit aux Tabourot. Le pont-levis fut détruit en 1763 : les Urſulines en ont fait l'acquiſition des Dames du Refuge en 1762 : elles ont toute Juſtice dans l'étendue de leur enclos. La fontaine étoit publique, non enfermée en 1550.

Fief de Champlevé, relevant de l'Ab. de St. Ben. avec Chap. domeſtique & de beaux enclos. Le Hameau de Sully, appellé dans les vieux titres *Aguillacum* ; la Rente de Godran, autrefois fortifiée ; celle d'Arbeſſey ; la Rente du bois de Sully dépendent de la Paroiſſe.

Le terrein, gras & de difficile labourage, produit du froment. La majeure partie du finage, avant l'invaſion des Suiſſes, étoit emplantée de bois ; différens cantons conſervent encore le nom de bois de *Ruffey*, bois de *Sully*, bois de *Champeny*, bois *Guil-*

taume, &c. Une très-petite partie produit du vin commun au taux d'Ahuy. Le Maire & les Echevins de Dijon ont le droit d'indiquer solemnellement le ban de vendange en ce Village. Il est situé à l'entrée d'une gr. plaine découverte, à 200 pas de la route de Dijon en Alsace : l'air y est sain & tempéré ; 4 fontaines publiques, & plus de puits que de maisons, fourniſſent de l'eau abondamment.

Le principal commerce consiste en jardinage & laitage qui se portent à Dijon, distant d'une demi-lieue au nord-est.

Lat. 47, 20' 21" ; long. 2, 44' 45".

SAINT-JULIEN-DU-VAL.

S. Julianus super Norgium in Pago Attuariorum (*Per. pag.* 186) ; Par. voc. St. Julien, Martyr à Brioude, à la coll. de l'Ev. de Dij.

L'Egliſe est bâtie dans l'enceinte de l'ancien château, dont on voit encore un baſtion & les foſſés.

Reginault, Comte de Châtillon & Sgr. de St. Julien, s'étant fait Religieux à St. Ben. en 1038, donna à cette Ab. une partie de ce qu'il avoit à St. Julien, à condition que l'Abbé y entretiendroit trois Moines. Il ne paroît pas que cette condition ait été remplie. Geoffroy, Ev. de Langres, réunit l'Egl. St. Julien, en 1147, à l'Ab. de St. Et. ce qui fut confirmé par le Pape Adrien IV en 1156.

Les Sgrs. y fonderent une Chap. deſſervie par 4 Chapelains, dont 2 actes de 1498 & & 1593, font mention. Le Prince Henri, fils du Duc Robert Ier. accorda en 1065 à l'Ab. de St. Et. de Dijon l'uſage dans la forêt de St. Julien, pour les porcs, & bois pour le chauffage.

Baronnie qui releve du Roi, poſſédée très-long-temps par la Maiſon de Tavannes; d'où elle a paſſé à MM. Baillet. La Juſtice s'étend ſur St. Julien, Oigny, Clenay, Bretigny, Norges le bas en partie, à l'exception de 5 maiſons de St. Julien & 2 de Bretigny, qui dépendent de la Seigneurie de Brognon.

Ce Village ayant été abandonné à cauſe des guerres & de la peſte, Guillaume de Grantſon, pour engager les Hab. à revenir, les affranchit en 1424. ils ont été maintenus dans leurs franchiſes par Sentence des Requêtes du Palais en 1722. Le terrier fut fait en 1567 par le Maréchal de Tavannes, renouvellé en 1626.

Environ 80 f. & 300 comm. & dans le Val 160 feux, 600 comm. & env. 750 ames. Le terroir n'eſt pas égal. Le canton *des Vaxennes* produit du froment & méteil; le reſte du froment. Les arbres fruitiers y réuſſiſſent très-bien. Le finage, d'un quart de lieue de large ſur une lieue de long, eſt en plaine, borné preſque de tous côtés par une chaîne de monticules & de bois: il eſt

arroſé par la riviere de *Flacey* & celle de *Norges* qui ſe jette dans la Tille au bas de Magny. Trois ponts de pierre ſur cette riviere ; un moulin ; anciennement 2 étangs. Il eſt parlé du gr. étang de Flacey en 1456, avec un moulin qui ne ſubſiſte plus.

Au nord, mines de fer & deux carrieres, dont l'une, dite de *Marjolet*, donne de la taille de couleur griſe & fort dure.

Un étranger qui épouſe une fille de St. Julien, doit, par Sentence de 1649, à la Fabrique 8 pintes de vin *clairet* & 8 pains d'une livre, ou la valeur en argent. Auparavant, ce droit appartenoit aux garçons du lieu. Les familles de Blagny, Menelot & Motoret, Laboureurs, comptent plus de cinq cents ans d'ancienneté.

Les Fiefs de la *Motte-Bovau* & de la *Demoiſelle* dépendent de la Paroiſſe : Subd. d'Iſſ. 3 l. Contr. de Gemeaux à 1 l. $\frac{1}{2}$, 2 de Dijon.

Lat. 47, 24' 34". long. 2, 48' 10".

SAINT-LEGER, dit anc. *DE CHAMPEAUX*.

S. Leodegarius, *S. Leodeg. Campellenſe Monaſterium*, Par. Doy. de Mirebeau, Patr. du Prieur, Décimateur & Seigneur.

Le Prieuré en Comm. à la nom. de l'Abbé de St. Germain d'Auxerre, doit ſon origine à un Monaſtere de Filles richement doté par Theodrate, fille de Charlemagne : il avoit le titre d'Abbaye en 826, & étoit

déja occupé par des Bénédictins. Gerlinde, épouse du Duc Henri I, la donna à Hezdric, Abbé de St. Germain, après avoir été séparée par le Duc, à condition qu'il y auroit 8 Religieux. C'est peut-être alors qu'elle ne fut plus qu'un Prieuré, dont les Ducs sont regardés comme les principaux Bienfaiteurs. Le Duc Henri en étoit avoué en 1198. Jean de Chalon, Comte de Bourgogne, lui donna en 1244, pour son anniversaire, *dix charges de grand sel* par an sur la saunerie de Salins, qui en 1711 ont été commuées en six minots sur le Grenier d'Auxone. L'Armée de Galas détruisit ce Monastere en 1636; dispersa les Moines, pilla les archives & massacra les Habitans. Le Prieur actuel a converti la maison en un château fort agréable.

Ce Prieuré a été possédé par Guy de la Tournelle en 1324; Adam de Nesle en 1338; Eudes de Jussencourt en 1386; Jean de Saulx en 1449, qui rebâtit le Monastere & donna des ornemens; Claude & Philippe de Charmes en 1503 & 1507; Jean, Cardinal de Givry, en 1570; Claude Brulard en 1637; Henri de la Motte-Houdancourt en 1683; & depuis 1740, par Alexandre-Louis-François le Fevre de Caumartin, Chevalier de Malthe, Gentilhomme du feu Roi de Pologne, Duc de Lorraine. Les Villages dépendans de la Justice du Prieuré, furent

affranchis en 1578 par François Chabot, Marquis de Mirebeau, au nom du Cardinal de Givry, Prieur.

St. Leger, de 30 f. & 124 Hab. eſt ſitué dans un terrein bas & marécageux, au confluant de l'Albane & de la Beze. Le terrein, froid & d'une culture difficile, donne du froment & menus grains. Quatre étangs, un moulin, une tuilerie.

Triey, la jeune *Verriere*, *Cirey*, la Rente du *Magny*, le *Chef d'Albane*, *Cuiſerey*, *Mitreuil*, le *Mazeroi*, *Eſtevaux*, *Marandeuil* & *Binge*, dépendent de la Juſtice du Prieuré, & ſont auſſi de la Paroiſſe, excepté les trois derniers, dont Binge eſt Paroiſſe & Eſtevaux Annexe, dont dépend Marandeuil, qui a une Chapelle. On y a détruit une forge pour faciliter le deſſéchement des marais, qui rendoient l'air fort mal-ſain.

Mitreuil, autrefois Mere Egliſe de Binge, d'Eſtevaux & de Cirey, comprenoit plus de 200 feux; mais la peſte en 1530, & l'Armée de Galas, l'ont réduit à 4 ou 5 maiſons, dépend de Binge: à 2 l. d'Auxone, prochain Bureau de la boſte, Grenier à Sel, quatre de Dijon.

Lat. 47, 19' 34". long. 3, 1' 33".

SAINT-PHILIBERT ou *VELLE-SOUS-GEVREY.*

Villa ſub Givræio, Par. ſous le voc. Saint

Philibert, non Annexe de Gevrey, comme le dit Garreau; à la coll. du Grand Prieur de Champagne, Décim. l'Ev. de Dijon Sgr. haut-Justicier & Censier. Les Templiers y ont eu une maison dès le XIIe. siécle. Par échange de l'an 1254, entre le Duc Hugues IV & l'Abbé de St. Et. de Dijon, le Duc céda à l'Abbé les dîmes de Fontaines & de Pouilly, avec le Village de St. Philibert, & l'Abbé remit au Duc le domaine de la Chapelle-aux-Bois, située près la forêt de Villiers-le-Duc, dont les Chartreux de Lugny jouissent à présent; le Prince se réserva la garde de la Maison des Templiers.

En 1314, Hugues d'Acey, Abbé de St. Et. transigea avec les Habitans taillables à volonté, & les abonna pour 50 liv. par an & une redevance en avoine; ce qui depuis a éte changé par deux autres traités de 1655 & 1656. (*Voy. Eglise St. Et. pag.* 133 & 142).

On voit un Curé & une Chapelle près la maison du Temple en 1424; il y avoit aussi un Hôpital qui est détruit. Apport le Lundi de Pâques. 30 f. 80 comm. L'air est si bon à St. Philibert, qu'au temps de la contagion à Dijon en 1631 & 1632, plusieurs Bourgeois de cette Ville s'y retirerent; ni eux, ni les Habitans ne furent malades. M. Genreau, qui y avoit un domaine en 1670, dit dans un Mém. mss. qu'il y recouvre la

ſanté lorſqu'il y ſéjourne. Les Minimes de N. D. d'Etang y ont un beau domaine : la Rente de l'Epoy, autrefois de l'*Epais*, en dépend. Le pays bas, marécageux, porte du froment, & eſt entouré de bois. Il paie taille à Gevrey : à une demi-lieue de la gr. route de Dijon à Châlon, entre Gevrey, Perrigny, Epernay & Broindon ; à deux lieues & demie de Dijon.

Lat. 47, 11' 32". long. 2, 41' 2".

SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE.

S. Sequanus ad Vigennam, Par. voc. St. Seine Abbé, à la coll. de l'Ev. Dij. Alberic, Ev. de Langres, donna cette Egliſe à l'Ab. de Beze en 830. Sur un pilier du chœur, on lit : *Odito Lapis me fecit 1300.* Chapelle Ste. Catherine, transférée du château de Saint-Seine-les-Halles à la Paroiſſe, à la nomination des Tréſoriers de France. Le Patr. de celle de N. D. au Seigneur patrimonial.

Saint-Seine, dernier Village de Bourgogne, eſt diviſé en trois parties, qui faiſoient autrefois autant de Seigneuries différentes, réunies aujourd'hui par M. Bogeret, Préſid. à Mortier, Savoir, *Saint-Seine-les-Halles*, la *Tour* & l'*Egliſe*. Saint-Seine-les-Halles, à cauſe des halles où ſe tenoient les foires & marchés, fut acquis en 1252 par le Duc de Bourgogne. Philippe le Bon le donna en 1435 à Michel Garnier ſon Secretaire, à

vie-feulement, & en 1447 à J. Mairet ſon Pannetier, pour en jouir à volonté. Il y avoit alors une forteresſe en bon état, brûlée quelque temps après par les Allemands. Cette Terre fut réunie à la Couronne ſous Louis XI, qui la céda en 1477 à Charles de St. Seine, pour récompenſe de ſes ſervices, au rachat de 70 écus d'or: elle fut réunie au domaine en 1570, & remiſe au Maréchal de Retz en 1580, à Louis Odebert, Doyen du Parl. en 1673, depuis à M. Legouz.

St. Seine-la-Tour, à cauſe d'une tour quarrée, flanquée de quatre autres tours rondes & plus petites. Elle fut priſe par les Ligueurs & repriſe par N. de Talmay en Septembre 1591. Elle réſiſta pendant trois jours de ſiége contre l'Armée du Duc Charles de Lorraine en Septembre 1636; mais le Duc en ſe retirant, brûla preſque toutes les maiſons, emmena les beſtiaux, égorgea hommes & femmes, comme porte le procès verbal du Juge des lieux, dreſſé par Arrêt du Parlement, le 26 Janvier 1637.

St. Seine-l'Egliſe, où ſont l'Egl. Par. & le chât. du Sgr. Ces deux parties ont été pendant quatre ſiécles poſſédées par des Seigneurs de nom & d'armes, alliés aux plus grandes maiſons. Un Villencus de *Sein-Ceigne*, en 1246, fils de Perron de St. Seine, jouiſſant des trois St. Seine, vendit ſa *choſe d'Athées* à ſon oncle Hugues de *Sein-Ceigne* 200 liv.

Eſtevenans. (*Per. pag. 467*). Jean de Saint-Seine, Chevalier, accompagna le Comte de Nevers en Hongrie en 1395. Guichard de St. Seine, Chevalier, Bailli de Chalon en 1404. Le dernier, Guillaume de St. Seine, Gouverneur de Luxembourg, inhumé à Arlon, ne laiſſa que deux filles, dont l'une épouſa un Saulx de Vantoux. (*Voy. Mél. Hiſt. St. Jul. de Bal. pag. 369, & Hiſt. de la Maiſon de Vergy*).

Deux moulins, une forge ſur la Vingeanne, qui arroſe le finage ſur la gr. route de Dijon à Gray par Beze. On compte à St. Seine les Halles & la Tour, qui ſe touchent, env. 66 f. & à Saint-Seine-l'Egliſe, ſéparé des autres par la riviere, 100. La Province a fait conſtruire un pont pour y communiquer par la grand'route.

Rozieres, la Rente du Puy & la forge d'Etaule, dépendent de la Paroiſſe. A Rozieres, chât. ancien agréablement ſitué en Bourgogne, & releve du Roi. Près de Rozieres, ſe voient deux maiſons, reſte d'un ancien Village détruit, nommé par la Chronique de Beze *Artaria*, donné à cette Ab. en 634 par le Roi Dagobert. Le finage, du nord au ſud, peut avoir 3 l. de circuit. Terres à froment & ſeigle; prairie fertile; petit vignoble; grand étang entre Saint-Seine-la-Tour & Rozieres; deux petits: Grenier à ſel de Mirebeau, Contr. de Fontaine-Fran-

çoiſe à une demi-lieue, 6 à l'eſt de Dijon; deux & demie de Gray; meſure de 28 à 30 livres; pinte de Monſaugeon.

Lat. 47, 32' 52". long. 3, 4' 46".

SAUCY.

Saciacum, *Sarcium*, *Villa de Sauciiis*, Ann. de Vernot, voc. Sainte Magdeleine.

Seigneurs, MM. de St. Ben. haut-Juſticiers le Premier Préſid. du Parl. & M. Danthès, Préſident.

Le Village, ſur le plain de la montagne, de 22 feux, fut donné à St. Ben. par le Roi Raoul, à la priere de Gozelin, Evêque de Langres en 925. La moitié des dîmes de cette Terre faiſoit partie des fonds attachés à l'Office de Chambrier de St. Ben. Ponce de Saulx, Sgr. de Vantoux, les diſputa en 1287. Cette dîme avoit été donnée à St. Ben. par Girard de Saulx en 1220. Une ſeule fontaine à cent pas de l'Egliſe dans la combe.

Le pays en montagne, ne produit que du ſeigle. La Métairie de la *Cabrenotte*, à un quart de lieue au ſud en dépend: Subd. d'Iſſ. à 2 l. Bur. de la poſte & Contr. à 1 ½ de Saulx-le-Duc, à 3 ½ de lieue de Dijon.

Lat. 47, 28' 28". long. 2, 37' 16".

SAVIGNY-LE-SEC.

Saviniacum, Ann. de Norges, voc. Saint

Gervais, Saint-Protais, dont les figures ſont de Dubois. L'Egliſe en fut donnée à Saint Benigne par Gilbert, Evêque de Langres en 876. L'Abbé en eſt Sgr. en toute Juſtice. 53 f. 142 comm. Pays ſec & pierreux; point de fontaine; trois mauvais puits; bois comm. & au Seigneur, gr. route de Dij. à Iſſ. à 2 l. $\frac{1}{4}$ de de Dij. $\frac{1}{2}$ l. de Norges, 2 d'Iſſ. Subd.

Lat. 48, 26' 20". long. 2, 43' 2".

SAULON-LA-CHAPELLE.

Salo-Capella, Ann. de Fenay, à une demi-lieue au ſud-eſt, voc. St. Sébaſtien. Chap. Sainte Catherine, à la nomination de MM. de St. Ben. Décim. & Coſeigneurs en toute Juſtice avec le Chapitre d'Autun.

Jean de *Salon*, Damoiſeau, échange ſes fonds à Daix avec le Duc Hugues en 1252 pour d'autres que le Duc avoit à Barges & à Saulon-la-Chapelle. Eudes III donne aux Chanoines de Vergy des ſerfs, *apud Salum-Capellam*, & 2 ſetiers d'avoine en 1195. J. d'Arc en étoit Seigneur en 1315.

Le Village, ſitué près de la gr. route de Dijon à Ciſteaux, a env. 30 f. La riviere Sans-Fond le traverſe, fait aller deux moulins. Terres à froment: à 2 l. $\frac{1}{2}$ de Dijon.

Lat. 47, 12' 18". long. 2, 45' 34.

SAULON-LA-RUE, voy. ci-devant *Fenay*.

SAUX ou *SAULX-LE-DUC*, Bourg.

Ecrit dans les vieux titres Saux, Saus, Sauls, Sauz, Saulz; en latin *Salio*, *Caſtrum de Salione*, *Salicum*, *de Salice*, *Salcium*, *Salciacum*, *Saltu-Caſtrum*, Par. voc. la Vierge (15 Août), à la coll. de l'Ev. de Dijon, Doy. d'Iſſ. Guy de Saulx y fonda en 1197 une Collégiale compoſée de 7 Chan. Garnier, Ev. de Langres, unit alors la Cure au Doyenné. Le Doyen & un Chan. aſſiſterent au Concile Général de Lyon en 1274.

Chap. St. Jacques, fondée en 1248 par Jac. de Saulx, maintenant ſans ſervice. Celle de la Trinité, fondée par J. de Saulx, qui y fut inhumé en 1379. Par ſon teſtament, il ordonne qu'il y ait une lampe perpétuelle pour *Ardoir*. Elle a été transférée au château de Courtivron. (*Voy. ce Village*). Chap. de Vaux-Dime, fondée en 1736 par Suzanne Berard, veuve de Jean Champeau, à la coll. de l'Ev. Dioc. Sur la montagne, Chap. St. Siméon, de fondation Ducale. Apport la 2e. Fête de Pâques, quoiqu'on n'y faſſe plus d'office. Du faîte de cette Chapelle, on découvre les tours de l'Egliſe de Langres, les Alpes, le Mont-Jura, & 22 Vil. entre le ſud & l'eſt. Chapelle St. Michel, nouvellement rebâtie au milieu du Bourg.

A l'Egliſe, épitaphe de Guillaume de Saulx, mort en 1266; de Jacob Vernier,

Châtelain & Grenetier en 1470; de P. Milot de la Ferriere, Commandant à Bouc en Provence en 1650.

Saulx-le-Duc, autrefois Saulx-la-Ville, étoit beaucoup plus conſidérable qu'il n'eſt aujourd'hui, ayant eu 6 à 700 f. L'Egliſe & les maiſons des Chan. étoient bâties dans l'enceinte de la forteresſe. Ceux qui logeoient autour, & au-deſſous des murs, étoient exempts de tous droits ſeigneuriaux, & ne payoient point de tailles. Cet emplacement s'appelloit *Franc-Bourg*. La Ville s'étendoit dans la plaine au levant: on n'y voit plus qu'une Métairie, qui retient encore le nom de *Saulx-la-Ville* ou *Velle*.

Jac. de Saulx en affranchit les Habitans en 1246, & leur accorda de grands priviléges, confirmés en 1391 par J. de Saulx. Les franchiſes furent *jurées* par onze *Chevaliers* & *Damoiſels de ſes Chaſtels* (*Per. p. 461*).

Philippe le Bel en acheta la Seigneurie de Philippe de Chauvirey, mari d'Iſabelle, fille de Guillaume de Saulx, en 1299, & il la donna en Fief à ſon fils aîné en 1303, & à défaut d'hoirs au Duc de Bourgogne, à qui elle paſſa effectivement peu de temps après. C'eſt depuis cette ceſſion que ce Bourg a pris le ſurnom de *Duc*. Sa ſituation en faiſoit préférer le ſéjour aux Ducs de la premiere Race, qui trouvoient un lieu de ſûreté dans la force de ſon château, & de

plaisirs dans la bonté de ses eaux, & l'abondance du gibier dans les forêts qui l'environnent. La Terre de Saulx fut donnée par engagement en 1586. François de Lorraine de Lislebonne en étoit Sgr. en 1681. M. le Préſid. de Courtivron, en 1693, maintenant M. le Marquis de Courtivron.

Le Maréchal de Bourgogne, les Gens du Conseil & des Comptes, se retirerent à Saulx-le-Duc, à cause de la peste de Dijon en 1465.

Saulx a donné le nom à une illustre Maison, dont le plus ancien Sgr. vivoit sur la fin du Xe. siéc. & s'appelloit Guy de Saulx. En Jac. de Saulx, mort en 1298, finit la ligne directe des aînés de la Maison de Saulx; dans le même temps floriſſoient trois branches du même nom, sorties de la même tige, distinguées entr'elles par les noms de FONTAINES, de COURTIVRON & de VANTOUX. Les deux premieres, dont les Sgrs. sont inhumés au Quartier, à Bonvaux & à Tarsul, ont fini avant le milieu du XVe. siécle.

La 3e. de VANTOUX, a transmis jusqu'à nous le sang & le nom des premiers Comtes de Saulx, dont elle tire son origine, & dont il reste une branche sous le nom de *Saulx-Tavannes*, illustrée par Gaspard de Saulx-Tavannes, Maréchal de France. (*V. sur cette Maison D. Pl. tom. 2, pag. 409*).

Pour

Pour donner une idée du goût & de la critique des Mém. de Tavannes, nous dirons « que l'Auteur fait descendre sa famille » de Faustus, Sénateur, qui reçut les SS. » Martyrs Apôtres de Bourgogne, & qu'en » mémoire de ce service, il ne meurt perſon- » ne de sa Maison qu'on ne voie des bluettes » de feu dans la Chap. du chât. de Saulx. «

Ce château étoit si important, qu'on y plaçoit des Châtelains distingués. On voit parmi eux pluſieurs Sires de Courtivron de la Maison de Saulx ; Huguenin d'Oſtun en 1315 ; Guillaume de Montreuil en 1388 ; Richard Bonne en 1404 ; J. de Noidan en 1420 ; J. de Mazile, Maître d'Hôtel du Duc en 1429 ; ensuite J. de Vienne ; J. de Martigny en 1565 ; Jacques d'Agey ; Claude de Fervaque, Comte de Grancey, &c. . . . . ?

« L'Office de *Capitaine-Châtelain* étoit très » considérable en ces temps-là, dit Palliot » dans l'Hiſt. de la Maison de *Bouton*, pag. » 79 ; car ceux qui en étoient pourvus » étoient Gouverneurs des châteaux, tours » & places du domaine dépendant de leur » Châtellenie. Aux occaſions importantes » où le beſoin obligeoit les Sujets au ſer- » vice, ſoit en guerre, ſoit autrement, ils » convoquoient les Nobles & les Roturiers » de leur Reſſort ; auſſi les Châtellenies » Ducales, & depuis Royales, n'étoient » gouvernées que par des Gentilshommes,

» puissans, pour répondre au Prince des re-
» venus de son domaine, qui étoit le patri-
» moine destiné pour son entretien, lequel
» ne pouvoit être confié qu'à la Noblesse. »

Ce sage Historien la blâme de sa non-chalance d'avoir laissé tomber ces Offices entre les mains de *Fermiers Roturiers*. Nous rapportons ici, une fois pour toutes, les prérogatives des Châtelains, dont nous aurons souvent occasion de parler, en décrivant les Villages où nos Ducs avoient des châteaux, dont ils nommoient pour *Capitaines* les principaux Nobles.

Le chât. de Saulx, placé sur une des plus hautes montagnes de Bourgogne, ayant été occupé par les Ligueurs, fut démoli en 1602 par ordre de Henri IV, qui l'appelloit *le nid à rats de Saulx*. Cl. Robert, pag. 87, le nomme *Arx imposita in monte naturâ & arte olim munitissima.*

La montagne dite *St. Siméon*, isolée & fort élevée, à l'extrémité d'une plaine, s'apperçoit de très-loin. Sa situation, ses environs, la fécondité de son sol, ses crevasses, feroient presque croire qu'il y a eu un Volcan.

Saulx-le-Duc, dont Seguinus étoit Prévôt en 1189, est encore le chef-lieu d'une Châtellenie Royale. Le Grenier à Sel y fut établi au XIVe. siéc. Bur. de Contr. Environ 75 feux. En 1390 il y avoit foires & mar-

chés. Il ne reste plus qu'une foire fixée au 10 Août.

Les dépendances de la Par. sont Loisserois ou Luxerois à l'est, de 16 f. avec Chap. rurale de Ste. Anne; Vaux-Dime à sud-est, Saulx-la-*Ville* ou *Vile*, Rombuisson, Rente d'un feu; Poiseul-les-Saulx, Annexe: beaucoup de bois; petit vignoble.

En 1694 on trouva à Saulx une inscription Rom. avec des médailles d'or & d'argent. M. l'Abbé Nicaise s'y transporta peu après, & découvrit encore une belle médaille d'argent de *Nerva Trajanus*. Il ne put rassembler que deux morceaux de l'inscription qu'avoit brisée un Payſan, ſur leſquels on liſoit:

SATURNO
VOTUM
SOLVIT.

Ce Savant jugea que c'étoit un vœu fait dans un bois sacré où Saturne avoit un Temple.

Les Terres qui dépendent de la Justice de Saulx-le-Duc, sont Saulx, Avot, Poiseul-les-Saulx & Luxerois.

Patrie de François Marechal, Préſid. en la Ch. des Compt. de Dijon en 1595, & de Louis Chaſot, fils d'un Notaire, originaire de Salive, Auteur de l'Hiſt. généal. des Souverains de l'Europe & des Tablettes hiſt., mort en 1755.

Ce Bourg a Is-ſur-Tille & Til-Châtel à l'eſt, Ville-Comte au ſud, Courtivron à l'oueſt, Poiſeul & Barjon au nord : à 5 l. au nord de Dijon, 1 ½ d'Iſſ. de la Subd. plus prochain Bureau de la poſte.

Lat. 47, 33' 10". long. 2, 40' 36".

SAVOUGE.

Savougia n'étoit anciennement qu'une Ann. de Corcelles-les-Ciſteaux, érigée en Cure en 1724 par M. Madot, Ev. de Chalon, ſous le voc. St. Laurent, à la collation de ſes ſucceſſeurs.

La Sainte Chapelle & les Chartreux de Dijon en ſont Sgrs. en toute Juſtice, chacun dans leur partie. Le Duc Hugues acquit cette Terre d'Aimé de Vaure, Chevalier, pour 500 liv. en 1261.

Le Village à ¼ de l. à l'oueſt de la grand-route de Dijon à Ciſteaux. 19 f. 70 comm. Terres à froment. On y a trouvé en Octobre 1774 pluſieurs piéces d'argent ancien dans un creux d'arbre : à trois lieues de Dijon au ſud-eſt.

Lat. 47, 10' 28". long. 2, 45' 38".

SELONGEY, Bourg.

Selongiacum, *Selongeium*, *Solengiacum* (en 1145), Par. voc. St. Ben. Doy. d'Iſſ. à la coll. de l'Ev. de Dijon, comme Abbé de St. Ben. Une Bulle datée d'Avignon en 1396,

de l'Anti-Pape Pierre de Lune, unit cette Cure à la Collégiale de Grancey; elle fut annullée par Arrêt du Parl. le 5 Avril 1621. La moitié des dîmes appartenoit au Chapitre de Grancey, qui vouloit l'étendre sur les menus grains. Mais après un grand procès, par transaction du 22 Janvier 1580, il abandonna ses prétentions: *Et afin qu'à l'avenir* (est-il dit dans l'acte) *les Vénérables eussent meilleure volonté d'entretenir le contenu en icelle, il leur fut donné par les Habitans 1260 écus-soleil.*

Dans l'Eglise, voûtée à doubles collatéraux, Chapelle St. Thibaut, où Louis, Cardinal de Bar, établit une Confrairie en 1410. Il y avoit un modele du St. Sépulcre semblable à celui de St. Jean de Dijon, érigé par Thibaut de Billebaudet & Catherine de Martinecourt: il fut détruit en 1636, lorsque les troupes de Galas surprirent le Bourg. Le même Billebaudet fit faire la figure d'un Dieu de pitié par le Sculpteur de celle de St. Michel de Dijon: elle est d'un beau fini & les attitudes en sont frappantes.

Chapelle de Rebilly, fondée en 1530 par Gerard de Rebilly: celle du Rosaire, où François de Martinecourt, fils de Henri, Professeur au Collége de Bourgogne, mort à 20 ans au même Collége, a fondé des Messes en 1615: d'autres de Martinec. y ont fondé des Messes, un sermon & une lampe

perpétuelle. Cette famille, très-ancienne, puiſqu'on voit en 1397 un Claude de Martinecourt nommé Bailli d'Amont par Philippe le Hardi, pour ſervices rendus, a ſa ſépulture dans la Chapelle St. Didier, où l'on voit ſes armes.

Celle de Ste. Gertrude, Abbeſſe de Nivelle, fut conſtruite à ½ de l. à l'eſt en 1530, & bénite par le Cardinal de Givry, qui conſacra auſſi celle St. Didier. On fait à la premiere l'Office paroiſſial le 11 Mars: celle Sainte Anne au nord, rétablie en 1724, étoit jadis une Léproſerie où l'on enterroit les peſtiférés: ce lieu s'appelloit *Prégenois*.

J'ai cherché en vain à l'Egliſe l'épitaphe qu'on y liſoit du temps de Tabourot-des-Accords, & qu'il rapporte ainſi pag. 331:

Cy giſt le Chaſtelain Guillaume,
Qui ſavoit ſes pars & ſes pſaumes,
Et des Loix étoit le plus ſage:
Il tint les quatre Bailliage
Treſtous l'un après l'autre;
Si en diſtes vos Patenoſtres.

La Baronnie de Selongey, compoſée de la Terre de Vernoy, des Métairies du Mont & de Barme, a été poſſédée par les Sires de Grancey pendant 5 ſiéc. Jeanne de Grancey la porta en dot en 1414 à Guillaume de Château-Vilain, dont les deſcendans l'ont

eue juſqu'en 1527, qu'Anne de Château-Vilain épouſa Marc de la Baume, Comte de Montrevel : elle paſſa en 1594 à Guill^e. de Hautemer de Fervaque, fils d'Anne de la Baume, Maréchal de France ; enſuite à Pierre Rouxel de Medavi ; les fils & petits-fils de celui-ci, dont deux Maréchaux de France, l'ont poſſédée juſqu'en 1730, que M. Aubert de Tourny acquit cette Terre, vendue en 1766 à M. Quirot, Maître aux Comptes. Les Habitans paient au Sg^r. pour toutes redevances, 5 ſ. de cens par fam. à la Touſſaint, par traité qui abolit tout droit de corvée, de geline, *&c.* paſſé en 1548.

Le Prévôt a droit d'aller embraſſer l'épouſée ſous le portail de l'Egliſe, en lui préſentant 10 den. il en recevoit 20 d'elle, une pinte de vin & un plat de viande : l'uſage actuel eſt qu'elle ne donne que 5 ſ. pour le tout.... Vernoy, Ann. de Chalancey, & Poligny, Fief à Veronnes, dépendent de la Paroiſſe. Le domaine de la *Charmoille* fut érigé en Fief en faveur d'Antoine Billebaudet, Député du Bourg, pour aller complimenter Henri IV ſur ſa victoire de Fontaine-Françoiſe, & qui lui préſenta vingt feuillettes de vin : le préſent fut agréable à ce Prince, qui depuis, en reconnoiſſance du zèle des Habitans pour ſon ſervice, leur accorda la marque des vins de Selon-

gey, pour empêcher la fraude des voisins & des Marchands, par Lettres patentes de 1598, conservées dans les archives.

Ce Bourg étoit autrefois considérable & avoit 4 portes outre 5 portelles. Ayant été pris par Philippe le Bon en 1432, sa tour fut démolie : il fut encore pris & brûlé par les François en 1473, & ravagé par la peste en 1585. Mais le plus grand désastre arriva en 1636 : un détachement de 6000 hommes de l'armée du Général Galas, assiégea cette place, la força en partie, & y causa beaucoup de dommage. Cependant, par la valeur des Habitans, soutenus d'une Compagnie de Carabiniers du Sieur de Villote, les ennemis furent repoussés. Trois filles de N. Miel ayant différé de se retirer à l'Eglise, furent attaquées par les Allemands : obligées de veiller encore plus à leur honneur qu'à leur vie, elles se saisirent chacune d'un gros tison, & se défendirent courageusement : contraintes de céder au nombre, couvertes de blessures, elles firent retraite jusqu'à un creux profond où l'on fait rouir le chanvre, se prirent par la main & s'y précipiterent. Les ennemis, en se retirant, brûlerent *504 chats de maisons*, emmenerent 42 Habit. après en avoir tué 60 & blessé 15 ; tout le bétail fut enlevé ; ce qui rendit ce lieu désert, presque tout le reste des Habitans ayant été obligé d'aller mendier.

La peſte, en 1637 & 1641, combla leur malheur ; 130 perſonnes en furent attaquées.

Selongey s'eſt peu à peu rétabli, & on y compte 508 f. Il eſt dirigé par une *Chambre commune*, compoſée d'un Syndic, de deux Echevins & de douze Notables, qualifiés dans les titres d'*Intendans & d'Auditeurs aux Comptes*, avec pouvoir de traiter toutes les affaires de la Communauté. Cette Chambre, fort ancienne, a été maintenue dans ſes droits & franchiſes par différens Arrêts du Parl. On voit dans ſes archives une ſauve-garde de Charles IX ; une autre du Prince de Condé ; deux mandemens du Maréchal de Fervaque, qui exemptent les Habitans de logement de Gens de guerre ; pluſieurs lettres des Seigneurs du pays, qui rendent témoignage de leur attachement aux Souverains ; & une patente de Dom Bruno, Général des Chartreux, pour Pierre Clerc, pere & fils, & Chatouret, qu'il aſſocie à toutes les prieres, pſalmodies, jeûnes, diſciplines, aumônes qui ſe font dans tout l'Ordre, à cauſe de leur affection pour la Chartreuſe de Lugny : elle eſt datée du 15 Mai 1623.

Ce Bourg, ſitué dans un vallon où l'air eſt très-pur, traverſé par la Venelle, qui fait aller un foulon, trois moulins (douze en 1575), & un Contr. Bur. de la poſte ;

Manufacture de droguets d'env. 30 métiers. Les Métairies, la petite Allemagne, le Mont, la Barme en dépendent. Foncegrive & Orville en ſont les Annexes (*Voy. ces Villages*). Vignoble qui paſſe pour le meilleur de l'arriere-côte : ſix foires par an : nouvelle route de Dijon à Langres : meſure peſant 35 livres : pinte de Montſaugeon : Subd. d'Iſſ. Grenier à Sel d'Iſſ. entre Orville, Til-Châtel, Iſſ. Foncegrive & Charencey.

La Venelle, qui traverſe ce Bourg, a ſa ſource au nord-oueſt dans le Village de Veſvre-ſous-Chalancey en Champagne ; à 60 pas de l'Egliſe, a une belle fontaine appellée la *Trinité*, d'où elle coule à Vernoy, Foncegrive, Selongey, Orville, Veronnes, où elle ſe perd dans les ſables. On prétend qu'elle forme ſous terre la ſource de Beze. On dit en proverbe, *enfiler la Venelle ;* pour dire s'échapper, prendre la fuite, *fugere, fugam arripere.* Ce qui ne paroît pas venir de ce que la Venelle diſparoît dans les ſables : rien n'eſt moins extraordinaire ; & l'on ne dit guere une riviere qui *s'enfile.* Ce n'eſt donc pas delà qu'on doit tirer l'origine de ce proverbe, mais plutôt d'un fait dont la tradition s'eſt conſervée à Selongey, auquel il eſt plus probable de la rapporter.

Du temps que les Ecorcheurs, au nombre 700, rodoient autour de Selongey & de Gémeaux en 1437, où, durant les guerres de

Louis XI avec Charles le Téméraire, un corps ennemi vint assiéger ce Bourg. Les Habitans, soutenus d'une garnison, firent une sortie sur les assiégeans, qui furent mis en déroute. Pour faire retraite il falloit passer la Venelle, dont les bords en cet endroit étoient élevés: il ne s'offroit qu'un défilé fort étroit, où se sauverent ceux des ennemis qui ne voulurent pas sauter dans l'eau; c'est ce qui donna lieu de dire: ils se sont échappés, ils ont *enfilé la Venelle*; & depuis on a dit d'un poltron, qu'il ne savoit qu'enfiler la Venelle; & se sauver, enfiler la Venelle, sont devenus synonymes. Tel est le sens dans lequel s'en est servi la Fontaine dans sa fable du loup & du renard, qui alloient rendre une premiere visite au cheval;

Ils vont; & le cheval qu'à l'herbe on avoit mis,
Assez peu curieux de semblables amis,
Fut presque sur le point d'*enfiler la Venelle*.

A deux petites lieues d'Iss. fix de Dijon. Lat. 47, 36' 25". long. 2, 50' 2".

SENECEY, anc. *SELECEY*.

Siliciacum, Ann. de Quetigny, voc. Saint Maurice. L'Eglise dépendoit de l'Ab. St. Et. dès l'an 887; elle fut rebâtie en 1049 par l'Abbé Garnier, consacrée par Arcard, Ev. de Chalon en 1059; réparée & embellie

depuis peu par le Prieur-Curé actuel. Elle étoit autrefois paroiſſiale & indépendante de celle de Quetigny.

Il ſe tint à Senecey un *malle* public ou aſſiſes en 876. André Moiſſon, Conſr. au Parl. en étoit Sgr. en 1605, inhumé à Saint Michel en 1647: ſon fils Bernard Moiſſon, en 1634. Leur deviſe étoit: *ſine Meſſe fames*. Ils deſcendoient de Jean Moiſſon, Receveur du Bailliage de Dijon en 1425: Elie Moiſſon fut nommé Avocat Général du Parlement par François Ier. en 1520. M. Fyot, Comte de Dracy, Sgr. actuel. Les Habitans de Senecey ont droit à la médaille fondée à Neully. (*Voy. Neully*).

Ce Village, en plaine à 200 pas de la gr. route, a 20 f. & 80 comm. Terre à froment. On y cultive beaucoup d'hortolage qui ſe vend à Dijon, éloigné de cinq quarts de lieue. Un Fief à M. le Doyen du Parlement. Belle maiſon de campagne à M. Tremolet de Mercey. La Rente du Chou & le Fief du Baſſin, avec chât. & foſſés, ſont de la Paroiſſe. Les granges & bâtimens des Rentiers du Baſſin ſont de celle de St. Michel.

SPOY.

Villa de Speis, Sipetum, Sepoium, Cepeum; Par. Doy, de Beze, voc. la Vierge, anciennement St. Thibaut, à la coll. de l'Ev. Dioc. L'Egliſe ancienne fut cédée à l'Ab. de Beze

par Jocerand, Ev. de Langres : elle étoit encore desser. par les Moines au XIe. s. Apport le 1er. Dim. de Juillet, en l'honneur de St. Thibaut. M. le Comte de Tavannes, Sg^r.

En 1636, lors de la retraite de Galas, il y eut un combat très-vif sur le pont de Spoy, entre le Cardinal de la Valette & le Comte Ludovic-Isolani, Chef des Cravates. Celui-ci étant resté le dernier sur le pont, pour donner aux autres le temps de le passer, fut tué sur la place, & inhumé à Spoy.

Ce Village, sur une éminence, d'environ dix feux, a pour dépendance la Métairie de Treges, *Tregiæ* : elle reste seule d'un Village consid. détruit, ainsi que Buteau, *Buxatellum*, dont l'emplacement est occupé par une forêt à l'ouest ; belle fontaine. La Tille, qui arrose la prairie, fait tourner un moulin, se déborde souvent & forme des *mortes* dangereuses. Le terroir léger & sablonneux. La pinte tient 3 chopines de Dijon, à 3 l. Subd. d'Iff. à 2 l. Contr. de Gemeaux 1 l.

Lat. 47, 27' 34". long. 2, 50' 39".

TALANT ou *TALENT*, Ville.

Talentum, *Castrum Talentinum*, *Arx Talentina*, *Mons de Talentis*, Par. voc. la Sainte Vierge (8 Sept.) Patr. de l'Ab. de St. Ben. (l'Ev. Dioc.) L'Eglise a été long-temps desservie par les Religieux de cette Abbaye. Elle fut consacrée le 7 Juillet 1430, par

Ch. de Poitiers, Ev. de Langres. On y voit une image de la Sainte Vierge, qu'on croit très-ancienne. Le Curé St. Jean de Dijon devoit une livre de cire à la Chap. du Duc de Talant, pour l'amortissement de la maison curiale, assise devant l'Eglise Saint Jean, en 1313.

Talant étoit autrefois un chât. fort aux Ducs de Bourgogne, qui y entretenoient une garnison de 80 hom. & qui accorderent en différens temps de grands privileges aux Habitans. Eudes III leur permit en 1216 de choisir un d'entr'eux pour rendre la justice & exercer la police, *jus dixandi*; depuis ce temps il y a toujours eu un Maire. Hugues V., par son testament de 1314, établit deux Chapelains dans la Chap. du château. Plusieurs Lettres patentes du Roi Jean sont datées de Talant en 1361.

Le Duc Jean ordonna en 1416 de réparer le château de Talant, & de le fournir d'artillerie & munitions, voulant l'habiter, comme étant de tous ses châteaux le plus *beau* & le plus *seigneurial*, situé près de l'Egl. de *ses bien-dimés freres les Chartreux*. Son fils y fit faire deux tours en 1420.

En 1431, le Duc de Bar, fait prisonnier à la bataille de Bugneville, fut enfermé au château de Talant & ensuite à la tour de Dijon. La Ch. des Comptes fut transférée à Talant en 1467 & en 1494, à cause de la

éſoloit la Capitale. François Ier, Mardi 26 Avril 1521, & fit le ſoir e à Dijon par la porte d'Ouche. n du château, occupé par les Li- oſa tirer le canon ſur Henri IV entra à Dijon en 1595. Le Vi- Tavannes, qui tenoit cette forte- igea mille écus pour ſa reddition au i la fit démolir en 1607.

Louis XIII lui confirma en 1612 le titre de Ville & le droit d'entrer aux Etats ; elle eſt aujourd'hui la 20e. de celles qui y députent. Son Maire a la Juſtice ordinaire & la police : le Roi en eſt Seigneur foncier.

Talant, de 80 f. & 300 comm. eſt ſur le ſommet d'une montagne. On y voyoit, il y a peu d'années, de beaux ſouterreins, dont l'entrée étoit près de l'Egliſe ; d'où on arrivoit à la cave des Ducs.

Il n'y a qu'un ſeul puits, qui a en tout temps 20 pieds d'eau : *la fontaine aux Fées*, à mi-côte, ne tarit jamais. Près delà eſt une grotte, dite *le four des Fées*, dans le roc, dont l'entrée eſt eſcarpée & étroite. On a découvert dans une vigne la figure de bronze du Dieu *Crepitus*, dont M. Legouz a donné le deſſin dans ſes Antiquités de Dijon, pag. 57. Les Chaugy, anciens Sgrs. de Bourg. y avoient eu une maiſon de campagne, appellée la *grange Chaugy*, que le Duc acenſa aux freres Malo pour 5 liv. & trois ſetiers

d'huile de noix, payables au Châtelain de en 1455.

La Rente de la *Feuillotte* ou *Fillote*, le moulin de *Veſſon*, la maiſon *Grégoire* & le clos *Bizot*, dépendent de la Par. Champ-Moron & Bonvaux de la Juſtice, quoique de la Par. de Haute-Ville. Vignoble qui donne du vin commun: terroir ſec & rude.

Talant eſt la Patrie de Cl. Mignaut, dit *Minos*, Avocat du Roi à Etampes, Doyen des Profeſſeurs en Droit à Paris en 1600, mort en 1606, & inhumé à Saint Benoît: homme regrettable, dit le Journ. de Henri IV, tant pour la probité, que pour la doctrine. Le Cardinal Bona l'appelloit *vir multæ lectionis & eruditionis.* Guillaume de Villebichot, né à Talant, publia en 1543 la Traduction d'Octavius Cleophilus, & une Epître aux enfans de Dijon, incitative à la ſtudieuſe connoiſſance des bonnes Lettres. A une demi-lieue de Dijon.

Lat. 47, 20' 9". long. 2, 40' 17".

TANAY.

Tanatum, *Taniatum*, *Tarnatum*, Par. Doy. de Mirebeau, voc. St. Martin, à la coll. de l'Ev. de Dijon. Cette Egliſe, autref. ſituée en la forêt de *Volors*, fut donnée à l'Ab. de Beze en 1148 par Jocerand, Ev. de Langres; Seigneur M. de Beaufremont: environ

50. Jacques de Taſnay donne à St. Et. de Dijon la moitié de la dîme en 1286.

Taniot, Hameau de 10 f. Baronnie à M. de Moyria de Châtillon. Château bâti à la moderne il y a 40 ans par Mde. de Corcelles. Le fameux partiſan Maſſiette fut battu devant ce château.

Terre à froment, quoique ſur un fonds de marne pierreuſe. Tanay eſt ſur une éminence à trois lieues de Dijon: Subd. d'Iſſ. Contrôle de Mirebeau à une lieue.

Lat. 47, 25' 29". long. 2, 55' 54".

TARSUL, aujourd'hui *COMPASSEUR.*

Anciennement Tarſu, *Tarſulla*, *Tarſutum*; Doy. d'Iſſ. autrefois Egliſe matrice, maintenant Ann. de Courtivron (*voy. ce Village*), voc. St. Brice. On y voit les épit. d'Odes, Sire de Court. en 1299, d'Iſabeau de Saulx, Dame de Courtivron en 1330, de Joffroi *le fiz au Seigneur de Courtivron* en 1289.

Guy de Pringey étoit Sgr. de Tarſul en 1311. La Sainte Chapelle de Dijon acheta en 1438 une partie de cette Seigneurie de Cl. d'Inteville, Sire de Comarin. N. de Cirey en avoit une autre partie en 1575. Cl. le Compaſſeur les réunit, & M. de Courtivron en eſt Seigneur. Cette Terre a été long-temps poſſédée par les Sires de Saulx dès 1281. Guillaume Jolyot étoit, en 1429, Maire & Gouverneur de *Tarſu*.

Ce Vil[illegible] ſur l'Ignon, dans un vallon [illegible] f. & 120 comm. Le terroir, aſſez mauvais, ne produit que du ſeigle & avoine, ſujet à la gelée du printemps, à cauſe de la riviere : bons prés. La riviere fait aller une forge, un fourneau & deux bocquards. Le fer de bonne qualité & recherché par les Lyonnois.

Rente de la *Canconiere*, ſur la montagne, appellée dans les vieux titres *Canquoiniere*, d'une anc. fam. de Dijon, les *Canquoin*, auxquels elle a appartenu 300 ans. On y trouve de la mine de fer aſſez abondante & du bois pour l'entretien des forges.

Le Roi, par Lettres patentes d'Oct. 1758, pour l'établiſſement de 2 foires, a changé le nom de *Tarſul* en celui de *Compaſſeur*.

Subd. d'Iſſ. prochain Bur. de la poſte, & Grenier à Sel de Saulx-le-Duc, mouvant du Roi : à 4 l. ½ de Dijon, 2 ¼ d'Iſſ. une de Moloy, demie de Saulx-le-Duc.

Lat. 47, 32' 39". long. 2, 38' 32".

TART-LE-HAUT ou *LA VILLE.*

Tartum, *Tartenſis Villa*, *Tardum*, *Tharrium*, Par. voc. St. Pierre-aux-Liens, à la coll. de l'Ev. de Dijon. Geoffroy, Ev. de Langres, donna cette Egliſe à l'Ab. de St. Et. en 1141. Il y avoit en 1283 une petite Communauté de Chan. Rég. qui ſubſiſtoit encore en 1484, d'où le Curé a conſervé le titre de Prieur : il deſſert, par lui ou ſes

Vicaire, Echigey, Marlien & Varanges. (*Voy. ces Villages*).

Dans l'Egliſe, reliques de St. Gengoul, & la tombe de J. *de Montreaux*, Chevalier, Sire de Tart en 1240.

Galas avoit ſon quartier à Tart-le-Haut lors de la levée du ſiége de Saint-Jean-de-Lône. Le Duc de Weymar lui fit donner avis qu'on vouloit percer la digue de l'Ouche, appellée *le Trou-Saillant*, & lâcher les étangs de Ciſteaux pour inonder le pays: ce qui le fit décamper ſur le champ, après avoir ſaccagé les trois Tart. On a trouvé en 1700, dans les bois, entre Tart & Monfort, des canons & des affuts enfoncés dans les terres.

Tart, de 50 feux, a eu pour Sgr. Arnoul Cornu, Fondateur de l'Ab. de Tart en 1131. Cette Terre, rentrée dans le domaine des Ducs, paſſa à la Maiſon de Montreal à la fin du XIIe. ſiéc. J. de Montreal, Sgr. de Tart, fonda le Val-Saint-Lieu en 1226; il confirma à ſes Vaſſaux les immunités dont ils jouiſſoient déja en 1224. Le Duc Robert leur accorda en 1276 un droit d'uſage indéfini dans ſes bois, pour bâtir & réparer. Après la mort de Jean, en 1283, le Duc Robert acquit Tart. Le Duc Eudes céda cette Terre, avec Longecourt & Potangey, à Marie ſa ſœur, femme du Comte de Bar, d'où elle paſſa au Comte de Fribourg en 1436; enſuite dans la Maiſon de Baiſſey en

1466; à M. Malteſte, Conſeiller, en 1681; à M. de Théſut en 1705; à M. Berbis de Longecourt, Sgr. actuel des trois Tart.

L'art. 15 du terrier de 1450 & de 1550, obligeoit les Habitans de ſe trouver *duemant embâtonés aux exécutions des malfaicteurs*, à peine de 7 ſ. d'amende. L'art. 24 attribue au Sgr. *ſix fromages de rôtie*, une poule à 6 den. la piéce, & *le rupt du bâton.*

Tart-le-Bas ou le Châtel, de 30 f. avoit une Chapelle de la Vierge, fondée par les Saulx de Vantoux au XIIIe. ſiéc. La poſtérité de Hugues de Tart, Sgr. de Magny, jouit de Tart-le-Châtel juſqu'en 1447 qu'il paſſa à Oudot de Malain, Baron de Luz. En 1550 il y avoit cinq Seigneurs. M. Malteſte réunit toutes les portions en 1681. Moulin ſur l'Ouche qui arroſe une très-belle prairie.

A cent pas eſt Tart-l'*Abbaye*, de 25 feux, fondée en 1131, & transférée à Dijon en 1623 (Voy. Dijon, *Bernardines*). Chap. St. Barthelemi, où l'on voit les tombes des Abbeſſes Jeanne de la Faye en 1527, de Marguerite de Chiſſey en 1546, de Cl. de la Tournelle en 1610, de Roland de Marcilli Ciſtercien, Procureur de l'Ab. en 1571.

En 1431, on fit creuſer un lit à l'Ouche, qui inondoit les Riverains du pays-bas. Chaque ſoiture fut impoſée à un gros; 40 Propriétaires forains contribuerent à la curée. MM. de Marlien & de Longecourt, en

1762, ont reſſerré l'Ouche dans un canal large de vingt pas & profond de dix pieds, & ont aſſaini toutes les prairies du voiſinage, que cette riviere inondoit. Ce canal, creuſé l'eſpace de plus d'une lieue, depuis Varanges juſqu'aux bois de Tart, près de Trouhans, a été très-utile : la ſoiture de pré qui à peine s'amodioit 10 liv. vaut maintenant 25 à 30 liv. Bel exemple pour les Sgrs. & les Villages dont la Tille couvre les prés la moitié de l'année.

Le terrein des trois Tart, rouge, tenace & d'un labour difficile, produit du froment & de l'avoine : vignoble à Tart-le-Haut d'un grand rapport, mais d'aſſez mauvaiſe qualité. En 1220 il y avoit des vignes, puiſque J. de Tart donne au Val-Saint-Lieu 18 muids *de l'excellent vin blanc de ſa vigne de Tart.*

Dans le finage, veſtige d'un anc. chemin qui alloit de Fauverney à St. Jean-de-Lône à 2 l. de cette Ville, 3 ¼ de Dijon.

Lat. 47, 11' 37". long. 2, 32' 28".

TELLECEY.

Annexe de Ceſſey, voc. St. Ben. L'Egliſe, fort ancienne, vient d'être démolie ; on en a bâti une neuve aux frais des Habitans. L'Ab. de St. Ben. Sgr. & Décim. Env. 20 f. Les prés y ſont de mauvaiſe nature & le pays eſt marécageux : la chauſſée & les ponts qu'on y conſtruit, le rendront plus ſain & d'u

meilleur rapport. Il n'y a que 3 Laboureurs ; les autres ſont des Manœuvres, occupés à faire des cercles : les bois abondent en gros gibier.

Meſure de Maxilly pour le grain, de Dij. pour le vin; Subd. d'Auxone, Contr. d'Iſſ. à 1 l. $\frac{1}{2}$ & 3 l. $\frac{1}{2}$ de Dijon.

Lat. 47, 18' 0". long. 2, 36' 34".

TORNAY ou *TOURNAY*.

Tornacum, Par. Dioc. de Langres, Doy. de Pierre-Faite, voc. St. Loup, Patr. de l'Abbeſſe de Bellemont, Ordre de Ciſteaux. M. Noirot, Seigneur. 70 f. & 210 comm. Terre glaiſe, herbue, en partie rouge, produit du froment, orge & vin.

Le pays franc en plaine & montagne, colline & vallon; petit ruiſſeau qui a ſa ſource à une lieue, fait aller un moulin. Poids & meſure de Langres : à 2 l. de Champlitte, 6 de Baſſoncourt, 11 de Dijon.

Lat. 47, 44' 28". long. 3, 14' 26".

TROCHÈRE.

Tres caſæ, *Trechera*, Par. Doy. de Mirebeau, voc. la Sainte Vierge (8 Septembre), Patr. de M. Joly de Bevy, Décim. & Coſeigneur avec M. de Beauſſemont.

Ce Village fut donné à l'Ab. de Beze dès le temps de ſa fondation, au VIIe. ſiéc. Elle le poſſédoit encore en 1245 : on ne ſait en

quel temps elle l'a aliéné. Un terrier de 1435 porte qu'une truie y fut condamnée par les Officiers de Juſtice de l'Abbaye, a été pendue & exécutée par *Etienne*, Bourreau de Dijon, pour avoir bleſſé un enfant à mort.

Trochere, de 25 feux, ſitué en plaine, eſt arroſé par l'Albane, qui fait tourner un moulin. Terres à froment: à quatre lieues de Dijon à l'eſt.

Lat. 47, 21' 27". long. 2, 53' 53".

VAL-SUZON.

Vallis-Suzionis, Par. voc. St. Nicolas, Patr. & Sg^re. de la Sainte Chapelle depuis 1375. Ce Village, de 55 f. & 185 comm. eſt partagé en deux. La partie baſſe, dans un vallon très-profond, environné de toutes parts de montagnes eſcarpées, eſt arroſée par la petite riviere de Suzon, avec un moulin.

Dans la partie haute étoit un Hôpital fondé par les Ducs en faveur des Pélerins de Sainte-Reine. Robert II y avoit une maiſon de chaſſe en 1303. La Ducheſſe Agnès de France donne, par ſon teſtament en 1323, 40 ſ. à *l'Oſpitaul dou Vaul-de-Suzon*; il a été réuni à celui de Dijon, qui y fit bâtir à la fin du dernier ſiécle la Chap. St. Magdel. Huguenin de Verrey en fait hommage au Duc du Fief de *Vaux-de-Suzon* en 1360.

Les Maire & Echevins de Dijon, ſuivis de cent Pauvres habillés de drap noir, ayant chacun une torche de 4 liv. de cire, furent juſqu'au Val-Suzon recevoir le corps de Philippe le Hardi, le 5 Juin 1404.

Sainte-Foy, le plain d'Ahuy, dépendent de la Paroiſſe. A Ste. Foy étoit un Prieuré de Bénédictins, auquel Jeanne d'Arc, veuve de Eudes de Saulx de Vantoux, légue un franc d'or en 1383. Il fut réuni à la Sainte Chapelle le 15 Juillet 1489 par Innocent VIII. La Chap. où l'on conſerve des reliques de Ste. Foy, Martyre en Guienne, eſt très-fréquentée le Lundi de la Pentecôte.

Philippe Godran, Echevin de Dijon en 1509, donné en ôtage aux Suiſſes en 1313, penſionné du Roi en 1515, y fut inhumé en 1518. Au grand pré de *Goix* étoit jadis un parc, où on a découvert, il y a 30 ans, de vieilles armes & des pierres de taille, qui font préſumer qu'il y avoit un château.

Ce Hameau, ſitué dans un vallon au pied d'une montagne, eſt à une lieue du Val-Suzon; un moulin avec étang: la truite eſt renommée. Au Val-Suzon terroir maigre & ſablonneux; beaucoup de bois; nouvelle route bien adoucie: à 3 l. de Dijon, deux de Saint-Seine; Bureau de la poſte.

Lat. 47, 25' 38". long. 2, 35' 25".

VARANGES.

Verrangiæ, *Varangiæ*, Ann. de Tart, vo[illegible]

St. Pierre-aux-Liens. Ce Village, de 44 f. & 150 comm. n'étoit au XIe. siéc. qu'une Métairie sous le nom de Menil, *Manillum*, *Masnile*. Guy de Grosbois, propriétaire de ce lieu, chargea ses héritiers d'y faire bâtir une Chapelle qui y fut érigée en 1348; elle fut agrandie dans la suite, & on y mit des fonts baptismaux; elle a été rebâtie à neuf en 1756.

Cette Terre a été long-temps possédée par des Seigneurs de ce nom. On voit un Guy de Varanges en 1200; J. de Varanges étoit Bailli de Dijon en 1394; Girard de Varanges, Conseiller du Duc en 1413. MM. de Pringles & de Simony en ont joui: M. Eleutelot de Marlien, Consr. au Parlement, en est Seigneur actuel.

Le terrein, en plaine, est bon; excellens prés. L'Ouche, qui passe à 200 pas du Village, y cause souvent des inondations & beaucoup de dommage; ce qui rend les Hab. fort pauvres. Deux ruisseaux, la *Rigole* & le *Canal*, qu'entretiennent plusieurs fontaines, font aller un moulin, & rendent le pays marécageux. Varanges fut maltraité par Galas en 1636.

Les Métairies de Saufferey & de Champfroy en dépendent; à trois lieues sud-est de Dijon.

Lat. 47, 13' 29". long. 2, 51' 33".

VAROY.

Vareſiæ, *Vareſum*, *Vadarnodum*, *Vareſum*; Ann. d'Orgeux, voc. St. André, Seigneur l'Abbé de St. Ben. auj. l'Ev. de Dijon.

Ce Village, détruit par les Normands, fut rebâti & peuplé par les Moines ſous l'Ab. Jarenton au XIe. ſiéc. Robert de Bourgogne, Ev. de Langres, donna à cet Ab. les Egliſes de *Vareſco*, *Caſnedo*, *Icio*, en 1177. (*Perard*, *pag.* 249).

Le Village, d'env. 36 f. & de 136 comm. eſt en plaine ſur la route de Dijon à Beze & à Gray. Le bois de Varoy, Fief à M. l'Avocat Ranfer; Chaignot, Hameau de 19 f. la Rente Rouge à M. Trouvé, Conſeiller au Bailliage, en dépendent.

A l'oueſt, petite riviere appellée *Baſmont*, ſortant de l'étang de ce nom: terroir à froment de très-difficile culture.

Lat. 47, 21' 23". long. 2, 47' 25".

VELARS-SUR-OUCHE.

Villare, *Villarium*, *Villa reſteneſo*, anciennement Mere Egliſe de Plombieres, maintenant ſon Ann. voc. St. Blaiſe. Le Curé, préférant le ſéjour de Plombieres, obtint en 1507 que Velars ſeroit deſſervi par un Vicaire.

Le Duc Eudes II donna ce Village avec la Juſtice, *exceptâ ſtada publica*, en 1142 à

l'Ab. de St. Ben. & s'y réſerva le droit de gîte deux fois l'année, comme avoit fait ſon pere Hugues II en 1106.

Ce Village, de 60 f. & 260 comm. compris les écarts, eſt ſur le penchant d'une petite montagne expoſée au midi, près de l'Ouche, qui fait aller un moulin, & reçoit les eaux d'une belle fontaine, dont la ſource eſt dans le lieu même au pied d'un rocher; elle ſert à une papeterie.

Terrein ſec & ſablonneux; très-bons fruits: la poſte paſſe ſur le finage.

Le Fief de la Forge, N. D. de l'Etang, la Cude, Chamvichey, le Fays, la Broſſe, les Granges de Chaillot & de Chanſerin, la Rente du Bon-Paſteur, la tuilerie, une des plus belles de la Province, dépendent de la Paroiſſe.

Le Fief de la Forge-ſur-l'Ouche, inféodé par Nic. de Caſtille, Ab. de St. Ben. en faveur de M. de Moüi, vers 1650, eſt à M. Barbuot de Palaiſeau, Conſeiller au Parl. Il a, près de l'Egliſe, un joli pavillon neuf, dont les terraſſes & les jardins ont été conſtruits par M. le Préſident Filz-Jean, qui paya dix ans les tailles de la Paroiſſe pour la ceſſion d'une partie du terrein.

Feu M. de Champrenaut a fait conſtruire une uſine pour la Fabrique de la taule & du fil de fer. En faiſant tirer du ſable pour cette conſtruction, on découvrit en

1760, au pied de la montagne, entre Velars & Plombieres, 26 tomb. maçonnés, qui renfermoient des corps consumés par la chaux, & de vieilles armes, avec une médaille de Henri III; ce qui feroit croire que c'étoient les corps de Calviniſtes qui travailloient à la forge, ou de peſtiférés.

N. D. de l'Etang, ſur le revers du Mont-Afrique au ſud, vis-à-vis Velars, eſt remarquable par l'image de la Vierge, découverte en 1435, qui y attire beaucoup de monde. Et. de la Feuillette, Abbé de St. Ben. y fit conſtruire une Chapelle, dont il confia le ſoin à un Prêtre, enſuite à des Hermites.

L'Abbé Nic. de-Caſtille la remit en 1633 aux Minimes, qui y ont fait bâtir l'Egliſe & le Couvent. On eſt étonné de trouver ſur cette éminence de belles eaux. L'image de la Vierge fut dépoſée à St. Ben. pendant les guerres de Religion.

La Cude, qui ne formoit qu'une ſeule Métairie en 1746, avant la confection de la gr. route, a maintenant huit ou dix feux, & un relais pour la poſte.

On a trouvé dans les bois, ſous un arbre au ſud, en 1773, un petit tréſor & des piéces d'argent de Henri III: à 2 l. de Dijon, 2 du Pont-de-Pany, une de Fleurey.

Lat. 47, 19' 2". long. 2, 34' 15".

VERNOT.

Vernoſium, *Vernotum*, Paroiſſe, voc. Saint Martin, Doy. d'Iſſ. à la collation de l'Ev. de Dijon; Sauſſy en eſt l'Ann. (*V. Sauſſy*), en tout 180 communians.

Renot, Sgr. de Vernot en 1181, eſt témoin d'une charte de Hugues III, en faveur de l'Ab. de St. Seine. Cette Terre, qui a été poſſédée par les Sires de Saulx, par MM. Eſpiard, a paſſé de M. le Marquis de Folin, à M. le Préſident Danthès de Longepierre. Il ne reſte qu'une tour quarrée de l'ancien château, où il y avoit une Chapelle de St. Venant, & où Sauſſy, Chaignay, Vernot avoient droit de retraite.

Ce Village, de 37 feux & 94 comm. eſt ſitué dans un vallon aſſez reſſerré, environné de 4 montagnes eſcarpées & couvertes de bois. Terrein maigre; fontaine abondante qui fait aller un moulin, & où Cl. Barthel. Moriſot, Sgr. de Vernot, ſe plaiſoit à tuer les cerfs & les chevreuils qui venoient s'y déſaltérer. Il exhorte, dans ſa 30e. Lettre, pag. 44, l'Avocat Pierre Guillaume à venir boire de cette belle eau dans des gobelets dont ſe ſervoient nos derniers Ducs. Dans le parc du château, de 18 journaux de terre, labyrinthe ou grotte voûtée de 50 pas de long, accompagnée de dix ou douze autres petites voûtes à côté, où la voix eſt long-temps

répétée, avec fontaine au bas, & la figure vermoulue de St. Venant. Le Peuple donne beaucoup de vertus à cette eau, dont la meilleure eſt d'être légére & fraîche. Cette grotte fut découverte en 1601 par un Payſan qui en raconta tant de merveilles, qu'il y attira une foule de curieux. Les doctes Caſaubon & Saumaiſe l'ont viſitée; & Barthelemi Moriſot en fait un long récit dans ſes Epîtres. Le Peuple la regarde comme l'ouvrage des Fées, & le lieu de retraite de St. Venant, auquel il a recours dans les gr. ſéchereſſes pour obtenir de la pluie. Cette grotte, aſſez bien conſervée, paroît avoir été conſtruite par les Sgrs. de Saulx, ſoit pour y conſerver le vin, ſoit pour retirer en temps de guerre leurs effets & les Hab. du lieu; mais on n'y voit plus ni ſtalactites, ni de colonnes, comme l'écrivoit Moriſot en 1623. Subd. d'Iſſ. à 2 l. à 1 l. ¼ de Saulx-le-Duc, 4 de Dijon au nord; entre Franche-ville, Sauſſy & Compaſſeur.

Lat. 47, 30' 5". long. 2, 46' 44".

VILLEY-SUR-TILLE, oublié dans Garreau.

Villarium, *Villæum ad Tilliam*, Ann. de Crecey, voc. Sainte Magdeleine. Le Curé de Creſſey y réſidoit autrefois. L'Egliſe eſt ancienne. On y lit l'épitaphe de Hugon de la Reynie, Garde des Sceaux du Duc d'Alençon, Préſident au Parlement, Sgr. du

lieu en 1583 : J. d'Amoncour l'étoit en 1372. Ce Village relevoit du château de Saulx.

Au ſud du Village, Chapelle St. Hermes & St. Auguſtin : c'étoit anciennement un lieu conſacré à Apollon & à Minerve *Arnalie*, comme le prouve une inſcription gravée en beaux caracteres romains, ſur un Autel antique du temps des Antonins :

Mercurio & Minervæ
Arnaliæ Numinibus Auguſtorum
Sacrum
Lucius Marcellinus
Decurio V. S. L. M.

Cette Chapelle étoit autrefois célèbre par le concours des maniaques pour leſquels on y faiſoit une neuvaine ; des Hermites s'en emparerent, & en furent chaſſés enſuite. M. l'Abbé Nicaiſe la fit réparer en 1701, & y plaça les Statues des deux Saints Patrons, ſorties du ciſeau de J. Dubois, ſon ami, avec des reliques de Saint Hermes, qu'il avoit rapportées de Rome. J'ai ſous les yeux la lettre qu'il écrivit à Santeuil pour en obtenir une Hymne en l'honneur de ce Saint Martyr.

Ce Savant antiquaire croyoit que tout ce vallon étoit conſacré, du temps des Romains, à des Divinités payennes : Dienay à *Diane*, Is-ſur-Tille à *Iſis*, Luce à *Lucine*,

Bourbelin à *Belenus*, Izeure ou Ozeure & *Oziris*, Janſigny à *Janus*, *Jani Signum*; Orgeux, *ab Orgiis*, où l'on célébroit les Orgies de Bacchus.

Villey appartenoit à des Seigneurs de ce nom. Errard de Villey étoit Maître-d'Hôtel du Duc en 1421; il paſſa aux Noblet en 1450, aux Berbis, à M. Lacoſte, à M. le Conſeiller Malteſte qui en hérita en 1740.

Ce Village, de 64 f. de 220 comm. eſt ſitué au deſſous de Marey, à l'iſſue d'un vallon arroſé par la Tille, dont les trois ſources ſe réuniſſent en cet endroit; trois fontaines limpides font aller un moulin.

Le finage, peu étendu, eſt bon: belles prairies; bonnes chenevieres; vignoble; le pêcher y réuſſit parfaitement: bois de plus de 2000 arpens. On va voir par curioſité cinq vieux arbres très-gros, appellés les *arbres des Fées*.

Un ancien Fermier de la Métairie de *Fontaine-Couverte*, au nord, ſe ſignala en détruiſant les loups de la forêt, & mérita le ſurnom de *grand Louvetier*. Métairie de Mauchant: Subd. Grenier à Sel d'Iſſ. à $\frac{1}{4}$ de l. Contr. de Selongey à une lieue, autant de Til-Châtel, 5 lieues de Dijon.

Lat. 47, 34' 52". long. 2, 46' 9".

VERNOY ou *VERNOIS*.

Annexe de Chalencey en Champagne, Dioc.

Dioc. de Langres, Doy. de Grancey, voc. St. Gengout; Seigneur M. le Marquis de Tourny.

Ce Village, de 26 f. & 120 comm. dans un vallon fort ſerré, & arroſé par la Venelle; terroir aſſez bon. De petits ruiſſeaux forment un étang aſſez conſidérable pour entretenir une forge & un fourneau. Environ 2500 arpens de bois; dépend du Comté de Grancey: Contr. de Selongey à 1 l. $\frac{1}{2}$, Subd. d'Iſſ. 3 l. 7 de Dij. entre Selongey, Chalencey, Riviere & Laſſey.

Lat. 47, 39' 56". long. 2, 47' 16".

VERONNES-LES-GRANDES.

Veronnæ, *Veronna*, Par. Doy. de Beze, voc. St. Hilaire, à la coll. de l'Ev. de Dijon. L'Egliſe eſt au milieu de l'ancien château; elle étoit fortifiée, auſſi bien que le cimetiere, en 1369; on l'appelle *le fort de l'Egliſe*: au nord, petite Chapelle Sainte Anne.

Veronn. a été long-temps dans la Maiſon de Saulx. M. le Comte de Tavannes céda la partie domaniale en 1726, & vendit en 1738 la partie patrimoniale à J. Eſpiard de Vernot, qui fournit ſon dénombrement en 1740, & obtint, par Let. pat. de 1746, la Juſtice domaniale. Celui-ci poſſédoit déja le Fief de *Venarey* & une belle maiſon qui devint ſeigneuriale: ſa veuve en eſt Dame en toute Juſtice.

Philippe le Bel, Roi de France, & la Reine Jeanne de Champagne, affranchirent, dit-on, Veronn. en 1294. Beatrix de Chevanes, femme de Guillaume de Veronn. inhumée aux Cordeliers de Dijon en 1288.

Ce Village, ſitué en plaine, d'env. cent feux, eſt ſéparé par un pont de *Veronnes-les-Petites*, dites *Saint-Maurice*, à cauſe de l'Egliſe dédiée à ce Saint. Alberic, Ev. de Langres, la donna à l'Ab. de Beze en 830; ce qui lui fut confirmé par Louis le Débonnaire; elle devint enſuite Annexe de Veronnes-les-Grandes. En 1633, les Sujets du Roi à Veronnes-les-Grandes étoient au nombre de 60, & ceux du Sgr. de Til-Châtel 48. Engilbert de Beſſey en étoit Sgr. en 1525.

Ces deux Villages ſont arroſés par la Venelle, qui, après avoir fait aller 2 moulins, ſe perd totalement dans une prairie, & va, à ce qu'on prétend, fournir, avec les Tilles, à la ſource de Beze, diſtante d'une lieue au ſud-eſt. En 1719, la ſéchereſſe ayant tari la Venelle & les Tilles à plus d'une lieue de Veronn. la fontaine de Beze tarit également: dans les gr. eaux, la Venelle ſe réunit aux Tilles, & cauſe les plus gr. dommages.

Terres à froment qui paſſe pour le meilleur du Dijonnois; on n'y enſemence qu'avec du bled de la précédente récolte, conſervé dans ſa bâle; les fruits y ſont délicieux. Subd. d'Iſſ. Contr. de Selongey, à cinq lieues de Dijon.

Lat. 47, 33' 26". long. 2, 52' 44".

VIÉVIGNE.

Vetus-Vinea, *Vedis-Vineæ*, Par. Doy. de Beze, ſous le voc. de la Vierge (8 Sept.) à la coll. de l'Ev. de Dijon. Les Religieux de Beze Seigneurs & Décimateurs.

Le Duc Amalgaire leur donna ce Village au commencement du VIIIe. ſiéc. Avant l'an 1016 il avoit été déja pillé & enlevé cinq fois à cette Abbaye. Enfin, il leur fut reſtitué en 1023. (*Chr. de Beze*).

Les eaux y ſont rares; une ſeule fontaine près le Presbytere, ſitué dans une gorge & iſolé du Village, qui eſt ſur une monticule, où paſſe la route de Dijon à Beze: environ 40 feux.

Les Rentes de l'*Envieuſe*, des *Pauvres*, de *Fieſlin*, *Fiſca Felini*, des *Epinouſes-Hautes*, en dépendent, les *Baſſes* dépendent de Beze: terroir à froment & méteil. Feu M. Fevret de Fontette, Magiſtrat digne de Rome, y avoit une maiſon qui étoit ſon *Tuſculum*; c'eſt-là où il a tant travaillé à ſa Bibliothéque de France. Subd. d'Iſſ. 3 l. à 1 l. ½ de Mirebeau, trois & demie de Dijon.

Lat. 47, 26' 50". long. 2, 53' 11".

VILLE-COMTE.

Villa-Comitis. Ce nom lui vient des anciens *Comtes* de Saulx, qui en avoient fait une

maiſon de chaſſe. Par. Doy. d'Iſſ. voc. la Vierge (15 Août), Patr. de l'Ab. St. Ben. qui acquit une partie de la Seigneurie en 1287 d'Endes de Frolois; l'autre eſt à M. le Préſid. Danthès de Longepierre: la Juſtice eſt alternativement exercée par l'Abbé & le Seigneur laïque.

Odo de Saulx céde aux Moines, en 1190, ſon moulin, en s'en retenant l'uſage pendant ſa vie. Guy de Ville-Comte leur accorde en 1275 l'uſage dans ſes bois pour leur maiſon de Chaignay, & pour clorre leur parc aux cerfs: *Ad cerveias claudendum.* (*Gal. Chr. tom. 4, pag. 206*).

Cette Terre a donné le nom à d'anciens Seigneurs. Barthel. Chevalier, Sire de Ville-Comte en 1105, inhumé à St. Ben. auſſi bien que Guy ſon petit-fils, en 1235, & Huguenin de Ville-Comte en 1298. Elle appartint enſuite aux Sires de Frolois. Philippe de Blaiſy en étoit Sgr. en 1453; Bern. de Cirey en 1543; Benigne de Cirey en 1569; N. de Montmoyen, ſecond Préſid. en la Ch. des Compt. en 1629: M. de Folin l'avoit fait ériger en Marquiſat.

François Perrel, né à Bar-ſur-Seine, mort Curé de Ville-Comte en 1762, & inhumé ſous le portail, a légué ſes biens à l'Hôpital de Dijon, dans l'intention qu'on y reçut un malade de ſa Paroiſſe.

Ville-Comte, de 60 f. & 200 comm. ſitué

dans un vallon entouré de monticules couvertes de bois : au milieu, belle fontaine ou gouffre qui fournit de l'eau en tout temps à une forge, un fourneau, un moulin à scie, un à farine, & tombe dans l'Ignon ou Aignon.

La Métairie de Mortieres, *Mortariæ*, dont parle la Chron. de Beze au Xe. siéc. en dépend. Diennay en est l'Annexe. Subd. d'Iss. & Grenier à Sel à une lieue, Contr. de Saulx-le-Duc un quart de lieue, quatre de Dijon.

Lat. 47, 31' 17". long. 2, 41' 36".

URCY.

Anciennement *Ursy*, *Ursium*, *de Ulcis*, Par. Doy. de Sombernon, voc. St. Médard, Patr. du Prieur Comm. de St. Marcel-les-Chalon. Eglise anciennement desservie par les Bénéd. de Fleurey : ils avoient un Couvent dont on voit les ruines.

Ce Village, de 44 f. dépendant de la Seigneurie de Montculot, étoit autrefois un désert rempli d'ours, nommé, selon la tradition, Urcy, *ab Ursis* ; il étoit de l'ancien domaine des Ducs. Agnès de France, veuve du Duc Robert II, l'amortit en faveur du Prieuré de St. Marcel, à la charge de payer 20 liv. à Cluni pour l'aniv. du Duc Robert en 1320. Les Moines l'aliénerent en 1586 à Cl. Sayve, Sgr. de Montculot, Présid. en la Ch. des Compt. M. de la Martine Seigneur.

Fontaine de St. Marc, où l'on baigne les enfans noués.

Montculot, *Monticulus*, ou la Motte de Montcul. anc. Fief relevant d'Urcy. Au pied de la montagne étoit un Village consid. des moulins & étangs, dont il ne reste plus de vestiges. Au sommet étoit un moulin à vent, & près delà sont les ruines d'un anc. château.

Le château moderne, commencé il y a 26 ans par M. le Belin, achevé par M. de la Martine, est orné de vastes jardins, de bassins d'eaux plates & saillantes : gr. garenne fermée de murs. Au nord, la Rente *la Martine*, nouvellement bâtie.

Terrein sec & pierreux. La *Motte* fournit une terre bonne pour la poterie & la tuilerie. La montagne *Menageon*, au sud, abonde en mines de fer, en pétrifications & fossiles : bonne fontaine.

Les dépendances sont la Rente la Martine, le Hameau de Charmois, du Bailliage de Nuys, une petite partie d'Arcey, Urcy, Poisot, Quemigny, le Fief Lezeu ou Lezeuil, la Rente de Cortois. A 4 l. de Dijon, $\frac{1}{4}$ du Pont-de-Pany, deux de Sombernon.

Lat. 47, 14' 23". long. 2, 31' 5".

Fin du Dijonnois.

DESCRIPTION DU BAILLIAGE DE BEAUNE.

LE Beaunois, *Belhisium*, *Belnisus*, *Pagus Belnensis*, ancien canton de la République des Eduens, faisoit partie du *Pagus Arebrignus*, dont parle Eumène: il devint ensuite *un Comté*, dont Beaune étoit le chef-lieu. (*Voy. le 1er. vol. pag. 352*). Enfin, ce Comté ayant été acquis par le Duc Hugues IV en 1227, fit partie du Bailliage de Dijon; & c'est aujourd'hui l'un des quatre Bailliages particuliers du Dijonnois, & le second Siége de celui de Dijon.

Ce Bailliage, placé comme au centre de la Bourgogne, a près de huit lieues de l'est à l'oüest depuis Mursange à Antigny, & sept du sud au nord de Veuvey-sur-Ouche à Messey, Paroisse de Cheilley. Son étendue, en toises quarrées, est de 218,530,000; en arpens 242,811, $\frac{1}{9}$; en lieues quarrées de 2400 toises, 37, $\frac{3}{4}$.

Il est borné à l'est-nord par le Bailliage de

Nuys ; au ſud par ceux de Chalon & de Montcenis ; à l'oueſt-nord par ceux d'Arnay-le-Duc & d'Autun. Il comprend trois gros Bourgs, Nolay, Beligny, Meurſault ; ſoixante-trois Paroiſſes ; dix Annexes ; cinquante-ſix Villages ou Hameaux ; deux Abbayes, celle du Lieu-Dieu transférée à Beaune, & celle de Sainte Marguerite ; ſix Prieurés, Anteuil, Chorey, Combertaut, Saint-Romain, Serrigny, Moutier-Ramey à Savigny. Tous ces lieux ſont du Diocèſe d'Autun & de la recette de Beaune.

Ce Bailliage ſe diviſe en deux parties, *la montagne* & *la plaine* : celle-ci s'étend à l'orient du côté de la Saone, & fait partie de cette grande plaine qui eſt entre Dijon & Lyon : l'autre s'éleve à l'oueſt en forme de terraſſe, d'où l'on découvre une vaſte prairie arroſée de pluſieurs petites rivieres, des terres propres à toutes ſortes de grains, des futaies & des taillis, des piéces d'eau & des étangs, avec un grand nombre de Villages & de maiſons de campagne : ce qui forme un très-bel aſpect. La plaine eſt terminée à l'oueſt par le riche côteau qui produit les bons vins de Beaune : au deſſus des côteaux régne une longue chaîne de montagnes, d'où découlent quelques ruiſſeaux, qui, après avoir arroſé les vallons, ſerpentent dans la plaine, & ſe précipitent dans la Saone.

La Deune ou Dehune, *Duina*, *Doena*, qu'une charte de Perard place *in Pago Belnenſi*, ſépare ce Bailliage de celui de Chalon & le Diocèſe de celui d'Autun. La Bouzoiſe, Bozaize, ou Bourgeoiſe, *Boſeſis*, *Buzoia*, qui ſort de Beaune, paſſe à Murſange & Palleau; le ruiſſeau de Nantoux, celui de Bouilland, qui à Savigny prend le nom de *cors de Rhoin*, celui de St. Romain, celui de Pomard, dont la ſource eſt à Meloiſey, & qui à Beligny eſt nommé *Avant-Deheune*, ſe jettent tous dans la Saone à l'eſt. L'Ouche, *Oſcara*, *Oſchra*, prend ſa ſource au deſſus de l'étang de Luſigny, paſſe à Beligny, Thorey, Veuvey, entre dans le Bailliage de Dijon au Pont-de-Pany, & va ſe perdre dans la Saone près de Saint-Jean-de-Lône, après un cours de quinze lieues. L'Arroux, *Arrous*, dont une des ſources eſt à Bize, Paroiſſe de Culetre, va tomber dans la Loire auprès de la Motte-Saint-Jean.

L'air qu'on reſpire à Beaune, & dans tous les Villages de la côte, eſt très-pur, mais ſujet à des variations fréquentes. Les orages, la grêle, les tempêtes qui déſolent quelquefois les campagnes, viennent preſque toujours entre le ſud & l'oueſt, parce qu'il y a de ce côté beaucoup de bois, de rivieres & d'étangs, nommément le lac de Long-Pendu, d'où ſort la Dehune, & le grand étang de Perrecy, de plus de 4000 pas

de long, d'où ſort l'Oudrache. La biſe au contraire, qui paſſe ſur des montagnes arides & des pays ſecs, eſt le vent le plus favorable à ce climat : il diſſipe les brouillards, empêche les grandes pluies, & procure d'abondantes récoltes. C'eſt en conſidération de ces avantages, que les anciens Celtes honoroient la biſe ſous le nom de *Circius*, comme un vent favorable, & que l'Empereur Auguſte lui éleva un Temple dans les Gaules : delà vient auſſi le proverbe uſité en cette Province, que *la biſe eſt la mere nourrice de la Bourgogne.*

Les eaux de rivieres, de ſources, de quelques puits, ſont aſſez légeres, mais nitreuſes & ſi froides en été, qu'elles nuiſent à la ſanté, ſi on n'y mêle un peu de vin. On remarque comme une choſe ſinguliere à la Côte, que dans l'eſpace de cinq à ſix lieues, de dix à douze Villages qu'on y voit preſque ſur une même ligne, l'un a beaucoup d'eau & l'autre en manque. Seroit-ce à cauſe que la glaiſe eſt plus ou moins profonde de demi-lieue en demi-lieue ?

La terre des montagnes & des vallons eſt plus légere que celle de la plaine : tel Vigneron qui peut à peine façonner 30 à 40 ouvrées de vignes dans le *pays-bas*, en fait aiſément 100, 120 dans la montagne. En général, la terre du côteau ou vignoble eſt légere, rougeâtre & ſablonneuſe. Des loix

ſages défendent expreſſément d'y mettre aucune eſpèce de fumier, parce qu'il altéroit la qualité du vin. On répare les pertes cauſées par les orvales, en faiſant porter la terre de bas en haut, ou en ſubſtituant de la nouvelle terre priſe ailleurs.

La plaine a moins beſoin de graiſſe que de foſſés pour faciliter l'écoulement des eaux nuiſibles. Eumene, dans un de ſes Panégyriques, en faiſoit la remarque l'an 311. « Cette plaine, diſoit-il, qui s'étend » entre la Saone & les montagnes, étoit » autrefois fertile & agréable, lorſque le » Cultivateur attentif avoit ſoin d'en faire » écouler les eaux; maintenant qu'il le né» glige, ſes meilleurs fonds ne ſont plus » que des marais. » Ne pourroit-on pas faire encore le même reproche à quelques Laboureurs de cette plaine ſouvent inondée l'hiver & au commencement du printemps? Il eſt vrai que ces eaux ſe retirent après avoir engraiſſé les terres.

Le labourage ſe fait ordinairement dans la montagne avec des bœufs & dans la plaine avec des chevaux. On laiſſe repoſer preſque tous les champs la troiſiéme année. On y ſeme beaucoup de bled turquis & des haricots dans les vignes, contre le gré des Maîtres, qui ſentent combien ces légumes épuiſent la terre deſtinée à nourrir la vigne, & contre les Réglemens promulgués aux tenues de Jours.

La domeſticité & les arts méchaniques enlevent tous les jours en Bourgogne une infinité de bras néceſſaires à l'agriculture. M. Gandelot remarque que beaucoup de Villages du Beaunois, qui comptoient en 1700 juſqu'à 14 ou 15 Laboureurs, en ont à peine aujourd'hui trois ou quatre en état de tenir une ſeule charrue. Il faut auſſi convenir qu'on a tellement multiplié les vignes, même dans le pays-bas, qu'en pluſieurs endroits on n'y recueille pas du grain pour ſe nourrir la moitié de l'année.

On entretenoit autrefois beaucoup de bêtes à laine, lorſque la Manufacture d'étoffes occupoit à Beaune deux à trois mille Ouvriers. Depuis qu'elle eſt tombée, par la révocation de l'Edit de Nantes, on éleve peu de ces animaux. On a perdu l'habitude de les faire parquer, & l'on n'a pas ſoin de les tenir proprement dans les étables. Delà la diminution & la dégénération de cette eſpèce de bétail ſi utile, & les maladies épizootiques, ſi fréquentes, qui infeſtent ces troupeaux. L'intention des Adminiſtrateurs de la Province eſt de répandre des lumieres ſur cette partie négligée de l'économie rurale, & ſur les moyens de multiplier les eſpèces à laine fine, puiſque MM. les Elus ont chargé l'un de nous, d'un grand travail ſur cet objet important.

Les ſommets, à préſent incultes, des cô-

teaux étoient couverts autrefois de châtaigniers : ces arbres ont été détruits, parce qu'ils ombrageoient trop la vigne, & qu'on croyoit qu'ils attiroient les orages. On remarque qu'à Beaune, comme à Dijon, les maisons bâties aux XV & XVIe. siécles, notamment le bel Hôpital Rolin, ont leurs charpentes de bois de châtaignier.

VINS.

Les Beaunois se prétendent dans la possession exclusive des meilleurs vins de Bourgogne. Cependant les climats de Chambertin & de Beze, dans le Dijonnois ; ceux de Morey, Chambole, Vône, où se trouve la Romanée, Vougeot, de St. George dans le Nuyton, leur disputent avec raison la préférence. Pour s'en tenir uniquement à ce qui concerne le Beaunois, tous les connoisseurs, suivant d'ailleurs les prix, conviennent que le *Volnay* est le vin le plus léger, le plus fin, le plus de primeur ; *Pomard* a plus de corps & de franchise, se soutient mieux dans les pays chauds ; *Beaune* a plus de couleur, est plus agréable à boire, & encore plus franc ; *Savigny* & *Chassagne* sont plus moëlleux à la seconde & troisiéme feuille ; quelques cantons d'*Alosse*, & surtout le *Corton*, prétendent les égaler au moins pour la finesse ; *Pernan* est plus ferme

qu'Aloſſe, mais il n'en a pas le bouquet; excepté les *Vergeleſſes* qui valent les bons climats de Savigny: *Montelie*, du côté de Volnay, équivaut le Savigny & ſurpaſſe Auxey; celui-ci a de la force & de la légéreté, n'a pas la franchiſe de Savigny, quoi qu'en diſe M. Gandelot, qui l'a trop exalté, au jugement des fins Gourmets. On compare au Volnay le *Santenot* de Meurſault, dont les vins blancs ſont excellens & méritent leur réputation; mais le *Montrachet* l'emporte ſur tous les vins blancs de Bourgogne & de l'Europe. On diſtingue encore les rouges de Morgeot, le Clavoillon, les Gravieres, le clos Tavannes, & les vins de Santenay. Quoique les climats de Beaune, Pomard & Volnay ſoient ſupérieurs aux autres, il y a néanmoins un certain nombre de cuvées diſtinguées des autres, dont les poſſeſſeurs ſont connus: ils doivent ſoutenir par honneur, & pour leur propre intérêt, la réputation du vin qu'ils envoient.

C'eſt ici le lieu de donner une courte notice de la vigne en Bourgogne, & de dire un mot de la réputation de ſes vins.

Nous avons donné l'hiſtoire générale de la vigne & des vins dans *l'Œnologie;* nous allons ſeulement rapprocher ici les principaux traits qui peuvent concerner le Beaunois: tout ce qui regarde la culture & la meilleure

façon des vins ſera réſervé pour une diſſertation particuliere annoncée dans la Préface.

Long-temps avant Céſar, les Marſeillois & les Habitans de la Gaule Narbonnoiſe avoient des vignes; mais il n'y en avoit point dans le reſte des Gaules. Les Belges défendoient dans leur pays l'entrée du vin, comme étant capable d'amolir le courage; mais les Celtes étoient ſi paſſionnés pour cette liqueur, qu'ils donnoient un Eſclave pour un pot de vin. Dans la ſuite, ſoumis aux Romains, ils s'appliquerent tellement à la culture de la vigne, tirée de Marſeille, qu'ils négligerent celle de leurs terres. Domitien, dans une année de diſette de bled, ordonna d'arracher la moitié des vignes, & défendit d'en planter à l'avenir, l'an de J. C. 92. L'excellent Empereur Probus, dont le régne fut trop court pour le bonheur de l'humanité, favoriſa toutes les parties de l'agriculture, & protégea ſpécialement celle de la vigne, en accordant aux Gaulois la liberté de la multiplier en 282. Les entraves rompues, les côteaux enchantés du Rhône & de la Saone, & ceux du pays des Eduens, furent bientôt couverts de ceps; il y en eut même à Autun: & l'on ſeroit porté à croire que par reconnoiſſance pour les Romains, Vône aura donné à ſon meilleur climat, le nom de Romanée, *à Romanis*.

Sous Conſtantin le Grand, qui honora deux fois le pays des Eduens de ſa préſence, les vignes du *Pagus Arebrignus* étoient déja ſi vieilles, qu'au rapport d'Eumene, on y trouvoit à peine la taille; d'où M. Gandelot penſe qu'elles étoient d'une autre eſpèce que celles que nous cultivons: c'eſt plutôt parce qu'on en avoit alors moins perfectionné la culture.

Dans le VIe. ſiécle, les côteaux de la bonne Bourgogne jouiſſoient déja d'une ſi grande réputation, qu'on en comparoit les vins aux meilleurs de l'Italie, & qu'on avoit ceſſé d'en faire venir de Gaza en Paleſtine, qui faiſoit l'extraordinaire des bonnes tables dans la Province Romaine, dès le temps de Pompée, comme nous l'apprend Grégoire de Tours en parlant de nos côteaux: *Montes ſunt uberrimi, vineiſque repleti, qui tam nobile incolis Falernum porrigunt, ut reſpuant Scalonum,* (pour *Aſcalonum Gazor*). (Hiſt. de Fr. liv. 3, ch. 19).

Sous Philippe Auguſte les vins de Beaune ſoutenoient leur renommée. Le Poëte Guillaume Breton en parle ainſi dans ſa Phil. liv. 1:

Frugiferoſ jucunda ſolo nihilominùs illi (Duci Burg.)
Cùm multis ſuberat aliis vinoſa Bealna,
Indicens cerebris vino ſera bella rubenti.

Les

Les Ducs de la premiere Race avoient leurs clos à Chenove, à Vône, à Pomard, à Volnay . . . . . & faiſoient préſent de leur vin aux têtes couronnées. La Ville de Rheims, en 1328, conſomma trois cents piéces de vin au ſacre de Philippe de Valois: la plus grande partie étoit de Beaune; & coûtoit, tout frais faits, 56 liv. la queue; celui de Rheims 10 liv.; celui de Saint-Pourçaint 24 liv.

Les Etats aſſemblés à Paris le 7 Décembre 1359, octroyerent au Dauphin, depuis Roi Charles V, l'impoſition d'un ſol par livre de ſel, 15 ſols ſur chaque queue de vin François, & 24 ſ. ſur celui de Bourgogne. Cluni & Ciſteaux en fourniſſoient à la Cour Romaine, ſéante à Avignon, durant le XIVe. ſiécle. Jean de Buſſieres, qui d'Abbé de Clairvaux, le devint de Ciſteaux en 1359, envoya trente piéces de vin de Vougeot à Grégoire XI, qui lui en fit de grands remerciemens, & lui promit de ſe ſouvenir de ce préſent; en effet, quatre ans après, il le créa Cardinal en 1375.

Pétrarque attribue au bon vin de Bourgogne, l'obſtination des Cardinaux à ne pas retourner à Rome. « C'eſt, dit-il, qu'en » Italie il n'y a point de vin de Beaune, & » qu'ils ne croient pas pouvoir mener une » vie heureuſe ſans cette liqueur; ils regar- » dent ce vin comme un ſecond élément &

» comme le nectar des Dieux. » *Beatam sine Belnâ vitam agi posse diffidunt, & ab iis ut Deorum nectar celebratur.* C'est ce qu'il écrivoit très-sérieusement, sur la fin de ses jours, au Pape Urbain V, pour l'exhorter à venir siéger à Rome, vers l'an 1366.

Durant le schisme déplorable qui désola l'Eglise pendant quarante ans, & qui ne finit qu'au Concile de Constance, le Duc Philippe le Hardi fut député par le Conseil du Roi, en 1395, pour tâcher de l'éteindre. Il fit de riches présens au Pape Benoît XIII, qui résidoit à Avignon, donna aux Cardinaux d'Albane & de Viviers vingt queues de vin de Beaune; mais il ne put rien changer à leurs dispositions. Jean sans Peur son fils en fit distribuer autant *aux Maîtres en divinité* du Concile de Constance, en 1415, afin d'épargner à la doctrine & à la mémoire de Jean Petit, son Théologien, une flétrissure bien méritée.

Philippe le Hardi régala de son bon vin les Députés des Rois Charles & Edouard, durant les conférences pour la paix à Bruges, & en envoyoit à Paris & dans les Cours Etrangeres. Les Villes en faisoient présent à nos Rois lorsqu'ils les honoroient de leurs visites. Les Bourgeois de Bayeux présenterent au Connétable du Guesclin, en Mars 1377, une *pipe de vin de Beaune*, un muid d'avoine & un demi-cent de cire ouvrée. La

vin coûtoit 26 liv. l'avoine 9 liv. & la cire 12 liv. Ce vin paſſoit pour le premier de l'Europe. D'où vint ce vers vulgaire cité par Chaſſeneuz au XVIe. ſiécle.

Vinum Belnenſe ſuper omnia vina repone.

Et cet autre :

Et ſine Volnæo gaudia nulla mero.

Eraſme, dans ſes lettres, attribue au vin de Beaune ſa guériſon des maux d'eſthomac & de colique, & en célébre l'excellence. Il voulut même s'établir en France, non, diſoit-il, pour y commander les armées, mais pour y boire du vin de Beaune. « O heureuſe Bourgogne (s'écrie-t-il dans ſa lettre à Laurinus, datée de Baſle en 1522), qui » mérite d'être appellée la mere des hommes, puiſqu'elle leur fournit de ſes ma» melles un ſi bon lait! » *O felicem vel hoc nomine Burgundiam, planèque dignam quæ* MATER HOMINUM *dicatur, poſteà quàm tale lac habet in uberibus! . . . . . Itàque facili negotio poſſum adduci ut totus demigrem in Burgundiam.*

Roger de Collecyre, Poëte ſous François Ier. diſoit en 1527 :

Picards, Normands, Bretons & Navarrois,
Ces vins clairets de Beaulne & Auxerrois
Plus aimeroirient que toute autre uſtenſile.

Louis XIV permit de tranſporter ſur la

Moſelle & la Meuſe les vins de Beaune, dont il fait le plus grand éloge dans l'Arrêt de ſon Conſeil de 1662. Durant la convaleſcence de ce Monarque, après une longue maladie, ſon Médecin Fagon donna en 1680 la préférence aux vins de Bourgogne à ceux de Champagne : déciſion heureuſe, qui doubla le prix de nos vins, & excita une petite guerre au Parnaſſe entre Charles Coffin, Poëte Champenois, & Benigne Grenan, Poëte Bourguignon ; & une diſpute entre Hugues de Salins, Médecin à Beaune, & Lepeſcheur, Médecin de Rheims. Le premier fit imprimer en latin ſa défenſe du vin de Bourgogne à Beaune, en 1701, & 1705 3e. édition. Cette déciſion avoit déja été approuvée par la Faculté de Médecine de Paris, où M. Arbinet ſoutint, dans une thèſe publique en 1665, que le vin de Beaune étoit de tous les vins le plus agréable & le plus ſalutaire : *Vinum Belnenſe eſſe poſtuum ſuaviſſimum, ſic & ſaluberrimum ;* ſoit à cauſe du ſol, de l'aſpect du ſoleil, ſoit à cauſe de l'approche du méridien, de trois degrés plus que Rheims.

Le Cardinal de Bonzy fit préſent à Sobiesky, Elu Roi de Pologne, de vins de Beaune, qui furent trouvés excellens. Tavernier dit en avoir bu à la Cour du Roi de Perſe ſur la fin du dernier ſiécle. Les plants du vin ſi renommé du Cap (de Bonne

Eſpérance aux Hollandois), ont été pris à Beaune & dans les environs. Ce qui eſt ſingulier, c'eſt que ce plant n'a réuſſi qu'au Cap ſeul : il a par-tout dégénéré. Le Grand Dauphin & le Prince de Condé demanderent à M. Brunet, établi à Paris, pourquoi le vin des plants qu'il avoit procurés, étoit bien inférieur à celui de Beaune ? Il répondit qu'*on n'avoit pu apporter avec les plants la terre & le ſoleil.* Les Ducs de Berry & de Bourgogne ayant paſſé dans cette derniere Province & goûté de ſon vin, le trouverent ſi délicieux, qu'ils renoncerent au vin de Champagne. Le Duc d'Anjou, depuis Philippe V, Roi d'Eſpagne, qu'ils accompagnoient en 1700, réſolut de ne boire à Madrid que du vin de Bourgogne. Les Rois du nord n'en uſent pas d'autre. Le Majordome du Pape rapporte tous les ans dans ſes comptes un article de dépenſe en vins de Beaune.

Le célèbre M. de la Monnoie avoit donné le Dictionnaire Eſpagnol d'Oudin à un ami qui lui envoya douze bouteilles de vin de Beaune ; ſur quoi le Poëte fit une épigramme qui finiſſoit ainſi :

Unam quippè meo diſces de munere linguam :
Omnibus et linguis per tua dona loquar.

Ainſi, on peut juſtement appliquer au Beaunois le mot de Pline ſur la Campanie :

« Bacchus & Cerès y disputent à qui pro-
» duira de meilleurs fruits & en plus grande
» abondance (1). »

Il seroit seulement à desirer qu'on y exécutât l'Ordonnance de Philippe le Hardi, datée de Dijon en 1395 : » Apprenant, dit
» ce Prince, que dans la Côte, où croît le
» meilleur vin du Royaume, dont N. S. P.
» le Pape, Monsieur le Roi, & plusieurs
» autres grands Seigneurs ont coutume par
» préférence de faire leur provision, on
» avoit depuis peu emplanté du *Gamais* très-
» mauvais & déloyau plant ; ce qu'a mainte-
» fois deçu & fraudé les Marchands étran-
» gers, dont nos Sujets sont moult domagés
» & apauvris : ordonnons que les plants de
» gamais soient copés & extirpés dans un
» mois, sous peine à chacun de 60 sols
» d'amende. »

Une pareille Ordonnance seroit bien nécessaire en ce temps, où l'on a multiplié ce *plant déloyal*, dans des champs qui rapporteroient de bon froment.

Philippe le Bon, par Jugement rendu à Bruxelles en 1459, en confirmant les *Statuts* de Beaune, reconnoît « qu'il étoit défendu

(1) *Ad hos sinus incipiunt vitiferi colles & temulentia nobilis succo per omnes terras inclyto, atque summum Liberi patris cum Cerere certamen.* (Hist. Nat. liv. 3, chap. 5).

» de toute ancienneté d'y mettre des vins » en dépôt, autres que ceux du crû des Habitans, attendu que les vins de *gamés* étant » nouveaux, pourroient tromper les Marchands étrangers par leur douceur : comme » les Ducs de Bourgogne ont toujours été » réputés être *Seigneurs des meilleurs vins de* » *la Chrétienneté*, il veut maintenir la réputation des vins de Beaune, Pomard & » Volnay, les Habitans n'ayant guere autre » marchandiſe.... »

Le plant de Malaga, dont pluſieurs Propriétaires de maiſons à la Ville & à la campagne, ont garni leurs murs au midi, a été apporté à Beaune par M. l'Abbé Gandelot. On y voit encore un plant nommé le *plant Précoce*, connu depuis quinze ans, qui mûrit un mois avant le pinot ou noirien, *&c. &c.*

HISTOIRE NATURELLE.

On trouve dans ce Bailliage différens marbres. A Saint-Romain, de la brêche qui le diſpute en beauté aux marbres d'Italie, ayant des taches rouges, blanches, jaunes, couleur de chair vif, & même quelquefois des accidens violets, le tout aſſemblé ſur un fond rouge; de l'albâtre compoſé ſemi-tranſparent de toutes ſortes de couleurs arrangées par ondulations, & par zones dans quelques-unes de ſes pas-

ties, & jettées dans d'autres par piéces déchiquetées, comme il s'en rencontre ſur le jaſpe fleuri. Mais ce qui mérite l'attention des Naturaliſtes, c'eſt le mêlange ſans ordre des blocs des deux natures différentes dans la même carriere. Il eſt vrai que ceux d'albâtre occupent plus volontiers le fond de la carriere, qui peut avoir trois toiſes de hauteur.

La brêche de la Roche-Pot, dont les couleurs ſont du rouge de pluſieurs nuances; du gris agathe & du blanc. Le grain en eſt fin, la pierre ſaine, & le poli brillant. On a découvert depuis peu du beau marbre à Savigny. Quoiqu'on ne puiſſe donner légitimement ce nom aux produits de la carriere de la Doué, cependant la pureté & la fineſſe du grain, le jeu varié d'un grand nombre de petites taches, couleur de chair pâle, ſur un fond rouge tendre; la franchiſe du poli & le bon uſage que l'on peut faire de cette pierre, ſont des qualités qui la rendent recommandable; mais après le dégroſſi du poliſſage, elle exige ſouvent le maſtic; au lieu que celle de Corgoloin qui, avant celle-ci étoit en grande réputation, n'en exige preſque jamais. Les autres carrieres remarquables ſont celles de Puligny, de Chaſſagne, de Meurſault, *&c.*

Sur les chaumes d'Auvenet, granit pareil à celui des ſoixante colonnes de l'Ecole Mœnienne à Autun, ſelon M. Gandelot.

Du grai à Sampigny, à Nolay, & une pierre noire qui paroît être un ſédiment mêlé de griphites pétrifiées, & néanmoins ſuſceptible du plus beau poli. On trouve auſſi de petites étoiles en pierre à cinq raies, quelquefois réunies l'une ſur l'autre : le tuf à Vauchignon, à Cirey, à Bouilland. En ce dernier Village Philippe le Hardi avoit fait fouiller une carriere d'ardoiſe pour couvrir l'Egliſe des Chartreux ; mais il l'abandonna, parce qu'elle étoit friable. Si on eût creuſé davantage, on en auroit peut-être trouvé de la meilleure ; ce qui eût été une ſource de richeſſe pour ce pays pauvre. Des incruſtations pierreuſes à Anteuil, à Vauchignon. Du talc à Deciſe : un bol tirant ſur le jaune, tendre, friable, à Beaune.

Le plâtre blanc & gris à Deciſe, à Change : il y en avoit autrefois à Molinot, à Jourſanvault, dont le terrier rapporte des droits au Seigneur ſur ſa plâtriere. Pour avoir un plâtre bien cuit, liant, onctueux, ſans nul déchet, ſans perte de temps & de matiere, il faut employer la méthode de M. Ferrouſſat, approuvee par l'Académie d'Architecture, & indiquée dans les affiches de Paris, 23e. feuille du 15 Juin 1776. Il y a dans la carriere de Deciſe des pierres appellées *Etelles*, qui produiſent le blanc le plus éclatant, & qui, s'il étoit employé avec de la colle de Flandres, feroit un ſtuc parfait, ſur-

tout en y donnant les ſoins indiqués par M. de Montamy, en ſon Traité des couleurs de la peinture en émail. Le plâtre de Deciſe ſeroit un excellent engrais, ſur-tout pour les prairies artificielles, comme l'indique le Livret que les Adminiſtrateurs de la Charité de Lyon ont fait imprimer en 1774.

Grottes curieuſes remplies de ſtalactites à la Roche-Pot, à Luſigny; les autres grottes remarquables ſont à Anteuil où l'on trouve des réſervoirs d'eau qui fourniſſent les belles fontaines de ce lieu, & peut-être celles de Bouilland, à Meurſault, à la Tournée de Nolay; on y voit une belle caſcade de plus de 80 pieds de haut, formée par un fontaine qui devient un torrent dans les grandes pluies, & tombe des rochers dans la prairie du *Bout-du-Monde*. On y va admirer en hiver les congellations qui forment un coup-d'œil étonnant dans ce lieu ſolitaire, & en été l'Arc-en-ciel qu'on y voit toujours.

Les plus belles fontaines de ce Bailliage ſont à Beaune; la Bourgeoiſe & l'Aigue (*Aqua*), la Douix, Paroiſſe de Serrigny, la fontaine froide à Savigny qui incruſte, celles de Bouilland, Nantoux, Pernan, Anteuil, Baugey Paroiſſe de Thorey, d'Aubaine, d'Auxan, de Saint-Romain, de Meurſault, de Luſigny, d'Ivry, qui forme le ruiſſeau de Molinot, *&c.* On voit à Santenay une fontaine ſalée, dont les gardes impitoyables

empêchent de profiter. Beaucoup de cornes d'Ammon, de belemnites & de pétrifications de toute eſpèce au bas des rochers d'Orches, de Saint-Romain, & ſur le plateau de la montagne. Il n'y a aucun endroit en Bourgogne où les foſſiles ſoient plus multipliées. A Grandmont, à Monceau beaucoup de pétrifications, foſſiles, pierres agathiſées, *&c.*

C'eſt à Grandmont que M. Gillet trouva ce beau ſaumon pétrifié, qui, depuis la mort du poſſeſſeur, a été acheté par M. de Buffon pour le cabinet du Roi. Pluſieurs ſources intermittentes, qui ne jettent à gros bouillons qu'après de longues pluies : telles que Genet à Beaune, celles de Bouilland, de la Tournée à Nolay, d'Anteuil, de Luſigny, du bas de l'Ochre, la *Cave* à Volnay, *&c.* Genet ſort au bas d'un côteau de rochers calcaires qui abſorbent les pluies; & quand ils en ſont remplis, les repouſſent d'abord dans d'autres canaux antérieurs, enſuite dans celui de cette ſource. Son réſervoir eſt apparemment formé par des terres argilleuſes, au travers deſquelles l'eau fait une éruption ſubite, lorſqu'elle a acquis un certain poids, & forme un torrent conſidérable d'une eau très-claire, filtrée à travers une couche de gros gravier. Cet effet précéde toujours immédiatement le beau temps, parce qu'il ſuccéde à la pluie. Ce phénomene eſt commun à toutes les autres ſources périodiques qu'on

vient de nommer, & à celles de Premeaux, Chambolle, Courtivron, *&c. &c.*

Echo remarquable à la Roche-Pot, qui, du grand chemin de Chalon vis-à-vis le château, répéte quatorze ſyllabes diſtinctement. Il n'y en a point de ſi étendu en Bourgogne, ni peut-être en France.

Les Botaniſtes trouvent un grand nombre d'herbes médicinales, de plantes odoriférantes, de ſimples rares ſur les chaumes d'Auvenet, ſur les montagnes de Blagny & de Saint-Romain, où le gibier, le liévre ſurtout eſt excellent. On y cueille la petite ſauge, *ſalvia montana*, préférée par les connoiſſeurs, dit M. Gandelot, à la ſauge que les Hollandois échangent dans la Chine; elle vaut mieux auſſi que celle qui croît près de la fontaine de Vaucluſe.

Mines de fer, forge, fourneau à la Canche, à Bouilland, à Veuvey; quelques étangs à Thomirey, la Canche, Ivry, Molinot, *&c.*

Le terrein convient à toutes ſortes d'arbres fruitiers, & les fruits de toute eſpèce y ſont délicieux, ſur-tout à la Côte.

Le bec-figue, appellé vulgairement *vinette*, eſt commun dans le Beaunois; il y eſt excellent, mais ſeulement dans le temps de la vendange: il s'engraiſſe prodigieuſement en peu de jours, non en mangeant du raiſin, ſelon l'erreur populaire, mais de la graine.

de mercuriale répandue en abondance dans les vignes.

ANTIQUITÉS.

M. Gandelot prétend que les Bourgs & Villages du Beaunois ont commencé par des granges; & il leur donne ſouvent des noms latins, comme Nolay, *Vicus non Lætus*; Chaudenay, *Caſtrum Dianæ*; la Doué, *Ductus aquarum*; Montelie, *Mons-Lyæi*, &c.

Mais il eſt à préſumer que tous ces lieux ſubſiſtoient avant les Romains. Un pays ſi fertile, ſi riant, planté de vignes long-temps avant Conſtantin, devoit être habité. D'ailleurs, preſque tous leurs noms ſont Celtiques; tels que *Alben*, *Albiniacum*, Aubigny-la-Ronce; *Alceium*, Auxey; *Hauriacum* ou *Aloſſa*, Aloz; *Baſſiacum*, Baiſſey; *Bivago*; Becou; *Carretum*, Chorey; *Caldenaium*, Chaudenay; *Cuſſiacum*, Cuſſy; *Doix*, la Douée qui, en Celtique, ſignifie fontaine abondante. Pareil nom s'eſt conſervé aux belles fontaines de Châtillon, de Noyers, de Bourbon-Lancy, *&c. Mavillæyum*, Mavilly; *Montalaium*, Montelie; *Nantuacum*, Nantoux; *Vernantum*, Pernan, du mot Celtique *Nan*, ſource, eau; d'où Nan-Tua ſur un lac, Nan-ſous-Thil... *Nollayum*, *Nolletum*, Nolay & non *Vicus non Lætus*, inconnu dans les titres.

Les monumens antiques trouvés dans le

Beaunois juſtifient cette opinion. Ceux de Mavilly, dépoſés au château de Savigny, annoncent le ſéjour des Celtes long-temps avant celui des Romains : ceux de Beaune, la plupart Gaulois, gravés dans l'Hiſtoire de cette Ville : les urnes, les tombeaux découverts en tant d'endroits de ce Bailliage, ſurtout à Savigny, à Auxey, à Cuſſy-la-Colonne, à Champignole, à Beſſey-en-Chaume, à Aubigny-la-Ronce, *&c.* Les médailles à Cuſſy, à Monceaux par Boiſſeau, à Santenay, Savigny, Champignole, Change, Beligny-ſur-Ouche ; les figures des Divinités païennes de Minerve, de Belenus, d'Harpocrate, de Pallas, *&c.* . . . ſur-tout de Mercure, qu'on voit encore à Savigny, à Saint-Romain, à Orche, à Jourſanvaux, à Cuſſy, à Grandmont ; une inſcription à Janus ſur le Châtelet, près de Bouilland ; une autre à Chalange ; pluſieurs à Beaune en beaux caracteres romains. . . . Tous ces monumens prouvent que ce pays étoit très-anciennement habité, cultivé & orné d'autels, de Temples, de ſtatues & de tombeaux, & que Beaune n'eſt pas *une Ville d'hier, ou de l'autre jour*, comme l'avance St. Julien de Baleure, qui avoit plus étudié les généalogies des Seigneurs, que les antiquités des lieux.

Pluſieurs voies Romaines confirment cette aſſertion : l'une paſſant par les montagnes de Savigny, de Monceau, & par les vallons de

Cuſſy, alloit d'Autun à Beſançon par Chorey, Varenne, Seurre : une autre venoit de Chalon à Beaune par Beligny, & tiroit dans les forêts de Ciſteaux. On trouve auſſi dans les montagnes quelques veſtiges d'un ancien chemin qui tendoit d'Autun à Beligny-ſur-Ouche, & débouchoit par le Mont-Afrique à Dijon. Une 4e. branche conduiſoit à Beaune par le vallon de Bouze. . . . & deſcendoit par les rues de cette Ville dans la plaine de Chalange, d'où elle tiroit à la Saone. La gr. voie militaire d'Agrippa tiroit en droite ligne de Chalon à Villy, *ad Vidubiam*, où elle ſe partageoit en deux branches, dont l'une alloit à Beſançon & l'autre à Autun. C'eſt cette derniere que ſuivit le grand Conſtantin en 311, pour ſe rendre en cette Ville par Savigny, Monceaux, Cuſſy, dont on a parlé ci-deſſus.

La colonne de Cuſſy, le plus beau monument & l'unique en ce genre qui nous reſte du temps des Romains, étoit ſur ce chemin. (*Voy. Cuſſy-la-Colonne ci-après*).

En travaillant au grand chemin de Beaune à Beligny-ſur-Ouche, les Ouvriers trouverent, dans la premiere gorge de la montagne, une grande table de marbre noire très-polie, avec inſcription : le dépit de ne pas déterrer deſſous, le tréſor qu'ils y croyoient caché, leur fit briſer cette tombe. L'Ingénieur arriva trop tard pour ſauver cette piéce curieuſe.

LIEUX DÉTRUITS.

Bize, Paroiſſe de Culitre, où l'on voit une des ſources de l'Arroux, étoit conſidérable au XIVe. ſiécle. Il n'y a plus qu'une maiſon.

Bray, autrefois fauxbourg de Beaune, très-peuplé. Le Sieur Quinard, Architecte, faiſant ouvrir la route qui conduit de Beaune à Seurre, en 1751, découvrit, entre Beaune & Bray, un puits comblé, en raſe campagne, d'une belle maçonnerie. Le terrein, entre Beaune & Gigny, paroît avoir été habité, puiſque journellement on y découvre des uſtenſiles de ménage, des cendres & des briques. Un Vigneron a trouvé en 1766, ſous un tas de pierres qu'il enlevoit, quantité de plâtre & de briques, avec le bras très-bien fait d'une ſtatue de marbre blanc.

Brully, Prieuré dépendant de Mezieres, dans les bois de Pernan, détruit de même que le château, & celui du *Clou*, ou la maiſon *du Clou*, près Buiſſon, Paroiſſe de Serrigny. Dans celle de Champignole, ancienne habitation Romaine ruinée, appellée maintenant le *Champ des Barres*, dont les anciens titres font mention ſous le nom de *Ville des Barres*. L'on voit encore dans un pré l'enceinte d'un vieux bâtiment qu'on croit avoir été un Temple & le ſéjour des Bardes, ce lieu

lieu étant autrefois environné de bois, défrichés pour la plus grande partie depuis environ cent ans. On a trouvé auprès, des médailles d'or & d'argent, des briques longues & épaiſſes, des débris d'urnes & d'anciens vaſes, & une ſtatue gauloiſe.

La Chapelle de Notre-Dame du Chemin étoit jadis entourée d'un Village, dont il ne ſubſiſte plus rien. (*Voy. Serrigny.*)

Près de Beligny-ſur-Ouche, château & village détruits, où l'on a découvert des figures anciennes & des médailles, ainſi qu'au *Châtelet*, qui paroît avoir été une ſtation romaine, ornée de Temples, de ſtatues & d'inſcriptions.

La fortereſſe de Montmelian, *Mons Eminens*, ou *Medius Mons*, entre Auxey & Meurſault, a laiſſé ſon nom à la montagne.

My-Pont, Paroiſſe de Puligny, *Mille-Pontum*, dont il eſt fait mention dans une charte du xe. ſiécle, & qui a eu depuis des Seigneurs diſtingués, a diſparu.

Le château de Beaurepaire à Pain-Blanc, n'eſt plus connu que par le nom qu'il a donné à un climat. Près d'Orches étoit un Village appellé *Drachey*, qui ſubſiſtoit il n'y a pas deux cents ans.

Deux anciennes fortereſſes ont diſparu à Sainte-Marie-la-Blanche. On ne voit plus,

entre Beaune & Pomard, que la place du vieux Hermitage de *St. Deſiré.*

Sanſvigne, *Sinevinæ*, ou *Vetus Vinea*, Village qui exiſtoit au Xe. ſiécle, entre Beaune & Savigny, connu ſeulement par un climat de vignes de ſon nom.

DESCRIPTION TOPOGRAPHIQUE DE BEAUNE.

BELNA, *Belnum*, *Belno-Caſtrum*, Capitale du Beaunois, paroît avoir eu une origine romaine. Les monumens, les inſcriptions, les médailles découvertes en différens temps, annoncent qu'elle fut d'abord une caſtramétation, enſuite un château fort, & une place aſſez conſidérable au VIIe. ſiécle. Une inſcription trouvée dans les démolitions de l'ancien château en 1683, & conſervée dans la cour *Segaud*, portant *Minerviæ Cives*, ſemble indiquer qu'elle étoit alors appellée *Minervia*. On croit que ſous Aurelien elle prit le nom de *Belenus*, ſous lequel Apollon ou le Soleil étoit honoré dans les Gaules, d'où on a fait *Belna* (1). Quelques-

(1) Le ſavant Loys de Boſchat, de Lauzanne, dans ſon Ouvrage ſur *les étymologies Celtiques*, en 3 volumes *in*-4°. 1749, prétend que tous les noms en France qui commencent par *Bel*, *Belen*, ou *Belin*, ſont Celtiques, & ne viennent point de *Belenus* : aucun des

uns, fondés sur les anciennes armoiries de la Ville, pensent qu'elle tire son nom de *Bellona.*

Plusieurs Auteurs ont prétendu que c'étoit la *Bibracte* de César; mais ils ont été réfutés trop solidement par MM. de Valois, Moreau de Mautour, Baudot & d'Anville, pour que l'on ne reconnoisse pas dans Autun la véritable Bibracte. Cette dispute fit tant de bruit parmi les Savans, dès la fin du XVIe. siécle, que Boccanili, Poëte Italien, rapporte le jugement d'Apollon au sujet de l'Arrêt du Parlement (21 Mai 1560), qui adjugeoit la préséance à la Ville d'Autun sur celle de Beaune. Le Dieu du goût, après avoir demandé à César de quelle Ville il avoit entendu parler sous le nom de *Bibracte*, & ayant appris de lui que c'étoit de la Capitale des Eduens, qui avoit eu la complaisance, pour son neveu, de se nommer *Augusto-*

---

autres Dieux du Paganisme n'eut reçu tant d'hommages que cet Apollon. On ne doit pas l'entendre non plus de *Bellus*, Beau. *Belsia* n'a-t-il pas fait la Beauce; *Bellovacum*, nom Celtique, Beauvais; *Belica*, Beley? Pourquoi chercher dans le latin l'explication des noms imposés par les Gaulois bien des siécles avant que la langue de Rome passât dans les Gaules? *Bel* est donc Celtique, & signifie à la tête de l'eau, sur l'eau. Telle est la situation de *Belna*, de *Beligni*, *Belenot*, *Belin*, &c. ce qui prouveroit l'existence de ces lieux avant les Romains.

dunum, prononça cette déciſion : « Défen-
» dons à tous Hiſtoriens, de quelque qualité
» & condition qu'ils ſoient, de dire ni écrire
» que Beaune ait jamais été la Bibracte de
» Céſar ; ſous peine d'être déclarés pertur-
» bateurs du repos hiſtorique, & coupables
» d'erreurs géographiques au premier chef ;
» pour réparation ils ſeront obligés d'effa-
» cer leurs téméraires écrits, comme les
» ſots Ecrivains étoient forcés d'effacer
» leurs mauvaiſes compoſitions devant l'Au-
» tel de Lyon. »

Le nouvel Hiſtorien de Beaune a craint ſans doute la peine prononcée par ce Jugement, & en Ecrivain inſtruit il convient qu'elle n'a aucune prétention à être la Bibracte de Céſar ; mais qu'elle fut bâtie ou fortifiée par Aurelien au IIIe. ſiécle.

Sa ſituation avantageuſe, l'abondance de ſes eaux, la ſalubrité de l'air, le bon état de ſes fortifications, lui attirerent un grand nombre de Citoyens, qui y trouvoient un aſyle contre les incurſions des Barbares. Ces différens avantages rendirent ainſi Beaune le chef-lieu du canton qui portoit ſon nom au VIIIe. ſiécle, *Pagus Belnenſis*, *Belniſium*. L'enceinte du château ne pouvant contenir tous ceux qui venoient s'y établir, on bâtit au delà du foſſé les rues de St. Martin, des Tonneliers & de St. Etienne.

Comtes, Vicomtes, Prévôts Communes.

Charles Martel, après avoir défait & chaſſé les Sarrazins, établit, dans les principales Villes, des Comtes auxquels il confia l'adminiſtration de la Juſtice, de la police, des finances, & le commandement de quelques troupes pour la ſûreté du pays. Ces Officiers, d'abord amovibles, devinrent héréditaires ſous Charles le Chauve & ſes ſucceſſeurs. Il eſt certain que Beaune, chef-lieu d'un *Pagus* de ſon nom, eut ſes Comtes particuliers. (*Voy. notre 1er. vol. pag. 363*).

Manassès de Vergy, dit le Vieux, Comte de Chalon & de Dijon, le fut auſſi de Beaune vers l'an 880. Il eſt appellé Duc très-illuſtre, intime & familier du Duc Richard, le plus puiſſant & le plus riche Seigneur de ſa Cour. Un de ſes freres Valon fut Evêque d'Autun, appellé *un ſuper éminent Pontife, & ſavant ès choſes divines & humaines.* L'autre nommé Renaud, fut Vicomte d'Auxerre.

Gislebert, fils de Manaſſès, fut Duc bénéficiaire par ſa femme Hermengarde, fille de Richard le Juſticier. Après ſa mort, arrivée en 956, Verre ſa fille cadette, épouſé de Robert de Vermandois, eut les Comtés de Chalon & de Beaune, qui paſſerent à leur

fille Adelle, femme de Lambert, Seigneur Bourguignon, dont elle eut deux enfans, Hugues, Evêque d'Auxerre, & Eliſabeth, leur héritiere. Elle épouſa Guy, fils d'Othe-Guillaume, & en eut Othon, Comte de Beaune, frere de Thibaut, Comte de Chalon, ſelon MM. de Sainte-Marthe. Duchêne marque qu'Othon, dernier Comte, céda ce Comté au Roi Henri, apparemment par échange; mais que bientôt après il paſſa, par ſucceſſion paternelle ou par donation, aux Dauphins Viennois, deſcendans de Hugues III, des mains deſquels Hugues IV le retira en 1227, & le réunit, avec ſon territoire, au Duché.

Ces Comtes tenoient chaque année deux aſſemblées générales, dans une ſalle appellée *Mallum*, & quelquefois dans la place publique de l'ancien cimetiere. Ils avoient une Cour, un Chancelier, un Secretaire, & un VICOMTE qui étoit leur Lieutenant. Celui-ci, en l'abſence & ſous l'autorité du Comte, rendoit la juſtice, aſſiſté de quelques Conſeillers, appellés dans les titres du IXe. ſiécle, les *Bons hommes*, ou les Echevins, *Scabini*.

On trouve des VICOMTES de Beaune dès le Xe. ſiécle; tels qu'Odon, fils naturel du Duc Henri, qui rétablit l'ancienne Egliſe St. Etienne, & y fonda un Prieuré en 1505. Il eut d'Ingarde deux fils; l'un nommé Azelin,

témoin d'une charte en 1042; l'autre Jean de Beaune, Seigneur de Marizy en 1055. Hugues qui ſigna la donation de la Terre de Montelie, faite à l'Abbé de Cluni par le Duc Hugues en 1076, & Rainaud qui donna à celle de Ciſteaux ſes premiers fonds en 1098, étoient auſſi Vicomtes de Beaune. Leur poſtérité s'eſt conſervée juſqu'à la fin du XIIIe. ſiécle. On préſume que pluſieurs illuſtres perſonnages, du nom de *Beaune*, pourroient être des deſcendans de ces Vicomtes; tels que Jean de Beaune & Renaud ſon frere, qui aſſiſterent à la profeſſion d'Aremburge de Bourgogne, Religieuſe à Larrey, en 1131; Robert de Beaune en 1218; Rodolphe de Beaune, Secretaire du Duc en 1220; Odo de Beaune, 23e. Abbé de Mezieres en 1377, *&c.*

Lorſque Beaune eut été cédée aux Ducs, ils y établirent un PRÉVÔT, qui rendoit la juſtice & recevoit les droits de leur domaine: ce qui lui donnoit beaucoup d'autorité, qui diminua par l'érection de la Commune. Il fut réduit alors à faire la viſite des poids, aunes & meſures aux foires. Enfin, la Ville acquit les droits de la Prévôté de J. de Maſſol, en 1662. C'eſt pourquoi le Maire prend la qualité de Prévôt. Parmi les anciens Prévôts on trouve Reinier, témoin de la donation de Villebichot faite à St. Germain-des-Prés en 1045; Robert de

Monz en 1180; Jérôme Grozelier en 1404; Chrétien Grozelier en 1421; Pierre Grozelier en 1508. La Maiſon de cette famille eſt occupée aujourd'hui par M. de Baiſſey : on y voit encore leurs armes.

C'eſt au Duc Eudes III, qui réſidoit ſouvent en cette Ville, qu'elle doit l'établiſſement de ſa Commune en 1203. Le Maire & les ſix Echevins eurent la Juſtice haute, moyenne & baſſe, excepté l'exécution des criminels condamnés au dernier ſupplice, qu'ils devoient remettre au Prévôt Ducal, parce que les amendes & les confiſcations de leurs biens étoient réſervées au Prince. Les biens délaiſſés par les batards appartenoient à la Ville. Les Magiſtrats Municipaux eurent le droit de faire l'inventaire de toutes perſonnes décédées, de donner le ban de vandange à une lieue la ronde. Les Habitans furent exempts de fournir le ſel, la *verdine* & le vinaigre aux gens de guerre, & de les loger. Les Marchands devoient jouir de la franchiſe aux foires de Chalon & lieux circonvoiſins, comme Nolay & Beligny-ſur-Ouche, pourvu qu'ils retournaſſent le même jour à Beaune : le Prévôt étoit obligé de fournir 15 liv. ou faire un demi-guet pour la ſûreté de ces foires; & celui de Chalon 30 liv. ou faire le guet : celui d'Auxone autant.

Par le même traité, les Habitans de

Beaune s'obligeoient de payer au Duc annuellement deux cents marcs d'argent (le marc valant 40 ſ.) & à ſervir durant quarante jours dans ſes armées, ou de fournir un homme à leur place. Ces troupes s'appelloient *Burgenſes*, commandées par un Capitaine, & celles des Nobles, Chevaliers, Barons, *Milites*. Le Duc ſe reſtreint à prendre à Beaune, *Ville libre*, le pain & le vin à crédit pendant quinze jours ſeulement, & conſent que s'il ne paie pas à la fin du terme, on ne lui fourniſſe plus rien. Cette clauſe ſinguliere eſt auſſi rapportée dans la charte pour Montbard en 1231. (*Voy. celle de Beaune dans Perard, pag. 274 & ſuivantes*).

Les Habitans, 80 ans après, obtinrent de payer la taille des marcs, par famille, à raiſon du centiéme de leur revenu; enſorte que les riches, de 600 liv. de rente, ne payoient que deux marcs, & les moins aiſés 12 den. Les Echevins chargés de la collecte pouvoient établir d'autres droits pour les beſoins de la Commune; mais comme il s'y gliſſa des abus, on les obligea dans la ſuite d'appeller le Bailli de Dijon, ou ſon Lieutenant, à la confection des rôles & à la reddition des comptes des deniers. (*Hiſt. de Beaune, pag. 95*).

Le Duc Robert II jura en 1300 d'obſerver & maintenir ces priviléges accordés par ſon aïeul: Eudes ſon fils & ſucceſſeur, en fit de

même en 1317. Deux Seigneurs de ſa Cour s'étant trouvés en 1320 à l'aſſemblée pour l'élection du Maire, furent contraints de ſe retirer, en déclarant qu'ils *n'entendoient géhenner la liberté des ſuffrages.*

La Commune prit pour ſceau une Bellone d'argent, de bout, tenant de la main droite une épée nue, & la gauche appuyée ſur la poitrine. Elle quitta en 1540 ces anciennes armoiries pour prendre le ſceau de la Collégiale, avec une légére différence. C'eſt une Vierge de bout de Carnation, habillée de gueules, le manteau d'azur, portant l'Enfant Jéſus, qui tient un pampre de ſinople, à la grappe de raiſin de ſable, avec ces mots : *Cauſa noſtræ lætitiæ.* Comme les mauvais plaiſans appliquoient cette deviſe au raiſin plutôt qu'à la Vierge, on l'a changée en celle-ci : *Orbis & Urbis Honos.*

La liberté que les Beaunois acquirent par le droit de Commune, fit fleurir le commerce, les eaux étant très-propres à la teinture des étoffes, & ſur-tout pour l'écarlate. Auſſi trouve-t-on dans les regiſtres de la Ville qu'il y avoit dès le XIIIe. ſiécle une Manufacture d'étoffes, qui attira un grand nombre d'Etrangers. Les draps étoient larges; il n'en falloit que ſept aunes pour habiller un homme & une femme; ils ſe vendoient 10 ſ. l'aune dans le XIVe. ſiécle. Le Duc, pour favoriſer le commerce, céda à la Commune

les Traites-Foraines, connues alors ſous le nom d'*Autraits* & d'*Echoites*. Il y avoit dans le même temps d'habiles Ouvriers en fer & en acier, dont la trempe étoit en réputation. Chaſſeneuz fait mention de cette Fabrique célèbre, que la cherté des vivres & la révocation de l'Edit de Nantes ont fait tomber. La premiere Manufacture étoit près la tour de l'Horloge, l'autre auprès de la porte Magdeleine.

PARLEMENS DES DUCS ; JUGES D'APPEAUX ; BAILLIS.

Il y avoit, ſous les deux Races de nos Princes, une Cour ſupérieure, appellée *le Parlement des Ducs*, qui tenoit ordinairement ſes ſéances après Pâques à Beaune, comme étant le centre de la Bourgogne. La durée de ces aſſemblées, qui commencerent en 1310, étoit fixée par le Prince, ou ſelon le nombre des affaires. La Chambre étoit compoſée d'un Préſident (ſouvent le Chancelier), de deux Conſeillers d'Honneur, douze Conſeillers laïques, un Procureur Fiſcal, un Avocat Fiſcal & un Greffier : les Evêques de la Province y avoient voix à cauſe de leur dignité. Mais cette prérogative leur fut ôtée par Arrêt du 27 Avril 1473. Ces Magiſtrats étoient défrayés par les Châtelains de Beaune, de Volnay & de Pomard. Les ſéan-

ces ſe tenoient dans la grand'ſalle qu'occupe à préſent le Bailliage. Dans certaines cauſes majeures on appelloit de ce Parlement à celui de France; mais ces cas étoient rares, ſur-tout depuis que le Roi Jean eut accordé à *ces Jours généraux* en 1361, le droit de juger ſouverainement & ſans appel, & depuis le traité d'Arras en 1435.

Palliot nous a conſervé les noms de ces Magiſtrats ſous les quatre derniers Ducs. On y voit parmi les Chevaliers d'Honneurs Jacques de Villers-la-Faye; deux Philippe de Courcelle en 1447. Parmi les Conſeillers, Jean de Saulx, Sire de Courtivron, qui depuis fut Chancelier de Bourgogne; Jean de Clugny en 1427; Guichard de Ganay, Seigneur de Savigny, mort en 1424; Guillaume de Clugny, Archidiacre d'Avalon en 1447; Ferri de Clugny, Chanoine d'Autun, Evêque de Tournay en 1474, & Cardinal; Jean Bourgeois, Official de Beaune, enſuite Doyen, & Maître des Requêtes ſous Louis XI. Parmi les Avocats Fiſcaux, Henri de Clugny en 1427; Philibert Baudot, Seigneur de Creſſey & de Chaudenay, Fondateur d'une Chapelle de ſon nom à la Sainte Chapelle en 1474, *&c.*

Comme les ſéances de ce Parlement étoient trop courtes pour terminer toutes les affaires, il fallut créer un autre Tribunal, inconnu juſqu'alors, auquel les Ducs don-

nerent le nom de *Juges d'Appeaulx*, & qu'ils établirent encore à Beaune. On y portoit par appel les cauſes jugées par les Baillis ou leurs Lieutenans. Palliot rapporte, pag. 368, une Sentence des *Auditeurs des cauſes des Appeaulx*, en faveur des Habitans de Francheville, contre l'Abbé de St. Seine, en 1385. Après la mort du Duc Charles, Louis XI ſupprima cette nouvelle Juriſdiction, ainſi que les *grands Jours*, & établit un Parlement ſédentaire à Dijon en 1477. (*Voy. le 1er. vol. pag. 485 & ſuiv.*)

Les Vicomtes ayant négligé de rendre la juſtice, les Ducs nommerent de nouveaux Juges, connus ſous le nom de *Baillis*. (*Voy. le 1er. vol. pag. 513*), où nous avons marqué leurs fonctions, leurs prérogatives & leur décadence. Jacques de Pomard fut le premier Bailli du Dijonnois en 1226. Le Bailliage de Beaune, membre de celui de Dijon, eſt ancien, comme le fait juger la liſte des Lieutenans Civils, donnée par M. Gandelot, pag. 316, & qui commence par Jean Jouhard en 1267. On y voit Jacques Machecot en 1532; Jacques Maſſol en 1560; Guillaume Berbiſey en 1570; Abraham & Hugues Ganiaire depuis 1632 à 1646; Jacques Grozelier en 1663, Maire & Elu aux Etats; P. Ravinet en 1696; Cl. Gauvain en 1706; Antide David de Buchillon en 1731; Joſeph Payen en 1754; M. Jacques-Philibert Pari-

got de Santenay, Chevalier de St. Louis, en 1775.

La Juriſdiction de la Chancellerie a été unie à celle du Bailliage par Edit de Juillet 1765. La Ville de Seurre & dix-ſept Villages ſitués entre la Saone & le Doubs, ont l'option entre les Chancelleries de Beaune & de Chalon, par Arrêt de 1609, renouvellé en 1656. Le Bailliage de Beaune fut tranſféré, pendant la Ligue, à St. Jean-de-Lône, par ordre du Roi & par Arrêt du Parlement ſéant à Flavigny en 1589.

SUITE DES FAITS HISTORIQUES SOUS LES DUCS ET LES ROIS.

Nous avons parlé, dans la Ve. époque, pag. 135, de l'horrible famine de l'an 1030, cauſée par les pluies continuelles, & qui dura trois ans. Ce fléau ſe fit vivement ſentir à Beaune. Une troupe de brigands, connus ſous le nom de *Cotteraux*, ſectaires impies, s'établit à Beaune en 1172 dans la rue des *Tonneliers*, qui a conſervé long-temps le nom de rue des *Cotteraux*. Le Clergé arrêta leurs progrès, & mérita les éloges du Pape Alexandre III au Concile de Latran, qui les condamna : le Peuple prit les armes & les chaſſa.

On éprouva différentes calamités en 1347 : deux famines ſuccéderent à des tremblemens

de terre, qui répandirent la terreur : une peſte univerſelle enleva les Cultivateurs, & rendit les Villes déſertes. La plupart des Citoyens de Beaune, les Curés, & ceux qui leur ſuccéderent immédiatement, périrent tous : il ne reſta que la vingtiéme partie des Habitans. On s'en prit aux Juifs, & on les perſécuta comme les auteurs des calamités publiques. La peſte recommença en 1361, & les *Tard-Venus* mirent le pays au pillage. L'augmentation des impôts & la rigueur avec laquelle on les levoit ſous le Roi Jean, firent déſerter la Ville & les campagnes voiſines. Pluſieurs familles allerent chercher ailleurs une meilleure Patrie. Un incendie, qui dura trois jours, conſuma les trois quarts de Beaune en 1401. Ce fut pour prévenir un pareil accident & pour rafraîchir les rues en été, qu'on détourna les eaux de la belle fontaine de l'Aigue : on creuſa un canal, & on les fit entrer dans la Ville par le moyen d'un aqueduc pratiqué dans le foſſé : on fit en même temps un moulin bannal, qui fut démoli par le Duc de Mayenne en 1594.

Les Bourgeois diviſés avoient nommé deux Maires, Milot le Changeur & Perrenot Quinot, en 1407. Le Duc Jean envoya ſon fils Philippe, Comte de Charolois, qui termina cette violente querelle, en décidant que celui-là ſeroit Maire, qui avoit été élu par

par le parti imposé à une plus grande somme de deniers pour le bien public.

Sous le Duc Charles, un pourceau y fut pendu en 1473 par Jugement du Prévôt, pour avoir mangé un enfant au *bers*. Après la mort de ce Prince & la réunion de la Province à la Couronne par les Commissaires de Louis XI, quelques Villes s'attacherent au parti de Marie de Bourgogne. Beaune, dit l'Historien Jean de Serres, ne pouvant savourer le *cavesson* (1) françois, fut la premiere à regimber, & se disposoit à recevoir 600 hommes d'élite conduits par Simon de Quingey ; mais le Gouverneur Charles d'Amboise les surprit à Verdun, qu'il emporta d'assaut, & vint assiéger Beaune, qui ne se rendit qu'après cinq semaines de siége, le 2 Juillet 1478. Elle paya 40000 écus d'amende au Roi, & s'obligea de fournir aux Marchands de Paris les vins dont elle avoit reçu l'argent. C'est alors que le Roi fit démolir les châteaux forts de Meursault, de Corabeuf, de Beligny, de Mimeure & de Savigny.

Charles VIII, pour terminer les contestations sur l'élection des Officiers Municipaux, ordonna en 1494 qu'il n'y auroit dans la suite que les gens mariés, Bourgeois & Mar-

(1) Demi-cercle de fer qui se met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter & les dresser.

chands compris au rôle des tailles, qui assisteroient aux élections. Ce Prince indiqua la tenue des Etats Généraux à Beaune pour l'année 1495. Le Parlement s'y étoit retiré en 1494, à cause de la peste à Dijon.

Louis XII voulant mettre Beaune à l'abri des partis Autrichiens & Comtois qui couroient la Province de temps à autre, y fit élever un château fort en 1502, selon le plan dressé par l'Ingénieur Saint-Pierre, semblable à celui de Milan, de même structure que les châteaux de Dijon & d'Auxone. On prit, pour fournir à ces dépenses, 300000 l. sur les octrois de la Saone, & la Ville emprunta des sommes considérables.

C'est pour la récompenser, que François Ier. par Lettres patentes datées d'Autun au mois d'Août 1521, confirma ses priviléges, & permit aux Habitans d'acquérir des Terres & Seigneuries en Fief & arriere-Fief, comme les Nobles, sans payer le droit d'affranchissement & de nouveaux acquêts: » Et ce, dit » le Roi, en faveur de la bonne, grande & » ferme loïauté & obéissance que de toute an- » cienneté ils ont toujours démontrée avoir » eu envers nos prédécesseurs Rois & depuis » à nous, sans avoir épargné corps & biens: » pareillement pour avoir soutenu les gens » de guerre de nos Ordonnances, & autres » qui par long-temps & jusqu'à présent ont » été continuellement logés en garnison en » icelle Ville, assise en pays limitrophe, &

» l'une des principales de la frontiere. » Henri IV confirma ce beau privilége, après la reddition de la place, en Février 1595; Louis XIII en 1616, Louis XIV en 1644 & XV en 1716. Le porc-épi & la salamandre que l'on voit sur la façade de l'Hôtel de Ville, prouvent qu'il a été construit du temps de Louis XII & de François Ier.

CALVINISTES A BEAUNE; LIGUE; SIÉGE.

Le château, flanqué de 4 tours, destiné à la défense de la Ville, devint, 80 ans après, la cause de tous ses malheurs pendant la Ligue. Les Calvinistes, envoyés de Genève à Beaune avec le Ministre d'Oizy, y firent plusieurs Prosélites. Enhardis par l'Edit de Janvier 1562, qui leur permettoit de s'assembler publiquement pour l'exercice de leur religion hors des Villes, ils tenoient leur prêche dans le fauxbourg de Bretonniere. Les insultes qu'ils essuyerent de la part des Catholiques, soufflés par N. Simon & par un Cordelier, le décret de prise de corps de quelques-uns d'entr'eux, les aigrirent. Ils cabalerent, armerent plus de 800 Ouvriers en laine de leur secte, & résolurent de faire main basse sur les Catholiques, & de s'emparer de la Ville le jour de l'Ascension 1567. Ce projet

auroit réuſſi, & l'on auroit vu renouveller les Vêpres Siciliennes, ſi, par un effet de la Providence, on n'eût ſurpris les lettres d'un Meſſager de Genève au Miniſtre. On commença par leur ordonner d'apporter leurs armes à l'Hôtel de Ville; on fit venir les Payſans des environs, & on chaſſa tous les Ouvriers étrangers. La Manufacture y perdit; mais le calme fut rétabli à Beaune, tandis que le reſte de la Bourgogne devint le théatre ſanglant des guerres civiles, allumées par l'ambition des Grands, & entretenues par le fanatiſme du Peuple pendant tant d'années.

Dès la premiere guerre des Ligueurs, excitée par les Guiſes en 1585, le Duc de Mayenne avoit voulu s'emparer de Beaune, mais elle refuſa de lui ouvrir ſes portes, & reſta fidelle à Henri III. Malheureuſement par le traité d'Epernay, fait la même année, le foible Prince la céda à Mayenne. Ce Seigneur en confia le Gouvernement à Edme Regnier de Montmoyen, ſon Maître d'Hôtel, qui, par ſes exactions, réduiſit les Habitans à la plus dure ſervitude. Ils éprouverent long-temps tout ce que la proſcription & le deſpotiſme militaire d'un Gouverneur avide, ont de plus affreux. Le Duc qui vouloit faire de Beaune ſa place d'armes, & la regardoit comme la clef de la

Bourgogne (1), fit raſer les fauxbourgs & démolir les Egliſes, pendant les rigueurs de l'hiver, en 1594. Une pauvre femme, outrée de voir ſa maiſon renverſée & ſes meubles perdus, vint avec ſix enfans trouver Mayenne, & lui dit, dans ſon déſeſpoir, de couper la gorge à tous, puiſqu'il enlevoit leur pain. Comme il parut inſenſible à ſes larmes, elle l'accabla de malédictions; mais il répondit en s'en allant, *qu'il en engraiſſoit.* Les Magiſtrats, pour l'adoucir & ſe le rendre favorable, lui firent préſent d'un vaſe de vermeil qu'il reçut bénignement. *Si on avoit raſé la moitié de la Ville*, lui dit alors le Baron de Sennecey, *les Beaunois, qui ſont tous bons ou tous mauvais, auroient doublé le préſent.*

Enfin le joug des Ligueurs leur devint ſi inſupportable, qu'ayant appris l'arrivée du Maréchal de Biron en Bourgogne, ils lui députerent ſecrétement à Moutier-Saint-Jean les Echevins Alixant & Barolet, pour lui demander du ſecours, & réſolurent de chaſſer eux-mêmes des tyrans dont ils ne pouvoient plus ſouffrir l'inſolence & les rapines. Mayenne, inſtruit que la conjuration étoit fixée au 6 Février 1595, ſe rendit de Dijon à Beaune, ſuivi d'une nombreuſe eſcorte, avec le Capitaine Guillerme, Milanois,

(1) « Qui m'ôteroit cette place, diſoit-il, ſeroit » autant que ſi on m'arrachoit le cœur du ventre.

[illegible] matin, mit des corps-de-garde dans tous les poſtes, fit murer les portes, à l'exception d'une, dont il confia la garde à ſes Soldats. Croyant la Ville en ſûreté par ces précautions, il partit pour Chalon en laiſſant une liſte de proſcription des principaux Habitans qu'il connoiſſoit dévoués au Roi. Les noms de ces fideles Citoyens, qui ſacrifierent leurs biens & leur liberté à leur devoir, méritent de paſſer à la poſtérité. Pour ne pas couper le fil de l'hiſtoire, on les rapportera en note (1).

(1) Noms des Royaliſtes qui devoient être empriſonnés au château le 2 F^er^. par ordre de Mayenne: Philibert de la Mare, Lieutenant criminel; P. de la Mare ſon frere, Avocat du Roi; Jean Bouchin, Procureur du Roi; Etienne Bouchin, Bourgeois; Antide Bourée & Abraham Bourée ſon fils, J. Taureau ſon gendre; P. Robert, Grenetier; Antoine Vello, Sieur de Tailly; Jacques Belin, Maître du petit Scel; Antoine Virot, Benigne Berbis, Hugues Rozerot; Jean Grai, Avocat; J. Humblot, Vincent Barolet, Jacques Rouſſeau, J. Berardier, P. Cortot, J. Loppin. Quatorze ſeulement furent priſonniers & échangés avec le Préſident de Latrecey, frere de Montmoyen, pris le 1 Février à la défaite des Ligueurs.

Noms de ceux que Mayenne ordonna de chaſſer de la Ville :

Edme Bachey, célèbre Juriſconſulte; J. Deſlandes; Etienne Leblanc; Philibert Alixant; Jean Fleuriot, Apothicaire, & ſon frere, Concierge; Hugues Béraud, Gauvain, Berardier, Thureau, le Tabellion Truffoz; J. Gros, jadis Greffier de la Ligue; Daniel

Après le départ du Duc, Montmoyen & Guillerme, ſes vils eſclaves, réſolurent de déſarmer tous les Habitans, qui les prévinrent en avançant d'un jour leur généreux deſſein. A midi le ſignal fut donné ſur la tour de l'Horloge, & les Bourgeois coururent aux armes. L'Echevin Alixant, ſuivi de ſept de ſes amis, ſe rendit à l'auberge de Gillotte où dînoit le Capitaine Guillerme avec quelques Officiers ligueurs, le renverſa d'un coup de piſtolet, & fut lui-même bleſſé d'un coup d'épée. A l'inſtant le Maire J. Belin & Pierre Brunet *antique*, s'y tranſpor-

---

Lemoine, Dumay, Bachey, ... & l'Archidiacre Catherine.

Ceux qui contribuerent le plus à remettre Beaune ſous l'obéiſſance du Roi le 5 Février, furent, J. Belin, Maire, âgé de 72 ans, qui avoit été Elu du Tiers-Etat en 1572; P. Brunet, *antique* Maire; Jacques Richard, Echevin; Michel Richard de Curtil, qui fut bleſſé; Claude Maydon; Humbert Guyard, Syndic; Gilles Brunet, Lieutenant particulier; Philibert Duguay, Greffier; Vincent Barolet, Adjoint aux Enquêtes; Guillaume Brunet, Médecin; Louis Brunet ſon frere, Avocat; P. Chevignard, Greffier de la Ville; Forneret, Alixant, Lemoine, Echevins: ces trois derniers devoient être mis au Château le jour qu'ils prirent la réſolution de ſe défendre & de tuer Guillerme. La maiſon de P. de la Mare fut pillée par Montmoyen. Le Capitaine Théodore Monet fit merveille ſur les Ligueurs, diſent les relations du Siége, & Barolet ſe conduiſit en brave homme.

terent avec un détachemenr de Milice bourgeoiſe : le feu mis au bâtiment, força les Officiers de ſe rendre. Comme on les conduiſoit à l'Hôtel de Ville, l'Ingénieur Carle fut tué d'un coup de fuſil par un Artiſan qu'il avoit maltraité. Guillerme, tout couvert de bleſſures, fut porté à la priſon, où il expira le même jour. Cependant le Maire, Jacques Richard, Philibert de la Mare, avec les Echevins, ayant l'épée nue & l'écharpe blanche, crioient dans les différens quartiers où ils paſſoient, *aux armes, vive la liberté.* Tandis qu'on forçoit le corps-de-garde, qu'on arrêtoit les Officiers ligueurs, & que les gens de Meurſault, accourus au ſecours de leurs voiſins, aſſommoient les Soldats fuyards, les autres ſe raillerent dans la rue de Dijon, où d'abord ils tinrent ferme ; mais ſe voyant trop preſſés, ils ſe retirerent ſous le canon du château. L'action recommença dans la rue des buiſſons : après un combat opiniâtre, les Ligueurs défaits abandonnerent le champ de bataille, & coururent au château, où Montmoyen refuſa de les recevoir; il ſe contenta de leur donner un détachement pour les ſoutenir, avec ordre de mettre le feu aux maiſons, & de n'épargner perſonne. Les Soldats furieux paſſerent auſſi-tôt au fil de l'épée les vieillards, les femmes, les enfans, les Habitans ſans armes, & mirent le feu à trente Maiſons, ſur-

tout à celle du Greffier, où tous les titres furent brûlés. La Ville, dans ce moment terrible, étoit menacée d'être la proie des flammes & d'un maſſacre général, lorſque la ſentinelle donna le ſignal de l'approche de l'armée Royale. Alors les Bourgeois briſerent la porte Bretonniere, dont les clefs étoient au château; & le Maire Belin qui, malgré ſon âge, avoit donné les ordres avec une préciſion admirable, alla recevoir Jacques Chabot, Marquis de Mirebeau, commandant l'avant-garde. Le Duc de Biron, qui avoit couché à Antigny chez le Comte de Vienne, bon Royaliſte, & qui la ſuivoit de près, étant arrivé à la barriere, fut complimenté par le Maire en termes touchans, & entra comme en triomphe dans la Ville, aux cris mille fois répétés de *vive le Roi.* Il détacha ſur le champ trois cents hommes pour attaquer les Soldats Lorrains qui s'étoient retranchés près de la belle Croix, & qui mirent les armes bas, dès qu'ils virent les troupes du Roi. Biron donna enſuite les ordres pour éteindre le feu, loger ſes troupes & ſe diſpoſer à l'attaque du château. La nombreuſe artillerie des aſſiégés, leur feu continuel, & le déſeſpoir d'avoir été ſurpris & battus par des Bourgeois, la rendirent dangereuſe. Biron, Vaugrenant, le Baron de Lux, le Marquis de Vienne y furent bleſſés. Pluſieurs Gentilshommes de la Province vinrent

offrir au Maréchal leurs ſervivices pendant le ſiége, qui dura ſix ſemaines; tels que Guillaume de Saulx-Tavannes, Imbert de Marcilly-Cypierre, François de la Magdelaine de Ragny, Denis Desbares, Gouverneur de Saulieu, Thiard de Biſſy, Neuville, Thorigny, *&c.*

Enfin, le 19 Mars, comme on ſe diſpoſoit à l'aſſaut, Montmoyen fit battre la chamade, ſortit avec ſa garniſon vie & bagues ſauves, & fut conduit par le Baron de Lux à Chalon. Henri IV ayant appris cet heureux événement par un Courier du Maréchal, fit chanter le *Te Deum* en actions de graces au château de Vincennes, & enſuite à Notre-Dame de Paris. *J'eſpére*, écrivoit-il à Mornay, *que ce premier ſuccès ſera ſuivi d'autres plus grands en mes pays de Bourgogne.* En effet, Nuys, Auxone, Château-Neuf, Autun ſe rendirent bientôt après. Edme Bachey & Jantot furent députés au Roi, qui confirma gracieuſement les priviléges de la Ville, y ajouta l'exemption de la taille & de tous impôts durant ſix ans, & lui donna Biron pour Gouverneur. Il permit aux Habitans de prendre dans ſes forêts tous les bois néceſſaires pour rétablir les édifices démolis & brûlés. Ayant demandé au Roi la démolition du château (1), qui leur avoit été ſi fatal,

(1) Le célèbre Vauban ne paſſoit jamais à Beaune ſans admirer les reſtes de ces fortifications.

ils obtinrent cette nouvelle faveur en 1602. Pour récompenſer le Maire Belin, Henri IV créa en ſa faveur une Charge de Conſeiller au Parlement, une autre pour Philibert de la Mare, & nomma J. Duguay, Préſident en la Chambre des Comptes.

Depuis la réduction de Beaune, il ne s'y paſſa plus d'événemens dignes de l'hiſtoire. Obſervons ſeulement que le fléau de la peſte, qui avoit tant de fois ravagé le Beaunois, ſur-tout aux années 1447, 1519 (1), 1553, 1586, recommença d'une maniere affreuſe en 1628 par des marchandiſes étrangeres vendues au fauxbourg Saint Martin; il périt tant de monde, que la Ville devint déſerte; la plupart des maiſons & des boutiques furent fermées; l'herbe crut dans les rues, auparavant les plus fréquentées: ceux qui reſterent ſuffiſoient à peine pour ſoulager les mourans & enterrer les morts. La contagion, qui ſe fit encore ſentir en 1634, fut ſuivie de l'irruption du Général Galas, dont les partis s'avancerent juſqu'aux portes de Beaune, brûlerent la Chartreuſe, & mirent le pays à contribution.

Cette Ville, accablée de tant de pertes, s'en releva peu à peu par le zèle de ſes Ma-

(1) J. Maſſol, Procureur du Roi, fit ouvrir à Vergy, en 1519, le teſtament du Chanoine Jean Eſmonin, *à cauſe du danger de peſte à préſent regnant à Beaune.*

giſtrats & des riches Citoyens, par l'étendue de ſon commerce, & l'agrément de ſa ſituation, qui y attiroit les Etrangers. Elle ne prit aucune part aux troubles qui agiterent la Bourgogne pendant la minorité de Louis XIV; elle eut auſſi l'honneur de le recevoir, avec toute ſa Cour, en 1659. Enfin, la conquête de la Franche-Comté, ſuivie de la paix en 1674, mettant pour toujours notre Province à l'abri des incurſions & des hoſtilités, a favoriſé l'agriculture, auparavant ſi négligée, repeuplé les campagnes & aſſuré la tranquillité dans les Villes. On vit dès-lors refleurir le commerce & les arts. Cette vaſte & riche plaine, où l'on n'appercevoit que de pauvres chaumieres qu'on abandonnoit aux approches de l'ennemi, fut cultivée & embellie par des maiſons commodes & ſolides. Le commerce étoit floriſſant à Beaune par les Manufactures qu'entretenoient deux cents familles Calviniſtes, aidées de deux mille Ouvriers. Ils tenoient leurs aſſemblées d'abord ſur les *degrés d'Enfer*, en la maiſon occupée par le Sieur Bellenot; depuis au fauxbourg Bretonniere; enfin, à Volnay. (*Voy. ce Village au 3e. tome*). Les regiſtres de mariages & ſépultures des Religionaires ſont dans le cabinet de M^r. Lorenchet de Melonde; mais la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, les obligea de ſortir du Royaume, & de porter ailleurs

leur industrie. Depuis ce temps les Manufactures ſont tombées entiérement, & n'ont pu ſe relever. Cependant les Beaunois furent dédommagés de cette perte, par la réputation & le haut prix que leurs vins acquirent dans les Pays étrangers, où les Réfugiés de Beaune le firent connoître, & donnerent lieu à une nouvelle branche de commerce plus étendue & plus lucrative encore que celui des étoffes de laine, puiſque le luxe a triplé le prix des vins dans l'eſpace d'un ſiécle.

EGLISE COLLÉGIALE; PAROISSES.

1°. Les Sarrazins s'étant emparés de la Narbonnoiſe, & brûlant par-tout les Egliſes & les Monaſteres, Saint Romule & ſes Religieux abandonnerent les environs de Nîmes, & ſe retirerent à Beaune, où ils établirent le culte de Saint Baudel, Martyr, qui bientôt eut une Chapelle qu'on voit encore, & qui peut-être exiſtoit ſous un autre nom dès la fin du IVe. ſiécle. Quelques années après, en 732, les Sarrazins pénétrerent en Bourgogne & pillerent Beaune, dont ils détruiſirent la principale Egliſe, conſtruite dans l'enceinte de l'ancien cimetiere, où depuis fut établi le Prieuré de St. Etienne en 1005. Celle de St. Baudel fut long-temps la ſeule Paroiſſe. La Collégiale, pour conſerver le

ſouvenir de ſon origine, ſe diviſe en deux chœurs le 20 Mai, fête de ce Saint, dont on porte les reliques en proceſſion; l'un fait l'Office dans cette Chapelle, qui a été autrefois comme ſon berceau; & l'autre à Notre-Dame, où l'on conſerve le corps de Saint Flocel. Il fut transféré du pays de Cotentin à Beaune au IXe. ſiécle, durant les ravages des Normands. Le Légat Simon de Brie le tira du tombeau le 9 Novembre 1265, pour l'enfermer dans une châſſe. (*Voy. la Diſſ. de l'Abbé Lebeuf, Merc. de Fr. Juin 1730*).

L'Egliſe de Notre-Dame, commencée en 976 par le Duc Henri, continuée par le Chapitre, fut achevée par la Ducheſſe Matilde à la fin du XIe. ſiécle. Le portail qui la décore, fut élevé en 1332. On admire le retable du Maître-Autel, renfermant quantité de reliques & de pierreries, qui vient probablement du ſac de Liége par Charles le Téméraire. Le chœur eſt orné de tapiſſeries qui repréſentent l'hiſtoire de la Paſſion, données par le Cardinal Briçonnet. Ce Prélat, chargé de riches Bénéfices, ne dédaigna pas un Canonicat de cette Collégiale : on le voit repréſenté en ſoutane rouge & en habit de Chanoine aux pieds du Crucifix. Il mourut en 1514.

La groſſe cloche, appellée *Marie*, eſt de 1470, refondue en 1683. La ſeconde, appellée la *Renaude*, eſt de 1414. Les Chanoi-

nes obtinrent au XIIe. ſiécle, des Evêques d'Autun, la deſſerte & les revenus des Paroiſſes de Beligny-ſous-Beaune, de Marcilly, de Sainte-Marie-la-Blanche. . . Leurs principaux Bienfaiteurs furent les Ducs Henri, Robert II, Eudes III, Hugues IV, Gautier & Guy de Vergy, Anſele de Pomard, Evêque d'Autun, le Cardinal Rolin, &c. Gerard de Reon, Gentilhomme du voiſinage, leur donna en 1174 la *Champagne* de Beaune, Seigneurie particuliere qui comprenoit la grand'rue Dijonnoiſe, & ce qu'on appelle le fauxbourg St. Nicolas. Hugues V voulant en rendre libre toute l'étendue, l'acquit en 1315 par échange avec le Chapitre, & la donna aux Habitans.

Les Chanoines, qui menoient la vie commune, ſe diſtinguerent par leur zèle contre l'héréſie des *Cotteraux* ou *Poplicaires*, & mériterent les éloges des Papes & des Evêques. Sixte IV décora cette Collégiale du titre d'INSIGNE : *Inter cæteras Collegiatas inſignis, venuſta & famoſa eſt.* Innocent VIII ſon ſucceſſeur ſe ſert des mêmes termes dans une Bulle qui lui fut adreſſée vers 1485.

Cette Egliſe, qui tient le premier rang dans le Diocèſe après la Cathédrale, eſt compoſée d'un Doyen élu par les Chanoines & confirmé par l'Evêque, d'un Archidiacre d'Autun, prébendé à Beaune, & de vingt-ſept Chanoines. Martin V, à la priere de Philippe le Bon & du Chapitre, établit en

1422 l'Office du Chantre, auquel fut uni le trente-uniéme Canonicat & la Chapelle de tous les Saints, valant 40 livres; mais la Chantrerie fut ſupprimée en 1520, & ſes revenus attachés au Maître des Enfans de Chœur. Le Doyen eſt Curé du Roi lorſqu'il vient à Beaune. Ce Bénéfice, ſeule dignité de cette Egliſe, n'eſt point ſujet à l'expectative des Gradués, comme il a été décidé par Arrêts du Parlement, rendus en 1755 & 1765.

Parmi les anciens Chanoines, on compte trois Cardinaux, ſix Evêques, & des fils des plus illuſtres Seigneurs de la Province. Quelques-uns ſe ſont fait un nom par leurs ouvrages; tels que Benigne Sanrey, Théologal; Jean Loppin; J. & Cl. Brunet freres; Louis Maumenet, Poëte, qui mérita l'eſtime du grand Boſſuet & du Duc de Montauſier.

On voit parmi les Doyens, Guy de Semur en 1316; Pierre de Chalon en 1319; Guillaume de Saulx en 1390; Jean de Vandeneſſe, Elu du Clergé en 1402; J. Bourgeois, qui fonda la Chapelle de l'Annonciation en 1479; Henri & Antoine de Salins au XVe. ſiécle; Hubert Legouz, Conſeiller au Parlement en 1505; Adrien de Rouvray en 1571; Claude Loyſel, Elu du Clergé en 1561; on voit dans l'Egliſe ſon épitaphe ſinguliere, faite par lui-même, & qui finit ainſi: *Obii autem*

autem 1571. X. kal. Déc. *vale.* Claude de Salins, Elu en 1579 ; Nicolas Damas, qui assista aux assemblées tenues pour la réforme de notre Coutume ; Hugues Arviset en 1612, fit par humilité sa démission l'année suivante, & mourut comme un Saint ; J. Baillet, Elu du Clergé en 1623 ; Jean Morelet aussi Elu en 1669 ; J. B. & Philibert Lorenchet, ce dernier Conseiller au Parlement de Paris en 1709 ; Philibert de la Mare, Doyen actuel depuis 1764, Elu des Etats en 1766 ; il a quarante-une Chapelles à sa nomination, & le Chapitre dix-neuf, avec dix-huit Cures ; il nomme en Corps à la Cure de Saint Pierre, qu'il desservoit autrefois, ainsi que les autres Paroisses des Fauxbourgs qui ne sont que des Succursales.

2°. L'Eglise de St. Pierre ne fut achevée qu'en 1098 : on employa dans sa construction les matériaux du vieux château & du Temple de Belenus ; delà ces figures antiques, ces monumens du paganisme, ces sacrifices de victimes humaines, & les inscriptions en caracteres Romains que l'on voit sur les piliers. Après l'incendie général de 1272, qui endommagea beaucoup cette Eglise, elle fut considérablement augmentée : le portail qui n'est point fini, fut commencé en 1501. Le nombre des Habitués, autrefois considérable, étoit réduit à sept en 1505. Dans la Chapelle de la Magde-

leine étoit un tableau antique représentant la famille Arbalête à genoux devant la Ste. qui tenoit un cierge allumé, & derriere un diable faisant des efforts pour l'éteindre en soufflant. Jacques Arbalête étoit Avocat Général du Parlement en 1492 ; un autre du même nom, Maire de Beaune en 1516.

Outre les Paroisses de Notre-Dame & de St. Pierre, on en distinguoit encore trois autres dès le XIIIe. siécle ; celle de Saint Martin, détruite du temps de la ligue, fut rebâtie vers 1605 ; celle de Saint Nicolas avoit un Desservant en 1290 ; celle de la Magdeleine comprend non-seulement son fauxbourg, ceux de St. Jean & de Perpereuil, mais encore Chalange, Bretheney & Gigny alternativement avec Chorey (*Voy. Chorey*). C'est sur le chemin de Chalange qu'on lit, sur le piedestal d'une Croix, ces mots en beaux caracteres Romains, au milieu d'une couronne civique : BONO REIP. NATO. LXXIII. Cette pierre, trouvée il y a un siécle, dans un bois voisin, est gravée dans l'histoire de Beaune, pag. XLIV, & paroît avoir été une colonne miliaire.

MONASTERES.

Le Prieuré de Saint Etienne, fondé par le Vicomte Eudes, sur les ruines de la premiere Eglise de Beaune, fut donné aux CAR-

MELITES en 1620. Le cœur de Jacques Rigolot, Maréchal de Camp, Lieutenant Général d'Artillerie, qui ſe trouva à ſeize batailles, mort en 1726; & celui de J. Rigolot ſon frere, Lieut. du Grand-Maître de l'Artillerie, repoſent en une Chapelle. Marguerite PARIGOT, Carmelite, y eſt morte en odeur de ſainteté, en 1648 : ſa vie, où il y a bien des viſions, a été écrite par Joſeph Pariſot, Prêtre de l'Oratoire, en 1654. Louis XIV, paſſant à Beaune, viſita ſon tombeau, orné de riches offrandes. Jacques Rigolot y envoya un boulet de canon, qui tomba ſur lui au Siége de Barcelone, en 1698, ſans le bleſſer : ce fait eſt inſcrit ſur le boulet qu'on conſerve.

LES CHEVALIERS de Saint-Jean-de-Jéruſalem & les Templiers avoient des Etabliſſemens à Beaune dès le commencement du XIIIe. ſiécle. Ceux-ci ayant été ſupprimés en 1311, leurs biens furent donnés aux premiers. Les bâtimens du fauxbourg St. Jean où ils logeoient, furent démolis en 1594 : on n'a rebâti que la Chapelle où les *Commandeurs* ont leur ſépulture. P. de Beaufremont, Grand-Prieur de Champagne, y fut inhumé au XVe. ſiécle.

LES CORDELIERS furent établis en 1244 à la porte *Bellevent* ou du *Temple*, par les

libéralités de Jean Richard. L'Egliſe fut conſacrée ſous le vocable de S. Bernardin. Le P. Pierre *à Cornibus* ou de la Corne, Prédicateur du Roi, habile Controverſiſte, mort à Paris en 1542, étoit de cette Maiſon : ſon cœur y fut apporté, & Tabourot lui fit une épitaphe rapportée par M. Gandelot. On liſoit, il n'y a pas cent ans, ſur une plaque d'airain, une faſtueuſe épitaphe de ce Cordelier oublié ; elle finiſſoit ainſi :

Pariſiis corpus, cor Belnæ, ſpiritus aſtris ;
Sed nomen toto non valet orbe capi.

Dans la Chapelle des *Francs-Archiers*, rebâtie par les Chevaliers de l'Arc en 1443, on voit ſur un beau vitrail peint, les figures de Philippe le Bon, d'Iſabelle ſon épouſe, & de pluſieurs Chevaliers habillés en Huſſards, qui tirent l'oiſeau planté ſur un arbre.

EUDES IV & JEANNE DE FRANCE ſa femme, fonderent en 1332 une CHARTREUSE dans leur maiſon de Fontenay, pour douze Religieux & trois Freres. Henri Poleti, premier Prieur, fut élu, quelque temps après, Général de l'Ordre. Le Duc ſe bâtit à côté un petit logement, d'où il aſſiſtoit à l'Office & communioit ſous les deux eſpèces, par privilége de Clement VI. Il voulut qu'après ſa mort, arrivée en 1349, ſon cœur fût placé dans le Chapitre. Philippe de Rou-

vre, Gautier, Juge des Terres de cette Chartreuſe, en furent les bienfaicteurs. Elle fut rebâtie au XVe. ſiécle, brûlée par les Huguenots en 1579, réparée & l'Egliſe conſacrée par l'Evêque d'Autun en 1602, & incendiée de nouveau par Galas.

Parmi les différens fonds donnés par le Fondateur, & rappellés dans D. Plancher, tom. 2, pag. 184, on voit la *Ville de Châlange* qui eſt cédée avec exemption de tout droit de pâte, de gîte envers le Duc ; ſes gens, ſes oiſeaux, ſes chevaux & ſes chiens, de tout péage, taille & ſervitude : depuis ce temps le Village eſt franc. Guyot de Genelard leur donna la moitié de la Terre de Mimande.

Le Couvent des JACOBINS fut conſtruit par Guillaume de Villers-la-Faye, Seigneur d'Igornay & Agnès d'Achey ſa femme. Le nouvel Autel fut conſacré par Guillaume Thurin, Suffragant de Lyon, en 1482. Pierre Brunet fut le premier Prieur. Mathurin Eſpiard, Dominicain, Inquiſiteur de la Foi en Bourgogne, contribua beaucoup à cet Etabliſſement. Les Jacobins furent reçus, à condition de porter en terre les corps des Habitans ; ce qu'ils ont fait, ainſi que les Cordeliers, juſqu'en 1730. On voit dans leur Egliſe les armes des Fuſſey & des Damas, bienfaicteurs de ce Couvent.

Jean Taupenot, Aumônier du Roi, Chanoine de Beaune, qui a fondé la Chapelle de Notre-Dame de Pitié en 1603, donna pour bâtir le Monaſtere des CAPUCINS, le vaſte enclos de la Colombiere : mais cet endroit n'ayant pas convenu, la Ville acheta depuis la place que ces Religieux occupent, à condition qu'ils ne confeſſeroient, ni dans la Ville, ni dans leur Maiſon. La premiere pierre en fut poſée par P. Saulnier, Evêque d'Autun, en 1606. Le P. Bernard de Dijon l'a fait rétablir en 1747.

LES MINIMES s'établirent en 1624 ſur le terrein de l'Hôtel de Vienne. Louis Doni d'Attichi, Evêque d'Autun, qui avoit été de cet Ordre, leur légua ſa bibliothéque, avec 4000 livres, & choiſit ſa ſépulture dans leur Egliſe : c'eſt auſſi celle de Blaiſe Lorenchet, qui rétablit le Couvent, & mourut en 1665.

LES URSULINES d'Autun envoyerent en 1626, à Beaune, ſept Religieuſes, pour y former une Communauté de leur Ordre : elles acheterent les maiſons de Bernard de Monteſſus, Seigneur de Serrigny, & de M. Bourée.

LES DAMES DE LA VISITATION doivent leur établiſſement en 1632, aux ſoins d'un

Prêtre de l'Oratoire, qui avoit une ſœur de leur Ordre à Dijon. Mde. de Chantal les viſita en 1636. Marie de Rabutin, Supérieure, fit bâtir en 1647 vingt-cinq cellules, la cuiſine & le réfectoire. Durant la famine de 1694 & 1709, elles nourrirent douze pauvres pendant ſix mois.

LES JACOBINES fondées en 1632 par Nicolas Bourſault, Lieutenant Civil, dans les maiſons qu'il avoit achetées de MM. Duguay & Dumay : ce pieux Fondateur reçut dans la ſuite les Ordres ſacrés, devint Confeſſeur de ſa nouvelle Communauté, & fut inhumé au cimetiere des Sœurs. Elles ont été ſupprimées en 1772.

L'Abbaye DES BERNARDINES DU LIEU-DIEU, fondée en 1140 par les Sires de Vergy, entre Vergy & Villers-la-Faye, & dont Alix de Vergy fut inſigne bienfaictrice, fut transférée à Beaune dans la rue de la Buſſiere, en 1637.

HOPITAUX.

1. L'Hôpital St. Pierre, fondé au XIIe. ſiécle, ſur l'ancien chemin de Chalon, fut remplacé par celui DU ST. ESPRIT ſitué hors de la Ville. Antoine de Salins, Chanoine, fit conſtruire les édifices qui exiſtent. Il y

avoit douze lits autrefois, & trois en 1549. Il a été uni à l'Hôtel-Dieu en 1618.

2. LA LÉPROSERIE, fondée par Eudes III, à laquelle Robert II donna la Terre de *Buiſſon*, étoit ſituée ſur le chemin de Dijon. On y voit encore les reſtes des murs conſtruits en 1373 par Jean Chambellan, Doyen de la Collégiale, & Recteur. La chapelle de Saint Lazare, avec le cimetiere, étoient de l'autre côté du chemin. Tout eſt démoli, & les biens réunis à l'Hôtel-Dieu depuis 1674. André Berbizotte étoit Recteur de la Léproſerie en 1426, Philibert de la Mare en 1614.

3. LA MAISON-DIEU DU BOURGNEUF fut dotée, à ce qu'on croit, par St. Louis en 1254, à l'entrée de la Ville, où eſt aujourd'hui l'Egliſe du Collége. Le ruiſſeau de l'Aigue en entretenoit la propreté. Cet Hôpital eſt détruit : ſon ancien emplacement avec la Chapelle a paſſé à MM. de l'Oratoire.

4. Robert II, qui venoit ſouvent à Beaune, voulut y fonder un Hôpital en 1297, pour 400 liv. de rente : la Ducheſſe Agnès de France lui légua 30 liv. Il ne paroît pas que les intentions du Duc aient été exécutées.

5. Nicolas Rolin, Chancelier de Bourgogne, fonda en 1441 en cette Ville, un des plus célèbres Hôpitaux du Royaume,

qui reſſent plutôt un Château royal, que le logis des pauvres, diſoit un Auteur du XVIe. ſiéc. Il lui donna 1000 liv. de rente ſur la Saulnerie de Salins, dont on ne retire à préſent que 647 livres, & le ſel pour la proviſion de la maiſon. Le Cardinal Rolin & ſa ſœur augmenterent cette dotation. Louis XI qui n'aimoit pas Rolin, dit, en voyant cette maiſon : *il étoit bien juſte que celui qui avoit fait tant de pauvres pendant ſa vie, leur préparât un aſyle avant de mourir.* Colomiez, dans ſes Mêlanges, rapporte que le Pere Vavaſſeur avoit fait alluſion à cette ſaillie du Roi, dans cette épigramme :

Has Matho mendicis fecit juſtiſſimus ædes :
Hos & mendicos fecerat antè Matho.

Louis XIV, étant à Beaune, daigna ſe faire inſcrire ſur le regiſtre de la Confrairie du Saint Eſprit, érigée en cet Hôpital; & ſon exemple fut ſuivi des Princes & des Grands qui l'accompagnoient. On y faiſoit autrefois un Sermon en latin à la Pentecôte.

Cette Maiſon deſſervie par vingt-quatre Religieuſes, tirées jadis de Malines, compte parmi ſes principaux bienfaicteurs, J. Maſſol; Bernardin Bourée, Seigneur de Tailli; Jacques Bourée, Avocat; Hugues & Louis Bétauld qui ont fondé deux ſalles en 1661 : une troiſiéme l'a été par François Brunet de Montforand; ſon cœur repoſe dans la ſalle

de St. François, où l'on voit ſon portrait. Louis Loppin de Maſſe ; P. Blancheton, Chanoine, qui a donné 10000 livres; Blaiſe Boillot, Seigneur de Corcelles ; les Berbis, Brunet, Lorenchet, le Chapelain Edouard, le Chanoine Guinet qui a fait bâtir les beaux greniers. Guigone de Salins, v^e. du Chancelier Rolin, y fut inhumée en 1470 ſous une table d'airain.

M. le Maréchal de Clermont-Tonnerre, Patron, nomme le *Beaupere* & les Chapelains de l'Hôtel-Dieu, comme iſſu des Fondateurs du côté des femmes. Les portraits de nos quatre derniers Ducs ſont dans la ſalle du Bureau. La régularité, le zèle, la propreté qui regnent dans cette Maiſon, ont fait deſirer à pluſieurs Villes, des Hoſpitalieres de Beaune pour établir ou réformer leurs Hôpitaux. Chalon en demanda en 1630, Grenoble en 1647, Dole, St.-Jean-de-Lône, Semur, *&c.* Ajoutons, à la louange des Médecins, qu'ils ſe ſont toujours empreſſés de viſiter les malades de l'Hôtel-Dieu, ſans aucun appointement.

6. L'état malheureux de pluſieurs orphelins, auxquels la peſte de 1634 avoit enlevé leurs peres, toucha Antoine Rouſſeau, Greffier en Chef du Bailliage, Barbe Deſlandes ſa femme, & Barbe Richard, v^e. de Nic. Deſlandes ; ils fonderent en 1645, pour 72000 livres, L'HOPITAL DE LA TRINITÉ,

où des orphelins devoient être élevés dans la piété & apprendre un métier. N. Parigot, veuve Durand, donna en 1697 ſes biens à cette Maiſon, dite *de la Charité.* Cet Etabliſſement ſi avantageux, le ſeroit encore davantage, ſi on entroit dans les vues de l'Hiſtorien de Beaune, pag. 180. Le Chapelain ou Deſſervant eſt nommé par les parens des Fondateurs.

COLLÉGE.

Il fut donné aux Oratoriens du temps du Cardinal de Berulle, en 1624. Les prix des claſſes ont été fondés par N. Cordaillot, & François Brunet de Montforand, Préſident de la Chambre des Comptes de Paris : ce Magiſtrat donna en 1708 20000 liv. pour aider à bâtir l'Egliſe, l'une des plus jolies de la Ville.

Girard Brunet de Larey a fait conſtruire la Chapelle de la Vierge.

« Outre l'avantage ineſtimable d'une » bonne éducation, dit M. Gandelot après » l'Abbé Expilli, on ne ſauroit aſſez louer » le déſintéreſſement des PP. de l'Oratoire, » leur zèle pour former la jeuneſſe à la » piété, & leur inſpirer le goût de l'étude.» Dotés d'abord de 1800 liv. & de 2100 liv. en 1630, ils n'ont fait aucune démarche pour augmenter ce foible revenu, juſqu'en

1748 que la Ville leur donna 900 livres de plus, à la charge d'avoir un ſecond Profeſſeur de Philoſophie. Le P. David-Anſelme de Bardonanche l'a enſeignée douze ans avec diſtinction, & a introduit à Beaune le goût de la bonne Phyſique & des Mathématiques. MM. Pazumot, Ingénieur Géographe, de pluſieurs Académies ; Monge & Laureau, l'un Profeſſeur Royal à Mezieres, l'autre à Breſt ; M. l'Abbé Fromageot, Auteur de pluſieurs Ouvrages eſtimés ; M. l'Abbé Gandelot, Elèves de ce Collége, lui font honneur.

Prudent Capus Théologal, & Louis Parigot, pieux & ſavant Chanoine, ont fondé en 1717 une Miſſion de l'Oratoire tous les dix-huit ans. M. Michel Grozelier, auſſi Chanoine, témoin des fruits abondans de celle de 1775, vient de conſacrer 12000 l. afin qu'elle ait lieu en ſa patrie tous les 9 ans.

HOTELS ANCIENS DES SEIGNEURS ET ABBÉS.

Lorſque ſous la race Carlienne, le Royaume de Bourgogne eut été réduit en Province, les Gouverneurs, les Comtes, les Ducs, firent leur réſidence ordinaire à Beaune. Les premiers Ducs propriétaires transférerent leur Cour à Dijon au XIe. ſiécle ; mais ils conſerverent toujours à Beaune leur Pa-

lais, qu'ils habitoient de temps à autre, & d'où ils alloient dans leurs Châteaux de Volenay, de St. Romain, de Pouilly-sur-Saone & d'Argilly. Il occupoit tout le terrein qui s'étend dès les maisons canoniales jusqu'au moulin de l'Hôtel-Dieu. La maison de M. Boussard de la Chapelle étoit le charbonnier : la place s'appelle encore la *Charbonnerie*. On voyoit au XVe. siécle, dans la cour de ce Palais, la tour d'une horloge, sur la cloche de laquelle étoient ces mots: *dedicata huic Ducum castello.* Le Bailliage en occupe une partie. Antoine d'Oyselet, Chevalier, *Concierge & Garde de l'Hôtel du Duc* à Beaune, ayant pris le parti de Louis XI, Marie de Bourgogne confisqua son Office,& le donna en 1479 à Evrart Bouton de Corberon, retiré à sa Cour.

Comme les Jours généraux s'assembloient à Beaune, & que le Parlement des Ducs y tenoit ses séances, la principale Noblesse de la Province, les grands Officiers des Ducs, & plusieurs riches Abbés, avoient leurs Hôtels en cette Ville : voici ceux que nous avons pu découvrir.

1. La puissante Maison de Vienne, partagée en différentes branches, avoit deux Hôtels. La place de la grand'salle de l'Hôtel-Dieu & la tour *Lancelot* furent données par les Princes à Jeanne de Baleure, qui les remit à Claude de Montaigu ; d'où elles pas-

ſerent aux Comtes de Vienne, qui les vendirent à Nicolas Rolin en 1440. Il y joignit les degrés d'Enfer, appellés *culina inferior*, parce que c'étoit la cuiſine du corps-de-garde des Ducs : c'eſt aujourd'hui le moulin de la Ville & les maiſons voiſines.

Un ſecond Hôtel de Vienne, anciennement de *Ruffey*, à Jacques de Toulongeon dit de Vienne, Baron de Comarin, qui le vendit 3000 livres à Pierre de Courcelle, Chevalier d'Honneur au Parlement en 1574; d'où il paſſa au Préſident Brondeau, enſuite aux Minimes.

3. Hôtel de Saulx, place Fleuri, où logeoit Jean de Saulx, Chancelier de Bourgogne en 1404, occupé par M. Regnier, Commiſſionnaire, & jadis par MM. Lorenchet, dont les armes ſont ſur la porte.

4. Hôtel de Damas élevé par les Damas de Marcilly, diſtingués ſous nos Ducs, occupé depuis par Pierre Damas de Saint-Riran, Commandant du Château en 1548, & par Jean Damas de Saint-Riran ſon fils, Seigneur de Meuilley, Gouverneur de Beaune en 1585 : il fut vendu à M. Bourée, & depuis aux Urſulines pour 14000 livres, & fait partie de leur maiſon. On voit en dehors les armes des Damas ſur une grande porte murée.

5. Leur parloir eſt bâti ſur les fonds de l'Hôtel Bourée de Chorey, d'une ancienne

famille de Beligny-ſur-Ouche, établie à Beaune depuis trois ſiécles, & qui a donné pluſieurs Conſeillers au Parlement de Bourgogne, & un Préſident à celui de Paris.

6. Hôtel de Rouvrai, où demeurent MM. Grozelier de Beaumont. La Terre de Rouvrai paſſa aux Clugny par le mariage de Melchione de Rouvrai avec J. de Clugny en 1562. Le traité fait entre leurs enfans en 1581, eſt daté de *la Maiſon de Rouvrai à Beaune*. Les armes ſont aux deux portes & aux clefs des voûtes. (*V. Jourſanvaulx*).

7. Hôtel de Villers-la-Faye, rue de la Buſſiere vis-à-vis les Bernardines, bâti par les Seigneurs de ce nom, dont on voit un J. de Villers, Chevalier qui ſe croiſa en 1182; Guy de Villers, Seigneur de Magny-ſur-Tille en 1303; Jacques de Villers, Chevalier d'Honneur au Parlement en 1447.

8. Les Villers, Seigneurs d'Igornai, avoient leur Hôtel dans l'emplacement des Jacobins dont ils ſont Fondateurs, auſſi bien que des Cordeliers d'Autun au XVe. ſiécle.

9. L'Hôtel Arbalête eſt le logis actuel du Cheval blanc : on y voit encore leurs armes.

10. La maiſon de M. de la Chapelle étoit l'Hôtel de *Chazans*, du nom des anciens Seigneurs de Chazans-ſous-Vergy. On voit Aimo de Chazans, Chambrier de Cluni en 1270; Yves de Chazans, Abbé de Cluni en

1275; Humbert de Chazans, Chevalier en 1260, & Guy de Chazans Chevalier en 1280, bienfaicteurs de Saint-Vivant. Les Saumaiſe de *Chazans* ont occupé cet Hôtel.

11. Les Bouton de Corberon, riches & illuſtres Seigneurs ſous nos Ducs, avoient leur Hôtel, où mourut Evrart Bouton en 1477. Jacques Bouton donna à ſes enfans naturels ſa maiſon de Beaune, ſituée rue de l'*Eſchelier*, en 1478. La belle Chapelle de *Couches* en la Collégiale, fut fondée en 1514 par J. B. Bouton, Chanoine, Prévôt de Couches, Seigneur du Tilliot, mort en 1532.

12. Les Bataille, Conſeillers des Ducs, avoient auſſi leurs Hôtels dont on ignore l'emplacement. Celui des de Salins étoit proche l'Hôtel de Rouvrai. Guigone de Salins occupoit pour 4 liv. de loyer, les ſalles d'archives du Chapitre. On voit les armes des Salins ſur la porte de la tour & en d'autres endroits du cloître. Le Cardinal Rolin logeoit avec ſa ſœur dans ces mêmes ſalles, & donnoit 15 liv. d'amodiation.

13. Pierre de la Mare, Maire de Beaune en 1595, Conſeiller au Parlement en 1597, Ambaſſadeur à Veniſe, demeuroit en la maiſon qu'occupe à préſent M. Parizot, Avocat. C'eſt le berceau des la Mare, qui ont donné des Savans à la République des Lettres, des Magiſtrats au Parlement, deux

Doyens

Doyens de Beaune, dont le dernier a été Elu du Clergé.

14. La maiſon du vertueux Citoyen, le Maire Belin, étoit en la rue du Buiſſon : ſes armes ſont ſur la porte.

15. Gautier de Moroges, Capitaine de la Milice bourgeoiſe en 1422, avoit à Beaune ſon Hôtel, appellé la *Tour de Moroges*, avec cave deſſous, vendu à P. Dumay, Conſeiller au Bailliage, par Philibert Bernardon, Procureur du Roi en 1577. Les de Moroges ſont inhumés aux Jacobins.

16. L'Hôtel de l'Abbé de Ciſteaux étoit rue des Tonneliers, à M. Bachey. L'Abbé avoit une autre belle maiſon hors la Ville, dans le parc de l'Arquebuſe, avec un grand terrein : elle fut brûlée pendant les troubles, le 23 Mars 1478, en haine de ce que l'Abbé Jean de Cirey avoit pris le parti de Louis XI contre Marie de Bourgogne : on voyoit encore en 1727 des reſtes de murs qui fermoient le *meix de Ciſteaux*.

17. L'Hôtel de Cluni étoit près de la tuerie au ſud, où fut le cimetiere de l'Hôtel-Dieu : les vignes voiſines s'appellent *derriere Cluni*. Il faiſoit partie du jardin des Cordeliers, & fut acheté d'eux par le Chancelier Rolin, qui voulut bien réſerver une chambre à l'Hôtel-Dieu pour y retirer leurs malades.

18. L'Hôtel de la Buſſiere fut donné à cette Abbaye en 1190 par J. de Pomard.

19. L'Abbé de la Ferté avoit ſon logement vers les Capucins à l'oueſt : il s'appelle encore la Ferté-Milet, parce qu'un *Milet* qui l'avoit acquis, y vécut en Philoſophe, comme le porte une inſcription qu'on lit encore ſur la porte.

20. L'Hôtel de l'Abbé de Maizieres ſubſiſte en deux parties ; l'une pour l'Abbé, l'autre pour les Religieux. La tour de l'horloge fut acquiſe d'eux par la Ville au XVe. ſiécle.

21. L'Hôtel du Commandeur eſt rue des Tonneliers : il a une autre maiſon au pourpris de Saint Jacques, qui vient des Templiers, & une maiſon de campagne à Bretheney.

Illustres et Savans Beaunois.

Odo *de Belnâ*, 23e. Abbé de Maizieres, en 1377.

Philippe Paillart, un des ôtages pour le traité de Guillon en 1359, Chancelier de Bourgogne ſous Philippe le Hardi en 1364.

Mille Paillart, Chevalier, Conſeiller, Chambellan du Duc & Gouverneur du Nivernois en 1424.

Jean de Courbeton, Conſeiller de Philippe le Hardi & Maire de Beaune, en 1374.

Guiot Panetier, Maire, Auditeur d'Appeaux, 1412.

HUGUES CLEMENT, Conſeiller du Duc Jean, 1418.

BARTHELEMI MORIN, Doyen de Beaune, Conſeiller, 1420.

JEAN VIVIANT, Archidiacre de Beaune, Ambaſſadeur du Duc au Concile de Baſle en 1433, & depuis Evêque de Nevers. Les Citoyens de Beaune anoblis pour leurs ſervices par nos Ducs, ſont : Jean Mairet, Receveur en 1424; Guillaume Courtot, 1428; J. Grignard, 1448; P. Ranvial, 1454; P. Clemencey, 1465; Nicolas de Corbeton, 1477; Pierre Dumay, 1491, par Charles VIII; il fut Elu du Tiers-Etat étant Maire de Beaune, en 1483.

CLAUDE ROILLET, d'une famille connue dès le XIIIe. ſiécle, Principal du Collége de Bourgogne, Recteur de l'Univerſité de Paris en 1560, Poëte latin.

PIERRE ESMOTE, Théologal & Doyen de Laon en 1572, mort en 1581 : il nous reſte de lui trois ouvrages de piété.

GUILLAUME PASQUELIN, né en 1575, entra chez les Jéſuites, qu'il quitta par dégoût & à cauſe de ſa ſurdité. Les Jéſuites connoiſſant ſon mérite, tâcherent de le faire rentrer dans la Société; mais il leur répondit : *ægrum noluiſtis, ſanum non habebitis.* Il ſe retira en ſa Patrie, où Hugues Guiard ſon oncle maternel lui procura la Théologale :

il compoſa différens Ouvrages de piété, & mourut fort regretté en 1632. C'étoit un Prêtre d'un rare mérite, & zèlé Prédicateur. Il procura l'établiſſement des Oratoriens & des Urſulines.

JACQUES REGNIER, né en 1589, reçu Docteur en Médecine à Cahors en 1629, abandonna ſon état pour s'adonner à la Poéſie, & mourut à l'Hôpital en 1653.

ETIENNE BOUCHIN, Procureur du Roi, donna en 1620 une ſeconde édition de ſes *Plaidoyers & Concluſions*. Il cite le grec à tout propos, mêle l'Ecriture ſainte avec les Auteurs profanes, l'Evangile avec des vers d'Homere : il y parle avec emphaſe & ſans critique des antiquités de Beaune. Sa réputation littéraire étoit ſi grande, que la ſœur de Henri IV envoya un *chaperon* à ſa femme. Son pere J. Bouchin étoit un des quatorze Notables que Mayenne fit enfermer au château.

Les trois freres MALLEMANT ſe ſont fait quelque réputation. ETIENNE, Exoratorien, bon Profeſſeur de Philoſophie au College du Pleſſis, pendant 34 ans, mourut pauvre en 1723, ayant été ruiné par le ſyſtême de Law.

PHILIPPE-BERNARD MOREAU DE MAUTOUR, fils d'un Auditeur aux Comptes, originaire de Dijon, né à Beaune en 1654, reçu à l'Académie des Inſcriptions en 1701,

fut un Savant Littérateur. Les Mémoires de l'Académie ſont remplis de ſes Diſſertations. M. de Boze fit ſon éloge, quoiqu'il eût prié l'Académie dans ſon teſtament de 1736, de ne lui en point faire.

FRANÇOIS PERRIER, né en 1645, Subſtitut du Procureur Général à Dijon, fit un Recueil de trois cent cinquante Arrêts du Parlement, avec un préeis judicieux des raiſons des Parties, imprimé en 1735 par les ſoins de Guillaume Raviot, célèbre Avocat, avec des Additions conſidérables ſur notre Coutume, en 2 volumes *in*-fol. Perrier mourut ſubitement en 1700.

HUGUES DE SALINS, Médecin, a publié pluſieurs Ouvrages qui prouvent qu'il avoit plus d'érudition que de goût : il ſoutenoit que Beaune étoit l'ancienne *Bibracte*. Il fut inhumé en 1710 à Meurſault, où il a fait une fondation.

NICOLAS GROZELIER, Prêtre de l'Oratoire, né en 1692, Auteur des *Obſervations Phyſiques*, en 3 volumes, & de deux petits vol. de fables.

J. B. FROMAGEOT, Profeſſeur en Droit à Dijon en 1724, étoit Savant dans les langues, excellent critique & profond Juriſconſulte.

Son fils de même nom, né en 1724, Elève du célèbre Rollin, annonçoit, dès ſa jeuneſſe, des talens ſi décidés, qu'il fut reçu

à l'Académie de Dijon à quinze ans. Il juſtifia ce choix par ſes connoiſſances en Hiſtoire & en Droit canon, par une étude aſſidue & une probité de l'ancien temps. Ses *Loix Eccléſiaſtiques tirées des ſeuls Livres ſaints*, qui n'ont paru qu'après ſa mort, ont fait naître des regrets ſur la perte de ce laborieux Avocat, enlevé à la fleur de l'âge par la petite vérole à Beſançon, en 1753. (*V. ſon Eloge, 1er. vol. des Mém. de l'Académ. de Dij.*). Il eſt étonnant que M. Gandelot, qui a enflé ſa liſte de tant de petits Auteurs, ignorés même de leur vivant, ait oublié MM. Fromageot, qui ont fait tant d'honneur à leur Patrie.

Parmi les anciennes familles de Beaune, qui ont donné des Maires & des Officiers au Bailliage, des Magiſtrats aux Parlemens de Dijon, de Metz, de Paris, & à la Chambre des Comptes, on remarque les Richard, les Berbis, les de la Mare, Brunet, Leblanc, Loppin, Grozelier, Berardier, Forneret, qui ont toujours porté pour armes celles de Bourgogne, anciennement bandé d'or & de gueules de trois piéces; une branche de cette famille, établie à Lauzane depuis 1685, a toujours occupé les premieres places dans ce Pays : les Arbalête, Lorenchet, Maſſol, Courtot, Bouchin, Bourée, Lebelin, Guyard, Ganiare, Gauvin, Parigot, Pariſot, Berbizote, Barolet.

Parmi ceux qui ſe ſont diſtingués dans le militaire & le civil, on voit les Rigolot, dont on a parlé à l'article des Carmelites; Pierre Richard de Curtil, Commandant à Douay; Jean Blancheton de Thorey, mort Brigadier des Armées du Roi; Antoine Eſmonin, Commandant à Landau, parvenu au grade de Maréchal de Camp par un ſervice de cinquante-deux ans, mort en 1750; ſes deux freres furent tués à la guerre : ſon pere Antoine qui s'étoit trouvé à ſept ſiéges & deux batailles, fut emporté d'un boulet de canon au ſiége d'Ath, étant Commiſſaire provincial d'Artillerie. Charles Viennot de Vaublanc eſt Brigadier des Armées, & Lieutenant Colonel du Régiment de la Sarre.

Les Cours de l'Europe ont rendu juſtice aux talens ſupérieurs de Théodore Chevignard de Chavigni, Comte de Toulongeon, Ambaſſadeur du Roi pendant quarante ans. Deux de nos plus célèbres Avocats de Dijon ſont nés à Beaune.

NICOLAS LARCHER, Abbé de Ciſteaux en 1692, mort en 1712, inhumé dans la ſalle où ſe tint en 1699 le ſeul Chapitre général qu'il ait aſſemblé, à cauſe des guerres, pendant ſon gouvernement : on y voit ſon épitaphe gravée par Edme Perrot ſon ſucceſſeur.

MELCHIOR COCHET DE SAINT-VALIER, originaire de Montcenis, né à Beaune en

1664, mort Préſident du Parlement de Paris en 1738, eſt très-connu par ſon *Traité de l'Indult* en 3 vol. *in*-4°. Mais ce qu'on ignore peut-être, & ce qui lui fait encore plus d'honneur, c'eſt qu'il a donné 10000 liv. de rente pour marier chaque année une fille noble de Province, & 4000 liv. pour une autre qui entreroit en Religion; fondé huit bourſes pour de jeunes Gentilshommes pauvres qui étudiroient à Paris, & laiſſé des ſommes conſidérables pour des veuves & des enfans de Magiſtrats peu accommodés des biens de la fortune : on eſt fâché qu'il ait oublié ſa Patrie.

Beaune, diſtinguée par tant de titres, méritoit d'avoir un Hiſtorien; elle l'a trouvé dans M. l'Abbé Gandelot qui a publié ſon Ouvrage *in*-4°. avec figures, en 1772. Quoiqu'il nous ait été utile, on trouvera dans cette notice pluſieurs traits échappés à cet Auteur. C'eſt ici le lieu de marquer notre reconnoiſſance à MM. Ganiare de Baiſſey, Grozelier ancien Mouſquetaire, & Bredault, Vicaire de Demigny, très-verſé dans la connoiſſance des antiquités de la Province, qui ont bien voulu nous aider de leurs lumieres & de leurs manuſcrits.

CABINETS DE CURIEUX; BIBLIOTHÉQUES.

M. Vivant Ganiare, Exoratorien, Doc-

teur en Médecine, qui depuis cinquante ans, ſemblable à Jule-Auſone, Médecin du IVe. ſiécle, a donné ſes ſoins à tous gratuitement, & s'eſt dévoué plus particuliérement au ſervice des pauvres, poſſéde un Cabinet curieux d'Hiſtoire naturelle & une Bibliothéque bien choiſie, où l'on voit pluſieurs recueils manuſcrits de ſa compoſition & de celle du Docteur Patin. M. Ganiare de Baiſſey a beaucoup de livres & de belles éditions, avec des manuſcrits qu'il a eu la complaiſance de nous laiſſer parcourir. Le Cabinet de M. de Jourſanvault a une belle collection d'eſtampes, de gravures & de deſſins originaux. Celui de M. Routy de Greſigny eſt orné de bons tableaux. Les Bibliothéques de MM. Bourgeois Médecin, Chapeau Ecuyer, & des Minimes, font l'éloge des poſſeſſeurs.

Mais la plus conſidérable eſt celle du Chapitre, dont ne parle pas l'Hiſtorien de Beaune : elle eſt compoſée de onze à douze mille volumes, dont quinze cents *in*-fol. avec des Mſſ. précieux en livres d'Egliſe, Bibles, Breviaires, Pſeautiers du treiziéme ſiécle. Dans deux volumes *in*-fol., de Breviaires manuſcrits des XII & XIIIe. ſiécles, on lit pluſieurs miracles opérés par l'interceſſion de N. D. de Beaune, ſans date. On voit qu'on y venoit de loin en dévotion. Les regiſtres du Chapitre remontent à l'an

960. Cette riche collection de livres, qui mériteroit un plus beau vaiſſeau, eſt due au zèle généreux de feu M. l'Abbé Bourgeois & de M. Eſtienne Chanoine, actuellement Bibliothécaire.

BEAUNE, ſur la Bourgeoiſe, a de longueur deux cent douze toiſes ſur cent quatre-vingt-quinze de large, & de circuit ſept cent quatre-vingts toiſes en dedans. Elle eſt en plaine, au pied des Côteaux ſi connus par l'excellence des vins, & qui donnent iſſue à pluſieurs fontaines abondantes. Cette Ville encore aſſez bien fortifiée avec de larges foſſés, eſt ornée depuis peu d'une belle porte, de plantations d'arbres ſur les remparts, & de promenades agréables.

C'eſt la troiſiéme qui députe aux Etats, & la ſeconde qui nomme l'Elu du Tiers-Etat. Son Maire, M. Maufoux, eſt actuellement Elu. Route de la poſte de Dijon à Chalon. Grenier à Sel depuis 1370. Neuf à dix mille ames (1600 Habitans en 1666). La population a augmenté d'un tiers depuis 1700. Par un relevé exact des naiſſances & des morts, communiqué par un homme fort inſtruit, on voit que la ſomme des naiſſances, depuis 1736 juſques & compris 1775, eſt de treize mille trois cent ſoixante-quatre, qui diviſée par quarante, donne par an trois cent trente-quatre; plus, quatre à

ajouter au même nombre d'années. La ſomme des morts depuis quarante ans eſt de onze mille cinquante-quatre, qui diviſée par quarante, donne par chacun an deux cent ſoixante & ſeize; plus, quatorze à ajouter au même nombre d'années : différence d'environ cinquante-huit par an.

Les dépendances ſont Chalange, Gigny, les moulins de la Bourgeoiſe, la Métairie Battaut, Monplaiſir, & le Fief la Motte à M. Ganiare de Baiſſey & à M. Loppin du Chatelain. Il fut donné par Philippe le Bon à Marie de Bourgogne ſa fille naturelle, épouſe de P. de Beaufremont : leur fille Jeanne le laiſſa à ſon fils Chriſtophe de Longvy en 1512, d'où il paſſa aux Ducs d'Elbeuf & aux Comtes d'Armagnac, de qui Vivant Ganiare l'acquit en 1695. Le moulin s'appelle encore le *moulin d'Elbeuf.*

La meſure de bled eſt de vingt-neuf à trente livres, ſeigle 25, méteil 27, avoine 18.

A 3 l. de Verdun & de Nuys, 6 de Chalon, 7 de Dijon, 9 d'Autun.

Lat. 47, 1' 25". Long. 2, 31' 0".

La deſcription des Villages du Beaunois eſt renvoyée au troiſiéme volume, avec celle des Bailliages de Nuys, d'Auxone, Saint-Jean-de-Lône & Autun, qui ſera mis inceſſamment ſous preſſe.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu, par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux, le ſecond volume de la *Deſcription Hiſtorique & Topographique de Bourgogne;* il m'a paru contenir, comme le premier, des recherches auſſi curieuſes qu'intéreſſantes, & je n'y ai rien remarqué qui doive en empêcher l'impreſſion. A Dijon le 10 Septembre 1776. *Signé*, MORIN.

ERRATA.

Pag. 70, St. Biran, *liſez*, St. Riran.
Pag. 112, lign. 25, Bouis, *liſez*, Bauyn.
Pag. 127, lign. 22, Henri IV, *liſez*, Hugues IV.
Pag. 179, l. 27, *Aucæ*, liſez, *Ancæ* ou *Anſeris.*
Pag. 223, lign. 30, Larme, *liſez*, Carme.
Pag. 233, lign. 25, coſtumé, *liſez*, coſtume.
Pag. 237, lign. 23, Liernois, *liſez*, Liernais.
Pag. 270 *au bas*, 1680, *liſez*, 1380.
Pag. 271, lign. 9, Receur, *liſez*, Recteur.
Pag. 274, lign. 14, 1569, *liſez*, 1669.
Pag. 275, lign. 28, Jerenin, *liſez*, Juenin.
Pag. 282, lign. 7, Creſſi, *liſez*, Cuſſi.
Pag. 287, lign. 1re, Quamet, *liſez*, Zamet.
Pag. 381, l. *ult.* ſerrugineuſe, *liſez*, ferrugineuſe.
Pag. 385, lign. 6, Flervey, *liſez*, Fleurey.
Pag. 395, lign. 21, collation, *liſez*, Collégiale.
Pag. 404, lign. 1re. s'exécute, *liſez*, s'eſt exécuté.
Pag. 481, lign. 21, Jully, *liſez*, Sully.
Pag. 544, lign. 22, Gazor, *liſez*, Gaza.
Pag. 560, lign. 1re, Culitre, *liſez*, Culêtre.

TABLE.

COUP D'ŒIL *sur le Bailliage de Dijon*, Pag. 1.
Son étendue, ſes bornes, ſes rivieres, 2-8.
Grands chemins : Mont-Afrique, 9.
Bois, forges, fers, carrieres, prés, vignes, 12-15.
Qualités des terres, 16.
Fabriques, manufacture, commerce, 21-24.
Voies rom. Antiquités, Villages détruits, 25-28.

DIJON ANCIEN : *ſon origine; Camp romain*, 29.
St. Benigne : ſa Miſſion, 38.
Comtes & Vicomtes de Dijon, 43.
Dijon ſous les Ducs de la 1re. Race Royale, 47.
Droit de Commune ; idée de la charte, 48.
Maires : noms des anc. Maires : leurs droits, 53.
Vicomté, Prévôté réunies à la Mairie, 57.
Priviléges des Maires : leur autorité diminuée, 58.
Sermens des Ducs & des Rois à S. Benigne, 61.
Evénemens depuis les derniers Ducs. 62.
Horloge, étendard, trompette, 63.
Couronne de Louis XII : Château achevé, 64.
Siége de Dijon par les Suiſſes en 1513, 65.
Fléau de la peſte en 1500, 1521, 67.
Guerre de Religion : Calviniſtes à Dijon, 68.
Le Parlement à Semur : bons Royaliſtes, 69.
Henri IV à Dijon, 70.
Sédition du Lanturlu : ſes ſuites, 71.

Galas en Bourgogne : troubles de la Fronde, 74-75.
Chriſtine, Reine de Suede, à Dijon, 1656. 78.
Louis XIV à Dijon, 79.
Echevins réduits à ſix : taille, 80.
Illuſt. & Sav. Dijonn. par let. alphab., 82 *à* 95.
Anc. portes, rues, tours de Dijon, 98.
ANCIENS HOTELS : *Hôtel d'Agey*, 101.
Hôtels d'Angleterre, d'Aubriot de Brion, 102.
H. Chambellan, d'Arcelot, de Couchey, de Croï, 106.
H. de Crux, d'Eſguilly, de Giſſey, 108.
H. Godran, de Grancey, de Hocberg, 111.
H. Jaucourt, de Langres, de Lantenay, 114.
Logis du Roi ; incendie, 117.
Hôtels de Lux, de Malain, de Mailly, 118.
H. de Montrevel, de Muſſigny, de Noident, 120.
H. d'Orange : ſort ſingulier de cette Maiſon, 123.
H. Patarins, de Plaines, de Pot, 124.
H. de Pourlans, de Pouſanges, de Rochefort, 127.
H. Rolin, aujourd'hui l'Hôtel de Ville ; 130.
H. de Saillant, de St. Georges, 132.
H. de Saulx, de la Sénéchauſſée, 134.
H. de Sennecey, de Tavanes, de Thianges, 137.
Hôtel de la Trémouille, de Vergy, 139.
H. de la Vicomté, de Talmay, de Vienne, 142.
Hôtels des Abbés de la Province, 144.

DIJON MODERNE : *ſa ſituation ; fontaines*, 152.
Place Royale, Statue de Louis XIV, 159.
Palais des Etats, 161.
Remparts, promenades, cours, 164.
Jardin de Botanique, 166.

Jeux de l'Arc, de l'Arbalête, de l'Arquebuse, 167.
EGLISES : *la Cathédrale*, 169.
Saint Vincent, 176.
Abbaye de St. Benigne, 177.
Ste. Chapelle, 188.
La Chapelle aux Riches, 195.
PAROISSES : *Notre-Dame, 1re. Paroisse*, 198.
St. Jean, 2e. Paroisse & Collégiale, 203.
Doyen de la Chretienneté, 207.
St. Michel, 3e. Paroisse, 209.
St. Médard, 4e. Paroisse, 213.
St. Nicolas, 5e. Paroisse, 217.
St. Pierre, 6e. Paroisse, 221.
St. Philibert, 7e. Paroisse, 223.
Commanderie de la Magdeleine, 227.
Dominicains, 229.
Cordeliers, 232.
Carmes, 236.
Minimes, 238.
Capucins, 240.
Oratoriens, 242.
Lazaristes, 243.
Chartreux, Chapelles, Tombeaux, 245.
L'Abbaye de Tart, Bernardines, 248.
L'Abbaye de St. Julien, Bénédictines, 260.
Carmelites, 261.
Ursulines, 262.
Dames de la Visitation, 264.
Refuge ; Bon Pasteur, 265.
Hôpitaux du St. Esprit, de la Charité, 266.
St. Fiacre ; Ste. Anne, 271.

Ste. Marthe : Sœurs de la Charité, 272.
Société de la Miséricorde, 273.
Collége-Godran, 277.
Université, 289.
Académie, 292.
Collége de Médecine, 297.
Chirurgie & Pharmacie, 298.
Cours public & gratuit d'Anatomie, 301.
Ecole de Dessin, ibid.
PAROISSES *du Bailliage de Dijon, par ordre alphabéthique*, 307 *à* 534.

COUP D'ŒIL *sur le Bailliage de Beaune*, 535.
Notice historique sur les vins de Beaune, 542.
Remarques sur l'Histoire naturelle, 551
Antiquités : voies romaines, 55[illegible]
Villages & Châteaux détruits, [illegible].

BEAUNE : *ses antiquités ; son histo* , 563.
Comtes, Vicomtes : droit de Comm , 566.
Parlem. des Ducs, Juges d'Apeaux, Baillis, 572.
Château : Ligue : Calvinistes à Beaune, 579.
Les Ligueurs expulsés : prise du Château, 584.
Eglise Collégiale ; Paroisses, 589.
Monasteres d'Hommes & de Filles, 594.
Hôpitaux, 599.
Collége de l'Oratoire, 603.
Anciens Hôtels des Seigneurs & Abbés, 604.
Illustres & Savans Beaunois, 610.
Cabinets de Curieux : Bibliothéques, 616.
Situation : population de Beaune, 618.

Fin de la Table.

FEB 1 6 1943